This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49787 2

Digitized by Google

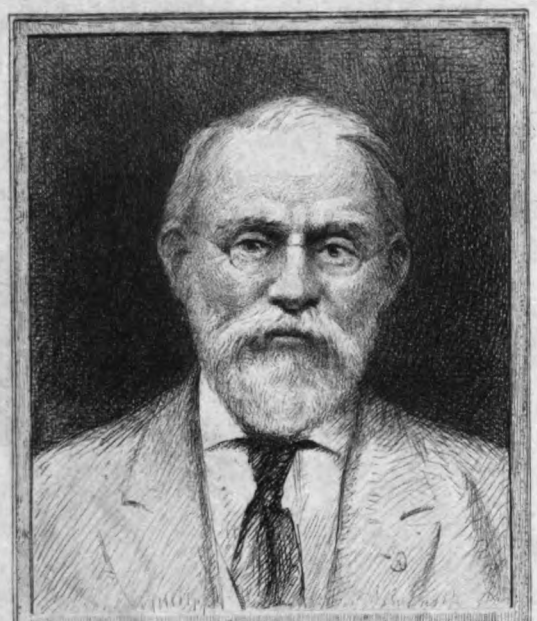

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LXXXIV - LXXXV
1900

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1900

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1900

TOME XL

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1900

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-1928
16143

LES MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

AVANT-PROPOS

Il y a près de dix ans que la copie des *Mémoires* de l'abbé Gruget est prête à paraître. Différentes circonstances, toujours imprévues, en ont seules fait différer la publication jusqu'à ce jour.

Depuis plus longtemps encore cette publication est vivement désirée par tous ceux que l'histoire politique et religieuse de l'Anjou ne laisse pas indifférents. Les uns en attendent des faits nouveaux capables d'éclairer l'obscurité de certains événements de la période révolutionnaire, si terrible dans notre pays. Les autres espèrent que la religion recevra un nouveau lustre du récit, écrit par un témoin contemporain, de l'héroïsme admirable que montrèrent un si grand nombre de victimes tombées sous les coups des ennemis de leur foi.

L'espoir des uns et des autres, hâtons-nous de le dire, ne sera pas complètement réalisé, et cela pour deux raisons : d'abord ces Mémoires, que nous présentons aujourd'hui au public, sont malheureusement fort incomplets, ainsi qu'on le verra plus loin. Ensuite ils ont déjà passé par les mains de plusieurs écrivains qui se sont fait un devoir, que personne ne leur reprochera, d'en extraire les faits les plus importants et les exemples les plus édifiants du courage et des vertus que firent éclater au grand jour les martyrs de la Révolution.

Digitized by Google

Les plus belles fleurs du sacrifice et du dévouement ont donc déjà été cueillies dans ce manuscrit et offertes aux lecteurs dans différents ouvrages comme en autant de gerbes précieuses. L'ensemble en paraîtra peut-être moins attrayant parce qu'il n'aura pas autant la saveur de l'inédit, et qu'il rappellera à beaucoup des souvenirs de choses déjà lues.

La publication intégrale de ce qui nous reste ne sera pas néanmoins dépourvue d'intérêt. Elle aura à tout le moins l'avantage de réunir en un volume et de conserver à la postérité tout ce qui n'a pas été perdu des mémoires sortis de la plume de cet homme de bien, de ce saint prêtre que fut l'abbé Gruget. De plus, si les faits principaux sont allé embellir les tableaux tracés par les historiens, ceux-ci en ont omis beaucoup d'autres, moins importants sans doute, mais qui cependant méritent de ne pas tomber dans l'oubli.

Du reste, de l'ensemble des récits de l'abbé Gruget se dégage une impression qu'aucun écrivain n'a su et même ne pouvait donner au même degré : l'impression, pleine d'émotion communicative, que donne la parole d'un contemporain racontant les événements terribles au milieu desquels il a vécu. Ce qu'il n'a pas vu de ses yeux, il l'a entendu de témoins oculaires encore tout frissonnants de l'horreur des scènes de carnage auxquelles ils venaient d'assister. Il vécut longtemps dans cette atmosphère de crainte et de terreur à l'égard des bourreaux, d'admiration pour les victimes, et tous ces sentiments se retrouvent dans ses Mémoires.

On peut dire à la lettre qu'il fut lui-même le témoin journalier du jeu effroyable de la guillotine, puisqu'il habitait une maison dont les fenêtres s'ouvraient sur la nouvelle place où avaient lieu ces sanglants spectacles. De sa chambre, dit la tradition, il voyait les victimes monter les degrés de l'échafaud, il leur donnait l'absolution suprême,

Digitized by Google

au moment où tombait le couteau et où retentissaient les cris de fureur du peuple affolé par la vue du sang.

Aussi une vive émotion s'exhale-t-elle de ces pages, malgré les grosses incorrections de style qui les déparent, car ce n'est pas une œuvre littéraire; loin de là, il y a même des phrases qui ne sont pas françaises, des répétitions de mots fatigantes. En revanche on y rencontre des qualités intimes qui font oublier ces défauts de forme : on voit une âme à la fois naïve et forte au milieu des plus terribles événements; une foi robuste et ferme qui ne se laisse pas abattre par des catastrophes sans précédent, et qui au milieu des œuvres de sang sait reconnaître la main de la Providence et démêler ses desseins; un jugement juste et sain qui fait remonter aux vrais coupables la responsabilité de tant de sang versé. D'un trait, au besoin, il réussit à marquer les ridicules inconséquences de ces hommes qui avaient sans cesse à la bouche les mots de liberté et d'égalité, et dont chaque action démentait les phrases déclamatoires; tels ces membres de la Commission militaire lors de leur entrée à Angers, entourés, d'une nombreuse escorte : « Tout en eux annonçait la grandeur à laquelle ils faisaient semblant d'avoir renoncé, et la terreur qu'ils inspiraient par leur costume et leur figure ». Voilà certes des figures prises sur le vif et peintes au naturel, et comme on en rencontre encore de nos jours, à qui il ne manque que peu de chose, l'occasion peut-être, pour leur ressembler à la perfection!

C'est contre ces hommes, juges et bourreaux à la fois, c'est contre les autorités administratives qui, par peur ou par entraînement révolutionnaire, les laissaient accomplir leur sinistre besogne, que l'abbé Gruget élève ses accusations vengeresses et porte une condamnation que la postérité a ratifiée; le tout sans mots à effet, d'un ton calme et tranquille, tel qu'est celui d'un homme que l'habitude de voir la mort en face, et la certitude que sa

Digitized by Google

propre vie est à la merci d'un dénonciateur, a rendu maître de ses pensées et de ses impressions.

Mais, s'il est justement sévère pour les bourreaux qu'il flétrit, il est par contre doux et pitoyable aux victimes qu'il exalte. De leur résignation et de leur courage devant la mort il ne se lasse pas de parler en des termes pleins d'une respectueuse admiration, comme il convenait pour des martyrs de la foi dont il avait connu quelques-uns et risquait de partager le sort de tous. Il montre que le motif de leur condamnation est d'ordre plutôt politique que religieux. Ce qu'on poursuivait en eux, c'était moins leur attachement au trône que leur dévouement à l'autel.

Dès la première page, il fait apparaître clairement ce caractère de la persécution. Après avoir nommé six des malheureux prisonniers de Doué, il ajoute qu'ils étaient « tous connus par leur probité et leur attachement à la religion et ayant la confiance de tous les honnêtes gens d'Angers. *Ces titres étaient suffisants pour leur perte.* » Quelques lignes plus bas il dit de M. de Romain : « C'était un homme vertueux, estimé et honoré de tous les honnêtes gens... *Il n'en fallait pas davantage pour être persécuté* ». Et plus loin, de Mme de Rougé : « Elle faisait trop de bien pour n'être pas exposée à la persécution. Elle le fut aussi. » Il serait facile de multiplier d'autres exemples d'expressions analogues qui font clairement ressortir qu'à ses yeux la persécution était antireligieuse avant tout.

On fait un reproche à l'abbé Gruget de certaines inexactitudes ou exagérations qu'il a commises au cours de ses Mémoires. Je ferai tout d'abord remarquer qu'il n'y a guère à reprendre chez lui pour les faits qui se sont passés à Angers même ou dans les environs. Ces défauts portent surtout sur les événements qui ont eu lieu à de grandes distances, et que toujours la voix publique enfle ou diminue selon les intérêts ou les espérances d'un chacun. C'est ainsi qu'il grossit, d'après les bruits courants, le nombre et

Digitized by Google

l'importance des défaites subies par les républicains et multiplie, au delà de toute mesure, le chiffre de leurs soldats tués ou disparus[1]. C'est ce qui arrive à toutes les époques tragiques où de grands événements, en frappant les imaginations, enlèvent à l'esprit la justesse dans l'appréciation des choses. Ce même phénomène intellectuel et moral, nous l'avons éprouvé dans la guerre de 1870, où l'annonce de victoires aussi nombreuses que fantaisistes était accueillie avec une égale crédulité par toutes les classes de la société.

Quant aux légères erreurs qu'il a pu commettre au sujet des personnes ou des faits plus rapprochés, erreurs qui au fond ne touchent pas à la vérité de ses tableaux, elles tiennent pour beaucoup à la façon dont il a écrit ses Mémoires. Au retour de ses courses que lui imposait l'exercice de son ministère, retiré dans sa chambre solitaire, il notait au jour le jour les récits qu'il avait recueillis dans les conversations du dehors. Il ne lui était pas possible de les vérifier; il les inscrivait comme il les avait entendus, et les légères exagérations qu'on peut y rencontrer sont moins le fait de son imagination que de celle de ses interlocuteurs; en sorte que ses erreurs mêmes sont une preuve de la sincérité de son témoignage. Il a été comme l'écho fidèle des gens de bien qui, timides et renfermés chez eux en ces jours d'horreur et d'alarmes, accueillaient sans assez de contrôle tous les bruits en cours[2].

Disons maintenant quelques mots sur les cahiers eux-

[1] Ce n'était pas de parti pris, car il reconnait qu'à la défaite du Mans les catholiques perdirent beaucoup plus de monde que les patriotes. Cela prouve sa sincérité, qui apparait clairement en plusieurs autres endroits.

[2] Quand il raconte le passage de la Loire, après avoir dit qu'il y périt trois mille hommes selon les uns, et personne selon les autres, il ajoute : « on le saura dans la suite ». Ce passage montre bien qu'il écrivait les faits à mesure et comme il les voyait ou les apprenait. Sa bonne foi ne peut donc être mise en doute, même quand il se trompe. Ses erreurs proviennent surtout du défaut d'information bien compréhensible dans sa situation.

Digitized by Google

mêmes de Gruget et sur le mode de leur publication. Ils étaient autrefois au nombre de vingt à vingt-deux, autant que je puis m'en souvenir pour l'avoir lu dans dom Chamard ; il ne nous en reste plus que quatorze ; et encore sur ces quatorze il n'y en a que onze qui soient à proprement parler ses Mémoires. Des trois autres, l'un renferme « la relation de la détention et du voyage des religieuses d'Angers jusqu'à Lorient », qui sera publiée à la suite des Mémoires, et les deux derniers « la lettre de la Mère Sainte-Félicité du monastère de ***, diocèse de Rennes, à la sœur Sainte-Scholastique, son ancienne novice, pour l'engager à résister à la persécution ». Nous n'avons donc qu'un peu plus de la moitié des Mémoires de Gruget, puisqu'il nous manque une huitaine de cahiers. Malgré les recherches les plus actives, il a été impossible de les retrouver; espérons que dans la suite un fureteur sera plus heureux.

Ces cahiers, d'un format in-12, renferment de 16 à 40 pages. Les cinq premiers et le septième en ont chacun 24, le sixième 26, le huitième 32, le neuvième 40, le dixième 24, dont la moitié seulement est écrite; enfin le onzième, porte seul le titre de troisième série et contient 16 pages. Tous, sauf deux, sont formés de ce gros papier bleuâtre si connu et dont l'usage était général au temps de la Révolution. A partir du sixième cahier, ces Mémoires prennent la forme d'un journal, où Gruget inscrivait, à des intervalles plus ou moins courts, les nouvelles qu'il apprenait dans la journée.

On ne peut parcourir sans une vive émotion ces pages couvertes d'une écriture fine, un peu irrégulière, que traçait tout près de la guillotine la main d'un confesseur de la foi, toujours exposé à en devenir le martyr. Elles nous rappellent l'anxiété continuelle où vivaient alors, sans cesse sur le qui-vive et sous la menace d'un danger prochain, tous les gens de bien, et surtout ceux qui étaient

Digitized by Google

revêtus d'un costume ecclésiastique, dont le port seul entraînait une condamnation certaine.

Tels qu'ils nous sont parvenus, même avec leurs énormes lacunes, ces mémoires méritent d'être publiés, ne serait-ce que pour éviter de nouvelles pertes, toujours possibles, hélas! grâce à l'indifférence des hommes. On pourra recourir, pour suppléer à ce qui manque, aux écrivains qui en ont reproduit de nombreux extraits, comme M. Godard-Faultrier, et surtout dom Chamard au troisième volume de la *Vie des Saints de l'Anjou.*

Je disais tout à l'heure que des erreurs étaient inévitables dans des mémoires écrits au jour le jour, à l'aide de renseignements qu'il n'était pas toujours possible de contrôler. Pour rectifier ces erreurs et compléter au besoin ces renseignements trop concis, il fallait quelqu'un parfaitement au courant de l'histoire de la Révolution en Anjou. Personne ne pouvait être mieux préparé à cette œuvre que M. Queruau-Lamerie, dont plusieurs travaux très appréciés ont démontré que cette époque troublée n'avait rien de caché pour lui et qui a bien voulu se charger de ce soin. Sa connaissance particulière des dossiers judiciaires de ce temps le rend plus capable que tout autre de donner des détails précis sur la qualité des victimes et sur la date de leur condamnation et de leur mort, détails que Gruget, retiré comme il l'était, ne pouvait connaître toujours suffisamment.

Je n'ai pas osé m'attribuer le droit de ramener aux règles modernes son orthographe, estimant que ce serait lui enlever en quelque sorte le cachet de son époque. Il double souvent les consonnes au milieu des mots, pas toujours cependant, car il vivait à une époque de transition où les deux orthographes étaient employées indifféremment; je les laisserai donc comme elles sont dans le manuscrit, et on trouvera tantôt *route*, tantôt *déroutte*,

Digitized by Google

parole et *parolle*. Mais je ne conserverai pas son orthographe quand elle sera complètement contraire aux règles de son temps; par exemple, quand il écrit : « henhardir, feuodiste, soldalt, tette, etc. ». Je corrigerai aussi tout ce qui regarde les accords des adjectifs avec les noms, et des participes avec leurs sujets ou leurs régimes, parce que, écrivant au hasard de la plume, il ne suit pas en cela une méthode régulière.

J'ai eu autrefois l'intention de faire une courte notice sur l'abbé Gruget; mais, depuis, sa vie a si bien et si complètement été écrite par M. le chanoine Portais que la publication de cet intéressant travail m'a enlevé jusqu'à la pensée d'y ajouter quelque chose.

E. L.

Digitized by Google

Alors le frère livrera le frère à la mort, et le père le fils; les enfants mêmes se soulèveront contre leurs pères et mères et les feront mourir[1].

1793

..... On compte encore, parmy ceux qui sont morts de misère dans les prisons de Doué, MM. Desportes feudiste, demeurant cloître Saint-Martin; Lebreton aussi feudiste; l'abbé Cochet, chantre de l'église de la Trinité; Mignon, ancien commis de Mr Eudel, tous trois de la paroisse de la Trinité; Mr Paumier, ancien conseiller à l'élection; Mr Renou, vitrier, l'un et l'autre demeurants rue Saint-Michel; tous connus par leur probité et leur attachement à la religion et ayant la confiance de tous les honnêtes gens d'Angers. Ces titres étoient suffisants pour accélérer leur perte. Un jour viendra peut-être qu'on pourra se procurer les noms de tous ceux qui y sont morts de misère ou qui y ont été fusillés. Il suffit de dire qu'on a fait souffrir à ces respectables victimes des deux sexes tout ce que la barbarie a jamais pu inventer. Cependant ils sont restés à Doué jusqu'à la fin de janvier, manquant de tout et sans avoir la liberté de pouvoir rien se procurer. Ils étoient presque tous dans des caves, ne respirant l'air que par des genues. Enfin on en tira plusieurs. On leur donna des chambres où

[1] D'après M. Camille Bourcier, ces paroles ont été écrites par Gruget en tête de ses *Mémoires*, il a semblé qu'on pouvait les mettre en épigraphe au commencement de cette publication.

Digitized by Google

il leur étoit permis de se procurer quelque chose pour la vie.

Mr Romain[1] se trouva de ce nombre. Il avoit été pris et conduit au Séminaire dans le mois de septembre. C'étoit pour la seconde fois. Dès le 17 mars 1793 il y avoit été renfermé, et y fut à tous les autres un exemple de vertu. Il en étoit sorti quand l'armée catholique fit son entrée en ville dans le mois de juin, et fut repris ensuitte pour être mis avec les autres. Personne n'en étoit surpris. C'étoit un homme vertueux, estimé et honnoré de tous les honnêtes gens, tant de la ville que de la campagne, où il passoit une grande partie de l'année. Il n'en falloit pas davantage pour être persécuté. Il fut conduit avec les autres aux Ponts-Cé, des Ponts-Cé à Brissac, et de Brissac à Doué. Le Seigneur lui a donné des forces et n'a pas permis qu'il succombât comme tant d'autres, quoique d'une santé cependant bien délicate et d'un âge avancé, affin de soutenir et d'encourager ceux qui étoient avec lui et qui souffroient pour la justice. On les laissa donc quelque temps à Doué, et on eut soin de leur donner une forte garde pour empêcher qu'ils ne vinssent à s'échapper de leurs mains.

Cependant le renfort qui étoit arrivé le quatre décembre à Angers, avec plusieurs bataillons de la garnison se mirent dès le cinq à la poursuitte de l'armée catholique. Ils furent leur coupper le passage de la Loire et cherchèrent même à les attaquer. Mais l'armée royale, plus heureuse en rase campagne qu'à faire des sièges, les mit en déroutte à plusieurs fois différentes, leur prit quelques canons et des munitions et leur tua bien du monde. Ce ne fut pas aussi sans en perdre de leur costé, mais le nombre n'étoit

[1] René-Marie de Romain, sieur de la Possonnière, né en 1725, capitaine au régiment d'Anjou, arrêté par mesure de sûreté générale le 8 octobre 1793 et conduit à Doué, transféré plus tard à Chartres ; il fut rendu à la liberté le 23 octobre 1794 et est mort à Savennières le 15 avril 1812.

Digitized by Google

pas, à beaucoup près, aussi grand que du costé des patriotes.

Cependant, après avoir passé quelques jours à Baugé, et voyant qu'il n'étoit pas possible de passer la Loire, ils se décidèrent à aller à Laval. Ils partirent donc pour La Flèche. Sur le chemin il y eut encore des combats, et toujours les catholiques avoient l'avantage. Arrivés à La Flèche, ils y trouvèrent les patriotes qui les attendoient au bord opposé de la rivière. Ils avoient même couppé les ponts pour les empêcher d'entrer. Mais, les royalistes ayant appointé leurs canons, ils ne tardèrent pas à se faire un passage et à se rendre maîtres de La Flèche où ils passèrent deux jours.

On assure que ce fut là où mourut Mme de Rougé[1] qui avoit suivi l'armée. C'étoit une dame infiniment respectable et vertueuse. Quoique âgée et extraordinairement infirme, elle avoit passé dans l'armée catholique. Lors de son entrée à Angers, elle étoit renfermée à la Fidélité. Dans la crainte de tomber entre leurs mains, elle se décida à aller à la Bellière, paroisse de Saint-Pierre-Montlimard, près Beaupréau. C'étoit une terre qui appartenoit à une de ses parentes[2], et elle étoit assurée qu'elle ne le trouveroit pas mauvais. Lorsque l'armée catholique fut obligée de passer la Loire à Saint-Florent, elle se décida à la suivre malgré son grand âge et ses infirmités, tant elle avoit d'appréhension de tomber encore entre les mains des patriotes.

Elle la suivit en effet à Château-Gontier, à Laval, à Fougères, à Dol, à Granville et partout où elle se porta. On assure qu'elle la suivit dans son retour jusqu'à La Flèche, mais que, son mal ayant prodigieusement augmenté, il ne

[1] Sans doute Marie-Anne-Christine-Joséphine de Croï d'Havré, veuve de Gabriel-François, comte de Rougé. Elle était, dit M. Port, petite et contrefaite de taille.

[2] Victorienne-Delphine-Natalie de Rochechouart-Mortemart, veuve du marquis Bonabes-Jean-Catherine-Alexis de Rougé, seigneur de la Bellière.

Digitized by Google

lui fut pas possible d'aller plus loin. Elle y finit ses jours. On s'empressa de lui rendre les honneurs qu'elle méritoit par tant de belles qualités. L'armée se fit un devoir d'assister à ses obsèques pour témoigner l'estime qu'elle faisoit de ses rares vertus. Elle étoit solidement attachée à sa religion. Sa vie avoit été remplie de bonnes œuvres. Sa maison étoit ouverte à tous les malheureux. Les ecclésiastiques persécutés étoient surtout ceux pour qui elle avoit plus de compassion ; aussi en avoit-elle à la ville et à la campagne à qui elle rendoit tous les services. Elle avoit aussi des religieuses Carmélites ; elles s'étoient retirées chez elle, lorsqu'elles furent obligées de sortir de leur maison.

Elle faisoit trop de bien pour n'être pas exposée à la persécution. Elle le fut aussi. A chaque instant elle avoit des visites de gardes nationalles pour chercher des prêtres et surtout le curé de sa paroisse qu'on vouloit absolument lui faire trouver. Elle fut mise à la Fidélité avec les autres le 17 mars 1793, et là elle étoit un modèle de vertus à toutes les autres qui y étoient renfermées avec elle. Elle confessa sa foi jusqu'au dernier moment de sa vie, et on peut dire qu'elle est morte pour sa religion.

Les obsèques de Mme de Rougé finies, l'armée catholique dirigea sa route vers Le Mans, dans la crainte de trouver les ponts de Sablé couppés, car son dessein étoit toujours de passer la Loire. Elle s'arrêta quelque temps à une lieue de La Flèche, près le bourg de Malicorne. Elle y fut attaquée par les patriotes qui y furent mis en déroute.

Elle sortit de Malicorne et marcha vers Le Mans. A un quart de lieue de la ville, elle fut encore attaquée par les patriotes, et elle les mit encore en déroute avec beaucoup de pertes de leurs gens, ainsi que de leurs canons et munitions. Elle les poursuivit même longtemps ; mais, craignant d'être surprise, elle revint et fit son entrée au Mans qu'elle trouva évacué.

Digitized by Google

Comme les soldats étoient fatigués et épuisés de besoin, ils se portèrent dans les maisons pour recevoir quelques soulagements, sans se défier qu'il y avait des patriotes peu éloignés de la ville, et qui cherchoient à les surprendre.

Effectivement ils ne tardèrent pas à entrer en ville, et, comme les catholiques ne s'y attendoient pas, ils furent beaucoup maltraités. Ils se rassemblèrent cependant comme ils purent et firent beaucoup de mal aux patriotes ; mais, accablés par le nombre, ils furent obligés de quitter Le Mans et de prendre la route de Laval selon leur projet.

Les prêtres et les dames qui les suivoient eurent bien de la peine à les joindre. Le passage étoit couppé par les patriotes qui poursuivoient les catholiques qui commencèrent à se débander. Alors le carnage fut grand de part et d'autre. Cependant les catholiques perdirent beaucoup plus de monde que les patriotes. La déroute fut même générale ; chacun se sauvoit où il pouvoit. Il périt dans cette déroute près de cinq mille catholiques, tant soldats que prêtres et femmes qui étoient à leur suitte. Ils perdirent aussi beaucoup de canons, munitions, charrettes et voitures richement chargées.

Cependant ils se rallièrent près Laval et vinrent à Château-Gontier[1] qu'ils passèrent sans s'arrêter. Ils sembloient menacer une seconde fois la ville d'Angers. On le craignit, et des ordres sur-le-champ furent donnés pour abbattre toutes les maisons à la portée du fusil, qui étoient le long des murs de la paroisse de la Trinité. Le feu fut mis dans l'église et la communauté de Saint-Nicolas, ainsi que dans l'église et la communauté des capucins. Mais c'étoit plutôt par haine pour la religion que par nécessité. Ils disoient cependant que ces communautés pourroient leur servir de refuge et que de là ils pourroient incommoder beaucoup la ville.

[1] A Craon et non à Château-Gontier.

Digitized by Google

On obligea tous les habitans de Saint-Jacques et de Saint-Lazare de rentrer en ville, comme on avoit obligé ceux des faubourgs Bressigné, Saint-Michel et Saint-Samson, lorsque l'armée catholique se présenta de ce costé-là. On travailla à réparer les fortifications et à rendre la ville imprenable.

Pendant ce temps-là, l'armée catholique avançoit; mais, au lieu de diriger sa marche par Angers, elle passa par Candé et se rendit à Varades et à Ancenis. Des bardeaux furent bientôt dressés dans ces deux endroits, et on s'en servit pour passer la Loire et se joindre à l'armée de Charette. Comme on s'étoit pressé à faire ces bardeaux, on assure qu'il y périt près de trois mille personnes; d'autres disent qu'il ne périt personne; on le saura dans la suitte. Quoi qu'il en soit, tous ne purent pas passer; il en resta une quantité qui furent fait prisonniers et conduits à Angers. Le passage de la Loire eut lieu les 26 et 27 décembre, de jour et de nuit.

On ne sait point au juste le nombre des personnes qui l'ont passée pour se joindre à l'armée de Charette.

Les troupes qui étoient à Angers n'étoient point oisives pendant ce temps-là. Lorsqu'on eut sçu que les royalistes ne pensoient point à venir attaquer Angers, et qu'ils avoient même passé la Loire, elles se répandirent dans les campagnes et, à l'aide des municipalités des différents endroits, parcoururent tous les lieux où les royalistes avoient passé, s'informoient de ceux qui les avoient reçus chez eux. Il n'en fallut pas davantage. Chacun dénonçoit ceux dont ils étoient mécontens, surtout ceux qui n'avoient pas la même façon de penser et qui passoient pour ce qu'on appelle aristocrates. On s'empara de ceux-là, et on les conduisit dans les prisons d'Angers. On avoit bien soin de les faire passer pour des soldats de l'armée royale, tandis que c'étoit des gens qu'on avoit pris dans les maisons. On ne se borna pas là; on s'empara

Digitized by Google

encore de tous les parens de ceux qui étoient dans l'armée catholique. On en fusilla une partie chez eux, on amenoit les autres à Angers. Tout étoit bon pour les patriotes : hommes, femmes, et enfans, tout leur étoit égal; il suffisoit qu'on leur dît qu'ils étoient aristocrates pour être jugés coupables et dignes des prisons.

On assure même que les patriotes ont porté la cruauté jusqu'à faire déguiser plusieurs de leurs soldats, en les faisant habiller comme les soldats de l'armée catholique, et les engager à se joindre à eux pour les engager à se rendre aux patriotes. Deux ou trois cents en effet, qui avoient sans doute des patriotes déguisés à leur tête, firent dire au tribunal révolutionnaire qu'ils se rendroient si on leur accordoit la vie. On leur promit ce qu'ils demandoient. Ils se rendirent à Angers, sur la parole qu'on leur avoit donnée qu'ils n'avoient rien à craindre pour leur vie, et, après avoir comparu devant le tribunal, furent par provision condamnés à être mis en prison. On les conduisit donc dans l'église de Saint-Maurice avec plusieurs autres qui y étoient déjà. Ce qui a fait croire qu'ils avoient été trahis, c'est que, pendant deux ou trois nuits, on fit passer des habits de gardes nationalles pour en revêtir ceux qu'on vouloit sauver, et qui étoient ceux qui les avoient engagés à se rendre, et qu'après ces trois nuits, deffense expresse fut faite de faire passer aucun habillement aux détenus. Au reste, ce n'étoit pas la première fois que les patriotes usoient de fourberie ; ils en avoient usé toutes les fois qu'ils avoient cru que leur cause pouvoit en devenir meilleure. Mais ils ne se bornèrent pas là, comme on va s'en convaincre.

On se souvient que pendant le siège les généraux et officiers avoient déffendu de tuer ceux qu'on feroit prisonniers, et bien moins encore ceux qui se rendroient après la promesse qu'on leur auroit faite de leur laisser la vie sauve, pourvu qu'ils promissent de ne plus porter les

Digitized by Google

armes. Cela avoit été public, et tout le monde en a connoissance. Mais que peut-on attendre de gens sans probité, sans mœurs et sans religion !

Après les avoir attachés dans l'église et leur y avoir fait souffrir les plus horribles tourmens, après y avoir éprouvé la faim, la soif, le froid et toutes les autres misères, couchés sur la paille, qui avoit déjà servi de litière aux chevaux qu'on y avoit mis, car depuis des mois toutes les églises d'Angers étoient converties en écuries, après, dis-je, toutes les cruautés plus dignes des tigres que des hommes, il fut décidé qu'on les feroit tous mourir.

Il y avoit quelques prêtres parmy eux qui les exhortoient à la patience, et à mourir pour leur religion. Ils leur donnoient les premiers les exemples de patience et de soumission à la volonté de Dieu. Ils les exhortoient à envisager leurs peines et leurs souffrances comme la punition des fautes dont ils s'étoient rendus coupables. Mr Tessier [1], vicaire de la paroisse de la Trinité d'Angers, qui les avoit suivis dans leur route et qui avoit été pris avec eux et conduit à Angers, étoit un de ceux qui les prêchoient avec plus de force et de grâce, au point que les gardes en étoient enragés et le frappèrent même à plusieurs fois différentes pour lui imposer silence, sans pouvoir réussir à lui fermer la bouche.

Cependant leur mort étoit décidée et, malgré la parole qu'ils avoient donnée à différentes reprises, il fut décidé qu'ils périroient. Huit cents environ furent conduits aux Ponts-Cé à trois jours différens pour être fusillés, c'est-à-dire les 27, 28 et 29 décembre [2]. Il n'est point de cruautés

[1] M. Pierre Tessier, vicaire de la Trinité, fut condamné à mort le 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Il avait donc été retiré de Saint-Maurice et placé dans une autre prison pour attendre son jugement.

[2] On trouve aux Archives de la Cour d'Appel d'Angers, papiers du Comité Révolutionnaire, une liste des Brigands détenus en l'église des Petits-Pères qui ont été fusillés. Elle contient 450 noms environ. L'église des Petits-Pères ou Lazaristes avait donc aussi été

Digitized by Google

qu'on ne leur fit souffrir sur la route. Rendus au lieu de leur supplice, ils les faisoient dépouiller, après s'être emparé de tout ce qu'ils pouvoient avoir. Dans cet état qui fait horreur à tout homme raisonnable, ils les fusilloient, et, comme il arrivoit qu'ils ne tomboient pas tous au coup, ils les hachoient et coupoient par morceaux pour achever de leur ôter le reste de vie qu'ils avoient.

On a remarqué qu'il ne leur échappoit pas le moindre murmure pendant tout le temps de leur prison jusqu'à la mort. Ils se recommandoient à Dieu; ils le prioient avec foi de leur pardonner les fautes dont ils s'étoient rendus coupables envers lui. Arrivés même au lieu de leur supplice, ils demandoient en grâce un quart d'heure pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie, ce qui leur étoit accordé au millieu des blasphèmes et des imprécations qu'on vomissoit et contre Dieu et contre eux-mêmes.

On s'attendoit que la Loire auroit emmené leurs cadavres. Point du tout; ils sont toujours restés dans l'endroit où ils ont été martyrisés. Quinze jours après leur martyre, voyant que l'eau ne vouloit pas les emmener, craignant que l'air ne vînt à se corrompre et à s'infecter, la municipalité des Ponts-Cé demanda qu'il fût permis de les enterrer dans les environs. On a remarqué sur leur visage un air qui inspiroit le respect et la vénération, et c'est ce qu'on avoit déjà remarqué dans tous ceux qu'on avoit trouvés après le siège d'Angers, et qu'on avoit eu la barbarie de dépouiller.

Il restoit encore environ cent vingt enfans. On eût bien voulu aussi les immoler; mais ils étoient exceptés par la loi. On se contenta donc de les conduire chez les Frères [1] avec environ cent autres qui y étoient déjà renfermés. On

convertie en prison. Il n'existe pas de liste semblable pour les détenus de Saint-Maurice, à moins qu'ils n'aient été compris sur celle-ci.

[1] A la Rossignolerie.

Digitized by Google

se proposoit de les élever à la nation, ou de s'en servir pour envoyer sur la mer en qualité de mousses. Ce fut en effet à quoi on se décida. Plusieurs moururent de fatigues et de misères et les autres, quelques semaines après, furent conduits à Nantes pour être embarqués. On leur associa une quantité d'autres enfans qui avoient été amenés de la campagne à l'Hôpital général, ou qui y demeuroient depuis l'âge de quatre ans.

On ne cessoit d'amener à Angers des hommes, des femmes et des enfans. Les prisons, les communautés étoient remplies de victimes qu'on y mettoit et qu'on amenoit du fond des Mauges et des environs d'Angers. Les hommes étoient mis dans les prisons royales, les femmes avec leurs enfans au Calvaire; et partout ils étoient réduits dans la plus affreuse misère. Du pain et de l'eau étoient leur nourriture et leur breuvage; la paille remplie de vermine étoit leur lit. Aussi les maladies occasionnées par la mauvaise nourriture ne tardèrent pas à se faire sentir. Tous les jours il en mouroit une quantité faute de soins et de nourriture.

La peste ne tarda pas à y régner et plusieurs en furent les victimes. Et, au lieu d'y pourvoir, on contribuoit encore à l'entretenir en enterrant dans l'enclos des prisons les personnes qui y décédoient. Eh! comment la peste ne se seroit-elle pas mise dans ces maisons! On y manquoit absolument de tout : de linge pour changer et de nourriture pour vivre. C'étoit cependant, pour la plupart, des personnes riches et aisées qu'on y mettoit; mais ils n'avoient pas la liberté de pouvoir rien se procurer et on n'osoit pas aussi leur faire rien passer, dans la crainte d'être regardé comme suspect et d'être ensuitte renfermé avec eux. Il n'y avoit qu'un petit nombre d'âmes courageuses, qui s'étoient mises au-dessus de tous les dangers, qui osoient leur faire passer des secours; les autres se cachoient et ne vouloient pas être connues.

Digitized by Google

Depuis que les insurgés avoient repassé la Loire, on étoit tranquille à Angers; mais on ne l'étoit pas sur les prêtres qu'on avoit tirés des Frères pour les conduire dans la maison de force de Montjean [1]. On appréhendoit qu'ils ne pussent les tirer de l'esclavage et leur rendre la liberté, On envoya donc aussitôt les prendre pour les embarquer et les conduire à Nantes, tandis que la Loire étoit encore navigable. Ils y étoient depuis environ un mois, et ils paroissoient assez contents du traitement qu'on leur faisoit. Ils y avoient été transférés de chez les Frères, lorsqu'il fut question que les insurgés alloient venir à Angers. On ne sait pas ce qu'ils sont devenus, si même on les a conduits jusqu'à Nantes. On présume qu'ils ont été noyés sur la route, ou avec ceux de Nantes qu'on faisoit noyer. Il est incroyable combien il en a péri de cette manière dans cette malheureuse ville, sans y comprendre ceux qui ont été fusillés ou guillotinés. Ils étoient environ trente qui s'étoient rendus chez les Frères [1] sur la parole des corps administratifs de la ville d'Angers. Parmy eux on compte:

Mr Clavreul, ancien curé de la Trinité d'Angers, âgé d'environ soixante-dix ans. Avant d'être nommé à la cure de la Trinité, il avoit été curé successivement à celles de la Jubaudière, près Beaupreau, et Cromière [2], près la Flèche. Partout il s'étoit conduit en digne pasteur. Il étoit très éclairé et très attaché à son devoir. Il avoit passé six

[1] Les 58 prêtres tirés de la Rossignolerie, quand on apprit le retour des Vendéens de Normandie, avaient été conduits par Goupil à Montjean, où ils restèrent plusieurs jours. Six avaient été noyés à la Baumette, un autre avait réussi à se sauver de Montjean. Quand le commandant de leur escorte eut appris que les Vendéens venaient assiéger Angers, il craignit qu'on lui enlevât ses prisonniers et les emmena à Nantes où ils furent noyés le 10 décembre par ordre de Carrier.

Voir la liste de ces prêtres publiée par M. l'abbé Maupoint en appendice à la suite de son livre sur la *Vie de Mgr Montault des Isles*, pages 359 et s.

[1] A la Rossignolerie.

[2] Crosmières.

Digitized by Google

ans en qualité de curé à la Trinité, et huit en qualité de vicaire. Pendant tout ce temps-là, il ne s'étoit point épargné; on peut assurer que ses jours étoient pleins. Épuisé de fatigue, il se décida à quitter et fit sa démission en 1784. Il se retira dans la paroisse Saint-Jacques. Il ne cessa pas pour cela de se rendre utile aux fidèles. Il recevoit tous ceux qui se présentoient à lui. Il avoit choisi l'église du Bon-Pasteur qui étoit à sa proximité. Il y disoit la messe et y confessoit. Il dirigeoit aussi les sœurs de l'Hôtel-Dieu et une partie de celles de l'Hôpital général.

Il fut arrêté et mis au Séminaire le 17 juin 1792, et ensuitte conduit chez les Frères. Il en sortit lorsque l'armée catholique fit son entrée à Angers et se retira chez lui. Pendant son séjour chez les Frères, il y tomba malade ; sa maladie s'augmenta lorsqu'il fut chez lui. Cependant Mr Berger, alors maire, l'engagea à se rendre chez les Frères, lui assurant qu'il n'avoit rien à craindre. Sur sa parolle qu'il a donnée égallement à bien d'autres, il crut devoir s'y rendre, et s'y rendit en effet.

Mr Clavreul, curé de Saint-Pierre de Précigné, avoit aussi été arrêté, le 17 juin 1792, et conduit au séminaire, et de là chez les Frères, d'où il sortit aussi quand l'armée catholique entra à Angers. Retiré chés Mr son frère, ancien curé de la Trinité, il y tomba malade. On désespéroit même pour sa vie, lorsque parut l'arrêté du département qui enjoignoit à tous les prêtres de retourner chez les Frères. Sa santé s'étant un peu rétablie, il se décida à aller rejoindre Mr son frère chez les Frères, et fut aussi conduit à Montjean, et de là à Nantes avec les autres. Il étoit âgé d'environ soixante-huit ans. Il avoit fait beaucoup de bien dans sa paroisse, il étoit très zélé.

Mr de Chauvigné [1], docteur de la faculté d'Angers et

[1] Tremblier de Chauvigné, René-François, chanoine de la cathédrale, noyé à la Baumette. (Jugement du Tribunal civil d'Angers du 31 mai 1825.)

Digitized by Google

chanoine de la cathédralle, étoit aussi de ce nombre. C'étoit un saint et respectable prêtre, qui avoit fait beaucoup de bien. Il étoit riche de patrimoine, mais il en faisoit bon usage. Il donnoit considérablement aux pauvres. Il avoit des talens pour la prédication et prêchoit partout où on le demandoit. Il avoit aussi été arrêté le 17 juin 1792, et conduit au séminaire, et de là chez les Frères, à cause de son âge ; il pouvait avoir soixante-quatre ans ou environ. Il sortit quand l'armée catholique entra à Angers, et se retira dans une maison qu'il avoit prise pour y mettre ses effets. La sienne étoit occuppée par le sieur Pelletier, évesque intrus qui l'avoit acheptée pour s'y loger. Il fut à sa campagne et y passa quelque temps. Mais, les patriotes étant revenus à Angers, ils se répandent dans la campagne pour y piller et ravager. Craignant pour ses jours, il se décida à venir chez les Frères, croyant qu'il y seroit plus en sûreté, et sur la parolle qu'on lui en avoit donnée. Mais il fut trompé comme bien d'autres qui y ont trouvé la mort.

Nous regrettons de n'avoir pas les noms des autres respectables ecclésiastiques qui avoient été conduits de chez les Frères des Écoles chrétiennes d'Angers à Montjean et qui ont ensuitte été conduits à Nantes, où il y a apparence qu'ils ont péri avec les autres, pour la religion sainte qu'ils professoient. Il viendra un temps, il faut l'espérer, où on pourra les faire connoitre, et les donner aux fidèles pour des modèles de vertus.

Tandis qu'on étoit occuppé à prendre tous les moyens pour que les prêtres catholiques renfermés à Montjean ne tombassent point entre les mains de l'armée catholique, on ne cessoit de faire dans toutes les campagnes aux environs d'Angers, mais surtout dans la partie qui avoit servi de passage à l'armée catholique, des visites domiciliaires. On ne cessoit d'en amener à Angers, hommes, femmes, garçons, filles de tout âge et de toute condition ; tout

Digitized by Google

étoit indifférent pourvu qu'ils fussent connus par leur attachement à la religion et par leur probité, ou, ce qui étoit la même chose, pour être aristocrates.

On se sçut bon gré surtout d'avoir réussi à prendre Mr Morna fils, qui avoit passé dans l'armée catholique, pour ne point participer à toutes les horreurs qu'il voyait commettre devant ses yeux. Mr son père et madame sa mère avoient une maison à Angers, où ils passoient une partie de l'année, et l'autre ils la passoient à Savennières, où ils avoient du bien. A la ville comme à la campagne, ils étoient honorés de tous les honnêtes gens ; il n'en falloit pas davantage pour leur attirer la haine des patriotes. Il n'est point de persécution qu'on ne leur ait fait éprouver. Le respectable père fut pris et conduit en prison, et, sur la réputation qu'il avoit d'être honnête homme, il fut dans la suitte condamné à la mort.

Il y a apparence que Madame son épouse et sa respectable fille n'auront pas été ménagées. Elle (la mère) avoit l'âme trop sensible à la misère de ses semblables, et trop attachée à sa religion pour être épargnée. Il y a lieu de croire qu'elle aura été ramassée comme suspecte. On ne se donna pas le temps de mettre Monsieur son fils dans les prisons. Ce fut le 25 décembre, jour de Noël, qu'il fut pris et conduit à Angers. Ses ennemys, comme des tigres, étoient altérés de son sang, et il leur tardoit de s'en désaltérer. Aussitôt donc qu'il fut arrivé à Angers, sans aucune forme de jugement, malgré les promesses qu'on avoit faites de vive voix de ne point faire mourir les prisonniers, malgré même les billets imprimés qu'ils avoient eu bien soin de répandre avec profusion, où on disoit qu'il y avoit amnistie pour tous ceux qui se rendroient, qu'on laissoit sur tous les passages des insurgés affin qu'ils pussent les lire (ce qui a été cause qu'une infinité, par fatigue ou par besoin, sont venus se jetter entre les mains de leurs cruels ennemys), malgré, dis-je, toutes ces promesses, on le conduisit sur-

Digitized by Google

le-champ au Port-Aireau pour le fusiller. Déjà il étoit prest à recevoir le coup de mort, lorsqu'il crut pouvoir se tirer des mains des tigres qui l'entouroient. Il se précipita dans la rivière pour s'échapper et se sauver à la nage. Ceux-cy, comme de furieux, s'élancent sur lui à coups de sabre et de bayonnette, lui couppent les bras et les jambes et, après l'avoir mutilé, finissent par le massacrer et le laissent ainsi exposé pendant trois jours de suitte aux yeux des passans. C'est ainsi que Mr Morna fils termina ses jours. Il y a lieu de croire qu'il aura fait à Dieu le sacrifice de sa vie et qu'il en aura reçu la récompense[1].

Cependant les représentans du peuple venoient de nommer une commission militaire[2] pour juger promptement les prétendus conspirateurs et pour remplacer le Tribunal révo-

[1] Il est certain qu'après le siège d'Angers et la déroute de Savenaye, de nombreuses bandes de Vendéens furent amenées devant Francastel qui les faisait fusiller de suite, soit au Port-Ayrault, soit aux Ponts-de-Cé. On n'a pas les noms des individus compris dans ces massacres.

[2] M. Gruget fait ici une confusion entre les deux Commissions militaires créées à Angers par les Représentants du peuple.

La première avait été formée le 13 juillet 1793. Elle siégea deux jours à Angers, sans prononcer de condamnation à mort. Elle est à Chinon le 23 juillet, à Saumur le 25, à Doué le 19 août, à Saumur le 21, à Angers le 29 octobre, le 8 novembre à Saumur, le 18 novembre à Laval, le 23 à Angers, le 1er décembre à Saumur, enfin le 13 décembre à Angers où elle devait rester jusqu'au 9 mai 1794-20 floréal an II, date de sa dissolution. Son premier président, Parcin, avait été remplacé, le 4 octobre 1793, par Antoine-Félix. Roussel et Loizillon, dont M. Gruget parle plus loin, appartenaient à cette Commission, l'un comme juge, l'autre comme greffier.

La deuxième Commission militaire d'Angers avait été formée le 15 frimaire, 5 décembre 1793, après le siège. A l'exception de son Président, Joachim Proust, tous ses membres, Méry, Pasquier, Allain, Morin et Vacheron, appartenaient à l'armée à divers titres. Elle siégea d'abord à Angers, où elle condamna à mort : Mme de Civrac, abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, Marie Thomasson, sa femme de chambre, M. Edelin, né à Candé, curé de Longray (Charente), cinq paysans de Daon : Foucher, Coquereau, Percher, Lemoine et Blanvillain, qui avaient suivi les Vendéens en Normandie et André Renou, de Saint-Pierre de Cholet. Puis elle se rendit successivement au Mans, à Laval, enfin à Sablé. Elle rentra à Angers le 12 janvier 1794 et fut aussitôt dissoute. Deux de ses membres furent alors attachés à la Commission Félix comme suppléants, les citoyens Morin et Vacheron, gendarmes.

Digitized by Google

lutionnaire qu'ils avoient créé à Angers et qui étoit composé de tout ce qu'il y avait de plus vil et méprisable dans la ville. Proust, le fameux Proust, apothicaire, en étoit le président. Il avoit avec lui un charcutier, qui répandoit le sang humain comme celui des animaux, et quelques autres du même calibre. Cependant c'étoit encore des honnêtes gens en comparaison de ceux qui composoient cette nouvelle commission. On verra même le sieur Proust se récrier et être indigné des jugements prononcés par les nouveaux juges.

Ce nouveau Tribunal de sang étoit composé de six à sept membres. On nous épargnera la peine de les nommer. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de donner les noms de deux, connus et fameux dans la ville d'Angers : Loisillon, qui étoit le successeur du sieur Delage à l'Économat, et qui avoit hérité de ses principes contre la Religion, et le sieur Goupil fils, apothicaire qui s'étoit si bien signalé depuis la Révolution. Il eût été heureux pour lui que les commandans de l'armée catholique ne s'en fussent pas rapportés au serment qu'il leur fit de changer de conduitte et qu'ils l'eussent emmené avec eux ; ils lui auroient épargné bien des crimes. Mais, quand on a une belle âme, on ne présume pas aisément du mal de son prochain, et on peut dire que c'étoit l'apanage des chefs de l'armée catholique. Nous pourrions encore en ajouter un autre nommé Roussel, de Paris, qui est mort subittement, ainsi que Loisillon, d'une mort qu'on peut regarder comme un châtiment des crimes dont ils s'étoient rendus coupables.

Ce fut le samedy 28 décembre que cette Commission fit son entrée à Angers[1]. Tout en eux annonçoit la grandeur

[1] La première Commission militaire d'Angers, présidée par le citoyen Félix, avait tenu sa dernière séance à Saumur le 5 nivôse, an II, 25 décembre 1793. Elle arriva à Angers le 28 et tint sa première séance le 31 décembre, après avoir assisté la veille à la fête de la prise de Toulon, dont M. Gruget décrit plus loin les détails et à laquelle elle avait été officiellement invitée par la municipalité d'Angers.

Digitized by Google

à laquelle ils faisoient semblant d'avoir renoncé et la terreur qu'ils inspiroient par leur costume et leur figure. Ils avoient environ deux cents hommes chargés de les garder et d'exécuter leur volonté suprême, car leur jugement étoit en dernier ressort.

S'ils étoient la terreur et l'effroi de tous les honnêtes gens, ils étoient aussi l'espoir de tous les patriotes et républicains de la ville d'Angers ; ils les regardoient comme leurs sauveurs et mettoient en eux toute leur confiance. On verra dans la suitte qu'ils n'eurent pas tout lieu de s'en féliciter ; car, après avoir sacrifié tous les honnêtes gens, ils s'empressèrent aussi à répandre le sang même des patriotes. Ce fut alors qu'on s'apperçut qu'ils avoient eu tort de se réjouir de leur entrée.

Cependant les corps administratifs pensèrent à donner une fête à la ville. Cette fête étoit en l'honneur de la reprise de Toulon et de la destruction des armées catholiques et royales de la Vendée. On la fixa au lundy 30 décembre 1793, jour de décade. On pensoit avec raison que cette fête seroit du goût des membres de la Commission ; on se fit un devoir de les y inviter, affin de prévenir par là les glorieuses fonctions où ils alloient s'occupper.

On se prépara donc à célébrer cette fête avec toute la pompe possible. Elle fut annoncée la veille par une décharge de canon. Le matin elle fut précédée encore par une nouvelle décharge. Tout étant préparé, on commença cette fameuse procession. Les représentans du peuple, les membres de la Commission militaire y tenoient le premier rang. Ensuitte, venoient tous les corps administratifs et les troupes à pied et à cheval en garnison à Angers. Au millieu étoit une comédienne représentant la déesse de la Liberté, portée sur un char et ayant à ses costés les statues de Rousseau, de Voltaire, de Marat et autres impies semblables. On avoit eu l'impiété d'y joindre la statue du pape et celle de Louis XVI ; et elle (la déesse de la Liberté) tenoit ses

Digitized by Google

pieds sur leur tête, en signe de la victoire que les impies avoient remportée sur l'Eglise.

Dans cet état on fut dans l'église de Saint-Maurice, qu'ils avoient nommée le temple de la Raison. On la plaça sur l'autel; elle y prononça un discours analogue à la feste. Des chansons impies y furent chantées au millieu des danses et des imprécations contre la divinité. On fut ensuitte au champ de Saint-Nicolas en chantant des chansons qu'on avoit eu soin de distribuer à tous les assistans, qu'on avoit forcés de s'y trouver sous peine d'être regardés comme suspects. On s'en revint à la place des Halles pour y allumer un feu de joye, dans lequel on fit brûler tous les livres d'églises et les ornemens qu'on avoit pu trouver. Il est à remarquer que les maisons où on ne voyoit personne aux fenêtres pour applaudir à toutes leurs impiétés étoient marquées comme suspectes.

C'étoit un crime de ne pas ouvrir ses fenêtres et de ne pas témoigner du plaisir en les voyant. Cette fête finit par une danse publique sous les Halles, où les représentans du peuple et tous les membres des corps administratifs, ainsi que les soldats, ne manquèrent pas de se trouver; et tout cela pour honnorer et célébrer la feste de la destruction de l'armée catholique dans la Vendée, la prise de Noirmoutier et la reprise de Toulon sur les Anglois et les Espagnols, mais surtout pour accoutumer le peuple à toutes les cérémonies payennes et idolâtres.

Les véritables chrétiens, renfermés dans l'intérieur de leurs maisons, gémissoient de toutes ces impiétés; ils ne cessoient d'adresser leurs prières à Dieu pour qu'il vînt à leur secours et qu'il ne permît pas que la religion sainte qu'ils professoient sortît d'un royaume autrefois si catholique et si chrétien. Plusieurs, par crainte et par foiblesse, crurent pouvoir y assister, tant il est vrai que la peur est capable de faire faire les plus tristes naufrages dans la foi.

Cette fête passée, la Commission militaire ne tarda pas

Digitized by Google

à faire voir ce dont elle étoit capable. Le lendemain mardy, trente-un-décembre, dernier jour de l'année, tous les membres s'assemblèrent pour commencer leurs travaux. On ne cessoit d'amener des prisonniers de tout costé, qu'on alloit prendre chez eux. Les prisons en étoient remplies, ainsi que les communautés du Calvaire et du Bon-Pasteur. On crut ne pouvoir mieux finir l'année qu'en condamnant à la mort plusieurs prêtres qu'on avoit pris cachés chez des particuliers.

Mr Doguereau, prieur-curé de Saint-Agnan de la ville d'Angers, et Mr Chesneau, curé de Montreuil, près Avrillé; l'un et l'autre âgés d'environ 68 ans, respectables par leur âge et par leur bonne conduitte, avoient été pris chez Mr Raumant, commandant de la garde de Lésigné, près Durtal. Ils furent conduits, avec lui, dans les prisons d'Angers; ils furent condamnés à mort le matin, avec une dame nommée Marie-Jeanne Oré, épouse de Mr Vondel, de condition, et exécutés sur les trois heures après midy, et leur têtes montrées à la populace, qui crioit aussitôt : « Vive la République ! [1] »

Il est à remarquer que, dès que les patiens étoient arrivés au pied de l'échaffaud, on alloit chercher les juges de la Commission qui les avoient condamnés à mort [2]. Ils se faisoient souvent attendre longtemps. Mais les bourreaux attendoient qu'ils fussent présents affin de ne les pas priver

[1] MM. Doguereau et Chesneau avaient été arrêtés au Louroux-Béconnais, et non à Lézigné.

M. Raumant, ancien maître d'école et commandant de la garde nationale de Lézigné, fut bien condamné en même temps que MM. Doguereau et Chesneau, mais sans que son affaire eût aucun rapport avec la leur, pas plus que celle de Marie-Jeanne Oré, femme Vondel, ci-devant noble, native de Thouars, domiciliée de Champigné, près Chinon, jugée et guillotinée avec eux.

[2] Les membres de la Commission Félix, au nombre de deux ou trois, accompagnés du greffier, assistaient à l'exécution des victimes condamnées par eux à la mort et en dressaient un procès-verbal qui était immédiatement transcrit sur le registre de la Commission, à la suite du jugement prononçant la condamnation, et signé par lesdits juges et le greffier.

Digitized by Google

du plaisir qu'ils y trouvoient. D'un autre costé, les corps administratifs avoient eu soin de payer des âmes viles qui s'y trouvoient pour applaudir à la mort des innocents. Aussitôt donc qu'ils étoient arrivés, les bourreaux commençoient leur exécution, et à chaque tête qui tomboit ils donnoient le signal [du cri] de : « Vive la République! » qui étoit répété par les gens à gage qui se trouvoient postés de distance en distance, affin que ce bruit se fît entendre au loin.

Les corps administratifs ont continué de payer ces sortes de personnes jusqu'au moment où ils se sont apperçu qu'on pourroit aller jusqu'à eux ; car alors ils ont cessé de les payer et eux ont cessé de s'y rendre pour crier ; de sorte que dans la suitte il n'y avoit plus que les juges et les bourreaux, avec les soldats qui les accompagnoient, à répéter les mots chéris de : « Vive la République ! » On verra même, dans la suitte, que deffense sera faitte au peuple d'y assister, dans la crainte d'être touché du courage et de la résignation avec lesquels on voyoit mourir ces martyrs de la religion. Ce n'est pas qu'on n'ait pris tous les moyens pour empêcher qu'on entendît leurs dernières parolles. Un ou deux tambours se trouvoient à leur costé et ne cessoient que quand ils avoient expiré sous le glaive du bourreau, de sorte qu'on ne pouvoit rien entendre de ce qu'ils pouvoient dire. Mais la joye et le contentement qui étoient peints sur leur visage marquoient assez la paix qui régnoit dans leur cœur, ce que les patriotes eux-mêmes ne pouvoient s'empêcher de convenir.

Ainsi finit cette année. On comptoit bien que la suivante ne pouvoit pas mieux commencer. Tout, en effet, annonçoit les malheurs que nous éprouvons. Les esprits étoient toujours prévenus et les cœurs s'endurcissoient dans le crime, au lieu de penser à revenir à Dieu et à lui demander pardon.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA LOIRE NAVIGABLE

État de la question — Pourquoi la Loire n'est pas navigable Pourquoi et comment on peut la rendre navigale

I. État de la question

Il y aura bientôt sept ans que ces deux mots, Loire navigable, sont devenus dans tout le bassin de ce fleuve comme un signal de ralliement, autour duquel se sont groupés des hommes de toutes les opinions, appartenant aux professions et aux milieux les plus divers, mais ayant une qualité commune : leur bonne volonté, et une conviction également commune : le rôle important que jouent les voies navigables en général, dans le développement économique d'un pays, et que pourrait jouer en particulier la Loire débouchant en plein Atlantique, après avoir traversé une contrée d'une merveilleuse richesse, et pouvant desservir les 2/3 sinon les 3/4 de la France.

Pour se convaincre de cela, il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte des voies navigables françaises. Mais il y a plus : les communications avec la Belgique et l'Allemagne existent, et dans ces deux pays les voies d'eau ont été l'objet de soins tout particuliers et offrent un état de perfection remarquable; ce n'est donc pas seulement la France que la Loire relierait à l'Atlantique, mais bien presque la moitié de l'Europe ! Chimère, dira-t-on ! Les

Digitized by Google

voies d'eau existantes réunies à la Loire, il est un fait que personne ne peut nier, c'est que, si la Loire était navigable, un bateau pourrait aller de Vienne (Autriche) à Nantes.

Et si maintenant on veut bien remarquer que la Manche, le Pas-de-Calais et la Mer du Nord, avec leur encombrement, leurs tempêtes, leurs brouillards et leurs glaces, présentent de graves dangers aux navires qui sont obligés de les parcourir pour se rendre à Anvers et à Hambourg, et qu'il est essentiellement humain d'aller là où le chemin est le plus commode, on conclura avec nous que le projet du Comité de la Loire navigable est assurément louable, peut-être ambitieux, mais non chimérique.

Nous demanderons donc qu'on veuille bien nous accorder comme acquis que, si la Loire était navigable, elle rendrait de grands et réels services et pourrait être, pour le pays entier, une cause de prospérité.

Cela posé, nous résumerons aussi brièvement que possible l'état de la question.

Après de longs et persévérants efforts, le Comité de la Loire navigable a eu la satisfaction de grouper en faisceau compact toutes les bonnes volontés du bassin de la Loire et de créer, sur tous les points importants, des comités locaux, dont le concours actif et dévoué a puissamment contribué au résultat obtenu à l'heure actuelle.

Cédant enfin devant cette poussée de l'opinion publique, le Gouvernement a nommé une Commission d'études composée des hommes les plus éminents et les plus compétents dans cette science si complexe de l'hydraulique fluviale, avec mission de rechercher si la Loire était susceptible d'améliorations sérieuses, la rendant propre à une navigation active.

Cette Commission, présidée par le distingué M. Fargue, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, et ayant pour secrétaire M. Robert, le sympathique ingénieur d'Angers, a fait ses études, établi un plan de la Loire du plus haut

Digitized by Google

intérêt et conclu en termes formels que, pour la section de Nantes à la Maine, tout au moins, la Loire pouvait être rendue navigable et assurer un mouillage *supérieur à un mètre aux plus basses eaux*. Les travaux se sont continués, en amont de la Maine, avec les mêmes précautions et les mêmes soins ; prochain est donc le moment où l'on aura une complète étude d'ensemble.

Pendant ce temps, le Comité ne restait pas inactif; il faisait faire en Allemagne par un de nos compatriotes, M. Louis Laffitte, l'un des plus remarquables élèves de M. Marcel Dubois, une enquête approfondie sur la navigation intérieure dans ce pays. M. Laffitte a répondu pleinement à l'attente du Comité de la Loire navigable, et son rapport constitue une œuvre considérable et sans précédent.

Puis survenaient la session d'août des Conseils généraux et le vote, par les assemblées départementales intéressées à la première section, de leur part contributive, sous la réserve pleine de sagesse que l'œuvre serait suivie jusqu'au bout, par l'aménagement d'une voie d'eau de Nantes à Orléans, et que notamment la Loire serait rendue navigable, tout au moins, jusqu'à la frontière d'amont de Maine-et-Loire.

Alors M. Robert, accompagné de M. Laffitte, partit pour l'Allemagne afin de se rendre compte par ses yeux des travaux effectués dans ce pays et des résultats obtenus. Nous croyons, sans craindre de lui déplaire, pouvoir dire que M. Robert rapporta de son voyage une impression qui ne faisait que confirmer par l'examen des faits l'avis théorique de la Commission d'études.

Qu'il nous soit permis, à ce point de notre travail, d'exprimer à M. Robert notre reconnaissance la plus sincère, pour le soin scrupuleux, la conscience profonde et l'intelligence raisonnée qu'il a apportés dans l'accomplissement de la mission qui lui était confiée. Si, comme nous

Digitized by Google

l'espérons fermement, la Loire devient une grande voie navigable, les générations qui profiteront des bienfaits de cette œuvre, arrivée à son complet épanouissement, devront conserver le nom de cet ingénieur, dont la modestie égale le mérite.

Enfin, à l'heure actuelle, le Comité, pour répondre au désir exprimé par le Gouvernement, fait faire une enquête sur l'état économique du bassin de la Loire, en vue d'établir par des documents irréfutables les industries existantes, comme aussi celles à créer, l'état du commerce et de l'agriculture, leur développement possible et leurs besoins pour arriver à leur plein essor.

Ainsi qu'on peut le voir par cette rapide esquisse, la question de la Loire navigable n'est pas une tentative folle; il s'agit bien d'une entreprise sérieuse, conduite avec mesure et prudence, avec la ferme volonté d'aboutir, et cela uniquement dans l'intérêt du pays.

L'insuffisance flagrante des chemins de fer, pour répondre aux exigences de notre époque, et les accidents trop nombreux, dus en grande partie au surmenage du personnel et à l'encombrement des lignes, suffiraient, en dehors de toute autre considération, à légitimer la campagne menée pour obtenir la tranformation de la Loire, désert sablonneux plus que fleuve, en une voie navigable bienfaisante et prospère.

II. Pourquoi la Loire n'est pas navigable

Nous avons essayé de mettre aussi brièvement que possible nos lecteurs au courant des travaux du Comité et de ses collaborateurs, mais nous avons jugé complètement inutile d'insister, pour démontrer que la Loire, dans son état actuel, ne peut être considérée comme une voie navigable. C'est un fait malheureusement avéré.

Digitized by Google

Il convient d'examiner si cet état du fleuve échappe à toute règle ou si, au contraire, il est possible de constater un régime et des causes pouvant l'expliquer. En un mot, pourquoi la Loire n'est-elle pas navigable ?

Nous tenons à déclarer qu'ici nous n'engageons personne et que nous nous bornons à exposer le résultat de nos études et de nos recherches personnelles [1].

Avant de passer à un cas particulier, nous devons exposer quelques-unes des lois naturelles générales qui régissent le lit des cours d'eau à fond mobile comme la Loire :

La matière solide qui encombre notre fleuve est, dans sa grande masse, composée de grains de sable petits et durs, mélangés à la terre d'alluvion et provenant de la désagrégation des montagnes et surtout de l'éboulement des rives.

Cette destruction des rives joue le plus grand rôle dans l'encombrement du lit.

Ce mélange de sable et de terre est entraîné par l'eau. Mais il est évident que toute la masse n'est pas animée de la même vitesse. La terre, poussière impalpable en suspension, chemine avec une vitesse sensiblement égale à celle du liquide. Le sable, plus lourd, tombe au fond et, retardé par sa propre pesanteur et par le frottement, va beaucoup moins vite.

Ce triage explique comment certains bancs (certaines grèves) sont beaucoup plus sédentaires les uns que les autres. Plus ils contiennent de gros sable, moins ils se déplacent.

Nous nous trouvons donc en présence de deux éléments distincts, en antagonisme constant :

Les matières solides qui s'opposent à la libre circulation de l'eau ; l'eau qui cherche à entraîner les matières solides. La victoire appartient au plus fort.

[1] Voir *Les cours d'eau et l'hydraulique fluviale*, de Léchalas, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées.

Digitized by Google

Si les matières solides présentent une pesanteur suffisante pour résister à l'impulsion de l'eau, elles restent immobiles et obstruent le passage; si, au contraire, la force du courant est suffisante, il balaie l'obstacle et passe. Mais entre ces deux extrêmes, il y a un état moyen, c'est celui où le courant, pour certaines causes que nous exposerons plus loin, animé d'une force plus grande, nettoie son lit du sable qui s'y trouve, puis, comme épuisé par cet effort, ralentit sa course et laisse de nouveau la victoire à son adversaire.

C'est là l'état de la Loire. Certaines parties, possédant les conditions physiques voulues, présentent un cours libre de sable et de bonne profondeur ; d'autres, de constitution contraire, n'offrent qu'un dédale inextricable de bancs de sable, au milieu desquels circulent de minces filets d'eau sans profondeur ; puis, un peu plus loin, nous retrouvons le lit dégagé, et ainsi de suite.

Eh bien ! qu'on ne s'y trompe pas ; cette situation est normale et la nature elle-même indique le remède à employer.

Il y a, en effet, un rapport déterminé, étant donné une masse de matières solides, entre la translation ou la stagnation de celles-ci et la vitesse du courant.

Si cette vitesse est constante, les dépôts et les mouvements des matières se font dans un ordre régulier, si la vitesse se modifie, on voit, là où elle est plus grande, le lit se nettoyer, comme si une invisible drague enlevait les sables ; là où elle est plus faible, les dépôts s'accumuler jusqu'à l'obstruction complète. Alors on assiste à un nouveau spectacle. L'eau arrêtée s'irrite, elle tracasse son adversaire, le harcèle sans cesse et, dès qu'un point faible se révèle, elle multiplie ses efforts, monte comme à l'assaut, tournoie, retombe en cascades, jusqu'à ce qu'enfin le sable miné s'écroule, obstruant un petit ruisselet au profit d'un autre. De là, ces changements continuels que l'on peut

Digitized by Google

constater dans certains bras de la Loire où, suivant l'expression des mariniers, le bon de l'eau change constamment de place. Mais ces changements eux-mêmes ne sont pas uniquement dus au hasard et, pour l'observateur attentif, il est encore possible de remarquer certaines causes qui les provoquent ; ce sont là des détails sans importance pour la démonstration que nous avons entreprise.

Nous espérons que, malgré l'aridité du sujet et la difficulté de l'exposer sans figures explicatives, le lecteur, grâce à sa bienveillante attention, aura compris les mouvements des matières solides.

Voyons maintenant à quelles règles obéit l'élément liquide. Il est évidemment superflu de dire que plus la pente du lit est raide, plus le courant est rapide. Le plan d'eau d'une écluse et la chute d'une cascade sont, dans cet ordre d'idées, les deux extrêmes.

Mais si l'on considère un tronçon d'un fleuve à pente régulière et dans lequel aucun affluent n'apporte un contingent supplémentaire, le débit, c'est-à-dire le volume d'eau passant à un point donné dans un temps donné, est constant. Cela posé, il est bien évident que, si on resserre les rives entre lesquelles l'eau s'écoule, celle-ci sera obligée d'accélérer sa course, sans quoi son niveau s'élèverait sur ce seul point, ce qui serait contraire au principe fondamental d'équilibre qui régit les liquides.

Si, au contraire, on écarte ces mêmes rives, le courant diminue de vitesse pour des causes inverses, mais pour le même principe.

Quand donc, en Loire, une île, ayant parfois plusieurs kilomètres de longueur, divise le fleuve en plusieurs bras, elle produit presque toujours, au profit de l'un d'eux, l'effet d'un rétrécissement par suite de la configuration de sa pointe d'amont qui, agissant comme un entonnoir, force la plus grande partie de l'eau disponible à s'engouffrer dans ce chenal en précipitant sa marche. Aussi, dans ce

Digitized by Google

bras ainsi favorisé, voit-on rarement des bancs de sable et y trouve-t-on presque toujours une bonne profondeur.

Si nous suivons le courant, nous arriverons à l'extrémité de l'île; le fleuve retrouvant un lit deux ou trois fois plus large, étale son eau sur ce vaste espace. Mais aussitôt la vitesse diminue et les sables, qui ne pouvaient tout à l'heure résister au courant du fleuve rétréci, encombrent le fleuve élargi qui n'a plus l'énergie nécessaire à les emporter.

Mais les rétrécissements ou les élargissements du lit ne sont pas les seuls agents qui viennent modifier la vitesse d'un cours d'eau. Si l'on considère un pont en pierres, comme on les faisait autrefois, soutenu par un plus ou moins grand nombre de piles, nous pourrons constater que ces blocs de maçonnerie constituent un barrage à jours, il est vrai, mais n'entravant pas moins la marche du fleuve. En amont, il y a ralentissement, en aval, accélération. Mais là, nous remarquons un autre phénomène. L'eau se précipite avec force dans les espaces entre les piles qui la compriment, puis, brusquement libre, elle s'étale à nouveau ; celle qui a passé entre deux piles se mêlant dans des tourbillons furieux à celle qui a coulé entre les deux piles voisines. Ces tourbillons, ces remous, se creusent au détriment de la vitesse, et les sables profitent de cet arrêt dans la marche, pour se déposer. Aussi, voit-on, en eaux basses, découvrant le fond, chaque pile prolongée par un banc de sable dans le sens de l'aval.

Les courbes sont également une cause de modification dans la vitesse du courant. Le long de la rive concave, l'eau court plus vite que le long de la rive convexe; aussi, dans une courbe, l'eau est toujours profonde et rapide le long de la rive concave, et une grève prolonge la rive convexe jusqu'à la limite des courants trop rapides, pour permettre aux sables de se déposer.

Si le lecteur veut bien aller contempler la Loire et l'étudier d'un peu près, il verra que tout ce que nous venons

Digitized by Google

de lui dire est l'expression de l'exacte vérité et, au lieu d'accuser la Loire d'être un fleuve capricieux et d'humeur intraitable, il se convaincra qu'elle est seulement un pauvre grand fleuve, abandonné à lui-même, et où les lois de la nature règnent souverainement.

III. Pourquoi et comment la Loire peut être rendue navigable

Nous avons fait connaître à nos lecteurs les lois auxquelles obéissent les sables de la Loire, comme d'ailleurs ceux de tous les autres fleuves présentant la même configuration.

Il est facile, dès lors, de démontrer qu'en vènant en aide au courant, on pourra obtenir l'amélioration désirée.

En effet, ce qui cause l'encombrement du lit de la Loire, c'est, ainsi que nous l'avons expliqué, les changements de vitesse de son courant, lesquels résultent des différences de largeur de son lit. Supprimons la cause, nous supprimerons les effets.

Qu'importe le sable, dès lors qu'entraîné d'un mouvement continu, il ne pourra se déposer en aucun point du fleuve ? Nous ajouterons que les apports de sable dans la Loire pourraient être réduits dans d'énormes proportions, si on voulait, d'une part, reboiser les montagnes, ce qui aurait en outre, pour effet, de régulariser le débit et d'empêcher les crues anormales, et, de l'autre, protéger les rives, ce qui aurait l'avantage très sérieux de conserver leurs biens à ceux qui en possèdent le long du fleuve.

Nous ne pouvons entrer dans toutes les considérations que suggèrent ces deux questions; ce serait développer outre mesure cette étude déjà trop longue. Nous nous bornons donc à les signaler.

Digitized by Google

La suppression des apports ne fera, du reste, que faciliter notre tâche et n'est point indispensable au succès.

Beaucoup de personnes se figurent que, pour améliorer la Loire au point de vue navigable, il faudrait enlever au moyen de dragues tout le sable qui l'encombre, et alors elles se demandent avec effroi ce qu'on ferait de cet énorme volume de matières.

Ce n'est point là que se trouve la solution du problème; les dragues n'interviendront, si tant est qu'elles aient à intervenir, que pour enlever des bancs de sable durs, sur lesquels les courants les plus rapides n'ont pas de prise et qui se trouveraient sur le passage du futur chenal de navigation. Ce serait donc fort peu de chose, et le volume de terre et de gravier ainsi enlevé serait peu encombrant.

Le grand « déblayeur » (qu'on nous passe cette expression) sera le courant lui-même, auquel, par des moyens relativement simples et parfaitement connus, on assurera une vitesse régulière en renfermant l'eau disponible du fleuve dans un lit artificiel, de largeur régulière et présentant par ailleurs la constitution physique que l'expérience a démontrée comme la meilleure.

Et pour cela, qu'on se rassure, il ne s'agit pas d'endiguer les eaux de la Loire de sa source à son embouchure. Il suffit de mettre artificiellement à profit les lois naturelles que nous nous sommes appliqué à exposer dans notre précédent article.

Quittant le domaine de la théorie pour passer à celui des faits, nous mettons sous les yeux du lecteur une vue, en plan, de la Vistule allemande à Culm [1] en 1849, c'est-à-dire au moment où ce fleuve était, comme la Loire, abandonné à lui-même, et une autre en 1888, après l'exécution des travaux de régularisation.

[1] *Étude de la navigation intérieure en Allemagne*, de L. Laffitte, page 33.

Digitized by Google

Digitized by Google

Section de la Vistule en 1849

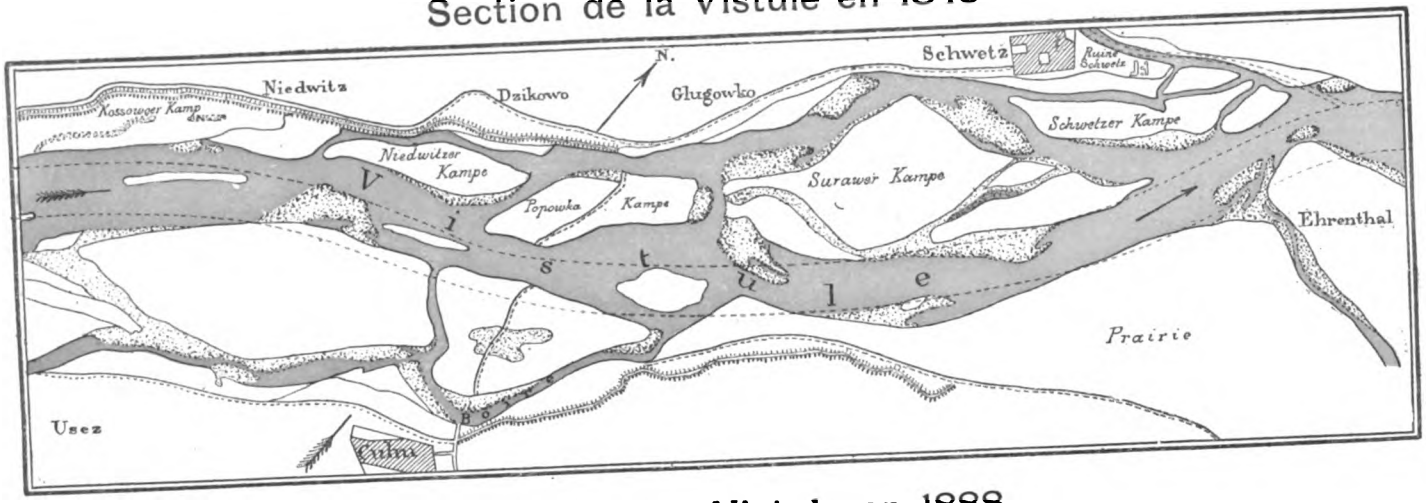

Section de la Vistule en 1888

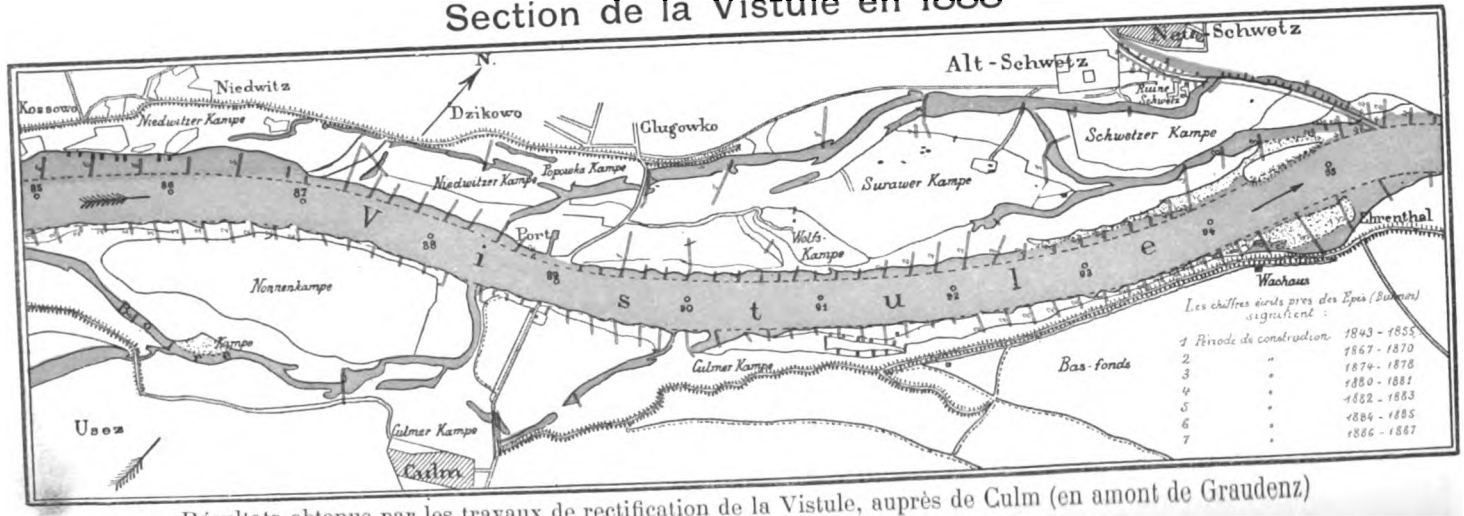

Résultats obtenus par les travaux de rectification de la Vistule, auprès de Culm (en amont de Graudenz)

Digitized by Google

L'impression est frappante. La Vistule de 1849, c'est la Loire de 1899, avec ses îles, ses bras multiples, puis un lit unique, démesurément large. Dans la réalité, la ressemblance est plus grande encore, puisque le sable qui encombrait la Vistule ressemble à celui de la Loire et puisque le mouillage y tombait, en basses eaux, au-dessous de $0^m,40$ dans certains endroits.

Qu'on regarde maintenant la Vistule de 1888 : on voit un cours d'eau régulier dans ses courbes, comme dans ses rives, présentant une largeur constante.

Quel a été le résultat au point de vue de la navigation ? Le mouillage de $0^m,40$ est devenu un mouillage de $1^m,20$. Rien d'étonnant à cela : le sable, entraîné par un mouvement régulier, ne se dépose plus. L'eau disponible, disséminée dans un lit qui atteignait plus de 1200 mètres de largeur, est réunie, concentrée dans un lit de 350 mètres environ. Un simple calcul de proportion suffit à expliquer ce merveilleux résultat.

Si nos lecteurs veulent bien examiner attentivement le plan de la Vistule en 1888, ils verront combien sont simples les procédés employés pour faire au fleuve un lit nouveau, régulier et proportionné à son débit.

Unissant les données de la science à celles de l'expérience, les ingénieurs allemands ont construit des épis (buhnes), sorte de digues qui s'avancent de la rive vers le milieu du fleuve, faisant avec la direction du courant tantôt un angle aigu, tantôt un angle droit, voire même un angle obtus, suivant les résultats à obtenir.

L'emplacement de ces épis est déterminé par l'examen du cours du fleuve dont ils ont pour mission de rétrécir le lit, quand celui-ci est trop large, et aussi de modifier les courbes, quand ces dernières présentent un rayon trop court.

La configuration idéale pour le lit d'un fleuve étant un tracé légèrement sinueux, ne présentant que des courbes

Digitized by Google

plus ou moins allongées suivant la vitesse du courant et combiné avec des rétrécissements judicieusement produits aux points où le courant aurait tendance à se ralentir et à laisser, par conséquent, se faire les dépôts de sable, l'ingénieur dispose ses épis de telle sorte, que sur chaque rive la ligne imaginaire, obtenue en reliant entre eux les sommets de tous les épis de cette rive, trace le rivage désiré.

Nous ne nous arrêterons ni aux procédés de construction de ces épis, ni aux théories d'après lesquelles on détermine leurs dimensions et leurs inclinaisons par rapport au courant; nous nous bornerons à exposer leurs effets.

On conçoit aisément qu'une masse d'eau en mouvement, quand elle rencontre ainsi un obstacle à sa marche, s'arrête d'abord, puis se hausse le long de cette muraille; mais alors, entraînée par ces lois d'équilibre dont nous avons déjà parlé, elle glisse le long de l'épi, pesant de son poids sur les molécules voisines qu'elle refoule vers le milieu du fleuve, en les forçant à s'écouler plus rapidement. Il se produit à chaque épi comme un rapide. Mais, en aval de l'épi, que se passe-t-il? Au lieu de voir l'eau courir de plus en plus vite, du rivage vers le milieu du lit, on la voit venir en remous du large vers la rive. Les conséquences de ces remous sont faciles à déduire. Les matières solides en suspension dans le fleuve se déposent en aval de chaque épi et gagnent peu à peu vers l'épi suivant, créant ainsi tout naturellement une rive nouvelle, dont le tracé est déterminé par la pointe vers le large des épis.

Cependant, le lit, rétréci d'abord par les épis, ensuite par le nouveau rivage dont ils provoquent la formation, subit les influences de l'accélération du courant; il se déblaye et se creuse.

Et, encore une fois, qu'on ne nous soupçonne pas d'illu-

Digitized by Google

sion, de rêve. Qu'on regarde la Vistule ! la démonstration pratique de l'exposé théorique que nous venons de faire est là, et cet exemple est d'autant plus intéressant que la ressemblance des fleuves est aussi complète que possible.

Est-ce à dire que des travaux de ce genre ne présentent aucune difficulté ? Non pas ! Si la construction même des épis est facile, il n'en est pas ainsi des recherches à faire pour déterminer leurs dimensions et l'angle sous lequel ils devront attaquer le lit du fleuve, et l'on comprend la réserve qui s'impose à ceux qui auront la délicate mission de régulariser la Loire; mais, en vérité, puisque les ingénieurs étrangers ont réussi et complètement réussi dans des entreprises de ce genre, qui donc douterait que des ingénieurs français puissent réussir ? Et même, si l'on cherchait bien, ne trouverait-on pas que les procédés appliqués par les ingénieurs étrangers ont été indiqués par des ingénieurs français ?

Ayons donc conscience de notre force, secouons la torpeur qui nous a gagnés avec le déclin du siècle qui finit, apportons à l'aurore du vingtième, une vigueur nouvelle à perfectionner notre outillage national de développement économique, et réalisons cette œuvre grandiose et féconde de la Loire navigable !

Lucien Frémy.

Chalonnes, janvier 1900.

Digitized by Google

LE POÈTE F.-E. ADAM

(1834-1900)

Un poète angevin d'un rare mérite et d'une modestie plus rare encore, vient de mourir à Paris, entouré de l'estime et de l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

Né à Combrée, le 19 avril 1833, François-Étienne Adam entra au collège comme pensionnaire en octobre 1845, pour en sortir après sa philosophie en 1853. Il y faisait déjà des vers et, comme tous les cœurs bien nés, fidèle et reconnaissant envers la maison où il avait étudié, il n'oubliait pas d'envoyer, jusqu'en ces derniers temps, à la fête de son ami, le regretté M. F. Claude, supérieur de ce magnifique établissement, que dirige avec tant d'autorité M. Bernier, de petites pièces de poésies qui étaient un régal pour les maîtres et pour les élèves. L'une de ses premières pièces accompagnait l'offre d'un calice à Mgr Charbonneau.

Il voulut se consacrer à l'enseignement. A 19 ans nous le trouvons répétiteur au lycée d'Angers. Deux ans après, professeur au collège de Châtellerault (1855-1860), il passait avec succès sa licence ès-lettres et son concours d'agrégation. De 1860 à 1863 il enseignait à la Roche-sur-Yon ; de 1863 à 1867 à l'école navale de Brest. Sa santé ne lui permit plus de continuer ses fonctions et, malgré le repos qu'il prit, il dut abandonner la chaire du lycée Charlemagne, à Paris, qui lui avait été confiée.

Digitized by Google

J.-B. Dumas, le chimiste, président du Conseil municipal de Paris, qui l'avait connu, le fit entrer, alors, à l'Hôtel-de-Ville, où il collabora à la grande *Histoire générale de Paris*, commencée par le baron Haussmann. En même temps il donnait des contes et nouvelles à la *Semaine des enfants*, pendant cinq ou six ans, il semait ses vers dans la *Tribune des poètes*, l'*Europe littéraire*, la *Jeune France*, dans l'*Ouest artistique et littéraire*, etc. ; il fut même longtemps rédacteur en chef du *Parnasse* [1].

En prose, nous lui devons *Paris pittoresque* (Librairie de l'Art, grand in-folio de 100 pages, eaux-fortes).

Ses vers étaient assez remarqués pour qu'on l'engageât à les envoyer à l'Académie des Jeux Floraux. En 1863, sa pièce *Histoire et peinture*, dédiée à Paul Baudry, qu'il avait connu à la Roche-sur-Yon, attira l'attention des juges. En 1884, il imprimait son premier recueil *Par les bois*, dont les journaux parlèrent justement avec éloges.

En 1885, ses deux envois aux Jeux Floraux, l'*Ode à la France* et le *Roi des Monts*, lui valurent, en séance solennelle, le 3 mai, une véritable ovation.

Vous auriez prêté une oreille plus attentive aux accents parfois inspirés de M. D... (auteur d'une ode intitulée *Excelsior*), s'il n'avait pas eu à lutter avec ceux d'un autre poète qui, lui aussi, entraînait nos âmes vers ce ciel peuplé d'étoiles qui symbolise le passé de la nation française, disait le rapporteur, M. Georges Maisonneuve, mainteneur.

Oui, la fleur reine de nos concours, cette Amarante d'or, qui a fait l'orgueil de nos plus grands poètes, et que Victor Hugo, presque enfant cueillit dans vos bosquets sacrés avec tant d'allégresse, récompense cette année une pièce que l'Académie fut heureuse de rencontrer dans cette moisson fertile... C'est une ode à la France, une ode digne de la France. L'auteur est M. F.-E. Adam, membre de la Société philotech-

[1] La *Revue de l'Anjou* a donné une pièce de vers de lui, adressée à M. Joseph Denais, à propos de sa publication des *Œuvres de Germain-Colin Bucher*.

Digitized by Google

nique de Paris. J'ai retrouvé ce nom dans nos recueils au-dessous de vers pleins de promesses (en 1863, *Histoire et Peinture*, ode dédiée à Paul Baudry), aujourd'hui brillamment réalisées. Vous entendrez tout à l'heure ce poétique hommage rendu aux gloires et aux douleurs de la patrie. Vous applaudirez ces élans d'enthousiasme et ces strophes vibrantes qui expriment, dans un si noble langage, un doux et généreux espoir. Mes louanges sur la forme et sur le fond de cette œuvre presque achevée n'ajouteraient rien à l'honneur que vous lui faites; je ne veux retenir de cette éclatante manifestation poétique que la part qui vous revient. Sans doute, vous avez distingué le talent du poète; sans doute, vous avez été heureux de couronner ce tableau émouvant de notre histoire nationale et d'extraire, pour son auteur, de vos corbeilles cette fleur d'or que M. Stephen Liégeard avait cueillie le dernier (en 1866); mais en couronnant le poète vous avez répondu à la constante préoccupation de vos cœurs, à celle qui vous fait désirer, par-dessus toute chose, la glorification de la patrie française, de cette patrie adorée, si belle et si grande, quoique meurtrie, et dont vous gardez obstinément le culte, à travers les bouleversements et les révolutions, comme vous avez gardé celui de l'éternelle beauté, de la justice et de la vérité...

Le Roi des Monts eut un égal succès.

Le Roi des Monts, par M. Adam, de Paris, dit le rapporteur, est une œuvre dont l'originalité est incontestable. Sur la montagne, au bout d'un gouffre, est un arbre séculaire; dans le creux de cet arbre, du miel; un ours paraît, convoitant ce miel.

Il se lève et, debout, il embrasse avec force
L'érable au tronc noueux; et son ongle puissant
Et dur comme l'acier s'enfonce dans l'écorce
Fortement; son regard cherche le but, — il sent

Les aromes exquis du trésor qu'il convoite;
De sa langue, à l'avance, il lèche son museau :
— A gauche, c'est l'abîme; et c'est l'abîme à droite;
Au-dessus, c'est un vol effarouché d'oiseau!...

Un chasseur arrive et blesse mortellement la femelle de l'ours. Celui-ci se retourne, se venge, et le chasseur est mort.

Digitized by Google

— Ce drame nous est conté avec une réelle puissance, et certains passages descriptifs trahissent la main d'un ouvrier expérimenté. Vous avez pu vous en convaincre par le seul tableau de l'ours balançant ses lourdes épaules au-dessous du rayon de miel...

En 1888, *Le Chêne à la Vierge*, si sincère et si coloré, valait un nouveau prix, une nouvelle fleur, au poète angevin.

M. Adam, disait le rapporteur, M. Marchal, nous a envoyé un hymne d'une valeur rare pour une pièce de ce genre : c'est *Le Chêne à la Vierge*. Il faut lire ce morceau de poésie pour avoir une juste idée du talent de l'auteur. Dans chaque strophe on sent un mouvement, un élan de douce piété qui n'a rien de monotone et de factice. Langage, couleurs, pensées, tout s'harmonise à souhait dans ce chant si profondément religieux. M. Adam qui, a déjà remporté le prix de l'ode en 1885, y joindra, cette année la fleur de l'Académie pour son hymne à la Vierge.

F.-E. Adam devenait maître ès Jeux floraux, l'année suivante, en conquérant l'Églantine d'argent, avec les sonnets des *Trois Galatée*.

... Le sonnet, un peu délaissé jadis, a été remis en honneur par nos modernes amants de la forme. Ce genre se prête, en effet, à la concision, à la vigueur de la pensée, à la ciselure des détails. Renfermer une idée dans le cadre étroit de quatorze vers savamment agencés, aux rimes riches et sonores, la mettre en relief en la résumant dans le dernier, tel doit être l'art du sonnettiste. Si un sonnet sans défaut vaut un long poème, c'est le dernier vers qui en fait surtout le mérite. Cette perle rare, l'Académie l'a souvent cherchée en vain. Si parfois le vers béni émergeait des nuages, des banalités, des naïvetés même accumulées comme à plaisir, il fallait un vrai courage pour aller jusqu'à lui. Force était souvent de s'arrêter à mi-chemin de la pente rocailleuse.

L'Académie a pu néanmoins décerner l'*Eglantine d'argent*. Elle l'a, d'une voix unanime, donnée à une étude antique sur *Galatée*. Dans trois sonnets d'une ordonnance sévère, d'une forme remarquable, nous avons eu *trois Galatée* de grand

Digitized by Google

style. Si M. Adam, pour compléter par un nouveau succès ses triomphes passés, a voulu sur des pensées antiques faire des vers modernes, il a pleinement réussi. Le marbre de *Pygmalion*, auquel le sculpteur, épris de son œuvre, voudrait donner la vie ; la *Galatée* de Théocrite, « plus blanche à voir que le lait des brebis, plus délicate que l'agneau, plus vive que la génisse », qui arrachait à la bouche grimaçante du Cyclope des paroles enflammées ; la provocante bergère de Virgile qui s'enfuit rieuse sous les saules, tout cela est rendu avec une puissance de coloris, une vigueur, une passion d'une vérité saisissante. C'est de l'art païen, sans contredit, mais de l'art noble, j'allais presque dire chaste dans sa grandeur. Ces statues, qu'on voudrait plus voilées, sont taillées dans le marbre de Paros, dont le temps n'altère pas la blancheur.

L'*Églantine d'argent* sera la dernière fleur décernée à M. Adam. L'Académie, heureuse de lui prouver l'estime qu'elle a pour son talent, l'appelle à prendre place parmi ses membres et les juges de ses concours en lui accordant des lettres de maître ès jeux [1].

On doit encore à F.-E. Adam la traduction des *Hymnes d'Orphée* et de quelques morceaux choisis de *Juvénal*, dont les manuscrits furent brûlés en 1871, lors de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Enfin, il donnait en 1893 son dernier volume de vers, les *Heures calmes*, plein d'exquise et douce poésie et qu'a couronné l'Académie française.

A un de ses compatriotes qui lui demandait des notes sur sa biographie, F.-E. Adam répondait par ces lignes qui peignent bien sa captivante simplicité de cœur :

« Il n'y a rien.

« Je travaille, je rêve, je passe mon temps avec ma femme qui croit à mon talent poétique et, pour lui faire plaisir, je fais semblant d'y croire, et quand je vous dis : « je fais semblant », c'est la vérité ; parce que je vois la

[1] Rapport de M. Edmond de Cappelle, mainteneur, sur les concours relatifs aux sonnets.

Digitized by Google

poésie, je la sens, je cours après, mais je ne la saisis jamais : Vous voulez prendre un papillon aux brillantes couleurs, vous le saisissez avec un doigt, il a perdu son éclat ; c'est bien un papillon, mais pas celui que vous vouliez avoir[1]... »

On a vu que l'Académie de Clémence Isaure, qui s'y connaît, avait une meilleure idée de F.-E. Adam que le poète lui-même : c'est bien là le langage d'un véritable artiste. David d'Angers n'a-t-il pas dit qu'il n'était jamais satisfait de ses œuvres, — de ses chefs-d'œuvre.

Nous ne saurions mieux terminer cette notice que par le sonnet suivant, composé par F.-E. Adam, quelques jours avant sa mort : il résume toute sa vie et montre tout le fond de son âme :

ORGUEIL

J'ai toujours marché ferme et sans bruit dans ma route,
Les yeux sur l'horizon, qu'il fût sombre ou doré ;
Sans victoire, c'est vrai, mais aussi sans déroute ;
J'ai souri quelquefois et plus souvent pleuré.

Je n'ai point mis ma lèvre à la coupe du Doute,
Mon âme a cru toujours à quelque mot sacré ;
Si quelque voix d'en haut descend vers moi, j'écoute,
Je marche, et vers le Ciel je monte d'un degré.

Qui je suis ? Ici-bas je ne suis rien qu'un homme,
Mon nom ? Je ne suis pas parmi ceux que l'on nomme :
Savant ou philosophe, apôtre ou conquérant.

De plus heureux auront leur page dans l'histoire,
Moi, je suis le soldat qui combat dans le rang
Et n'attends que de Dieu mon humble part de gloire.

Paris, 7 février 1899.

Les obsèques de M. F.-E. Adam ont été célébrées le 14 février 1900, en l'église Saint-Médard, à Paris, et l'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, avec un grand concours d'amis.

[1] Lettre à M. Joseph Denais.

Digitized by Google

Après quelques paroles dites par M. Sage, au nom de la Société Philotechnique, dont M. F.-E. Adam fut le président, et par M. Lionel Bonnemère, président de l'Association Artistique et Littéraire de l'Ouest (à Paris) dont le poète fut un des fondateurs et, depuis l'origine, le trésorier, — M. Joseph Denais a prononcé les paroles suivantes :

Je m'en voudrais de laisser se refermer pour jamais cette tombe sans apporter ici l'hommage ému, attristé, d'un compatriote qui fut parmi les admirateurs sincères du poète délicat et distingué, de l'homme modeste et bon, doux et bienveillant que fut pour tous le très regretté *François Adam.* Ceux-là sont rares, hélas ! qui ne connurent jamais l'amertume et ne surent inspirer que des sympathies.

L'existence de François Adam s'est écoulée tranquille, honorable et honorée, aimante et aimée, sans ambition jalouse et sans aigreurs, car elle était sans orgueil. Né dans une estimable famille d'Angevins, à l'ombre de ce magnifique collège de Combrée, qui est comme un des joyaux de sa province et dont il fut un brillant élève, Adam nous a conté lui-même en quel milieu de sérénité douce et de vertus fortement trempées s'écoula son enfance :

Non, je ne dirai pas que la vie est amère !
Aux temps lointains et doux de l'enfance éphémère,
Seigneur, tu m'as donné les baisers de ma mère,
L'eau fraîche de la source et le pain du glaneur :
Je te bénis, Seigneur !

Près du petit foyer nous étions tous à l'aise,
Et, chaque soir, le père, accoudé sur sa chaise,
Grave, nous apprenait le travail et l'honneur...

Leçons qui ne furent point perdues par l'enfant, car il les mit en pratique toute sa vie.

Dans la chaire du professeur, à Angers, Châtellerault, La Roche-sur-Yon, Brest, au lycée Charlemagne ; dans son bureau des travaux historiques, à l'Hôtel de Ville de Paris ; à ce foyer, dont il a célébré les douceurs, les charmes et la vaillance en une si belle langue ; à l'Association artistique et littéraire de l'Ouest, dont il fut l'un des fondateurs ; à la vieille Société

Digitized by Google

Philotechnique, dont il fut le président ; à la rédaction en chef du *Parnasse* ; dans ses diverses collaborations aux journaux et revues ; dans ses relations, partout on retrouve cet amour du travail, cette honnêteté de l'âme, cette fraîcheur de l'esprit, ce culte de l'honneur, enfin ces fruits de l'éducation solide et saine qui fait l'homme intègre, le citoyen utile, l'ami éprouvé, le patriote fidèle et convaincu.

Écoutons-le, d'ailleurs ; nous ne saurions mieux honorer sa mémoire qu'en faisant parler son cœur, qu'en rappelant, faute de le pouvoir citer en entier, le portrait qu'il a laissé des soldats d'Anjou, qui sont bien aussi les soldats de France :

... Là-bas, chez nous, ces mots sacrés,
Ces mots : *Patrie* et *Dieu !* ne sont pas séparés :
Ils portent dans leur cœur cette sainte croyance
Qu'ils mourront pour leur Dieu, s'ils meurent pour la France !

La France ! comme il l'aima, conme il l'a chantée ! avec quels accents filiaux lui criait-il, après nos malheurs :

Laisse-moi t'admirer, Mère à jamais bénie,
Puissante par ton cœur, grande par ton génie,
Plus grande encore par tes douleurs !

Et, s'arrachant à cette vision douloureuse, le poète retrace les fastes de nos glorieuses annales, il fait revivre l'histoire des premières armes du siècle, qui va finir ; il ranime nos espérances :

Romains, Teutons, races altières,
Cités conquises, soyez fières :
Nos généraux, fils des chaumières,
Comme un trophée, ont pris vos noms...

Ainsi tu poursuivais ta course triomphale
Et comme les forêts, craquant sous la rafale,
Les peuples sous ton vol courbaient soudain le front ;
Ton histoire, vingt ans, fut l'histoire du monde,
Et nous l'avons gravée en lettre si profonde
Que l'Europe à sa face en garde encore l'affront !...

L'ennemi a cru terrasser la patrie ; il a poussé ce cri impie :

« La France est morte ! hourrah ! le grand peuple a vécu ! »

Non, la France est debout ! la France n'est pas morte !
Ses flancs saignent toujours, il est vrai ; mais qu'importe ?
Nos mains effaceront la trace de vos pas ;

Digitized by Google

Elle s'est redressée et, calme en sa demeure,
Les yeux sur l'avenir, elle attendra son heure
Confiante et disant : « Mes fils, n'oubliez pas ! »
Ils ont cru t'abaisser ! mais, ô terre héroïque !
Tu peux, plus fièrement que l'orateur antique,
Tu peux crier bien haut, sans crainte de mentir :
— Non, je n'ai pas failli ; pas un jour, je le jure,
La main sur vos tombeaux, les yeux sur ma blessure,
Morts sacrés, répondez ! réponds, peuple martyr !...

Il ne peut pas être disparu tout entier, l'auteur de ces strophes harmonieuses, inspirées par de si belles pensées, le poète de *Par les Bois* [1] et des *Heures calmes* [2], agrégé de l'Université, couronné par l'Académie française, décoré des palmes d'officier de l'Instruction publique et proclamé lauréat, puis — distinction rare — maître ès jeux floraux par l'Académie de Clémence Isaure.

« Ce que j'aime par-dessus tout, lui écrivait François Coppée, votre œuvre fait sentir que vous *aimez*. Vous aimez ceux qui souffrent et vous aimez votre pays. » Certes ! heureux ceux qui ont aimé et qui ont su se faire aimer.

Notre poète aime les malheureux jusque dans leurs misères ; il aime les fleurs, le soleil, et la nature jusque dans ses frimas. Il aime la femme, mais dans ce qu'elle a de plus suave, de plus tendre, de plus généreux et de plus élevé. Il aime les aïeux, leur vaillance, les traditions chevaleresques, la douceur et la mélancolie de la terre natale, qu'il a fallu délaisser. Il a aimé sans restriction la mère-patrie, heureuse ou malheureuse. Et, jusque dans les déceptions dont il eut à souffrir, il sut aimer Dieu et bénir la Providence.

Il aima le bien, car il fut bon. La bonté, cette vertu si douce à soi-même et à tous les autres, fut à ce point la caractéristique de sa vie qu'on eût pu certainement écrire au fronton de sa demeure, aujourd'hui déserte et désolée : Ici l'on aime.

Et de même et avec autant de raison : Ici l'on est aimé.

La disparition de tels hommes n'est pas seulement une grande douleur pour ses proches, c'est un grand vide dans les relations sociales, car chacun bénéficie du rayonnement de vertus si aimables.

[1] Paris, Alph. Lemerre, 1884, in-8°.
[2] *Ibidem*, 1885, in-8°.

Digitized by Google

Heureusement, tout ne meurt pas en eux. Comme l'a dit François Adam :

La Mort a beau passer, moissonnant ce qu'on aime
Les plus vivants en nous ce sont nos chers défunts !

Et c'est au cher et doux poète lui-même que nous irons demander, pour sa compagne si éprouvée, pour sa famille, pour tous ses amis et ses compatriotes affligés, les seules consolations qu'on puisse évoquer en ce moment.

Parlant des *Heures calmes*, son dernier volume, il nous écrivait avec sa modestie habituelle : « Ces poésies sont peut-être le reflet de ma vie obscure, calme, peu ambitieuse, me contentant de ce que Dieu m'envoie, à l'affût du rayon de soleil qui éclaire les jours brumeux d'hiver, ou de la rose qui étoile le buisson épineux, trouvant qu'après tout la vie est bonne puisqu'elle nous a été donnée et qu'elle doit nous préparer à une autre. »

Et dans ces *Heures calmes*, nous retrouvons l'écho poétique de ces hautes et consolantes pensées, par lesquelles je ne saurais mieux finir ce trop humble hommage de l'amitié, puisque c'est par la prière suprême de celui qui s'est endormi pour toujours, que je termine :

Non, je ne dirai pas, la vie est un martyre !
Mon cœur qui sait pleurer ne sut jamais maudire,
Car j'ai senti passer sur mes pleurs un sourire
Et sur mes maux d'un jour des espoirs infinis :
Seigneur, je te bénis !

Non, je ne crierai pas sur la vie : Anathème !
— Je n'ai pas renié la foi de mon baptême :
Certain de retrouver là-haut tout ce que j'aime,
Dans l'éternel amour, dans l'éternel bonheur,
— Je te bénis, Seigneur !

Joseph Denais.

Digitized by Google

LE DOCTEUR BIGOT

ET L'ÉCOLE DE MÉDECINE D'ANGERS

La séance solennelle de rentrée de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers a été présidée, le 9 novembre 1899, par M. Beucher, avocat, vice-président de la Commission administrative des Hospices.

M. Beucher a prononcé, dans cette circonstance, un discours justement remarqué. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ces pages éloquentes consacrées à la mémoire de M. le Dr Théodore Bigot, médecin de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'École de Médecine, administrateur des Hospices : il y a là des détails inédits qui méritent d'être consignés dans les annales de notre province.

Après avoir remercié M. l'Inspecteur d'Académie et M. le Directeur de l'École, qui l'avaient invité à présider la séance, M. Beucher tient tout d'abord à affirmer les sentiments de gratitude réciproque et de cordiale sympathie que des rapports quotidiens ont créés entre l'École de Médecine et les Hospices. Puis il continue en ces termes :

Il y a bien longtemps, Messieurs, qu'à Angers les Hospices et l'École de Médecine marchent ensemble, la main dans la main, en cette voie de charité, et travaillent de concert à secourir les déshérités de la fortune, vieillards, infirmes et malades. Et, sans nous reporter à une époque antérieure au siècle qui va tout à l'heure prendre fin, nous

Digitized by Google

pourrions rappeler que, dès avant la fondation de l'École, qui date de 1820, alors que l'enseignement de la médecine à Angers appartenait à la *Société de Santé* constituée en l'an IV, déjà six cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie assuraient à Saint-Jean le service hospitalier.

Remontons seulement, si vous voulez bien, à soixante ans, et constatons quelles étaient à cette époque les relations entre l'École et les Hospices.

Le hasard m'a récemment donné connaissance d'un document qui, à ce point de vue spécial, pourra vous paraître intéressant. Je veux parler d'une lettre adressée au mois d'octobre 1838 par un correspondant anonyme au journal qui portait, à cette époque, le titre de *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne*[1], et je vous demande la permission d'en mettre le texte sous vos yeux :

« MONSIEUR,

« Parmi les établissements scientifiques à qui la ville d'Angers doit la réputation avancée dont elle jouit, l'École de Médecine qu'elle possède, tient, il faut le dire, le premier rang dans l'opinion des étrangers. Le mois dernier, j'eus la visite d'un de mes amis, médecin à Paris, que j'avais sollicité de venir pendant les vacances se délasser, dans notre beau pays d'Anjou, des fatigues d'une brillante clientèle. Un de ses premiers désirs fut de visiter l'École de Médecine. Sa demande m'embarrassa tout aussitôt : je m'interrogeai moi-même pour savoir où était situé cet établissement, et quelques réflexions m'amenèrent à penser qu'il devait être annexé aux hospices ou même enclos dans leurs bâtiments, puisque j'avais toujours entendu parler des cours qui se donnaient en ce lieu. Je conduisis en conséquence mon docteur à l'hôpital Saint-Jean. Nous

[1] *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne*, n° du 29 octobre 1838.

Digitized by Google

visitâmes ensemble ce magnifique établissement, où pourtant nous trouvâmes à placer quelques critiques, dont je pourrai vous faire part à l'occasion. Toutefois, notre exploration s'avançait, et nous n'entendions point parler de l'École de Médecine. Enfin, sur notre demande, on nous conduisit dans un amphithéâtre où l'on nous dit que se faisaient les cours, et de là, vers les salles de dissection, où je me gardai bien d'entrer. Cependant mon compagnon faisait d'autres questions ; il voulait voir le cabinet d'anatomie et d'histoire naturelle ; il n'y en avait pas. Il demanda la bibliothèque ; on parla de quelques livres. Il priait qu'on lui montrât le laboratoire de chimie ; notre conducteur sut à peine ce dont il voulait parler.

« Je vous avoue, Monsieur le Rédacteur, que chaque réflexion de mon ami le Docteur me causait une étrange confusion. Ce fut bien pis lorsqu'il s'avisa de demander des détails sur les dépenses de l'École et les traitements des professeurs. J'appris alors (ce que j'avais toujours ignoré) que l'École de Médecine ne recevait rien du Gouvernement, rien du Conseil municipal ; que les hospices seuls faisaient pour elle quelque dépense qui ne peut être considérable, et qu'ainsi par exemple, parmi les nombreux professeurs, six seulement recevaient un traitement annuel, dont le chiffre n'atteignait pas 500 francs pour chacun. Mon Docteur ne revenait pas de son étonnement, et moi, cherchant à rassembler mes souvenirs, je me disais que l'École de Médecine d'Angers jouissait à Paris d'une réputation distinguée, que cette réputation elle l'avait acquise par sa solide instruction préparatoire, et surtout par les connaissances en anatomie que possédaient les élèves qui allaient dans la capitale terminer leurs études médicales. »

La lettre continue ainsi, trop longue pour que je la cite en entier : elle se termine par le développement de cette idée que la Ville doit venir au secours de l'École de Médecine. « Le Conseil municipal d'Angers, dit ce correspon-

Digitized by Google

dant, doit se montrer d'autant plus empressé à subventionner l'École de Médecine, qu'il a moins de sacrifices à faire pour ses hôpitaux ; ceux-ci ne reçoivent pas de lui, chaque année, des sommes considérables, comme il arrive à Nantes, au Mans, à Laval, et dans presque toutes les villes voisines de la vôtre. »

. . . . . .

A cette époque, les journaux de Paris, qui seuls aujourd'hui ont la prétention de diriger l'opinion publique, étaient encore peu nombreux ; aussi l'autorité et l'influence de la presse locale étaient-elles beaucoup plus considérables qu'elles ne peuvent l'être actuellement. La lettre du correspondant du *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne* fut très remarquée, très commentée à Angers. Naturellement on s'ingénia à découvrir le nom de l'auteur de cette lettre qui déclarait n'être ni médecin, ni conseiller municipal. Quel qu'il fût, ses critiques paraissaient graves; elles déterminèrent particulièrement à l'École de Médecine une vive émotion. Le directeur de cette École était alors M. le Dr Grégoire Lachèse ; il venait de remplacer, en ces fonctions, Michel Chevreul, le père de celui qui devait bientôt illustrer à jamais ce nom. M. le directeur G. Lachèse crut devoir répondre dans le même journal ; il le fit, dès le 25 octobre, en ces termes :

« *Angers, le 24 octobre 1838.*

« *A Monsieur le Rédacteur du Journal de Maine-et-Loire*[1].

« MONSIEUR,

« J'ai à peine eu fini la lecture de la lettre insérée dans votre journal d'aujourd'hui, sur l'École de Médecine d'Angers, que j'ai senti qu'il était de mon devoir, par justice

[1] *Journal de Maine-et-Loire et de la Mayenne*, n° du 25 octobre 1838.

Digitized by Google

et par reconnaissance, de faire connaître la décision prise, le 19 de ce mois, par l'Administration des Hospices, sous la présidence de M. Farran, maire. Cette Administration qui, jusqu'à ce jour, avait assuré le service des chaires de l'École, a reconnu que l'organisation voulue par l'arrêté du Conseil royal du 26 septembre 1837, la mettait dans la nécessité de pourvoir les nouveaux cours qui forment l'enchaînement indispensable de l'enseignement complet et, dès lors, il a été statué que les Hospices donneraient l'immeuble du laboratoire de chimie, et que M. le Maire demanderait au Conseil municipal les sommes nécessaires pour l'achat des ustensiles et leur entretien annuel. — Nous avons tout lieu d'espérer que l'École d'Angers, jusqu'à ce jour si peu pourvue, trouvera, dans le concours de la Ville et des Hospices, les moyens de mettre ses professeurs dans le cas d'instruire les étudiants sur toutes les parties de la science médicale et, de plus, assurer à chacun de ceux chargés des cours qui se donnent aujourd'hui une convenable indemnité.

« Sur ce dernier point, la lettre très utile qui a provoqué ce mot d'avis est inexacte : les six professeurs chargés d'assurer le service des malades, et aussi d'occuper les chaires existant avant l'arrêté de 1837, reçoivent plus de 500 francs; ils reçoivent 804 francs chaque année, et ils sont informés que ces appointements doivent être augmentés en 1839.

« J'ai cru, dans l'intérêt de la vérité, Monsieur le rédacteur, devoir vous prier d'insérer cette note dans votre prochain numéro.

« Agréez, etc. « G. Lachèse,

« Docteur-médecin, directeur de l'École de Médecine d'Angers. »

Les explications et rectifications de M. le Directeur G. Lachèse laissent entiers des faits bien significatifs et que je me permets de vous faire remarquer. En 1838, l'École

Digitized by Google

d'Angers, qui compte cependant parmi ses professeurs des savants devenus célèbres non seulement en Anjou, mais dans la France entière, cette École ne possède pas de locaux qui lui soient propres. C'est le vieil hôpital Saint-Jean qui lui donne asile ; c'est là que des maîtres tels que Chevreul, Ouvrard, Guépin, Mirault, Laroche, Castonnet, professaient, dans une salle trop pompeusement décorée du titre d'amphithéâtre, et disposaient d'une ou deux autres salles fort peu commodes pour les dissections. De cabinet d'anatomie et d'histoire naturelle, de laboratoire de chimie, de bibliothèque, il n'en existait pas. Ni l'État, ni le Département, ni la Ville ne venaient en aide à cette École ; seuls les Hospices prélevaient sur leurs revenus, insuffisants déjà pour les divers services, de modestes sommes destinées à rétribuer les six professeurs qui consacraient leurs généreux efforts à l'enseignement médical.

Au nombre de ces professeurs formant, dans de telles conditions, il y a soixante ans, des élèves qui, plus tard, vinrent à leur tour soutenir et accroître le renom de l'École d'Angers, il en est un à la mémoire de qui je vous demande la permission de consacrer quelques instants. Ce n'est point que les maîtres qui étaient à cette époque ses collègues à l'École ne soient tous également dignes d'être rappelés au souvenir de MM. les Professeurs et d'être signalés en exemple à MM. les Étudiants. Mais celui dont je désire vous entretenir, après avoir brillamment professé à cette École pendant vingt ans environ, est resté durant vingt-trois années administrateur des Hospices, et cette circonstance m'a plus particulièrement déterminé à m'efforcer de le faire revivre un moment devant vous, parce que c'est surtout grâce à son influence que se sont à jamais consolidées ces relations qu'il nous plaît aujourd'hui de constater entre l'École et l'établissement hospitalier.

Je veux parler de M. le Dr Théodore-Charles Bigot, décédé à Angers le 10 octobre 1869, à l'âge de 74 ans,

Digitized by Google

chevalier de la Légion d'honneur, professeur honoraire de l'École de Médecine, membre de la Commission administive des Hospices, membre du Conseil municipal, président du Conseil d'hygiène.

Le portrait de M. Bigot, demandé par la Commission administrative des hospices à son fils, orne la salle des séances de cette Commission. Je le trouve également dans la salle où nous sommes en ce moment réunis.

« En considérant cette belle figure, a dit très exactement M. le Dr Émile Laroche dans une notice publiée aux *Archives médicales d'Angers* [1], en considérant cette belle figure, ces traits réguliers, ce regard profond et fin, cette physionomie pleine de dignité, on peut se faire une juste idée de l'homme. »

Théodore Bigot est bien un Angevin. C'est à Angers qu'il est né en 1795, c'est à Angers qu'il a fait la plus grande partie de ses études, c'est à Angers qu'il a passé sa vie. Il fut nommé interne des hôpitaux par la voie du concours, et il rencontra comme collègues dans ces importantes fonctions Bérard aîné, Ollivier et Menière, devenus bientôt les médecins éminents dont les noms doivent être inscrits au livre d'or de votre École.

En 1818, Bigot, âgé de 23 ans, alla achever ses études à Paris; chacun de ses examens de doctorat fut un succès, et la soutenance de sa thèse, dont le sujet lui avait été indiqué par son compatriote Béclard, acheva de lui faire prendre rang parmi les élèves les plus distingués de l'École de Paris.

Vers 1822 il revint dans sa ville natale, s'y établit comme médecin, et, quelques années plus tard, en 1827, il était nommé professeur adjoint à l'École de Médecine.

Cette École reçut, en 1837, une nouvelle organisation à la suite d'un rapport présenté au Ministère de l'Instruction

[1] *Archives médicales d'Angers*, nº 3, du 20 mars 1897.

Digitized by Google

publique par le professeur Orfila. Pour établir ce rapport, Orfila s'était adressé à Angers à l'un de ses anciens élèves dont il avait, à Paris, apprécié les remarquables aptitudes et avec qui, depuis, il n'avait cessé d'entretenir des relations affectueuses. Cet élève était Th. Bigot, et ce fut en réalité Bigot qui inspira le rapport présenté par Orfila et adopté par le Ministre.

A la suite de cette réorganisation, l'inspecteur d'Académie Collet-Dubignon, que nous retrouverons plus tard administrateur des Hospices, installait la nouvelle École le jeudi 9 novembre 1837, et présidait ce jour-là l'ouverture des cours de l'École de Médecine dans l'une des salles de l'Hôtel-Dieu. (Il y a de cela précisément aujourd'hui, jeudi 9 novembre 1899, soixante-deux années.)

Rappelons les noms des professeurs titulaires des six cours institués par l'arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique en 1837 :

Clinique interne.	Dr Bigot.
Clinique externe.	Dr Mirault.
Pathologie interne.	Dr Victor Laroche.
Pathologie externe.	Dr Ouvrard.
Cours d'accouchements, maladies des femmes et des enfants	Dr Chevreul.
Médecine légale.	Dr Grégoire Lachèse.

Je n'ai, Messieurs, aucune compétence pour rendre convenablement hommage aux mérites de M. Bigot, médecin, ou de M. Bigot, professeur. Mais je peux invoquer à ce double point de vue les appréciations les plus autorisées, celles qui ont été formulées et par M. le Dr Daviers, parlant sur la tombe de Bigot au nom de l'École de Médecine, et par M. le Dr Mirault qui, dans un discours prononcé lors de cette même cérémonie, se déclare le plus ancien ami de Bigot et le compagnon de toute sa vie.

Digitized by Google

« Comme professeur, disait M. le Dr Daviers, notre collègue a eu pour élèves presque tous les médecins du département... C'était au lit du malade, plutôt qu'à l'amphithéatre, que le maître aimait à donner son enseignement à la fois élémentaire et pratique. Il passait un temps considérable à initier les élèves à la pratique de l'auscultation, dans laquelle il excellait : il les exerçait, avec autant de bonté que de patience, au grand art de l'observation qui constitue presque toute la médecine; il les familiarisait enfin avec les nombreux moyens d'investigation qui conduisent à la connaissance de la maladie pour arriver à la guérir, si c'est possible, ou du moins à la soulager. »

Écoutons maintenant le Dr Mirault :

« Bigot, dit-il, possédait, en outre de son profond savoir, tout ce qui fait le vrai médecin : la rectitude du jugement, la sagacité, et ce talent d'observation qui procède avec une juste mesure et défend à notre imagination de substituer ses tableaux fantastiques à la saine interprétation des phénomènes morbides. — Est-il besoin de rappeler les autres qualités de son cœur ? Tous, vous avez pu lire sur ce beau visage les sentiments qui l'animaient. C'était, en effet, le miroir fidèle de la loyauté et de la noblesse de son caractère. »

Je me garderai, Messieurs, d'affaiblir, en les commentant, la portée de ces justes hommages décernés à Bigot par les grands maîtres qui l'ont le mieux connu et pouvaient le mieux estimer ses mérites. Je craindrais néanmoins d'être incomplet si je n'ajoutais que l'émotion avait été grande à Angers en 1832, quand on apprit que Bigot s'était transporté à Nantes pour y étudier le choléra. « Tandis que l'effroi, a dit encore le Dr Mirault, s'était emparé de tous les esprits et glaçait tous les courages, on le vit, au foyer du mal, penché sur la couche des malheureux qui mouraient par centaines, interroger leurs souffrances et s'enfermer ensuite dans l'amphithéâtre où gisaient leurs

Digitized by Google

restes, pour chercher dans l'ouverture des corps de nouvelles lumières. C'est ainsi qu'il allait au devant du péril pour se préparer à le combattre, si le terrible fléau, comme c'était vraisemblable, venait à s'abattre sur notre Cité. »

Aussi, lorsque beaucoup plus tard, en 1850, à l'occasion de la catastrophe de la Basse-Chaîne, Bigot reçut des mains du Président de la République la croix de la Légion d'honneur, tous ses concitoyens applaudirent à une récompense que des services signalés méritaient depuis longtemps.

Nous avons vu le médecin, le professeur; parlons maintenant de l'administrateur des établissements hospitaliers, sans même nous attarder à signaler les services rendus à la Cité par le Conseiller municipal qui siégea durant 37 années consécutives à l'Hôtel-de-Ville.

C'est à la date du 21 août 1846 qu'un arrêté ministériel nommait M. le Dr Bigot administrateur des Hospices; il était installé à la séance de la Commission administrative tenue, le 9 octobre 1846, sous la présidence de M. Collet-Dubignon, l'ancien recteur de l'Académie qui, ayant pris sa retraite en 1838, consacrait ses loisirs aux fonctions d'administrateur des Hospices et d'administrateur de la Caisse d'Épargne.

M. Bigot a fait partie de la Commission des Hospices depuis 1846 jusqu'à la fin de sa vie et, pendant cette période de vingt-trois années, il a contribué à d'importantes décisions qui ont totalement modifié le fonctionnement des établissements hospitaliers de notre ville. Ce n'est pas assez dire : je peux affirmer que plusieurs de ces décisions ont été dictées par M. Bigot lui-même. En effet, son expérience, ses connaissances spéciales, le soin consciencieux qu'il apportait à l'étude des questions les plus diverses, sa fermeté courtoise dans la discussion, lui assurèrent promptement près de ses collègues une légitime autorité et

Digitized by Google

contribuèrent à faire le plus fréquemment prévaloir ses propositions.

Il était à peine depuis un an initié aux divers services hospitaliers, qu'il se trouvait appelé à formuler un avis sur une question capitale : il s'agissait de la centralisation des hôpitaux.

Le rapport de M. le Dr Bigot sur cette question fut présenté à la séance du 7 janvier 1848.

Ce rapport, qui ne remplit pas moins de huit pages du registre des délibérations, est un travail profondément étudié ; il est inspiré par les considérations les plus élevées, en même temps qu'il repose sur les calculs les plus exacts ; on y trouve l'œuvre du philanthrope, du savant, du financier. Rien de plus émouvant que la description de l'état dans lequel se trouvaient les malheureux recueillis à l'Hospice des Renfermés ; rien de plus scientifiquement raisonné que l'examen des conditions que devra réunir le nouvel asile de vieillards et des incurables ; rien de plus exactement calculé que le compte des dépenses à faire, comptes mis en parallèle avec l'état des ressources des Hospices d'Angers.

Le vote de la Commission fut conforme aux conclusions de M. Bigot : la réunion en un seul établissement des trois anciens hospices des Renfermés, des Incurables et des Pénitentes fut décidée, et la construction du nouvel Hospice Sainte-Marie fut en conséquence commencée.

Bien des incidents, bien des difficultés surgirent au cours de ces travaux qui ne durèrent pas moins de six années : ce fut autant d'occasions pour M. Bigot de faire preuve de la sagacité et de la bienveillante fermeté qui lui étaient propres.

L'inauguration de l'Hospice Sainte-Marie eut lieu le 30 novembre 1854.

Six ans plus tard, une nouvelle délibération non moins

Digitized by Google

importante était prise : la Commission décidait la construction de l'Hôpital dans le clos de Belle-Fontaine.

Vous savez, Messieurs, que c'est alors que le Conseil municipal, en votant un crédit de 50,000 francs pour venir en aide aux dépenses d'édification du nouvel Hôpital, stipula comme condition à cette subvention la construction des bâtiments de l'École de Médecine et de Pharmacie. Mais ce que peut-être plusieurs d'entre vous ignorent, ce sont les efforts que dut faire, en 1860, M. le Dr Bigot pour déterminer le vote qui transférait l'ancien Hôtel-Dieu dans le clos de Belle-Fontaine. Il rencontra, pour l'adoption de ce projet, de vives résistances non seulement à la Commission hospitalière, mais aussi au Conseil municipal. Il parvint à convaincre ses collègues, grâce à la puissance de ses raisonnements, mais grâce aussi à l'énergique appui que lui prêta M. le professeur Daviers, son collègue au Conseil d'hygiène, qui, depuis cinq années déjà, était alors chirurgien en chef de l'Hôpital. On peut dire que la réunion de l'Hospice et de l'Hôpital en un seul établissement fut l'œuvre commune de MM. les Drs Bigot et Daviers.

Autrefois les vieillards, orphelins et enfants trouvés recueillis à l'Hôpital-Général, ou Hospice des Renfermés, étaient assistés par des Sœurs appartenant à une communauté créée lors de la fondation même de l'Hôpital-Général. Ces Sœurs avaient été reconnues en 1818 comme hospitalières sous le nom de Sœurs de Sainte-Marie [1]. Lors de la réunion des trois hospices, en 1854, la communauté des Sœurs de Sainte-Marie avait continué à desservir le nouvel Hospice.

A l'Hôpital Saint-Jean, les soins étaient donnés aux malades depuis 1640 par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et le vénérable fondateur de l'Ordre était venu lui-

[1] C. Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, vo Angers, p. 99.

Digitized by Google

même en 1649 organiser cette communauté, en confiant la direction à Mme Legras, qui fut ainsi la première Supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Angers.

Qu'allait-on faire lors de la réunion de l'Hôpital à l'Hospice ? Maintiendrait-on deux ordres distincts dans un même établissement? Si non, à quelle communauté aurait-on recours? — La question était délicate, les avis étaient partagés à la Commission. Elle délibéra sur ce point le 19 août 1864. Ce fut l'opinion émise par M. le Dr Bigot qui prévalut et, depuis cette époque, tous les services réunis des Hospices sont confiés à ces admirables Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui, avec MM. les Médecins et MM. les Internes, sont les plus précieux auxiliaires de l'administion hospitalière.

Il ne m'est pas possible, Messieurs, de retracer ici tous les travaux dus à l'activité et au dévouement incessants de M. Bigot, ni d'énumérer tous les éminents services rendus par lui aux Hospices depuis 1846 jusqu'à sa mort. Je dis bien exactement « jusqu'à sa mort », car le 16 octobre 1869, trois jours avant son décès, M. Bigot prenait encore part à une délibération de la Commission et consacrait plusieurs heures à la solution d'une question des plus embarrassantes. Le budget était revenu de la Préfecture non approuvé, parce qu'il se soldait par un excédent de dépenses. M. Bigot se mit à l'œuvre avec ses collègues pour reconstituer un nouveau budget, cherchant quelles dépenses pourraient être retranchées, ce qui revenait à dire quels secours aux malheureux devaient être supprimés. Il fallut s'imposer un cruel sacrifice, la suppression de l'Orphelinat de Sainte-Marie. — M. Bigot n'eut pas la consolation de voir cette mesure, qui lui avait été si pénible, en partie tout au moins réparée quelques années plus tard par la création d'un Orphelinat municipal dû à l'initiative et aux soins du regretté M. Maillé.

Pour résumer le rôle de M. Bigot aux Hospices, je ne

Digitized by Google

peux mieux faire que de rappeler ici le bel éloge qu'en a fait M. le Maire Montrieux prononçant sur sa tombe les paroles suivantes : « Devenu membre de la Commission des Hospices, M. Bigot apporta au service des fonctions qu'il aimait par-dessus toutes les autres une ardeur qui devint la passion dominante de sa vie. Il y trouvait une satisfaction élevée pour ses études, ses goûts et son cœur. C'est ainsi que nous l'avons vu, à la veille du jour qui devait être le dernier d'une vie si bien remplie, accablé des douleurs d'une cruelle et suprême séparation et des souffrances physiques d'un mal qui ne devait pas pardonner, assister courageusement à une laborieuse séance de l'administration des hospices, s'appliquant avec énergie à consacrer ses derniers instants aux soins de ses pauvres et de ses chers malades. »

Quelques mois après le décès de son père, M. Théodore Bigot, avocat à la Cour d'appel, adressait à la Commission des Hospices la lettre suivante :

« Messieurs les Administrateurs,

« Mon père avait plusieurs fois exprimé devant moi le désir de laisser aux pauvres, après sa mort, un témoignage de l'affection qu'il leur avait toujours portée. Je viens remplir un pieux devoir en vous faisant connaître mon intention de donner aux Hospices une somme de 5,000 francs. Il demeurera bien entendu que je ne fais ici que réaliser la pensée de mon père ; il est le véritable donateur, et la reconnaissance des gratifiés devra remonter directement à lui d'une façon exclusive et absolue. »

Je reconnais bien dans la dernière phrase de cette lettre l'exquise délicatesse de mon ancien et regretté confrère, Me Th. Bigot ; il avait hérité de la loyauté paternelle, et il a, du reste, laissé les meilleurs souvenirs au barreau d'Angers où il fut inscrit de 1859 à 1883.

Digitized by Google

Messieurs, je vous prie de ne pas me garder rancune d'avoir prolongé votre séance au delà peut-être des limites usuelles et d'avoir ainsi retardé la proclamation des lauréats de l'année scolaire. Vous voudrez bien m'excuser, parce que vous estimerez avec moi qu'il est toujours bon et profitable, pour les anciens comme pour les jeunes, de rappeler les exemples donnés par la vie d'un homme de bien, et M. le Dr Bigot fut par-dessus tout un homme de bien.

A. Beucher.

Digitized by Google

Ballade du rimeur campagnard

Je fais des vers suivant ma fantaisie,
Mon humeur seule en inspire le ton ;
Ne pensez pas surtout qu'il me soucie
De la critique et du qu'en dira-t-on ;
Pour enrouler un simple mirliton
Pas n'est besoin qu'un pédant me conseille,
J'ai le bon sens pour guide, et dans l'oreille
Les beaux refrains des maîtres du vieux temps.
Or tout cela me suffit à merveille ;
Tant pis pour ceux qui ne sont pas contents.

Il faut un rien pour que je m'extasie :
C'est une rose entr'ouvrant son bouton,
Un nid d'oiseau fait avec minutie
Dont la saulaie a fourni le coton ;
C'est moins encor : le vol d'un hanneton,
Le cri lointain que jette une corneille,
C'est la campagne, en un mot, qui réveille
Dans mon esprit les petits vers chantants.
Voilà les fleurs dont je fais ma corbeille ;
Tant pis pour ceux qui ne sont pas contents.

Oui la campagne !... A tort on déprécie
La fraîche églogue — où bêle le mouton. —
Les prés, les bois ont la suprématie
Sur les décors de toile et de carton ;

Digitized by Google

Le grand soleil rayonnant au fronton
Darde ses feux sur la plaine vermeille
Et fait rougir le raisin dans la treille,
Tandis que vous, railleurs impénitents,
Vous achetez la fuschine en bouteille;
Tant pis pour ceux qui ne sont pas contents.

ENVOI

Dieu créateur de l'aigle et de l'abeille,
Dieu qui veillez sur l'enfant qui sommeille
Et dirigez les astres éclatants,
En contemplant votre œuvre sans pareille,
Tant pis pour ceux qui ne sont pas contents.

Xavier de la Perraudière.

Digitized by Google

LES RUES D'ANGERS

Le Conseil municipal d'Angers a chargé récemment un de ses membres[1] de déposer un rapport sur les noms à choisir pour de nouvelles rues.

L'indication des maisons et des rues donna lieu, dans la seconde moitié du siècle dernier, à plusieurs délibérations de l'Hôtel-de-Ville.

Le 22 février 1769, sous le mairat de M. Gontard, le Conseil arrêtait, en exécution de la déclaration du Roi du 1er mars précédent, qu'il ferait numéroter incessamment toutes les maisons, tant de la ville que des faubourgs. Pour cette opération il était désigné le sieur Mussault, cavalier de la brigade de la maréchaussée établie à Angers, et le sieur Portier, sergent subalterne, servant au bureau de la capitation de la ville. Un troisième agent était nommé pour apposer l'empreinte du numéro à chaque maison avec couleur rouge à l'huile. Quatre et deux livres par jour étaient les sommes fixées pour le prix du travail, qui devait être réglé dans le compte des octrois par M. Heurtelou, syndic receveur.

M. Rousseau des Ruaux, qui avait succédé comme maire à M. Gontard, donnait au Conseil de Ville, le 19 mars 1770, lecture d'une lettre de M. l'Intendant, à Tours, qui rappelait les instructions de l'ordonnance royale du 1er mars 1768.

[1] M. Planchenault.

Digitized by Google

Il fut décidé de répondre que les opérations se poursuivraient sans retard, mais que l'envoi était utile d'un commissaire des guerres. Les mesures à prendre pour assurer dans les meilleures conditions le logement des troupes avaient été, en effet, les principaux motifs de l'ordonnance du Roi.

A la séance du 20 juillet 1770, M. le Maire exposait qu'il avait fait exécuter deux modèles de plaques en ferblanc pour mettre aux portes de chaque habitant ; sur le premier étaient imprimés les chiffres indicatifs des numéros, pour le second les chiffres étaient « ouverts et travaillés » dans le métal. Après examen, le Conseil adopta les plaques en fer blanc avec « chiffres pleins », aux frais des propriétaires. La même délibération portait qu'un nom serait inscrit aux coins des rues sur une plaque de ferblanc. Les travaux de pose des numéros feraient l'objet de publications et d'affiches, en une assemblée de notables, pour être confiés « au moins disant, au jour qui sera indiqué ».

Cette adjudication eut lieu le 31 août 1770, après avertissement donné aux marchands ferblantiers et serruriers de la ville ; elle comportait la fourniture de 4.116 plaques avec numéros. Le secrétaire de l'Hôtel-de-Ville fit connaître les conditions d'exécution du travail. Chaque numéro serait imprimé « sur une demi-feuille de fer blanc et *moien bien dressée*, qui sera peinte en blanc de céruse et en huile sur les deux faces ; les chiffres seront en noir, et aussi en huile, et de la grosseur ou caractère du modèle déposé à l'Hôtel-de-Ville ». La ville était divisée en six quartiers. Les numéros de chaque quartier avaient une lettre alphabétique pour les distinguer. Ceux du premier, commençant par le numéro 1 et finissant par le numéro 720 inclusivement, portaient la lettre A ; 721 à 1442 inclus, la lettre B, etc. Les numéros devaient être posés dans le plus bref délai par l'adjudicataire ou « autres

Digitized by Google

personnes intelligentes qu'il pourra commettre », au-dessus de la principale porte des maisons, ou dans l'endroit le plus apparent, de manière à être vus du premier coup d'œil.

Le locataire ne pouvait se refuser au paiement qui lui serait réclamé, une pièce lui étant remise pour obtenir remboursement du propriétaire.

Il se présenta à l'adjudication : Olivier Hautreux, marchand ferblantier, rue du Cornet, paroisse Saint-Maurille, Chassebœuf, pour la veuve Pelletier, Michel, marchand quincaillier, Gaspard Ramillard, Barbé et Mathurin Binet, rue des Poëliers. Ce dernier fut déclaré adjudicataire solidairement avec Hautreux, aux prix de dix sols pour les plaques avec pattes et sept sols pour les plaques avec clous.

Ils avaient pour caution le sieur Barbé. Le paiement était à effectuer après l'exécution du travail dans chaque quartier et la réception par des commissaires de l'Hôtel-de-Ville.

Le dimanche 15 décembre 1776, le Maire faisait savoir au Conseil que les noms des rues, à Nantes et à Tours, avaient été placés aux frais de la ville et non à ceux des habitants. Décision fut prise qu'ils seraient indiqués sur fer-blanc, peint en gris, aux frais de l'Hôtel-de-Ville et après une adjudication très prochaine. Cette adjudication eut lieu le mardi 27 mai 1777, au profit de Hautreux, ferblantier, et Martin, peintre, paroisse de Saint-Maurille. Le prix était de dix-sept sols pour toute plaque « posée selon les règles de l'art », à droite, aux deux extrémités des rues. L'entretien et le remplacement étaient à la charge des propriétaires.

Des années ont passé depuis le jour où le Conseil décidait de faire poser les plaques indicatives des rues et des numéros. Ce qui fut alors une importante innovation, un événement dans la vie municipale, nous paraît chose bien simple et bien naturelle. Que d'autres transformations se

Digitized by Google

sont depuis produites! Les Angevins du XVIIIe siècle reconnaîtraient-ils la « Ville Noire » d'autrefois dans l'élégante cité d'aujourd'hui avec la ceinture de ses boulevards et ses larges rues, s'ils ne retrouvaient, dominant la Maine, la vieille cathédrale et le château des ducs d'Anjou?

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google

LE CYCLONE

La tempête du mardi 13 février 1900 a été une des plus violentes qu'on ait subies en France depuis deux siècles. Aussi croyons-nous devoir consacrer quelques lignes aux ravages qu'elle a causés dans notre région et particulièrement à Angers.

Vers 7 heures du soir, le vent, déjà fort dans l'après-midi, prit une tournure d'ouragan. Au milieu de la nuit, le cyclone — car c'en était un, vraiment digne de ce nom et de ses pareils aux Antilles — atteignit son maximum d'intensité. La vitesse du vent constatée fut, dit-on, de 33 mètres à la seconde, mais il est probable qu'elle fut environ de 45 mètres. Elle fit des ravages effrayants. Peu de personnes dormirent cette nuit-là, dans leurs maisons secouées par la tempête, au milieu du fracas de toutes les choses tombant au dehors. Beaucoup se souviennent d'avoir été comme soulevés avec leurs lits.

L'aube du lendemain se leva sur un spectacle lamentable : dans toutes les rues, le sol jonché d'ardoises, de gouttières, des débris de toutes sortes, la plupart des toits emportés ou pelés, les cheminées démolies par centaines, les plus beaux arbres abattus et barrant le passage. L'émotion s'accrut lorsqu'on apprit les accidents de la nuit. Rue Hoche, une femme avait été tuée dans sa chambre par la chute d'une cheminée et de la toiture. Un accident analogue, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, s'était pro-

Digitized by Google

duit rue des Arènes, chez notre collaborateur, M. Queruau-Lamerie, dont le second fils resta deux heures et demie enseveli sous les débris de deux étages. Ce furent, heureusement, les seuls accidents de personnes.

Sur la Maine, trois bateaux-lavoirs avaient coulé. Les voûtes de l'église Sainte-Thérèse étaient percées à jour.

Presque tout les monuments de la ville ont souffert. Le toit de la cathédrale a été, dans sa partie ancienne, dépouillé de la presque totalité de ses ardoises. Au musée, elles n'existent plus, les vitrages ont été brisés ; quelques tableaux et des gravures ont souffert. La rotonde du théâtre a été mise à nu. Les toitures du musée Saint-Jean, très abîmées, ont fléchi. Dans le jardin de la Préfecture d'immenses arbres ont détruit les massifs dans leur chute ; l'un d'eux, sur la terrasse, a démoli la balustrade de pierre sur dix mètres de longueur. Toutes les lignes télégraphiques ou téléphoniques et les fils des tramways ont été brisés.

D'ailleurs dans le département entier la tempête a sévi d'une façon effroyable. Ce ne sont que maisons ruinées, fermes et granges démolies, églises découvertes, arbres emportés par milliers. Les grands parcs sont ravagés. On cite parmi les plus éprouvés ceux de Serrant, d'Écharbot, de Pignerolles.

Les dégâts en ville peuvent être estimés à 2 millions, dont plus de 100.000 francs rien que pour les bâtiments municipaux, et, pour l'ensemble du département, à plusieurs millions. Les ouvriers ne peuvent suffire à la besogne. Il faudra des mois et peut-être des années pour réparer ces désastres.

Digitized by Google

Digitized by Google

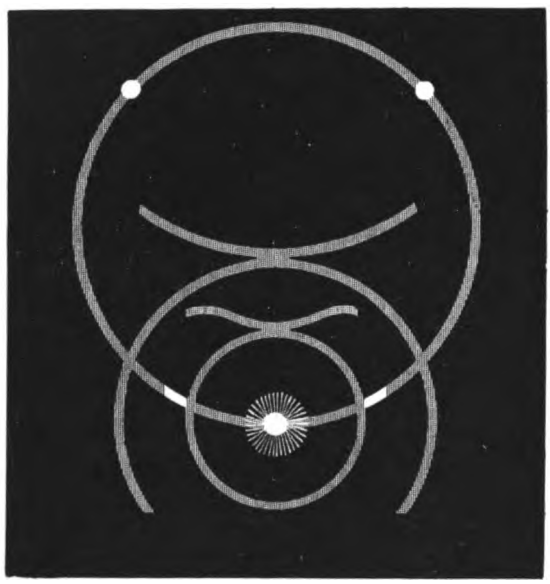

Halo Solaire du 11 Janvier 1900
à 11 heures 34 minutes du matin

Digitized by Google

HALO SOLAIRE

Observé à Angers le 11 janvier 1900

Le 11 janvier 1900, à 10 heures du matin, j'ai aperçu un halo de 22° très faible, tout le ciel était couvert de cirrus épais très fins. A 11 h. 34, le phénomène avait pris un remarquable développement, le halo de 22° était un peu plus vif que le halo circonscrit, dont les deux extrémités recourbées avaient des couleurs plus vives. Le halo de 46°, était faible et peu irisé; sur ce halo se trouvait un arc circumzénithal tangent dont les couleurs rouge, jaune, bleu, étaient d'un grand éclat et d'une grande vivacité. En même temps se trouvait un grand cercle parhélique faible blanc passant par le centre du soleil et était parallèle à l'horizon sans aucune interruption.

Deux parhélies très vifs et très irisés et d'une lumière éblouissante avec un beau faisceau de rayons lumineux d'un blanc vif se trouvaient de chaque côté du halo de 22° et deux paranthélies d'un blanc vif se trouvaient sur le grand cercle parhélique et plus large que le cercle. A 1 h. 47 du soir le phénomène a disparu, les cirrus étant moins épais.

Moyenne barométrique, 771^{mm}20; température minima, 1°7; température maxima, 8°0; humidité relative, 76; vent faible du NN-W. toute la journée. Les cirrus venaient très lentement du Nord. Gelée blanche le matin.

A. Cheux.

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

CHAPITRE XI

La Lettre sur le journalisme religieux (juin 1845)

Le refus, que faisaient deux prêtres et un très pieux laïque, de désavouer un article dont leur Évêque se trouvait offensé et où ils ne voulaient voir qu'une ironie spirituelle et suffisamment respectueuse, détermina le vicaire général à mettre en garde le clergé contre le nouveau journal. Il lança donc la lettre-circulaire dont il avait menacé la rédaction de l'*Union de l'Ouest*[1]. En voici les principaux passages :

Angers, le 8 juin 1845.

MONSIEUR LE CURÉ,

Nous venons, à titre de confrère, vous faire part de quelques réflexions sur le *journalisme religieux*, à l'occasion de notre querelle avec un journal. Le public ne devait avoir aucune connaissance de cette querelle, mais on a été poussé, par nous ne savons quelle envie de faire du bruit, à en parler à

[1] *Lettre sur le journalisme religieux*, petit in-8° de 17 pp. Angers, Barassé frères, imprimeurs de Mgr l'Evêque. — Je reproduis ici dix pages environ de cette brochure très rare et qui fit tant d'éclat.

Digitized by Google

tout venant, d'une façon fort peu mesurée et, surtout, on ne peut plus triomphante. Toutefois, nous garderions encore le silence que nous nous étions d'abord imposé, s'il ne s'agissait que de dissiper des impressions qui peuvent nous être personnellement défavorables. Mais des exemples dangereux ont été donnés, des principes de conduite ont été oubliés, et, puisqu'on a tant parlé, nous parlerons à notre tour, pour signaler ces écarts imputables, selon nous, au *journalisme religieux* et à sa fâcheuse influence.

Le mot *journalisme* fait naître des pensées opposées à l'estime et à la confiance, mais qui devraient s'atténuer quand on lui adjoint le mot *religieux*. Ces deux mots, néanmoins, ne sont point faits pour aller ensemble, et leur réunion entraîne l'idée d'un grand danger ou, ce qui est la même chose, d'un grave intérêt compromis. La religion, effectivement, est trop grande et trop supérieure aux choses purement temporelles, elle est trop positive et trop absolue dans son enseignement, elle est trop surnaturelle dans sa hiérarchie, pour s'accommoder de ces dimensions étroites et de ces formes mesquines qui suffisent à peine à la défense ou au développement d'un système politique ou industriel, de ces discussions superficielles et fugitives dont se contente la frivolité de tant de lecteurs, de ce contrôle incessant dont les actes de l'autorité sont l'objet, qui s'exerce soit par l'éloge, soit par le blâme, et qui est si rarement exempt de partialité et de passion. Les allures d'un journal politique ou littéraire ne sauraient convenir à un journal *religieux;* les conditions de vie et de succès ne sont pas les mêmes pour l'un et pour l'autre, parce que leur objet est d'une nature essentiellement différente.

On voit bien que nous appelons *journal religieux toute publication périodique ou quotidienne qui a pour objet spécial les intérêts de la religion et qui traite directement les questions religieuses*, quel que soit d'ailleurs son titre. Ces sortes de publications réussissent rarement et, si elles obtiennent, comme entreprises, un succès de vogue, il ne se soutient pas et la religion y perd toujours plus qu'elle n'y gagne. Ceux qui aiment à s'en nourrir se dégoûtent peu à peu des études suivies et qui coûtent du travail : il est si doux de trouver dans un journal une science que, sans lui, on devrait chercher dans des livres ! On y puise, sans effort, des notions variées; on ne s'aperçoit pas qu'elles sont incom-

Digitized by Google

plètes et peu sûres, et l'on s'en contente : on admire les vastes connaissances des rédacteurs, on se félicite et bientôt on s'admire soi-même ; on croit savoir beaucoup, mais, en réalité, que sait-on ? Voilà déjà un très grand mal, alors même que le journal ne propage pas des idées fausses, exagérées, dangereuses. « Est-ce donc dans ces productions éphémères, dans ces feuilles fugitives (dit Monseigneur l'Évêque de Montpellier[1] dans sa dernière lettre pastorale), que les ministres du Seigneur doivent chercher la science de la religion ? Ne vous laissez pas séduire par les manifestations d'un zèle ardent, revêtues d'une forme brillante et entourées du pompeux étalage de nous ne savons quelle érudition... » Un pieux et savant Évêque[2] à qui le ciel vient d'accorder une de ces consolations qui réjouissent l'Église tout entière, écrivant à ses curés, le 18 mai dernier, à l'occasion de la rétractation des frères Allignol, leur signale le journalisme comme tendant à « s'immiscer, avec un esprit de critique, dans ce qui est du gouvernement ecclésiastique, et rabaissant au niveau de la politique humaine les hautes questions qui tiennent à la constitution divine de la société spirituelle ». Il les prémunit contre la *confusion* que les journaux jettent *dans les idées* et contre l'esprit de *contention* et l'esprit de parti, dont n'ont pas su se garantir des publicistes *d'un talent élevé et sincèrement dévoués aux intérêts de la religion*. C'est là qu'il voit la cause de *cette disposition, générale aujourd'hui, de tout juger, de tout critiquer, de tout attaquer*. Or, d'après les appréciations du Prélat, ces effets déplorables « résultent même des meilleures intentions, lorsqu'on veut donner la direction que l'on devrait recevoir, et surtout lorsqu'on veut la donner à ceux de qui l'on doit la recevoir ». On s'est étonné avec raison qu'un journal très répandu parmi le clergé n'ait pas voulu insérer la pastorale précédente[3] de Monseigneur de Viviers *sur les tendances dangereuses d'un parti contre l'autorité épiscopale*. Espérons qu'il ne dédaignera pas celle du 18 mai.

Rien donc n'est plus difficile que d'assurer le succès d'un

[1] Mgr Charles Thibault.

[2] Mgr Guibert, mort cardinal-archevêque de Paris. Cette lettre est reproduite au tome Ier de ses Œuvres pastorales.

[3] Lettre pastorale du 6 janvier 1845. Le journal dont parle M. Bernier est l'*Univers*, et cette remarque malicieuse est empruntée à l'*Ami de la Religion* du 22 février.

Digitized by Google

journal religieux, surtout un succès qui profite à la religion; rien de plus délicat, rien de plus scabreux qu'une pareille entreprise. Une foule d'hommes marquants ont osé la tenter, un seul a réussi : le vénérable M. Picot, dont l'excellent esprit revit dans ses successeurs. Une connaissance profonde de la religion et des affaires de l'Église, une sagesse, une modération, une réserve peu communes, l'horreur de tout esprit de parti, un grand respect et une religieuse déférence pour l'épiscopat, voilà ce qui a procuré, voilà ce qui promet encore au journal que ce publiciste a fondé une longue et honorable carrière, voilà ce qui a donné à l'*Ami de la Religion* une autorité dans les questions religieuses dont n'a jamais pu se vanter aucun autre journal. S'il n'a point eu le brillant, le piquant qui fait le principal mérite de tant d'autres, c'est que les idées de religion et de journalisme se repoussent; c'est que, pour rester sérieusement et solidement *religieux*, il lui fallait être *journal* le moins possible.

Nous avons vu, pendant quelque temps, papillonner et bourdonner autour de cette feuille grave et sévère une autre feuille étincelante d'esprit et animée parfois d'une éloquente verve, qui s'intitulait le *Mémorial catholique*. Comparons les résultats, pesons la différence. Impassible au milieu des attaques les plus vives et les plus passionnées, digne et mesuré dans son langage, circonspect et modéré dans ses jugements, méthodique, lumineux, souvent nerveux et toujours substantiel dans ses discussions, l'*Ami de la Religion* n'a pas cessé d'être une source d'instruction solide et de sages avis; le *Mémorial catholique* s'est éteint il y a plus de quinze ans, mais après avoir divisé le clergé, après avoir enfanté l'*Avenir*, que Rome devait bientôt anathématiser, après avoir faussé et jeté dans de mauvaises voies de jeunes talents qui se ressentent toujours, plus ou moins, de cette première direction. L'histoire de sa vie, de sa mort et des effets qu'il a produits nous reste, comme une preuve sans réplique de cette vérité, qu'avec un style brillanté, avec beaucoup d'esprit et d'imagination, avec une érudition riche et variée, un journal religieux n'est pas sûr de se soutenir et qu'il peut, pendant son existence éphémère, faire beaucoup de mal à la religion. Chaque numéro du *Mémorial* était un météore aux lueurs éclatantes, mais trompeuses, un de ces feux follets qui éblouissent le voyageur en l'égarant.

Digitized by Google

Les écrivains de ce journal, du reste, étaient fiers, jusqu'à l'arrogance, de l'engoûment qu'il inspirait à une jeunesse inconsidérée et à d'autres lecteurs d'un âge plus mûr, mais trop disposés à subir les séductions de l'imagination et de l'esprit. On ne lit point sans indignation ces insultantes paroles que leur chef appliquait à un homme du caractère de M. Picot : « Jetons un dernier regard sur ces restes dégoûtants du gallicanisme... » Quelle injustice ! quel langage ! mais quelle école, quel maître ! Ceux qui ont vu de près cet orgueil satanique sans en être scandalisés et qui peut-être ont été, par leurs louangeuses paroles, les complices de son exaltation, devraient comprendre que, pour expier ce tort et pour se le faire pardonner, ils sont obligés à montrer une grande modestie...

Le souvenir de leurs extases en présence du *divin* Lamenais ou de ses livres les rend-il modestes effectivement ? Pour beaucoup d'entre eux, il n'en est rien : ils aiment à occuper le public; ils ont toujours des amis qui se chargent de mettre leur mérite en évidence et ils se décernent mutuellement des éloges flatteurs ; ils tranchent sur tout, ils se mêlent de tout, ils se *fourrent* partout et spécialement dans le *journalisme religieux ;* et, puisque nous voilà dans le langage familier, nous dirons qu'ils forment un parti qu'on appelle la *queue de Lamenais*[1]. L'apostasie de leur maître les afflige profondément ; mais une des considérations qui les touchent le plus, c'est qu'ils étaient destinés à opérer avec lui de grandes choses : expliquer plus amplement le catholicisme imparfaitement compris jusqu'à ce jour, faire tomber une foule de préjugés et d'abus, régénérer l'esprit public, raviver le vieux christianisme, etc., etc. Aussi, malgré la chute du *grand homme*, du *voyant*, du nouvel Ezéchiel à qui le Seigneur avait dit, comme au premier : *Va, prophète... je t'ai donné un front plus dur que leur front...* ils n'entendent point renoncer à la part qui leur semblait dévolue dans cette grande et noble mission. En conséquence, ils s'érigent en instituteurs du clergé, ils font la leçon aux évêques, ils régentent tout le monde... La tête à demi-écrasée se cache dans la boue, mais la queue se montre toujours et elle s'agite encore.

[1] Expression de l'époque. Quand M. Rossi voulut faire condamner à Rome le parti religieux, en 1845, il répétait que c'était *la coda di Lamennais.* (Cf. Thureau-Dangin, V, p. 565.)

Digitized by Google

Nous n'entendons ni contester, ni déprécier le mérite de cette prompte et cordiale soumission dont l'immense majorité des disciples de M. de Lamenais nous ont donné l'édifiant exemple lors de la condamnation de cet écrivain, et nous comptons parmi eux des hommes éminents à qui nos paroles ne peuvent nullement être appliquées. Mais il est bien certain que le coup de foudre qui a dessillé leurs yeux sur des erreurs contraires à la foi les a laissés, la plupart, livrés aux préoccupations du parti et qu'il ne les a qu'imparfaitement guéris de la témérité présomptueuse qui faisait le caractère propre de cette dangereuse école.

. . . . . .

. . . . . .

Observez les écrits et les journaux de ces convertis, car ils écrivent beaucoup, et il faut bien qu'il nous fassent part de leur abondance ; vous y verrez une incroyable humeur contre certaines opinions qu'à Rome, pourtant, on juge fort tolérables, et un zèle outré pour d'autres opinions, dont Rome ne s'occupe guère, ou même dont elle juge la discussion intempestive.

Qui donc est venu jeter l'émotion dans toute la France, à l'occasion de la liturgie, et critiquer, avec une amertume peu décente, des changements plus ou moins antiques, des variantes plus ou moins importantes, dans lesquelles les souverains Pontifes n'ont jamais vu ni des principes de schisme ni des traces d'hérésie ?... Ces gens-là mettraient tout en combustion, pour quelques hymnes ou pour quelques antiennes à coup sûr bien innocentes [1], et ils feraient des livres pour vous prouver que c'est à grande peine si vous pouvez réciter le bréviaire de votre diocèse en sûreté de conscience. L'Église a soutenu de grands combats pour l'*Unité* ; eux, ils se passionnent pour l'*uniformité*. L'Église, comme une mère pleine de bonté, de condescendance et de sagesse, a vu, dans tous les siècles, non seulement sans inquiétude, mais avec une sorte de complaisance, une grande variété de rites et d'usages, parce que, dans cette diversité même, on retrouvait toujours mais plus frappante, plus merveilleuse et plus manifestement

[1] Pour expliquer la position des divers groupes catholiques, on peut rapprocher cette boutade contre Dom Guéranger d'un jugement antérieur de Lacordaire : « L'abbé est un homme à théories raides qui pour un coup de canon d'il y a six cents ans perdrait un empire. » Cf. *Montalembert*, par le R. P. Lecanuet, tome II, p. 39.

Digitized by Google

divine, la double unité de la foi et du ministère ; pour eux, penseurs bien autrement profonds et catholiques plus entendus, ils veulent que tout soit *uniforme* dans les manifestations de la foi et dans le détail des règles disciplinaires ; l'*uniformité* est une de leurs marottes, et ils ne mourront pas contents s'ils ne voient pas toutes choses se faire en France comme elles se font en Italie.

L'esprit de parti, la hardiesse des opinions, les allures libres et dégagées, l'humeur batailleuse, le ton affirmatif et tranchant, tout cela va bien au journalisme, mais la Religion s'en accommode fort peu. C'est au moyen de journaux *religieux* que des principes anarchiques cherchent à s'accréditer auprès du clergé et que, dans des diocèses, heureusement très distants et très différents du nôtre, des associations anticanoniques organisent la résistance à l'autorité. Ce sont des journaux *religieux*, beaucoup plus que la nécessité des circonstances, qui ont poussé les prêtres des villes et des campagnes, à délibérer sur des formules d'adhésion collective à la conduite de leurs Évêques, déviation manifeste des règles canoniques, lésion incontestable de la hiérarchie sacrée, et dont il est à désirer que le journalisme ne produise pas d'autres exemples. Car qui n'a pas compris que le droit d'approuver a pour corrélatif celui de désapprouver, et que, pour peu que le premier fût exercé deux ou trois fois, le silence même deviendrait, dans bien des cas, l'équivalent d'une improbation formelle[1] ?

Après avoir signalé quelques-uns des méfaits du *journalisme religieux*, voyons un peu quelles sont ses prétentions. Mais écoutons un instant Mgr de Montpellier : « On veut ôter aux Évêques la liberté de leurs délibérations et la spontanéité

[1] Au commencement de mai 1844, on reprocha à l'ancien Garde des Sceaux, M. Persil, d'avoir dit que les prêtres ne partageaient pas les idées des Evêques sur la liberté d'enseignement. Il répondit à la Chambre des Pairs, dans la séance du 14 mai : « Je connais trop le respect, la soumission du clergé pour ses supérieurs, pour avoir dit qu'il s'en était séparé par un schisme. J'ai seulement dit que le clergé inférieur était resté silencieux, qu'il n'avait pris aucune part dans les vives réclamations que les Evêques ont fait entendre à l'occasion de la liberté de l'enseignement. Voilà toute mon opinion, je n'ai pas dit autre chose ; la conséquence je la laisse à tirer. » Là-dessus chanoines et curés s'empressèrent d'adhérer bruyamment à leurs Evêques dans nombre de diocèses, parmi lesquels on peut citer ceux de Paris, Versailles, Saint-Brieuc, Toulouse, Perpignan, Marseille, Lyon, Valence, Langres, Quimper, Rennes, Nîmes, Limoges, Evreux, Ajaccio, Belley. L'Evêque d'Angers prohiba toute manifestation. « Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. »

Digitized by Google

de leurs actes. *Des conciles écrits*, selon une manière de parler nouvellement inventée, se tiennent chaque jour, au moyen de feuilles périodiques : là, sont arrêtés des règlements nouveaux pour l'organisation de l'Église, les mesures jugées nécessaires au bien de la Religion... et de solennelles protestations contre telle ou telle situation faite au gouvernement spirituel. En présence de semblables tentatives, nous nous sentons pressés de nous écrier avec saint Athanase : Depuis quand les laïques ont-ils le droit de juger des Evêques, en ce qui appartient à la Religion ? » La France entière a entendu un de ses plus illustres Prélats se plaindre d'une sorte de violence morale : il s'agissait d'une manifestation par la voie de la presse, de sentiments sur lesquels le doute seul eût été injurieux à son Éminence, mais qu'elle ne croyait pas urgent de publier avec éclat. Le journalisme voudrait-il asservir nos Évêques sous prétexte de défendre leur liberté ! M*** *membre du comité pour la défense de la liberté religieuse* serait sans doute en mesure de nous éclairer sur ce point. . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Laissons là les explications locales ; il reste bien assez d'inconvenance dans cet article qu'on s'obstine à ne pas désavouer. A part les formes qu'il était indispensable d'adoucir beaucoup, à part certains ménagements que la prudence la plus vulgaire commandait, cet article est offensant pour l'Épiscopat, et il se résume ainsi : d'une part, des magistrats et de hauts fonctionnaires, bien impies et bien hypocrites, ont adopté à l'égard des Évêques un système de séduction et de captation, à l'effet d'asservir l'Église, et les succès *très rares sans doute* qu'ils obtiennent sont toujours *très doux* et très bien payés ; d'une autre part, nos Prélats ont un *caractère droit et pur*, mais, s'ils ne sont pas tentés par les Croix-d'Honneur, ils tiennent à passer pour sages et modérés, ils sont peut-être trop sensibles aux politesses de la magistrature, et ils donnent dans la périlleuse duperie *des conversations amicales et même un peu dévotes*. Voilà bien sur quoi l'*Union de l'Ouest* a cru de son devoir d'éveiller l'attention des prêtres et des laïques. Si donc, dans les affaires de l'Église, passées, présentes ou à venir, quelques abonnés trouvent l'attitude d'un Évêque trop circonspecte, s'il ne fait pas, à leur sens, des manifestations assez promptes, assez énergiques, assez éclatantes, on leur a

Digitized by Google

signalé d'avance la cause de cette faiblesse, et tout s'explique par les *conversations amicales*. C'est bien là le *journalisme*, en ce qu'il a de plus dangereux pour l'autorité, appliqué au gouvernement surnaturel de l'Église, dont l'Esprit-Saint a chargé les Évêques... Vous n'avez pas pensé à cela, Monsieur le rédacteur intérimaire ? A quoi pensez-vous donc, vous qui êtes un penseur ? Pensez moins, mais pensez à propos, et surtout pensez juste... et ne dites pas que nous avons mal pris et mal rendu le sens de votre article ; car voici ce que le conseil de direction nous écrit à ce sujet :

« Mais aussi le conseil de direction croit qu'il est de son devoir de démasquer d'hypocrites manœuvres d'hommes sans foi et sans croyances, qui voudraient asservir à leur profit toutes les intelligences et bâillonner la Religion et ses défenseurs. » N'oublions pas qu'on nous écrit ces mots à l'occasion et pour la défense d'un article dans lequel il s'agit principalement de la captation des Évêques, qui sont les *défenseurs* nés et obligés de la Religion. Voilà donc quelque chose de parfaitement éclairci.

Il est une odieuse hypocrisie qui se cache sous un masque que l'œil des Évêques n'aperçoit pas, ou à travers duquel il ne pénètre pas ; l'*Union de l'Ouest* a pour mission de faire tomber tous les masques.

Il est des intelligences d'Évêques qu'il ne serait pas difficile d'asservir, avec un peu de persévérance et d'habileté : c'est un *devoir* pour l'*Union de l'Ouest* d'assurer leur indépendance.

Il est des bouches épiscopales prédisposées à se laisser bâillonner ; l'*Union de l'Ouest* est là pour en écarter les bâillons, et même pour leur fournir les meilleures et les plus dignes paroles, les mieux appropriées à *la situation de l'Église, à ses besoins et aux devoirs du clergé*...

Heureux diocèse de l'Ouest !...

Encore un mot, cependant, à MM. les rédacteurs de l'*Union de l'Ouest*, ce sera notre dernier mot, quoi qu'on dise ou qu'on fasse : Si vous tenez à donner des leçons aux Prêtres et aux Évêques, procurez-vous un autre *brevet de capacité*. C'est ici une simple formalité, mais elle est indispensable [1].

[1] M. Bernier fait ici allusion à la lettre de Mgr Parisis, placée en tête du premier numéro de l'*Union de l'Ouest* comme brevet de capacité délivré à ses rédacteurs.

Digitized by Google

Les fondateurs de l'*Union de l'Ouest* jouissent, et à bien juste titre, d'une grande considération, ainsi que le rédacteur et directeur quotidien, qui s'est voué au journal ; ils ne veulent que le bien, et très sincèrement, nous leur souhaitons plein succès ; mais nous demeurons convaincu, qu'en définitive ils feraient plus de mal que de bien et qu'ils ne pourraient pas donner vie pour longtemps à cette feuille, s'ils ne prenaient pas sérieusement le parti de lutter contre la manie à la mode : de faire de la théologie et du droit canonique, de se passionner en ces matières pour de simples opinions, et de se préoccuper de ce que les Évêques doivent faire ou ne pas faire.

A raison des circonstances, et pour des motifs de délicatesse qu'il est difficile de comprendre, seul, ici, nous pouvions publier nos réflexions sur le *journalisme religieux* ; seul nous étions en position de signaler des dangers trop peu sentis, parce que des intentions très pures et des noms imposants les couvrent. Devions-nous garder le silence ?.... Il est, à la vérité, une douce quiétude [1] qui aurait, pour nous aussi, beaucoup de charmes, que nous regarderions comme un grand bonheur de ne mécontenter personne. Mais cette double considération n'a jamais été, elle ne sera jamais la raison dominante de nos déterminations, en présence d'un intérêt grave.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, les très humbles salutations de votre affectionné et dévoué serviteur.

H. Bernier,
Vicaire général.

Cette circulaire causa une émotion profonde dans le monde religieux du diocèse. Atterrés, les amis de l'*Union de l'Ouest* cherchèrent partout un vengeur. Un curé d'Angers, des plus ultramontains [2], envoya sur-le-champ un exemplaire de la lettre aux bénédictins de Solesmes, tandis que l'abbé Morel en écrivait à leur prieur. « Tout le monde, lui disait-il, à l'unanimité blâme la forme et surtout la publicité. Un petit nombre maintient le fond en tout ou en partie. L'évêque ne sait quel parti prendre, je n'ose le voir

[1] La quiétude du grand vicaire Joubert, collègue de M. Bernier.

[2] Jacques Pasquier, chanoine honoraire, ancien aumônier du collège royal, curé de Notre-Dame. Il mourut le 30 décembre 1861.

Digitized by Google

de mon côté, de peur qu'il ne m'arrache une promesse de silence. Que pense le R. P. Abbé de cette situation? Faut-il se taire? Faut-il adresser une réponse dans le genre Belloc? Nous avons adressé les mêmes questions à MM. de Falloux et de Quatrebarbes, et nous attendons impatiemment la réponse. Celle du R. P. Abbé aura une grande influence sur la résolution qui sera prise... Devrais-je adresser la *lettre sur le journalisme religieux* à M. de Montalembert, au Comité pour la défense? à l'évêque de Langres[1]? »

Le jour même où l'abbé Morel demandait conseil à Solesmes, le comte Théodore de Quatrebarbes répondait au chanoine Bernier[2] :

MONSIEUR L'ABBÉ,

La lettre que vous avez publiée sur le *journalisme religieux* et l'*Union de l'Ouest*, vient de m'être adressée à la campagne. Je l'ai lue avec l'attention que mérite l'autorité de votre caractère et de votre nom, et plus encore avec cette disposition d'esprit respectueuse, qui survit au temps et s'attache au souvenir des premières leçons données à l'enfance ; puis, je me suis demandé quel but vous vous étiez proposé en imprimant cette brochure. J'ai vainement cherché à le découvrir ; car le désir d'étouffer une parole libre et chrétienne n'a pu entrer dans votre cœur si ami du bien. J'ai donc été réduit à déplorer le malentendu élevé entre vous et la direction de l'*Union de l'Ouest*. Je ne méconnais point, Monsieur, vos intentions ; je les crois erronées, mais je ne doute pas qu'elles ne soient pures et honorables.

Sentinelle avancée des lévites d'Israël, vous avez cru apercevoir l'ennemi et, avant même de le reconnaître, vous avez jeté le cri d'alarme. Dans votre esprit, le danger ne venait ni

[1] Lettre à dom Gardereau, datée du 16 juin 1845.

[2] *Réponse à la lettre de M. l'abbé Bernier, vicaire-général du diocèse d'Angers, sur le journalisme religieux et l'Union de l'Ouest, par M. le comte de Quatrebarbes*, in-12, 12 pages, Angers, imprimerie-librairie de veuve Pignet-Château. Je reproduis dix pages de la brochure.

Digitized by Google

du côté des Philistins ou des fils d'Ammon, ni de Samarie, de Babylone ou de Ninive. Les adorateurs du Veau d'or et les vendeurs du Temple, les Pharisiens, les Scribes, les Docteurs de la loi, les juges du grand Sanhédrin, ce conseil d'État, ou si vous l'aimez mieux, cette Université de ces temps-là, continuaient, il est vrai, de menacer la cité sainte. Mais un péril plus grand encore était à ses portes. Vous avez eu l'honneur de le découvrir.

Le zèle de ses défenseurs compromettait Jérusalem ; il devenait urgent de leur enlever l'épée et la lance ; la paix et le salut n'étaient qu'à ce prix. Or, dans cette situation nouvelle, votre sollicitude vous a montré tout à coup des abîmes. Oubliant l'ennemi du dehors, vous avez jeté les yeux autour de vous et, plein d'effroi à la vue d'imprudents amis, vous avez signalé leurs audacieuses tentatives.

Depuis quelques mois, Monsieur, des hommes appartenant à des opinions diverses, mais unis par une foi commune et un ardent amour du pays, avaient choisi un terrain neutre, où ils pouvaient honorablement se donner la main. Fatigués d'entendre leurs croyances insultées, leurs sentiments calomniés, ils s'étaient dit : « Nés dans un pays qui a sauvé en France la religion catholique par son héroïque courage et le sang de ses martyrs, verrons-nous chaque jour outrager notre foi, sans qu'un seul cri de défense et d'amour s'échappe de nos âmes ? Au milieu d'un siècle de libre discussion, où l'arbre de la science du bien et du mal étend ses rameaux sur le monde, sommes-nous descendus au point de nous réfugier dans les catacombes pour y prier en silence, laissant à l'ennemi la facilité de jeter l'ivraie dans le champ à la clarté du soleil ? Tandis que les partis, qui se disputent le pouvoir, semblent conspirer entre eux pour précipiter la France dans une voie d'humiliations inconnues, que la corruption flétrit les âmes, que l'amour de l'or étouffe jusqu'au dernier sentiment de dignité humaine, que le pouvoir, méconnaissant son origine populaire, ne se croit en sûreté qu'à l'ombre de ses bastilles, que la liberté de conscience est menacée, que des hommes qui ont grandi, en invoquant son nom, renient leur passé et rêvent le despotisme au profit d'ambitions coupables et de haines impies ; est-ce bien le moment de refuser le combat, d'abandonner le champ de bataille, de jeter au loin ses armes et d'enfouir ses drapeaux ? La France, cette noble

Digitized by Google

patrie de tous les sentiments chrétiens et généreux, cette terre de liberté, d'honneur et d'intelligence, est-elle donc destinée à périr dans une anarchie morale digne du bas-empire? Ne compte-t-elle plus dix justes dans son sein? et le dévouement de ses enfants, tant de vertu et d'héroïsme ne balanceraient-ils pas le mal de chaque jour? Non, ce n'est point le moment de désespérer d'une cause juste et sainte. Nous défendrons, avec l'aide de Dieu, la religion, la liberté, l'ordre, la gloire et l'honneur du pays contre des adversaires qui nous calomnient, peut-être aussi contre des amis qui nous méconnaissent. Il est impossible qu'à la longue aucun écho ne réponde à notre voix. »

Tels furent, M. l'abbé, les motifs puissants qui engagèrent des hommes, que vous appeliez vos amis, à créer dans cette province un journal destiné à devenir l'organe de tous les intérêts français et catholiques. Vous voulez bien reconnaître la droiture de ses fondateurs. Leurs sentiments étaient alors les vôtres, et vous-même applaudissiez à leur pensée comme à leurs efforts.

. . . . . .

. . . . . .

A cette époque, M. l'abbé, le mot *journalisme* ne s'unissait point dans votre esprit à *des pensées opposées à l'estime et à la confiance*. Vous étiez de votre siècle, et vous croyiez avec nous que, sous l'empire d'une législation qui admet sans restriction la liberté de la presse, des hommes comme MM. de Chateaubriand, de Bonald et de Montalembert, des prélats comme le cardinal de Lyon, l'archevêque de Reims, les évêques de Chartres, de Langres, de Rennes, etc., des publicistes distingués comme MM. Laurentie et Nettement pouvaient, sans perdre la confiance de leurs concitoyens, commettre le délit étrange d'opposer sur des *feuilles fugitives* le bien au mal, la vérité à l'erreur, la lumière aux ténèbres, la liberté de conscience au plus ignominieux esclavage.

Deux ou trois articles de l'*Union de l'Ouest* ont changé vos convictions, et vous citez à l'appui de votre opinion nouvelle une lettre pastorale de Mgr de Montpellier. J'ignore les motifs qui ont inspiré au vertueux prélat les lignes que vous avez reproduites. Je vous remercie, Monsieur, de ne pas y avoir ajouté les douloureux éloges que le même évêque eut à subir l'année dernière, dans une circonstance politique (l'élection

Digitized by Google

de M. de Larcy), de la part de feuilles vouées d'ordinaire à d'autres intérêts que ceux du catholicisme.

Je continue, M. l'abbé, la lecture de votre lettre, et un passage me donne le secret de vos frayeurs. La chute du grand écrivain, qui eut le pouvoir pendant 15 ans de remuer la France catholique, est sans cesse présente à votre esprit. Vous tremblez que les hommes, qui admirèrent son génie, n'aient retenu de son école *l'esprit de parti*, *la hardiesse des opinions*, *l'humeur batailleuse*, *le ton affirmatif et tranchant*, *qui va bien au journalisme*, *mais dont la religion ne s'accommode guère*. Je conçois vos inquiétudes sans les partager.

Impuissant pour le mal, l'abbé de Lamennais est tombé sans entraîner un seul de ses disciples. Il y a plus de 15 siècles, un père de l'Église, l'immortel Tertullien, fut, lui aussi, hérésiarque. Je ne sais s'il écrivit à l'appui de ses erreurs ; mais elles sont depuis longtemps oubliées ; et il ne reste de ce grand homme qu'une admirable apologie du christianisme, écrite sous le tranchant de la hache des bourreaux,

Permettez-moi, M. l'abbé, de continuer de vous suivre pas à pas. Vous reprochez à un écrivain distingué, qui reçut à la Chesnaie les confidences du génie, quelques lignes sur les jésuites en réponse aux hideuses calomnies d'un roman immonde. Vous semblez trouver dans l'éloge un parallèle offensant pour le clergé séculier. Cet article a été même le sujet de la première lettre dont vous avez honoré l'*Union de l'Ouest*. Je n'ai point, Monsieur, à justifier ici un ami absent. Mais je vous le dirai avec douleur : comment en présence de tant d'accusations mensongères qui poursuivent aujourd'hui un ordre célèbre, au milieu de ces flots de haine et de calomnie sans cesse amoncelés, n'avez-vous pas craint d'écrire ces lignes ? Depuis quand l'éloge même exagéré d'un ami est-il devenu un blâme ? et sur un champ de bataille, où tous ont combattu avec la même ardeur, les blessés ne sont-ils pas toujours proclamés *les mieux faisant ?*

Ah ! je vous remercie, Monsieur, de me fournir ici l'occasion d'épancher mon cœur. Exilée loin de sa patrie, tenant un enfant par la main, un autre sur son bras, une jeune mère, chassée par les armées républicaines, se réfugiait en Angleterre, il y a plus d'un demi-siècle. Le malheur n'avait point affaibli son courage ; séparée de sa famille, de son mari, de ses parents, sans argent, sans ressource aucune, elle sut

Digitized by Google

bientôt gagner du travail de ses mains le pain de chaque jour. Mais l'instruction de son fils, ce premier pain de l'âme, pouvait-elle le donner, absorbée qu'elle était par des soins de tous les instants? C'est alors qu'elle connut des prêtres errant, comme elle, sur la terre étrangère. Ils accueillirent son enfant, ils l'élevèrent ainsi huit ou neuf années *pension payable en France!* Plus tard, lorsque la tourmente révolutionnaire eut passé, un frère plus jeune reçut aussi, chez les mêmes religieux, des exemples touchants de vertus et de science. Puis, quand le pouvoir, par une concession fatale, ferma ces pieux asiles, des enfants d'une autre génération sortirent de France et suivirent en Belgique, et sur le sommet des Alpes, leurs vénérables instituteurs. Ces prêtres généreux étaient des jésuites, cette femme courageuse était ma mère.

J'ignore quelles persécutions nouvelles sont aujourd'hui réservées à ces saints religieux. Si le pouvoir veut rétablir pour eux l'exil et la confiscation, il ne manquera pas de *légistes hypocrites*, de parleurs de liberté, de tribuns de l'école de MM. Thiers et Dupin pour justifier ces mesures, les concilier avec la liberté des cultes, le respect du catholicisme, l'inviolabilité du domicile et découvrir dans la Charte de 1830 les décrets de la Convention et la légalité de la Terreur.

Je sais, Monsieur l'abbé, que personne ne sera plus que vous le courageux défenseur du droit et de la justice. L'élévation de votre cœur m'en donne la certitude. Mais, sans doute, alors disparaîtra à vos yeux l'étrange grief que vous avez soulevé contre l'*Union*. Peut-être même ajouterez-vous à *ses torts*, en faisant entendre de nouvelles paroles d'éloge.

En attendant ces jours néfastes, que semble hâter un aveuglement providentiel, je puis vous rassurer sur l'*émotion* que nos amis *ont jetée sur toute la France à l'occasion de la liturgie*. L'*Union* n'est point entrée dans ces doctes querelles. J'ignore même si elle en a parlé, et il y a une singulière exagération de langage ou au moins une naïveté puérile à soutenir sérieusement que *nous mettrions volontiers tout en combustion pour quelques antiennes à coup sûr bien innocentes*.

C'était, je crois, en 1827 qu'eut lieu dans le diocèse le changement de l'antique liturgie. Absent de France à cette époque, j'avais retrouvé au fond de l'Andalousie les hymnes du sol

Digitized by Google

natal et le vieux chant grégorien. Il avait doucement résonné à mes oreilles, comme un souvenir de la patrie et de cette admirable unité catholique qui resplendissait à cinq cents lieues de ma Vendée. A mon retour en France, j'entendis de nouveaux chants ou plutôt un mélange confus de notes opposées. Ni le pasteur, ni le troupeau n'étaient encore habitués à ces sons, et ils firent sur moi une impression pénible. Aujourd'hui j'ai oublié le chant grégorien, mais, si je passais de nouveau les mers, je ne trouverais plus sur la terre étrangère les hymnes de fête de mon village.

. . . . . .

. . . . . .

Nous continuerons donc, comme par le passé, à suivre, avec modération et sagesse en toute occasion, les inspirations de notre conscience. Notre amour pour la France et notre foi de chrétien nous serviront au besoin de *brevet de capacité*, pour emprunter dans votre lettre une agréable métaphore au style universitaire.

« Quant à l'Église elle-même, nous le répétons ici avec « l'*Union* du 15 juin, nous ne nous immiscerons jamais ni « dans son administration, ni dans sa discipline, ni dans les « questions qui ne se mûrissent qu'à l'ombre du sanctuaire. « Contents du poste de sentinelle, nous ne demandons que « la garde du camp. Notre respect l'exige et notre indépen- « dance nous y convie. Nous voulons bien qu'on sache que « la religion guide nos cœurs, mais que le clergé ne dicte « point nos paroles, que nous ne pouvons compromettre que « nous-mêmes et que nous n'offrons de services que dans la « mesure du dévouement le plus spontané, le plus libre et le « plus gratuit. »

Cette réserve, qui nous est imposée par le respect et la connaissance de nos devoirs, ne nous empêchera pas de signaler en toute occasion les *fabricants de pièges*. Le mot n'est pas de moi, mais d'un docte archevêque qui le prononça au sortir d'une audience où il avait entendu des flots de pieuses protestations et de doucereuses paroles.

Finissons, Monsieur l'abbé, ce trop long débat. Il y a deux ans environ, le même prélat crut avoir à se plaindre de divers écrits, de mandements imprudents et surtout du zèle téméraire d'un journal religieux que vous enveloppez dans votre blâme. Une lettre pastorale fut écrite dans ce sens et adressée

Digitized by Google

à tous les prêtres de son diocèse. Quelques mois s'écoulèrent et l'illustre pontife envoyait au rédacteur en chef, sous les verrous de la geôle, une adhésion formelle et ne croyait manquer ni aux lois, ni à la charité en prélevant sur son revenu, patrimoine habituel des pauvres, une somme destinée à payer une partie de la rançon du courageux prisonnier.

Je termine, Monsieur l'abbé, par une dernière réflexion : « *A raison des circonstances, dites-vous dans le dernier alinéa de votre brochure, et pour des motifs de délicatesse qu'il est facile de comprendre, seul ici vous pouvez publier vos réflexions sur le journalisme religieux; seul vous êtes en position d'en signaler les dangers trop peu sentis.* » J'ignore, Monsieur, l'explication de cette énigme. Mais ce que je sais, je vous le dirai hautement, sans manquer à d'augustes convenances; non, ce n'est point en qualité de vicaire général du diocèse d'Angers que vous avez écrit cette brochure. C'est le prêtre isolé, c'est l'abbé Henri Bernier, qui a jugé sa publication opportune; et, si je n'avais pas par devers moi des garanties certaines, j'en trouverais l'aveu dans la première ligne de votre lettre.

Du reste, Monsieur l'abbé, vous ne cheminerez pas longtemps dans cette voie de défiance ; j'ose vous le prédire sans crainte d'être trompé. Votre conviction d'aujourd'hui changera encore, vous cesserez de combattre des dangers imaginaires, en face de l'ennemi commun. Alors, et nous nous en féliciterons, vous marcherez à notre tête. *Toutes les questions religieuses ne sont pas finies*, a dit, du haut de la tribune et d'un ton de menace, M. Odilon-Barrot. Déjà nous voyons l'horizon se noircir, le ciel se charger d'orages, et ce ne sera pas trop pour résister à la tempête, que l'Église de France réunisse autour d'elle tous ses enfants.

Veuillez, Monsieur l'abbé, agréer l'assurance des sentiments d'attachement respecteux avec lequel je suis votre tout dévoué serviteur,

Comte de Quatrebarbes.

Château du Plessis-Chivré, 16 juin 1845.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Détours fallacieux
(juin-août 1845)

Ignorant encore la réponse du comte de Quatrebarbes ou pensant qu'un auxiliaire ne serait pas de trop dans la circonstance, M. de Falloux, toujours peu désireux de se compromettre lui-même ouvertement, cherchait ailleurs du secours. Il se tourna du côté des bénédictins. Selon ses habitudes en semblable occurrence, il ne demande directement aide et protection. Il rappelle les intérêts de « la cause » et sollicite, avec délicatesse et par des voies détournées, une intervention publique ou clandestine. C'est l'art suprême de négocier du renfort un peu partout et d'accabler ses adversaires d'attaques et de coups de différentes provenances, sans avoir à en rendre compte. On le verra par la suite et, d'après un document daté du même jour que cette lettre, l'habileté du vicomte allait encore plus loin.

« Mon révérend Père, écrivait-il à l'abbé de Solesmes [1], on vous expédie en ce moment d'Angers, et de ma part, une brochure que M. Bernier, grand vicaire, vient d'adresser aux curés du diocèse, contre l'*Union* (de l'Ouest), les *Bénédictins*, les *Lamenaisiens* en général, contre M. Jourdain et l'abbé Morel en particulier, dont il relève deux articles. Je crois que vous jugerez le tout fort indigne d'une réponse publique, mais que vous jugerez

[1] Lettre du 19 juin 1845.

Digitized by Google

aussi à quel point est *dangereux*, dans le poste éminent qu'occupe M. Bernier, un homme aussi malheureusement inspiré de principes, de sentiments et de langage. Pour nous, catholiques Angevins, nous le rencontrons partout, quelque sphère d'action que nous prétendions aborder, et les débris du jansénisme, dans ce qu'il a de plus pernicieux aujourd'hui et de plus atrabilaire, se substituent dans notre évêché à ce qu'on appelle les débris de l'abbé de Lamenais. L'*Union* n'a pas une existence encore assez enracinée et l'abbé Morel a une carrière trop à ménager vis-à-vis d'un pareil homme, pour que tous leurs amis n'aient pas donné (au journal et à l'abbé) le conseil de ne pas relever le gant. C'est aux hommes indépendants à agir pour eux. M. de Quatrebarbes et moi, actionnaires de l'*Union*, allons prendre fait et cause vis-à-vis de l'Évêque, et lui présenter à *huis clos* des doléances fort *énergiques* et *très motivées*. Nous devons espérer que les raisons graves que nous avons à faire valoir ne seront pas entièrement *incomprises* par Monseigneur d'Angers. Il est néanmoins certain que l'empire de M. Bernier sur son esprit est difficile à ébranler et que notre qualité de laïque sera exploitée contre nous, pour nous faire envisager comme des *brouillons*, c'est-à-dire des Montalembert au petit pied, ce qui est l'abomination de la désolation en ce lieu-là.

« Peut-on vous refuser, mon révérend Père, la parole et la compétence dans votre propre cause? puisque M. Bernier a eu l'heureuse pensée de vous comprendre dans des termes *véritablement indécents*, dans une aussi mesquine querelle, ne pouvez-vous riposter vous-même en demandant à l'Évêque de quel droit son grand vicaire vous signale en de telles couleurs à son clergé? Quant à l'abbé Bernier lui-même, vous le connaissez assez pour savoir qu'il est inutile de lui dire quoi que ce soit, et que ce n'est pas là que votre intervention peut avoir une utilité quelconque.

Digitized by Google

Si vous avez des raisons de penser que le recours à l'Évêque soit aussi complétement inefficace, ne pourriez-vous me répondre une lettre destinée à être communiquée aux membres principaux de notre clergé ? Enfin, mon révérend Père, veuillez accorder quelques instants de votre précieux temps et de votre attention à cette malheureuse affaire qui, vue de Paris est minime, et envisagée en Anjou peut faire très grand bien au lieu d'un très grand mal, en forçant notre Évêque à ouvrir les yeux sur le bord d'un abîme où on le plonge chaque jour plus en avant.

« En tout cas, mon révérend Père, veuillez me pardonner mon indiscrétion par mon intention. J'abrège ma lettre autant que je puis, et me trouve heureux, même en cette circonstance, de vous renouveler l'hommage invariable de l'attachement le plus respectueux, le plus *reconnaissant* et le plus dévoué. »

Cependant M. Bernier accompagnait Mgr Angebault dans une visite pastorale du diocèse. « Tout est changé en Anjou, a dit M. de Falloux, excepté la manière dont on reçoit l'évêque. C'est toujours comme au temps de Charles X. » Les cavalcades, les processions, les interminables dîners, le débit des sermons, la rédaction des procès-verbaux, la réception des autorités : clergé, noblesse et conseil de fabrique, n'absorbèrent pas tellement le vicaire général qu'il ne trouvât le temps d'écrire des *observations*[1] au comte de Quatrebarbes. Il les envoya de Pouancé à son imprimeur d'Angers.

Monsieur le Comte, disait-il, l'autorité de votre nom et de vos paroles ne me permet pas de laisser sans réplique votre réponse à ma lettre sur le *journalisme religieux*. Je saisis donc le premier moment libre que je trouve dans le cours d'une visite

[1] *Observations à M. le comte de Quatrebarbes sur sa réponse à une lettre sur le journalisme religieux*, in-16, de 12 pages. Angers, imprimerie de Barassé Frères. — Je reproduis 10 pages de la brochure.

Digitized by Google

pastorale, pendant laquelle j'accompagne mon évêque, pour vous faire quelques réflexions.

Franchement, Monsieur le Comte, y a-t-il justice, après m'avoir qualifié de *sentinelle avancée des lévites d'Israël*, à me dire : « *Dans votre esprit* le danger ne venait ni du côté des « Philistins ou des enfants d'Ammon, ni de Samarie, etc? » L'énumération si savante et si complète que vous avez faite des ennemis du peuple saint est une manière ingénieuse de répéter ce que vous m'aviez écrit le 11 juin : « Un vicaire « général a mieux à faire qu'à prendre ombrage d'une « ironie spirituelle, etc. » Sans me justifier d'un aveuglement auquel vous ne croyez guère, je vous dirai tout simplement, Monsieur le Comte, que, quand la religion et ses droits sont défendus par « des prélats comme le cardinal de Lyon, l'arche- « vêque de Reims, les évêques de Chartres, de Langres, de « Rennes, etc., » les vicaires généraux peuvent très légitimement faire autre chose que de combattre les *Philistins*, *les Pharisiens et le grand sanhédrin*. Vous me permettrez d'ajouter qu'il est bon nombre de publicistes qui devraient bien se borner, dans certaines questions, à propager les éloquents et courageux écrits de l'épiscopat, par la raison qu'ils n'ont rien *de mieux à faire* dans l'intérêt de la religion.

Vous avez lu dans ma lettre, Monsieur le Comte, que *votre journal a été fondé dans une pensée chrétienne.* Il n'était donc pas très nécessaire de nous présenter dans votre réponse, sous la forme d'une harangue, les motifs qui vous ont déterminés, vous et vos honorables associés, à créer un journal. « Né dans un pays qui a sauvé en France la religion catholique, « verrons-nous chaque jour outrager notre foi, sans qu'un « seul cri de défense et d'amour s'échappe de nos âmes... » Ce langage rappelle celui de Matathias, et ces sentiments sont dignes des Machabées. Toute cette tirade est fort belle en elle-même. Mais on a bien raison de dire que le *sublime* a un dangereux voisin... Car enfin il ne s'agissait ici ni de relever l'autel du vrai Dieu, ni de sauver l'arche sainte ; il s'agissait de créer l'*Union de l'Ouest.* Est-ce que vous pensez, Monsieur le Comte, que, sans cette création, les défenseurs de la religion allaient *abandonner le champ de bataille*, *jeter au loin leurs armes et enfouir leurs drapeaux*. Est-ce que, si nous n'avions pas les quatre ou cinq fondateurs de l'*Union*, on pourrait demander si *la France ne compte pas plus de dix*

Digitized by Google

justes dans son sein? Est-ce qu'il nous faudrait *désespérer d'une cause juste et sainte*, si elle n'était pas protégée par l'*Union*?

. . . . . .

. . . . . .

« J'ai toujours cru et je croirai toujours qu'il est d'un journal *chrétien* de soutenir et de mettre de plus en plus en lumière les principes de tout ordre moral et social, qui ne sont autres que les principes de la *philosophie chrétienne*, les fondements de la révélation, les titres de l'Église à l'admiration, à la reconnaissance et à l'humble soumission des peuples; il est dans son domaine quand il repousse quotidiennement des outrages quotidiens et quand il démêle les sophismes, quand il démasque la mauvaise foi, quand il flétrit les passions violentes et haineuses des ennemis de la religion. Mais, s'il ne se renferme pas dans ce domaine, lequel pourtant est bien assez vaste, s'il fait invasion dans un autre qui suppose des études spéciales et laborieuses, et où rien ne se décide que par voie d'autorité, *s'il veut donner l'impulsion à ceux de qui il doit la recevoir*, alors, je le répète, et tous les hommes graves le diront avec moi, *il y a danger, un grand intérêt est compromis*. Relisez donc, Monsieur le Comte, dans la lettre à laquelle vous me faites l'honneur de répondre, ce qu'a dit Mgr de Montpellier? Et pourquoi me rappelez-vous l'élection de M. de Larcy, après m'avoir remercié de l'avoir passé sous silence? Cette *prétermission* pourrait être louée par un professeur de rhétorique, mais elle sent un peu trop le journal. Elle a un autre défaut : elle nous place, vous le dites vous-même, sur le terrain de la politique; ce n'est plus ici le *terrain neutre*, Monsieur le Comte, sur ce terrain-là un évêque est libre, autant que vous et moi, de se poser comme il l'entend, et, quelque position qu'il y prenne, nous devons toujours à ses paroles respect et déférence, quand il instruit ses prêtres en qualité de successeur des apôtres.

Il serait fort à désirer, Monsieur le Comte, que *la chute du grand écrivain qui eut le pouvoir pendant 15 ans de remuer la France catholique fût sans cesse présente à l'esprit* de tous ceux qui aiment à dire du nouveau et à faire des découvertes en religion, de tous ceux qui auraient de la tendance à se faire les détracteurs passionnés de l'Église gallicane, de tous ceux qui, en se faisant les auxiliaires de la religion, auraient le

Digitized by Google

malheur de se croire assez sages et assez forts pour marcher sans les évêques, ou pour les dépasser. Le grand écrivain est encore à vos yeux un *grand homme*. Pour moi, je ne lui ferai pas plus d'honneur que Chateaubriand à Napoléon : Lamenais est *un faux grand homme*. Les *confidences* de son génie ont dû être souvent des erreurs, comme les productions qu'il a livrées au public, et ces erreurs, moins celles que le Souverain Pontife a formellement condamnées, préoccupent encore beaucoup de ses disciples ; elles sont pour eux des idées fixes, au profit desquelles ils sacrifient trop souvent la vérité ou la dénaturent, soit qu'ils la combattent, soit qu'ils l'exagèrent, soit qu'ils y mettent un mauvais alliage. Ici, Monsieur le Comte, je ne fais pas des conjectures, je ne *conçois* pas seulement *des inquiétudes*, comme vous le dites, j'affirme positivement, et je pourrais fournir une multitude de preuves ; chaque jour, chaque production des habitués de la Chesnaie nous en apporte de nouvelles. Procurez-vous les numéros de l'*Ami de la Religion* du 10 au 20 de ce mois, et lisez deux articles extraits d'un journal de Liège [1]. Vous y verrez qu'un de ces *confidents* du génie, toujours fidèle aux leçons du *grand homme*, soutient et développe dans un ouvrage très important ces étranges, ces dangereuses propositions :

L'idolâtrie des anciens peuples n'était au fond que le culte du vrai Dieu, quoique plus imparfait que chez les Juifs !...

Un gouvernement qui refuse de reconnaître la suprématie de l'autorité spirituelle sur la temporelle abdique par cela même, et il perd tout droit à l'obéissance des peuples !...

Je me félicite, Monsieur le Comte, de vous avoir fourni l'occasion de raconter au public un trait on ne peut plus intéressant, et d'ajouter une belle page à tant d'autres qui ne font pas moins d'honneur à votre talent qu'à votre cœur. Toutefois, je ne puis m'empêcher de vous le dire : *sed his non erat hic locus*. Avant de savoir le service rendu à votre famille par les pères jésuites, nous étions bien sûrs qu'ils trouveraient

[1] Il s'agit de la critique faite par le *Journal de Liège*, et reproduite par l'*Ami*, contre l'*Histoire de l'Eglise*, de Rohrbacher. Les numéros à consulter sont ceux des 17 et 19 juin. En conseillant à M. de Quatrebarbes de lire l'*Ami* du 10 au 20, M. Bernier voulait sans doute lui mettre sous les yeux un mandement sur les libertés de l'Eglise gallicane (numéro du 10), la condamnation des frères Allignol (numéro du 12), et celle de l'abbé Clavel (numéro du 14). La discussion sur Rohrbacher continua dans les numéros des 26 et 29 juillet.

Digitized by Google

en vous un courageux défenseur ; mais il était de stricte justice ne ne pas m'accuser d'avoir *blâmé la défense* de ces illustres persécutés. J'ai blâmé une seule chose, le ton qu'avait pris le défenseur et l'autorité qu'il attribuait à ses appréciations individuelles. J'ai dit : « Est-ce qu'on ne pouvait pas flétrir d'*ignobles calomnies*, *une lâche persécution*, sans se poser en appréciateur infaillible de la situation de l'Église, de ses besoins et des devoirs du clergé, et sans se constituer juge entre le clergé séculier et le clergé régulier ? Ceux qui liront votre *réponse* seront fondés à croire que j'ai dit tout autre chose dans ma lettre à MM. les Curés. A la réflexion, vous vous reprocherez, Monsieur le Comte, de m'avoir imputé un tort que ne n'ai point.

Il est manifeste, Monsieur le Comte, que vous avez lu avec peu d'attention la lettre à laquelle vous répondez. Je n'ai reproché ni à vous, ni à l'*Union*, d'avoir *jeté l'émotion dans toute la France à l'occasion de la liturgie*. J'ai fait ce reproche aux *confidents du grand homme*, pour montrer qu'ils ont l'humeur aventureuse, qu'ils font de la controverse à outrance et que le clergé doit accueillir leurs livres et leurs journaux avec réserve et défiance. J'ignore comme vous si l'*Union de l'Ouest*, qui du reste est *entrée dans* beaucoup *de questions* très *doctes*, a parlé quelquefois de liturgie. Quoi qu'il en soit, Monsieur le Comte, si vous vous retrouvez jamais *au fond de l'Andalousie*, veuillez comparer ce que vous y verrez, ce que vous y entendrez, avec ce que vous avez vu et entendu en France : vous y trouverez des preuves de l'unité catholique d'une bien autre portée que l'identité des hymnes et la similitude des modulations ; vous y verrez, dans le culte extérieur, des différences d'une bien plus grande importance que celle qui vous choqua si fort à votre retour sur le sol natal. Le souvenir des chantres de Charlemagne faisant assaut dans la capitale du monde chrétien avec ceux du Pape, pour soutenir la supériorité de leur chant, devrait suffire pour vous bien convaincre qu'on peut être fort bon chrétien sans chanter du même ton et sur la même note que les Romains et les Andalous ; que le zèle est déplacé quand il s'échauffe pour ces choses-là, et qu'il y aurait petitesse à confondre l'*unité* avec l'*uniformité*. Mgr d'Astros et Mgr Affre, qui sont connaisseurs plus que vous et moi, Monsieur le Comte, en fait d'*unité* catholique, n'ont point cru tomber dans la *puérilité* que vous m'attribuez,

Digitized by Google

quand ils ont signalé à leurs prêtres les discussions passionnées des liturgistes modernes.

Il est bien vrai que j'ai écrit trois fois à l'*Union de l'Ouest*. Il est vrai même qu'auparavant je m'étais permis de donner verbalement quelques conseils. Mais je ne me suis jamais *plaint ni d'un éloge exagéré des Jésuites, ni de certaines tendances ultramontaines*. Je vous disais tout à l'heure, Monsieur le Comte, ce que j'avais trouvé de répréhensible dans un article contre le *Juif Errant*. Mais j'affirme positivement qu'il n'en est pas dit un mot dans ma première lettre. Quant aux tendances ultramontaines, je les respecte quand elles ne sont point intolérantes, quand elles ne dégénèrent pas en esprit d'amertume et de contention, quand elles n'affichent pas le mépris pour un passé qui a légué à la France tant d'illustration, et à l'Église tout entière l'exemple des plus glorieuses victoires qui aient jamais été remportées au nom et par le principe de l'*unité* avec la chaire pontificale. Dans un billet du 1er mai, j'ai *qualifié un article* du mot *impertinent*. Hélas, oui ! j'aurais dû me souvenir qu'on doit, quand on écrit, même confidentiellement, songer à autre chose qu'à la justesse et à la propriété de l'expression. Passons condamnation sur ce point.

. . . . . .

. . . . . .

Ne dites donc pas, Monsieur le Comte, que *j'ai voulu livrer ces débats à la publicité*. Tout Angers en avait connaissance avant l'existence de ma lettre sur le *journalisme*. Cette lettre, vous le savez bien, j'ai consenti, après l'impression, à la supprimer absolument, si l'*Union* consentait à insérer un très court article rédigé et proposé par un ami commun [1].

. . . . . .

. . . . . .

Je bornerais ici ma réplique, Monsieur le Comte, si vous n'aviez pas parlé d'une *agréable métaphore que j'emprunte*, dites-vous, *au style universitaire*. Voudriez-vous insinuer que j'ai de la sympathie pour le monopole de l'instruction ? Oh ! non : cela serait trop fort. Mais le *brevet de capacité*, ce mot qui aujourd'hui vous blesse, je l'ai emprunté à vous-même, ou à votre rédacteur, ce qui est la même chose, puisque vous

[1] M. Mesnet.

Digitized by Google

voulez absolument ne faire qu'un avec lui. Lisez donc votre premier numéro de l'*Union* et vous verrez à qui appartient l'honneur de cette agréable métaphore.

Voilà plusieurs points sur lesquels j'ai à me plaindre d'imputations injustes et qui n'ont aucun fondement, ni dans mes paroles, ni dans mes actes. Très noble et très loyal Chevalier, vous qui connaissez si bien les règles des combats légitimes, quelles influences vous empêchent donc de les observer à mon égard ?... Comment avez-vous pu, même une seule fois, sortir de votre caractère et de vos habitudes ?... Il faut que vous soyez sous le charme de quelque enchanteur [1].

Je vous remercie bien cordialement, Monsieur le Comte, de la *liberté* que vous me laissez de *renouer des liens toujours chers*. Je tiens votre bienveillance pour infiniment précieuse et honorable. Mais voici une maxime digne du christianisme, et dont à aucun prix je ne pourrais me départir : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

Après ces explications, s'il reste encore des impressions fâcheuses sur mon compte, et si j'ai moins part à l'affection d'honorables amis, je serai au nombre *des blessés*, et je me consolerai en considérant avec vous que les blessés sont *les mieux faisant.*

Veuillez agréer l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur le Comte, votre très humble et dévoué serviteur.

H. Bernier, v. g.

Pouancé, le 29 juin 1845.

M. Bernier s'était trop pressé d'écrire. Il n'avait pas pensé que la rencontre qu'il devait faire, deux jours plus tard, de M. de Falloux « l'enchanteur », pouvait modifier la situation, ou tout au moins la nature des arguments à développer.

Le secours présumé de dom Guéranger et la réponse du comte de Quatrebarbes n'empêchèrent pas en effet le patron de l'*Union de l'Ouest* d'utiliser une occasion de manifester ses sentiments à l'évêque et à son vicaire général. L'itiné-

[1] M. de Falloux.

Digitized by Google

raire de la tournée pastorale comprenait la visite du Bourg-d'Iré. Le châtelain de la Maboulière put obtenir à force de négociations que Monseigneur descendrait chez lui, ce qui devait à la fois constater son influence, l'augmenter et lui procurer l'entrevue désirée. Pendant la visite épiscopale, il abandonna quelques moments le prélat pour prendre à part le grand vicaire et trois prêtres distingués[1] qu'il pria de se constituer juges entre M. Bernier et lui. Alors il leur exposa la querelle de l'*Union de l'Ouest*. Avoir offensé l'épiscopat très soumis au pape, et en particulier l'évêque de Langres, entretenir des préventions inexplicables contre les laïques catholiques, s'obstiner dans un gallicanisme teinté de jansénisme, tels étaient les torts de son adversaire. L'exposé en avait été soigneusement préparé et, pour aider sa mémoire et donner des citations authentiques, M. de Falloux lut des notes « fort énergiques et très motivées ». Seuls les deux antagonistes auraient pu raconter ce conflit de doctrines anciennes et nouvelles se heurtant dans deux puissantes incarnations. Quel dommage que l'artiste auteur de tant de miniatures délicieuses des *Mémoires d'un royaliste* n'ait point rapporté cet épisode inouï d'une réception épiscopale en Anjou, et que le grand vicaire n'ait point décrit les souples attaques du politique qui, pour le combattre, s'aventurait jusque sur le terrain de la théologie! M. Bernier subit la mercuriale dans le plus grand silence. Il dit simplement, avec son meilleur sourire, quand M. de Falloux eut terminé ses représentations : « Ici, Monsieur le Vicomte, l'imagination fait tort

[1] MM. Gourdon, curé de la Cathédrale, Nicolas, curé de Segré et Louis Levoyer, supérieur du collège de Combrée. En 1874, dans une polémique qui fit quelque bruit, M. de Falloux prononça le nom de ce dernier. (Lettre de M. de Falloux à l'abbé Bourquard, datée du 2 décembre.) Le chanoine, dans sa réponse, fit malicieusement allusion à cet épisode, vieux de trente ans mais dont le souvenir resta toujours désagréable à M. de Falloux. (Lettre du chanoine Louis Levoyer à M. de Falloux datée du 5 décembre 1874.)
L'incident eut lieu le 1er juillet 1845.

Digitized by Google

au jugement, et je ne m'attendais pas à entendre de telles paroles dans un tel lieu. » Cette réponse enleva aux témoins la force de dire un seul mot et le petit groupe s'en alla rejoindre l'évêque. Le châtelain, très piqué, ramena la conversation sur l'incident. L'évêque apprit ce qui venait de se passer et fit une scène de désolation. De pénibles explications recommencèrent publiquement, dans lesquelles M. Bernier seul garda son sang-froid. Aussi, n'ayant pas une parole à se reprocher, il prit en arrivant à Angers le malin plaisir d'ajouter un post-scriptum à sa réplique au comte de Quatrebarbes. C'était déclaration d'authenticité des bruits qui couraient sur cette invraisemblable journée. M. de Falloux alla faire visite à son adversaire et l'embrassa « cordialement » en le priant d'oublier le passé [1].

Si M. Bernier fut dupe de ce baiser Lamourette, il ne tarda pas du moins à posséder la preuve écrite de la perfidie du politique. Depuis plusieurs jours l'abbé Morel se vantait par toute la ville, mais très confidentiellement, d'avoir vu une lettre du nonce au vicomte, datée du 19 juin et dans laquelle la doctrine de M. Bernier était si fortement incriminée que, du train dont allaient les choses, sa *circulaire sur le Journalisme* pourrait fort bien être mis à l'*Index*. Par ailleurs un personnage influent de la cour pontificale [2] écrivait au vicaire général qu'on cherchait à lui nuire à Rome. Mgr Angebault, très perplexe, consulta pour savoir si vraiment la doctrine de M. Bernier était

[1] Voici ce *post-scriptum* : « P. S. De retour à Angers, et au moment où je corrige l'épreuve de cette lettre, j'apprends qu'on s'entretenait depuis plusieurs jours, ici et ailleurs, d'une *rencontre* qui devait avoir lieu pendant la tournée, entre quelqu'un et moi. Cette rencontre a eu lieu effectivement sans que je l'aie provoquée ni déclinée, en présence de très bons témoins, et je m'empresse, Monsieur le Comte, de vous en donner des nouvelles. J'ai donc été atteint et convaincu d'*offense envers l'épiscopat tout entier* ; on m'a prouvé que *j'ai des idées fixes et des tendances déplorables dans un grand vicaire, un esprit schismatique et janséniste, etc.* Tout cela a été démontré sans réplique... »

[2] Le père Vaures.

Digitized by Google

répréhensible, puis il se décida à demander au nonce des éclaircissements.

La réponse diplomatique de Mgr Fornari ne fit qu'augmenter l'anxiété de l'évêque, qui insista pour obtenir des explications plus précises. Il dit au nonce : « J'ai communiqué à M. l'abbé Morel la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 9 juillet. Comme je vous dois toute la vérité, je me vois forcé de vous dire qu'elle ne lui a pas fait changer de sentiment, qu'il y a vu (je répète le mot) *un déclinatoire*, et moi-même, je l'avoue, je n'y ai pas trouvé une solution aux deux questions posées :

« 1° Si M. l'abbé Bernier avait écrit à Mgr Fornari, et « 2° si cette lettre avait mérité d'être traitée d'impertinente par Monseigneur.

« M. l'abbé Morel corroborant sa première déclaration m'a dit de plus, Monseigneur, que dans une lettre du 19 juin, adressée à M. le vicomte de Falloux, Votre Excellence blâmait, quant à la foi, la doctrine émise par M. l'abbé Bernier dans un petit discours à moi adressé au jour du premier de l'an. M. l'abbé Morel m'a affirmé qu'il avait lu et relu cette lettre.

« Je serais bien peiné, Monseigneur, qu'un de mes grands vicaires pût être soupçonné pour sa foi et que ce fût à des laïques que la confidence en fût faite plutôt qu'à moi. Vous comprendrez aisément combien je tiens à ce que des explications précises puissent laver M. Bernier de ce reproche, autrement je me verrais dans la nécessité de lui faire les observations qu'il aurait méritées.

« J'attendrai sur ce point la réponse que Votre Excellence voudra bien me faire, elle me mettra à même ou de porter un jugement positif sur la conduite de M. l'abbé Bernier, ou d'affirmer qu'on a interprété faussement les paroles ou la lettre de Votre Excellence[1]. »

[1] Lettre du 17 juillet. La lettre continue ainsi : « J'avais en effet, Monseigneur, réuni les matières nécessaires pour un rapport con-

Digitized by Google

Trois jours après, le nonce répondait à l'évêque [1] : « Je pourrais me dispenser de revenir sur les incidents dont il est encore question dans la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 17 de ce mois; mais, comme je vois, Monseigneur, que vous attachez tant de prix à de pareilles discussions, à votre pleine satisfaction, je puis en toute vérité vous affirmer que je n'ai jamais reçu de lettres d'aucun des deux ecclésiastiques [2] et que je n'ai eu aucune correspondance avec M. de Falloux.

« D'après cette déclaration, il est aisé d'apprécier dans leur valeur les faits qui ont suscité votre attention. »

La conclusion ressortait clairement en effet. La lettre du 19 juin montrée à l'abbé Morel devait être rangée parmi les ruses de guerre, tout comme aussi le racontar triomphalement enregistré dans la lettre du 2 mai du même abbé, et d'après lequel le nonce aurait qualifié d'impertinente une lettre de M. Bernier, lettre que le vicaire général avait toujours affirmé à son évêque n'avoir pas écrite et que Mgr Fornari déclarait en effet n'avoir jamais reçue. L'évêché d'Angers était dès lors suffisamment renseigné sur l'habileté de M. de Falloux [3]. De ces preuves, M. Ber-

cernant la congrégation du Bon-Pasteur. Je l'aurais remis au commissaire apostolique, que le très Saint-Père aurait bien voulu nommer, mais le temps fixé pour les élections s'avance, et je n'ai reçu aucune communication relativement au choix du commissaire. Si même j'en crois certaines paroles corroborées par une lettre que M. le vicomte de Falloux m'a fait l'honneur de m'écrire le 8 juillet, des plaintes se seraient élevées relativement à la direction que j'aurais donnée à cette maison, elles auraient été portées jusqu'à Votre Excellence et M. de Falloux en ce moment même s'entourerait de nouveaux documents à cet égard. Votre Excellence verra par là quel retentissement ont dans notre Anjou les moindres paroles ou les moindres faits, de quelle prudence on est obligé de s'entourer, et combien il importe d'avoir à mes demandes des réponses claires et précises pour mettre fin à des inquiétudes mal fondées ou d'imposer silence à des exagérations dangereuses. »

[1] Lettre du 20 juillet.

[2] Morel et Bernier.

[3] On pourra comparer avec intérêt ce procédé avec trois autres manœuvres rapportées par Eugène Veuillot dans *Le comte de Falloux et ses Mémoires*, Paris, 1888 : un billet lu à Mgr de Ségur,

Digitized by Google

nier n'en avait pas besoin pour connaître son homme et Mgr Angebault paraît les avoir promptement oubliées[1].

Cependant l'abbé Morel, ayant donné sa démission de membre du comité pour la défense de la liberté religieuse, reçut une réponse de Montalembert et se fit un malin plaisir de la communiquer à l'évêque.

« J'ai l'intention de faire imprimer cette lettre, lui écrivit-il, moins pour réfuter les interprétations odieuses dont j'ai été l'objet, qu'afin d'écarter le ridicule dont M. Bernier a couvert le titre et la personne de M. de Quatrebarbes aux yeux des révolutionnaires, au moment où cet excellent homme entre au Conseil général de Maine-et-Loire et va défendre, seul, avec le zèle de la foi, les intérêts religieux de votre diocèse. J'aurais pu prendre cette détermination sans un autre conseil que celui de mes amis, qui m'y portent avec empressement; mais la bonne grâce avec laquelle vous daignez m'accueillir, Monseigneur, m'empêche de rien commencer avant de savoir si ce projet ne blesse pas vos intentions. »

La réponse naturellement ne fut pas une défense, mais une supplication de ne point publier la lettre de Montalembert. D'ailleurs, dans une entrevue, l'évêque désavoua toute participation aux brochures du vicaire général. Apprenant que l'abbé Morel répétait cet entretien par toute la ville, Mgr Angebault réclama de la discrétion. Il en reçut la promesse dans les termes suivants :

« *18 juillet 1845.*

« Monseigneur,

« En vous accordant de ne rien imprimer, j'ai vaincu ma volonté, et maintenant je n'ai plus besoin d'effort pour

p. 8; une ruse contre le cardinal Pie, pp. 212 et 324-329, et une autre contre le comte de Chambord, pp. 331-353. Cf. aussi *Univers*, du 29 janvier au 11 février 1888.

[1] Aux élections de 1848, qui sont très incomplètement racontées dans la *Vie de Monseigneur Angebault*.

Digitized by Google

vous promettre de ne pas parler. Je ne trouve dans cette promesse que la satisfaction de vous offrir un gage de plus des sentiments de soumission et de respectueux attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« de Votre Grandeur

« le très humble et très obéissant serviteur,

« J. MOREL. »

Et sur cette prétentieuse révérence l'agité quitta la scène pour rentrer dans les coulisses. L'épisode d'ailleurs ne devait point tarder à se clore. En lui envoyant un exemplaire de ses *Observations à M. le comte de Quatrebarbes* M. Bernier disait à Mgr Angebault : « Je prends bien volontiers l'engagement de ne plus rien faire imprimer sur cette affaire, à moins qu'on ne s'avise d'accuser publiquement ma foi. » Tous les antagonistes étaient donc décidés à la paix ou du moins à une trêve. La polémique eut une queue, parce que l'*Ami*, ayant pris tardivement connaissance de la *Lettre sur le journalisme religieux*, recueillit pieusement cette pièce où son fondateur Picot recevait le titre de vénérable. L'insertion du document transportait la polémique d'Angers à Paris. La *Quotidienne*, journal légitimiste modéré, vit dans la circulaire « des opinions étranges et des indices donnant lieu à la douleur plutôt qu'à la dispute. C'était un acte d'incroyable hostilité contre la presse catholique et indirectement sans nul doute contre la presse royaliste. » Craignant d'avoir été mal compris, M. Bernier envoya à ce journal éploré « pour sa consolation et celle de ses abonnés » l'exposé de ses véritables sentiments :

« Quel que soit leur titre, quels que soient les principes et le mérite de leurs rédacteurs, les journaux sortent de leur sphère et ils compromettent la religion s'ils font de la théologie ou du droit canonique, directement et sans prendre l'avis des évêques ; ou bien s'ils se permettent de

Digitized by Google

donner l'impulsion aux premiers pasteurs dans les affaires de l'Église, de contrôler la manière dont ceux-ci traitent les grands intérêts que la Providence a confiés à leur sollicitude[1]. »

M. Bernier parut remporter le triomphe final dans la « sage et touchante allocution pastorale » prononcée par Mgr Angebault à la retraite des prêtres. L'*Ami de la Religion* reproduisit ce discours en entier, parce qu'il « développait et complétait la haute pensée, le but vraiment pacificateur et ecclésiastique, dont la circulaire de M. l'abbé Bernier n'avait pu toucher que certains points[2] ». Ce fut le dernier acte de la querelle. Deux lettres ont été conservées donnant sur cet épisode l'appréciation de deux spectateurs.

Le vicaire général de Nantes à M. Bernier[3] :

« J'ai lu les pièces que vous m'avez envoyées avec tout l'intérêt que m'inspiraient les choses et les personnes. Cette lettre polémique a dû exciter dans votre diocèse quelque émotion. Mais je suis fort aise que vous ayez signalé au clergé les tendances Lamenaisiennes de ce nouveau journal, ou plutôt de ses rédacteurs. Il y a là un esprit de secte et de secte très dangereuse, que trop peu de gens aperçoivent. Sous ce rapport, j'ai trouvé votre circulaire excellente. Je ne suis pas sans regretter pourtant d'y voir quelques formes un peu piquantes, une touche un peu caustique : mais c'est la marque de l'ouvrier. Je vous parle avec la franchise de l'amitié, je voudrais que votre logique et votre raison revêtissent des formes un peu plus moelleuses, vous êtes serré quelquefois jusqu'à la raideur. Mais vous êtes fort assurément. J'ai beaucoup admiré votre dernière réponse à M. de Quatrebarbes, dont la lettre nous était

[1] Lettre du 26 juillet, reproduite dans l'*Ami de la Religion* du 31.
[2] *Ami de la Religion*, samedi 30 août 1845, n° 4109.
[3] Lettre de M. Dandé, datée de Nantes le 21 juillet 1845.

Digitized by Google

arrivée par je ne sais quelle voie, et qui était pour moi une énigme, ne connaissant point ce qui avait précédé.

« J'étais à Saint-Rémy[1], lundi dernier (j'en revins mardi), le Curé me parla de cette polémique et de ses circonstances. Il m'a raconté la discussion que vous avez eue avec M. de Falloux, dans je ne sais quelle paroisse, pendant la visite pastorale. Vous en avez eu tous les honneurs. Cela se répète dans le clergé et me fait un plaisir infini. On dit qu'on vous croyait bien de l'esprit, mais qu'on ne vous en croyait pas tant. »

L'Archevêque de Besançon à Mgr Angebault :

« Je dois vous avouer, mon très bon Seigneur, que j'ai été étonné et peiné de la circulaire de M. Bernier : ce n'est pas qu'il n'eût bien raison pour le fond, mais la forme était des plus insolites et des moins prudentes : — des plus insolites, car on n'a pas encore vu que je sache, dans l'Église de France, un grand vicaire donner des circulaires à un clergé en présence de son évêque ; — des moins prudentes, car, loin de calmer les esprits par ce moyen, on les irrite, on se compromet avec la presse, et je doute fort que M. Bernier ait atteint avec votre clergé le but qu'il se proposait.

« D'ailleurs, qui croira que M. Bernier n'ait pas été votre organe et que vous soyez étranger à une mesure aussi publique de votre grand vicaire? Tout le fort de l'affaire, quoi que vous en ayez, portera sur vous et vous en recueillerez vous-même les désagréments, sans que je voie par quels avantages vous les compenserez[2] ».

A. Houtin.

(A suivre.)

[1] Saint-Rémy-en-Mauges ; le curé était M. Lebrun.

[2] Lettre de Mgr Mathieu à Mgr Angebault, 28 août 1845.

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

XVIII

Réaction politique. — Le secret des lettres. — Les destitutions. — M. Vital Roux, régent de la Banque de France. — Paul-Louis Courrier. — M. de Waters, préfet. — Caractère de son prédécesseur. — Le Censeur européen. — Les cours prévôtales. — Les élections de 1816 à Tours. — La nouvelle Chambre.

Les événements de 1814 et de 1815 avaient surexcité les passions politiques. A l'humiliation et aux charges de l'occupation étrangère vinrent se joindre la discorde intestine et la sanguinaire réaction nommée, si justement, *Terreur Blanche.*

Certaines gens plus royalistes que Louis XVIII, assoupis pendant les triomphes de l'Empire, s'étaient réveillés à ses défaites ; ils n'avaient pas pardonné à ceux qui, dominés par un patriotisme sincère et désintéressé, avaient été les promoteurs de la Révolution ; ils les rendaient responsables des excès qui en avaient été la suite, sans voir qu'ils en avaient souffert autant et plus même que bien d'autres. Ils ne faisaient pas grâce davantage aux fidèles serviteurs de Napoléon. Espéraient-ils faire oublier ainsi leur accueil amical aux envahisseurs de la France?

Des complots, vrais ou supposés, éclatèrent de toutes parts. Pour les prévenir, ou pour les réprimer, le gouvernement de la Restauration employa tous les moyens.

Le secret des lettres fut audacieusement violé, plus fréquemment encore que sous l'Empire. Aussi Mme Bruley, de Paris, écrivait-elle à son neveu le 4 janvier 1816 :

Digitized by Google

« ... Toutes les lettres paraissent visitées. Elles m'arrivent toutes avec les marques les plus claires de la lecture qu'on en a faite. »

Celles qui offraient une importance quelconque au point de vue de la surveillance gouvernementale, parvenaient rarement.

Jean Bruley, que son libéralisme rendait suspect aux ultra-royalistes, s'apercevait de lacunes fréquentes dans sa correspondance. Aussi ceux qu'on suspectait recherchaient-ils toutes les occasions de s'affranchir du contrôle de la poste. On peut s'en apercevoir à la rareté du timbre officiel sur les lettres échangées alors.

Les rancunes accumulées par la Révolution avaient repris libre cours. Bien des vengeances privées se dissimulaient sous les dehors de l'intérêt public.

Le maréchal Brune, les généraux Lagarde et Ramel avaient été assassinés ; Fouché, ministre de police, dont la *chambre introuvable* n'avait pas encore exigé le renvoi, dressa une liste de 54 proscrits ; Labédoyère, les frères Faucher, le maréchal Ney, les généraux Chartran, Mouton-Duvernet, etc., furent fusillés. Cette rigueur impolitique, au lieu de calmer les adversaires du gouvernement, les rendait irréconciliables. Louis XVIII s'aperçut que, loin d'être un appui pour la seconde Restauration, les députés ultra-royalistes étaient pour elle un danger.

Les royalistes, revenus de l'émigration, émettaient d'exorbitantes prétentions. Ils voulaient que toutes les places, toutes les faveurs leur fussent réservées. Aussi voyait-on de nombreuses révocations parmi les fonctionnaires les plus méritants ; 20 membres de la cour de Paris furent exclus ; dans les départements 15 premiers présidents, 198 conseillers et 400 membres des tribunaux de 1re instance furent révoqués.

Ces injustices furent fréquentes dans les relations intimes de Jean Bruley.

Digitized by Google

Je trouve à ce propos, dans sa correspondance, cette lettre, dont j'ignore le destinataire. Elle porte la date du 29 septembre 1816.

« MONSIEUR,

« Je ne puis vous donner une meilleure preuve de l'opinion que j'ai de votre caractère, qu'en vous priant de m'aider à sauver du désespoir un père de famille, M. D., qui, après avoir exercé pendant près de 20 ans les fonctions de..., a été destitué par M. le Préfet. Son tort était d'avoir cédé à l'influence d'un précédent préfet et inscrit son nom sur une liste de fédérés. Ainsi, après plusieurs amnisties, sous un gouvernement que l'on dit si paternel, sous un Roi la clémence même, un moment d'erreur fait oublier 20 années d'un service actif, d'une conduite irréprochable, et condamne le père de 3 enfants, eux et leur mère, à la dernière misère.

« M. D., fils d'un officier général sous Louis XVI, ayant perdu par la Révolution et sa propre fortune et celle qu'il devait avoir par sa femme, à Saint-Domingue, manque de pain. On frémit, Monsieur, quand on songe avec quelle facilité on peut faire des malheureux, et combien il est difficile de réparer le mal.

« M. D. fera tout ce qu'on voudra, hors s'avilir, pour procurer aux siens la subsistance qui leur manque. Au nom de la justice, de l'humanité, venons à son secours. La meilleure manière d'y parvenir serait de le faire rétablir dans ses fonctions, et cela sans doute serait très facile à ceux qui l'en ont dépouillé. Mais, s'il faut renoncer à cette espérance, faisons du moins en sorte d'utiliser l'expérience et la rare activité de M. D.

« ..... M. D. est généralement connu et estimé dans le département; sa situation déplorable inspire un intérêt qui ne pourra que nuire aux auteurs de son infortune. Peut-être est-il de l'avantage de ceux-ci, ne fût-ce que par politique..... »

Digitized by Google

La suite de cette lettre manque.

Vers la fin de l'année 1816, Prudent Bruley eut enfin la satisfaction de pouvoir annoncer à son père que, malgré la difficulté des circonstances, il était à la veille de se créer, à Paris, une situation. M. Vital Roux, alors régent de la Banque de France, et connu en finances par plusieurs écrits lumineux, lui avait proposé de le prendre près de lui pour l'associer à ses travaux, en le chargeant de la correspondance.

Jean Bruley écrivit donc le 4 janvier 1817 à M. le chevalier Vital Roux :

« Mon fils est pénétré de reconnaissance pour vos bontés : ses lettres contiennent l'expression animée de ce sentiment qu'il a su inspirer à tous les siens, et dont je me fais un devoir de vous offrir l'expression la plus franche.

« Mon fils est fermement décidé à parcourir d'une allure ferme la carrière que vous avez eu la bonté d'ouvrir devant lui, et je me flatte qu'il le fera avec honneur et succès. Mieux que personne, Monsieur, vous êtes en situation d'apprécier son aptitude et ses moyens : sur ce point mon témoignage serait suspect et je m'interdirai ici toute observation. Mais je me crois dans l'obigation de répondre de sa droiture, de sa discrétion, de la franchise de son caractère, et je le fais hautement et avec sécurité. Sous tous les rapports de moralité, j'ose garantir qu'il ne s'écartera jamais des principes de probité qui, depuis nombre de générations, ont été l'héritage le plus précieux de notre famille et qui lui sera transmis intact.

« Indépendamment, Monsieur, de l'inappréciable avantage que mon fils trouve à débuter sous la direction d'un chef habile et respectable, qui l'honore d'une bienveillance particulière, je vois, avec une extrême satisfaction, que les travaux dont il aura à s'occuper ont une relation directe

Digitized by Google

avec les intérêts coloniaux[1]. J'ai, ou plutôt j'avais de belles habitations à Saint-Domingue, et peut-être existera-t-il un jour quelque moyen d'en tirer partie. Si les colonies françaises, cette source si abondante de prospérité nationale, sont à jamais perdues pour nous, ne pourra-t-il pas, pour dernière ressource, être donné à quelques colons de traiter de leurs propriétés avec des étrangers ?... »

La Renommée n'avait pas alors des ailes très rapides, et ce n'est qu'en 1817, le 19 janvier, qu'apparaît pour la première fois dans une lettre de Jean Bruley le nom de Paul-Louis Courrier. La chose est d'autant plus digne de remarque que le célèbre pamphlétaire habitait la Touraine, presque en face de Vouvray, sur les coteaux du Cher.

Jean Bruley écrit à son fils :

« ..... Il nous est revenu de Paris une pétition aux chambres, publiée par M. Courrier, que je ne connais pas, sur les événements de Luynes, dont probablement tu as perdu le souvenir. Cet écrit, par son originalité piquante et sa critique ingénieuse des rigueurs exercées depuis plus de quinze mois, paraît avoir fait sensation à Paris, tandis qu'il n'était pas connu ici ; tâche de te le procurer. »

La réaction violente dont les événements de 1815 furent le prétexte, amena en Touraine un préfet que les antécédents de sa famille et son entourage auraient dû rendre extrêmement circonspect. Il fut en 1817 remplacé par M. de Waters.

Voici ce que M. Bruley écrit à son fils, le 2 avril 1817, au sujet de ces deux personnages.

« ..... Nous aimons à croire que tu as été mal informé relativement à notre nouveau préfet. M. de Waters quitte bien le département de la Vendée, mais il y avait été pré-

[1] Allusion à la Compagnie d'*assurances maritimes*, qui devint la Compagnie d'*assurances générales*, et que fondait alors M. Vital Roux, sous la protection du gouvernement.

Digitized by Google

cédé par un autre préfet qui avait révolté par sa dureté. Celui-ci au contraire, nous dit-on, a sollicité lui-même son changement, ne pouvant, malgré son dévouement à la personne du Roi qu'il suivit à Gand, parvenir au royalisme *pur* de ces contrées.

« Au surplus, il a très bien débuté ici, ainsi que sa femme. Politesse, accueil facile, exactitude à rendre les visites, belles promesses ; voilà ce que nous avons vu. On lui donne l'intention de ne point reconnaître de partis, ce qui serait la conduite d'un homme d'esprit franchement dévoué au gouvernement.

« Son bilieux prédécesseur aurait créé des divisions, s'il n'en eût pas existé dans le département : il fallait bien des éléments à son caractère despotique et haineux, à son excessive ambition ! Pour satisfaire tous ces besoins, il devait destituer, accuser, faire proscrire, et c'est ce qu'il fit, tant qu'il a pu !... »

Faisant allusion dans la même lettre à un livre qui venait de paraître, il ajoute :

« J'ai été bien surpris dernièrement en recevant un nouveau volume du *Censeur*; MM. Comte[1] et Dunoyer ont singulièrement étendu leur juridiction, et l'Europe entière est devenue leur justiciable : ils ont pris le titre de *Censeur européen.*

« On ne sait, en vérité, comment cet écrit a pu circuler quand la presse est entravée par tant de sages restrictions. Ces gens-là avec leurs principes, leur dialectique, avec leurs sorties contre la noblesse féodale qu'ils traitent sans façon de *sauvage*, de classe *oisive*, *dévorante*, m'ont bien l'air devoir s'attirer plus d'une méchante affaire...

[1] Comte (François), publiciste, né en 1782, mort en 1837, renonça pendant la Restauration à ses succès d'avocat pour défendre les principes de 1789 dans le journal le *Censeur* ; il dut s'exiler à la suite de ses procès de presse. Il fut député sous Louis-Philippe et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

« Au surplus, nous sommes ici dans une ignorance complète sur tout ce qui se dit et s'imprime à Paris... »

On sait qu'une ordonnance du 20 décembre 1815 avait institué des *cours prévôtales*. C'était un moyen commode de débarrasser le gouvernement de tous ceux qui pouvaient gêner son action. Elles servirent aussi des vengeances politiques. Ces tribunaux d'exception, que présidait un militaire assisté de juges civils, fonctionnaient sans assistance du jury. Ils pouvaient faire comparaître tout individu, militaire ou non, pour discours, cris séditieux, détentions d'armes, port d'insignes prohibés, etc. La répression était généralement impitoyable, car les arrêts étaient sans appel et exécutoires dans les 24 heures. Le Roi lui-même ne pouvait faire grâce, à moins que la cour ne recommandât le condamné à sa clémence. Cette justice omnipotente, autant qu'arbitraire, fut l'instrument qui caractérisa la *Terreur blanche*.

On devine combien de ressentiments particuliers se cachèrent derrière cette prétendue justice ; connaissant l'ardeur vindicative du parti politique alors au pouvoir, on comprend mieux l'usage abusif qui fut fait de cette juridiction redoutable.

Jean Bruley, dont la modération a pu être jugée, y fut appelé pour répondre de certains propos inoffensifs adressés à l'adjoint au maire de Vouvray, en plaidant, par bienveillance, la cause d'une malheureuse femme, sa closière, compromise maladroitement dans un pillage de grains : il ne dut sa tranquillité qu'à l'influence du Grand Prévôt lui-même.

L'esprit public se montrait tellement hostile aux exagérations de zèle et de compression de la chambre élue en 1815, c'est-à-dire en pleine réaction et sous la pression des baïonnettes étrangères, que Louis XVIII, inquiet pour sa couronne, avait été amené à se ranger aux conseils que lui donnaient MM. de Richelieu et Decazes, ses mi-

Digitized by Google

nistres, et l'empereur de Russie lui-même : il renvoya les fougueux députés devant leurs électeurs par ordonnance du 5 septembre 1816.

La Touraine, ordinairement si paisible, se passionna comme les autres départements. Voici comment Jean Bruley raconte à son fils, après le premier renouvellement par cinquième, les péripéties de la lutte à laquelle il venait d'assister, et qui n'avait pas satisfait son patriotisme.

« *Tours, 24 septembre 1817.*

« J'ai voulu attendre le résultat de nos élections pour te donner des nouvelles de nos opérations. Elles sont telles qu'on doit les attendre de ces « *molles Turones* » qui, redoutant toute agitation, font consister la vertu dans l'absence du vice, et le civisme dans une soumission paisible à l'autorité.

« Nos choix se sont nécessairement ressentis de cette tiédeur des âmes. Ceux qui voient un peu plus loin que leur nez, les personnes qui ont l'audace de conserver de l'amour pour la liberté, pour l'indépendance nationale, voulaient obtenir ou M. Chaptal, ou M. Voyer d'Argenson. Le premier, par son talent, pouvait honorer et servir le département ; le second nous offrait, dans son beau caractère et ses principes, une garantie de sa conduite. Mais ils ont été repoussés, comme de raison. On est cependant parvenu à conduire M. d'Argenson jusqu'au scrutin de ballottage, mais dans cette épreuve définitive il n'eut qu'un quart des suffrages. Nous sommes donc bien tombés sur le *ventre*, et si tous les choix valent les nôtres, les ministres peuvent enfler leur budget, le dépasser même, et le tout se passera en douceur.

« Les *ultra*, dans une noble assemblée de plus de 150 chez M. le Comte, s'étaient ralliés sous la présidence de l'avoué C. Là, il avait été solennellement arrêté que les suffrages porteraient un vieux voltigeur de 75 ans,

Digitized by Google

homme de bien, mais qui serait désespéré qu'on le soupçonnât d'avoir varié dans les principes et les vues politiques qu'il avait, il y a cinquante ans !

« Le second élu devait être un certain B., sorti des derniers rangs vendéens, et qui n'est parvenu au grade distingué qu'il occupe aujourd'hui dans l'armée, que pour s'être fait remarquer par son ardeur contre les *Bleus*, et contre les diligences. Ces deux futurs protecteurs de nos droits ont été portés avec fureur, mais le *ventre*, après avoir éconduit les premiers, a fait justice de ceux-ci et est resté, comme tu l'as vu, maître du champ de bataille...

« Quant à nous, qui sommes en ville depuis cinq jours, nous nous disposons à faire nos paquets pour retourner aux Girardières. Là j'oublierai, si je peux, nos misérables intrigues... »

La nouvelle chambre s'était réunie le 4 novembre 1816. Elle comptait 259 députés ; la majorité se composait de royalistes, attachés aux Bourbons, mais aussi à la charte.

« Que les haines cessent, avait dit le Roi dans son discours d'ouverture ; que les enfants d'une même patrie, j'ose ajouter d'un même père, soient vraiment un peuple de frères..., et que mon peuple soit bien assuré de mon inébranlable fermeté pour réprimer les attentats de la malveillance et pour contenir les écarts d'un zèle trop ardent. »

La chambre avait adopté, en 1817, une nouvelle loi électorale et les lois restrictives de la liberté furent rapportées ; en 1818, les cours prévôtales cessèrent de fonctionner ; la censure devait être supprimée en 1819. Le langage royal avait été en partie entendu.

Georges BRULEY,
Ancien magistrat.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Après sa mort, lorsqu'il s'agit de partager sa succession, ses enfants puisnés contestèrent à sa veuve et à leur aîné le droit de partager noblement. En 1705, le traitant les attaqua aussi au sujet de leur noblesse d'ancienne race et se joignit aux puisnés pour entamer un procès au cours duquel il fut imprimé, de part et d'autre, des factums souvent injurieux[1]. Mais, encore une fois, le bon droit des Boylesve fut maintenu, leur noblesse ancienne reconnue, le traitant condamné à 100 l. d'amende envers eux et les partages faits noblement. La veuve fut aussi maintenue par Chauvelin en 1715.

État civil d'Angers. — Le 26 juillet 1655, baptême à Saint-Denis de Marin Boylesve, fils Marin...

Chartrier de Boylesve, 1681-1684. — Sentences rendues en sa faveur et requêtes au Conseil d'État où il est qualifié chevalier.

Id. — Le 6 septembre 1681, diplôme de bachelier devant l'Université de Paris. — 4 juillet 1682, diplôme de licence.

[1] Ces factums imprimés se retrouvent aux archives de Boylesve, à la Bibliothèque nationale, etc. Voici les principaux :
Mémoire pour Dame Marie-Jacquine Ménardeau, veuve de... et garde-noble de leurs enfans, contre François Ferrand, chargé de la recherche des usurpateurs de noblesse, Gabriel et Jacques-Honoré Boylesve, et Louis-Augustin de Lesperonnière, ses beaux-frères. In-folio de 12 pages.
Autre *Mémoire* de 26 pages in-folio.
Requête au Roy et à nos seigneurs les commissaires généraux députés pour la recherche de la noblesse de Bretagne, pour les sieurs Boylesve, contre la veuve Ménardeau, 4 pages petit in-folio.
Supplique au Roi par la même, 4 pages petit in-folio.

Digitized by Google

Id., 1684. — Lettres du Roi nommant président au présidial d'Angers Marin Boylesve, avocat au parlement de Paris, après Louis Boylesve dont le fils Louis avait résigné audit Marin. Paris, le 6 juin 1684.

Id., 1684. — Marin Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, conseiller du Roy, président au présidial d'Angers, fonde le 16 septembre 1684 la chapelle de la Plissonnière, sous le titre de Notre-Dame et l'agrément de Monseigneur l'Evêque de La Rochelle. Il attribue une rente de 150 l. au titulaire de la chapelle, à prendre sur les revenus de la Plissonnière.

Id. — Contrat de mariage passé le 27 mai 1686 devant Lenfant, notaire royal à Angers. Madeleine Lasnier, veuve Marin Boylesve... et Marin, son fils, d'une part. Jacquine Ayrault, veuve Joseph Ménardeau, chevalier, sieur du Perray, et Dlle Marie-Jacquine Ménardeau, sa fille, d'autre part. On lui assure une dot de 50.000 l... présence de M. Ayrault, lieutenant criminel, Gabriel Boylesve, chevalier, sieur du Saulay, Marie Boylesve, sa femme, sœur, Gabrielle Boylesve, sœur, Georges Hullin, chevalier, sieur de la Selle, Anne Lasnier, sa femme, tante, Messire Érasme de Contades, mary de la dame Anne Hullin, fille desdits, Jacques Gaultier, cousin germain, René Lasnier, prestre, prothonotaire du Saint-Siège, conseiller, aumonier du Roy, ancien trésorier et chanoine de l'église d'Angers, grand vicaire de l'évêque d'Angers, Guy de la Bigottière de Perchambault, prestre, aussi conseiller, juge magistrat, Anne du Pas, femme du frère de ladite future, René Avril, Escuyer, sieur de la Roche, mari de Geneviève Ménardeau, Marie Ménardeau veuve de Claude de Quatrebarbes, vivant chevalier, sieur de la Rongère, tantes, Marguerite Ménardeau veuve Jean Charette, sieur de la Gascherie, conseiller du Roy en ses conseils, seneschal de Nantes, Julien Charette, leur fils, chevalier, sieur du Tierson, René Le Chat, sieur de la Haye de Brissarthe, conseiller au parlement, dame Louise de la Bigottière, sa femme, Louis Boylesve de la Gillière, lieutenant général, Perrine Le Chat, son espouse, François Lefebvre, chevalier, sieur de Laubrière, conseiller au parlement de Bretagne, dame Louise Le Chat, son épouse, fille du sieur de la Haye, Charles Boylesve, sieur des Aulnays, frère dudit sieur du Saullay...

Grosse originalle.

Digitized by Google

État civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 27 mai 1686, célébration du mariage de Marin Boylesve et Marie-Jacquine Ménardeau.

État civil de Saint-Lambert-la-Potherie, 1688. — Marin Boylesve, président au présidial, fut parain de la cloche ; la maraine était Madeleine Lasnier, veuve de Marin Boylesve, sa mère.

Chartrier de Boylesve, 1693. — Acte passé devant Dureau, notaire roial à Angers, le 5 février 1693, par lequel Marin Boylesve renouvelle la fondation faite le 11 juillet 1583 par Messire Marin de Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, d'une chapelle dans l'église des Cordeliers d'Angers, sous l'invocation de Notre-Dame de Monsara et sous le nom de Boylesve, pour y avoir sa sépulture pour luy et ses descendants, obligeant les dits religieux aux charges de la fondation et, en outre, concédant au dit sieur un espace de cinq pieds et demi de long dans la nef de l'église, pour y faire construire un banc avec faculté d'y faire mettre ses armes.

État civil de Saint-Michel du Tertre. — Le 23 octobre 1698, inhumation de Marin Boylesve, Chevalier, sieur de la Maurousière, président au présidial d'Angers, âgé de 44 ans.

Chartrier de Boylesve. — Marie-Jacquine Menardeau résigne, le 13 novembre 1698, à Jean Le Clerc des Emeraux, la charge de président au présidial.

Titres d'Achon. — 23 mai 1704. Constitution de 225 l. de rente au profit de François Simon, Chevalier, sieur de la Bernardaye, et Perrine Varice, sa femme, par Demoiselle Jacquine Menardeau, veuve Marin..., Gabriel Boylesve, sieur des Saulay, L.-A. de l'Esperonnière et Jacques-Honoré Boylesve, sieur de la Maurousière, pour sommes dues par Louis Boylesve, sieur de la Gillière, substitués à Dame Madeleine Lasnier, leur mère. Remboursement du 17 novembre 1718, par Gabriel Boylesve, sieur du Saulay.

Chartrier de Boylesve, 1711. — Aggrégation à l'Ordre de l'Oratoire de Marie-Jacquine Menardeau, douairière... et de messire le Chevalier de Saint-Hilaire, son fils... à Paris, le 13 février 1711.

(Signé) : P.-F. de la Tour. Sceau de l'Oratoire.

Digitized by Google

Id. — Inventaire de noblesse pour elle et ses mineurs adressé à Chauvelin, le 4 octobre 1715, et maintenue du 21 février 1715 (Voir aux Titres généraux).

Titres d'Achon. — Le 28 juillet 1728, le sieur de Saint-Offange, mari de Marguerite Letourneau, reçoit 12000 l. sur la vente de Vilmoisant, faite le 6 août 1714, à Marie Jaquine Menardeau... Gabriel Boylesve de Saulay...

Chartrier de Boylesve. — Testament olographe de Marie Jacquine Ménardeau, fait à Angers le 11 septembre 1719. « Je souète que mon corps soit porté dans l'église des R. P. Cordeliers de cette ville, et enterré le matin, auprès de celui de feu mon cher mari, dans la chapelle des Boylesve, autant que faire se pourra... J'ordonne que le jour de ma sépulture on dise vingt basses messes pour le repos de mon âme, dont dix seront dites dans l'église des Pères Cordeliers par les prêtres de la maison... Je veux que l'on fasse la même chose le jour de mon service, pour l'honoraire des quelles messes sera donné dix livres... que, dès le lendemain de mon enterrement, on commence deux annuels de messes, dont l'un se dira dans l'église des Pères Cordeliers et l'autre dans l'église des Pères de l'Oratoire. Je donne 150 l. pour chaque annuel... qu'il soit dit un trentain dans l'église de la Fidélité, de Saumur, où est ma fille religieuse... Je défends de faire aucune pompe funèbre, ni tenture à l'église et à la maison, ces décorations ne pouvant être qu'inutiles, on mettra seulement six cierges de demi-livre chacun sur le maitre-autel et deux de la même façon dans les deux chandeliers du bas-autel, sept flambeaux autour du corps et sept cierges de demi-livre et deux cierges sur chacun des petits autels, aimant mieux recevoir le secours des prières que j'ai signalées que de recevoir ces honneurs superflus... (Signé) : Marie-Jacquine Ménardeau, veuve de M. le président de la Maurousière.

QUATORZIÈME DEGRÉ

1° Marie-Anne Boylesve, née le 11 juin 1687, religieuse à la Fidélité de Saumur.

Digitized by Google

Titres d'Achon. — Le 11 juin 1687 une fille de M. Marin Boylesve... président au grenier à sel de cette ville et de Marie-Jacquine Menardeau a esté baptisée sans les cérémonies par nous curé soubsigné, avec la permission de Mgr d'Angers, l'enfant née de ce jour.

F. Maudours, curé.

Id. — Le lundi 26 mars 1691 Marie-Anne fille... a été baptisée par nous chapelain soubsigné, a été parrain messire Jacques-Honoré Boylesve, capitaine au régiment de la Couronne, et marraine dame Marie Boylesve, épouse de messire Gabriel Boylesve, chevalier, sieur du Saulay...

P. Baillif, chapelain.

2° Marin Boylesve, qui suit.

3° François-Joseph Boylesve, chevalier, seigneur de la Maurousière et de Beligan, né le 17 avril 1692, se destina d'abord à l'état ecclésiastique et voulut entrer à l'Oratoire, mais il épousa le 27 décembre 1714 demoiselle Jacquine-Renée Raimbault [1], fille de noble homme François Raimbault, sieur de la Foucherie et de Jeanne Courault de Pressiat, dont il n'eut pas d'enfants.

Il se livra au culte des sciences et des belles-lettres. Élu le 15 juillet 1728 l'un des trente de l'Académie des sciences d'Angers, il prit une part active à ses travaux [2].

Il mourut le 28 juillet 1769 à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Son éloge fut prononcé par Prévost, à la séance de l'Académie du 20 novembre 1771 et se trouve à la Bibliothèque d'Angers mss. 495.

[1] Raimbault : *d'azur à 3 losanges d'or en fasce accompagnés de 3 trèfles d'argent posés 2 et 1.*

[2] Il donna successivement, en 1746, l'*Incertitude de l'histoire des six premiers siècles de Rome;* en 1752, une *Ode sur les magistrats et sur le mérite et l'usage de la Poésie :* puis une *Dissertation sur la soumission due aux Souverains, sur la supériorité de l'Etat monarchique,* une *Histoire de Joseph,* mais détruisit ces travaux manuscrits avant sa mort. Seule son *Ode sur l'Incrédulité,* lue en séance le 17 janvier 1753, fut imprimée à Nantes l'année suivante.

Digitized by Google

Titres d'Achon. — Le 17 avril 1692 un fils de Marin Boylesve... a été baptisé par nous curé, sans les cérémonies ordinaires avec permission de Mr le Grand Vicaire...

François Ayrault, curé.

Id. — Le 6 mars 1714, constitution par Marin Boylesve... et Joseph-François Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, son frère mineur, d'une rente de 24 l. au profit de Denis Saulnier, marchand tailleur, reconnue par lui à sa majorité en 1717 et remboursée le 3 avril 1723.

Chartrier de Boylesve. — 26 décembre 1714. Contrat de mariage devant Lehoreau et Benoist, notaires. Marie-Jacquine Menardeau, veuve... et François-Joseph Boislève, chevalier, sieur de Maurousière, son fils, d'une part, dame Jeanne Courau de Pressiat, veuve de François Raimbault, écuyer, sieur de la Foucherie et Jacqueline-Anne Raimbault, sa fille, d'autre... on lui donne 30,000 l. de dot, présence de Jacques-Mathurin Boylesve, chevalier, sieur de Saint-Hilaire, frère, Gabriel Boylesve, chevalier, sieur du Saulay, Marie Boylesve, sa femme, tante, François Raimbault, écuyer, sieur de la Foucherie, frère, Jean-Jacques Courau de Pressiat, prêtre, chanoine de l'église d'Angers, demoiselle Barbe Coureau de Pressiat, oncle et tante, Jean le Bort, sieur de la Noë, avocat au présidial, oncles...

Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss. 1005. — Célébration de ce mariage le 24 décembre 1764 à Saint-Michel-du-Tertre.

Titres d'Achon. — Le 18 février 1719, constitution d'une rente de 15 l. par eux au profit de Pierre de Garsalan, écuyer, sieur de Perrière, conseiller et maître ordinaire en la chambre des comptes de Bretagne, remboursement du 5 février 1722.

Id. — Le 13 avril 1723 il fit enregistrer au greffe d'Angers les lettres de chevalerie de Marin Boylesve, et demeurait en son domaine de Belligan.

État civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 29 juillet 1769 inhumation de Joseph-François Boylesve, chevalier, sieur de

Digitized by Google

la Maurousière, l'un des trente de l'Académie des sciences d'Angers.

4° Mathurin-Jacques Boylesve, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, né le 22 octobre 1693, mourut le 8 février 1750, sans alliance.

Titres d'Achon. — Le 23e jour d'octobre 1693, l'enfant qu'il a plu de donner à Mr le président de la Maurousière, né d'hier sur les sept heures et quart, a été ondoyé par nous... P. Baillif, chapelain, — actes délivrés le 8e jour d'avril 1694 par François Ayrault, curé de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

Id. — Le 12 janvier 1720 constitution de 45 l. de rente par Jacques Boylesve, de Saint-Hilaire, pour Joseph, son frère, au profit de François Papiau, remboursement du 2 septembre 1720. — Le 20 mars 1720, *id.*, par Mathurin-Jacques... à Jacques-Marie Avril, écuyer, sieur de Boutigny, remboursement du 26 décembre 1720.

Id. — Le 1er février 1750, inhumation dans le cimetière de Saint-Cosme et Saint-Damien de Paris, du corps de Joseph-Jacques-Mathurin de Boylesve de la Maurousière, chevalier, sieur de Saint-Hilaire, fils de... décédé de ce jour, âgé d'environ cinquante six ans, présence de Louis-Anne Roger de Champagnolle, chevalier, sieur de la Roche, Tourmerieux et la Reaulté.

Bellot.

Chartrier de Boylesve. — Le 18 juin 1750 partages nobles de la succession de Jacques-Mathurin de Boylesve entre ses deux frères... Acte passé devant Deville, notaire à Angers.

2° Marin Boylesve, chevalier, seigneur de la Maurousière, la Plissonnière, la Tessoualle, Saint-Lambert, la Potherie, Puyguyon, Saint-Hilaire, Beauchesne, né en 1689, épousa par contrat du 20 avril 1716 demoiselle Marie-Modeste de Boylesve [1], dame de Saint-Lambert, la

[1] Boylesve : *d'azur à 3 sautoirs d'or, au chef d'azur à 3 fleurs de lys d'or.*

Digitized by Google

Potherie, fille de Jacques-Honoré Boylesve, chevalier, sieur de Saint-Lambert, la Potherie, et de Marie-Anne Poisson de Neufville.

Il fut maintenu dans sa noblesse par Chauvelin le 21 février 1715, et mourut le 26 mars 1760, sa femme le 4 novembre 1785.

Ils laissèrent deux enfants : Marin et Jacques-Honoré.

Chartrier de Boylesve et titres d'Achon. — Le 28 octobre 1689 baptême d'un fils de Marin Boylesve... président au présidial d'Angers... ledit enfant né le même jour. — Les cérémonies du baptême eurent lieu à Saint-Hilaire, près Mortagne, le 7 septembre 1690.

Id., id. — Maintenue de noblesse par Chauvelin, du 21 février 1715 (voir aux titres généraux).

Chartrier de Boylesve, 1716. — Contrat de mariage passé le 20 avril 1716, devant Avril, notaire royal à Angers, entre messire Marin Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, fils aisné et principal héritier noble de... et Marie-Modeste Boylesve, fille de messire Jacques-Honoré Boylesve, chevalier, sieur de Saint-Lambert, la Coltrie et de dame Marie-Anne Poisson... fait et passé à Angers en la maison du dit sieur et dame de la Maurousière, située en la place des Halles...

Signatures : Gabriel Boylesve du Saullay, L.-A. de l'Esperonnière, Boylesve de Saint-Lambert, Poisson de Neufville, A.-F. de l'Esperonnière de Vrytz, M. de l'Esperonnière, Beaumont d'Autichamp, J.-M. Crespin, de Contades, M. Pesneau, M. Boylesve, J.-M. Boylesve de la Maurousière, J.-F. Boylesve de la Maurousière, de la Foucherie de la Maurousière, Françoise Poisson de Soulpuy, Catherine Herreau, Françoise Poisson, Poisson de Montaigu, épouse de M. L. Boislesve, L. Grimaudet, Boylesve du Verdier de Genouillac, du Verdier de Genouillac, l'abbé Ayrault; Ferré, Avril, notaires.

Titres d'Achon. — Le 15 janvier 1735, requête de Marin Boylesve, écuyer, sieur de la Maurousière, pour décharge sur la Plissonnière.

Digitized by Google

Chartier de Boylesve. — Aveu rendu au Roy le 4 mai 1740, où il est qualifié chevalier. Acte de foi et hommage au duc de Villeroy, baron de Mortagne pour la Plissonnière, Beauchesne et St-Hillaire.

Titres d'Achon. — 23 juin 1744, testament olographe de Marin Boylesve... je veux qu'on me mette sur la poitrine un petit nouveau testament latin que je porte ordinairement en ma poche et que je sois enseveli et mis dans la terre avec ce petit nouveau testament en témoignage de mon profond respect pour ce divin livre, et de l'ardent désir que j'ai d'estre continuellement occupé de son esprit, de ses maximes, de ses mystères et de mourir dans ces sentiments... il confirme à son fils cadet le don que lui avait fait sa femme.

Id. — Le 7 septembre 1748, lettre de Mr de la Maurousière au sujet des francs fiefs pour sa ferme de la Malmougère à Saint-Christophe-du-Bois.

Chartrier de Boylesve. — 13 février 1760. Lettre adressée à Mr de la Maurousière fils par son père. Cachet de cire rouge.

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 26 mars 1760, inhumation de Marin Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, la Plissonnière, la Tessouale, âgé de 70 ans.

Titre d'Achon. — Le 3 juin 1762, cession du retrait féodal de la Grande Monnerie, à Beaucouzé, payée 8,000 l. par Marie-Modeste de Boylesve... à son fils Marin et à sa femme.

Id. — Le 6 février 1767, nomination par la veuve de Marin Boylesve, de Charles Gontard, avocat au parlement et au présidial comme sénéchal de la chatellenie de Saint-Lambert-la-Potherie, signature : cachet de cire rouge.

Id. — Le 8 septembre 1778, testament olographe de Marie-Modeste de Boylesve de la Maurousière, elle demande à

Digitized by Google

être inhumée aux Cordeliers dans la sépulture de ses pères et donne à Jacques Honoré... son puisné la propriété des biens de sa succession. Signature.

Titres d'Achon. — Le 11 juin 1782, réception d'un garde des bois, pêches et chasses de Saint-Lambert, par Me de Boylesve, veuve...

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 6 novembre 1785, inhumation de Marie-Modeste de Boylesve de la Maurousière, veuve... âgée de 86 ans, décédée avant hier. G. Bougnié, curé.

Titres d'Achon. — 15 novembre 1786, billet de faire part de mort.

MESSIEURS ET MESDAMES,

Vous êtes priés d'assister au service du bout de l'an pour le repos de l'âme de dame Marie-Modeste de Boylesve de la Maurousière, veuve de messire Marin de Boylesve, chevalier, sieur de Saint-Lambert-la-Potherie, la Colleterie, la Plissonnière, la Tessoualle et autres lieux, qui se fera mercredi prochain, 15 du présent mois de novembre 1786, à 11 heures précises du matin, dans l'église de Saint-Michel-du-Tertre sa paroisse.

Le deuil se trouvera s'il lui plaît à l'église. — Un *De profundis.*

De l'imprimerie C.-P. Mame, imprimeur de Monsieur. Cartouche gravé sur bois avec attributs : têtes de mort, faux, pelles, cierges, etc., etc.

QUINZIÈME DEGRÉ

1° Marin de BOYLESVE, qui suit.

2° Jacques-Honoré de BOYLESVE, dit le chevalier de la Maurousière, sieur de la Tessoualle, de Vaujolli, mort sans alliance. Il fut convoqué aux États généraux de 1789.

1° Marin de BOYLESVE, chevalier, seigneur de la Maurousière, la Plissonnière, la Tessoualle, Saint-Lambert-la-Potherie, Puy-Guyon, la Colleterie, Saint-Hilaire, Beauchesne, baptisé le 13 mars 1721, épousa par contrat du

Digitized by Google

8 janvier 1750, demoiselle Louise-Aimée de la Cour [1] de Balleroy, fille aînée de H. et P. S. Charles-Auguste, marquis de la Cour, comte de Balleroy, lieutenant général des armées du Roy et de feu Marie-Élisabeth de Goyon de Matignon.

Il fut nommé notable de l'ordre de la noblesse à l'assemblée générale du 3 juillet 1765, et fut convoqué aux États généraux de 1789.

Il mourut le 18 primaire an II, dans les caves de Doué-la-Fontaine [2], et elle le 5 octobre 1791, laissant trois enfans, Marie-Augustine, Marin et Élisabeth-Louise.

Chartrier de Boylesve. — Le 13 mars 1721, baptême à Saint-Michel-du-Tertre de Marin Boylesve...

Id. — Le 2 octobre 1748 et 22 août 1749, ordonnances de Mr Moreau de Beaumont, intendant de Poitiers, portant décharge de francs fiefs pour Mr de Boylesve, chevalier.

Id. et titres d'Achon. — Contrat de mariage passé le 8 janvier 1750 devant Quinquet et Laiguevive, notaires du Châtelet de Paris, entre Marin de Boylesve, chevalier, fils aîné de H. et P. S. Marin de Boylesve... et Dlle Louise-Aimée de la Cour de Balleroy, fille aînée de H. et P. S. Charles-Auguste Aimé de la Cour, marquis de la Cour de Balleroy, sieur dudit lieu, Le Tronquay, Vernay, Montfiquet, et lieutenant général des armées du Roy, premier écuyer du duc d'Orléans et de feu Marie-Élisabeth de Matignon, en présence de Charles-Auguste de la Cour, comte de Balleroy, brigadier des armées du Roy, colonel-lieutenant du régiment d'Orléans-infanterie, chevalier de Saint Louis, Louis-Jacques de la Cour, chevalier de Malthe, commandeur d'Auxerre, de l'agrément de Mgr le duc d'Orléans, de Mgr le duc et Mme la duchesse de Chartres, de Marie Thomas Auguste de Matignon, chevalier des ordres du Roy, brigadier de ses armées, et Aimée-

[1] De la Cour : *d'azur à 3 cœurs d'or, posés 2 et 1.*

[2] Il figure sur la troisième liste des émigrés ou présumés l'être, qui n'ont pu produire le certificat de résidence exigé par la loi du 8 avril 1793.

Digitized by Google

Charlotte de Brenne son épouse, de T. H. et P. S. Marie-François-Auguste de Matignon, comte de Gacé, mestre de camp du régiment du Roy-cavalerie, François, duc de Fitz James, pair de France, évêque de Soissons, François de Barrail, chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis, Marie-Claude Héron d'Entragues, veuve de H. et P. S. Louis-César de Crémeaux, marquis d'Entragues, H. et P. S. Anthoine-Marie d'Apchon, colonel de dragons, Jules-César d'Entragues, capitaine de cavalerie, Marie d'Entragues, épouse dudit d'Apchon. Jacques-Mathurin de Boylesve, chevalier, sieur de Saint-Hillaire. Les père et mère du futur s'étaient fait représenter par Louis-Mathurin Poulain, écuyer, sieur de Vaujoye, trésorier de France à Tours.

Chartrier de Boylesve et titres d'Achon, 1758. — Congé donné le 23 mai à Louise-Aimée de Balleroy, épouse de Marin Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, ayant renoncé à la succession de sa mère, Marie-Elizabeth de Matignon, contre dame Marie-Elizabeth de Jarente, veuve de Jean-Louis Marest, chevalier, sieur de Carnetin.

Chartrier de Boylesve 1760. — Aveu au duc de Villeroy pour la Plissonnière et Saint-Hillaire, rendu par Marin Boylesve... le 8 mai 1760.

Id. et titres d'Achon, 1764. — Marie-Modeste de Boylesve, veuve de Marin... abandonne à son fils aîné les terres de la Tessoualle et Puyguyon.

Id. 1765. — Extrait des registres des délibérations de tous les ordres de la ville d'Angers par lequel appert qu'en exécution des édits du Roi de 1764 et 1765 par lesquels Sa Majesté avoit ordonné l'élection de notables qui seroient pris dans l'ordre du clergé, de la noblesse et dans celui du tiers pour représenter les trois ordres et veiller sur l'administration publique, Mr de Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, a esté élu notable de l'Ordre de la noblesse à la pluralité des suffrages dans l'assemblée générale du 3 juillet 1765. — *Idem*, le 30 mai 1770.

Id. — Le 5 juillet 1773 par nous François-René-Alexandre Rousseau des Ruaux, écuyer, maire et capitaine général de

Digitized by Google

la ville d'Angers .. Messire Marin de Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, notable de l'ordre de la noblesse en 1768, chargé de la garde d'une des trois clefs du coffre-fort de la ville, obligé de demeurer à la campagne, ayant demandé bien des fois à en être déchargé... dépose au greffe la dite clef parce que le maire refusait de la recevoir avant une assemblée générale.

(Signé) : Beaucelin, secrétaite; greffier.

Scellé en cire rouge d'un cachet aux armes de la ville d'Angers.

Id. — Le 31 mai 1766, Marin Boylesve... présentateur à la chapelle Notre-Dame du château de la Plissonnière, vacante par la mort de M. Victor Chauvière de la Pagerie, remet pour cette fois la nomination entre les mains de l'évêque de la Rochelle.

Titres d'Achon. — Le 10 décembre 1766 supplique pour la chapelle de la Plissonnière, vacante depuis un an et que l'évêque de la Rochelle voulait transférer à la Rochelle afin d'en saisir les revenus.

Id. — Le 8 octobre 1769, association de prières pour Marin Boylesve, chef de nom et d'armes de la Maurousière.

(Signée) de Moisset, supérieur général de l'Oratoire.

Chartrier de Boylesve. — Le 7 juin 1779, Marin de Boylesve et sa femme vendent la Rangardière à elle venue de la succession de Elizabeth-Louise-Léonore de la Cour, veuve de Joseph-Anne-Simon Piaron, chevalier, sieur de Chaumousset, conseiller du Roy, maître des requêtes et président au grand Conseil.

Titres d'Achon. — Le 27 avril 1781, achat de la Ramellière, à Beaucouzé, pour 8,000 l., vendue par Jeanne-Françoise Ménage, veuve Louis Le Roy de la Potherie.

Digitized by Google

Id. — 1787, quittance de 36 l. pour cotisation de la Société du jardin botanique d'Angers.

Chartrier de Boylesve. — 20 juillet 1787, lettre signée du duc de Praslin au sujet de la composition de l'assemblée provinciale d'Anjou, et lui demandant d'en faire partie. Elle est adressée à Mr de la Maurousière en son château de la Colletrie.

État-civil d'Angers. — Le 7 décembre 1791 a été inhumé par moi soussigné, dans le cimetière de Saint-Pierre, le corps de Louise-Jacquine-Aimée la Cour de Balleroy, épouse de Mr Boylesve de la Maurousière, décédée d'avant hier, rue Parfumée, à l'âge de soixante-neuf ans.

Bouhier, curé de Saint-Pierre.

Titres d'Achon. — Avril 1792. Supplique pour entrer en jouissance de la Plissonnière, cédée par lui à son fils Marin, ancien officier au régiment de la Marine.

Id. — Le 31 juillet 1793, certificat de résidence à Angers pour Marin Boylesve, âgé de soixante-douze ans. Nombreuses signatures.

État-civil de Doué. — Aujourd'hui 19e jour du 3e mois de l'an II de la république française devant moi Barthélemy-Pierre-Thomas, officier public de la commune de Doué... a comparu Jean-Baptiste Lecompte, geollier des prisons d'arrets dudit Doué lequel m'a déclaré que Marin Boileve dit la Maurouzière, de la commune d'Angers âgé d'environ 64 ans (lisez 72 ans) détenu dans les dites prisons y est décédé ce jour. D'après cette déclaration et sans autres renseignements j'ai rédigé le présent acte que le déclarant a signé avec moy. Fait à la maison commune de Doué le jour, mois et an cy dessus.

(Signé) : Le Comte Thomas.

Il faut lire le récit des atrocités et des souffrances que subirent les malheureux suspects arrêtés à Angers en novembre 1793, conduits au milieu des plus grands dangers et par un froid excessif aux Ponts-de-Cé, à

Digitized by Google

Brissac et enfin entassés à Doué dans quatre caves! Là un grand nombre de ceux qui échappèrent à la fusillade et à la guillotine périrent de misère et de maladie. Ceux qui succombèrent les premiers furent M. de Villiers, les deux Messieurs de Boylesve de la Maurousière et du Plantis.

Ce récit, composé par M. du Réau en 1821, a été publié par le journal l'*Ami du Peuple*, n° 52, 7e année, et reproduit dans le *Bulletin historique* de M. de Soland.

SEIZIÈME DEGRÉ

1° Marie-Augustine-Aimée DE BOYLÈVE, baptisée le 22 octobre 1751, épousa par contrat du 7 mai 1776 messire Jacques-Guillaume DE SENOT [1] de la Londe, chevalier.

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 22 octobre 1751, baptême de Marie-Augustine-Aimée, née de ce jour... parain H. et P. S. Jacques-Claude-Augustin de la Cour de Balleroy, sieur marquis de la Cour, premier écuyer de Mgr le duc d'Orléans.

Chartrier de Boylesve, 1776. — Contrat de mariage passé devant Macé et Bancelin, notaires, le 7 mai 1776, entre messire Jacques-Guillaume de Senot de la Londe, chevalier, fils majeur de feu messire François de Senot, chevalier, et de dame Jacqueline de Senot, sa veuve, d'une part, et Marie-Augustine-Aimée de Boylesve de la Maurousière, fille de Marin... Elle reçoit en dot 60,000 l., présence de la douairière de la Maurousière son ayeule, Louise de Boylesve, sœur puisnée, H. et P. S. Auguste de la Cour, marquis de la Cour, comte de Balleroy, lieutenant général des armées du Roy, François-Augustin de la Cour, chevalier, brigadier des armées du Roi, ses oncles, Jacques-Honoré de Boylesve de la Maurousière, chevalier, sieur de Vaujolli, oncle, Dlle Élisabeth Louise-Éléonore de la Cour de Balleroy, veuve de mes-

[1] De Senot : *de sable à 3 cignes d'argent. 2 et 1.*

Digitized by Google

sire André de Piarron, chevalier, sieur de Chamousset, président au grand Conseil.

Id. — Célébration du mariage en la chapelle de Saint-Lambert, le 8 may 1776.

Titres d'Achon. — 11 vendemiaire an III, demande de pension alimentaire sur les successions saisies de Marin Boylesve, mort le 10 frimaire an III, et L. J. A. La Cour, morte en 1791, par Jacques-Guillaume Senot et sa femme, et Élisabeth-Louise Boylesve leur sœur. — Ils obtiennent 1,600 l. de provision alimentaire.

2° Marin de Boylesve, qui suit.

3° Élisabeth-Louise de Boylesve, née le 28 février 1755, morte sans alliance.

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 28 février 1755, baptême de Élizabeth-Louise, née de ce jour fille de Marin... parain Jacques-Honoré de Boylesve, oncle paternel, maraine Élisabeth-Louise-Éléonore de la Cour, veuve de Anne-Simon de Piarron tante maternelle.

Signatures : E. L. E. La Cour de Chaumousset, Boylesve, E. G. Oursel Grimaudet, Grimaudet Boylesve, Grimaudet, Marie-Augustine-Aimée Boylesve, Marin Boylesve, Deniau, curé de Saint-Michel-du-Tertre.

2° Marin de Boylesve, chevalier, seigneur de la Maurousière, la Colletrie, Saint-Lambert, la Plissonnière, etc.

Baptisé le 9 juin 1753, lieutenant d'infanterie, officier au régiment de la Marine, émigra et fut maire de Saint-Lambert-la-Potherie (1808-1810), épousa par contrat du 5 avril 1780, D^lle^ Lucie-Félicie-Françoise Pays[1] du Vau, fille de François-Charles Pays, écuyer, sieur du Vau, ancien président au présidial et ancien maire d'Angers, et de dame Marie-Anne-Françoise Le Chat des Landes.

[1] Pays : *d'argent à l'oranger de sinople, sur une terrasse de même, fruité d'or.*

Digitized by Google

Il fut convoqué aux États généraux de 1789, mourut en 1810. Sa veuve vivait encore en 1826. Ils avaient eu sept enfants : Marie, Louise, Éléonore, Marin, Augustin, Élisabeth et Étienne.

Chartrier de Boylesve. — Le 9 juin 1753, baptême à Saint-Michel-du-Tertre, de Marin Boylesve, fils Marin...

Id. — S. D., brevet de lieutenant d'infanterie, sur certificat et preuves de noblesse.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Janvier 1900

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 760^{mm},22 ; minimum le 28, à 4 h. du soir, 739^{mm},24 ; maximum le 11, à 10 h. du matin, 771^{mm},39.

Moyennes thermométriques : des minima, 3°54 ; des minima (sans abri), 3°,11 ; des minima (sur le sol), 2°,68 ; des maxima, 8°,55 ; des maxima (sans abri), 9°,72 ; des maxima (sur le sol), 10°,28 ; d'une eau de source, 7°,24 ; du mois, 6°,38.

Minimum le 14, — 4°,5 ; minimum (sur le sol) le 14, — 6°,4. Maximum le 2, 13°,3 ; maximum (sur le sol), le 22, 18°,7.

Humidité relative, 83. Pluie, 39^{mm},0 en 16 jours appréciable au pluviomètre ; 4 jours appréciable au pluvioscope. Évaporation, 37^{mm},90 en 29 jours.

Nébulosité moyenne, 7,6. Nombre de jours de soleil, 17 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 43 environ.

Le vent a soufflé 4 jours du N ; 3 du N-E ; 2 de l'E ; 1 du S-E ; 1 du S ; 12 du S-W ; 5 de l'W ; 3 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 24, à 6 h. 46' du soir, 16^{m},30 par seconde.

Digitized by Google

Gelées, 5 jours ; gelées blanches, 6 jours ; rosée, 2 jours ; brouillard, 1 jour ; neige le 28 ; halos solaires, les 11, 26, 29 ; halo lunaire, le 20.

Février 1900

Altitude, 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 749^{mm},64 ; minimum le 19, à 5 h. du soir, 732^{mm},90 ; maximum le 14, à 10 h. du soir, 763^{mm},44.

Moyennes thermométriques : des minima, 3°,86 ; des minima (sans abri), 3°,49 ; des minima (sur le sol), 3°,05 ; des maxima, 9°,65 ; des maxima (sans abri), 10°,79 ; des maxima (sur le sol), 13°,16 ; d'une eau de source, 6°,93 ; du mois, 7°,02.

Minimum le 10, — 4°,6 ; minimum (sur le sol), le 10, — 6°,8. Maximum le 14, 18°,4 ; maximum (sur le sol), le 24, 26°,9.

Humidité relative, 79. Pluie, 84^{mm},7 en 18 jours appréciable au pluviomètre, et 3 jours appréciable au pluvioscope. Évaporation, 55^{mm},00 en 26 jours.

Nébulosité moyenne, 7,9. Nombre de jours de soleil, 17 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 72 environ.

Le vent a soufflé 5 jours du N-E ; 2 de l'E ; 1 du S-E ; 6 du S ; 8 du S-W ; 5 de l'W ; 1 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde ; 8^{m},1. Plus grande vitesse du vent les 13 et 14, de 10 h. du soir, le 13, à 3 h. 15' du matin le 14, 33^{m},0 par seconde, le 17, à 2 h. 16' du soir, 32^{m},4 par seconde.

Gelées, 4 jours ; gelées blanches, 2 jours ; rosée, 2 jours ; brouillard le 2 ; neige le 1er et le 12 ; un fort coup de tonnerre le 20, à 4 h. 52' du soir, au S-W. Tempête très forte les 13, 14. Apparition des papillons Xodocera rhamni et Vanessa io le 23. Halos solaires les 20, 21, 24.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la Société des Anciens Textes Français se propose de publier le fac-similé du précieux manuscrit 403 (fonds français de la Bibliothèque nationale) provenant de la bibliothèque du roi Louis XII, *L'Apocalypse en français toute figurée et ystoriée et en prose*, ainsi que le désigne le catalogue des livres de Charles V en 1373.

L'inventaire porte cette mention ajoutée lors du récolement de 1380 : « Le roy la baille à Monsieur d'Anjou pour faire son beau tappis [1]. » C'est la preuve que ce manuscrit fut l'un de ceux qui servirent à Jean de Bruges pour les cartons de la tapisserie de l'*Apocalypse*, qui est un des joyaux d'Angers.

La publication que nous pouvons annoncer offrira d'autant plus d'intérêt que deux savants ont étudié le manuscrit de Charles V : M. Meyer pour le texte, M. Léopold Delisle pour les miniatures, qu'il a comparées, avec son érudition si vaste et si sûre, à celles d'un certain nombre d'autres manuscrits de France, d'Angleterre, etc...

***

A la séance du 23 janvier, un député, M. Hubert, a recommandé à la sollicitude ministérielle les œuvres d'art disséminées en France, dans les hôtels de ville, les églises et même les prisons.

Il y a, a-t-il dit, une question qui a longtemps agité la presse au point de vue artistique, celle des statues des Plan-

[1] V° J. Guiffrey, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1877 ; — L. de Farcy, *Revue de l'Anjou*, 1897 ; — Paulin Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. III, p. 378 ; — Giry, *L'Art*, 1876 : — Max Petit, *Le Moyen Age*, 1896 ; — Joseph Denais, *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, 1899, p. 375.

Digitized by Google

tagenets, qu'on peut voir actuellement dans la chapelle de Fontevrault, devenue prison ; mais si mal placées que vraiment l'on devrait bien encore exiger du département d'exposer un peu mieux ces objets d'art. Ils en valent d'ailleurs la peine. Ce sont des statues en pierre peinte, qui constituent pour les imagiers des documents absolument indispensables et dont le Louvre possède de très rares exemplaires. Elles méritent mieux que cette sorte d'enfouissement obscur et dédaigneux dont on les entoure comme à plaisir. (*Très bien ! très bien !*)

Ces Plantagenets ont une histoire : L'Angleterre, à un moment donné, ne manqua pas de les réclamer au gouvernement français. La France répondit alors à cette demande par un refus. Mais le gouvernement anglais revint à la charge et, sous Napoléon III, obtint que lesdites statues lui fussent rendues.

L'ambassadeur d'Angleterre se rendit alors à Fontevrault avec — passez-moi l'expression — sa levée d'écrou; mais il paraît que le directeur de la prison était un gardien fidèle. Il ne voulut pas laisser échapper ses prisonniers et, pendant le temps qu'il sut fort habilement consacrer aux lenteurs dites administratives, l'empereur, saisi de toutes les plaintes des amateurs, en fin de compte retira l'autorisation qu'il avait tout d'abord accordée. C'est ainsi que les Plantagenets restèrent et sont encore à la prison de Fontevrault. (*Très bien ! très bien !*)

Il convient d'ajouter quelques mots et de faire une petite rectification. La peinture de ces statues n'est pas du XIIe siècle. Elle date de 1846, époque où les précieux monuments furent subrepticement enlevés et heureusement déposés à Versailles, où M. le comte de Falloux, pendant son ministère de 1849, les put retrouver pour nous les rendre.

C'est en 1867 que, de nouveau, l'Anjou faillit perdre ces trésors, concédés par l'empereur à la reine d'Angleterre. Grâce aux protestations de la Société Nationale d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers, et spécialement de M. Godard-Faultrier, l'enlèvement n'eut pas lieu.

***

Les travaux de réparation à la tour Saint-Aubin vont commencer incessamment. Les bois destinés aux échafaudages ont été apportés sur le Petit Mail de la Préfecture et on commence à élever les échafaudages. La tour, dont on redoute le voisinage les jours de tourmente, a peu souffert pendant le cyclone du 13 février et les pierres qui s'en détachent habituellement n'ont causé ce jour-là aucun dommage.

***

Digitized by Google

Mgr Caron, protonotaire apostolique, ancien archidiacre de Notre-Dame de Paris, a présidé jeudi, 1er février, la cérémonie de l'installation de M. Letourneau à la cure de Saint-Sulpice de Paris.

Le distingué pasteur a été présenté par Mgr Caron qui, après avoir fait l'éloge de M. Méritan, prédécesseur immédiat de M. Letourneau et aussi celui de M. Letourneau, parisien d'origine, que trois évêques d'Angers, où il était supérieur du grand séminaire, ont successivement honoré de leur confiance en l'attachant, comme vicaire général, à l'administration diocésaine.

Le nouveau curé a donné, après le discours de Mgr Caron, le salut, accompagné de très beaux chants, qui terminait la cérémonie d'installation.

L'assistance tout entière a chanté le *Te Deum* final, pendant que les cloches, carillonnant avec entrain, portaient aux confins de la paroisse un écho de cette fête joyeuse et charmante.

M. Blouet, successeur de M. Letourneau au Grand-Séminaire d'Angers, assistait à la cérémonie.

« M. l'abbé Letourneau est né à Paris, en 1850. Il y a été élevé au lycée Louis-le-Grand. Il y a suivi les cours de la Faculté de droit. Il y a fait, dit le *Gaulois*, ses études ecclésiastiques, après avoir bataillé comme artilleur pendant la guerre franco-allemande. Il y a, enfin, débuté dans le ministère, à l'école Fénelon, qu'il quitta bientôt pour aller faire son noviciat à la Solitude d'Issy.

« Devenu Sulpicien, M. Letourneau se vit tout de suite confier un poste important. Le supérieur général de Saint-Sulpice le nomma d'emblée supérieur du séminaire d'Angers.

***

La Société industrielle et agricole d'Angers, en sa séance du 27 janvier 1900 a procédé au renouvellement des membres de son bureau pour une période de 3 ans.

A l'unanimité et par acclamation ont été élus :

MM. le comte de Blois, sénateur, président ; Bordeaux-Montrieux, premier vice-président ; Huault-Dupuy, deuxième vice-président ; A. Bouchard, secrétaire général ; de Capol, vice-secrétaire ; P. Jamin, trésorier ; Suaudeau, bibliothécaire-archiviste.

***

Digitized by Google

La direction générale des contributions indirectes vient de publier ses tableaux annuels. Vins : La récolte des vins en France s'est élevée à 47,907,680 hectolitres pour une surface de 1,397,734 hectares de vignes. Les arrachages ont dépassé les plantations.

Le Maine-et-Loire occupe dans les départements le 28e rang avec une production de 391,000 hectolitres.

***

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient d'installer le Tribunal de l'Ordinaire, chargé du procès dans la cause des martyrs de septembre 1792, massacrés à Paris.

Parmi les victimes de septembre, dont les restes mortels reposent dans la crypte de la chapelle des Carmes, on lit un nom angevin, celui de M. l'abbé Quéneau, curé de la paroisse d'Allonnes.

***

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

MM.

Jules Bloch, directeur des manufactures de l'État à Angers.

Louis Métérié, inspecteur de l'assistance publique de Maine-et-Loire.

Auguste Michel, conservateur du Musée archéologique d'Angers.

Docteur Monprofit, médecin à Angers, conseiller municipal.

Jules Quélin, directeur de l'Observatoire municipal d'Angers.

Docteur Léon Pissot, médecin à Cholet, délégué cantonal, membre du Conseil de perfectionnement du collège.

François Lemoine, sous-préfet de Cholet.

Officiers d'académie :

MM.

Émile Beaussire, conseiller de préfecture, à Angers.

Jean Canit, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal.

Léon Deschamps, vice-président d'œuvre scolaire, à Angers.

Joseph Gaudin, chef du laboratoire municipal et départemental de bactériologie d'Angers.

René Gauvin, membre du Bureau d'administration du Lycée d'Angers.

Digitized by Google

Jean Georges, ancien pharmacien, délégué cantonal à Baugé.

Louis Liaussu, architecte, adjoint au maire, conseiller municipal, directeur de la Société musicale de Doué-la-Fontaine.

Alfred Martineau, chef de division à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Maxime Pieron, membre du Conseil d'administration du collège de jeunes filles à Saumur.

Rabouin, notaire à Genneteil, délégué cantonnal.

J.-Marie Rialland, professeur de dessin à l'École municipale de Cholet.

Paul Rondeau, président de la chorale Sainte-Cécile, à Angers.

P. Sorin, directeur de l'harmonie de Trélazé.

Docteur Henri Peyssonnié, médecin, à Saint-Mathurin.

Corbineau (Auguste-Charles), artiste peintre.

***

Ont été nommés officiers du Mérite agricole : MM. Cousté Julien-Augustin-Etienne, directeur du Dépôt d'étalon d'Angers, chevalier du 22 juillet 1891 ; Gilbert (Ambroise), de Saumur, préfet de la Marne.

Chevaliers du Mérite agricole : Mme Brochard, viticulteur de Martigné-Briand ; M. Gauvin, vétérinaire à Cholet.

***

M. Cassin de la Loge, capitaine de cavalerie, instructeur d'exercices militaires, à l'École d'application de Saumur a été nommé officier de l'ordre du Nicham Iftikar.

***

M. Laffitte a fait le 9 février, aux Amis des Arts, une intéressante conférence sur la Loire navigable. Dans l'assistance : M. Deperrière, président des Amis des Arts ; M. le Préfet et M. Beauvais, secrétaire général ; M. Gauvin, adjoint ; M. Bruas, conseiller municipal ; M. Grignon, conseiller général ; M. l'ingénieur en chef ; M. Huault-Dupuy, conseiller d'arrondissement ; MM. Lemotheux, Monprofit ; Louvard, membre de la Chambre de Commerce de Laval ; Dr Lepage, Aïvas, etc., etc.

M. Max Richard présidait, assisté de M. Lynier, président du comité de la Loire navigable de Nantes, et de M. Frémy.

Digitized by Google

M. Max Richard a présenté le conférencier, M. Laffitte, l'intelligent et laborieux enquêteur dont on connait les belles études sur la navigation intérieure de l'Allemagne. M. Max Richard a rappelé l'objet et le but de la conférence. Les Conseils généraux de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire ont voté les crédits demandés pour la Loire navigable, mais le concours pécuniaire de l'État est nécessaire et le ministre exige qu'on lui prouve par des documents et des calculs de probabilités que l'importance du trafic sera en rapport avec les dépenses à engager par le gouvernement. M. Laffitte fournira ces documents.

M. Laffitte a fait alors sa conférence qui a été très intéressante et très applaudie.

A la fin de la séance, M. Max Richard a remercié en termes heureux le conférencier.

***

A signaler aussi la belle conférence faite dans la salle du Cirque-Théâtre par M. Gain, l'éminent avocat angevin, sur *La liberté de l'enseignement;* celles, données dans la salle de la Mairie, sous les auspices de l'Union des Femmes de France, par M. le Dr Cerf sur *Le devoir de l'enfant à sa mère;* par M. Robin, professeur au Lycée, sur *Le rire;* par M. le Dr Demandre, médecin principal de la garnison sur *Les principaux progrès réalisés dans l'organisation du service de santé en campagne;* celle, faite dans le même local, sous le patronage du Cercle angevin de la Ligue de l'Enseignement, par M. Lecomte (de Nantes), sur ce sujet : *Les jeunes Français d'hier et ceux de demain.*

***

Le mercredi 21 février, vers 7 heures du matin, un coup de tonnerre formidable s'est fait entendre, bien que le ciel fût absolument pur au-dessus de Saumur. Quelques épais nuages se montraient seulement au loin, vers le Sud.

Il s'agissait d'un bolide qui avait éclaté dans la direction du sud-ouest de Saumur. Une lueur très vive avait été aperçue, précédant de quelques secondes la détonation entendue le matin.

Le phénomène a été remarqué d'Angers sous la forme d'une longue trainée lumineuse dans la direction de Saumur.

A Soulaine, même heure, à la ferme de Rochambeau, après

Digitized by Google

un violent coup de tonnerre, on a vu une sorte de globe de feu au-dessus des bâtiments. Ce phénomène météorologique a duré près d'un quart d'heure.

***

M. Gaston Réchin vient d'être nommé professeur de composition décorative à notre École régionale des Beaux-Arts. Maintes fois la presse angevine a eu à enregistrer les succès de notre concitoyen, qui nous revient, après de solides études à l'École nationale des Beaux-Arts et une abondante moisson de prix et médailles dans de grands concours.

***

M. du Rieu de Marsaguet, attaché d'abord, à Angers, à la personne de Mgr le duc de Montpensier, élève de l'externat Saint-Maurille, à la personne de Mgr le duc d'Alençon, puis eut l'honneur, à la fin du mois de décembre, d'accompagner le Prince à Rome et d'être présenté par lui à Sa Sainteté. Léon XIII vient de lui donner la croix de chevalier de l'Ordre Pontifical de Pie IX.

***

M. le Dr Paul Bernard, ancien chef de clinique du Dr Landolt, vient de recevoir une médaille de bronze de la Faculté de médecine de Paris pour sa thèse intitulée : *Diagnostic clinique des paralysies au moteur oculaire commun.*

***

M. le Dr Henri Brin vient d'être, à la suite d'un brillant concours, nommé chirurgien adjoint des hôpitaux d'Angers.

***

M. Dupont, sous-directeur du haras d'Angers, faisant fonction de directeur au dépôt d'étalons de Cluny, est nommé directeur de 3e classe et passe en cette qualité au dépôt de Lamballe.

***

M. Déan de Luigné, chef d'escadrons au 8e régiment de dragons, est affecté, comme instructeur en chef d'exercices militaires, à l'école d'application de Saumur.

***

On assure que parmi les prisonniers faits par lord Robert, dans l'armée de Cronje, se trouve M. Pin, ex-maréchal des

Digitized by Google

logis au 1er régiment d'artillerie de marine, et qui servait au Transvaal avec le grade de capitaine d'artillerie.

M. Pin est un Angevin; son père a été longtemps voyageur dans la maison Bessonneau.

***

Septième Concert populaire.

D'abord *le Songe d'une nuit d'été*, l'un des chefs-d'œuvre de Mendelssohn : *L'ouverture*, gracieuse et d'une harmonie pénétrante, a été interprétée d'une façon charmante : les violons et autres instruments à cordes y ont été absolument parfaits ; dans le *nocturne*, M. Jamar, premier cor, a été vraiment supérieur ; le *scherzo* a été joué, malgré les difficultés dont il fourmille, avec un brio incomparable, et la *marche nuptiale* a été enlevée avec un entrain extraordinaire. Grand succès pour tout l'orchestre et son chef distingué.

Les *Chansons de Miarka* de A. Georges, que Mlle Passama avait chantées à Angers, lors du concert Lamoureux, ont été pour elle l'occasion d'un vrai triomphe. Rappels et bouquets ont été la juste récompense du grand talent déployé par la sympathique cantatrice dans l'exécution de cette œuvre poétique. Mais, quand Mlle Passama nous chanta ensuite *Pur di Cesti* de Loti et l'air des *Noces de Figaro*, ce fut réellement du délire. Quelle pureté de style, quelle expression communicative ! Mlle Passama est bien une des cantatrices les plus accomplies qu'il nous ait été donné d'entendre.

« Gué, gué, gens de Linières », c'est par cet air bien connu que débute la *Fantaisie sur deux airs populaires angevins* de G. Lekeu, fauché à la fleur de l'âge par la mort impitoyable, et dont les débuts étaient ceux d'un maître. Quoique un peu longue, cette fantaisie dénote chez son auteur des qualités de premier ordre et on reste absolument stupéfié de penser que ces pages mélodiques émanent d'un jeune homme de vingt ans.

M. Brahy nous donne ensuite une audition irréprochable de l'*Ouverture des Maîtres chanteurs*, et une triple salve d'applaudissements salue cette exécution enthousiaste de l'œuvre de Wagner, dirigée par un admirateur convaincu. Le succès a été immense et j'en ai été vivement impressionné. Bouleversé par cette sonorité incroyable, à la vue de tous ces musiciens qui s'agitaient, courant en quelque sorte affolés les uns après les autres, je me croyais à la fin du monde et, me figurant

Digitized by Google

entendre les trompettes du jugement dernier, ne pouvais m'empêcher de penser à mes fins dernières. Bravo M. Brahy! bravo Messieurs de l'orchestre!

Quel contraste avec la *Scène religieuse* des *Erynnies* qui suivait et dont le caractère mélancolique a été rendu avec tant de simplicité et de charme par l'archet expressif de M. Reuland! quel contraste aussi avec la *danse saturnale*, si endiablée!

Si Wagner est un puissant génie, Massenet est bien agréable à entendre.

Concert délicieux, dont les différents morceaux, par leur grande diversité, se faisaient valoir sans sembler inférieurs les uns aux autres. Et puis, redisons-le, Mlle Passama a absolument séduit tout le monde par sa grâce, sa jolie voix et son remarquable talent.

Premier Concert extraordinaire.

Le Concert du 21 décembre pouvait à tous égards porter le titre d'extraordinaire et par le choix des œuvres que comportait le programme et par l'affluence des personnes qui se pressaient dans la salle et par la valeur des artistes qui s'y sont fait entendre.

Il débutait par la magnifique *Symphonie en ut mineur* de Beethoven et se terminait par la belle *Marche Hongroise* de Berlioz, jouées dans la perfection par l'orchestre.

La *Danse macabre* de Saint-Saëns a, comme d'habitude, été accueillie avec faveur par le public. M. Lemaître a parfaitement joué les soli, bien que dans certains passages on puisse lui reprocher de n'avoir pas exprimé d'une façon assez macabre la pensée de l'auteur.

Nous avons entendu avec plaisir la musique originale et colorée du compositeur russe Borodine, dont l'orchestre a très bien rendu le poème symphonique *Dans les steppes de l'Asie centrale*.

Pour la seconde fois figuraient au programme les *Adieux de Wotan*, qui, il faut le reconnaître, exécutés avec l'habile chanteur à la voix puissante et sympathique qu'est M. Delmas, ne ressemblent guère aux *Adieux* chantés par M. Florissen. Le célèbre baryton de l'Opéra y a obtenu un succès considérable et a fait applaudir chaleureusement cette page de Wagner qui, à la première audition, avait été froidement accueillie.

Digitized by Google

Le grand succès de la journée a été certes l'exécution de l'*Hymne à Apollon* de Mlle Augusta Holmès, œuvre puissante, pleine de sentiment, de mélodie et de chaleur. Rendu par l'organe superbe de M. Delmas, les chœurs du théâtre, l'orchestre, habilement dirigé par M. Brahy, l'*Hymne à Apollon* a produit une profonde impression et Mlle Holmès, à qui une magnifique lyre en fleurs a été offerte, a dû venir sur la scène où elle a été accueillie par des bravos unanimes.

M. Rousselière, un élève du Conservatoire qui semble avoir un bel avenir, mais dont la voix, un peu rude surtout dans les notes élevées, a besoin d'être encore travaillée, a chanté avec art, joliment accompagné sur le piano par l'auteur, quelques gracieuses compositions de Mlle Holmès : *Hymne à Vénus*, *Le Chevalier au Lion*, *Au bois dormant*, *Le Vin*. Ce dernier morceau, avouons-le, nous a moins plu que les trois premiers, absolument charmants.

Pour résumer, immense succès pour Mlle Augusta Holmès et M. Delmas, et aussi pour M. Brahy qui a dirigé avec son autorité habituelle les œuvres importantes et si diverses portées au programme et si bien exécutées par l'orchestre et les chœurs.

Huitième Concert.

Que dire de l'*Ouverture des Noces de Figaro* sinon qu'elle est absolument gracieuse. L'*Entr'acte du Roi Manfred* de Reinecke, est d'une harmonie pénétrante, et la *Marche héroïque de Saint-Saëns*, à l'allure franche, à la tournure originale, est toujours agréable à entendre.

L'exécution de ces divers morceaux a fait une fois de plus ressortir la valeur des musiciens de l'orchestre et la grande autorité de M. Brahy. Mais où ils se sont surpassés, où ils ont prouvé une vraie supériorité, c'est dans la *Symphonie de Faust*.

On peut ne pas goûter cette musique; on peut, sans honte, déclarer qu'on préfère aux symphonies de Listz celle de Beethoven. Mais on ne peut nier qu'il y a eu dans la direction et l'interprétation de cette œuvre une somme considérable de talent dépensée.

Peu d'orchestres sont capables d'un effort pareil et peut-être ne trouverait-on pas en France un chef trempé comme M. Brahy pour conduire, sans une faiblesse, sans une hésitation, avec une sûreté comparable, une œuvre aussi dure, aussi remplie de difficultés.

Digitized by Google

La symphonie de Liszt est divisée en trois parties : 1° Faust, 2° Marguerite, 3° Méphistophélès. En personnifiant chacune de ces parties, comme l'a fait le programme, je déclare nettement que Faust m'a semblé long et ennuyeux. Il est inadmissible que Marguerite, si poétique, « si divinement belle », comme dit Wagner, se soit éprise d'un amoureux aussi incohérent. Elle n'a pu évidemment céder que par ennui, pour se débarrasser de cet être assommant. Malgré la bizarrerie du personnage, je crois qu'à défaut de mieux j'aurais encore préféré Méphistophélès.

Pour résumer, la première partie m'a paru longue, trop longue et dépourvue de sentiment ; la seconde m'a charmé par sa phrase si simple, si mélodique, je dirais si virginale. Quant à la troisième elle est curieuse à entendre, absolument variée et pittoresque.

M. Marest, 1er ténor léger de notre théâtre, a très bien dit les quelques phrases qui lui étaient dévolues à la fin de cette dernière partie, où les chœurs de la Société Sainte-Cécile ont été particulièrement brillants.

L'air du *Pré aux Clers*, d'Herold, a été l'occasion d'un véritable triomphe pour notre gracieuse chanteuse légère, Mlle Estelle Dreux, qui l'a détaillé dans la perfection, et aussi pour M. Lemaître qui a joué avec beaucoup de sentiment et une grande virtuosité son point d'orgue et les jolies phrases qu'Herold a consacrées au violon solo.

Neuvième Concert populaire.

Ce Concert a été un des plus beaux et des plus intéressants de la saison.

Il débutait par l'ouverture de *Léonore*, l'une des plus grandioses compositions de Beethoven. Comme toujours, M. Brahy l'a admirablement conduite et l'orchestre y a été absolument parfait. M. Evrard et M. Schreurs ont droit à toutes nos félicitations pour l'exécution de leurs soli et les violons, altos, violoncelles et contrebasses en ont admirablement enlevé le vertigineux final.

L'école française était représentée par deux jeunes compositeurs, chez qui la valeur n'attend pas le nombre des années : MM. Henri Rabaud et Max d'Ollone. Les œuvres qu'ils ont dirigées dénotent chez leurs auteurs un réel talent et ont vivement intéressé l'auditoire.

De M. Rabaud, nous avons entendu : *Procession nocturne*

Digitized by Google

et *Divertissement sur des Chansons russes*. *La Procession* est un poème symphonique d'une facture parfaite et d'une grande inspiration, peut-être un peu monotone. Dans *Les divertissements sur les Chansons russes*, l'auteur se révèle sous un aspect tout autre : beaucoup de couleur, des rythmes variés des motifs heureux, une orchestration savante.

M. Max d'Ollone, dans lequel on devine un fervent admirateur de notre grand compositeur Massenet, nous a donné le *Prélude de Saint-François d'Assise*, page mélodique et sentimentale s'il en fut, d'une grande fraicheur et vraiment agréable à entendre. Sa *Fantaisie pour piano et orchestre* est des plus intéressantes de la première mesure à la dernière : musique d'un charme pénétrant et toujours harmonieuse, jamais triviale ni commune, même dans les mouvements rapides. La partie d'orchestre y est habilement traitée. Quant au piano, il était tenu par un artiste incomparable, M. Alfred Cortot, qui a ensuite exécuté, avec quelle puissance, avec quelle délicatesse, je ne saurais l'exprimer, une *Polonaise* de Chopin, la *XIe rhapsodie* de Liszt et une charmante *Idylle* de Chabrier, qui ne figurait pas au programme. Malgré moi, je me reportais aux débuts des Concerts populaires et croyais entendre le prodigieux Ketten.

Comme lui, en effet, M. Cortot se distingue de tous les pianistes que nous avons entendus cette année par son incomparable sonorité, par un jeu vraiment dramatique, et cependant il a leur légèreté de main dans les demi-teintes, qu'il détaille avec une expression, un sentiment qui défient toute critique. C'est un tempérament musical de premier ordre ; si j'osais, je dirais : c'est le Brahy du piano.

Mlle Hélène Therry, si sympathique aux habitués de notre théâtre, a délicatement interprété et chanté une œuvre de Wagner, *Rêves*, qui n'a pas cependant paru impressionner beaucoup la salle, et un *air de Marie-Madeleine*, de Massenet, d'une touchante inspiration.

La *Marche troyenne*, du grand Berlioz, terminait brillamment ce beau concert. V. P.

***

Samedi, 21 janvier, au Grand-Théâtre d'Angers, a eu lieu la première représentation du *Triomphe des fleurs*, un joli ballet en un acte d'un jeune compositeur de notre région,

Digitized by Google

M. de Schœper, chef de l'harmonie municipale de Château-Gontier, dont la musique a été justement appréciée.

***

Vendredi, 9 mars, le Conseil municipal, en votant le cahier des charges du Théâtre, a décidé de rétablir, au profit de la « Société des Concerts populaires d'Angers » qui vient de se constituer, le *modus vivendi* en vigueur au temps de l'Association artistique.

Moyennant 40,000 fr. prélevés sur la subvention allouée par la Ville au directeur du Théâtre, la Société des Concerts est tenue :

1° De fournir au Théâtre un orchestre de quarante musiciens;

2° De donner le dimanche au Cirque, ainsi que cela se pratique depuis deux ans, douze concerts, soit un par quinzaine, pendant la saison d'hiver.

Le Conseil municipal a décidé en outre de subventionner de 5,000 fr. par an cette entreprise artistique qui fait tant d'honneur à notre ville.

***

Nous apprenons avec plaisir que l'adjudication des travaux de construction des nouvelles casernes de la Brisepotière aura lieu le mardi 10 avril prochain, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Ces travaux, évalués à la somme de 1,800,000 francs, seront adjugés en dix lots.

***

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal d'Angers a procédé, sur le rapport de M. Planchenault, à la dénomination d'un certain nombre de rues nouvelles.

La rue parallèle à la rue du Quinconce, de l'autre côté de l'avenue de Jeanne-d'Arc, s'appellera rue « François-Besnard », du nom de M. François Besnard, créateur de l'usine du Mail.

La rue longeant le chemin de fer, au bout de l'avenue Jeanne-d'Arc, recevra le nom de Leclerc-Guillory, créateur de l'industrie du chanvre et du lin de 1820 à 1850. Ce nom

Digitized by Google

est destiné à rappeler en même temps celui de Guillory aîné, son beau-frère.

A gauche de la gare Saint-Serge, le boulevard latéral à la ligne du chemin de fer portera le nom de René Robert, qui fut neuf fois maire d'Angers (1715-1729).

La rue allant de ce dernier boulevard au quai Félix-Faure (quai Gambetta prolongé) recevra le nom de Gabriel Dupineau, avocat célèbre, maire d'Angers en 1632.

Une rue parallèle à la précédente s'appellera rue « René Choppin », du nom de René Choppin, l'éminent jurisconsulte, qui vécut de 1537 à 1606.

La rue du Commerce prolongée garde son nom.

***

Nécrologie :

Nous avons appris la mort de M. Ernest Mourin, maire d'Angers en 1876-1877, recteur de la Faculté de Nancy, officier de la Légion d'Honneur, l'auteur de la *Réforme et la Ligue en Anjou* et des *Comtes de Paris*.

Nous nous bornons à cette simple mention, M. Debidour, l'éminent inspecteur général de l'Université, ancien professeur d'histoire au Lycée d'Angers, comme M. Mourin, nous ayant bien voulu promettre une étude sur son ancien confrère.

M. Mourin a publié dans la *Revue de l'Anjou* les travaux suivants : en 1855, *Prise du château d'Angers, et campagne de Condé en Anjou* (*1585*) ; en 1858, *François d'Alençon et la reine Élisabeth ;* en 1868 et 1869, *Une Restauration, récits du Xe siècle.*

***

Samedi, 3 février, un télégramme de M. le Ministre de la Marine annonçait la mort à Nioro (Sénégal) de M. le lieutenant d'infanterie de marine Charles Sicot, fils du sympathique et distingué greffier en chef de la Cour d'Appel d'Angers.

Nous adressons à la famille nos respectueuses condoléances.

***

On annonce le décès, à Paris, d'un Angevin qui eut une carrière fortunée dans la politique, en ces derniers temps.

Digitized by Google

Le baron Albert-Victor de Girardin, décédé le 18 janvier dernier, était né, le 25 mai 1840, à Blaison, où son père était percepteur.

Nommé, le 9 septembre 1872, sous-préfet de Gourdon, puis successivement sous-préfet de Bernay, de Saint-Amand, d'Issoire et de Thiers, révoqué au 16 mai 1876 par le ministère de Broglie, il fut replacé dans l'administration au mois de décembre 1877, après l'échec des conservateurs, comme préfet de la Vendée, presque au lieu même où son père, royaliste militant, s'était compromis et distingué dans l'affaire de la Pénissière. Il crut devoir d'ailleurs renoncer complètement à ses anciennes attaches de famille comme à son passé politique et M. de Girardin devint un des fervents adeptes de la politique de gauche. Nommé préfet de Seine-et-Oise, il eut même à faire exécuter les décrets contre les congrégations religieuses. Il fut ensuite nommé directeur au Ministère de l'Intérieur, officier de la Légion d'Honneur, enfin conseiller-maître à la Cour des comptes.

C'était un homme capable et distingué qui avait la réputation d'un administrateur expert et avisé.

Ses obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Pierre de Chaillot, sa paroisse, le 22 janvier, au milieu d'un grand concours de fonctionnaires et de personnages politiques.

***

Vendredi, 2 février, ont eu lieu en l'église Sainte-Thérèse, les obsèques de M. Burdin, imprimeur, officier de l'Instruction publique.

Le deuil était conduit par MM. Burdin fils.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Camis, imprimeur à Paris ; Milon, conseiller général ; Gourdon, juge au tribunal de commerce, et Liénard, officier d'Académie, collaborateur de M. Burdin depuis de longues années.

De magnifiques couronnes étaient portées à bras et placées sur le corbillard. L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Ouest.

Sur la tombe du regretté défunt, M. Camis, imprimeur, a pris la parole, et M. Mandavi, chef du service de la brochure, a dit au nom du personnel le suprême adieu.

Digitized by Google

« C'était un homme de bien, un travailleur infatigable, car jusqu'au dernier moment il n'a cessé de travailler et il est tombé courageusement au champ d'honneur ».

Avant de se rendre acquéreur de la maison Lainé, d'Angers, M. Burdin avait appris son métier dans les ateliers parisiens. Petit-fils et fils de typographes, il entrait en apprentissage à Besançon, sa ville natale, puis faisait son tour de France jusqu'au jour où Proudhon le recommanda et le casa à l'imprimerie Simon Raçon à Paris.

En 1854, au moment de la guerre de Crimée, il s'engage comme volontaire ; puis, en 1859, fait la campagne d'Italie. Blessé à Solférino, il est cité à l'ordre du jour.

Après avoir quitté le service militaire, il se marie et reprend son métier. Prote des imprimeries Rouge frères et Gauthier-Villars, à Paris, il quitta cette dernière maison pour aller se fixer à Angers.

***

Le 14 février ont été célébrées, à l'église Saint-Serge, les obsèques de M. Louis-Alfred de Mieulle, ancien receveur général des finances.

Le deuil était conduit par M. Louis de Mieulle, son fils, MM. les barons de Cholet, M. Bernard de Cholet, MM. Alfred, René et Jean de Mieulle, M. le capitaine de Scitivaux de Greische, M. le comte de Begouën et les autres membres de la famille.

L'absoute a été donnée par M. Baudriller, vicaire général.

A l'issue de la cérémonie funèbre le corps a été conduit au cimetière de l'Est.

***

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la mort de M. Morin, ancien conseiller à la Cour d'Angers, conseiller honoraire à la Cour de Poitiers, décédé à Morannes. Magistrat éminent, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, M. Morin unissait à ses hautes qualités professionnelles des qualités privées charmantes qui lui attiraient, avec le respect de tous, de solides et vives amitiés. Sa mort causera de sincères et unanimes regrets à Angers, à Poitiers et à Morannes où il habitait depuis sa retraite.

Digitized by Google

Nous adressons à son fils, M. Gustave Morin, qui continue brillamment au barreau d'Angers les traditions paternelles, et à la famille l'expression de nos profondes et respectueuses condoléances.

A. Z.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Souvenirs d'un voyage en Orient, avec dessins à la plume de l'auteur, par Gabriel Rogeron, 2 vol. — Paris, A. Picard, fils, éditeurs, rue Bonaparte, 82, 1900.

Notre distingué compatriote G. Rogeron vient de nous dérouler le récit d'un voyage en Orient datant de 1864, c'est-à-dire d'une époque où ces prestigieuses régions de la Turquie, de la Palestine et de l'Égypte avaient encore conservé leur physionomie primitive, tout en s'ouvrant aux influences rénovatrices de civilisation chrétienne, émanées en grande partie de l'oncle illustre de l'auteur. Car alors le vénérable abbé Boré, non content de diriger à Constantinople avec une haute sagesse le collège français de Bebek, propageait par tout le Levant, grâce à sa puissance d'insinuation et à l'autorité épiscopale attachée à son titre de *préfet apostolique*, ses couvents de Lazaristes, avec les hospices et les asiles des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

C'est sous l'initiation paternelle de cet hôte et de ce guide si privilégié de sa sérieuse jeunesse, que G. Rogeron a moissonné les souvenirs consignés en son *Journal* avec autant de bonhomie et de limpidité que de finesse, d'abondance et de fraicheur.

Aujourd'hui que les sultanes de Constantinople, travesties en élégantes Parisiennes, feuillettent la *Revue des Deux-Mondes* ou le *Figaro-Salon* dans des boudoirs dignes des Champs-Élysées; aujourd'hui que les tramways de Jérusalem escaladent bruyamment le Mont des Oliviers; aujourd'hui enfin que les Pyramides d'Égypte tressaillent sous les lueurs insolentes d'un éclairage électrique, les touristes, blasés sur ces banalités du cosmopolitisme moderne, aimeront à se retremper dans l'originalité intacte des aspects si sincère-

Digitized by Google

ment exhumés du « voyage en Orient ». Ils se délecteront surtout dans deux pérégrinations d'un intérêt encore neuf, même pour l'explorateur actuel le plus rassasié. Tour à tour, sur la rive asiatique du Bosphore et sur les traces de l'intrépide compagnon de route des Lazaristes, ils verront se dresser la cime majestueuse du Mont Olympe, où s'adosse rustiquement la cité arménienne de Brousse ; puis ils surprendront dans d'inextricables forêts la colonie agricole dont les patriarcales sollicitudes de l'abbé Boré n'ont pu couver que de trop loin les éphémères destinées sous le vocable de *Saint-Vincent d'Asie*.

L'auteur a illustré lui-même son texte de quelques dessins à la plume, reproduisant avec autant de soin et de goût que d'habileté, et avec un religieux respect de la couleur locale, les moins vulgarisés des sites, des monuments et des panoramas de son voyage.

Eusèbe Pavie.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 521-0.

Digitized by Google

ÉTAT

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

EN L'ANNÉE 1800

RAPPORTS DU PRÉFET

Durant les premières années du gouvernement consulaire, où les détenteurs du pouvoir assumèrent la tâche difficile et urgente d'une véritable « reconstruction de la France », rien ne fut négligé pour centraliser à Paris des renseignements sûrs. On les obtint d'enquêteurs chargés de missions spéciales [1], des Conseils généraux [2], des Conseils d'arrondissement [3], mais surtout des Préfets.

[1] Le représentant du peuple Lecointe-Puyraveau et le conseiller d'Etat Duchâtel furent successivement délégués par les consuls dans la 22e division militaire. — La réponse de la municipalité d'Angers aux questions du citoyen Lecointe est du 15 décembre 1799. Le 1er février 1801, le préfet écrit aux sous-préfets que le citoyen Duchâtel demande sur toutes les parties de leur administration des renseignements très circonstanciés.

[2] Les Conseils généraux devaient adresser au Ministre de l'Intérieur un rapport annuel sur l'esprit public, les mœurs, le caractère, les usages et les opinions des habitants. Le rapport adressé au Gouvernement par l'Assemblée départementale de Maine-et-Loire, le 4 juin 1802, a été publié par la *Semaine Religieuse* (n° du 27 mars 1898).

[3] Cf. L'*Enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire*, par l'abbé F. Uzureau (Angers, Lachèse et Cie, 1898).

Digitized by Google

Le Préfet de Maine-et-Loire, le citoyen Pierre Montault des Isles, avait été installé le 29 mars 1800. Il y avait à peine deux mois qu'il exerçait ses fonctions, quand le Gouvernement lui demanda un « état de situation du département [1] ». Impossible à ce magistrat, malgré tout son dévouement à la chose publique, de répondre au désir du ministère : les tribunaux, les sous-préfectures et les municipalités n'étaient pas encore en exercice dans toute l'étendue du département, et le préfet n'avait pu donner à l'administration une marche uniforme et rapide [2].

Le zélé fonctionnaire n'avait pas fourni cette fois l'état de situation demandé, mais il ne le perdait pas de vue et se promettait de l'adresser au Gouvernement avec toute l'exactitude et tout le soin dont il était capable [3].

Le 11 septembre 1800, il envoyait au ministre de la police générale copie du procès-verbal fait par le général Leucotte, qui venait de traverser avec une colonne tous les départements de l'Ouest : « Vous y verrez avec satisfaction, citoyen Ministre — écrivait le Préfet — que la situation du département de Maine-et-Loire est loin d'être alarmante. »

Le Ministre, n'ayant pas trouvé assez détaillé le rapport du général, demanda au préfet d'y suppléer par un mémoire plus circonstancié [4]. C'est alors que le citoyen Montault résolut de commencer au plus tôt une « tournée » dans

[1] Lettre du Ministre de l'Intérieur des 21 mai et 14 juin 1800.

[2] Lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur, du 3 juillet 1800. — « Une très grande partie des administrations municipales et même des agents qui les remplacent ont cessé toute correspondance avec moi, et ont cru pouvoir devancer ainsi l'époque de la cessation de leurs fonctions... Ce n'est que dans dix jours que les tribunaux, les sous-préfectures et les municipalités seront en exercice dans toute l'étendue de ce département... » — Dès le 13 juillet, le préfet demandait aux sous-préfets un « état de situation » de leur arrondissement.

[3] Le 25 juillet 1800, le préfet écrivait au ministre de la police : « Depuis la dernière pacification, aucun événement fâcheux n'avait troublé la tranquillité dont jouit ce département. Jamais il ne s'y était commis moins de crimes et même de délits... »

[4] Lettre du Ministre de la police générale, du 19 septembre 1800.

Digitized by Google

chacun des arrondissements : « J'y recueillerai probablement des notes qui me manquent encore, et dont je m'empresserai de vous faire part », écrivait-il au Ministre, le 24 septembre.

Dès le lendemain, le préfet se mettait en route pour l'arrondissement de Beaupréau, celui de tous qui avait le plus souffert de la guerre.

***

Le 2 octobre, on écrivait de Beaupréau [1] aux *Affiches d'Angers :*

Nous avons vu ici, pendant deux jours, le préfet de ce département, qui a commencé ses tournées par l'arrondissement de Beaupréau. Il a témoigné la plus vive sensibilité à l'aspect des ruines et des décombres qui partout y affligent les regards [2]. Il a porté dans tous les lieux de son passage des consolations et des espérances ; il a reçu de tous les citoyens les témoignages les moins équivoques de confiance, d'estime et de respect. Sa présence et son affabilité ont fait le meilleur effet dans ces malheureuses contrées, et tout porte à croire qu'elles y ont encore consolidé la paix profonde dont nous jouissons.

Le préfet a pris des mesures rigoureuses et sages pour activer le recouvrement des impositions de l'an VIII, et déjà beaucoup de communes se disposent à se libérer. Il a paru extrêmement satisfait du zèle et de l'activité que déploient les habitants pour l'arrestation des voleurs et des perturbateurs de l'ordre. Leur conduite à cet égard est telle, qu'il est presque impossible qu'un brigand demeure vingt-quatre heures impunément dans toute l'étendue de l'arrondissement.

[1] Le siège de cet arrondissement a été transféré à Cholet, par décret impérial du 16 novembre 1857.

[2] Deux mois auparavant, le Conseil général de Maine-et-Loire disait dans une *adresse* au Gouvernement : *Le récit des malheurs de la Vendée a sûrement frappé plus d'une fois vos oreilles ; mais tout ce qu'on a pu vous dire, tout ce que le Conseil général pourrait vous en raconter lui-même, ne serait qu'une faible esquisse des excès, des dévastations, des horreurs dont il a été le théâtre. Il est impossible de se faire une juste idée des maux inouïs que ce pays a soufferts, qu'en contemplant ses ruines.*

Digitized by Google

Aussitôt son retour à Angers, le Préfet se hâta d'envoyer au ministre de la Police générale le résumé de ses impressions sur la situation de l'arrondissement qu'il venait de traverser [1]. Sa lettre, restée jusqu'ici inédite et inconnue, offre un vif intérêt. Elle est datée du 12 vendémiaire an IX (4 octobre 1800) :

CITOYEN MINISTRE,

Je viens de parcourir l'arrondissement de Beaupréau, celui de ce département qui a le plus souffert de la guerre intérieure, dont il a été un des premiers foyers et le principal théâtre. *Je me suis promené pendant dix jours au milieu des ruines et des décombres, et je ne suis pas encore revenu de l'impression douloureuse que m'a causée l'aspect affligeant de tant de désastres. Je n'essaierai point de vous les peindre,* citoyen Ministre, *je craindrais d'être taxé d'exagération, alors même que je resterais au-dessous de la vérité.* Il me suffira de vous dire que la fureur des deux partis a été telle, qu'ils n'ont pas, en quelque sorte, laissé pierre sur pierre, et que les villes, les villages et les habitations isolées ont été tous la proie des flammes [2]. Les bourgs commencent à se relever, parce que les propriétaires ne pouvaient sans cela remettre sur l'ancien pied l'exploitation de leurs domaines. Les villes

[1] Le préfet fera, chaque année, une tournée dans son département: il en préviendra les Ministres avec lesquels il aura à correspondre ; il rendra compte à chacun, en ce qui le concerne, des résultats de ses tournées (*Arrêté du 17 ventose, an VIII*, relatif aux fonctions des préfets).

[2] Il y a quelques années, M. Port, membre de l'Institut, publiait un ouvrage entièrement consacré à l'histoire de la tourmente révolutionnaire dans la Vendée angevine. A la fin de la préface, l'auteur s'exprimait de la sorte : « Tout en remontant, pour rendre mon « témoignage, vers ces temps de luttes et d'angoisses, à toi, dans « mon humble cœur, je dédiais ce livre, ô toi, en qui vivent toute « notre âme et tout notre être, toi, qui as créé la patrie, régénéré la « famille, purifié le temple, attendri toute loi, brisé toute servitude, « et, d'un seul coup, en rendant au travail son honneur et sa liberté, « renouvelé le monde, ô maîtresse de justice, ô Révolution, bonne « mère ! » — Aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* de choisir entre les appréciations de l'archiviste de Maine-et-Loire et celles des républicains du Consulat, témoins oculaires des faits et gestes de la Révolution dans notre contrée.

Digitized by Google

même qui offrent les ressources du commerce et de l'industrie, comme Cholet et Chemillé, réparent successivement leurs pertes, et l'on peut assurer que dans cinq ou six ans toutes les traces de la guerre y auront disparu. Mais il n'en est pas de même des villes inactives, comme Saint-Florent et Beaupréau. Il y a beaucoup à parier que de longtemps et même peut-être jamais elles ne se relèveront, parce que les propriétaires qui les faisaient valoir ne voudront pas faire des dépenses de reconstruction qui ne leur produiraient presque rien et qu'en outre, ayant été dispersés par la guerre, ils ont contracté des habitudes ou fait des établissements ailleurs.

Mais, autant l'arrondissement de Beaupréau est affligeant au physique, autant, citoyen Ministre, il présente au moral de consolations et d'espérance. Les habitants, fatigués des agitations et des orages d'une guerre civile aussi longue que désastreuse, savourent délicieusement le repos profond dont ils jouissent et ont horreur de tout mouvement insurrectionnel. Rien n'égale l'ardeur avec laquelle ils poursuivent les voleurs et les perturbateurs de l'ordre ; ils donnent à cet égard à la gendarmerie l'exemple du zèle et de l'activité. Vous vous rappelez que c'est à eux que nous dûmes, il n'y a pas longtemps, l'arrestation de *Fendlair* et de *Poussière*, deux monstres couverts de crimes et la terreur du pays [1]. Ils viennent encore d'arrêter et m'ont amené à Beaupréau le nommé *Coupe et Tranche*, complice de ces scélérats et domestique du soi-disant *marquis de Beauveau*. Ce dernier, voyant tout le pays soulevé contre lui, l'a probablement quitté, car personne ne l'a vu depuis longtemps, et l'on conjecture qu'il a pu se retirer dans le département des Deux-Sèvres avec le nommé *Cerisse*, son complice. J'écris au Préfet de ce département pour l'en informer et l'engager à ordonner les recherches et les poursuites nécessaires pour s'assurer de cet homme entreprenant. Ce n'est pas que le nom de Beauveau, qu'il a usurpé, en impose à personne : tout le monde sait qu'il a été unanimement rejeté par cette famille et que

[1] Théodore dit Fendlair et Humeau dit Poussière avaient été arrêtés par les soins du sous-préfet de Beaupréau, le citoyen Barré ; mais ce magistrat avait été secondé dans cette opération par le zèle, le courage et la bonne volonté des habitants du pays. (*Lettre du Préfet au Ministre de la Police générale*, du 20 août 1800.)

Digitized by Google

ce n'est qu'un misérable aventurier; mais il peut inspirer quelques craintes par son caractère violent et séditieux [1].

Les prêtres devaient fixer mon attention dans un pays où leur influence a toujours été et sera longtemps si puissante, et je n'ai rien épargné pour me procurer des renseignements exacts sur leur conduite. On peut les diviser en trois classes : les prêtres revenus de l'Espagne et, parmi ceux qui sont restés dans le pays, les prêtres instruits et ceux qui ne le sont pas. — Les premiers, formés à l'école du malheur, ont, en général, de bonnes dispositions et paraissent plus tolérants que tous les autres. — Les seconds se rapprochent assez volontiers des autorités, prêchent la concorde et la paix et se prêtent à publier au prône tous les avertissements ou arrêtés dont la connaissance intéresse les administrés. — Les troisièmes, sans faire de résistance ouverte, se tiennent éloignés des fonctionnaires publics et leur opposent une résistance d'inertie.

Je dois cependant cet hommage à la vérité que la plupart des prêtres se conduisent bien et contribuent beaucoup à la tranquillité du pays. J'ai conféré avec eux dans toutes les communes que j'ai parcourues, et j'ai lieu d'être satisfait des témoignages de déférence et des promesses de soumission que j'en ai reçus [2].

[1] Le 11 septembre 1800, le Préfet avait écrit au Ministre de la Police générale : « J'avais donné ordre à la gendarmerie de saisir le nommé Beauveau. Il était alors vraisemblablement hors le département. La brigade de Cholet, ayant su qu'il était à Boisgirault, s'y transporta, mais ne l'ayant pas trouvé, elle s'empara de son cheval... Le citoyen Beauveau écrivit au sous-préfet de Beaupréau une lettre pleine de menaces, dans laquelle, entre autres phrases, il lui dit que *s'il le rencontre, il aura affaire à lui et ne périra que de sa main!* »

Le 3 décembre 1800, le Préfet écrit au Ministre de la Police que le soi-disant marquis de Beauveau a fait une tentative pour rallumer la guerre civile. Il a adressé des circulaires à d'anciens combattants et, notamment, aux amnistiés de la Vendée qui se trouvent dans l'Indre, avec injonction de reprendre les armes et de se rendre à des lieux indiqués. « Mais, comme il sait que son influence dans son ancien parti est aujourd'hui nulle et même négative, on assure qu'il avait souscrit ces circulaires du nom de Suzannet, lequel parait être tout à fait étranger à cette affaire... Je suis instruit, d'assez bonne part, que ce Beauveau était à Nantes, il y a quinze jours, à la faveur d'un déguisement ; je sais même qu'il a failli être pris à La Séguinière, d'où il a eu toutes les peines du monde à s'échapper. — Je ne vois pas que cette circulaire ait produit le plus léger effet, ni qu'elle doive nous causer la moindre allarme. »

[2] Une réflexion. On voit combien il serait faux de soutenir, comme on l'a fait souvent, que c'est le Concordat qui a rouvert les églises.

Digitized by Google

Parlons maintenant des autorités constituées. Le sous-préfet, le citoyen Barré, mérite les plus grands éloges pour sa prudence, sa sagesse et son activité. Il jouissait, avant d'occuper sa place, de toute la confiance du pays, comme allié à une famille très étendue et très considérée, et comme ayant contribué efficacement à la pacification en qualité d'agent du général Hédouville. Cette confiance s'est encore accrue depuis son entrée en fonctions[1] et, certes, c'est à juste titre, car il a fait infiniment de bien, prévenu ou réparé beaucoup de mal.

Le choix des maires ou adjoints est généralement bon et meilleur même, sous certains rapports, que dans les autres arrondissements, parce que les opinions étant à peu près les mêmes dans celui de Beaupréau, nous avions plus de latitude. C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai vu d'anciens chefs d'insurgés remplir ces places avec autant de zèle que d'intelligence, et provoquer auprès de moi des mesures pour hâter le recouvrement des impositions. Rien n'était plus politique que d'intéresser à la chose publique ces hommes influents et, tous les jours, je me félicite davantage d'avoir pris ce parti. Je me suis convaincu que, désabusés des projets qui les séduisirent trop longtemps et dégoûtés d'une guerre dont ils ont incessamment sous les yeux les déplorables vestiges, ils soupirent tous après cet ordre conservateur dont les individus, comme les peuples, éprouvent toujours le besoin.

Voilà, citoyen Ministre, le résultat de ma tournée dans l'arrondissement de Beaupréau[2]. Je commence demain celle

Le rapport du Préfet est une preuve manifeste du contraire. Il y avait bientôt un an que le Commissaire du Pouvoir exécutif près la municipalité d'Angers avait écrit, la mort dans l'âme, à son collègue près l'administration départementale : *Les baïonnettes ne peuvent rien contre l'opinion. Aussi voyons-nous que, malgré la destruction presque totale du Christianisme, malgré la persécution dirigée contre ses ministres, l'espoir de l'ancienne religion renaît. En vain, vous appuieriez le pied sur ce ressort : à la moindre détente il se redressera avec violence et on regrettera des efforts impuissants.* (Lettre du 29 janvier 1800.)

[1] L'installation du sous-préfet Barré s'était faite solennellement, le 5 juin 1800. Le fameux abbé Bernier, le futur négociateur du Concordat, avait prononcé un discours à cette occasion.

[2] Le 25 juillet précédent, le Préfet écrivait au Ministre de l'Intérieur : « Les habitants de l'arrondissement de Beaupréau n'ont presque d'habitude ni de relations qu'entre eux. Cet isolement, qui

Digitized by Google

des arrondissements de Saumur et de Baugé, dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte.

*
* *

Le 20 octobre, le Préfet rentrait à Angers de sa *tournée* dans les arrondissements de Saumur et de Baugé. Partout il avait reçu l'accueil le plus flatteur et le plus distingué, disaient les *Affiches d'Angers*, mais principalement à Saumur et à Doué.

Le 26 octobre, il adressait au Ministre de la Police générale la lettre suivante :

CITOYEN MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous informer, dans ma lettre du 12 vendémiaire dernier, du résultat de ma tournée dans l'arrondissement de Beaupréau. Je viens de parcourir également ceux de Saumur et de Baugé, sur lesquels je vais un instant fixer votre attention.

L'arrondissement de Saumur se compose de deux parties : l'ancien district de ce nom et celui de Vihiers[1]. Dans la première, les lois ont toujours été respectées, et la tranquillité publique n'a jamais reçu d'atteinte. Dans l'autre, la guerre civile a exercé ses fureurs quoiqu'une grande partie de ses habitants n'aient pas pris part aux troubles. Aujourd'hui tout cet arrondissement jouit du plus grand calme, et l'on ne dis-

s'est fait remarquer de tout temps, est encore plus prononcé depuis la guerre civile, dont l'effet nécessaire a été d'interrompre le peu de communications qu'ils entretenaient avant qu'elle éclatât, et de les accoutumer à se regarder en quelque sorte comme un peuple à part. — Il est impossible de voir plus de différence et même une opposition plus marquée qu'il en existe entre les opinions, les mœurs et les habitudes de ces habitants et ceux du reste de ce département. Cette différence vient de leur ignorance, très voisine de l'état de nature, de leur vie frugale et simple, qui leur interdit tous besoins factices et les tient éloignés des villes où on les satisfait. — L'expérience a trop prouvé qu'on ne doit attaquer leurs usages qu'avec une sage circonspection et que les heurter de front c'est s'attirer une résistance ouverte.... »

Le 7 mai 1801, le Préfet écrivait au Ministre de la Police : « Il y a plus de six mois qu'il ne s'est commis un seul délit dans toute l'étendue de l'arrondissement de Beaupréau. »

[1] Le canton de Thouarcé faisait alors partie de l'arrondissement de Saumur.

Digitized by Google

tinguerait plus la partie insurgée de celle qui resta toujours fidèle, si les traces de la guerre civile n'en rappelaient encore le triste souvenir. L'esprit public y est généralement bon et dévoué au Gouvernement, en sorte qu'on n'a pas lieu de craindre que la tranquillité publique n'y soit compromise. Je me flatte que l'action de la police, dans l'arrondissement de Saumur, ne sortira point des cas ordinaires, c'est-à-dire qu'elle n'aura à prévenir ou à poursuivre que des délits privés et sans caractère public.

L'arrondissement de Baugé a plus ou moins souffert dans les deux guerres des Chouans. On lui doit pourtant cette justice qu'il n'y eut, dans l'une et dans l'autre, que des gens sans aveu à se joindre aux rebelles, et qu'on ne vit parmi eux ni propriétaires ni même d'artisans établis. Tout germe de trouble y parait désormais éteint. L'arrestation de deux conscrits très mal famés, dans la commune de Noyant, a dissipé les inquiétudes que leur présence causait dans le pays. Ce fut également un grand moyen de tranquillité pour cet arrondissement que l'arrestation des nommés Rossignol et Morlot, soupçonnés du vol de la diligence de Baugé[1]. Il n'existe, contre ces deux brigands et leurs complices, que de fortes présomptions, en sorte qu'ils pourraient s'échapper des tribunaux criminels et semer de nouveau la terreur dans le pays. Il conviendrait, citoyen Ministre, que vous arrivassiez aux moyens de mettre ces êtres dangereux dans l'impuissance de nuire, soit en les embarquant, soit de toute autre manière que vous suggérera votre sagesse.

Tel est, citoyen Ministre, l'aperçu général de la situation morale et politique des deux arrondissements que je viens de parcourir. Vous voyez qu'elle est loin d'être alarmante. De ces considérations générales je vais descendre à quelques détails qui leur sont communs à tous deux.

Les fonctionnaires publics sont en général assez bien choisis et pris communément dans une classe essentiellement attachée à la chose publique, celle des propriétaires. Cependant je dois avouer que la grande division des communes et

[1] Le 25 juillet 1800, le Préfet écrivait au Ministre de la Police générale : « La recette de Baugé, que trois gendarmes conduisaient hier à Angers, a été enlevée par sept brigands, à cinq lieues de cette dernière ville et à trois de la première. » — La somme volée se montait à environ 28.000 francs.

Digitized by Google

l'extrême petitesse de quelques-unes n'ont pas toujours permis de trouver des fonctionnaires dignes de leur place. On remarque, dans l'arrondissement de Baugé, beaucoup plus d'éloignement pour les fonctions publiques que dans celui de Saumur. La raison en est toute simple : c'est que ce dernier jouit depuis longtemps de la tranquillité, et que l'autre, ne faisant que sortir d'une guerre où les hommes publics ont été mulctés, il y existe encore quelques défiances [1].

Les prévenus d'émigration, soit rayés soit en réclamation, se conduisent partout avec beaucoup de sagesse. Le dernier arrêté des consuls à leur égard, que vous avez provoqué, en même temps qu'il est le prix de leur conduite, va devenir pour eux un nouveau motif de reconnaissance envers le Gouvernement.

Je n'ai point à me plaindre de la conduite des prêtres en général. Leur influence, dans les deux arrondissements dont il s'agit, n'est pas infiniment à craindre, et je ne connais que deux scènes où ils aient éveillé l'attention de la police. Un prêtre officiant à Martigné se permit un jour en chaire un propos inconsidéré; le maire le dénonça au juge de paix, qui le punit correctionnellement; depuis il s'est montré plus circonspect. Pendant ma tournée dans l'arrondissement de Beaupréau, quelques particuliers enlevèrent nuitamment le bonnet de la liberté de la pointe du clocher de Baugé et le placèrent sur l'arbre de la Liberté qui en était dépourvu. Cet enlèvement, qu'on présuma avoir été provoqué par un prêtre, indisposa quelques citoyens. Sur l'avis qu'en reçut le général Girardon, commandant la force armée du département, il se transporta à Baugé, où il concilia les esprits. Aujourd'hui

[1] Un mois après, le 30 novembre, le préfet écrivait au ministre de l'Intérieur : « L'organisation des nouvelles municipalités entraîna beaucoup de lenteur et des difficultés sans nombre, parce que dans un pays récemment échappé à la guerre civile il se manifeste un grand éloignement pour des fonctions publiques qui n'ont attiré que des disgrâces et quelquefois les plus grands malheurs à ceux qui en étaient revêtus. Cet éloignement est tel que l'organisation administrative de ce département n'est pas encore complète, et qu'il y a telle commune où j'ai nommé cinq et six fois des maires sans avoir pu parvenir à les faire accepter. Quoique la guerre civile n'embrase plus ces malheureuses contrées, cependant le brigandage, qui s'exerce encore dans quelques parties, intimide les fonctionnaires publics, qui de tous temps en ont été les premières victimes. »

Digitized by Google

l'emblème de la liberté orne l'arbre de ce nom et le clocher tout à la fois. C'est en ne donnant pas trop d'importance à certaines choses, qu'on les empêche de devenir sérieuses. C'est en considérant les prêtres isolément, et non comme faisant corps, qu'on détruira le danger de leur influence.

*
* *

Si la situation politique était bonne dans les arrondissements de Baugé, Beaupréau et Saumur, il n'en était pas de même dans une partie de celui d'Angers et surtout dans celui de Segré [1].

Après la dernière pacification (signée à Montfaucon le 19 janvier 1800), le général Hédouville avait ordonné au général Girardon de former en colonnes mobiles d'anciens chouans de l'arrondissement de Segré, qui se voueraient à la poursuite des voleurs. Ce dernier en avait formé deux compagnies, partie de propriétaires et partie de gens sans ressources, auxquels il était politique et nécessaire de donner des moyens d'existence pour les détourner de la chouannerie. Ces deux compagnies firent très bien le service pendant tout le temps qu'elles existèrent. Elles maintinrent la tranquillité publique dans le Craonnais [2], le pays le plus difficile à contenir, et arrêtèrent plusieurs hommes dangereux. Le général en chef ayant ordonné, au mois de mai 1800, de licencier les colonnes mobiles, et la gendarmerie à pied n'étant pas encore formée, le général Girardon avait obtenu de conserver ces deux compagnies jusqu'au mois d'août, et pendant ce temps il avait donné des congés individuels à ceux qui trouvaient à se placer, en sorte qu'au licenciement elles étaient réduites à moitié. « Il eût été à désirer — écrivait le Préfet au Ministre de la Police, le 1er janvier 1801 — qu'on n'eût pas licencié ces

[1] L'arrondissement de Segré comprenait alors les cantons de Briollay et de Durtal.

[2] Ces compagnies opéraient dans la Mayenne aussi bien que dans l'arrondissement de Segré.

Digitized by Google

compagnies. C'était le moyen de contenir, par la subordination militaire, des hommes qui, livrés à eux-mêmes, finissent par devenir inquiétants. Ce licenciement n'était point du tout de l'avis des généraux Hédouville et Girardon, qui connaissent parfaitement le pays et dont la sagesse et l'habileté sont assez connues... Il demeurera toujours constant que l'organisation de ces corps était aussi sage que politique, qu'ils ont été extrêmement utiles au pays pendant leur existence et que leur licenciement a été un véritable malheur. »

Il y avait d'autres causes encore. Le Préfet en fait mention dans ses rapports au même Ministre : « Trois ou quatre brigands ont été vus dans les environs de Châteauneuf et paraissent s'y tenir le plus souvent. Ils y donnent de l'inquiétude, et la gendarmerie n'a pu parvenir à s'en emparer. Ces brigands ne sont autre chose que d'anciens chouans du pays ou qui le connaissent parfaitement, et qui ne peuvent manquer de moyens de se soustraire aux recherches dont ils sont l'objet. Vous concevez qu'ayant beaucoup d'habitudes dans le pays et n'ayant aucune marque distinctive, ils échappent aisément à la gendarmerie à pied, encore neuve dans ces contrées. Quant à la gendarmerie à cheval, elle n'est pas beaucoup à craindre pour eux, parce que dans les campagnes extrêmement couvertes chaque champ leur offre un asile. Il n'y a d'autres moyens de se saisir de ces voleurs que l'espionnage, et pour cet effet il faudrait des fonds qui me manquent[1]. » « La conduite des habitants n'est pas à beaucoup près à l'abri de reproches. L'apathie et l'insouciance avec laquelle ils laissent errer dans

[1] Le Préfet au Ministre de la Police générale, le 24 septembre 1800. — Le 24 novembre, il écrivait au même : « Ces scélérats connaissent si bien le pays, ils y ont tant d'habitudes et de ressources, qu'ils se dérobent presque tous aux recherches de la gendarmerie. Il n'y aurait que les habitants qui pussent les arrêter, mais il faudrait pour cela une énergie qu'ils sont loin d'avoir et qu'on ne saurait éveiller chez eux qu'en leur promettant une récompense par chaque brigand qu'ils livreraient à la justice. »

Digitized by Google

leurs campagnes une poignée de misérables contrastent singulièrement avec le zèle que l'on déploie contre eux dans l'arrondissement de Beaupréau. Pour les faire sortir enfin de cette funeste léthargie, je vais les menacer de la loi sur la responsabilité des communes et tâcher d'y organiser une sorte de garde territoriale [1]. »

Quoi qu'il en soit de ces divers motifs allégués par le Préfet, il est certain que la situation politique du Craonnais était loin d'être brillante. Chaque semaine apportait la nouvelle de quelque attentat : arrestation d'une voiture publique, violation de domicile, vol chez un percepteur des contributions, etc. [2]. Mis au courant par le Préfet et d'autres fonctionnaires de cet état alarmant, le Ministre de la Police générale écrivit, le 14 décembre 1800, au citoyen Montault lui demandant un rapport détaillé. Dès le 19 du même mois, le Préfet répondit à son supérieur hiérarchique :

[1] Lettre du Préfet au Ministre de la Police, du 31 octobre 1800. — Le 2 décembre, il écrivait au lieutenant-général Tilly : « Ce n'est pas, du moins j'aime à le croire, que la majorité des habitants protège directement les voleurs ; mais, glacés par une crainte inconcevable, ils n'osent rien entreprendre contre eux et les laissent impunément vaguer sur leur territoire. Ils semblent n'être pas assez assurés de la protection de la force publique, et craindre d'être abandonnés à la merci des brigands, après avoir fait contre eux une action de rigueur. Il paraît constant, en effet, que la plupart de ceux qui osèrent autrefois, je ne dis pas les attaquer, mais même résister à leur violence, ont fini par succomber sous leurs coups. Il faut convenir que cet exemple n'est pas encourageant... »

[2] Le 28 octobre 1800, huit hommes, en costume de chouan, envahissent la maison du maire d'Aviré, Gourdon, et emmènent sa femme, comptant sur une forte rançon de la part du mari absent. La femme fut relâchée le lendemain.

Le 31 octobre, six hommes « faisant partie d'une bande organisée dans la Mayenne » se présentent en armes chez la veuve Mordret, dans le bourg de Miré, l'emmènent avec son fils aîné et ne les relâchent qu'après avoir obtenu le versement de la somme de 300 fr.

Le 22 novembre, le courrier est arrêté sur la route de Nantes à Angers par sept hommes vêtus en carmagnole et tous armés : ils volent au courrier 6,000 fr.

Le 8 décembre, neuf hommes armés arrivent au bourg de Cheffes, au moment des vêpres, et enlèvent la caisse du percepteur.

Digitized by Google

Citoyen Ministre,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 23 de ce mois, et de vous donner les renseignements que vous me demandez sur mon département, et particulièrement sur l'arrondissement de Segré...

L'incursion dans mon département d'une bande de dix brigands, repoussée de la Sarthe, en grossissant la horde de ceux qui l'infestent, va commander de nouvelles mesures et une nouvelle surveillance. Vous pouvez compter que je ne les perdrai pas de vue un seul instant. Ce sont sans doute ces dix malfaiteurs qui sont entrés en armes, il y a quelques jours, dans la commune de Morannes, ont bu et mangé dans différentes maisons et se sont retirés à la vérité sans propos menaçants ou injurieux ni pour le gouvernement ni pour les particuliers, mais en laissant après eux l'inquiétude et l'effroi dans cette commune patriote, par le fait seul de leur présence.

Je passe, citoyen Ministre, à la réponse aux diverses questions que vous m'avez adressées.

Quelles mesures avez-vous prescrites? — Je n'ai cessé d'éveiller la sollicitude et de stimuler le zèle tant des autorités constituées que de la gendarmerie. J'ai déclaré la loi du 10 vendémiaire an IV sur la responsabilité des communes, applicable à tout l'arrondissement de Segré, le seul qui en soit susceptible. J'y ai ordonné la formation d'une garde nationale par commune, formation qui éprouvera beaucoup de difficultés, mais dont je veux venir à bout à tel prix que ce soit [1]. J'ai fait ordonner par le tribunal de Segré la restitution à la veuve Mordret par la commune de Miré d'une somme de 300 fr., qui lui a été arrachée par des voleurs. Je provoque la même mesure contre la commune de Cheffes,

[1] Le 12 novembre 1800, le Préfet écrivait au Ministre de la Police : « Pour relever l'énergie des faibles et intimider les malveillants, je viens de faire afficher dans l'arrondissement de Segré une proclamation tendant à remplir ce double objet. J'y rappelle l'exécution de la loi du 10 vendémiaire an IV sur la police intérieure des communes et j'y ordonne l'organisation provisoire des gardes nationales. A ce moyen nous pourrons faire peser sur l'arrondissement de Segré la responsabilité pécuniaire et celle personnelle. J'espère que ces mesures, jointes à la surveillance de la gendarmerie, empêcheront le brigandage, qui commence à s'organiser dans cette partie du département, de prendre un caractère très inquiétant. »

Digitized by Google

ainsi que je vous l'ai annoncé par ma lettre du 21 de ce mois. Enfin je fais imprimer dans ce moment même un arrêté sur les permis de port d'armes, dans lequel je défends la chasse dans tout l'arrondissement de Segré, et mets des restrictions salutaires à la faculté du port d'armes dans les autres arrondissements. J'aurai l'honneur de vous adresser demain ou après-demain un exemplaire de cet arrêté, qui sans doute aura votre approbation [1]. Je crois superflu de vous entretenir de beaucoup de démarches que j'ai faites auprès des personnes les plus influentes du pays pour connaître la nature de ce brigandage, le nombre d'hommes qui l'exercent, enfin les moyens de répression que comporte le pays. J'ose croire que plus intéressé que personne à la tranquillité de ce département, vous penserez sans peine que je ne néglige aucun des moyens praticables pour parvenir à cet heureux résultat.

Quels sont les progrès du brigandage et la force réelle des brigands? — Les progrès du brigandage ont été prompts et comme spontanés dans les commencements, c'est-à-dire qu'il s'est propagé très rapidement sur différents points. Aujourd'hui il est organisé dans la presque totalité de l'arrondissement de Segré. Celui de Baugé en a ressenti quelques atteintes, mais sa situation paraît s'améliorer chaque jour. — Les opinions et les sentiments diffèrent sur le nombre des brigands. Si on en croyait les calculs de la crédulité et de la peur, ce serait une armée formidable. Mais de tous les gens qui savent observer, le sous-préfet de Segré est celui qui les croit le plus nombreux, et il m'écrivait ces jours passés que des rapports sur lesquels on pouvait compter, les faisaient monter à environ quarante dans son arrondissement. Cette poignée de brigands paraîtrait méprisable à qui ne connaîtrait pas le pays ; mais le fait est que ces 40 brigands, familiers avec les localités et les personnes, peuvent faire infini-

[1] L'arrêté est du 16 décembre 1800 ; il fut communiqué au Ministre, le 1er janvier 1801 et reçut son approbation. Par cet arrêté, le Préfet rapportait tous les permis de port d'armes délivrés en foule par l'administration centrale ou par les généraux, permis au moyen desquels les gens ne craignaient plus la rencontre de la gendarmerie. « Les plus heureux effets sont résultés de cet arrêté depuis lequel les brigands n'ont plus osé paraître en armes. » (Lettre du Préfet au Ministre de la Police, du 25 décembre 1801.)

Digitized by Google

ment de mal et nécessitent une force armée au moins décuple.

Faites-vous concorder vos opérations avec vos collègues environnants ? — J'ai écrit plusieurs fois à ceux de mes collègues dont les départements offrent à peu près la même situation politique que le mien, savoir ceux de la Loire-Inférieure, de la Sarthe et des Deux-Sèvres, et j'ai eu plus d'une fois lieu de me féliciter de ces communications, que j'entretiendrai tant que les circonstances paraîtront l'exiger. La mesure que je viens de prendre relativement aux ports d'armes, concorde avec un arrêté, à peu près semblable du département de la Sarthe.

Êtes-vous secondé par la force armée et les autorités civiles dont le concours vous est nécessaire? — Je n'ai qu'à me louer du général Girardon, que j'ai toujours trouvé disposé à me faire part de ses lumières et à m'appuyer de ses forces. J'en puis dire à peu près autant des chefs de la gendarmerie, qui témoignent généralement du zèle. Cependant il me semble que la gendarmerie à pied est encore loin d'avoir rendu tous les services qu'on était en droit d'attendre d'elle. Est-ce faute d'une bonne direction de la part des chefs, est-ce par des circonstances particulières au pays? Voilà ce qu'il est très difficile de déterminer. Mais, en jugeant de ses opérations par les résultats, elles laissent certainement à désirer. — Quant aux autorités civiles, les sous-préfets se conduisent en général d'une manière très louable, et il n'y a pas de doute qu'ils ne fissent encore beaucoup plus de bien s'ils étaient secondés par les autorités subordonnées, qui, glacées par la crainte et renfermées dans une apathie vraiment affligeante, ne concourent presque en rien à l'exécution des mesures qui sont arrêtées. Au reste, elle ne doit s'entendre que de l'arrondissement de Segré et tout au plus d'une partie de celui de Baugé, car ceux de Beaupréau et de Saumur présentent la situation la plus satisfaisante, l'assassinat commis dans ce dernier à Montreuil n'étant point un délit politique.

Enfin que prévoyez-vous, qu'êtes-vous en position de demander au Gouvernement, soit en force armée, soit en moyens pécuniaires ? — Le brigandage actuel ne peut certainement être regardé comme une insurrection ni comme une guerre. Cependant il ne serait pas impossible qu'il en prît le carac-

Digitized by Google

tère, si on continuait de ne lui opposer que des moyens insuffisants. C'est d'après cette probabilité que j'ai demandé au Ministre de la Guerre une augmentation de dix brigades de gendarmerie à pied, et que je vous ai prié, par ma lettre du 21 de ce mois, d'appuyer auprès de lui ma demande. J'ai invité en outre le général Girardon à obtenir, soit de ce ministre, soit du général en chef, un bataillon, qu'on placerait en cantonnement dans l'arrondissement de Segré : il me le fait espérer pour une époque très prochaine. Avec ces deux augmentations de forces, citoyen Ministre, il n'y aurait pas de témérité à se rendre garant de la tranquillité du département. — Je regarde comme inutile, quant à présent, que vous mettiez à ma disposition de nouveaux moyens pécuniaires. Les six cents francs que vous m'avez accordés suffiront jusqu'à nouvel ordre. D'ailleurs, dans la certitude que j'ai que vous me les feriez rembourser, j'avancerais les fonds qu'il serait nécessaire d'affecter à la police.

Tels sont, citoyen Ministre, les renseignements que je puis vous donner aujourd'hui. J'attends un rapport détaillé sur l'arrondissement de Segré, que j'ai demandé au sous-préfet il y a trois jours. J'aurai l'honneur de vous communiquer ce qu'il présentera d'intéressant.

En même temps qu'il envoyait au Ministre de la Police la pièce qu'on vient de lire, le Préfet lui adressait la lettre suivante : « Il vient de m'être rendu compte par le capitaine de gendarmerie qu'une brigade à pied a arrêté, le 25 de ce mois (16 décembre 1800), dans la commune de l'Hôtellerie-de-Flée, un nommé Bellanger, lequel a déclaré faire partie d'un rassemblement armé et avoir pour complices *Peuplier* dit *Charette*, de Saint-Martin-du-Bois, et cinq autres, qu'il n'a désignés que sous les noms de guerre suivants : *Fleur de Lys*, *Robert*, *Labourienne*, *Le Petit Comte*, *Saint-Martin*. Il a déclaré que ce dernier résidait dans les environs de Châteauneuf... »

Le 26 décembre, une patrouille de six gendarmes rencontra sept chouans, au village du Gravier, commune de Contigné. L'un de ces derniers, Rijou, de Morannes, fut

Digitized by Google

tué, et un autre, nommé Keker, fut blessé seulement. Les cinq autres parvinrent à s'échapper [1].

Quelque temps après, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1801, la gendarmerie de Segré surprit à Marans quatre « brigands » qui, ayant refusé de se rendre, furent tués sur-le-champ [2].

Les succès des gendarmes n'empêchaient point cependant de nouveaux troubles. Ainsi, dans la nuit du 18 au 19 décembre, la caisse du receveur particulier de l'arrondissement de Segré avait été enlevée ; elle contenait environ 20.000 fr. Il est vrai que cette exaction ne fut pas généralement imputée aux chouans [3]. Le 30 décembre, sept d'entre eux s'étaient introduits dans la demeure du citoyen Beraud, maire de Saint-Germain-des-Prés, avaient emmené sa fille, qu'ils ne voulurent relâcher que contre une somme de 900 fr. [4].

Mais c'était là des faits isolés. La paix se consolidait peu à peu [5] et le Préfet pouvait écrire au Ministre de la Police, le 1er février 1801 :

[1] Le Préfet au Ministre de la Police, le 30 décembre 1800.

[2] Lettre du Préfet au Ministre de la Police, du 9 janvier 1801.

[3] Lettre du même au même, 24 décembre 1800.

[4] *Id.*, 15 janvier 1801.

[5] Dans une lettre au Ministre de la Police, datée du 15 janvier, le Préfet donnait assurance que bientôt l'arrondissement de Segré serait purgé « du brigandage qui le désole ».

Un des événements les plus importants qui se soient accomplis alors dans l'arrondissement de Segré, fut l'arrestation du général d'Andigné, de M. de Bourmont et de plusieurs autres anciens chefs de la Chouannerie. On en trouve la trace dans la correspondance administrative du préfet Montault. — Il écrit le 12 décembre 1800 au Ministre de la Police : « Il était un peu à craindre que l'arrestation de d'Andigné n'occasionnât je ne dis pas un soulèvement, mais une vive sensation dans l'arrondissement de Segré, où le rôle qu'il a joué dans les guerres civiles pouvait lui donner de l'influence. Le sous-préfet que j'avais chargé de bien observer la disposition des esprits en lui recommandant de se mettre en mesure à tout événement, m'informe qu'il ne paraît pas que l'arrestation dont il s'agit doive avoir aucune suite fâcheuse, que rien au moins n'annonce ni fermentation, ni disposition à la révolte. » — Le 1er février 1801, il écrivait de nouveau au Ministre : « Le sous-préfet de Segré vient de m'écrire que l'arresta-

Digitized by Google

La situation de l'arrondissement de Segré n'a jamais été, depuis plus de six mois, aussi satisfaisante qu'aujourd'hui. La punition prompte et éclatante des quatre chefs de brigands mis à mort par la gendarmerie, a jeté la terreur parmi leurs complices et les a désorganisés, au moins momentanément, de sorte que depuis cet événement on n'en a pas vu un seul parcourir les campagnes et l'on n'a eu à gémir d'aucun vol ni d'aucune violence.

Ces quatre scélérats entraînaient ordinairement avec eux, soit par séduction, soit par force, un certain nombre de jeunes gens, qui sont aujourd'hui tranquilles et sous la surveillance de la gendarmerie et des maires. Le sous-préfet ne leur a pas laissé ignorer qu'il les connaissait parfaitement et les ferait arrêter à la moindre apparence contre eux.

Ce sont ces quatre brigands qui ont volé le percepteur de Bouillé-Ménard ; ce sont eux encore qui, dans la nuit du 14 au 15 nivôse [1], ont volé, au percepteur de la Pouèze, une somme de 413 francs.

Un témoignage non équivoque de la tranquillité actuelle de l'arrondissement de Segré, c'est la rentrée des contributions qui y est très active et très satisfaisante [2].

Le 27 février 1801, le Ministre de la Police générale posait au Préfet la question suivante : *Quel est le changement, en bien ou en mal, qui s'est manifesté dans la situation politique du département depuis le commencement de l'an IX?* — Le 7 mars, le citoyen Montault écrivait au Ministre :

tion de Bourmont et autres chef insurgés n'a produit dans le pays aucune sensation. Bourmont n'ayant commandé qu'une très petite portion de territoire dans ce département, et ayant d'ailleurs différé d'accéder à la pacification, n'y inspire en général qu'un faible intérêt et y a conservé beaucoup moins d'influence que d'Andigné. »

Sur l'arrestation de d'Andigné, qui eut lieu à la Blanchaye, le 3 décembre 1800, cf. *le Général d'Andigné et ses Mémoires inédits*, par l'abbé Crosnier. — Cf. aussi les *Mémoires* du général, publiés en 1900 par Edmond Biré.

[1] 4-5 janvier 1801.

[2] A l'occasion d'un méfait sans importance, commis dans l'arrondissement de Saumur, le Préfet écrivait au Ministre de la Police, le 14 février : « Depuis plus de deux mois, il ne s'était commis aucun délit politique dans ce département, naguère si fécond en événements de ce genre. »

Digitized by Google

La réponse à cette question est aussi facile que satisfaisante. Au commencement de cette année[1] des bandes de brigands parcouraient une partie de ce département où elles commettaient tous les jours de nouveaux crimes. Toutes mes lettres vous annonçaient ou des violations de domicile ou des vols à main armée et quelquefois des assassinats. Aujourd'hui, au contraire, elles respirent toutes la plus douce espérance ; elles sont toutes empreintes de cette joie et de cette sécurité que m'inspire l'amélioration progressive de la tranquillité de mon département. Depuis l'extermination des quatre chefs de brigands qui désolaient l'arrondissement de Segré, aucun délit politique n'a été commis dans les cinq arrondissements confiés à mes soins.

Le 10 mars, nouvelle lettre du Préfet au Ministre :

Dans le plus fort des troubles la bande des Chouans n'a jamais été composée de plus de douze hommes constamment sur pied.

De ces douze brigands, quatre ont été tués à Marans, un cinquième, nommé Bellanger, est devant une commission militaire, quatre ont été arrêtés à Brissarthe, un autre récemment pris à Saint-Denis et deux cachés, dont l'un est supposé se retirer dans les environs de Miré et de Saint-Denis, et dont l'autre n'a point paru depuis longtemps.

En résultat, tous les brigands qui désolaient l'arrondissement de Segré sont tous, à deux près, ou morts ou sous la main de la justice et, de longtemps, ce malheureux pays n'a joui d'un calme aussi profond.

Le Préfet écrivait encore dans le même sens au Ministre de la Police, le 3 avril : « Depuis 1792, jamais ces malheureuses contrées n'ont joui d'un calme aussi profond qu'aujourd'hui. Presque tous les brigands, qui les infestaient, sont ou détruits ou expulsés ou réduits à l'impuissance de nuire. Enfin depuis plus de quatre mois aucun délit politique ne s'y est commis, excepté pourtant un vol de 295 fr. fait par la bande exterminée dernièrement dans

[1] Le premier jour de l'an IX correspondait au 23 septembre 1800.

Digitized by Google

l'arrondissement d'Ancenis... [1]. Ce département est parfaitement calme; la loi y règne en souveraine, et je réponds, à quelques délits près, qu'on ne saurait ni prévoir, ni empêcher, d'y maintenir la tranquillité la plus absolue. »

Enfin le 13 août 1801, le Préfet écrivait, la joie dans l'âme, au Ministre de l'Intérieur :

Pour remplir les vues du Gouvernement, j'ai commencé une tournée dans la partie de l'arrondissement de Segré que les circonstances ne m'avaient pas permis de visiter. Partout j'ai trouvé des citoyens pénétrés d'attachement et de respect pour le Gouvernement et la personne du Premier Consul. J'ai vu ces contrées, qui, il y a quinze mois, étaient le théâtre de la guerre la plus désastreuse aujourd'hui cultivées avec soin; les habitations, les usines, moulins, qui avaient été détruits ou détériorés, se rebâtissent et se réparent sur de meilleurs modèles et bientôt offriront aux propriétaires plus de jouissances et des résultats plus satisfaisants.

Partout j'ai vu la soumission aux lois; l'esprit des habitants s'améliore, depuis que le tribunal spécial a fait justice de quelques brigands qui semaient la terreur dans l'esprit

[1] Au sujet de ce vol, voici ce que le Préfet écrivait, le 27 mars, au Ministre :

« Une bande de voleurs s'organisait depuis quelque temps sur les confins de ce département et de celui de la Loire-Inférieure. Composée de sept ou huit individus, elle parcourait successivement les limites, mais paraissait se tenir de préférence sur quelques communes de l'arrondissement d'Ancenis.

« Le 22 ventôse dernier (13 mars), six de ces brigands, tous armés de fusils à deux coups, avaient enlevé à deux citoyens de la commune de la Cornuaille une somme de 295 fr., dont ils leur avaient donné quittance à valoir sur leur acquisition de biens nationaux, quittance souscrite par le chevalier de Beauveau.

« Il était difficile que cette bande échappât longtemps aux poursuites de la gendarmerie, parce que le capitaine de ce département combinait ses mouvements et ses ordres avec le lieutenant de l'arrondissement d'Ancenis. Aussi ce dernier l'a-t-il surprise, le 2 de ce mois, au village de Saint-Hubert, dans la maison du nommé Guérin, cabaretier, commune de Freigné. Elle était composée de sept hommes bien armés, qui firent une vigoureuse résistance, mais qui laissèrent trois des leurs sur la place. Ils eussent probablement tous péri, si les gendarmes n'avaient pas craint de tuer la famille Guérin. On n'a pu reconnaître qu'un des trois brigands, le nommé Derouet, messager, demeurant au bourg de Loiré.

« J'espère bientôt vous apprendre la destruction entière de cette horde de malfaiteurs. »

Digitized by Google

des citoyens paisibles. Tous demeurent convaincus que le Gouvernement veut l'ordre et la justice ; ils ne souffriraient plus que des gens sans aveu viennent impunément les mettre à contribution.

Enfin la partie de cet arrondissement que j'ai parcourue, offre des résultats satisfaisants sous le rapport de la tranquillité, de l'agriculture et des arts [1].

Le 20 août 1801, après cinq jours de débats les plus solennels et l'audition de 149 témoins, le tribunal spécial, sur onze prévenus, tous ex-chouans, en condamna cinq à la peine capitale et deux à 22 ans de fers ; les autres furent acquittés. C'était la fin de « cette bande parfaitement organisée » qui, depuis un an, exerçait ses ravages dans les départements d'Ile-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire [2].

F. Uzureau,
Aumônier du Champ-des-Martyrs.

[1] Nous réunissons ici, dans l'ordre chronologique, les méfaits commis dans le département pendant les derniers mois qui avaient précédé l'envoi de cette lettre :

Dans la nuit du 25 au 26 février 1801, le percepteur de Soulanger, Daviau, et sa mère, qui habitait avec lui, furent frappés de huit coups de couteau, heureusement non mortels. Traduits devant le *tribunal spécial*, ces malfaiteurs furent exécutés à Angers le 27 mai. Le lendemain, le Préfet écrivait au Ministre de la Police : « J'espère que cet exemple effrayant et ceux qui vont le suivre vont frapper de terreur les brigands de ces contrées et que dans peu ce département en sera entièrement purgé. »

Dans la nuit du 17 au 18 avril, un propriétaire de la commune de Corné, nommé Corbin, vit sa maison envahie par dix individus, vêtus de carmagnoles bleues, qui volèrent tout ce qui leur tomba sous la main.

Le 22 avril, la diligence de Nantes à Angers fut arrêtée, à deux lieues d'Angers, par neuf individus armés, vêtus en carmagnole, qui prirent 300 fr. aux voyageurs et au conducteur.

Dans la nuit du 22 au 23 mai, des voleurs, au nombre de dix environ, s'introduisirent dans plusieurs maisons d'un village, situé dans la commune de Mûrs.

Dans la nuit du 11 au 12 juin, l'église de Montreuil-Bellay fut volée : ornements et vases sacrés disparurent.

[2] Espérons que cet exemple terrible va inspirer un salutaire effroi aux brigands qui pourraient encore exister dans ces contrées et prévenir le retour de ces scènes sanglantes. (*Lettre du Préfet au Ministre de la Police*, en date du 24 août 1801.)

Digitized by Google

LA

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS

Nos lecteurs connaissent peut-être déjà la *Monographie de la Cathédrale d'Angers*, que vient de publier notre compatriote et distingué collaborateur, M. Joseph Denais [1].

« Histoire et description du monument, des tours, des chapelles, des voûtes, des autels, des tombes, des tapisseries, des vitraux, tel est, en deux lignes, dit M. F. Morry, dans un article de la *Revue Angevine* que nous voudrions pouvoir reproduire en entier, le sommaire d'un volumes de cinq cents pages où se trouvent condensés les résultats de recherches merveilleusement conduites qui permettent de restituer par l'imagination et l'étude, la Cathédrale angevine. Et c'est un des grands mérites de l'écrivain, par où il apparaît artiste impeccable et inspiré, qu'en le lisant avec attention on voit revivre l'antique église dans sa pure et immaculée beauté, avec son porche extérieur du XIIe siècle, aux arcades ogivales, démoli en 1806; la nef, les transepts, l'abside, le chœur peuplés d'un monde de statues dans le recueillement des sépultures; l'ancien jubé, et cet admirable tombeau du roi René et d'Isabelle de Lorraine qu'illustrait le tableau célèbre du *Roi mort*, détruit en 1794.

« Rechercher et préciser les transformations successives qu'a subies l'édifice, dit encore M. F. Morry, les vicissitudes

[1] « *Monographie de la Cathédrale d'Angers* », monuments, sépultures, trésors, tapisseries, vitraux, etc., par Joseph Denais, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction publique, officier de l'Instruction publique, etc. Ouvrage orné de sept planches et un plan. Un fort volume grand in-8°. Paris, librairie H. Laurens. (Imprimé par les soins de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.)

Digitized by Google

par lesquelles il a passé, les épreuves, les accidents, les mutilations dont il a été victime, les outrages que lui ont infligés le temps et plus encore les hommes, les richesses qu'il a possédées ; décrire, enfin, les restes majestueux de sa grandeur et de sa beauté, telle est, en résumé, la tâche accomplie par M. Joseph Denais — magistralement. »

Les mutilations dont la Cathédrale d'Angers a été — et est encore — la victime ; les outrages qu'elle a subis ; le vandalisme qui s'est abattu sur les richesses artistiques qu'elle possédait, tout cela inspire à M. Joseph Denais des pages mélancoliques et charmantes qu'il n'est pas sans intérêt de signaler. Nous les reproduisons textuellement : c'est, à notre avis, le meilleur moyen d'attirer l'attention sur la *Monographie de la Cathédrale d'Angers.*

L'année dernière, au Musée de Stockholm, l'auteur de ce livre exprimait au professeur Montélius son étonnement de voir conserver, dans toute la scandinavie luthérienne, un aussi grand nombre d'objets de l'Art Religieux.

Contrairement aux prescriptions des Réformateurs, « briseurs d'idoles », des vitraux historiés, des statues, des tableaux ornent encore les temples de ces contrées septentrionales ; d'autres sont venus enrichir les musées de l'île de Gotland, de la Suède, de la Norvège ou du Danemark.

L'aimable et savant archéologue, se méprenant sur le sens de mon interrogation, répondit :

— Nous les conservons, mais nous ne les adorons pas, nous...

Il se peut que, la dévotion populaire des catholiques rende parfois aux images pieuses un culte idolâtrique défendu par leur Religion ; mais d'ordinaire, non seulement nous n'adorons pas ces images, nous ne les conservons guère.

Nous avons, — je voudrais pouvoir écrire, au passé, « nous avons eu », — la manie, le besoin, la rage du renouvellement, par conséquent de la destruction.

Digitized by Google

Et il n'y a pas que les seuls émeutiers qui brisent les fleurs de lis et les aigles. D'autres les imitent, en des temps moins troublés, avec un parfait sang-froid. Les architectes qui, par leurs études, devraient être plus soucieux de conserver les œuvres d'art, ne sont pas, sur ce point, tous exempts de reproches.

Et le clergé, cédant à des conseils qui ne sont pas toujours complètement désintéressés, aime trop à satisfaire un zèle plus ardent qu'éclairé ou à céder à l'entraînement, à obéir à la mode, à un engouement, à un caprice, en bouleversant, saccageant et détruisant jusqu'aux vestiges d'une vieille église que huit ou dix siècles ont vu debout, et qui ne s'en porte pas plus mal. Sans respect des traditions vénérables, sans souci du pittoresque, des concours fâcheux se liguent pour enlever à la place de l'antique église, quelque monument tout neuf, d'une banalité lamentable, d'une solidité douteuse, où l'Art ne semble apparaître que pour se faire mieux regretter.

Au risque de provoquer la commisération, sinon l'indignation, des fanatiques du ravallement bien droit, de la ligne bien correcte et du badigeon bien clair, j'avoue, qu'en dehors des nécessités du culte, je ne vois pas sans tristesse disparaître à jamais nos vieux temples et, par suite, l'aspect original de nos villages dont l'église est le principal, sinon le seul monument.

Non, vraiment, nous ne les adorons point, et nous ne les vénérons même pas assez ces vieilles statues de pierre, ces lumineuses verrières, ces toiles antiques, ces images devant lesquelles nos pères et nos mères ont accompli les actes les plus importants de leur existence, ces témoins discrets de leurs douleurs cachées et de leurs joies radieuses, de leurs prières, de leurs sourires et de leurs larmes.

Chère vieille église !... L'enfant, que les nécessités de la vie ont éloigné du logis paternel pour le ballotter plus ou moins durement peut-être, au gré du sort, l'enfant

Digitized by Google

grandi, mûri, vieilli, garde intacts, au fond de son cœur, souvent même embellis par la distance, les souvenirs du pays natal.

Exilé plus ou moins volontaire, il n'en est pas moins un exilé ; plus âpre est son désir de revoir le petit coin de France où il a reçu le jour, et où la mort qui vient lui paraîtrait moins amère. Confondant les années, oubliant les lois implacables de la vieillesse, il a conservé, dans sa mémoire, un tableau vivant de son existence passée. Les enfants de son âge, il les revoit enfants, comme s'il venait de les quitter. Les vieillards, qu'il a remplacés, à son heure, il ne les a pas oubliés. Les logis mousseux, les sentiers préférés, les haies plus vertes, plus fleuries et plus embaumées, aux premiers printemps de la vie, les fleurs qu'on voit plus belles et plus parfumées, dans la plus petite enfance, car on est plus près de leurs tiges et de leurs coroles ; les grands arbres touffus ; le soleil plus doré ; le toit vénéré près duquel on a essayé ses premiers pas ; enfin la chère petite église sonnant toutes les allégresses et toutes les tristesses ; oh ! revoir une dernière fois tout cela, c'est le rêve de son imagination, le désir de son cœur, la soif de son âme.

Pour Dieu ! qu'il ne cède pas à cette tentation !

Inconscient, il avait cru que toute cette humanité s'était en quelque sorte figée, pour l'attendre. Il ne la retrouvera plus.

Comme lui les hommes ont vieilli ; comme lui, les choses ont changé.

Le Temps a passé par là, avec sa faux terrible, impitoyable, et les hommes se sont faits ses complices, et les hommes ont été plus cruels que le temps.

Quelle désillusion ! Quel écroulement !...

Partout des noms nouveaux qui ne lui rappellent rien ; ceux qui lui étaient familiers, à demi effacés déjà sur de vieilles croix de bois ou des pierres verdies. Les haies,

Digitized by Google

vingt fois renouvelées; les sentiers, refaits et détournés. Les petites fleurs, elles-mêmes, semblant plus fades, plus ternes à des yeux fatigués, qui les voient mal! La maison paternelle, vendue, défigurée, comme profanée par des étrangers!... Du moins se reconnaîtra-t-il en la vieille église de son baptême, où sa mère lui faisait balbutier ses premières prières et où un homme très humble et très simple essayait de lui donner la notion de cette Puissance incomparable, de cette Justice sans faiblesse, de cette Immensité terrible, de cette Éternité sans bornes, qu'il appelait « le bon Dieu? »

Où est-elle donc la vieille église? Il la cherche en vain.

Comme les jeunes visages qu'il a rencontrés sur sa route et qui, froidement, le regardent sans le reconnaître, l'église est jeune, elle aussi, trop jeune, toute neuve, banale.

Sans doute, c'est la loi inéluctable : l'aube, le crépuscule, et la nuit; le printemps, l'été, l'automne, puis l'hiver, puis la mort; mais pourquoi donc coopérer avec tant de hâte à ce que le temps se chargera d'accomplir toujours trop tôt?

La chère patrie, sa petite patrie, à lui, qu'il s'était si souvent représentée, dans ses rêves, toute souriante et accueillante à l'absent qui l'aime si fort, elle est aujourd'hui muette et morne, comme une tombe : les hommes ont passé, dans une rage orgueilleuse et folle de construction, c'est-à-dire de destruction, comme pour prouver à ce cœur endolori, désillusionné, prêt à se fondre dans l'angoisse, que les pierres séculaires peuvent, elles aussi, mourir.... Sa vieille église n'est plus. Son village est changé, méconnaissable. Même au pied du clocher, devenu tout neuf, il lui semble qu'il erre au milieu des ruines, dans un désert : bien heureux, bien heureux, si la Foi de ses pères vient soutenir son âme, dans l'amertume de sa déception et de sa désolation, pour lui rappeler qu'ici-bas c'est décidément la terre de passage et d'exil et que son cœur ne

Digitized by Google

doit s'attacher qu'à l'Éternité, à l'Immensité de ce « bon Dieu » qui lui fut révélé naguère !

Oh ! gardons nos vieux temples, nos vieilles images, nos pieux souvenirs, gardons-les le plus longtemps possible. Ne les adorons pas, mais aimons-les, vénérons-les. Et puisque l'Univers entier se détruit pour se transformer et se reconstruire, à travers les âges, du moins essayons de retarder les destructions !

Plus qu'ailleurs peut-être, — on en verra la preuve dans ce livre, — nous avons eu, nous avons, en France, la rage de détruire.

A Rome, après le 20 septembre 1870, les Italiens trouvèrent, au Campo-Verano, un somptueux monument où leurs idées et leurs projets contre le gouvernement pontifical étaient combattus et, d'avance, flétris. Ils se contentèrent d'y ajouter une inscription, pour diminuer l'effet de la première. Si quelque jour ils doivent abandonner Rome, conquise, le Pape, qui reprendrait possession de la souveraineté, n'arracherait sans doute pas cette inscription. Il en graverait une nouvelle. Depuis une époque fort ancienne, la Papauté n'a-t-elle pas, loin de vouloir détruire, recueilli dans ses propres palais, au Latran, au Vatican, les chefs-d'œuvre de l'art païen, même quand ces statues, si choyées, représentaient l'apothéose, la déification des vices que le Christianisme avait précisément pour objet de combattre et de flageller ?

Il n'est jamais venu à l'idée de Victor Emmanuel ou d'Humbert d'enlever ces inscriptions, qui rappellent à chaque pas l'histoire de Rome, comme les armoiries royales rappelaient l'histoire monumentale de France, avant que les émeutes et les Révolutions ne les fissent effacer.

Dans les villes comme dans les hameaux du nord de l'Europe, les allées des jardins publics tracés sur d'anciens

Digitized by Google

cimetières respecteront la tombe du plus humble citoyen, et feront un détour, — plutot qu'une démolition.

Westminster n'est-il pas peuplé de monuments anciens ?

De même à Constantinople, en Asie Mineure, dans les pays musulmans, où les sépultures sont sacrées, où les tékés peuvent tomber en ruines tranquillement, doucement, mais où personne n'osera hâter, ni compléter les destructions opérées par le temps.

Et si la tolérance, ce premier effort de la charité chrétienne, n'est pas toujours facile, dans le domaine des idées, quand les passions, souvent les plus hautes, sont en contradiction et en conflit, du moins soyons tolérants pour les choses, pour les pierres, pour les morts !

Quand, après avoir parcouru le département de Maine-et-Loire, j'essayais de récapituler approximativement les ruines que les hommes y ont faites, je ne pus m'empêcher de déplorer que ce merveilleux pays de France, « le plus beau séjour, après celui du Ciel » soit, à ce point de vue, malgré toutes ses richesses, bien inférieur à tant d'autres contrées d'Europe où des églises, des chapelles, soigneusement conservées, sont pour l'Art de véritables Musées ; — mieux encore, car, nos Musées ne peuvent être que des refuges où les objets de toute provenance perdent souvent la moitié de leur importance ou de leur intérêt, en perdant la place à laquelle on les avait primitivement destinés.

Qu'on ne prenne pas ces réflexions pour une critique de nos collections d'art et d'archéologie. Nul mieux que moi ne rend justice aux collectionneurs, quand ils restent vraiment dans leur rôle de conservateurs. Nul n'apprécie mieux les immenses services rendus à la science par les Musées d'Antiquités qui ont si largement contribué — à Angers comme ailleurs, — à appeler l'attention du public sur des œuvres trop longtemps méconnues et dédaignées.

Il reste cependant beaucoup à faire encore pour triom-

Digitized by Google

pher de l'ignorance et du mauvais goût, pour propager les connaissances indispensables, pour éprouver le discernement, et aussi pour exciter, cultiver, affiner le sentiment esthétique, inné, bien souvent, mais latent, inconscient, chez tant d'individus à peine lettrés. Il y aura, dans ces Musées, des classements à établir, des sélections à opérer. On a dû procéder là, le plus souvent, comme la science archéologique, toute nouvelle en ce siècle, procédait elle-même, en hésitant, en tâtonnant.

Telles quelles, et rapprochées des textes qu'elles corroborent, atténuent, complètent ou éclairent, ces archives de pierre et de bois sont des documents précieux pour notre histoire.

Et je m'en voudrais, en parlant de l'Anjou plus spécialement, de ne pas saluer d'un hommage ému et reconnaissant ces hommes qui, à leur moment, et, souvent avec les trop faibles ressources dont ils pouvaient disposer, ont apporté à l'œuvre commune l'appoint de leurs qualités de patience, de ténacité, de goût, de curiosité, de science véritable.

Pour ne pas remonter au-delà d'un demi-siècle, comment ne pas nommer ici le vénérable M. Victor Godard-Faultrier qui, dès 1841, à une époque où la science des antiquités françaises n'en était guère qu'aux premiers bégaiements, bravait l'indifférence, l'hostilité, jusqu'au sarcasme, et fondait, pour l'enrichir pendant un demi-siècle, le Musée d'Angers, ouvert au public même avant le Musée de Cluny ?

Comment ne pas écrire ici, avec le nom de M. le chanoine Louis Joubert, qui sauva la précieuse tapisserie de l'*Apocalypse*, jetée au rebut, et après le nom vénéré de Mgr Angebault, qui le prit sous son patronage, celui de Mgr X. Barbier de Montault, l'éminent archéologue, le véritable fondateur du Musée diocésain, et celui de M. L. de Farcy, qui est son continuateur, pendant que l'aimable et

Digitized by Google

érudit M. Auguste Michel continue et perfectionne l'œuvre de M. Godard-Faultrier?

Et, après les écrits de J.-F. Bodin, qui, au début de ce siècle, et le premier peut-être en sa province, sut, malgré l'imperfection de ses moyens, appeler l'attention sur nos richesses d'Art, comment omettre, en cette revue rapide de l'histoire critique de nos monuments, les travaux de la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts* et de la *Société Académique*, le *Répertoire archéologique*, le *Bulletin historique et monumental* de M. Aimé de Soland, la *Revue de l'Anjou*, les œuvres de critiques autorisés comme M. Gustave d'Espinay et M. Célestin Port, et, — puisqu'il faut se borner, — d'autres encore dont on trouvera, plus loin, les ouvrages cités à leur place.

Si la science archéologique, le goût et le respect de l'Art, avaient été plus en honneur au dernier siècle, que de dilapidations et de destructions auraient été épargnées, que d'objets précieux, que de joyaux feraient encore l'agrément, l'ornement de notre patrie, alors que nous sommes réduits à en aller chercher les traces (pas même! la mention succincte, quand on la trouve), dans des minutes de notaires, ou, plus rare fortune, dans les Mémoriaux de quelque chroniqueur, les Ballain, les Bruneau de Tartiflume, les Gaignières, les Grandet, les Brossier, les Lehoreau, les Berthe, les Baluze et les Dom Housseau, ceux qu'on appellerait aujourd'hui les « amateurs » et les « curieux ».

Malgré des progrès incontestables, la Science et l'Art ne pourront vraiment protéger et sauver les dernières épaves de nos richesses que quand le Clergé sera partout disposé à prendre conseil d'hommes assez éclairés et désintéressés pour donner un avis autorisé, impartial, s'il ne se sent pas lui-même, après études, assuré de ne pas commettre d'erreurs graves. Il y a aussi des « hérésies »,

Digitized by Google

en architecture et en décoration d'églises ; et ces hérésies-là peuvent fausser le goût, d'autant plus que, dans l'immense majorité des villages, des villes même, c'est seulement dans les églises qu'on trouve les traces laissées par nos maîtres et nos ouvriers d'Art.

Il sera fait beaucoup, en ce sens, le jour où chaque clerc recevra dès le Grand Séminaire, les notions indispensables pour fixer les règles du goût, pour reconnaître au moins les styles, et les lois qu'on ne saurait impunément transgresser [1].

Naguère, lors de mes travaux sur l'église et l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Serge, j'eus l'occasion d'en entretenir M. Letourneau, le très digne supérieur du Grand-Séminaire d'Angers, qui s'intéresse si efficacement à notre histoire locale. Je reste persuadé qu'avec quelques causeries, des visites d'études au Musée Saint-Jean et à nos églises anciennes de la province, il serait aisé de faire, en quelques heures, si l'on ne peut y consacrer plus de temps, un cours à peu près suffisant, sinon complet, pour donner à tous les membres du clergé les connaissances indispensables. A Angers, comme en quelques autres villes, malgré les ruines, on peut encore étudier, sur place, des types d'architecture très variés, depuis le XIIe siècle, c'est-à-dire depuis la période la plus utile à connaître, dans la pratique. J'indique toutefois, sans insister autrement, le besoin qu'il y aurait de laisser au pédantisme, — qui n'est qu'un parent fort éloigné du savoir, — toutes ces classifications compliquées, toute cette terminologie obscure, qu'on semblerait avoir imaginées comme à plaisir pour effarer, éloigner ou rebuter les meilleures volontés.

[1] M. l'abbé Captier, supérieur général des Sulpiciens, a écrit à M. Denais, depuis la publication de son livre, qu'il approuvait absolument cette thèse et que, dès maintenant, l'enseignement de l'archéologie était professé dans plusieurs grands séminaires confiés à Messieurs les prêtres de Saint-Sulpice. (N. D. L. R.)

Digitized by Google

Dans les centres moins riches en monuments, la démonstration ne serait pas beaucoup plus malaisée, avec les procédés mécaniques de reproduction qui donnent, à bon marché, des planches d'une exactitude rigoureuse, permettant ainsi des comparaisons d'un intérêt lumineux. En ces dernières années, on a obtenu des résultats prodigieux, qui furent inconnus de nos pères ; et nous sommes certainement moins bien partagés, nous-mêmes, que ne le seront nos fils et nos arrière-neveux.

Malgré tout, il faut avouer cette vérité cruelle : dans un grand pays comme la France, qui ne connaît pas tout ce qu'il vaut, nous en sommes encore à dresser le catalogue des objets d'art conservés dans nos monuments publics et dans nos Musées !

Non pas qu'on ne s'en soit préoccupé.

Il y a bientôt cinquante ans, le Congrès des Sociétés savantes des départements proposait de dresser comme en un magnifique inventaire, l'état des richesses d'Art de notre patrie.

L'idée, qui remontait même aux dernières années du siècle précédent, fut réalisée, — pour un temps ! — en 1874, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.

Depuis cette date, 23 volumes in-4° à deux colonnes de petit texte, tirés à 1,000 exemplaires et envoyés à toutes les bibliothèques publiques du monde, auront bientôt mis en lumière une partie, mais une partie seulement, des « inestimables trésors de nos collections nationales, de nos Musées de province, de nos églises, de nos monuments publics » :

La collection, achevée, devait fournir avec des tables très détaillées, « un sujet inépuisable aux recherches et « aux études de nos sociétés savantes » et « aux artistes et

Digitized by Google

« aux érudits du monde entier le répertoire aussi complet « que possible des peintures, sculptures, curiosités de « toutes sortes qui, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, « se sont accumulés dans notre pays et en ont fait, dans « les temps modernes, avec l'Italie et les Flandres, la « terre privilégiée des arts. »

« La France elle-même ignore profondément ses richesses, » — à plus forte raison ses ruines, — « l'inventaire qui les lui révèlera ne flattera pas seulement notre orgueil, il rehaussera singulièrement aux yeux de l'étranger, l'éclat de notre nation », écrivait le marquis de Chennevière, en son rapport au Ministre.

Approuvée par un arrêté du 15 mai 1874, la publication l'*Inventaire général des richesses d'Art de la France* a été confiée aux soins d'une Commission spéciale, placée sous la présidence de M. le Directeur des Beaux-Arts, et revoyant elle-même, avec soin, les monographies de ses collaborateurs, pour qu'on fût pleinement rassuré sur l'autorité de ce recueil.

Pendant plus de vingt années de très importants travaux ont été reçus, examinés, discutés et publiés par les soins de cette Commission, constituée avec toutes les garanties que peuvent offrir le savoir et la compétence[1].

Un modeste crédit de 13,000 francs était inscrit au budget, pour être affecté à la publication. En 1891, le crédit fut supprimé par le Parlement, et le Conseil supé-

[1] La Commission instituée en 1874, sous le ministère de M. de Fourtou, fut présidée par le directeur des Beaux-Arts (alors, le marquis de Chennevières, depuis MM. Ch. Blanc, Turquet, Larroumet et Roujon), avec M. Reiset, pour vice-président, M. Georges Lafenestre, pour secrétaire (depuis M. Henry Jouin, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts).

Nommons, parmi les membres de la Commission : MM. Chabouillet, Chéron, comte Clément de Ris, Jules Cousin, Darcel, vicomte Henri Delaborde, Louis de Fourcauld, A. Gentil, Edmont de Goncourt, J. Guiffrey, A. Gruyer, Louvrier de Lajolais, Anatole de Montaiglon, Krost, Grandjean, Phlippe Gilles, Paul Mantz, Michaux, Paul de Saint Victor, de Ronchaud, Servaux, Eudore Soulié, baron Oscar de Watteville.

Digitized by Google

rieur des Beaux-Arts la Commission, de l'Inventaire et ses collaborateurs durent s'incliner devant cette décision.

Certes! toute œuvre humaine est perfectible, on pouvait peut-être trouver à critiquer quelques-uns des détails du plan imposé aux rédacteurs de l'*Inventaire général des richesses d'Art de la France*. Mais le résultat attendu n'en serait pas moins fort utile, si la publication avait pu être achevée.

L'une des améliorations désirables eût été le groupement topographique des monuments décrits : c'est précisément cette amélioration que la Direction des Beaux-Arts allait apporter, pour les monographies de l'Anjou, qui m'avaient été demandées presque à la veille de la décision de la Commission du budget.

Si toute préface n'était pas un peu la conversation familière de l'auteur et du lecteur, je serais obligé de m'excuser d'être contraint de parler de moi, puisqu'ici les explications personnelles deviennent indispensables.

C'est le 9 août 1891, qu'après un examen favorable, par la Commission de l'*Inventaire*, des notices sur les églises des cantons de Beaufort, de Segré, etc., M. le Directeur des Beaux-Arts me faisait l'honneur de me demander si je consentirais à rédiger, dans « un ordre normal », l'histoire et la description de tous les monuments religieux de l'arrondissement d'Angers, d'abord, et ensuite des autres arrondissements de Maine-et-Loire.

L'arrondissement d'Angers, pour ne pas parler des autres, a dans sa plus grande largeur, 57 kilomètres; il ne renferme pas moins de 115 monuments religieux dispersés en ses 89 communes.

La tâche était rude : je l'acceptai.

A l'heure fixée, j'apportai mon butin, après avoir visité toutes les églises, après avoir, de mon mieux, et dans les limites imposées par le plan de la Commission, exploré les sources de renseignements historiques et artistiques.

Digitized by Google

L'auteur est le père de ses œuvres. On pardonne au père sa tendresse — ou ses illusions — pour ses enfants ? On me pardonnera si, passant sous silence, sans en méconnaître tout le prix, loin de là, l'opinion personnelle des lecteurs de mon manuscrit, je me borne à citer cet extrait de la lettre officielle que m'écrivit M. G. Larroumet, directeur des Beaux-Arts : « La Commission de l'*Inventaire des « richesses d'Art* a examiné la monographie de la cathé- « drale d'Angers que vous avez bien voulu préparer pour « la publication de l'État. Ce travail a été jugé *excellent* « et M. le reviseur de votre manuscrit s'est plu à recon- « naître le soin que vous avez apporté à reconstituer les « ouvrages disparus et à décrire, dans une juste mesure, « peintures, vitraux ou tapisseries qui constituent la « richesse de l'édifice dont il s'agit... »

Dans ma pensée, en effet, l'*Inventaire* ne devait pas se borner au présent ; il devait, lorsque cela était possible, rappeler aussi le passé ; offrir, par là, des documents précieux, pour l'histoire de l'Art en France. C'est pourquoi, mettant à profit les manuscrits, je m'étais attaché à « reconstituer les ouvrages disparus » ; un seul détail permettra de saisir l'intérêt de ces recherches : Saint-Maurice d'Angers ne contient pas aujourd'hui plus de 8 ou 10 monuments funéraires, j'en ai pu décrire 90 ; on n'y voit que 9 autels, j'ai pu citer au moins 50 vocables différents.

La décision du Parlement et celles de la Commission de liquidation, chargée d'en assurer l'exécution, imposèrent aux collaborateurs de l'*Inventaire* des sacrifices fort durs. Il me fallut renoncer à la publication intégrale de mon travail : toute la partie rétrospective (celle-là même qui m'avait, à diverses reprises, attiré les éloges de la Commission sous des formes que la lettre officielle a plutôt atténuées), tout cela devait être supprimé. Mes notes, mes recherches eussent été perdues, si la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ne m'avait pas

Digitized by Google

donné aussi aimablement sa confraternelle hospitalité. Grâce à elle, et libre de toute tutelle, je puis, avec quelques notes complémentaires plus explicites, imprimer aujourd'hui, la première, en son rang, des Monographies de Maine-et-Loire, celle de la cathédrale d'Angers, dont l'histoire et la description m'étaient d'abord imposées[1].

Je n'ai pas grand chose à ajouter, sinon que je n'ai rien épargné pour être aussi complet que le cadre adopté me le pouvait permettre ; aussi exact que le peut être un livre de ce genre.

On s'en apercevra sans peine. J'en ai banni soigneusement toute digression oiseuse. J'ai même poussé le scrupule jusqu'à la plus extrême réserve, en mes jugements personnels. On y trouvera surtout des chiffres et des noms. C'est bien ici le cas de dire que « les pierres parlent elles-mêmes ».

J'aurais pu suivre, comme d'autres l'ont fait, l'ordre chronologique. J'ai cru pouvoir garder, pour un travail destiné moins à être lu qu'à être consulté, l'une des meilleures prescriptions du programme tracé par l'*Inventaire des richesses d'Art de la France.*

Après l'historique sommaire de l'édifice, après l'indication des sources bibliographiques (12 dépôts différents, plus de 60 manuscrits, près de 200 volumes imprimés) vient la description (avec notes historiques) du monument tel qu'il se présente au visiteur, et tel qu'il était jadis, à l'intérieur d'abord, puis à l'extérieur, puis dans ses annexes, avec ses trésors d'orfèvrerie, de vitraux et de tapisseries.

[1] La forme de l'*Inventaire général des richesses d'Art de la France* ne comportant pas de notes au bas des pages, l'auteur a rencontré, plus tard, des difficultés sérieuses, insurmontables même parfois, à rétablir, pour la présente publication, toutes les indications d'origine des renseignements donnés. Malgré le très grand nombre de notes de ce volume, il convient donc de se reporter à la Bibliographie des sources pages 26-33.

Digitized by Google

Des tables : table des matières, table des dessins, table alphabétique très complète, doivent rendre toutes les recherches faciles.

Je ne sais s'il me sera donné de poursuivre la publication de ces monographies angevines.

Celle-ci, du moins, ne sera pas perdue.

L'Art, ce reflet de la Beauté divine, si pâle qu'il soit, offre tant de charme à l'étude, il nous fait oublier tant de misères et tant de bassesses, que je ne pourrais pas regretter les longues heures que j'ai passées avec lui, sur quelque territoire que ce fût.

Mais combien il m'est plus cher encore sur ce petit coin de France où j'ai vu le jour, où mon père et ma mère sont nés, où les aïeux ont depuis si longtemps vécu.

J'ignore si, comme on nous le prédit, nous pourrons voir un jour les peuple cesser la guerre, renoncer aux querelles, aux conquêtes, et faire tomber toutes les frontières ?...

Il est doux de faire ce rêve, qui n'est peut-être qu'un doux rêve, et d'entrevoir, fût-ce dans une époque très éloignée, le règne de la paix générale et de la concorde universelle. On peut travailler à obtenir un tel résultat, sans rien sacrifier toutefois aux obligations que les voisinages, le temps et les circonstances imposent à la grande patrie française.

Mais, si cet idéal est jamais atteint, on aurait beau changer les relations de peuple à peuple, il est une chose qui ne se pourra changer, à moins de changer aussi le cœur de l'homme : c'est l'amour de la patrie.

Avec ou sans frontières, le cœur restera toujours étroitement attaché au sol natal.

L'unité de la France, si complète aujourd'hui, n'enlève rien à l'amour qu'on ressent pour sa province : les anciennes barrières sont tombées depuis bien longtemps, la fusion est accomplie, le patriotisme français n'est, certes, pas un

Digitized by Google

vain mot, et, pourtant, il semble que les liens se dédoublent sans s'affaiblir, quand il s'agit de la petite patrie dans la grande. A qui oserait demander si l'on préfère l'une à l'autre, on répondrait comme l'enfant qui ne préfère ni son père ni sa mère, et les aime mieux... tous les deux.

Pourquoi ?... diront les sceptiques.

Pourquoi cette préférence pour le sol natal... Pourquoi cet amour de la patrie ?... Mais, pourquoi donc l'amour ?...

« Ma mère était... ma mère ! — a dit le poète. Et cela dispense d'expliquer pourquoi l'enfant aime sa mère, pourquoi, fût-elle inférieure à toutes, son fils la préférerait aux autres, l'estimant la plus aimable, la plus belle et la meilleure.

Et c'est pour cela que j'aime ma petite patrie angevine. Il y en a, dites-vous, de plus riches, de plus fécondes, de plus pittoresques. Ne dites pas cela ! Je n'en sais rien et n'en veut rien savoir.

C'est ma patrie. Je l'aime, et je l'aime, d'amour, — la mère-patrie !

Joseph Denais.

Digitized by Google

La Fleur préférée

Fleur d'onyx, de saphir, d'améthyste, d'argent,
Fleur de pourpre, fleur d'or, fleur d'azur, fleur vermeille,
Fleur, berceau radieux où le zéphyr sommeille,
Fleur, source des parfums, joyau de l'indigent !

Fleur géante de l'Inde, à l'arome puissant,
Fleur pâle des hauteurs où le Matin s'éveille,
Fleur qui, dans la nuit brune, avec l'Étoile veille,
Fleur du ciel, fleur d'amour, fleur de chair, fleur de sang !

Toutes vous me plaisez, toutes je vous adore :
Parures des tombeaux, sourires de l'Aurore,
Symboles gracieux des mystères du Cœur ;

Mai toi, Fleur inconnue, ô Fleur trois fois sacrée,
Que la Gloire mettra sur notre front vainqueur,
Tu seras, à jamais, notre Fleur préférée !...

(Poésies martiales.) René Daxor.

Digitized by Google

L'Espoir

I

Puisque l'oubli croît sur vos tombes,
Nobles soldats
Qu'aux sombres jours des hécatombes
Prit le trépas !

Puisqu'un clairon, fier et sonore,
Au ciel vermeil
Ne chante point, quand naît l'aurore,
L'ardent Réveil ;

Puisque sans regrets et sans haines
Chacun s'endort,
Le cœur léger, portons nos chaînes :
— L'Espoir est mort ! —

II

C'est donc en vain, frères, qu'une âme
Pleure, parfois,
Et fait monter, timide flamme,
Sa faible voix ;

Digitized by Google

C'est donc en vain qu'Avril nous verse
De chauds rayons ;
Que l'or, en rutilante averse,
Tombe aux sillons ;

Que, sous les bois, l'onde murmure ;
Que l'âpre vent,
Fait résonner, comme une armure,
L'arbre mouvant ;

Que l'Océan, plein de colère,
S'enfle et mugit ;
Que le Volcan, comme un tonnerre,
Gronde et rugit ;

Que l'Aube rit, que la Nuit sombre
S'emplit d'effroi...
Qu'importe le Soleil ou l'Ombre ?
Le cœur est froid !...

Rien ne saurait, plaisirs ni peines,
Nous émouvoir :
La lymphe seule emplit nos veines,
O désespoir !

En nous, rien ne peut faire éclore
Le souvenir !...
Pourquoi donc nous parler encore
De l'Avenir !

Rien ne bat plus sous le sein gauche
Par trop tiédi !...
On naît ; on vit ; la mort vous fauche,
Et tout est dit !.....

Et, sans soucis, comme sans haines,
Chacun s'endort
Après avoir ri de ses chaînes !.....
— L'Espoir est mort ! —

Digitized by Google

III

Non ! l'Espoir n'est pas mort ! Ces mots sont un blasphème !
Tu restes en nos cœurs, ô dictame suprême,
O baume souverain !
Tu survis aux revers ; et, de nos fières âmes,
Quand l'Heure sonnera, tes enivrantes flammes,
Farouches, passeront dans nos clairons d'airains !

Et, dans le ciel en feu, dans le fracas des glaives,
Des plaines jusqu'aux monts, des montagnes aux grèves,
Tes chants retentiront !
Et les hommes altiers, et les canons sonores,
Les coursiers, les charrois, les drapeaux tricolores,
Torrent inexorable, à l'envi se rueront !

Ils courront vers ce Rhin où gémissent nos frères !
Ce Rhin qui fut à nous aux époques prospères
Qu'on verra luire encor !
Ce Rhin où flottera, Proscrits, notre oriflamme,
Car du Jour attendu déjà l'aube s'enflamme.
Car, j'en atteste Dieu ! notre Espoir n'est pas mort !

(Poésies martiales.) René Daxor.

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

CHAPITRE XIII

L'Humble Remontrance à Dom Guéranger (1847-1848)

En 1840, dom Guéranger édita le premier volume d'un ouvrage intitulé *Les Institutions liturgiques*. Cette histoire des rites catholiques attaquait indirectement les liturgies en usage dans l'Église de France. Le second volume précisa et accentua si fortement les accusations que deux prélats crurent devoir y répondre. C'étaient l'archevêque de Toulouse, plus tard cardinal d'Astros, et Mgr Fayet, évêque d'Orléans. Ainsi commençait une polémique qui devait durer une quinzaine d'années, sans compter la période des disputes sur son histoire. Les évêques adoptèrent le rit romain quand le pape se fut prononcé. Mais l'évolution fut longue ; d'abord les directions pontificales n'étaient pas claires[1], puis des causes toutes matérielles retardaient le changement.

[1] « J'ai conquis à Rome la France entière pour la liturgie en 1843; on a fait tout à Rome pour m'arrêter. On m'a désavoué, on a écrit des lettres bienveillantes à mes adversaires, jusqu'à ce qu'enfin mon triomphe étant devenu évident par les faits, on m'a complimenté, on m'a loué, on m'a félicité, on m'a remercié. » (Lettre de dom Guéranger au commandeur J.-B. de Rossi, datée du 14 juillet 1857.)

Digitized by Google

La proximité de Solesmes fit commencer de bonne heure en Anjou la querelle liturgique. Dès 1845, Jules Morel lisait « avec crispation » la réponse de dom Guéranger au cardinal d'Astros. Quel dut être son enthousiasme, deux ans plus tard, en recevant du père abbé une *Troisième lettre* à l'évêque d'Orléans! L'auteur y développait cette thèse que « les lois générales publiées par le pape obligent les fidèles, alors même qu'elles n'ont pas été notifiées par les évêques ». Observant qu'à cet égard la conviction n'était pas encore complète en France, dom Guéranger montrait « une des plus énergiques manifestations de la dangereuse doctrine contraire », et il la citait avec d'autant plus d'assurance que son auteur avait cru devoir lui « donner une plus éclatante publicité ». Sans aucune mention des circonstances, le père abbé reproduisait alors quelques lignes du compliment adressé à Mgr Angebault le 31 décembre 1844, puis il en faisait sortir par interprétation et déduction une doctrine restrictive du pouvoir pontifical[1]. Suivait une leçon de théologie, longue de quatre pages, où ce passage s'adressait directement au chanoine Bernier : « L'irréflexion, n'en doutons pas, suffit pour donner le motif de l'inconcevable aberration dans laquelle est tombé l'ecclésiastique distingué auquel j'ai cru devoir emprunter cette citation; mais il n'en est pas moins vrai que ces principes dangereux sont encore représentés parmi nous dans une fraction du clergé, si peu nombreuse qu'elle puisse être. A aucune époque, il est vrai, les témoignages de respect et de soumission au

[1] Voici le passage incriminé : « Profondément pénétrés de vénération, d'obéissance et d'amour pour la chaire pontificale et pour le grand Pape qui l'occupe avec tant de gloire, *nous ne connaissons d'autres moyens à notre portée, pour mettre en pratique ces beaux sentiments et pour accomplir le devoir que nous impose l'unité*, que de vénérer, d'entourer des marques de notre affection et de notre déférence le Pasteur que le successeur de Pierre nous a donné et qu'il honore de tant d'estime et de tant d'affection. » (Cf. *Troisième lettre*, reproduite au tome IV de la deuxième édition des *Institutions liturgiques*, p. 469.)

Digitized by Google

Siège apostolique n'ont été plus éloquents, plus chaleureux qu'ils ne le sont dans la presse religieuse. Sous des phrases pompeuses, imposées quelquefois par une heureuse bienséance, les dernières nuances du gallicanisme paraissent souvent se fondre et s'effacer; mais, il est arrivé plus d'une fois que, sous cette écorce rassurante, le pernicieux système qui a fait de si grands maux à l'Église de France se retrouvait tout entier. Laissons donc à des temps qui ne sont plus, et qui ne reviendront pas, ces traditions désormais inutiles. »

Ce petit sermon constituait évidemment la réponse aux deux attaques que M. Bernier avait poussées contre le père abbé dans la controverse du journalisme religieux. C'était aussi le secours que les ultramontains d'Anjou avaient sollicité de Solesmes en 1845. Occupé à liquider la ruine de ses deux fondations de Paris et de Bièvres, dom Guéranger n'avait pas pu l'accorder au moment désiré, mais, on le voit, le délai ne perdit rien et le vicaire général de Mgr Angebault ne s'en trouva pas moins dénoncé dans toute la France pour ses dangereuses doctrines. Profondément blessé, le chanoine résolut de répondre. Pendant longtemps il avait entretenu les meilleures relations avec les bénédictins, parmi lesquels il connaissait particulièrement un de ses anciens élèves de Doué, dom Gourbeillon, et un prêtre angevin, dom Gardereau. Curé de Saumur et supérieur du petit séminaire, il les visitait et fit même à l'abbaye un séjour qui laissa les meilleurs souvenirs. Les querelles ultramontaines et surtout l'appui et les conseils que les prêtres du diocèse qui ne goûtaient pas « le gallicanisme » de l'évêché trouvaient, disait-on, auprès de dom Guéranger refroidirent les rapports. Très affable, d'un dévouement aussi grand que sa fidélité, M. Bernier devenait inflexible lorsqu'il voyait ou croyait voir en question la vérité. Il ne pensait plus alors ni à lui, ni aux autres : toute personnalité disparaissait, il prenait sa

Digitized by Google

plume, — plume de fer. Ce fut sa première pensée en lisant la brochure de l'abbé de Solesmes. Il demanda aussitôt à l'évêque l'autorisation d'écrire et l'obtint par la lettre suivante :

Angers, le 22 août 1849.

MON CHER ABBÉ,

Je comprends que vous soyez contrarié des attaques injustes de l'abbé de Solesmes et que vous ayez le désir de montrer combien il est exagéré dans ses principes et dans les conséquences qu'il en tire à votre sujet. Je n'y mets point d'obstacle; je pense seulement qu'il faut mettre une grande modération dans la réplique et circonscrire la discussion dans un cercle étroit et très serré; autrement il se jettera à l'écart et ne demandera pas mieux que de se lancer dans les questions de gallicanisme, etc.

Croyez à mes sentiments dévoués.

† GUILL., év, d'Angers.

Cette lettre montre dans son auteur des illusions profondes. Quel était donc pour M. Bernier le point capital à défendre, sinon le gallicanisme? Les hymnes et les antiennes du bréviaire parisien lui semblaient « bien innocentes » et, d'ailleurs, il abandonnait là-dessus dom Guéranger à l'archevêque de Toulouse et à l'évêque d'Orléans. Au jugement du chanoine, il importait uniquement de montrer que les gallicans ne s'étaient pas trompés pendant des siècles sur une question aussi grave que celle de la constitution de l'Église, et que Rome n'aurait point toléré une erreur d'une si grande conséquence. Fort de son talent et de l'amour de la vérité, il ne se mit point en peine des désagréments que pouvait lui attirer une lutte avec un puissant adversaire. Sur la demande de Mlle Leguay, le supérieur et un directeur du grand séminaire, M. Helly et M. Roger essayèrent de lui persuader de ne pas publier la brochure qu'il rédigea de suite et qu'on disait piquante : « Nous sommes avec Bossuet, leur répondit-il, n'ayez pas peur ! »

Digitized by Google

Dès le mois d'octobre il faisait paraître une *Humble remontrance au R. P. dom Prosper Guéranger sur sa troisième lettre à Monseigneur l'évêque d'Orléans*[1]. Ce titre, renouvelé d'une autre littérature, montre qu'il ne s'agit pas là seulement d'une apologie, mais encore de la critique d'un acte et d'un système.

Je sens le besoin, disait l'auteur à ses lecteurs dans un court avant-propos, de déclarer que je suis plein d'estime pour le Révérend Père Abbé de Solesmes et de respect pour la position qu'il occupe. C'est à mon grand regret que je me vois forcé par une attaque publique, directe et violente contre mon orthodoxie, de faire abstraction de la dignité dont il est revêtu et des qualités éminentes qui le distinguent pour ne plus voir en lui que le controversiste. »

Il disait ensuite à son adversaire :

« Votre exemple, mon R. Père, suffirait pour m'apprendre qu'un prêtre ne peut pas rester muet quand on révoque en doute son orthodoxie, quand on l'accuse d'errer dans la foi, et que c'est surtout dans cette circonstance que ce précepte de l'Esprit Saint oblige, *curam habe de bono nomine*. Je crois donc remplir un devoir en établissant trois choses, qui feront le sujet de trois paragraphes différents :

« 1° *La doctrine dangereuse* dont vous voyez une *manifestation énergique* dans les paroles que j'adressai à Monseigneur l'Évêque d'Angers, le 31 décembre 1844, ne se trouve nullement exprimée par ces mêmes paroles ;

« 2° La doctrine que vous opposez à celle que vous me prêtez si gratuitement est présentée par vous d'une manière vague, inexacte, et qui entraîne des conséquences anarchiques ;

« 3° Ce *système* dont vous voyez les *dernières nuances sous des phrases pompeuses*, vous deviez le définir avant de le qualifier et de l'accuser comme vous faites ; entendu comme il doit l'être, il n'a pas besoin de se masquer ; il peut être soutenu et professé, à la face du soleil, à Rome comme à Angers ;

[1] Librairie Périsse, in-12 de VI-171 pages.

Digitized by Google

et vous violez les règles de l'unité catholique par votre intolérance individuelle et arbitraire. »

. . . . . .

« Je ne veux point donner, ajoutait-il, à ce petit écrit une importance qu'il ne doit point avoir, autrement je le déposerais, avec une pleine sécurité, aux pieds de Sa Sainteté Pie IX. Rien n'empêche Dom Guéranger et ses puissants amis de le déférer en cour de Rome et d'en poursuivre la condamnation, s'il leur paraît hétérodoxe. »

Depuis le concile du Vatican, le système dont s'inspirait M. Bernier ne peut plus être professé, à la face du soleil, par aucun catholique romain : mais, si sa thèse est condamnée, nombre de ses développements resteront toujours d'un grand intérêt pour l'historien. Ils sont présentés sous une forme remarquable attestant un grand progrès de pensée et d'expression dans le controversiste déjà si redoutable de la *Lettre sur le journalisme religieux*. On ne peut s'étonner que d'éminents prélats aient regardé avec un certain plaisir un tel travail. La manière dont ils ont traduit leur sentiment reste un des documents les plus curieux de l'histoire de l'Église gallicane au XIXe siècle.

Mgr Fayet à M. Bernier :

ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS *Orléans, le 4 novembre 1847.*

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai lu votre petit ouvrage d'un seul trait : c'est vous dire assez tout le plaisir que j'ai pris à cette lecture. Il me paraît impossible de fixer d'une main plus ferme les limites du dogme et de l'opinion libre. Vos raisonnements sont si forts que pas un de vos adversaires n'y répondra par des raisonnements. Vous dire maintenant qu'ils n'y répondront point par des injures, ce serait ne pas connaître leur logique. Mais n'importe, vous avez frappé juste et les blessures que vous avez faites ne guériront pas de sitôt. Tout ce qui me concerne dans ces misérables controverses, je n'ai pas encore lu une seule ligne des lettres que m'a fait l'honneur de m'écrire

Digitized by Google

M. Guéranger. En ceci comme en tout le reste il a des allures qui ne sont qu'à lui. Il m'adresse des lettres, mais il a bien soin de ne pas me les envoyer; quand j'ai réfuté ses rêveries liturgiques, je me fis cependant un devoir de lui envoyer un des premiers exemplaires de mon livre. Peut-être a-t-il cru qu'en répondant à ce procédé il se montrerait par trop Gallican, et il a mieux aimé induire le public en erreur que de se relâcher en rien de ses principes ultramontains. J'espère du reste trouver le temps de causer avec lui et j'ai pensé qu'il fallait lui laisser le loisir d'épancher sa bile et ses arguments, d'autant plus que ces hommes-là, plus ils écrivent, plus ils s'embrouillent.

Vous auriez bien tort, Monsieur l'Abbé, de briser votre plume : quand on a votre cœur et votre talent, on n'abandonne point le champ de bataille ; vous y êtes entré avec éclat et l'Église a besoin de vos services. Permettez-moi de vous faire hommage à mon tour d'un exemplaire de mon pauvre livre contre M. Guéranger dans la persuasion où je suis que ses lettres n'ont pu que faire ressortir la vérité de mes accusations et l'évidence de mes preuves.

Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon sincère et respectueux dévouement.

† J. J., évêque d'Orléans.

Mgr Morlot [1] à Mgr Angebault :

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS *Tours, le 3 novembre 1847.*

TRÈS CHER ET VÉNÉRÉ SEIGNEUR,

J'ai reçu le petit livre de M. l'abbé Bernier et, si ce n'est pas trop indiscret, je lui adresserai ici mes bien sincères remerciements. Je l'ai lu avec empressement, avec intérêt et en m'associant d'un bout à l'autre aux pensées et aux sentiments qu'il renferme. Je crois que M. Bernier est parfaitement dans le vrai lorsqu'il apprécie le zèle de notre jeune clergé, de notre jeune France, de notre parti catholique pour le Saint-Siège. Les réflexions de l'auteur sur l'autorité des Évêques, sur le Gallicanisme, etc., etc., me paraissent pleines de jus-

[1] Mgr Morlot mourut cardinal-archevêque de Paris en 1862.

Digitized by Google

tesse et de vérité, et cependant je trouverais à reprendre dans les formes qui sont un peu trop vives et je craindrais que l'opportunité de cette publication ne fût pas suffisamment démontrée. Les esprits querelleurs et hargneux, tels que le R. P., se plaisent à ces luttes et, comme ils ne cherchent qu'à mordre et à déchirer, on leur fait peut-être trop de plaisir en relevant le gant et en répondant à leurs provocations. Beaucoup de lecteurs trouveront aussi que l'hypothèse *inadmissible* dont il est parlé p. 73 est une allusion très directe et très personnelle. On ne manquera pas de faire lire cela à celui qui en est l'objet[1].....

† F. N., archevêque de Tours.

Mgr Bouvier à M. Bernier :

ÉVÊCHÉ
DU MANS
—
CABINET
DU PRÉLAT

Le Mans, le 5 novembre 1847.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai reçu avec reconnaissance et lu avec beaucoup d'intérêt vos *remontrances* à dom Guéranger.

Vous aviez été bien gratuitement et insolemment attaqué ; vous avez répondu avec vigueur et d'une manière solide. J'ai été fort content surtout de vos observations si justes touchant les définitions inexactes, les exagérations continuelles et la confusion des opinions libres avec les doctrines vraiment catholiques.

Seulement, Monsieur, je prendrai la liberté de vous faire observer que vous-même, emporté par un mécontentement que vous laissez trop apercevoir, n'avez pas toujours usé de cette précision. Par exemple, en faisant observer avec grande

[1] Voici ce passage, — M. Bernier y parle des légats et des nonces : « Le Nonce n'en est pas moins, par suite du respect profond que le Saint-Siège inspire, en position d'exercer parmi nous et sur le clergé une influence très grande ; influence naturellement salutaire, qui ne pourrait devenir fâcheuse que par accident, et dans l'hypothèse, inadmissible et presque absurde, où celui qui occupe le premier rang dans la diplomatie serait un homme peu circonspect, facile à impressionner et à surprendre, trop prompt à juger les Evêques et à livrer sa pensée sur leur administration, trop disposé à bien accueillir les malcontents, trop peu en garde contre les coteries... »

Digitized by Google

raison que la doctrine contenue dans les quatre articles n'a été ni condamnée, ni flétrie, il vous est échappé de dire qu'elle est *orthodoxe*, ce qui n'est pas rigoureux, car elle n'appartient pas à la doctrine catholique.

Du reste, je le répète, vous avez écrit avec une grande aisance et, en somme, j'ai été fort content.

Veuillez bien, Monsieur l'Abbé, agréer mes remerciements et l'assurance de mes sentiments très distingués.

† J. B., évêque du Mans.

L'abbé Fruchaud [1] à M. Bernier :

ÉVÊCHÉ D'ANGOULÊME *Angoulême, le 12 novembre 1847.*

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

Je m'empresse de vous offrir tous mes remerciements de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre *Remontrance* à Dom Guéranger. Je l'ai lue avec l'intérêt que commande votre style incisif et votre logique serrée et pressante. Monseigneur, qui est arrivé hier en joie et en santé, va se hâter de prendre connaissance de votre ouvrage qu'il a reçu avec gratitude.

Je me suis très peu occupé de la polémique regrettable pour le fond et pour la forme que le R. P. a si intempestivement soulevée. Il y a longtemps que je regrette qu'il ne fasse pas un autre usage de son talent incontesté et qu'il commence par où les ordres religieux ont fini.

Je vous avouerai que j'ai toujours regardé l'opinion ultramontaine sur l'infaillibilité du Pape comme plus conforme au sens naturel des promesses et des textes évangéliques, plus simple et plus avantageuse pour le bon gouvernement de l'Église. Mais j'ai déploré qu'on soulevât cette question, et qu'on la défendit avec des exagérations et une *irrévérence* pour l'Épiscopat français qui ne peuvent que tourner au détriment de la religion et de la hiérarchie catholique. Il fallait laisser le clergé français, qui a toujours été dans la pratique plus ultramontain que les ultramontains eux-mêmes, le devenir dans la théorie. Il me semble que ce travail se

[1] L'abbé Fruchaud devint évêque de Limoges et mourut archevêque de Tours.

Digitized by Google

faisait naturellement, sans secousse, par les circonstances où nous sommes placés. Un autre grief de Dom Guéranger, c'est que par la violence de ses attaques il ait forcé des hommes tels que Mgr d'Orléans, tels que vous, Monsieur et très cher Confrère, à entrer dans la lice avec des armes trempées pour des combats plus utiles à l'Église. Du reste, je ne suis pas étonné de l'*ire* de certaine école à l'apparition de votre écrit. Vous dites avec franchise, avec talent, des vérités qui n'ont pas dû lui plaire. J'avais fait souvent *in petto* l'observation que ceux qui se font les champions les plus *ultra* de l'autorité du Souverain Pontife sont loin d'être les plus soumis et les plus respectueux envers l'ordinaire. Leurs clameurs les accuseront : ils ne sont aussi sensibles que parce que vous avez mis le doigt sur la plaie vive.

Je vous renouvelle tous mes remerciements et l'assurance du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et très cher Confrère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

F. Fruchaud,
v. g.

Mgr Mioland [1] à M. Bernier :

Évêché d'Amiens — *Amiens, le 16 novembre 1847.*

Monsieur l'Abbé,

Je me hâte de vous remercier de l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire de votre *Remontrance*. Je l'ai lue avec une grande attention et un intérêt d'autant plus vif que je pense tout-à-fait comme vous. Je déplore la funeste tendance du clergé à se laisser conduire par des journaux sans doctrine et des partis exagérés. Les nouveaux convertis devraient être plus modestes. Quand on a eu le malheur de s'égarer, il convient d'écouter les Pasteurs et les docteurs, et de ne pas se donner la mission de régenter tout le monde. Cette manie de dénigrer nos Pères et notre savante Église Gallicane est peu digne de vrais théologiens et d'hommes instruits.

Vous avez dignement interprété M. Emery, M. Frayssinous et les autres esprits sages et judicieux qui, sans renier leurs

[1] Mgr Mioland, évêque d'Amiens, est mort archevêque de Toulouse, le 16 juillet 1859.

Digitized by Google

pères, ont su toucher ces questions comme il convient ; et je vous prie d'agréer l'expression de ma satisfaction pour un si grand bien que vous m'avez fait. Quand votre opuscule n'aurait pour résultat que de rendre plus circonspects et plus réservés tant de jeunes gens d'une suffisance absurde, ce serait déjà beaucoup [1].

Recevez, Monsieur l'abbé, la nouvelle expression de mes sentiments très particuliers d'estime et de religieux dévouement en N.-S.

† Jean, évêque d'Amiens.

Mgr Guibert [2] à Mgr Angebault :

Viviers, le 23 novembre 1847.

Monseigneur,

. . . . . .

Je n'ai pas le temps, en ce moment, de lire l'ouvrage de M. l'abbé Bernier avec attention. Un coup d'œil rapide sur quelques pages de cet écrit me fait penser que l'auteur abonde dans le sens du gallicanisme : peut-être ne serai-je pas d'accord avec lui sur tous les points, quoique je n'aime pas l'ultramontanisme *exagéré*. Quant à Dom Guéranger et son école, je les abandonne à M. le Grand Vicaire ; il leur rendra un grand service et à nous aussi, s'il parvient à les corriger de leurs ridicules et insolentes prétentions.

Daignez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon dévouement affectueux et plein de respect.

† J. Hippolyte, évêque de Viviers.

Le clergé d'Anjou, resté en majorité très attaché à son évêque, fut encore plus satisfait que les prélats de la bro-

[1] La lettre continue ainsi : Tout en louant votre travail pour le fond et pour la forme, me permettrez-vous quelques observations ?

1° Je crois qu'il aurait été mieux d'omettre la note page 162 et celle page 166 ;

2° A la page 73 on aurait pu omettre la phrase *qui ne pourrait devenir fâcheuse*, etc., et puis *supplanteurs !*

3° A la page 138, la réflexion sur le cardinal Orsi *malgré cela* peut choquer bien des oreilles sans offrir aucun avantage ;

4° A la page 152, même observation sur le cardinal Bellarmin *qui avait gagné la pourpre romaine.*

Du reste, M. l'abbé, ce que j'ai le plus admiré, c'est toute la première partie, et les pages 94, 106, 118, 130, 148, etc.

[2] Mort cardinal-archevêque de Paris.

Digitized by Google

chure de M. Bernier. « Je vous remercie, mon bon abbé, écrivait au vicaire général le curé du Lion-d'Angers[1], d'avoir fait le livre, car, si j'en avais eu le talent, je l'aurais fait moi-même, tant je suis las de combattre à coup de langue l'outrecuidance, les prétentions dédaigneuses de quelques jeunes théologiens qui, pour garder au Souverain Pontife le respect qui lui est dû, se croient autorisés à dénigrer chaque jour l'autorité et l'usage de l'autorité épiscopale; qui ont si grand peur de mériter le nom injurieux de *Gallicans* qu'ils renoncent, pour échapper à ce danger, aux notions du sens commun, je pourrais dire même à toutes les leçons, à tous les principes qu'ils ont reçus ailleurs qu'à Solesmes, ailleurs qu'à Malestroit[2]. »

Ces vieux prêtres, qui disaient n'avoir jamais dans toute leur carrière sacerdotale rencontré l'occasion d'un acte tant soit peu coûteux et méritoire d'obéissance au Saint-Siège, mais qui avaient fait de si nombreux sacrifices à leur évêque, se trouvaient vengés de ceux qui leur échauffaient sans cesse les oreilles d'appel à Rome et de coutumes romaines. On croyait que la brochure ramènerait au respect ceux qui s'en étaient écartés et qu'elle servirait de préservatif aux autres. On savourait la victoire, on la croyait décisive. Le triomphe fut de courte durée.

A la fin du mois de décembre, les journaux donnèrent le texte d'une allocution prononcée par le pape dans un consistoire secret :

« Vénérables frères, avait dit le Souverain Pontife, Nous vous communiquons l'extrême surprise dont nous avons été profondément affecté quand un écrit, émané d'un homme constitué en dignité ecclésiastique et imprimé par lui est parvenu jusqu'à nous. En effet, cet homme, parlant dans cet

[1] J. Lorioux. — M. Lebreton, curé de Beaupréau, écrivit à M. Bernier dans le même sens et plus longuement.

[2] Maison d'étude de l'abbé de Lamennais, succursale de La Chesnaie.

Digitized by Google

écrit de certaines doctrines qu'il appelle les traditions des églises de son pays, n'a pas rougi d'affirmer que ces traditions étaient tenues en estime par Nous. Loin de Nous, certes, Vénérables Frères, la pensée ou l'intention de Nous éloigner jamais, pour si peu que ce soit, des errements de nos ancêtres, ou de laisser amoindrir en rien l'autorité du Saint-Siège ! Oui, sans doute, Nous attachons du prix aux traditions particulières, mais à celles qui ne s'écartent pas du sens de l'Église catholique ; mais, par-dessus tout, Nous révérons et Nous défendons très fortement celles qui sont d'accord avec la tradition des autres Églises et, avant tout, avec cette sainte Église romaine, à laquelle, pour Nous servir des paroles de saint Irénée, « il est nécessaire, à cause de sa suréminente primauté, que se rattache toute l'Église, c'est-à-dire les fidèles qui sont partout, et sous laquelle s'est conservée, par ceux qui sont partout cette tradjtion qui vient des Apôtres. »

Dès que ce texte fut connu des prêtres angevins, ils y virent la censure de l'*Humble remontrance*. Leur émotion fut énorme. Le 4 janvier, à la réunion des chanoines, M. Lambert dit au milieu de la consternation générale : « Je déclare en mon nom et au nom du chapitre que M. Bernier, eu égard à certains bruits fâcheux répandus dans le public, ne peut plus présider nos réunions capitulaires. » Prié d'exposer les raisons de sa déclaration, l'auteur s'embrouilla, refusa, mais demanda de la motiver dans un rapport. Il espérait peut-être le rédiger avec ses amis Morel et de Falloux. Satisfaction fut donnée à son désir, et on décida que la pièce serait lue à la prochaine séance ordinaire du chapitre.

M. Bernier faisait bonne contenance.

Il exprima le désir que les chanoines honoraires pussent assister à la lecture de ce réquisitoire dressé contre son orthodoxie qu'il était sûr de justifier. Mais, à la réflexion, cette défense dans une société si peu nombreuse lui sembla disproportionnée aux bruyantes attaques qu'il subissait par toute la ville. Il pensa d'autant plus à reprendre la plume

Digitized by Google

qu'il se sentait frappé, comme le montre la lettre suivante qu'il adressait le lendemain à l'évêque.

5 janvier 1848.

MONSEIGNEUR,

Je suis convaincu que c'est ma réponse à dom Guéranger qui est l'objet d'un des paragraphes de l'allocution du Souverain Pontife dans le consistoire du 17 décembre... Quel rôle l'intrigue fait jouer au successeur de saint Pierre !

Les intrigants ont été :

1° Mme la Supérieure du Bon-Pasteur qui a fait passer immédiatement ma brochure à Rome, avec de bonnes recommandations.

2° M. de Falloux qui a dit : « Je me charge de cette affaire, *je la chaufferai.* »

3° Dom Guéranger dont on connait l'ardeur et qui ne doit pas manquer d'amis parmi les religieux de Rome.

Je ne dis rien de Mgr Fornari, ni de M. de Montalembert.

J'aime mieux du reste être dans cette allocution qu'à l'*Index*... Ce n'est pas à dire que je m'y trouve bien. Mais on me laisse plus d'un moyen de faire sentir à ceux qui m'y ont fait mettre la témérité et l'inconvenance de leur conduite. Il ne me sera pas difficile, si je le veux, d'être, en réalité, le moins embarrassé de tous ceux qui figurent dans cette affaire à laquelle on donne comme à plaisir et très imprudemment de gigantesques proportions.

Devrai-je subir et accepter une accusation calomnieuse, vague et mal définie, de mauvaise et suspecte doctrine ? Le pourrai-je ? L'attitude de M. Lambert favorise peu l'affirmative, mais cela demande réflexion et conseil.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma vive reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

H. BERNIER,
Vicaire général.

Mgr Angebault n'eut point la peine de répondre à cette lettre. Il apprit de source certaine, le jour même, que le « constitué en dignité ecclésiastique » visé par l'allocution était son collègue Charles Thibault, évêque de Montpellier.

Digitized by Google

Ce prélat avait accompli son voyage *ad limina* en juillet 1847. Le gouvernement, qui attachait une haute importance à le faire passer pour un favori de la cour de Rome, sollicita pour lui de nombreuses distinctions. L'évêque les obtint d'autant plus facilement qu'il avait réussi dans une négociation très agréable au pape[1]. Il fut nommé comte romain, assistant au trône pontifical ; on érigea sa cathédrale en basilique mineure et ses chanoines reçurent le privilège de porter camails et manteaux violets bordés d'hermine. Surpris et charmé de tant d'honneurs, l'évêque épancha son enthousiasme dans une lettre pastorale qui fit le tour de la presse :

Partagez, N. T. C. F., la joie de notre cœur, car la gloire de Pie IX est la gloire de celui qui est votre Père et le nôtre. Partagez-la avec d'autant plus de transport qu'il a daigné vous bénir en la personne de votre évêque, qu'il aime notre patrie, qu'il honore le clergé français et les pontifes qui marchent à sa tête, qu'il regarde notre belle France comme l'une des plus nobles portions de son immense héritage. Sa foi est la nôtre : il respecte NOS TRADITIONS PARTICULIÈRES et, loin de vouloir que la prééminence de son siège soit défendue avec une sagesse dépourvue de sobriété, il n'a garde de condamner une modération de principes éminemment propre à ramener au giron de l'Église les esprits égarés. Non, ce ne serait pas lui qui voudrait jamais contrister toute une grande Église, en flétrissant du nom d'*erreur* jusqu'à l'enseignement de cette école célèbre, surnommée le *Concile permanent des Gaules*, et à laquelle plusieurs de ses augustes prédécesseurs ont décerné les plus magnifiques éloges. Il sait, ce grand Pontife, pour l'avoir lu aux sources mêmes de notre histoire, que tout ce qui cherche à s'imposer parmi nous, au moyen de la témérité ou de la violence, dure peu de temps dans notre pays et que nous autres Français, nous ne savons pas

[1] L'acceptation par le gouvernement français du sarde Valerga, sujet piémontais, pour le patriarcat latin de Jérusalem. Cfr. Louis de La Roque, *Les évêques de Maguelonne et de Montpellier*, 1893.

Digitized by Google

plus nous résigner à subir les tyrannies de certaine école, que les tyrannies de toute autre sorte.

Mgr Thibault y allait de si bon cœur qu'il fit remettre en hommage sa lettre pastorale dans les propres mains du pape. La cour pontificale jugea l'écrit comme une pomme de discorde jetée au milieu d'un épiscopat de plus en plus romain, et le blâme fut infligé en plein consistoire.

Par une correspondance plus longue encore que celle qu'il avait tenue avec le nonce en 1845 — elle dura trois mois — Mgr Angebault acquit la certitude de tous ces événements. Son grand vicaire n'avait donc encouru aucun blâme.

Les Angevins n'eurent point besoin de tant de pourparlers pour croire que M. Bernier était indemne de la censure et, dès que le nom du véritable inculpé fut en circulation, l'abbé Lambert perdit de son assurance. A l'évêque qui lui demandait si l'on devait convier, selon le désir de l'inculpé, les chanoines honoraires à la lecture de son réquisitoire, il répondit avec une sagesse inusitée qu'il n'avait aucun motif personnel de souhaiter ou de craindre leur présence, mais que, sur l'avis de plusieurs confrères, il était plus convenable de ne rien changer aux coutumes.

Les collègues, dont M. Lambert mettait en avant l'autorité sous la désignation de « plusieurs », étaient en réalité au nombre de deux. La majorité du chapitre s'était ressaisie et désapprouvait absolument le spectacle étrange et pénible qu'on avait imaginé de lui donner. Quelques jours après, cinq[1] chanoines titulaires sur huit écrivirent à l'évêque qu'ils entendaient garder M. Bernier comme président et qu'ils protestaient contre les dires de leur

[1] Les chanoines Mossion, Mercier, Raveneau, Dubois, Chesnet. — Les chanoines Guy Ménard et Delaunay refusèrent de signer ; ils tenaient pour l'abbé Lambert.

Digitized by Google

collègue [1]. Alors Mgr Angebault déclara que l'incident était clos.

De rares journaux ultramontains n'en continuèrent pas moins à attaquer l'*Humble Remontrance* et son auteur ; leurs dénigrements ne paraissent point avoir trouvé d'échos. Plus tard, l'évêque d'Angoulême écrivait à M. Bernier. Sa lettre, le dernier des documents sur toute cette querelle conservé dans les papiers du chanoine, résume à peu près les débats :

Les Sables, le 25 août 1848.

MONSIEUR ET BIEN BON AMI,

. . . . . .

Je ne vous ai rien dit encore de la brochure que vous m'avez envoyée, il y a déjà longtemps, au sujet de l'attaque dirigée contre vous par D. Guéranger. La multiplicité de mes affaires diocésaines, un état assez prolongé, non pas de maladie, mais de malaise, les préoccupations de tout genre qui ont rempli les six derniers mois m'ont fait différer de jour en jour à vous remercier de cet envoi.

Le R. P. vous a pris à partie sans motif, ni prétexte. Votre compliment du premier de l'an était fort inoffensif et ne devait assurément pas amener la guerre qu'il a fait éclater. Vous avez eu raison de vous plaindre d'une agression que vous n'avez point provoquée et de la repousser. Le droit et la raison étaient pour vous dans cette polémique : seulement je regrette que vous ayez poussé les représailles un peu trop loin et que vous ayez cru devoir faire à l'histoire certains appels qui sont très contestables et qui n'étaient pas nécessaires pour votre pleine justification.

Quant aux doctrines gallicanes, comprises comme les enseignent les théologiens sages, et non comme les pervertissent et les *schismatisent* les jurisconsultes jansénistes et parlementaires, elles sont aujourd'hui, comme autrefois, *tolérées* par le Saint-Siège. Pie IX n'a sévèrement improuvé le

[1] Lettre du 8 janvier.

Digitized by Google

mandement de l'évêque de Montpellier que parce que ce prélat lui prêtait, à lui souverain pontife, une sorte d'adhésion au gallicanisme; c'est cette interprétation imprudente des sentiments personnels du Pape qui a été solennellement réprimandée. En parlant de la note que le saint archevêque de Paris avait adressée aux membres de la Chambre des députés relativement à l'exemption du chapitre de Saint-Denis, le Saint-Père ne condamnait pas, il se bornait à dire en souriant que ce qu'avait écrit le vénérable archevêque était *un peu fort*.

Au reste tout porte à croire que ces discussions théologiques approchent de leur fin. Il y aura, en définitive et par la force des choses, dans les deux opinions extrêmes, une modération qui les conciliera. Ce doit être notre vœu à tous, car plus que jamais nous devons éviter d'épuiser dans nos dissensions intestines des forces dont nous avons si grand besoin contre l'ennemi commun.

Recevez, Monsieur et bien cher ami, l'assurance de mon dévouement tout affectueux.

† R.-F., év. d'Angoulême.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

1848

Quand M. Bernier publiait ses *Quelques mots sur le monopole universitaire*, Mlle Leguay, qui savait combien peu provinciale est la liberté de parler et d'écrire, lui faisait toutes sortes de représentations sur le danger de se compromettre. Après les avoir copieusement réfutées, le supérieur de Mongazon ajoutait : « Je n'ai plus rien du tout à vous dire sur vos inquiétudes. Elles sont si vagues, si générales, si loin de toute prévision qu'il ne m'est pas possible de les combattre par des raisonnements. Si nous avons une crise républicaine, elle peut être violente ; ce sera peut-être un sauve-qui-peut universel pour les prêtres. Je vous proteste que, si elle arrive, le souvenir de mes *Quelques mots* ne m'alarmera pas [1]. »

Le 24 février 1848 arrivait la crise entrevue si longtemps à l'avance ; mais, loin d'être persécutés, jamais dans le siècle les ecclésiastiques ne se trouvèrent si populaires. Ils avaient réclamé la liberté d'enseignement avec de tels arguments de droit commun qu'on les croyait sincèrement libéraux. En grande majorité ils n'avaient pas été « philippistes » et la monarchie de juillet, surtout dans l'Ouest, les soupçonnant de rester le soutien de la légitimité, leur avait joué plus d'un mauvais tour.

L'Église et la démocratie paraissaient unies en fait dans la même délivrance et le même triomphe. L'Épiscopat

[1] Lettre de janvier 1839.

Digitized by Google

déclara qu'elles l'étaient sur les principes et ce fut en ce sens que se rédigèrent toutes les lettres pastorales publiées quelques jours après la révolution de février.

« Les évêques, en effet, dit un publiciste catholique, dans ces mandements, ne se sont pas bornés à reconnaître que l'Église peut et doit s'accommoder à tous les régimes et se plier à toutes les formes de gouvernement — cela est incontestable et incontesté, — mais ils sont allés plus loin et, au lieu de dire qu'il n'y avait aucun accord possible entre la religion et l'état républicain, ils se sont empressés de déclarer d'une voix unanime que, à la prendre dans son essence même, dans sa pureté et sa sincérité, la démocratie repose sur des bases essentiellement chrétiennes, et que sa devise politique n'est qu'un emprunt fait à la morale évangélique, de sorte que son avènement dans le monde moderne ne serait qu'une application faite à l'ordre politique des principes moraux que le christianisme a enseignés aux hommes[1]. »

Si l'alliance de la démocratie et de la religion semblait chose faite dans la plus grande partie de la France, dans l'Ouest, région moins avancée, elle semblait facile.

Elle l'était particulièrement pour l'Église d'Angers.

Le commissaire du gouvernement dans le département de Maine-et-Loire, Grégoire Bordillon, croyait la République née trop tôt pour vivre. Désireux de lui éviter toute entrave, il cherchait à lui ménager les faveurs du clergé, et ses bonnes dispositions se doublaient dans ses relations des obséquiosités de la nécessité. Un autre homme politique angevin, le très loyal Freslon [2], procureur général près la Cour d'appel, moins bruyant mais plus profond, souhaitait pareillement non seulement une entente, mais

[1] Pierre Pradié, *La question religieuse*, p. 22; *La Vie de Mgr Maret*, I, p. 181-224, donne des citations considérables de ces importants documents.

[2] Il est regrettable qu'on n'ait pas encore consacré à ce digne homme la moindre notice biographique

Digitized by Google

encore une alliance perpétuelle, fondée sur les principes du plus honnête libéralisme.

Quand arriva le moment des élections, l'évêque, sur la suggestion de M. Bernier, voulut patronner les hommes capables, à quelque parti qu'ils appartinssent. Il fit une liste en tête de laquelle il inscrivit le nom de l'évêque d'Angoulême suivi de ceux de Bordillon et de Freslon. Si M. Bernier avait été le seul maître des négociations, cette combinaison eût probablement abouti : mais l'évêque s'était réservé de traiter. Il tomba dans les lacets de M. de Falloux, qui fut assez habile pour supprimer la liste épiscopale, sans porter sur la sienne le nom trop voyant d'un évêque ou ceux des chefs de la démocratie angevine.

Les élections s'accomplirent au hasard et comme par surprise dans toute la France. Freslon se trouva parmi les élus de Maine-et-Loire [1]. Il avait noué, durant les derniers énénements, des relations cordiales avec le vicaire général. Lui-même a raconté quelle fut leur suite.

« Ayant été nommé représentant à l'Assemblée constituante, je pensai que la question des rapports de l'Église et de l'État serait probablement examinée. D'autre part, je désirais, dans la carrière qui s'ouvrait devant moi, concourir à fonder la liberté régulière en France, mais être éclairé sur les conséquences de ce principe appliqué aux cultes et surtout au culte catholique, celui où je suis né et qui est la religion de l'immense majorité des habitants de nos contrées.

« Depuis longtemps déjà, j'avais en ma possession un ouvrage de M. Nachet, couronné par la Société de morale chrétienne, sur la liberté des cultes. Je priai M. l'abbé Bernier de le lire, de noter ce qui lui paraissait vrai et d'indiquer les points qui pouvaient troubler la conscience des catholiques. M. l'abbé Bernier eut l'obligeance de faire ce travail et de me le confier. J'emportai ces observations avec moi et elles contribuèrent à fixer mes idées sur la conduite à tenir

[1] Bordillon ne se présenta pas.

Digitized by Google

dans les circonstances nouvelles et difficiles que nous avions à traverser [1]. »

L'écrit de M. Bernier se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur s'efforce de démontrer qu'une alliance entre l'État et les cultes n'est nullement inconciliable avec les vrais principes de la liberté religieuse; dans la seconde, il expose les inconvénients qui résulteraient pour l'État comme pour l'Église catholique de leur séparation [2].

[1] Lettre du 30 mai 1866.

[2] Cette brochure fut inscrite au catalogue de l'*Index* en 1850 : La *Vie de Mgr Angebault* explique cette condamnation en disant que M. Bernier n'avait pas distingué la thèse de l'hypothèse. Est-ce que cette distinction n'est pas formulée dans ces lignes : « les droits de la foi qui est essentiellement une et de la vérité qui n'admet pas de contradiction une fois réservés, nous voulons une entière tolérance pour les autres comme pour nous ? » De plus, est-ce que cette distinction se rencontre davantage sous la plume des « gardiens de la doctrine catholique » les plus autorisés, même maintenant que ces matières ont été tant débattues ? Je me borne à citer ces deux exemples récents : « Pas de privilèges, nous n'en demandons pas ; nos droits, les droits de tous dans les conditions où tous les exercent. Pas de servitudes non plus, par exemple. Nous n'en souffrirons pas. Nous sommes des citoyens comme d'autres. La liberté dans la mesure où elle ne blesse pas autrui ». *Discours de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, prononcé dans la cathédrale d'Angers*, à l'inauguration du tombeau de Mgr Freppel, le 13 novembre 1899. — « Je défends la liberté de tout le monde, des amis et des ennemis ; je la veux pour tous comme pour moi. Dieu accorde bien à Satan la liberté de nous faire beaucoup de mal; pourquoi ne l'accorderais-je pas à ses suppôts? Mais je ne veux pas qu'on attente à la mienne. » *Lettre de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix.*

Je ne crois pas que M. Bernier ait laissé « de côté, à dessein, la thèse pour ne s'occuper que de l'hypothèse »; toute sa vie, toutes ses œuvres protestent contre une telle dissimulation de sentiments. Il fut, sur cette question comme sur toutes les autres, invariablement sincère. En 1850, on attribua généralement cette condamnation à la dernière page que je crois devoir reproduire ici intégralement et jusqu'à la fin de la brochure : « *Il faut le reconnaître et le dire avec franchise : sur bien des points, la France et ses véritables besoins sont mal connus et mal jugés à Rome. Si l'on est sûr d'y retrouver toujours les vrais principes, on ne l'est pas également qu'on y fera toujours une heureuse application de ces principes à telle ou telle partie de la catholicité. Cela vient de ce que les bonnes applications dépendent d'une multitude de circonstances et de conditions qu'il est fort difficile de bien apprécier sur de simples rapports, quand on est à une grande distance des personnes et des choses. L'épiscopat français est dans les meilleures conditions possibles pour bien juger des mesures à prendre pour régler convenablement les rapports entre l'Eglise de France et la République française, et, si l'on peut lui dis-*

Digitized by Google

M. Freslon communiqua ces notes à plusieurs représentants qui les goûtèrent beaucoup. Ils demandèrent à l'auteur la permission de les imprimer. Celui-ci n'y mit d'autre condition que celle de respecter l'anonymat[1]. Il fut promis, tenu, et seulement violé quelques mois après par le préfet Bordillon. Aussitôt que ce secret de mince importance eut été éventé, les ennemis de l'auteur de l'*Humble remontrance* se précipitèrent sur la brochure, espérant bien y relever quelque proposition qui sentît le fagot. « C'est le va-tout de cet écervelé », dit Jules Morel, et, pour remettre dans le rang l'éminent vicaire général, il ne trouva rien de mieux que de le comparer à deux ecclésiastiques qui n'étaient point de ses amis et qui, bien que chanoines, ne jouissaient pas d'une grande considération : « Ce sont, répétait-il partout, les pensées de M. Noyer dans le style de M. Mercier. »

L'opuscule n'en fut pas moins communément fort apprécié, et son auteur y perdit si peu de sa considération que, quand vers la fin du mois de septembre le bruit courut de sa nomination à un évêché, personne n'en fut surpris. Ses ennemis s'en montrèrent très irrités. « Si c'était vrai, dit Jules Morel, il serait temps de prendre la plume. » Et il se mit à rédiger des notes où il avait déjà esquissé la réfutation des idées politiques de M. Bernier. Il les publia tout de suite sans demander de permission à l'évêque. Sa conviction particulière, disait-il, et l'exemple

puter l'initiative sur ce point, ce serait lui faire injure et méconnaître ses droits que de chercher à l'écarter.

« L'Assemblée nationale comprendra la nécessité d'inviter les évêques de France à s'occuper de ces graves questions et à mettre en commun leurs lumières, leur expérience et leur dévouement pour en préparer la solution. Défense leur fut faite un jour par le despotisme militaire, de se réunir pour délibérer entre eux sur les intérêts sacrés de la discipline et de la foi. Il serait glorieux pour l'Assemblée nationale de déclarer solennellement que ces indignes entraves ont été brisées comme toutes les autres, le 24 février 1848. »

[1] *L'État et les Cultes ou quelques mots sur les libertés religieuses. Aux citoyens représentants du peuple à l'Assemblée Nationale.* Paris, Périsse frères, in-8° de 68 p.

Digitized by Google

donné par l'auteur de l'ouvrage qu'il attaquait, lui avaient tracé cette manière d'agir. Toutefois il fit hommage de son pamphlet à Mgr Angebault.

Angers, le 14 octobre 1848.

MONSEIGNEUR,

Je me fais un devoir et un plaisir de présenter à Votre Grandeur la brochure ci-jointe dans laquelle je discute les opinions de M. l'abbé Bernier.

Je dois reconnaître dans votre caractère sacré mon premier juge dans la foi, et j'aimerai toujours à tenir un compte très sérieux des avis que vous émettrez sur les matières théologiques.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être,
Monseigneur,
de Votre Grandeur,
le très humble et très obéissant serviteur,

Jules MOREL.

A peine sortait-elle des presses qu'une grosse nouvelle parvenait à Angers. Cavaignac venait de remanier son ministère pour se rapprocher du parti conservateur. Sénard, Vaulabelle, Recurt étaient remplacés à l'intérieur, à l'instruction publique, aux travaux publics, par Dufaure, Freslon et Vivien. L'ancien procureur d'Angers avait été choisi comme républicain décidé, et tout au moins « du jour » pour affaiblir un peu la nuance Vivien et Dufaure [1].

[1] Une légende qui eut cours en Anjou attribua le ministère de Freslon à l'intervention de MM. de Falloux et Montalembert. Ce conte a été reproduit par M. Célestin Port (*Dictionnaire*, art. *Freslon*), par la biographie de *Victor Pavie* (Angers, 1887), et par Mlle Leguay dans ses *Souvenirs manuscrits sur la vie de M. Bernier*. Comme ce dernier travail fut communiqué à Freslon, l'ancien ministre écrivit à l'auteur : « On vous a mal informé lorsqu'on vous a dit que j'avais été nommé par M. le général Cavaignac ministre de l'Instruction publique et des Cultes, *sur la présentation de MM. de F. et de M.* Ces Messieurs sont absolument étrangers à cet événement important de ma vie publique ; j'ignore absolument qui a pu faire courir à Angers un bruit semblable. M. de Falloux sait mieux que personne qu'il est faux de tout point. » (Lettre du 30 mai 1866.) La lettre citée par M. Port : « Je savais bien que je

Digitized by Google

Il reçut de plus le portefeuille des cultes. M. Bernier, depuis qu'il avait remis ses notes au représentant angevin, ne lui avait pas écrit, malgré des invitations réitérées. A peine M. Freslon était-il entré au ministère qu'il envoyait au vicaire général cet aimable billet :

« Lorsque je vous ai prié de me faire connaître, avant mon départ d'Angers, votre opinion sur les rapports qui doivent exister, dans l'intérêt social, entre l'Église et l'État, je ne pouvais prévoir combien j'avais raison d'appeler votre expérience à m'éclairer sur ce point délicat. J'ai lu depuis longtemps la brochure sans nom d'auteur dans laquelle vous avez, avec tant de fermeté et de simplicité, touché aux questions difficiles que vous abordiez. Ce matin, je vois aux annonces de l'*Union* que M. l'abbé Morel rompt une lance contre vous. Je crains d'avance que son imagination ne vienne se briser contre votre raison et votre logique.

« Permettez-moi, dans tous les cas, de vous féliciter d'avoir saisi les bons esprits de l'Assemblée, par votre brochure qui a attiré leur attention.

« J'espère dans les diverses fonctions que je vais occuper *suivre la ligne que vous avez si bien tracée.* C'est le meilleur hommage que je puisse vous rendre. Écrivez-moi donc si l'inspiration vous vient ; parlez-moi franchement. Il y a toujours à profiter des conseils donnés par un homme qui conserve au milieu des agitations de la politique le calme et la sérénité du sanctuaire. »

Trouvant dans cette lettre la volonté franche de s'éclairer et de faire le mieux possible, M. Bernier envoya de suite au nouveau ministre « quelques idées sur les motifs qui devaient déterminer le gouvernement français à favoriser

serais ministre de l'Instruction publique, mais je ne pensais pas que cela dût être si tôt » n'a jamais existé. Mlle Leguay avait résumé ainsi de mémoire et à contre-sens, dans une de ses premières rédactions, la lettre que je reproduis dans mon texte.

Digitized by Google

et même, dans les circonstances présentes, à provoquer des assemblées d'évêques. »

Contant ces petits événements à Mgr Angebault, le vicaire général ajoutait : « Quant à la brochure de M. Morel, elle fait, je crois, peu fortune. Si elle obtient quelque part les honneurs d'un compte rendu, je ne lui accorderai certainement pas celui d'une réponse » [1].

Une autre lettre de M. Bernier à l'une de ses pénitentes renseigne complètement sur ses pensées dans ces curieuses conjonctures.

A Mademoiselle,
Mademoiselle Bernard, au château de l'Aunay,
commune de Louresse, près de Doué-la-Fontaine

ÉVÊCHÉ D'ANGERS *Angers, le 18 octobre 1848.*

MADEMOISELLE ET BIEN CHÈRE FILLE,

Votre lettre m'est arrivée la veille de la longue et douloureuse agonie de mon bon et vénérable hôte, M. Leguay, qui est mort le 4. Vous sentez qu'il n'agonisait pas tout seul, et que cet événement, en m'enlevant un temps considérable, a dû produire une accumulation d'affaires, qui m'a depuis lors laissé bien peu de moments libres. Sans cela je n'aurais point laissé passer quinze jours sans vous répondre.

Vous savez maintenant, je n'en doute pas, que les bruits qui vous ont préoccupé n'avaient pas de fondements sérieux. Quelques paroles louangeuses de M. Bordillon revenant de Paris y avaient donné lieu et je n'ai vraiment pas eu à m'en alarmer. On allait jusqu'à nommer le siège épiscopal que j'étais appelé à remplir : celui de Saint-Flour, dont le titulaire passait, disait-on, à l'archevêché d'Avignon. En réalité, c'est l'évêque de Troyes qui occupera ce dernier siège et l'abbé Cœur qui est appelé à le remplacer. Je ne peux ni ne veux nier la bienveillance et l'estime que professe assez hautement pour moi notre Préfet, pas plus que la bienveillance et l'estime plus réservée et plus silencieuse de notre

[1] Lettre de M. Bernier à l'évêque alors dans sa famille, en date du 17 octobre.

Digitized by Google

nouveau Ministre des Cultes ; mais, sans parler de la fragilité ou de la mobilité de tout cela, je vous dirai, Mademoiselle, qu'il y a très loin de là à un Évêché offert et accepté..... Du reste, pour compléter votre sécurité, je vous dirai, en vous priant de ne pas trouver mauvais que j'unisse le sérieux au plaisant, j'ai presque dit au burlesque, qu'à cette fois M. l'abbé Morel est tout à fait de notre bord, qu'il s'est fait fort d'empêcher une promotion si alarmante pour l'Église, et qu'il vient d'y mettre bon ordre en publiant une discussion qui a pour titre : *Les périls de la foi catholique dans une brochure anonyme intitulée* L'ÉTAT ET LES CULTES.

Pour ce qui vous concerne, ma chère fille, je bénis mille fois le Seigneur de ce qu'il daigne se servir de moi pour faire quelque bien à votre âme ; je le bénis de la disposition où il vous met de tirer profit de mon ministère et de mon dévouement. Ce dévouement, je vous l'assure, vous est si bien acquis, que vous pourriez y compter pleinement encore, si pour une cause ou pour une autre, mon ministère n'était plus à votre portée. Mais sur ce dernier point vos inquiétudes sont excessives. Votre salut, votre perfection n'est certainement pas attaché à la direction de tel ou tel homme que ce soit. Si l'hypothèse que vous redoutez se réalisait, le divin Maître trouverait bien le moyen de vous fournir d'amples compensations et votre joie même serait dans le plan de sa charité un moyen de procurer sa gloire et votre avancement. Tant d'autres ont éprouvé ce que je vous dis là !

Je remercie Madame de Contades de son souvenir. Je la prie d'agréer comme vous, ma chère fille, l'assurance de mon respectueux dévouement.

H. BERNIER, v. g.

La proposition de M. Bernier à l'épiscopat avait été plus réelle qu'il ne le croyait lui-même. Le Nonce consulta le comte Théodore de Quatrebarbes sur le candidat, et le gentilhomme angevin s'honora grandement en donnant à son ancien adversaire les plus grands éloges et les plus chaudes recommandations [1]. La glorieuse carrière du

[1] Plus tard, en 1860, M. de Quatrebarbes faisait également au cardinal Antonelli l'éloge de Mgr Maret, bien qu'il eût le défaut, à ses yeux, d'être gallican et bonapartiste. Cf. *Vie de Mgr Maret*, II, page 136.

Digitized by Google

vicaire général fut entravée d'un autre côté. Déconcerté de l'accueil fait à sa brochure, Jules Morel écrivit tout de suite à l'abbé de Solesmes :

« M. Bernier, disait-il, a composé son *État et ses cultes* sur la demande de MM. Bordillon et Freslon, *et ad usum delphinorum*. Ses apprentis théologiens sont enchantés de leur précepteur ; et, certainement, le premier acte de leur piété filiale sera la nomination de leur Fébronius à l'épiscopat de Saint-Flour, si quelqu'un ou quelque chose ne se mettent en travers. J'ai tâché d'être le quelque chose par la brochure que je vous ai adressée et que j'ai aussi adressée au Nonce et qui fait ici l'effet d'une fusée. Après le quelque chose, c'est à vous, mon Révérend Père, d'être le quelqu'un. Écrivez donc sur le champ au Nonce quel malheur menace un diocèse qui n'y peut mais [1]... »

L'abbé de Solesmes accéda au désir qui lui était exprimé. Il fit expédier les brochures du vicaire général à Mgr Fornari. Celui-ci n'eut qu'à jeter les yeux sur les opuscules pour se convaincre que les doctrines de l'auteur étaient loin d'être « romaines ».

Quant à M. Morel, sa brochure ne fut prise au sérieux que par le vicaire général Joubert, qui la jugea comme un défi jeté à l'Évêché. M. de Falloux la trouva d'idées étroites et intolérantes; l'auteur lui sembla un allié compromettant et il s'en sépara insensiblement. Abandonné de tous et déconsidéré dans sa province, l'abbé Morel prit la résolution de porter ses talents de polémiste sur un autre théâtre. Il se rendit à Paris. Il y vécut complètement inconnu jusqu'au mois d'avril 1850 où, pour établir sa réputation, il ne trouva rien de mieux que de s'élever avec éclat contre son intime ami Lacordaire coupable d'avoir mal parlé de l'Inquisition [2].

[1] Lettre du 15 octobre 1848.

[2] Dans une conférence faite au Cercle catholique, le 22 avril.

Digitized by Google

Les espérances de glorieuse paix que les Français pouvaient former pour leur patrie furent de courte durée. Le 10 décembre un plébiscite élisait président de la République Louis-Napoléon. Le ministère donna sa démission. Ce jour-là commençait entre le prince et l'Assemblée une lutte qui se termina au 2 décembre 1851 par la victoire du pouvoir exécutif. L'esprit si pénétrant de M. Bernier devina tout de suite la fin de cette rivalité, il en fut davantage avec les honnêtes libéraux vaincus. Il félicita Freslon de son attitude, en des termes sans doute bien chaleureux si l'on en juge par la réponse de l'ex-ministre :

26 décembre 1848, Paris.

Monsieur,

Je vous remercie du contenu de votre lettre du 22 de ce mois. Votre témoignage m'est précieux à tous les titres et votre estime est pour moi une récompense des efforts que j'ai faits ici, depuis le 4 mai, pour servir les grands intérêts de notre pays. Quant à mon court passage au ministère, je remercie le ciel de m'y avoir fait entrer avec des hommes de bien et d'en être sorti avec eux.

J'ai cru ne pas commettre une indiscrétion en communiquant votre lettre au général Cavaignac. Il vous connaissait déjà par les conversations que nous avions tenues ensemble sur vous. Je suis persuadé que l'appréciation que vous faites des actes de l'un de ses ministres aura réjoui ce cœur noble et pur qui demeure pour la France une force au service de la vérité et du droit.

J'ignore la durée de l'Assemblée nationale; je pense qu'elle ne sera pas très longue. Nous élaborons les principales lois organiques et chacun sent qu'il est important de marcher avec célérité. J'espère, notre œuvre finie, aller vous voir en Anjou et vous remercier de vive voix de l'approbation que vous voulez bien donner à ma conduite ici. Je n'éprouve qu'un regret d'être sorti si promptement du Ministère, c'est

Digitized by Google

de n'avoir pas pu vous donner un témoignage de la confiance absolue que j'ai dans votre caractère et vos vertus.

Agréez, Monsieur, l'expression bien sincère de tout le dévouement

de votre serviteur et compatriote,

A. Freslon,
Représentant de Maine-et-Loire.

Quelque temps après, M. Bernier apprenait l'entrée du vicomte de Falloux dans le premier ministère présidentiel. Il devait servir de trait d'union entre le prince-président, la droite de l'Assemblée et le parti catholique. Avec quel intérêt M. Bernier suivit les actes du diplomate légitimiste, ses papiers le démontrent. Il conservait un grand nombre de numéros de l'*Union de l'Ouest*, portant sur plusieurs incidents très discutés de cette carrière curieuse. Le lien explicatif des documents a disparu : mais, pour celui qui avait été serré de si près dans les détours « fallacieux », nul doute qu'ils n'aient représenté des épisodes piquants. Leur lecture fut une récréation pour M. Bernier, au milieu des sentiments de tristesse avec lesquels il voyait la France lancée dans une politique d'aventures.

A. Houtin.

(A suivre.)

Digitized by Google

ÉCLAIRAGE ET VOITURES

(XVIIIe SIÈCLE)

Nous avons précédemment parlé [1] des délibérations de l'Hôtel de Ville d'Angers, prises au siècle dernier pour la dénomination des rues et le numérotage des maisons.

Peut-être serait-il intéressant de rechercher ce qui fut décidé pour l'éclairage des voies publiques et la circulation des voitures, à peu près à la même époque.

Dans le registre des délibérations du 1er mai 1567 au 30 avril 1569, nous voyons figurer les mentions suivantes: « Ordre d'éclairer les rues la nuit, de six maisons une lanterne », et encore « Ordre d'éclairer les maisons la nuit »; dans celui du 1er mai 1571 au 27 avril 1574 : « Défense de circuler en ville après sept heures du soir. Ordre d'éclairer les maisons. »

On était loin encore de l'éclairage au gaz, plus loin encore de l'éclairage électrique, qui nous est promis à une date prochaine.

A la séance du 26 juillet 1697, M. de la Foucherye, maire, donnait au Conseil de Ville lecture d'une lettre de M. l'Intendant, accompagnée d'une copie de l'édit, concernant les lanternes. M. l'Intendant mandait de « travailler incessamment au toisé de la ville pour voir par icelui le nombre de lanternes qu'il y conviendra et encore le dénom-

[1] *Revue de l'Anjou*, janv.-fév. 1900, p. 73.

Digitized by Google

brement des maisons et du prix des loyers pour lui en envoyer un état ». Il était, en outre, ordonné de faire faire des publications pour « le fournissement des chandelles et autres ustensiles nécessaires ». La décision du Conseil fut que, pour obéir aux ordres du Roi, on procéderait au toisé de la ville à l'effet de régler la quantité de lanternes et qu'on prendrait des mesures pour faire promptement le dénombrement des maisons et un état des loyers.

Le 27 septembre 1697, il parvenait à M. le Maire une lettre de M. le Subdélégué à Tours de M. l'Intendant, concernant la publication d'une adjudication des fournitures nécessaires à l'apposition des lanternes. M. le Maire était informé que le Roi distribuait 15.000 livres pour l'éclairage à Tours, Angers et le Mans. M. l'Intendant avait jugé qu'Angers « devait avoir 400 lanternes, à raison de 15 liv. chacune pour prix et entretien, soit 6.000 liv. par an, dont le rachat devait se faire au denier 20, et revenait à 120.000 livres en principal, à la répartition de laquelle somme et des 2 s. pour livre, il mandait de travailler en conformité de l'édit. »

Malgré son désir d'être utile à ses concitoyens, le Conseil de Ville hésita, alléguant l'importance de l'affaire, le manque de ressources, et l'absence à la campagne d'un grand nombre pour y avoir de bien maigres récoltes... Il était enfin décidé qu'on verrait M. l'Intendant, mais que sans tarder les publications prescrites seraient faites pour une adjudication.

Elles eurent lieu, en effet, au prône, pour le samedi 26 novembre 1697. Le sieur Michel obtint la fourniture des chandelles, mais dut lutter contre les difficultés que lui suscita la corporation des bouchers.

Un incident, non sans quelque importance pour avoir été raconté dans un procès-verbal de l'Hôtel de Ville, eut lieu peu de temps après. On surprit le nommé Huau, menuisier, désigné pour allumer les lanternes, « à couper

Digitized by Google

le bas des chandelles et à mettre des choses qui empêchent de brûler ». Aux observations qui lui furent adressées il répondit insolemment. Sa conduite lui valut vingt-quatre heures de prison et la destitution. Il ne fut pas le seul, du reste, à mal agir. Un fait bèaucoup plus grave se produisit, le meurtre d'un des allumeurs. La Ville dut publier un avertissement sévère, menaçant de répression ceux qui briseraient les lanternes et prendraient les chandelles. Un certain nombre d'habitants refusa d'acquitter la taxe ; l'intendance prévint qu'elle enverrait de Beaufort, s'il le fallait, des garnisaires chez les récalcitrants.

Tels avaient été les débuts de l'éclairage des rues à Angers.

Longtemps après, le 4 décembre 1773, il était publié l'avis suivant :

« Les officiers municipaux, de concert avec ceux de la police, s'occupent à procurer à leurs concitoyens la sûreté ; cette précaution qui fut toujours un devoir, devient aujourd'hui plus nécessaire pour contenir et réprimer les perturbateurs du repos public, la licence, les vols et les crimes qui se multiplient, blessent le bon ordre, affligent la religion et l'humanité. »

Au cours du même mois de décembre, l'assemblée de l'Hôtel de Ville autorisait à acheter 150 lanternes à réverbères, entretenues d'huile grasse et de mèches ; elles devaient être allumées, nettoyées par les propriétaires et locataires. Un quart des délibérants repoussa la proposition. Il fut décidé qu'il n'y aurait ni exemption, ni privilège. L'éclairage se ferait pendant cinq mois, « sous la déduction du temps des lunes quand elles donnent une clarté suffisante. »

MM. Allard, maire, et Prévost, lieutenant de maire, délégués à Paris, furent chargés de donner satisfaction aux vœux du Conseil de Ville.

Digitized by Google

On lit dans le procès-verbal de la séance du 10 janvier 1774 : « MM. Allard et Prévost, paraissant, suivant leur lettre, pouvoir traiter à Paris pour l'achat et le fournissement prochain des lanternes à réverbères à de meilleures conditions que la Ville ne peut le faire en cette ville, ils ont été priés et autorisés à acheter à Paris 150 réverbères de la forme de ceux qui servent à éclairer les rues de Paris, dont la lumière fléchira aussi loin, durera aussi longtemps. Le vendeur fournira tout ce qui est nécessaire pour les poser, viendra en cette ville, y séjournera à ses frais pour faire poser lesdits réverbères qui le seront dans le mois de février prochain, le prix desquels sera de 38 liv., y compris la boîte, la compagnie se chargeant seulement de payer la personne qui sera choisie en cette ville pour les poser, et les cordes nécessaires pour les suspendre ; tous les autres accessoires seront payés et fournis par le vendeur, pour le prix de 38 liv. pour chaque lanterne à réverbère, soit à deux, trois ou quatre faces et mèches pour éclairer suivant la disposition du local, à condition qu'elles fournissent les garanties conformes aux susdites conditions et suivant les règles de l'art de tous événements, notamment les glaces, laquelle garantie durera pendant les trente premiers jours où il sera nécessaire qu'ils soient allumés ; lesdits réverbères étant bien posés, dès le premier jour qu'ils seront tous allumés, le vendeur sera payé de la moitié du prix du traité et l'autre moitié après le délai de la garantie, s'ils sont selon les règles de l'art et conformes à la convention. » Les mandataires de la Ville, sans être, du reste, limités ni restreints dans leur mission, avaient pouvoir d'agir au mieux des intérêts qui leur étaient confiés.

A la séance du 2 mai 1774, M. Allard, maire, faisait savoir qu'il avait traité avec M. Pierre Renault, marchand ferblantier à Paris, pour l'achat de 150 lanternes à réverbères en fer-blanc, garnies de leurs lampes à 2 et 4 becs et mèches, avec trois poulies pour chaque réverbère ayant

Digitized by Google

pompe et porte-mèche, à raison de 38 livres, « rendus à Angers, bien conditionnés et conformes à ceux de Paris ». M. le Maire informait, en outre, que le sieur Renault était arrivé à Angers pour procéder à l'installation, qu'il avait apporté un nombre de réverbères et d' « ustensiles » supérieur à celui de la convention et qu'il demandait à la Ville de prendre cet excédant. La Compagnie, vérification faite, trouva la fourniture conforme au marché, mais elle fut d'avis « qu'il n'y avait point d'apparence de faire monter et placer actuellement les réverbères, la Ville n'ayant pas besoin d'être éclairée en été; que cependant ledit sieur Renault serait payé des 150 réverbères montant à 5.700 liv., que le surplus des réverbères et les excédants, dus par le sieur Renault, seraient gardés pour suppléer et servir au besoin, pour la somme de 1.497 liv. qui sera payée audit sieur Renault par M. le Trésorier avec celle de 5.700 liv. sous la retenue seulement de 600 liv. qui ne lui seront payées qu'en vingt-un mois, à moins que lesdits réverbères ne soient allumés plus tôt, auquel cas, ladite somme lui serait payée un mois après qu'ils auront été allumés, s'ils sont jugés conformes à la convention, ayant été arrêté que la garantie durera jusqu'au dit temps. »

Le 16 avril 1785, M. le Maire Bucher de Chauvigné déposait à l'Hôtel de Ville copie d'un arrêt du Conseil d'État du Roi, « revêtu de lettres patentes », du 12 février précédent, qui homologuait « la délibération prise dans l'assemblée générale tenue en l'Hôtel de Ville le 10 décembre 1773 pour être exécutée selon sa forme et teneur ». Il était ordonné que dans six mois du jour de l'arrêt tous propriétaires de maison dans la ville et les faubourgs d'Angers, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, ecclésiastiques et laïques, de quelque état et condition qu'ils fussent, sans aucune exception, si ce n'est les communautés de religieux mendiants et les hôpitaux pour

Digitized by Google

leurs maisons claustrales et enclos seulement, seraient tenus de prendre les mesures nécessaires pour contribuer à la dépense des mèches, huiles grasses, nettoiement et entretien des 150 lanternes à réverbères, placées dans la ville d'Angers. A défaut d'obéissance, les officiers municipaux y pourvoiraient aux frais des propriétaires. Ils devaient dresser un rôle de répartition du montant de la dépense entre les différents propriétaires, en proportion du nombre des maisons éclairées par chaque réverbère et au marc la livre des loyers, suivant les baux qui seraient représentés. La municipalité ferait elle-même l'évaluation pour les maisons occupées par les propriétaires. Il était attribué juridiction à M. l'Intendant à Tours pour les contestations relatives à l'éclairage, à l'exclusion de tous juges, sauf l'appel réservé devant le Conseil du Roi. Une délibération de l'Hôtel de Ville ordonna l'impression, la publication et l'affichage de l'arrêt, à l'exécution duquel furent plus spécialement commis MM. Raimbault, Murault, Planchenault et Boullay.

Une délibération du 3 décembre 1787 nous apprend que l'éclairage ne se faisait pas à cette date très régulièrement. Le Conseil de Ville était, en effet, informé que plusieurs becs étaient éteints peu après avoir été allumés, que les commissaires de police et les patrouilles avaient pu prendre des notes à ce sujet. M. Planchenault de la Chevalerie fut désigné pour se procurer ces notes, les faire parvenir à M. l'Intendant, à fin d'estimation des réparations dues à la Ville par l'adjudicataire de l'éclairage, suivant son traité.

L'entrepreneur de l'éclairage, M. Ursin, fut appelé à l'Hôtel de Ville pour y connaître les plaintes de la population et s'entendre rappeler les clauses de son traité du 19 juillet 1786. On décida qu'il serait retenu sur le premier paiement à faire à l'entrepreneur cinq sols par bec qui, suivant déclaration justifiée, aurait été éteint avant l'heure indiquée, et de plus une somme proportionnelle au

Digitized by Google

prix de son adjudication pour les jours de foire et de Noël, dates auxquelles on avait constaté un manquement à ses obligations. En cas de récidive, l'Hôtel de Ville réclamerait des dommages-intérêts.

Un état de dépenses porte que les frais d'éclairage de la ville d'Angers, payés à M. Ursin pour la période du 1er novembre 1786 au 31 mars 1787 s'élevèrent à 10.000 livres.

C'est à peu près à cette époque que fut installé à Angers un service de voitures, dont les modestes proportions feraient aujourd'hui sourire.

En octobre 1789, un sieur Drely, maître de la poste aux chevaux, adressait à MM. du Comité de la ville d'Angers une pétition dans laquelle il l'informait que, voulant être utile à ses concitoyens, il se proposait de « faire un établissement de trois voitures pour le service public, en priant de ne pas confondre le mot de remise avec celui de fiacre ». Son but était d'obtenir une autorisation en forme de privilège. « Sans se dissimuler, dit-il, la hardiesse de son entreprise, et dans l'incertitude où il est de savoir de quel œil on verra cet établissement, il a résolu jusqu'à présent de ne fournir que trois voitures qui seront menées comme à Londres, par des postillons, revêtus de leurs uniformes, montés sur leurs chevaux, la ville, par sa situation, ne permettant qu'à des cochers experts de mener à guide ; il sera responsable des événements ou délits occasionnés par l'exploitation des voitures. »

La première des voitures mises en circulation était une berline anglaise, doublée et garnie de glaces, suspendue sur quatre ressorts et contenant six personnes. La seconde était une diligence pour cinq personnes, trois dans le fond et deux sur le devant, la troisième un cabriolet neuf, monté sur quatre ressorts, pour deux personnes.

Dans l'intérieur de la ville, les faubourgs et banlieue, le prix était fixé à 25 sols par personne et 5 sols en plus pour le postillon, par heure ou course, exception faite pour

Digitized by Google

le cabriolet, donné à raison de 30 sols, non compris le postillon.

L'entrepreneur ne laissait pas sortir ses voitures, sans qu'il y eût au moins deux personnes.

Croirait-on que le Comité fit répondre par son président qu'il autoriserait jusqu'à nouvel ordre, sans donner toutefois de privilège si les prix étaient abaissés, mais que « les choses étant dans cet état, et le sieur Drely ne voulant pas se réduire, il n'y avait pas lieu à délibérer ».

Voilà comment une bien légère innovation fut ajournée; le retard et le temps perdu ont été depuis largement réparés.

Aujourd'hui l'électricité a pris, comme agent de transport, possession de la voie publique à Angers ; bientôt elle nous donnera l'éclairage, en attendant pour le vingtième siècle d'autres inventions, d'autres merveilles. Ainsi le veut la loi du progrès.

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google

LE COLONEL DE VILLEBOIS-MAREUIL

Nous avions demandé à M. le comte de Blois, qui avait bien voulu nous donner des articles nécrologiques sur les généraux Lacretelle, d'Andigné et de Rochebouët, de consacrer à la mémoire de notre glorieux compatriote le colonel de Villebois-Mareuil quelques pages auxquelles l'amitié qui les unissait eût donné un prix particulier. M. de Blois, qui avait pris l'engagement de porter la parole à la fête des Vétérans de Durtal, nous a gracieusement proposé de les remplacer par l'allocution qu'il devait prononcer à cette occasion. Nous avons accepté avec reconnaissance sa proposition et sommes heureux de reproduire ici ce remarquable discours :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

L'année dernière, à pareille époque, vous receviez des mains de notre doyen, M. le colonel Bonneville dont je salue la présence parmi nous, le précieux emblème qui consacre nos souvenirs et entretient nos espérances. Nous rappelions ensemble les faits d'armes accomplis par les enfants de ce canton, le combat de Monnaie, les batailles de la Loire, nous adressions un salut fraternel au fils chéri de Durtal, au général qui planta le premier drapeau français sur les murs de Tananarive[1].

Aujourd'hui, ce ne sont plus des vivants, ce sont des morts glorieux que nous devons célébrer en présence de

[1] M. le général Oudri.

Digitized by Google

jeunes enfants que la sollicitude de leurs maîtres a fait participer à cette fête, devant nos camarades, combattants de 1870-1871, qui sont venus si aimablement d'Angers pour fraterniser avec notre section et placer leur étendard auprès du nôtre.

Les morts dont je viens vous parler, mes chers camarades, leur nom est dans toutes les bouches ; l'héroïque dévouement du colonel de Villebois-Mareuil l'a fait connaître au monde entier. Aussi, notre coin de pays, qui a gardé la mémoire, et de la bienfaisance de son aïeul et du sacrifice sanglant du châtelain du Plessis, tombé à Loigny, doit-il un hommage particulier à ces preux, dont la vaillance et la mort ont jeté un éclat nouveau sur une race guerrière dont le champ de bataille de Bouvines fut, pour ainsi dire, le berceau...

Les hommes de mon âge se souviennent avec quelle émotion on apprit aux armées de l'Est et de la Loire les détails du fait d'armes de Patay. Le 2 décembre 1870, après une lutte désespérée, le général de Sonis, voyant le sort de la journée compromis, avait fait appel aux volontaires de l'Ouest et enlevé avec eux le village de Loigny où les Prussiens s'étaient fortifiés. Sur la route meurtrière, étaient tombés, avec lui et autour de lui, une grande partie de ces jeunes hommes, leur chef, le général de Charette et les deux tiers de leurs officiers.

Mais l'élan avait été tel que les Allemands, culbutés, avaient dû se replier et demander du secours. Profitant d'un moment de répit, une poignée de soldats français, confusément mêlés et appartenant à divers régiments, s'étaient barricadés dans une maison à l'extrémité du village.

Lorsque, le soir, l'ennemi renforcé revint à la charge, ces braves lui infligèrent des pertes si cruelles qu'il ne trouva d'autre moyen d'en venir à bout que de mettre le feu à leur réduit. Nos amis épuisèrent leurs munitions, et

Digitized by Google

ce fut seulement après avoir brûlé sa dernière cartouche que l'officier qui commandait déclara que, l'honneur étant sauf, il devait songer à la vie de ses hommes. Le sergent-major de Villebois, ouvrant une fenêtre, lui répondit : « Vous faites votre devoir, mon lieutenant, mais moi je ne me rendrai jamais », et, sautant au milieu des Prussiens, il tomba criblé de blessures.

Les vétérans de Huillé qui m'écoutent ont gardé le souvenir de ses obsèques, célébrées quelques mois après la guerre, de cet uniforme noir de sang, troué de balles, qui recouvrait son cercueil, de ces jeunes chefs, du Reau, Traversay, tombés sur la bannière dans la fameuse charge et à peine remis de leurs blessures. Ils revoient, comme moi, le vieux prêtre lisant, avec des larmes dans la voix, les quelques lignes d'une concision sublime où l'aumônier de l'ambulance de Janville retraçait les derniers moments du soldat chrétien, et ce cortège de parents et d'amis mêlant leurs larmes à celles d'une population qui ressentait vivement la perte qu'elle venait de faire.

Quelqu'un manquait à cette manifestation.

Le lieutenant Georges de Villebois, neveu du héros, se trouvait en Cochinchine au moment de la déclaration de guerre. Revenu en France à ses frais, il avait été versé au dépôt de son régiment, à Toulon, et s'indignait à la pensée que sa bonne volonté ne serait pas utilisée. Partir pour Tours où siégeait le Gouvernement de la Défense Nationale, aller droit à Gambetta, obtenir le commandement d'une compagnie de chasseurs à pied, fut pour lui l'affaire d'un moment. Il était temps. Envoyé au 25e corps, sous les ordres du général Pourcet, il arrivait à Blois pour prendre part au dernier engagement de la guerre, celui du faubourg de Vienne, le 28 janvier, et il y donnait sa mesure.

Un colonel, ayant amené imprudemment à trois cents mètres d'une barricade deux pièces de 4, avait vu, en un clin d'œil, ses canons désemparés, ses artilleurs et ses chevaux

Digitized by Google

tués ou blessés. Ses pièces abandonnées tombaient aux mains de l'ennemi, sans Villebois qui, ayant rassemblé ses hommes, s'élançait sur la barricade et l'emportait au prix de mille efforts. Grièvement blessé à la jambe, il était décoré et nommé capitaine sur le champ de bataille à vingt-trois ans.

Une carrière si brillamment inaugurée devait avoir un épanouissement rapide, d'autant que ce guerrier de race, avec son amour du devoir, ses goûts aventureux, son indifférence pour le bien-être, était doublé d'un travailleur acharné auquel la Providence avait donné, avec les dons extérieurs, une parole claire, élégante et chaude comme son âme.

Il avait tenu à entrer à l'École de guerre, puis, passionné de mouvement, il était retourné aux colonies, avait étudié de près l'Afrique et conquis de haute lutte les grades supérieurs.

Il était colonel à quarante-quatre ans, lorsqu'un deuil cruel vint assombrir sa vie. Presque en même temps, l'espoir longtemps caressé de conduire le 3e régiment étranger à Madagascar lui était enlevé. C'en était trop pour un caractère qui ne pouvait, comme il l'a écrit, « s'astreindre « à la monotone montée hiérarchique, auquel il faut un « imprévu, un rayon plus vif, le secret d'un espoir!... »

Il brisa son épée, espérant trouver dans le culte des lettres, dans l'étude des questions militaires et des problèmes économiqnes et sociaux, une consolation à sa douleur et à ses déceptions. Ce fut en vain. A cette nature passionnée pour la gloire il fallait autre chose qu'un cabinet d'étude ou les bureaux d'une Revue politique. La guerre du Transvaal, cette lutte héroïque de paysans offrant tant de traits de ressemblance avec ces indomptables Vendéens dont les prouesses avaient bercé son enfance, éveilla en lui le désir inassouvi de former, de manier des hommes, de les conduire au combat contre

Digitized by Google

l'ennemi héréditaire. Il partit à la dérobée, ne voulant pas dévoiler, dans le déchirement des adieux, cette tendresse de cœur, cette fraîcheur de sentiments qui éclate dans ses dernières lettres.

Vous savez le reste, Messieurs. Vous savez comment, après avoir renouvelé à Colenso le fait d'armes du faubourg de Vienne, il avait été placé, par la confiance du gouvernement transvaalien, à la tête de la légion étrangère ; comment il se prodiguait nuit et jour, pour assurer la garde des campements Boërs, faisant, quoique général, le métier de sous-lieutenant, avec cette belle humeur, cette insouciance, ce mépris du danger qu'il avait déjà montrés au service de la France. Et vous savez aussi comment, cerné à Boshof par des forces cent fois supérieures aux siennes, il tombait le 5 avril, frappé en pleine poitrine, dans des circonstances qui rappellent la mort de son oncle à Loigny, trente ans auparavant.

Noble fin d'une noble vie sacrifiée à la cause de la justice et du droit et qui évoque, par bien des côtés, le souvenir de ce charmant comte de Plelo tombé devant Dantzig en allant, à la tête d'une poignée de gentilshommes, secourir la malheureuse Pologne. Fin touchante sur laquelle planeront, comme un appel suprême à nos traditions, ces accents qui en passant, il y a quelques jours, par la bouche de notre éloquent évêque, nous faisaient tressaillir : *Je meurs dans la foi catholique et française qui fut celle des miens et à laquelle je n'ai cessé de croire.*

Ah ! comme ce testament du héros s'accorde bien, Messieurs, avec la parole que développait tout à l'heure, avec tant de cœur, notre vénérable aumônier : *flores mei, fructus honoris ;* mes fleurs sont le fruit de l'honneur.

Comme Montcalm, en vrai guerrier, Villebois-Mareuil a voulu que sa tombe fût creusée dans le sol même qu'il avait arrosé de son sang et qu'elle devînt comme le témoin

Digitized by Google

de la France sur cette terre d'Afrique où tant des nôtres ont laissé leurs ossements.

Nous ne pouvons donc rendre à sa dépouille mortelle les honneurs que notre reconnaissance lui réservait, mais, dans nos réunions annuelles, mes chers camarades, quand nos drapeaux frémissants s'inclineront devant la croix du champ des morts, nous songerons à cette tombe solitaire sur laquelle s'épanouira la fleur sanglante, image du sacrifice, et nous saluerons le nom de Villebois-Mareuil comme un symbole d'abnégation, de patriotisme et d'honneur.

Comte de Blois.

Digitized by Google

LES MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

1794

On se seroit donné bien de garde autrefois de juger à mort un jour de feste solennelle, et si quelque feste devoit être privilégiée, c'étoit surtout la feste de la Circoncision de Notre-Seigneur, qui est le premier jour de l'année. Mais on ne vouloit plus de feste ; on les avoit toutes supprimées par le nouveau calendrier. Des décades tenoient la place de toutes nos solennités ; et juger et condamner quelqu'un à mort c'est une feste pour nos patriotes. C'en est une encore plus grande d'assister à l'exécution de ceux qui meurent pour leur foi.

Aussi vit-on nos prétendus juges choisir exprès, à cause de la feste, cinq prêtres : Mr Lego, vicaire du Plessis-Gramoire[1], son frère qui arrivoit de Rome et qui y avoit été ordonné prêtre[2] ; Mr Houssin, curé de Notre-Dame-des-Brousilles, diocèse de Nantes, et natif de Châteaugontier, diocèse d'Angers[3] ; Mr Chesneau, prêtre de Chinon[4] ; et Mr Hermenot, aumônier de l'Hôtel-Dieu[5] ; tous cinq connus par leur vertu, leur science et leur attachement à la reli-

[1] Marie-Mathieu-Augustin Legault, né à La Flèche, âgé de 29 ans, arrêté à la Cornuaille.

[2] Jean-Baptiste Legault, frère du précédent, nouveau prêtre récemment ordonné à Rome.

[3] François Houssin, curé des Brouzils (Vendée), sans doute.

[4] André Chesneau, de Chinon.

[5] Hermenot Pierre, aumônier de l'Hôtel-Dieu, puis curé de Faye, paroisse supprimée en 1791.

Tous les cinq avaient passé la Loire avec les Vendéens et, après le désastre du Mans, les avaient quittés pour rentrer en Anjou.

Digitized by Google

gion catholique. Ils avoient suivi l'armée catholique pour se soustraire à la persécution. Ils l'avoient suivie jusqu'à Angers et dans son retour au Mans; et ce fut là qu'ils se dispersèrent et qu'ils tombèrent entre les mains de leurs ennemys, qui soupiroient depuis longtemps après leur mort et leur destruction.

Le jeudy, 2 janvier, cinq encore furent jugés et condamnés à la mort, et exécutés sur les quatre heures après-midi : Mr Guillaume Laplanche de Ruillé, député à l'Assemblée Constituante et maire par intérim à Angers après l'entrée de l'armée catholique. Son crime étoit d'avoir été maire, et cependant il avoit été nommé par tous les habitans pour remplacer la municipalité qui avoit abandonné la ville à elle-même[1]; Mr William Beskly[2], officier d'un régiment irlandais; dame Marguerite de Gresseau[3], religieuse de l'abbaye du Ronceray. Elle avoit suivi madame son abbesse à Beaupreau pour se soustraire à toutes les persécutions qu'éprouvaient les honnêtes gens. Mr Guillaume Repin[4], curé de Martigné, âgé de quatre-vingt-trois ans, vieillard respectable; Mr Laurent Batard, curé de Notre-Dame de Chalonnes, âgé d'environ soixante ans[5].

Tous six, pour se mettre en sûreté, avoient passé à Beaupreau et avoient été contraints d'en sortir lorsque l'armée catholique fut forcée de passer la Loire. Ils l'ac-

[1] M. Jean-Guillaume La Planche de Ruillé avait été mis en liberté une première fois par la Commission militaire le 16 juillet 1793. Il fut arrêté de nouveau et condamné cette fois à mort, le 13 nivôse an II.

[2] William de Bulkeley, officier au régiment de Walsh ; il avait été arrêté au Louroux-Béconnais avec sa femme, née Talour de la Carterie d'Angers.

[3] Marguerite de Gresseau, ci-devant noble, née à La Rochelle.

[4] Né à Thouarcé, détenu à la Rossignolerie en juin 1793, et délivré par les Vendéens qu'il avait suivis à Cholet.

[5] Bastard, Laurent-Michel, âgé de 50 ans. Délivré par les Vendéens au mois de juin 1793, il était rentré à Chalonnes où il avait célébré la messe.

Digitized by Google

compagnèrent jusqu'à Angers et c'est là qu'ils furent pris et conduits dans les prisons, où, après y avoir souffert les plus cruels traitements, ils furent condamnés à mourir sur l'échaffault.

Le vendredy, trois janvier, deux autres furent encore condamnés à la mort : Mr Daviau, maréchal-taillandier dans le bourg de Neuvi, et Pierre Fardeau, métayer de la paroisse de Vezin, près Cholet, dont le crime étoit d'être attaché à sa religion et à son roi.

Le samedy quatre, un nommé Maurille Diette, tisserant à Chalonnes, fut aussi condamné à la mort et exécuté pour le même sujet.

Tous les jours étoient marqués par quelques exécutions et par de nouveaux crimes. Ce fut surtout le dimanche cinq janvier qu'on choisit pour faire voir jusqu'à quel point on portoit la rage contre la religion catholique et contre ses ministres. Dix personnes, toutes recommandables par leur caractère et plus encore par leur attachement à leur religion et à leur souverain, furent immolées et exécutées par la main du bourreau. Nous nous contenterons seulement de les nommer ici. Nous en avons fait un catalogue, et nous avons dit d'un chacun ce que nous en savions. Nous laissons à ceux qui seront mieux instruits que nous le soin de faire l'éloge de ceux de qui nous n'avons pas parlé parce que nous ne les connaissions pas. Nous espérons qu'une main plus habile ne manquera pas de retoucher le tableau que nous en avons fait parce qu'il n'est qu'ébauché ; cecy n'étant que de simples notes que nous avons cru devoir faire, dans l'espérance qu'elles pourront un jour servir à démontrer la vérité de la religion par les vertus héroïques qu'ont pratiquées ceux et celles qui ont tombé sous la main des persécuteurs de l'Eglise.

Ceux donc qui ont été martyrisés aujourd'hui sont : Mr Pierre-François-Gabriel Guillot de Folleville, cy-devant curé de la ville de Dol en Bretagne, et évêque d'Agra

Digitized by Google

in partibus, vicaire apostolique du Saint-Siège pour la partie du Poitou, âgé de trente-trois ans [1].

Mr Joseph-Étienne Morinière, desservant de la chapelle du château de Courbourreau [2].

Mr René Bourjuge, vicaire de Saint-Léonard, près la ville d'Angers, âgé d'environ trente-deux ans.

Mr Pierre Tessier, vicaire et natif de la paroisse de la Trinité de la ville d'Angers, âgé d'environ vingt-huit ans [3].

Mr Jacques-Charles-Mathurin Ledoyen, vicaire de la paroisse de Contigné, près Chateauneuf, âgé d'environ trente-deux ans [4].

Mr François Pelletier, curé de Sceaux, natif de la paroisse de Savenière, âgé d'environ soixante-huit ans [5].

Mr Louis Lacoudre, vicaire d'Andigné, près Segré, âgé d'environ trente-deux ans [6].

Mr Jacques David, curé de Sorges [7], près les Ponts-Cé, âgé d'environ soixante ans.

Dame Marie-Michelle-Françoise Falloux, veuve de Mr Marcomble, conseiller du présidial d'Angers. Mr son fils et madame sa bru avoient été massacrés le cinq du mois de décembre dernier [8].

[1] M. Gruget semble croire encore que Guillot de Folleville était véritablement évêque *in partibus*. Cependant la supercherie de celui-ci était déjà découverte chez les Vendéens.

Guillot, dit de Folleville du nom de sa grand'mère maternelle (Lheureux de Folleville), Pierre-François, fils d'un commissaire de la marine de Saint-Malo, docteur en théologie, curé de Dol le 2 avril 1790, assermenté. Il était âgé de 32 ans.

[2] Commune de Torfou. Il se dit âgé de 29 ans.

[3] Né à Chateau-Gontier, âgé de 28 ans.

[4] Né à Rochefort-sur-Loire, arrêté au château de la Bossivière, commune d'Argenton (Mayenne), chez Mme Déan de Luigné.

[5] Arrêté à Savennières. Il refuse de nommer les personnes qui l'ont recueilli,

[6] Né à la Pommeraie.

[7] Né à Saint-Aubin-du-Pavoil, arrêté en la paroisse du Petit-Paris.

[8] Nous n'avons pu découvrir dans quelle circonstance ils avaient été mis à mort.

Digitized by Google

Mr François-Daniel de la Douèpe du Fougeray, natif de la paroisse de Saint-Florent, près Montaigu en Poitou.

On avoit mis exprès sept prêtres pour servir, disoient les impies, de cortège à l'évesque. C'est ainsi qu'on s'en expliquoit dans les feuilles, pour marquer la joye qu'ils ressentoient quand ils pouvoient trouver l'occasion de sévir contre les ministres catholiques et de donner des marques de leur fureur et de leur acharnement contre eux et contre la religion qu'ils scelloient de leur sang.

Au reste, ce n'étoit pas seulement à Angers qu'on se plaisoit à répandre le sang des honnêtes gens et à faire des martyrs. A Saumur, à Doué, à Chateauneuf, au Mans et à Laval on tenoit la même conduitte, et on se livroit aux mêmes excès. Les patriotes ayant réussi à passer la Loire et étant parvenus à Saint-Florent-le-vieux, il est incroyable combien est grand le nombre de ceux et de celles qu'ils y ont massacrés. Des personnes étoient payées pour y amener ceux et celles qui passoient pour aristocrates. Chaque municipalité se chargeoit de les payer vingt-cinq livres par chaque personne. L'espoir de ce gain a été cause qu'un nombre infini des plus honnêtes gens du pays y ont été sacrifiées.

Il n'est pas d'horreur où les patriotes ne se soient portés aussi à Chollet et dans tous les endroits où ils ont passé. Partout ils laissoient sur leur passage des traces de sang. Ils voloient et pilloient tout ce qu'ils pouvoient emporter et brulloient le reste. Partout les honnêtes gens étoient exposés à être massacrés, pillés et incendiés. Il seroit difficile de compter le nombre des personnes qui ont péri par les fusillades qui avoient lieu partout, surtout à Chateauneuf et dans les environs, ainsi que dans les paroisses voisines du Lion-d'Angers et de Segré. Sur le seul soupçon d'aristocratie ou de catholicité, ils étoient aussitôt fusillés ; et ceux et celles qui échappoient à leur rage pour un moment n'étoient pas plus tranquiles, ils en voyoient une quantité qu'on prenoit à leurs costés pour les

Digitized by Google

conduire dans les prisons d'Angers, où ils étoient assurés d'y souffrir les plus horribles tourments et où ils y mouroient de faim et de misère, quand ils ne tomboient pas sous le glaive des tigres de la Commission militaire et des autres corps administratifs de la ville d'Angers ; car tous s'empressoient de leur rendre la vie la plus amère.

Un nouveau genre de persécution augmenta l'effroi de toutes les âmes honnêtes et sensibles. L'assemblée avoit décrété il y a quelque temps que toutes les religieuses seroient obligées de faire le serment pour avoir leur traitement. Les religieuses seules étoient assujeties à ce malheureux serment, mais toutes préférèrent les horreurs de la pauvreté plutôt que de s'y soumettre. La Convention, qui ne cherchoit que l'occasion de se dispenser de payer toute espèce de traitement, l'exige encore de toutes les religieuses et de toutes les sœurs des maisons hospitalières, sous quelque dénomination que ce pût être, et ce sous peine non seulement d'être privées de leur traitement, mais encore d'être regardées comme suspectes et d'être incarcérées et ensuitte exportées, avec ordre aux municipalités de mettre ce décret à exécution dans le plus court délai.

Il n'en falloit pas davantage pour exciter le zèle de la municipalité d'Angers. Indépendamment de ce décret, il n'est point d'horreur où elle ne s'étoit portée envers les sœurs des maisons hospitalières de la ditte ville d'Angers. Leur joye fut à leur comble (*sic*) quand ils se virent non seulement authorisés, mais encore forcés de les persécuter. En effet, il n'est point de persécutions qu'elles n'ayent eu à éprouver de leur part. Tantôt c'étoit tous les membres de la municipalité ensemble, tantôt c'étoit quelques membres seulement, qui se portoient dans toutes les maisons qui étoient conduittes par des sœurs, pour leur persuader qu'elles ne pouvoient pas s'empêcher de se soumettre au décret. On ne leur dissimuloit pas les maux où elles alloient s'exposer, si elles refusoient de s'y soumettre. On leur parloit

Digitized by Google

de prisons, de cachots et de la mort même. On a vu qu'ils avoient été fidèles à leur promesse ; car il n'est point de tortures qu'elles n'ayent éprouvées pour l'avoir refusé. D'un autre costé on les flattoit de les laisser dans leur place, et de la considération qu'elles jouiroient si elles s'y soumettoient.

On ne se seroit jamais attendu que Mr Berger [1], autrefois si humain, si doux et si honnête, se seroit jamais chargé de faire le personnage qu'il a fait. Il est incroyable combien il s'est donné de soins et de peinnes pour persuader aux sœurs des hopitaux qu'elles devoient s'y soumettre. Il auroit dû se rappeller que ses démarches auprès du curé de sa paroisse, dans le temps qu'on demandoit le serment au clergé, avoient été infructueuses. Il auroit dû se souvenir que, d'après les observations que son curé [2] lui fit contre la moralité du serment, il étoit convenu lui-même qu'aucun ecclésiastique, attaché à sa religion, ne pouvoit le prêter. Il auroit dû ne point oublier les avis et les réflexions que son curé crut devoir lui faire à ce sujet, et dont il tomboit lui-même d'accord. Mais, si on se rappelle qu'aussitôt qu'il l'eut quitté, il se vanta avoir déterminé à faire le serment son curé qui lui avoit fait convenir que ni lui ni personne ne pouvoit en conscience le prêter, on ne sera plus surpris de le voir encore se donner tous les soins, et faire toutes les démarches pour chercher à capter et à entraîner dans l'erreur les sœurs des maisons hospitalières, sur l'esprit desquelles il croyoit avoir quelque ascendant.

Tous ses soins et tous ses discours étudiés, si on excepte les sœurs du Bon Pasteur, celles des Pénitentes et trois de l'Hôtel-Dieu, n'ont servi de rien, qu'à le faire connoître,

[1] M. Berger (Charles-Jacques) né à Angers le 22 février 1745, docteur en médecine de la Faculté d'Angers, médecin de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général, élu maire en décembre 1792. Il resta en fonctions jusqu'au mois de mai 1795 et mourut dans sa maison de la rue Lyonnaise le 24 novembre 1809.

[2] M. Gruget lui-même.

Digitized by Google

et à ne plus s'en rapporter à son extérieur honnête, qui avoit si longtemps prévenu en sa faveur. Nous n'avons point été surpris de lui voir gagner une fièvre putride, qui a pendant longtemps fait craindre pour sa vie; mais sans doute Dieu la lui a envoyée pour le faire rentrer en lui-même et pour diminuer, et même mettre fin à tant de crimes dont il se rendoit coupable. Fasse le ciel qu'il en profitte et qu'il ne continue pas d'être pour sa respectable sœur un sujet de larmes et de peines!

Tandis qu'on s'occuppoit à exiger le serment des religieuses et des sœurs hospitalières, et qu'on les prenoit dans tous les sens pour les faire tomber dans le piège qu'on leur tendoit, l'armée catholique sous les ordres de Charette se fortifioit; celle des Chouins (*sic*), du costé de Rennes, prenoit aussi tous les jours de la consistance par les soldats qui n'avoient pu passer la Loire, et par une quantité d'honnêtes gens qui n'avoient point d'autre moyen, pour se soustraire aux persécutions des patriotes, que de se joindre et de se réunir à eux. Les patriotes, il est vrai, eurent un ou deux avantages sur l'armée des catholiques; ils réussirent à entrer à Chollet et à mettre en fuitte ceux qui étoient à Beaupreau; mais bientôt, étant revenus plus en force, ils les chassèrent de tous les lieux dont ils s'étoient emparés, en se saisissant de tous les bagages et provisions qu'ils avoient avec eux.

Ceux-cy, de rage et de colère, exécutèrent les ordres que leur avoient donnés leurs généraux de concert avec la Convention, et mirent le feu partout où ils passoient, tuèrent et massacrèrent tout ce qui tomboit sous leurs mains, hommes et femmes, enfans et vieillards; les animaux mêmes ne furent point épargnés. Ce fut alors aussi qu'ils déclarèrent qu'ils ne vouloient plus faire de prisonniers sur l'armée catholique, qu'ils seroient aussitôt fusillés. Cette déclaration étoit très inutile, tous ceux qui étoient tombés entre leurs mains n'en étoient point sortis,

Digitized by Google

et il est à remarquer qu'on n'a pas connoissance qu'ils ayent fait d'autres prisonniers sur l'armée catholique que ceux qui s'étoient rendus après la déroute du Mans, sur la foi qu'on leur avoit donnée qu'ils auroient la vie sauve ; à moins qu'ils ne comptent au nombre de leurs prisonniers, faits sur l'armée catholique, un nombre infini de gens de tous les états et de toutes les conditions, qu'ils avoient été prendre, lorsqu'ils étoient très tranquillement dans leur maison, et qu'ils s'y croyoient en sûreté. On convient que le nombre de ces sortes de prisonniers, faits de cette manière et traités de la manière la plus barbare, est innombrable. Il y avoit des hommes et des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles, des enfans et des vieillards, qui ont fini leur vie misérablement. On verra même comment la pluspart ont été massacrés malgré la parole qu'on leur donnoit qu'ils n'avoient rien à craindre. Mais quelle foi peut-on ajouter à des gens qui ont renoncé à tous les sentiments de religion et d'humanité !

On ne peut concevoir comment il ait pu entrer dans la teste des généraux et de la Convention, de tuer tous les prisonniers qu'ils feroient sur l'armée catholique. C'étoit mettre ceux-cy dans le cas d'user de représailles, et quoiqu'ils avoient horreur d'user d'un pareil droit, ils se sont vus cependant forcés d'y avoir recours. Aussi depuis ce temps les patriotes ont-ils perdu plus de monde. Ils conviennent eux-mêmes que s'ils en avoient agi ainsi depuis le commencement, la France seroit actuellement soumise à eux, et par là même la paix seroit rétablie parmi nous. Ils conviennent que plusieurs d'entre eux ont été faits prisonniers par l'armée catholique jusqu'à quatre fois différentes, qu'ils les renvoyoient toujours sur la parolle et le serment qu'ils ne prendroient et qu'ils ne porteroient plus les armes contre eux et contre les armées qui venoient au secours des François opprimés et à dessein de rétablir l'ordre.

Il est de fait que l'armée catholique leur a fait, depuis

Digitized by Google

le commencement de la guerre, plus de cinquante mille prisonniers, qu'ils renvoyoient ainsi sur leur parolle et sur leur serment. Ils se contentoient seulement de leur coupper les cheveux pour les reconnoitre, et on n'a pas connoissance que les patriotes ayent fait plus de vingt prisonniers sur l'armée catholique. Le Seigneur combattoit visiblement pour eux. Dans tous les combats qu'ils ont eu ou à livrer ou à soutenir contre les patriotes, ils perdoient tout au plus un homme sur vingt, si on excepte l'échec qu'ils éprouvèrent à Châtillon, dans le mois d'octobre, ensuitte à Chollet et à Beaupreau, qu'ils ont regardé comme un châtiment de Dieu, pour avoir trop compté sur leur force, et pour n'avoir pas continué de s'adresser au Dieu des armées.

On peut aussi attribuer cet échec au nombre infini de mauvais sujets qui étoient passés chez eux de l'armée patriote. Accoutumés à l'insubordination, à piller et à voler, ils ne tardèrent pas à continuer ce même genre de vie dans l'armée catholique. Quelque attentifs que fussent les chefs, ils ne pouvoient pas se trouver partout et être témoins de la mauvaise conduitte de plusieurs de leurs soldats. Voilà, on n'en doute pas, ce qui a été en partie la cause de leur sortie de la Vendée, où ils avoient des provisions plus que suffisantes pour jusqu'à la récolte, si le Seigneur, irrité de leur inconduitte, ne les avoit pas abandonnés.

C'est ainsi que nous voyons qu'il permit que les Macchabées, qui combattoient pour le peuple de Dieu, pour leur religion et leurs loix, après avoir remporté des victoires innombrables et miraculeuses, tombassent entre les mains de leurs ennemis, pour punir les crimes de plusieurs d'entre eux. Mais, après les avoir humiliés, il ne tarda pas à les prendre de nouveau sous sa protection ; et c'est ainsi que nous voyons qu'il en a usé envers l'armée catholique, qui avoit les mêmes vues, je veux dire le réta-

Digitized by Google

blissement de la monarchie et de la religion, que les factieux avoient détruites. Il vouloit se servir d'un petit canton de la France où il avoit été tant honnoré, pour châtier et punir les impies qui avoient osé porter les mains sur l'oint du Seigneur et sur ses ministres. Nous verrons même qu'il permit que les méchants eux-mêmes, qui avoient été les premiers moteurs de tous les troubles qui ont existé en France, et qui avoient voté pour la destruction de la royauté, de la religion et, par une suitte nécessaire, pour la mort du roi et de tous les ministres de la religion, ont péri par les mains de ces mêmes factieux et impies à qui ils avoient fait adopter leur erreur et leur dessein pervers.

Cependant, la Commission militaire établie à Angers, et qu'on pouvoit regarder comme l'exécutrice des vengeances du Seigneur, continuoit toujours ses exécutions sanguinaires.

Le mardy sept janvier, elle condamna à mort et fit exécuter en sa présence un nommé René-Louis Richeteau, natif de la paroisse de la Coudre, près Bressuire, noble et soldat du régiment d'Armagnac, et volontaire de la Légion Nantoise. Il étoit convaincu de vol, d'assassinat et de conspiration, ainsi que portoit son jugement. Il y a lieu de croire que c'étoit un prétexte, et que la seule raison qui avoit déterminé ses juges à le condamner à la mort étoit parce qu'il avoit passé dans l'armée catholique [1].

Le mercredy huit janvier, six personnes furent encore condamnées à la mort et exécutées en leur présence, savoir :

Mr François Dupré, natif de Longueville, près Caen, noble, lieutenant en second de la légion germanique.

Mr René Humeau l'aisné, procureur de la commune de Saint-Macquaire, près Beaupreau.

[1] Né à La Coindrie, le 1er septembre 1768, seigneur de la Sévrie. Il avait, dans une rixe, près de Brissac, donné des coups de sabre à un patriote et portait à son habit des boutons au nom du ci-devant Capet.

Digitized by Google

Mr Sébastien Dupont-Hy, fabriquant à Chollet.

Toussaint le Bœuf, dit Cador, aussi fabriquant à Cholet, et deux autres dont on ignore les noms [1].

Il peut se faire que Mr de Montiron, de la paroisse de la Trinité d'Angers, soit un de ces deux [2]. Il avoit déjà été arrêté et mis dans les prisons pour avoir porté la cocarde blanche lorsque l'armée catholique avoit fait son entrée à Angers. Après y avoir passé quelques semaines, il fut relâché, mais, la Commission militaire étant venue à Angers, il fut pris une seconde fois et il ne tarda pas à être condamné à la mort. Son crime étoit d'être attaché à la noblesse, mais encore bien davantage à la religion. Il n'en falloit pas davantage pour le rendre et le trouver coupable. Il avoit déjà été mis en prison dans le mois de mars 1792, pour un crime qu'on lui supposoit. On l'avoit même condamné à une amende de mille écus et à deux ans de prison. Il avoit payé l'amende et il étoit dans les prisons lorsque l'armée catholique vint le délivrer de ses ennemis. On ne peut assez admirer l'attachement de son épouse pour lui. Elle quitta son ménage et vint prendre un lit à la prison pour partager l'ennui et adoucir les rigueurs de sa captivité, ce qui lui a mérité les éloges de toutes les âmes honnêtes et vertueuses.

Le vendredy dix janvier, quatre personnes furent encore condamnées à mort et exécutées le même jour, savoir :

Dlle Élisabeth-Agathe-Marie-Henriette-Michelle des Essarts, noble, native de la paroisse de Boismé en Poitou [3].

[1] Guy-Joseph, marquis de Donissan et de Citran, né à Bordeaux le 7 février 1737, colonel des grenadiers de France, sénéchal de Guyenne, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des pays occupés par les Vendéens, président de leur conseil de guerre, pris à Montrelais ;

Charles-Marie-Michel des Essarts, né à Boismé (Deux-Sèvres), pris à Montrelais avec M. de Donissan ; il était âgé de 25 ans.

[2] M. de Montiron fut condamné à mort plus tard, le 6 pluviôse, 25 janvier 1794.

[3] Arrêtée à Montrelais avec son frère exécuté le 8 janvier. Elle était âgée de 22 ans.

Digitized by Google

Mr Jean-Joseph-Théodore Thomas, marchand de verres, natif du Petit-Bois Saint-Denis, district de Vervins, département de l'Aine.

Mr Thomas Mortais, métayer à la grande Pommeraie, paroisse de Marans, près Segré.

On ignore le nom de l'autre respectable victime qui fut immolée ce même jour[1].

Le samedy onze janvier, quatre personnes infiniment respectables furent encore condamnées à mort, et exécutées dans la soirée, savoir :

Mr Louis-Pierre Barrat, docteur en théologie de l'Université d'Angers et chanoinne de l'église Saint-Martin. Il avoit professé la philosophie et la théologie pendant plus de vingt ans et étoit regardé comme une lumière du diocèse. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit à son sujet.

Mr Jean Boivillier Valiot, noble, natif de la paroisse de Beuxes, diocèse de Poitiers, aide de camp de Mr de Lescure, un des chefs de l'armée catholique[2].

Mrs François Charron et Jean Bordet, laboureurs, l'un et l'autre de la paroisse de Saint-Laud lès Angers.

Toutes ces exécutions n'empêchoient pas que les prisons ne fussent remplies de victimes qu'on y amenoit de tous les environs d'Angers, et d'Angers même, mais surtout de la partie de la Vendée, c'est-à-dire des paroisses qui bordent la Loire.

On trouva qu'on n'alloit pas assez vite, et que quatre, cinq et souvent même dix morts par jour n'étoient suffisants, malgré tous ceux qui périssoient de misère dans les

[1] François-Alexandre-Philippe-Modeste Grellier de Concizes, ci-devant noble, né à la Chapelle-Theniers (Vendée), ancien lieutenant au corps de l'artillerie coloniale, arrêté à Montrelais, accusé d'avoir commandé l'artillerie vendéenne au siège d'Angers et d'avoir tiré sur la ville plusieurs boulets rouges.

[2] Jean-Baptiste de Beauvolliers, baptisé à Beuxes en Loudunois, le 11 janvier 1774, arrêté à Montrelais. Il était âgé de 20 ans et avait été aide-de-camp de Lescure.

Digitized by Google

prisons. On crut qu'on réussiroit bien mieux à les vuider en les fusillant. On se détermina donc à prendre ce parti, et à renouveller et à même surpasser les crimes des 3, 4, 5 et 6 septembre qui feront à jamais le déshonneur de la ville et des habitans de Paris. On avoit encore l'audace de dire que c'étoit par compassion, et pour mettre fin aux maux qu'ils éprouvoient; et comme il n'y avoit pas la moindre forme de jugement, on publia que ceux et celles qui périroient de cette manière ne devoient pas être confondus avec ceux qui périssoient par la guillotine; que les biens des premiers retourneroient à leur famille, et qu'elle n'en seroit pas déshonnorée, mais qu'il n'en seroit pas ainsi de ceux qui périssoient après un jugement; que leurs biens seroient confisqués pour la nation et leur mémoire déshonnorée. Mais on sait ce qu'il en est résulté : les biens des uns comme des autres ont été confisqués pour la nation; il n'y a que leur mémoire qui ne s'effacera jamais; elle sera toujours chère à l'Église et à tous les vrais chrétiens, et un jour viendra qu'on leur rendra la justice qui leur est due.

Le dimanche douze janvier, trois cent personnes tant des insurgés que de ceux qui leur avoient donné l'hospitalité, prises dans les prisons d'Angers, furent conduittes aux Ponts-Cé et massacrées impitoyablement. Cent autres furent fusillées aussi ou plutôt massacrées dans les bois des Bonshommes, sans jugement ni interrogation préalable [1]. On auroit passé trop de temps à les interroger, et on n'auroit pas assez avancé à faire des victimes. On se contentoit seulement de prendre leurs noms et leur âge, leur état et le lieu de leur demeure et, sans leur rien dire de ce qu'on vouloit faire, on les conduisoit au lieu de leur supplice, attachés deux à deux. Ceux qui étoient hors d'état de marcher étoient jettés dans des charrettes de la

[1] M. Gruget se trompe. V. le jugement du 23 nivôse rendu contre 105 accusés.

Digitized by Google

manière la plus barbare, et conduits avec les autres pour y être massacrés.

Arrivés au lieu du supplice, ils trouvoient des fossés disposés à les recevoir, et au bord du fossé ils recevoient la couronne du martyre. Ils demandoient quelque temps pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie, qu'ils lui faisoient de tout leur cœur, et avec des sentiments de religion qui étonnoient même leurs bourreaux. Il arrivoit souvent qu'ils ne tomboient pas au coup; alors ces tigres les coupoient et hachoient par morceaux. Nous regrettons bien de n'avoir pas les noms de ces respectables victimes, il faut espérer qu'il viendra un temps où on pourra se les procurer affin de leur rendre les honneurs qui leur sont dus à tant de titres.

Le lundy et le mardy il n'y eut rien d'extraordinaire; nos tigres se reposoient et réjouissoient du sang qu'ils avoient versé, et méditoient à revenir à la charge. Ils trouvoient que leurs projets cruels réussissoient à merveille, et ils se disposoient à recommencer.

Pendant ce temps-là, les corps administratifs se disposoient à s'emparer de tous les biens de la Vendée; ils avoient déjà massacré ou fait incarcérer tout ce qu'ils avoient pu prendre d'hommes, d'enfans, de femmes et de vieillards; ils vouloient aussi avoir les provisions qu'ils y avoient laissées, les bleds, vin, effets, linge et ustenciles. En conséquence ils avoient commandé environ douze cent charrettes qui devoient aller chercher tout cela.

De même que Nicanor, commandant de l'armée d'Antiochus, avoit donné ordre à tous les marchands de l'Égypte de se rendre à son armée et d'y apporter de l'argent pour achepter de lui tous les esclaves qu'il devoit faire sur l'armée des Machabées qu'il espéroit détruire. On sait que son armée fut entièrement détruitte, et que tout l'argent que les marchands du royaume d'Antiochus avoient apporté pour payer les esclaves qu'ils devoient

Digitized by Google

achepter de Nicanor, tomba entre les mains des Machabées, avec toutes les provisions qu'il avoit pour son armée. C'est ainsi que Dieu punit son orgueil.

De même aussi les douze cent charrettes qui devoient apporter toutes les provisions, qui étoient dans la Vendée, s'étant présentées avec les soldats qui les accompagnoient, l'armée catholique tomba sur les patriotes, en tua une grande partie, mit le reste en déroute, et s'empara de presque toutes les charettes et des chevaux et des bœufs qui les conduisoient. Il n'y en eut qu'un petit nombre à s'en revenir, c'étoit celles qui étoient derrière, et qui voyant ce qui se passoit devant eux, n'eurent point d'autre parti à prendre que de retourner bien vite sur leurs pas, et pour aller plus vite de dételer leurs chevaux et leurs bœufs, et d'abandonner leurs charettes à l'armée catholique. D'autres, pour se sauver et sauver leurs bœufs avec eux, furent forcés de s'en retourner par Nantes, et de faire faire à leur bœufs près de soixante lieues en quatre à cinq jours de temps; aussi les bœufs, de retour à Angers et chez eux, étoient-ils la pluspart estropiés et hors d'état de pouvoir servir.

C'est ainsi que le Seigneur punit l'orgueil et la barbarie de nos administrateurs, comme il punit les extravagances de Nicanor, général des armées d'Antiochus. Cette déroutte, sçue et connue de tout le monde, les mortifia beaucoup, mais ne les découragea pas. Ils publièrent égallement qu'ils avoient remporté de grands avantages sur les brigands, car c'est ainsi qu'ils les nommoient. Il y avoit même des peinnes pour ceux qui ne les croiroient pas, et de plus fortes encore pour ceux qui parleroient de leur déroutte.

Les papiers publics qui venoient de Paris, en nous annonçant de grands avantages que les patriottes remportoient sur les puissances alliées, faisoient sonner aussi bien hault les victoires qu'ils remportoient sur les brigands.

Digitized by Google

Barère, l'organe du comité de salut public, ne cessoit d'annoncer à la Convention qu'ils touchoient au moment de leur destruction entière, que chaque jour ils en détruisoient des milliers, et ces mêmes brigands ne cessoient de détruire par milliers les troupes des patriotes et de leur prendre toutes leurs provisions, leurs munitions et généralement ce qu'ils avoient avec eux. C'est ainsi que de tout temps ils n'ont cessé de tromper et d'abuser de la confiance du peuple.

Pendant que nos corps administratifs se disposoient à recevoir les provisions de la Vendée, qu'ils y faisoient même fond, la Commission militaire se disposoit et méditoit un nouveau massacre. Le mardy au soir nos tigres furent marquer les victimes qu'ils destinoient à massacrer le lendemain mercredy. Trois cent furent désignés. Il y avoit à peu près autant d'hommes que de femmes, qu'on avoit pris tant dans les prisons royales qu'au château et dans les communautés du Calvaire, des Pénitentes et du Bon Pasteur. Ce fut le mercredy matin quinze janvier qu'on fut les prendre chacun dans leur prison et, après les avoir attachés deux à deux, on les conduisit dans les bois des Bons-Hommes, où ils furent massacrés comme ceux qui les avoient déjà précédés.

Parmi toutes ces victimes il y avoit des dames et des demoiselles de la plus grande condition; mais elles étoient surtout distinguées par leur attachement à la religion catholique; elles s'exhortoient les unes et les autres à souffrir patiemment les maux qu'on leur faisoit souffrir, et effrayoient même leurs bourreaux par leur soumission à la volonté de Dieu pour lequel elles mouroient.

Le jeudy seize janvier ils interrompirent leur massacre pour condamner à mort un nommé Jean Misse, natif de la paroisse de la Trinité de la ville d'Angers, âgé d'environ vingt-cinq ans et faiseur de métiers pour faire des bas. Il étoit accusé d'avoir eu des intelligences avec l'armée

Digitized by Google

catholique ; c'en étoit assez pour mériter la mort, aussi fut-il exécuté le même jour [1].

Le vendredi dix-sept janvier ils recommencèrent encore leur exécution. Dans une séance ils en condamnèrent quatre à la mort, et qui furent exécutés dans la soirée, savoir :

Joseph Garnier, natif de la paroisse de la Trinité d'Angers, âgé d'environ vingt-cinq ans, tisserant, accusé aussi d'avoir des intelligences avec l'armée catholique. Il étoit la seule ressource de sa mère qui étoit pauvre. Il lui fit passer ce qu'il pouvoit avoir sur lui, et aussitôt on fut la prendre chez elle pour la conduire en prison.

Mr François Aubey [2], natif de la paroisse de Condé-sur-Noireau, département de la Manche, caissier de la mine de Montrelais près Ingrande, en ce diocèse.

Mr Etienne Misset, natif de Sedan, département des Ardennes, inspecteur des mines de France et directeur des mines de Montrelais près Ingrande.

Mr Pierre Petiteau, natif de la paroisse de Varades, diocèse de Nantes, prêtre non assermenté et vicaire de la paroisse d'Aubernay, près Chateaubriant, âgé d'environ trente ans [3].

Dès le soir ils furent dans les prisons et les communautés pour désigner ceux et celles qui devoient être massacrés le lendemain.

[1] Jean Misse disait avoir été blessé en combattant les Vendéens et fait prisonnier par eux, avoir été emmené jusqu'au Mans où il avait réussi à se sauver. La commission Félix, admettant son système de défense, dit qu'il sera conduit à l'hôpital pour soigner sa blessure, et rejoindra ensuite son bataillon.

[2] Aubery, suivant quelques pièces.
Après la déroute de Savenay, un certain nombre de Vendéens, MM. de Donissant, de Beauvoliers et autres, avaient cherché asile dans les mines de Montrelais. C'est ce qui fut cause sans doute de l'arrestation et de la condamnation des administrateurs de ces mines considérés comme complices des Royalistes.

[3] Arrêté lui aussi dans les mines de Montrelais.
D'après les registres de la Commission Félix, MM. Misset et Aubey auraient été condamnés seulement le 28 nivôse (18 janvier).

Digitized by Google

En effet, le samedy dix-huit janvier [1], deux cent cinquante furent pris, tant dans les prisons que dans les communautés pour être conduits dans les bois des Bons-Hommes pour y être fusillés. Il y avoit environ quatre-vingts femmes de différents endroits, mais tous pour avoir donné des marques de leur attachement à la religion catholique. Parmi les victimes il y avoit des vieillards et des infirmes qui n'avoient pas la force de suivre les autres au lieu du martyre. On y suppléoit en les jettant dans des charrettes que les bourreaux avoient toujours avec eux, pour apporter les habillements des martyrs de la religion.

Le lendemain dimanche, dix-neuf janvier, étoit leur décade et un jour de feste pour eux. Ils renouvellèrent celle qu'ils avoient célébrée le trente décembre dernier. Il y eut encore ce jour-là une procession où une comédienne représentant la déesse de la Liberté fut portée en triomphe sur un char ; et, comme à l'autre feste, on la termina par brûler les livres et les ornements d'église au millieu des blasphèmes et des imprécations contre Dieu et son Église [2]. On avoit eu soin de faire imprimer des chansons analogues à la feste, et remplies d'impiétés qu'on distribuoit à tous les assistans qui avoient été forcés de s'y trouver sous peinne d'être regardés comme suspects et traités de même. Il y eut aussi des danses pendant la nuit, où tout le monde étoit invité de s'y trouver. Mr le Maire et les membres des corps administratifs se faisoient un devoir de s'y trouver. Tous ces divertissements ne contentoient pas nos hommes avides de sang ; ils méditoient encore la mort d'une infinité de personnes respectables.

[1] 29 nivôse.

[2] M. Gruget se trompe de date. La fête dont il parle et qui avait pour but la plantation d'un arbre de la liberté, pour remplacer celui que les Vendéens avaient coupé au mois de juin précédent, pendant l'occupation d'Angers par les royalistes, avait bien été fixée d'abord au 30 nivôse (19 janvier), mais les rigueurs de l'hiver l'avaient fait reporter au 20 pluviôse (8 février suivant).

Digitized by Google

En effet le lendemain, lundy vingt janvier, sept personnes respectables furent conduites à leur tribunal de sang, et condamnées à la mort, et dès le soir elles furent exécutées au millieu des cris de « vive la République » qu'ils entonnoient les premiers :

Mr Charles-Henry des Glaireaux, chevalier de Saint-Louis, natif et habitant d'Angers, fut de ce nombre avec Mr Étienne-Robert Girault de Laporte, aussi chevalier de Saint-Louis, demeurant en sa maison, paroisse de Tiercé [1].

Mr Charles Mesnin Gault, natif de la paroisse de Neuil, près les Aubiers, diocèse de La Rochelle.

Dlle Geneviève Bouchet, fille, âgée d'environ vingt-quatre ans, native de la paroisse de Notre-Dame-de-Beaupreau, fille de Mr Giles Bouchet, maître en chirurgien (*sic*). Elle avoit aidé à soigner les prisonniers que l'armée catholique avoit faits sur les patriotes et qui avoient été conduits au collège de Beaupréau. Elle en avoit même délivré plusieurs qui s'étoient rendus chez eux à Angers, et qui avouoient qu'ils lui étoient redevables de leur vie. Mais elle étoit catholique ; c'en étoit assez pour qu'elle fût coupable aux yeux de nos bourreaux.

Mr François Clavereau, charron, demeurant à Chollet.

Nous n'avons pu nous procurer les noms des deux autres ; il faut espérer qu'on se les procurera dans la suitte [2]. Cette exécution n'étoit rien pour eux (les révolutionnaires). Le matin ils avoient conduit environ quatre cent huit personnes, savoir : cent huit hommes et environ trois cent femmes dans les bois des Bons-Hommes, et les avoient massacrés impitoyablement comme les autres. Ils avoient

[1] Condamnés tous les deux par le Tribunal criminel du département et non par la Commission militaire.
Les autres furent bien condamnés par la Commission Félix.

[2] Pierre Bonneau, ci-devant marchand de fer, accusé d'avoir fait partie d'un comité royaliste à Chalonnes.
Pierre Gasté, ci-devant frère récollet de Nantes, et depuis marchand de fil au Plessis-Grammoire.

Digitized by Google

été pris tant dans les prisons royales qu'au château et dans les communautés du Calvaire, de Pénitentes et du Bon Pasteur.

Le mardy vingt un janvier, ils firent venir à leur tribunal dame Marie-Suzanne-Radegonde-Charlotte Marsault, veuve le Clerc, baronne de Vezins, et dame dudit lieu près Chollet, native de Niort, et demoiselle Louise-Mathurinne Baranger, sa femme de chambre, native de la ditte paroisse de Vezins, qui furent aussitôt condamnées à mort et exécutées le même soir [1].

Le matin, cent cinquante personnes, savoir soixante-dix hommes et quatre-vingts femmes, prises tant dans les prisons qu'au château et dans les communautés du Calvaire, du Bon Pasteur et des Pénitentes, avoient été aussi conduites dans les bois des Bons-Hommes, et y avoient été massacrées comme les précédentes.

Dès le soir, nos tigres, qui ne pouvoient se désaltérer du sang des honnêtes gens, se transportèrent au Calvaire pour désigner ceux et celles qui devoient êtres massacrés le lendemain ; ils en marquèrent quatre-vingt-huit.

(A suivre.)

[1] Arrêtées dans les mines de Montrelais.

Digitized by Google

Les Filles de la Charité

AUX HOSPICES D'ANGERS

Le mercredi 4 avril dernier, une cérémonie, à la fois très simple et très touchante, avait lieu aux hospices d'Angers : les membres de la Commission administrative remettaient solennellement à Mme Rosalie Bosse, en religion sœur Catherine, et à Mme Rose Dorbeau, en religion sœur Anne, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, les deux médailles de bronze qui leur avaient été accordées par le ministre de l'Intérieur.

M. le Docteur Guichard, vice-président de la Commission, a prononcé dans cette circonstance un discours que nous sommes heureux de reproduire : c'est l'éloge délicat des deux modestes religieuses qui, depuis trente ans passés, se dévouent au soulagement des malades et des pauvres de notre ville.

MADAME LA SUPÉRIEURE,
MESDAMES LES FILLES DE LA CHARITÉ
DE L'HOTEL-DIEU,

En l'absence de M. le préfet Delpech et de M. le député-maire Joxé, retenus hors de la ville pour leurs fonctions, j'ai la faveur insigne de remettre, à deux de vos dignes compagnes, les médailles de M. le Ministre de l'Intérieur.

Permettez-moi une petite indiscrétion, en vous disant que l'idée de la proposition revient à mon sympathique prédécesseur, M. Beucher, et que la Commission a été una-

Digitized by Google

nime à l'accueillir, — trop heureuse de vous voir accepter cette modeste distinction, la première à Angers, dont l'honneur doit rejaillir sur toute votre maison, — et certaine d'être l'interprète des sentiments de respect et de reconnaissance de la population angevine.

Nous ne pouvons oublier les deux siècles et demi de dévouement et de soins désintéressés, que vous avez donnés à nos pauvres, et combien l'histoire de votre Compagnie se mêle à celle de notre cité angevine, dans les bons et mauvais jours.

Le siège d'Angers en 93, vos martyrs de la période révolutionnaire, le typhus de 1814, les épidémies de choléra de 1832 et 1849, la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne en avril 1850, nos blessés de 1870, ont scellé pour toujours notre union avec vous.

Nos artistes angevins, Lenepveu et Dauban, n'ont-ils pas inscrit sur les murailles de la chapelle, avec leur pinceau délicat, en traits indélébiles, les actes de votre mission chrétienne ?

Vous-même, Madame la Supérieure, dans votre salon modeste et peu luxueux, mais si dignement rempli par le souvenir de celles qui vous ont précédée, vous conservez, comme une pieuse relique, les portraits de Vincent de Paul et de Mlle Le Gras, « la première Dame de Charité ».

C'est en novembre 1639 que « Mademoiselle » vint à Angers, à la requête du maire et des échevins, faire sa première grande création dans un hôpital.

Notre vieil Hôtel-Dieu, desservi par des prêtres Augustins, était dans un état de désorganisation complète.

« Les pauvres y étaient si mal que ceux de la ville ne s'y « faisaient pas porter et, s'ils s'en trouvait quelques-uns qui « y fussent contraints, ils se faisaient apporter des chemises « blanches de chez eux et de chez leurs amis, car il s'y trou- « vait 30 ou 40 malades, tant hommes que femmes, et pour « eux trois douzaines de chemises en tout. C'était pitié de

Digitized by Google

« voir tant de dérèglement et de dégâts aux dépens du bien « des pauvres. »

Mlle Le Gras eut à lutter contre des abus de tous genres, sans compter le mécontentement des parasites évincés et une épidémie de peste qui faisait de grands ravages dans la population ; 200 lits furent bientôt installés par ses soins : 110 pour les hommes et 90 pour les femmes, « sans compter ceux qu'on était obligé de dresser dans certains besoins ».

Si nous mesurons le chemin parcouru, en voyant rassemblés dans ce magnifique établissement, depuis 1854, les anciens hospices d'Angers et, en 1865, le vieil hôpital Saint-Jean, nous devons apprécier les efforts de nos devanciers et considérer comme un grand honneur d'avoir à participer à la direction de cette maison, qui réunit chaque jour plus de 1.400 personnes.

A nous de continuer la tradition et de la transmettre à nos successeurs. De même que Vincent de Paul avait une grande prédilection pour notre Hôpital qui était sa « *maison modèle* », de même nous nous attacherons à réaliser les perfectionnements indiqués par la science et par l'expérience des praticiens, et nous ferons, avec l'emploi judicieux de généreuses donations, toutes les améliorations nécessitées par les intérêts des malades et des blessés ; quelques années encore, nous espérons pouvoir, avec vous, mesdames, arriver au but désiré et présenter à nos concitoyens un *hôpital-modèle*.

Si l'on parcourt les lettres de Vincent de Paul, l'on est frappé de l'immense bon sens, de la justesse d'observation, de la hauteur de vues de *M. Vincent*, comme on l'appelait à cette époque :

« Les malades des paroisses, disait-il, étaient mal servis « à cause de leur grand nombre et parce que les dames ne « peuvent s'assujettir à aller les servir, ne leur étant pas « loisible à cause de leurs maris et de leurs ménages ; et les

Digitized by Google

« pères et les mères avaient de la peine à le permettre à « leurs filles. Enfin cela n'était pas bien, parce que Dieu « voulait qu'il y ait une compagnie de filles destinées uni- « quement au service des pauvres malades sous les Dames « de la Charité. »

Semblable pensée n'est-elle pas une idée de génie? N'était-ce pas répondre par avance à ces créations récentes faites dans un esprit sectaire, créations de garde-malades mercenaires, nouveaux fonctionnaires (il en manque en France!) parasites du budget des pauvres, par leurs exigences de toutes sortes, en plus des traitements progressifs et des pensions de retraites.

Les femmes du monde auront-elles jamais l'héroïsme d'oublier leurs familles pour se vouer d'une façon constante au soulagement des malades?

Si celles-ci pensent à leur situation, à leur avenir et à celui de leur famille, vous n'avez, mesdames, qu'un souci, celui des malades qui vous sont confiés; votre salle de malades est votre « chez vous ».

Encore que vous leur distribuez en plus vos ressources personnelles, et qu'après vous avoir donné votre indemnité dite de « vestiaire », c'est nous qui vous sommes toujours redevables.

Si les médecins et les chirurgiens de tous les temps soignent avec la plus grande abnégation les pauvres, malades ou blessés, c'est qu'ils sont soutenus par la tradition, l'amour de la science et la passion du devoir accompli.

Ce dévouement, qu'il est impossible de décréter par des lois, vous le possédez par votre vocation et par la libre acceptation de la règle de votre ordre.

Vincent de Paul prit le soin d'écrire lui-même, en mai 1640, pour ses Filles de la Charité d'Angers, votre règlement spécial, chef-d'œuvre de raison et de sentiment, qui est votre code; c'est la charte toute démocratique qui vous dirige encore; elle n'a pas changé, tellement elle est admirable et tellement elle a prévu l'emploi de tous vos instants

Digitized by Google

de la journée. En 1649, Vincent de Paul vint à Angers vous rendre visite et en juger l'application.

Nous y lisons : « Les Filles de la Charité obéiront à « MM. les administrateurs pour l'extérieur qui regarde leur « règlement de l'Hôpital, pour l'assistance des pauvres, et « à la supérieure d'entre elles pour l'exécution desdits « règlements, et en général à tout ce qu'elle ordonnera ; « et leur obéissance sera gaie, entrain, constante, persé- « vérante en toute chose, et avec soumission de leur « propre jugement et de leur volonté estimant toujours que « ce qui est ordonné est le meilleur. »

Si nous citons ce passage, c'est uniquement pour montrer la prévoyance de votre illustre fondateur, sa justesse de vues dans l'organisation d'un Hôpital, et pour constater que l'accord a toujours été parfait avec vos dignes supérieures, toutes d'intelligence remarquable et de rapports de haute courtoisie.

Avec de pareilles auxiliaires, la tâche des administrateurs, des médecins et des chirurgiens, a toujours été facile ; aussi leur concours ne vous a-t-il jamais fait défaut ; vos observations sont-elles écoutées avec la plus grande déférence et, à maintes époques, avez-vous réussi à faire tomber bien des préventions.

N'est-ce pas cette heureuse harmonie qui augmente le bien qui est susceptible d'être fait et qui donne à chacun de nous, dans sa sphère d'action, l'autorité nécessaire pour assurer une meilleure direction.

Mesdames, en restant fidèles à toutes les périodes de votre histoire, à la tradition de votre fondateur, vous avez créé une foule d'œuvres admirables, embrassant toute l'humanité souffrante. Quand Mlle Legras mourut en 1660, vous étiez 200 ; aujourd'hui, vous êtes 33.000 dispersées dans les Hospices, Hôpitaux civils et militaires, Crèches, Écoles Ouvroirs. Vous êtes, par excellence, les Religieuses des missions ; au dehors comme en France, votre robe est synonyme de dévouement et de charité ; à l'étranger, vous

Digitized by Google

portez la vulgarisation de notre langue; partout vous représentez dignement la Patrie.

Une nation comme la France a besoin de tous les dévouements; elle ne peut être grande qu'en utilisant toutes les bonnes volontés et toutes les forces, et en faisant l'union de tous les bons citoyens.

Vous m'excuserez, Madame la Supérieure et Mesdames les Filles de la Charité, si je me suis arrêté à faire l'éloge de votre Ordre; il est bon quelquefois de rappeler le passé et le présent à ceux qui paraissent l'ignorer.

Personne, mieux que vous, n'est capable de gagner le respect des malades par le charme et la douceur dont vous savez les entourer, et de remplir les devoirs de l'assistance aux déshérités de la vie. Sachez qu'il existe pour vous des défenseurs convaincus.

En essayant de tracer à grands traits un portrait de la Fille de Charité, nous n'avons pu dire le bien que nous pensons de chacune de vous en particulier. Parmi vos Sœurs des salles de blessés ou de fiévreux, de vieillards ou d'enfants assistés, nous aurions pu détacher sur le vif plus d'un portrait; nous avons craint de blesser votre modestie.

Combien nombreuses seraient celles d'entre vous qui mériteraient la récompense de leur dévouement? bien des noms viennent à notre pensée; nous savons qu'il est dans vos habitudes de plutôt donner que de recevoir, et que l'honneur qui vous est fait, vous voudrez bien le reporter sur toutes vos compagnes.

M. le Ministre de l'Intérieur a distingué deux d'entre vous : Madame Bosse (Rosalie), *Sœur Catherine*, qui, depuis 34 ans, s'est consacrée au service des fiévreux, et Madame Dorbeau (Rose), *Sœur Anne*, qui, depuis 33 ans, s'est dévouée aux épileptiques femmes.

L'Administration des Hospices applaudit à votre distinction et y joint, avec son estime, ses plus respectueuses félicitations.

Dr Ambroise Guichard.

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Id. — Le 5 avril 1780, devant Moreau et Dancelin, conseillers du Roy et de Monsieur, notaires soussignés, furent présents haut et puissant seigneur messire Marin de Boylesve de la Maurousière, chevalier, chef du nom et armes de Boylesve, sieur de la Plissonnière, Saint-Hilaire, Beauchesne, la Tessoualle, Le Padiou, et haute et puissante dame Louise-Jacqueline-Aimée de la Cour-Balleroy, son épouse, haut et puissant seigneur messire Marin de Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, officier au régiment de la marine, leur fils majeur, d'une part et Mr François Charles Pays, écuyer, sieur du Vau, ancien président au présidial d'Angers et ancien maire de la dite ville, et dame Marie-Anne-Françoise Le Chat des Landes, son épouse, et demoiselle Louise-Félicité-Françoise Pays, demoiselle, leur fille, d'autre part. On lui assure la Plissonnière et à elle 70,000 livres, en présence de haute et puissante dame Marie-Modeste de Boylesve de la Maurousière, dame de Saint-Lambert-la-Potherie et de la Coltrie, veuve de haut et puissant messire Marin de Boylesve, ayeulle, de demoiselle Elizabeth-Louise de Boylesve, sœur, Jacques-Honoré de Boylesve, chevalier, sieur du Vaujoli, oncle, haut et puissant seigneur Charles-Auguste de la Cour, comte de Balleroy, lieutenant-général des armées du Roy... François-Augustin de la Cour, maréchal de camp des armées du Roy, commandeur de Saint-Louis, oncles, Jean-Marie-Auguste Trouillet, chevalier, sieur de Bleré, chevalier de Saint-Louis, et dame Françoise-Nicolle Pays, demoiselle, sa femme, sœur, Mr André-Donatien Pays de la Jaille, écuyer, Geneviève Pays du Vau, demoiselle, frère et sœur, Jacques Pays de Roceau, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, oncle.

Digitized by Google

État-civil d'Angers. — Le 11 avril 1780, célébration de ce mariage à Saint-Maurice.

Titres de la Plissonnière. — 15 juillet 1780. Mr Marin de Boylesve, chevalier, sieur de la Plissonnière, Saint-Hilaire, la Tessoualle, etc., déclare tenir roturièrement du fief de la Touche-Mouchaude, en La Verrie, une rente foncière de 120 livres sur maisons à Saint-Pierre de Mortagne, sur les moulins de Romaine, obligés de conduire le dit seigneur et sa famille en la ville d'Angers et les ramener au lieu de la Plissonnière. La grande et petite Burnière, relevant de la Maurousière, venue de demoiselle Yolande de Grenée, dame de la Voirie qui l'avoit arrenté à titre de vicairie en 1546 pour onze charges, onze boesseaux de blé, onze combles et demie, dix-huit boesseaux d'avoine, un cochon de deux ans bon et valable, douze poulets, quatre chappons, un mouton de deux ans, deux oies, quatre fromages de saison, douze fromages gras, trois sols quatre deniers obole, un chevreau. Et pour ce il devait 2 sols le jour de Noel.

Titres d'Achon, 1786. — Projet d'accord entre Charles-François-Camille Constantin, chevalier, sieur de la Lorie et de Daillon et Marin Boylesve, chevalier, sieur de la Plissonnière, ayant fait le retrait féodal des terres du Plessis-Beuvreau et de Jambon, vendues par le marquis d'Apchon.

Chartrier de Boylesve. — Accord définitif entre... et un marchand de porcs qui par son commerce infestait le quartier.
Cachet cire noire.

Id. — 14 février 1791, offre d'un ban dans l'église de Saint-Lambert-de-la-Potherie par les paroissiens. Mr de la Maurousière, vu la pauvreté de la fabrique, s'engage à le payer 30 livres par an.

Id. 1792. — Persuadé que la manifestation isolée des sentiments d'un seul homme ne peut être fort utile dans une cause générale, j'avais cru jusqu'à présent devoir garder le silence sur la Révolution de France, mais, forcé par des circonstances impé-

Digitized by Google

rieures de consigner dans un acte authentique mon opinion invariable,

Je déclare qu'à l'instant où les députés aux États généraux se sont constitués Assemblée nationale, je les ai regardés comme dépouillés des pouvoirs que leurs commettants leur avaient confiés en vertu des ordres du Roi, leur assemblée comme illégale, et tout ce qui pouvait en émaner comme nul, parce que les députés des différentes provinces n'avaient pas par eux-mêmes, et n'avaient pu recevoir de personne le droit de se constituer ; ils étaient appelés par le Roy pour composer des États-Généraux, nommés par leurs concitoyens pour députés aux États-Généraux, ils avaient des mandats qu'ils avaient juré d'observer et rien ne pouvait les dispenser de ce premier serment, ni valider les nouveaux qu'ils ont faits, ils étaient soumis à une autorité légitime et il est contraire à tous les principes que des hommes soumis à une autorité légitime s'arrogent le droit de s'élever au-dessus de cette autorité, en changeant à leur gré l'objet de leur mission ; et c'est ce qu'ont fait les députés aux États-Généraux, en se constituant Assemblée nationale.

Que tout ce qui à été fait depuis cette époque ne peut être regardé que comme l'ouvrage des factieux, dont le but est d'anéantir toutes les autorités légitimes pour y substituer des systèmes monstrueux, absurdes, impossibles dans l'exécution.

Que l'Assemblée dite Nationale a renversé l'autel et le thrône, proscrit les vrais ministres pour en substituer de nouveaux qu'on ne peut reconnoistre parce que le peuple qui les a choisis ne pouvait leur donner ni mission ni juridiction ;

Que le Roy dépouillé de fait, de toute authorité, retenu captif au milieu d'un peuple rebelle et sanguinaire, insulté mille fois sans que jamais aucun des coupables ait été puni, est forcé de prêter son nom au maintien d'une constitution impie et sacrilège ;

Que né dans la religion catholique, apostolique et romaine, je veux vivre et mourir dans cette sainte religion ;

Que né sujet d'un Roy libre, et jouissant moi-même de toute la liberté que peut désirer l'homme raisonnable qui fait consister le véritable exercice de ses droits dans l'accomplissement exact de ses devoirs, sous une authorité légitime, je ne peux et ne dois reconnaitre d'autre pouvoir que celui du Roy libre;

Digitized by Google

Que, forcé par des circonstances particulières de détailler dans cette publication des objets qui me regardent personnellement, je déclare ;

Que sachant que mon épouse effrayée des menaces des municipalités, districts, départements, et croyant se mettre à l'abri de leurs vexations, a fait ou consenti des innovations, ventes de meubles ou immeubles, baux nouveaux ou autres changements, je proteste généralement contre tout ce qu'elle a fait ou fera sans mon consentement.

Je déclare nuls et de nulle valeur toutes les signatures qu'elle a pu donner ou donnerait quel que puisse être le motif et le but de ses signatures; je proteste plus spécialement encore contre toute requête ou supplicque qu'elle aurait pu adresser ou faire adresser aux départements, districts, municipalités.

Que j'ai toujours employé et ne cesserai jamais d'employer toutes mes facultés morales et physiques, à la destruction de cette constitution, au rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine, et de la pleine et entière liberté et autorité du Roy;

Que né chevalier français, je ne crois pas faire un sacrifice, mais remplir un devoir en abandonnant ma fortune, en exposant ma vie, pour m'opposer avec toute l'énergie dont je suis capable, aux efforts des impies et des régicides, qui dans leur détestable système et par leurs innovations criminelles, attaquent également Dieu et tous les Rois ses représentants sur la terre.

Fait à Seggingen, en Autriche, le quatre juin mil sept cent quatre-vingt-douze.

(La pièce est signée) : De Boylesve, chevalier français.

Que Monsieur de Boylesve, chevalier français, ait remis la présente protestation entre les mains du soussigné et que la présente copie est conforme à l'original déposé entre mes mains, j'atteste avec ma signature ordinaire.

Fait à Seggingen, le 4e juin 1792.

P. Jean Népo Storst,
Avocat du pays d'Autriche antérieure.

Cachet de cire rouge.

Id. — 22 novembre 1792. Supplique de Mme de Boylesve à l'effet de prendre sa part des meubles saisis et affichés à vendre sur son mari.

Digitized by Google

Id. — 9 thermidor an VIII. Lettre du ministre de la marine au sujet de la radiation de la liste des émigrés de la citoyenne Pays, femme Boylesve.

Id. — 26 brumaire an VIII. Radiation de la liste des émigrés de la femme Boylesve. - 18 prairial an VIII. Certificat de résidence pour la même. — 6 fructidor an VIII. Radiation de la liste de Marin Boylesve de la Maurousière. — 10 fructidor an VIII. Amnistie pour Marin Boylesve, demeuré à Chemillé de 1792 à l'an VIII.

Chartrier de Boylesve. — 24 messidor an IX, supplique de Marin de Boylesve, inscrit par erreur sur la liste des émigrés à cause de sa retraite dans le pays occupé par les insurgés. Il profite de l'armistie et demande à toucher les revenus de la Colletrie. Autorisation accordée par Montault Desilles, préfet de Maine-et-Loire.

Chartrier de Boylesve. — 8 nivose an IX. Pétition au citoyen préfet de Maine-et-Loire par la veuve Boylesve pour rentrer en jouissance et possession de sa terre du Plessis-Beuvreau... autorisation accordée. — 24 ventose an IX, *idem* pour obtenir remise sur les prix de fermes des biens séquestrés sur son mari émigré et qu'elle avait pris en ferme aux enchères... délai de deux mois pour payer.

Titres d'Achon. — 15 juillet 1826. Renonciation par M. de Boylesve à la part que son fils Étienne, mort le 18 septembre 1811, avait en la succession de son père émigré.

Id. 1826. — Vente par la veuve, par Éléonore-Élizabeth et Marie-Félicité ses filles à Mr Félix de Romain et à dame Anne-Amélie-Dominique du Chilleau sa femme, de la métairie du Verger, à Neuvy, pour 13.000 livres. Cette ferme à elles venue de la succession d'Étienne de Boylesve leur fils et frère.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ

1° Marie-Félicité de Boylesve, née le 8 mai 1781, épousa le 14 novembre 1810 Augustin-François Pocquet[1] de

[1] Pocquet : *De gueules à la fasce d'argent chargée de 3 croisettes pattées de sable.*

Digitized by Google

Livonnière, veuf en premières noces de Demoiselle Louise-Félicité de Launay de la Mothaie, chef de bataillon en 1815, Chevalier de Saint-Louis le 23 décembre de la même année.

Il mourut à la Cailletrie le 29 février 1840 et sa femme le 14 février 1852.

État-civil d'Angers. — Le 8 mai 1781, baptême à Saint-Michel-du-Tertre de Marie-Félicité de Boylesve, fille de Marin...

Mme de Joannis, née de Livonnière, possède un cachet aux armes des Livonnière et Boylesve.

2° Louise de Boylesve.

3° Éléonore de Boylesve.

État-civil d'Angers. — Le 6 juin 1783, baptême à Saint-Nicolas, de Éléonore, fille de haut et puissant seigneur Marin Boylesve... parain Jacques-Honoré de Boylesve de la Maurousière.

4° Marin, qui suit.

5° Augustin de Boylesve, né le 7 mars 1787.

État-civil d'Angers. — Le 7 mai 1787, baptême à Saint-Jacques d'Augustin de Boylesve...

6° Élizabeth de Boylesve, née le 30 septembre 1788, épousa le 30 juillet 1816 Charles-Jacques Senot[1] de la Londe, Chevalier du Lis, fils de Jacques-Guillaume Senot de la Londe et de Marie-Augustine-Aimée de Boylesve. Il mourut à Rosseau le 9 décembre 1849 et elle le 9 janvier 1857.

État-civil d'Angers. — Le 30 septembre 1788, baptême à Saint-Martin d'Élizabeth de Boylesve... maraine Marie-Augustine-Aimée de Boylesve, dame de Senot, sa tante.

[1] Senot : *De sable à 3 cygnes d'argent 2 et 1.*

Digitized by Google

Titres d'Achon. — 28 pluviose an III, certificat de résidence pour Elizabeth Boylesve.

4° Marin de Boylesve, de la Maurousière, Chevalier, né le 13 septembre 1784, maire de Saint-Lambert (1810-1811), épousa le 23 novembre 1812 Demoiselle Clémentine-Marie Pocquet[1] de Livonnière, fille de Jean-Marie-Claude-Scevole Pocquet de Livonnière, Ecuyer, Sieur du lieu, de Franc palais, Lugé, la Boissière, Lieutenant au régiment provincial de Tours et de Marie-Geneviève Bouin de Marigny, dame de Francpalais. Il mourut le 24 novembre 1814 et elle, à Fribourg le 24 mars 1837, laissant un fils Marin qui suit.

État-civil de Saint-Lambert. — Le 13 septembre 1784, baptême de Marin, fils de Marin de Boylesve, chevalier, sieur de la Maurousière, ancien officier au régiment de la marine et de Louise F. F. Pays du Vau ; parain, Jean-Antoine-Marie Trouillet, chevalier, sieur de Bleré et Pélouaille, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi.

Chartrier de Boylesve. — Extrait des registres mortuaires de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Nicolas de Fribourg, diocèse de Lausanne (Suisse). — Le 24 mai 1837, décès, et le 26 du même mois, inhumation au cimetière de la paroisse de Mme Clémentine, veuve de Boylesve, née Pocquet de Livonnière, propriétaire, née à Luzé (Indre-et-Loire), le 11 novembre 1786 et domiciliée à Fribourg.

Id. — Transport du juge de paix, assisté de son greffier et de l'huissier Schaller au domicile de Mme Clémentine, veuve de Boylesve, en la maison de Me Nicolas Hartmann, près du collège Saint-Michel et apposition des scellés sur les meubles de la défunte. — Le 21 avril 1837, Nicolas Hartmann exhibe une procuration en date du 29 mars 1837 et datée de l'établissement de Méland, appartenant aux R. P. Jésuites,

[1] Pocquet : *De gueules à la fasce d'argent chargée de 3 croisettes pattées de sable.*

Digitized by Google

par laquelle Marin Clément de Boylesve, fils de feu Marin de Boylesve et seul héritier de sa mère, veuve dudit Marin, constitue son mandataire ledit Hartmann. Levée des scellés et remise des clefs. Le juge de paix Cholet Weers, le greffier Chappuis.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ

Marin-Clément de Boylesve, né le 28 novembre 1813, entra dans la Compagnie de Jésus, fut ordonné prêtre en 1845 et mourut le 22 février 1892.

Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété et de propagande et de divers traités de littérature, de rhétorique et de philosophie. En lui s'éteignit la famille de Boylesve.

État-civil de Saint-Lambert. — Le 28 novembre 1813, ondoiement de Marin Clément, né aujourd'huy, présence du père, de sa grand'mère paternelle. Lardeux, curé. Le 11 mars 1814, cérémonies du baptême, parain, Jean-Marie-Claude-Scévole Pocquet de Livonnière, grand-père, ancien officier de Sa Majesté Louis XVI, maraine, Lucie Pays du Vau, veuve de Boylesve, grand'mère.

Titres de Joannis. — 11 août 1844. Lettres de sous-diaconat au Mans. — 21 décembre 1844, diaconat. — 20 septembre 1845, prêtrise.

BRANCHE DE LA GILLIÈRE ET DU PLANTIS

DIXIÈME DEGRÉ

4° Charles Boylesve, Ecuyer, Seigneur de la Gillière, nommé Conseiller au Parlement de Bretagne par lettres d'Henri IV du 14 mars 1593, obtint des lettres d'honneur en 1618, après avoir rempli cette charge l'espace de 24 ans.

Digitized by Google

Il épousa en premières noces, le 19 novembre 1594, Demoiselle Marie NICOLAS[1], fille cadette de n. h. René Nicolas, Sieur de la Thaumasserie et de la Guérinière, capitaine du château de Gonnord, et de Demoiselle Anne Blouin, dont il eut, dit un mémoire domestique, seize enfans, la plupart morts en bas âge. 2° Demoiselle Françoise BLUYNEAU[2], dont il n'eut pas d'enfans.

Il mourut le 8 octobre 1643, doyen du Parlement de Bretagne, laissant du premier lit : Geneviève, Gabriel, Claude, Louis, Henri et Charles.

P. DE FARCY.

(A suivre.)

[1] Nicolas : *d'or à la croix de gueules, chargée de 5 étoiles d'argent et cantonnée de 4 écussons de sable.*

[2] Bluineau : *d'argent semé de quintefeuilles d'azur.*

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

ANNÉE 1899

Pression barométrique, moyenne, 760^{mm},23.

Plus basse pression le 29 décembre, à 2 h. 35 du soir, 732^{mm},22.

Plus haute pression le 1er mars, à 10 h. du matin, 777^{mm},55.

Température moyenne de l'année, 12°,52.

Moyenne des minima, 7°,32.

Moyenne des maxima, 17°,00.

Moyenne des minima, 6°,82.

Moyenne des maxima, 19°,66.

Moyenne de la température d'une eau de source, 11°,08.

Minimum absolu (sans abri) le 14 décembre, — 10°,7.

Maximum absolu (sans abri) le 4 août, 35°,3.

Minimum absolu (en plein air) le 14 décembre, — 12°,3.

Maximum absolu (en plein air) le 4 août, 41°,3.

Minimum absolu (boule verte à 0^{m},10 du sol) le 15 décembre, — 12°,6.

Maximum absolu (boule verte à 0^{m},10 du sol) le 10 juillet, 58°,5.

Humidité relative moyenne, 72.

Hauteur totale de la pluie, 517^{mm},7, tombée en 111 jours et 37 jours de pluie, dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope.

Digitized by Google

Évaporation, 1,190^{mm},10 en 343 jours.

Gelées, 51 jours; gelées blanches, 57 jours; rosée, 138 jours; neige, 5 jours; grêle, 6 jours; grésil, 2 jours; givre, 1 jour; verglas, 1 jour; brouillards, 41 jours; brouillards sur terre, 18 jours; orage, 16 jours; éclairs sans tonnerre, 12 jours; halos solaires, 23 jours; halos lunaires, 6 jours.

Fortes brumes sèches bleuâtres, avec odeur d'ozone, à l'horizon le 24 juillet, de 10 h. du matin à 6 h. 17 du soir; le 9 septembre, de 11 h. 35 du matin à 6 h. 32 du soir.

Le soleil a brillé pendant 311 jours et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 2,055 heures environ.

Le vent a soufflé 12 jours du N; 34 jours du NN-E; 85 jours du N-E; 17 jours de l'ENE; 21 jours de l'E; 4 jours de l'ES-E; 6 jours du S-E; 6 jours du SS-E; 11 jours du S; 31 jours du SS-W; 49 jours du S-W; 32 jours de l'WS-W; 28 jours de l'W; 8 jours de l'WN-W; 8 jours du N-W; 13 jours du NN-W.

Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde pendant l'année, 5^{m},4.

Plus grande vitesse du vent en mètres par seconde ,30^{m},8 le 29 décembre, à 2 h. 15 du soir.

Le 17 février, apparition des papillons Khodocera rhamni et Vannessa polychloros.

Le 17 mars, à 6 h. 20 du soir, passages d'oies sauvages du S au N.

Le 10 avril, arrivée de la huppe-huppe.

Le 15 avril, arrivée du coucou.

Le 15 avril, arrivée du rossignol.

Le 21 avril, arrivée des martinets.

Le 22 avril, arrivée des hirondelles.

Le 30 avril, arrivée du loriot.

Passages d'oies sauvages du N-E au S-W le 15 octobre.

La rivière la Maine est prise par les glaces, devant la Baumette, du 14 au 21 décembre.

A. Cheux.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mars 1900

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 757mm,44 ; minimum le 21, à 7 h. du soir, 739mm,12 ; maximum le 14, à 10 h. du matin, 775mm,25.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°23 ; des minima (sans abri), 1°,54 ; des minima (sur le sol), 0°,85 ; des maxima, 8°,63 ; des maxima (sans abri), 10°,87 ; des maxima (sur le sol), 15°,95 ; d'une eau de source, 6°,10 ; du mois, 5°,65.

Minimum le 5, — 1°,7 ; minimum (sans abri) le 5, — 2°,7 ; minimum (sur le sol) le 6,—3°,6 ; maximum le 10, 15°,3 ; maximum (sans abri) le 9, 18°,3 ; maximum (sur le sol) le 9, 25°,4.

Humidité relative, 72. Pluie, 36mm,4 en 11 jours appréciable au pluviomètre, et 8 jours appréciable au pluvioscope. Évaporation, 76mm,10.

Nébulosité moyenne, 7,9. Nombre de jours de soleil, 24 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 89 environ.

Le vent a soufflé 7 jours du N ; 13 du N-E ; 2 de l'E ; 3 du S-E ; 3 du S ; 2 du S-W ; 1 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5m,5. Plus grande vitesse du vent le 19, à 12 h. 47 du matin, 22m,8 par seconde.

Gelées, 8 jours ; gelées blanches, 9 jours ; rosée, 6 jours ; brouillard le 1er ; flocons de neige les 17, 27 ; grésil les 4,

Digitized by Google

19; halos solaires les 10, 18. Forte brume sèche à l'horizon le 14 à 4 h. du soir. Passages d'oies sauvages le 7, se dirigeant vers le N. Arrivée de la fauvette à tête noire le 27.

Avril 1900

Altitude, 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 760^{mm},41; minimum le 4, à 3 h. du matin, 735^{mm},91 ; maximum le 19, à 8 h. du matin, 771^{mm},10.

Moyennes thermométriques : des minima, 5°,49; des minima (sans abri), 4°,94; des minima (sur le sol), 3°,83; des maxima, 15°,77; des maxima (sans abri), 19°,09; des maxima (sur le sol), 29°,51 ; d'une eau de source, 8°,59; du mois, 11°,19.

Minimum le 2, — 0°,1 ; minimum (sans abri), le 2, — 1°,2; minimum (sur le sol) le 2, — 2°,8. Maximum le 21, 24°,4; maximum (sans abri) le 22, 29°,1 ; maximum (sur le sol), le 22, 41°,4.

Humidité relative, 63. Pluie, 19^{mm},8 en 7 jours appréciable au pluviomètre, et 2 jours appréciable au pluvioscope. Évaporation, 128^{mm},40.

Nébulosité moyenne, 5,1. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 216 environ.

Le vent a soufflé 5 jours du N; 10 du N-E; 1 de l'E; 6 du S-W; 6 de l'W; 2 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},3. Plus grande vitesse du vent les 11 à 4 h. 46 du soir, 19^{m},5 par seconde.

Gelées, le 2; gelées blanches, les 1er, 2, 6, 30; rosée, 14 jours; brouillard sur terre le 15 à 7 heures du matin; grêle le 5; halos solaires, les 6, 30. Quelques hirondelles auprès de la tour de la Baumette à 7 heures du soir le 10. Arrivée du rossignol le 15; des martinets le 18; des hirondelles le 19; du coucou le 29.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Conseil municipal d'Angers, dans sa séance du 2 mai, a décidé, sur la proposition de M. Adrien Planchenault, que le nom *de Villebois-Mareuil* serait donné à la rue principale qui passera devant la nouvelle caserne d'infanterie.

***

Dans la même séance, le Conseil municipal a adopté les conclusions du rapport présenté par M. le docteur Monprofit, demandant le vote de 95.000 fr. à répartir en deux exercices pour la remise en état de l'église Sainte-Thérèse, si fortement éprouvée par la tempête des 13-14 février dernier. Le Conseil a voté 45.000 fr. sur le budget en cours pour permettre de commencer immédiatement les travaux. Les voûtes seront abaissées de telle sorte que les arcs-boutants compris sous la charpente des bas-côtés de l'église aient un effet utile pour contrebouter la poussée des voûtes de la nef.

***

M. de Farcy consacre, dans l'*Anjou*, à la *Tour Saint-Aubin* un article autorisé dont nous détachons la conclusion :

Veuve depuis 1791 de ses quatre belles cloches, les plus harmonieuses de la ville d'après Péan de la Tuilerie, muette par conséquent depuis la Révolution, la tour Saint-Aubin pourrait recevoir, après sa restauration, une horloge municipale dont le timbre puissant annoncerait les heures et les incendies. Je souhaiterais d'y voir ajouter un joyeux carillon tubulaire, comme celui de la mairie de Levallois-Perret, ou bien une nombreuse série de cloches harmonisées comme dans les beffrois de nos villes du Nord.

Enfin, non content de demander, comme le correspondant du *Petit Courrier*, la démolition de quelques maisons pour dégager la tour, je voudrais qu'on l'aperçût de très loin et dans toute sa splendeur. Serait-il bien ruineux pour la ville de prolonger la rue du

Digitized by Google

faubourg Bressigny ? Il suffirait d'enlever un angle de la terrasse de la préfecture, d'abattre deux ou trois maisons du côté gauche de la rue Saint-Aubin et une au fond du mail de la préfecture. Celui-ci ferait place à la nouvelle voie (dont il fixerait la largeur) jusqu'à la rue des Lices. On pourrait aussi, plus tard, ouvrir en ligne droite une communication du pied de la tour Saint-Aubin à la rue Saint-Gilles, même jusque sur la place Saint-Maurice : qui regretterait l'infect et misérable passage Saint-Éloi ? Personne, assurément. Beaux rêves que tout cela !... Sans doute, mais convenez que la salubrité et l'aspect de tout ce quartier y gagneraient considérablement.

***

M. le docteur Guichard, vice-président de la Commission administrative des Hospices (dont nous donnons plus haut le discours) entouré de ses collègues, a remis officiellement les médailles de bronze accordées récemment par le ministre de l'intérieur, à Mme Rosalie Bosse, en religion sœur Catherine, depuis 34 ans surveillante, et à Mme Rose Dorbeau, en religion sœur Anne, qui compte également 33 ans de présence à l'établissement.

***

Sur la proposition de M. Boulanger, son président, la Commission administrative de l'asile Saint-Nicolas, dans une de ses séances de janvier dernier, a demandé une médaille d'honneur en faveur de Sœur Cécile, économe de l'établissement, qui occupe ces délicates fonctions depuis 32 ans, à la satisfaction de tous les administrateurs qui se sont succédé à Saint-Nicolas. M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, a informé M. le Maire d'Angers, qu'il accorde la médaille d'honneur demandée.

***

M. Louis Boyer, directeur de la Musique municipale d'Angers, vient d'obtenir, à l'unanimité des jurés, sous la présidence de M. Émile Pessard, grand prix de Rome, le prix unique de 300 fr., pour sa partition *La Grotte de Massabielle* (ouverture symphonique), dans un grand concours de composition musicale organisé salle Pleyel en l'honneur de l'Exposition universelle.

***

M. Joseph Denais vient d'être réélu, par acclamation, secrétaire général de l'Association des Journalistes Parisiens. Son *Rapport*, à l'Assemblée générale du 17 mars, qui a été salué

Digitized by Google

par des « applaudissements unanimes et prolongés », comme le mentionne le sténographe, contient notamment des souvenirs intéressants sur M. Léon de la Brière, qui, comme sous-préfet de Baugé (1873-1875), s'était créé, en notre pays, de fidèles amitiés. « Loin d'avoir la sécheresse trop fréquente dans les travaux de ce genre, dit le *Petit Courrier*, le rapport de M. Joseph Denais est une œuvre d'art à laquelle notre distingué compatriote a su donner le charme et la distinction qui caractérisent son rare et délicat talent. »

***

M. Paul Rondeau, président de la chorale de Sainte-Cécile, ayant exprimé le désir de résigner ses fonctions à cause de ses occupations qui ne lui laissaient plus consacrer à la Société tout le temps qu'il désirait, les sociétaires l'ont acclamé membre d'honneur. M. Lépicier a été nommé président de la Sainte-Cécile.

***

M. le docteur G. Roguet, chef de clinique médicale, médecin-adjoint des Hôpitaux, vient d'être nommé, après concours, professeur suppléant à l'École de médecine.

***

Par décision ministérielle du 24 avril 1900 :

M. le général de brigade de Sesmaisons, adjoint à l'inspecteur général permanent des remontes, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 9e corps d'armée, à Niort, en remplacement de M. le général, marquis de la Moussaye, placé dans la section de réserve.

***

M. de Seroux, lieutenant-colonel au 25e régiment de dragons, a été nommé colonel du 8e régiment de cuirassiers.

***

M. de la Devansaye vient d'être nommé par le ministère de l'agriculture de Russie, chevalier de Sainte-Anne. Sa décoration lui a été remise par M. le Préfet lui-même.

***

M. le Dr Motais d'Angers avait été chargé par le Ministre de l'Instruction publique de la mission de réorganiser l'hygiène oculaire au lycée David. Les conclusions de ses rapports ont été adoptées.

Digitized by Google

A la suite de ce travail, M. le Dr Molais vient d'être chargé de la même mission pour tous les lycées et collèges des sept départements du ressort de l'Académie de Rennes.

***

Parmi les conférences faites à Angers, en ces derniers temps, signalons celles de M. Joseph Joûbert à l'Université, en faveur des *Boërs*, qui défendent si vaillamment et parfois si victorieusement leur indépendance, contre des forces anglaises incomparablement supérieures aux leurs ; celle de M. Gourin, directeur de l'École primaire supérieure, sur *les Cornouailles* (en Bretagne), faite à la Mairie, sous les auspices de la Ligue de l'enseignement ; celle enfin de M. Cordier-Souvestre, au nom de la Patrie Française, au Cirque-Théâtre, où assistaient 2.000 personnes, qui ont acclamé l'armée et la France.

***

M. René Bazin, a fait à Nantes et à Paris (salle de la Société de Géographie) avec le talent d'un lettré et la conscience d'un moraliste, une conférence sur le *Roman*.

***

Notre compatriote, M. Méaulle, vient d'être élu président de la Société de Paris, le *Vin d'Anjou*. Le président sortant, M. Richou, a présenté le nouveau président en ces termes, à la dernière réunion de cette Société :

Le nom de M. Méaulle est universellement connu comme celui d'un illustrateur de permier ordre. Doué d'un talent souple et brillant, sincère et profond, donnant une large part à l'imagination sans rien laisser perdre à la correction du dessin, M. Méaulle s'est en outre signalé par la création d'un de nos meilleurs recueils artistiques — le journal *l'Art*. — Il a gravé l'œuvre entière de Victor Hugo, vivant dans l'intimité du maître et s'y pénétrant du souffle grandiose qui l'animait pour le faire passer dans ses admirables dessins. Comme auteur il a publié sept volumes importants, parmi lesquels l'*Homme aux yeux de Verre*, écrit à la demande du cardinal Lavigerie, et qui a obtenu un succès considérable. (*Applaudissements*.)

Aujourd'hui, toujours jeune et infatigable, notre compatriote revient aux œuvres d'imagination, mais en les appuyant sur une science aussi solide qu'étendue. Il vous sera donné, mes chers compatriotes, de contempler, à l'Exposition universelle de 1900, l'*Histoire de la Création*, due à M. Méaulle, et qui, j'en puis parler avec

Digitized by Google

certitude, vous offrira des merveilles de couleur et des effets de lumière les plus inattendus joints à des représentations de la faune marine et terrestre dans ses détails les plus extraordinaires. C'est un travail colossal, qui aurait suffi à remplir les loisirs d'un artiste pendant plusieurs années : mais notre ami ne s'en est pas contenté. Il travaille également au *Panorama de la Lune à un mètre,* conception des plus intéressantes, et à une série de toiles appelées l'*Abîme d'un Astre*, qui reproduisent les destinées successives d'une planète dont les débris viennent peu à peu ricocher sur notre globe sous forme d'aérolites ou se répandre dans les airs en pluies d'étoiles.

***

Les dimanche 22 et 29 mai, des fêtes patriotiques ont eu lieu dans différentes communes de notre département.

A Chavagnes, la remise du drapeau de la 464e section des Vétérans a été faite par le comte Retailliau, qui fut capitaine au 5e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire en 1870, délégué à cet effet par son ancien commandant le comte de Bernard, qui n'avait pu se rendre à Chavagnes. Là ont pris successivement la parole M. Leroy, le comte Retailliau, M. Le Bailly, ancien capitaine de dragons, maire de Chavagnes, MM. les députés de Grandmaison, Ferdinand et Laurent Bougère. A la fin de la messe, M. l'abbé Roy, ancien aumônier du 5e bataillon, chargé de bénir le drapeau, a prononcé lui aussi une allocution pleine de patriotisme et du plus haut enseignement.

A Durtal, la 190e section des Vétérans des armées de terre et de mer de 1870-1871 fêtait l'anniversaire de la remise de son drapeau. Manifestation vraiment imposante à l'église de Gouis, où pendant la messe M. l'abbé Renouer, ancien aumônier militaire, a prononcé une touchante allocution. Au cimetière, le comte G. de Blois, sénateur, dans un émouvant discours que nous avons la bonne fortune de publier dans ce fascicule, a fait l'éloge du colonel de Villebois-Mareuil.

Au banquet qui a suivi la cérémonie, le comte de Blois a, le premier, pris la parole, puis M. François de Tinguy, neveu de M. le colonel de Villebois-Mareuil et de M. le comte de Blois, a rappelé en quelques paroles émues comment ses oncles ont toujours combattu pour l'honneur et le drapeau, M. le colonel de Villebois en donnant sa vie, et M. le comte de Blois, qui lui aussi en l'année terrible a fait son devoir de soldat dans l'armée de la Loire et qui est encore sur la brèche

Digitized by Google

à la tribune du Sénat, prêt toujours à défendre la cause du faible contre le plus fort.

A Coron, remise du drapeau de la 706e section des Vétérans. Des discours animés du plus pur patriotisme ont été prononcés par M. le député de Grandmaison et par M. l'abbé Levron, curé de la paroisse.

A Bégrolles a eu lieu l'inauguration du monument élevé au cimetière, à la mémoire des combattants morts en 1870-1871. A l'église, le R. P. abbé de Bellefontaine a présidé la cérémonie et M. le chanoine Chaplain, ancien aumônier de 1870, a prononcé une patriotique allocution. Au cimetière, MM. Augereau-Nomballais, président de l'Union patriotique, Bénard, vice-président de l'Association du 29e mobiles et M. le Maire de Bégrolles, ont pris successivement la parole.

***

Lundi, 16 avril, à l'occasion du cinquantenaire de l'horrible catastrophe du pont de la Basse-Chaîne, le « Souvenir Français » a fait célébrer à la cathédrale d'Angers une messe à la mémoire des victimes. M. le président Roger de Terves y assistait entouré de MM. L. Bougère, député, de Kergos, vicomte de Rochebouët, A. Planchenault, L. Bourcier, Moisseron et plusieurs médaillés militaires.

Le cortège s'est formé dans la cour de la Mairie à 10 heures précises.

De magnifiques couronnes étaient portées au devant de chaque groupe. Celle de la municipalité porte comme inscription : *La ville d'Angers aux victimes de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne, 16 avril 1850, 16 avril 1900.*

Le Souvenir français offrait une couronne tricolore en fleurs naturelles, camélias et lilas, avec cette simple inscription : *Le Souvenir français.*

Les autres, toutes également très belles, portaient comme inscription : *la Société fraternelle des anciens militaires, cinquantenaire du 16 avril 1900, aux victimes du 11e léger. — Les combattants de 1870 à leurs frères d'armes. — Souvenir des habitants du 4e arrondissement aux victimes du 11e léger. — La Société de gymnastique et d'instruction militaire.*

M. le Maire a prononcé, d'une voix émue, un éloquent discours.

Digitized by Google

« Conservons au fond de nos cœurs, a-t-il dit, le souvenir de cette journée de deuil et félicitons le Conseil municipal de la perpétuer en décidant qu'une plaque commémorative sera placée sur le pont de la Basse-Chaîne, sous les yeux de tous et au lieu même où cet événement à jamais déplorable s'est produit. »

Le cortège est ensuite allé saluer deux tombes voisines, celles de deux employés d'octroi également victimes de la catastrophe du 16 avril 1850.

***

S. A. I. le prince Kotohito-Kan-In dès son arrivée en France, où il représente l'empereur du Japon à la cérémonie d'inauguration de l'Exposition universelle, a tenu à revoir les écoles militaires dont il avait été le brillant élève.

Après une visite à l'école de Saint-Cyr, il a voulu revoir Saumur où sa physionomie était demeurée à l'état de souvenir sympathique dans toutes les mémoires.

Il est arrivé, accompagné du colonel Outchiyama, du lieutenant-colonel Oshima et du capitaine Carnot, qui a été attaché à sa personne par le ministre de la guerre.

Reçus à la gare par M. le capitaine de Boissieu, le prince et sa suite, après quelques mots de bienvenue, se sont rendus à l'hôtel Budan, où des appartements avaient été retenus à leur intention.

Le lendemain matin, il était reçu à l'École par M. le général de la Celle, entouré de son état-major et se rendait ensuite au manège des écuyers où ont eu lieu d'intéressants exercices.

Les écuyers de l'école en grande tenue sont entrés au manège montant leurs chevaux pur sang. Le travail s'est continué par une reprise des sous-maîtres de manège montant les chevaux sauteurs.

Un saut de haies par les écuyers montant les chevaux de carrière a terminé la série des exercices équestres.

Le prince Kotohito-Kan-In a visité ensuite l'école et ses dépendances. Puis il a déjeuné à l'hôtel Budan avec les officiers formant le cadre de toute l'école.

A deux heures, a eu lieu au champ de courses de Verrie une réunion sportive absolument privée, après laquelle le prince est rentré à Saumur.

Il est reparti pour Paris dans la soirée.

***

Digitized by Google

Mgr Freppel, qui a un monument à la cathédrale d'Angers et qui doit en avoir un à Obernai, sa ville natale, aura prochainement encore une statue sur la place de l'église de Folgoët, près de Brest. La statue de l'évêque d'Angers (ancien député de Brest), d'un seul bloc de granit, mesure 2m20 : elle ne sera inaugurée qu'après l'Exposition universelle où elle figure.

***

L'incendie de la Comédie-Française avait fait craindre jusqu'à ce moment la perte d'une des œuvres remarquables de David d'Angers, la statue de *Talma* qui décore le vestibule d'entrée. On redoutait l'écroulement des voûtes, qui eût anéanti ce chef-d'œuvre. Heureusement, malgré les difficultés de l'opération, on a pu étayer le plafond de manière à empêcher ce désastre.

La statue de *Talma* a été exposée en plâtre au salon de 1827 et en marbre au salon de 1837, sous le titre : *Talma méditant un rôle*. C'est dans le rôle de *Sylla*, de M. de Jouy, que le maître angevin saisit le grand acteur.

La maquette en plâtre appartient à M. Robert David d'Angers. L'esquisse est au Musée d'Angers, après avoir été envoyée par l'artiste au Théâtre d'Angers en 1837.

Le marbre du Théâtre-Français avait été enlevé vers 1848 pour être placé dans un magasin de l'État et, de là, en 1852, dans le jardin réservé des Tuileries.

***

La *Revue de l'Anjou* s'était déjà plainte de l'abandon dans lequel est laissée une des *Velléda* de notre compatriote, le sculpteur Hippolyte Maindron. La veuve du statuaire ayant écrit à l'*Éclair*, le 24 avril dernier, pour réclamer une place plus convenable à la *Velléda* du Luxembourg, le journal répond en rappelant qu'il y a deux *Velléda*, toutes deux en marbre, toutes deux de Maindron, l'une aux Tuileries, l'autre au Luxembourg :

Celle que l'on admire dans le jardin des Tuileries n'a pas d'histoire. Elle fut commandée au sculpteur après l'autre ; elle fut longtemps conservée dans l'intérieur du musée du Luxembourg, d'où elle est sortie, fraîche comme au premier jour, en attendant de prendre place, bientôt peut-être, dans l'intérieur du Louvre.

L'autre Velléda a une histoire plus mouvementée. Elle représente la conception même de l'artiste. Elle fut placée, voilà un demi-siècle,

Digitized by Google

dans le jardin du Luxembourg, dans l'allée des Reines. Un jour vint où un sculpteur livra une nouvelle reine commandée bien longtemps auparavant et qu'on n'attendait plus.

Velléda dut s'en aller. On la transporta en un autre coin du jardin. Le temps l'avait fort endommagée. Elle n'avait plus de nez. Un sculpteur fut chargé de lui en remettre un autre. Le sculpteur fut trop peu chiche de marbre. Il a confondu Velléda avec Cyrano, et l'a dotée d'un énorme appendice.

Ainsi déparée, Velléda a été placée devant une porte latérale du musée du Luxembourg, au milieu d'un grand nombre d'autres statues. Elle se dresse triste et noire, comme si elle pleurait sa beauté première.

C'est contre cette situation que la piété conjugale de Mme Maindron proteste.

La pauvre Velléda a beaucoup souffert du séjour qu'elle a fait au milieu des arbres du Luxembourg?

C'est un fait d'expérience : les marbres se détériorent rapidement lorsqu'ils sont placés dans des bosquets qui semblent les protéger, et qui sont au contraire pour eux une cause de mort rapide.

L'air et la pluie n'ont qu'une influence minime. Un coup d'éponge une ou deux fois par an, lorsque l'été vient ou s'en va, suffit à les nettoyer. Mais l'eau qui a séjourné sur les feuilles, surtout à l'automne, tombe toute noire, traçant de noirs sillons sur les marbres. Elle pénètre dans leurs pores et, pour les nettoyer, il faudrait attaquer le marbre même. C'est pourquoi les statues de marbre que les arbres ont longtemps abritées prennent bientôt le deuil de leur blancheur.

Évidemment il est des marbres qui résistent mieux que d'autres ; mais la prudence a conduit les conservateurs à ne plus mettre ou guère au milieu des bosquets que des bronzes, réservant les marbres, pour les corbeilles de fleurs dont les parfums, même très pénétrants, ne portent jamais à la tête des statues.

La Velléda du Luxembourg sera sans doute prochainement plus habilement restaurée que jadis. Mais on ne la placera plus sous les feuilles. C'est un décor qui ne lui réussit pas. Elle reprendra sa place dans le musée.

Ajoutons que le Musée d'Angers possède un exemplaire de la *Velléda* de Maindron. Il faut lire ce qu'a écrit à ce sujet M. Henry Jouin, dans son *Inventaire des Musées d'Angers.* (Paris, Plon), p. 86.

***

Dans la liste des exposants du Salon de 1900 nous relevons les noms suivants d'artistes de notre région.

Digitized by Google

PEINTURE

M. Ludovic Allaume, d'Angers : *Les Cigales.*

M. Félix Axilette, de Durtal : *Les bords du Morin.*

M. Louis Chayllery, d'Angers : *La ménagère.*

Mme Arc-Vallette, de Saumur : *Parc et étang des Hayes.*

Mlle Marie Belloc, d'Angers : *Pêcheuse faisant un filet.*

M. Charles Corbineau, de Saumur : *Au revoir.*

M. Daniel Duchemin, de Segré : *Le chemin de Zuydcoote.*

M. Coiquaud de Fontanes, d'Angers : *Portrait.*

M. Hippolyte Fournier, de Rablay : *Margarita.*

Mme Paulin-Deschiens : *Étude de chrysanthèmes et de raisins.*

M. Frédéric Grasset, de Cholet : *Table de Richelieu et chaise de Saint-Potentien.*

M. Adolphe Luzeau-Brochard, de Cholet : *En récréation.*

M. Louis Tessier, d'Angers : *Bredouille.*

Mlle Charlotte Troussard, de Villevêque : *Portrait de ma mère.*

M. Gustave Assire : *Un portrait.*

AQUARELLES, ÉMAUX, PASTELS, MINIATURES

M. Zacharie Astruc, d'Angers : *Rameau de clématites dans un vase*, aquarelle.

SCULPTURE

M. Georges Saulo, d'Angers : *Buste d'enfant*, en plâtre.

M. Louis Castex, de Saumur : *Sur la route de Burgos*, statuette en plâtre.

***

Nous apprenons que le jury du Salon vient de décerner une médaille d'or de 3e classe à notre jeune compatriote, le sculpteur L'Hoest, qui expose deux hauts reliefs : le *Souvenir* et la *Méditation*, monument pour la sépulture de la famille Glétron-Robert, à Vaiges (Mayenne).

M. L'Hoest, qui n'a que vingt-cinq ans, est ancien élève de notre École régionale et ancien boursier du département à l'École nationale des Beaux-Arts.

***

Le Palais des Beaux-Arts des Champs-Élysées est à peine installé pour l'Exposition universelle, mais déjà l'on remarque à la sculpture française une œuvre considérable de Georges Saulo, *Mme Vigée-Lebrun*, marbre blanc, figure en pied, qui

Digitized by Google

fait le plus grand honneur à notre statuaire angevin ; nous ne pouvons que la signaler ici; mais, du reste, les Angevins, à qui l'œuvre est destinée, sauront bientôt en apprécier toute la valeur. *Mme Vigée-Lebrun* sera certainement une des plus belles œuvres de notre capitale angevine.

***

M. Robert David d'Angers vient de faire au Musée du Louvre un don de valeur de dix statuettes en bronze de son père :

Gutenberg, Condé, Cuvier, Racine, Jean Bart, Jefferson, Ambroise Paré, Fénelon, général de Bonchamps, Armand Carrel.

M. David d'Angers a fait hommage, en outre, à M. Joseph Denais, heureux d'en enrichir le Musée de Beaufort, du buste en marbre de son fils, décédé cette année même à Neuilly, près Paris.

***

Beaufort vient aussi de recevoir de la veuve du regretté député de l'arrondissement de Baugé, le buste de feu M. Coudreuse, que l'Administration municipale a décidé de placer à la Mairie de cette ville.

***

Sur la demande du Gouvernement, la Cathédrale d'Angers a envoyé à l'Exposition universelle de Paris les objets suivants :

1° Une statuette représentant un Évêque en bois polychromé, XIIIe siècle; 2° Bras reliquaire de saint Julien, XVe siècle; 3° Cinq tableaux de l'Apocalypse, nos 6, 7, 46, 80, 81, XIVe siècle ; 4° Vie de saint Maurille, XVe siècle, 2 tableaux ; 5° Vie de saint Martin, XVe siècle, 2 tableaux ; 6° Vie de saint Jean-Baptiste, XVe siècle, 2 tableaux ; 7° Notre-Seigneur devant Pilate, XVe siècle ; 8° Instruments de la Passion, XVIe siècle, 3 tableaux; 9° Verdure du XVIe siècle ; 10° Vie de saint Saturnin, 1649, 8 tableaux.

Les critiques d'art parisiens signalent parmi les plus belles choses de l'*Exposition rétrospective*, au Petit Palais des Beaux-Arts, les merveilleuses tapisseries de la cathédrale d'Angers, l'*Apocalypse* et la *Vie de saint Martin*.

***

Digitized by Google

Parmi les reconstitutions les plus pittoresques de l'Exposition universelle de 1900, nous pouvons mentionner l'*Exposition Bretonne*, qui n'est pas encore ouverte au public, mais qui sera certainement très remarquée. C'est un de nos compatriotes, M. Guillaume Richard, qui en a dirigé les travaux.

***

Notre collaborateur, M. Joseph Denais, a adressé à l'*Éclair* la lettre et le document suivants :

Paris, le 23 mars 1900.

MON CHER CONFRÈRE,

Puisque l'*Aiglon*[1] donne tant d'intérêt à tout ce qui concerne le roi de Rome, voulez-vous que je vous adresse la lettre et la note ci-dessous ? Je les ai trouvées, cet été, dans un grenier de l'hôtel de ville de Beaufort, ma ville natale, avec un énorme amas de documents anciens ou modernes, oubliés là depuis fort longtemps et courant grand risque de disparaître pour jamais, lorsque je me suis dévoué, pendant mes vacances caniculaires, à les trier, classer et inventorier, de telle sorte qu'on ne peut plus avoir d'inquiétude sur leur conservation.

Voici d'abord la lettre qu'écrivit au maire de Beaufort le baron Hély d'Oissel, auditeur au Conseil d'État, préfet de Maine-et-Loire, le 23 mars 1811 — il y a juste aujourd'hui quatre-vingt-neuf ans :

« MONSIEUR,

« Je m'empresse de vous transmettre ces détails que je reçois à l'instant de Paris sur quelques particularités de l'accouchement de Sa Majesté l'Impératrice. J'ai pensé que ces détails vous intéresseraient et qu'ils étaient bon à faire connaître ; ils attestent la force d'âme et la sensibilité de l'Empereur et doivent faire éprouver un sentiment de bonheur et de joie à tous ceux qui aiment de cœur leur prince et leur pays.

« Le Roi de Rome et son Auguste Mère continuent à jouir de la meilleure santé.

« J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« HÉLY D'OISSEL.

« *21 mars 1811.* »

NOTE

« L'Impératrice a été en péril quelque temps. A huit heures, à son réveil, on trouva que l'enfant présentait le dos. Dubois, malgré son habileté, avait perdu la tête ; je l'ai entendu dire à l'Empereur. Mais

[1] Comédie de Ed. Rostand.

Digitized by Google

le calme que garda le héros, malgré son émotion profonde, rendit la présence d'esprit à l'accoucheur.

« — *Faites comme pour un bourgeois de la rue Saint-Denis, sauvez la mère*, dit Napoléon.

« Et la mère a été sauvée comme l'enfant.

« Le prince est d'une force extrême ; ses cris ont été retentissants comme ceux d'un enfant de trois mois. Il a la bouche de son père et paraît ressembler à la mère par le haut de la figure. L'Empereur a été ému au point d'avoir les yeux humides.

« Par tout Paris, on attendait depuis le premier coup de canon, et on comptait jusqu'au vingt-deuxième. Quand il a été entendu, des cris de joie se sont fait entendre dans tous les lieux et je n'ai jamais vu depuis dix ans une telle allégresse. »

Sans parler du fait historique qu'elle rappelle si pittoresquement, cette correspondance de préfet à maire — si différente des correspondances administratives d'aujourd'hui — n'est-elle pas vraiment curieuse ?

Cordialement à vous.

Joseph Denais.

***

Dixième Concert populaire.

Eh bien, non, nous ne valons pas nos pères. Ils n'avaient pas nos grandes ambitions, nos grandes passions : ils étaient beaucoup plus pot-au-feu, et aimaient que leur digestion ne soit pas troublée ; ils lisaient des romans moraux où toujours la vertu était récompensée et le crime puni ; ils aimaient voir au théâtre une comédie ou un opéra-comique qui finissait toujours bien, disait-on, c'est-à-dire dont le dénouement était un mariage. La musique était alors agréable, mélodieuse, facile. Aujourd'hui vous n'entendez parler que de crimes, de bombes, de dynamite, de révolution sociale ; les intrigues des romans ne sont basées que sur le crime, le meurtre, l'adultère ; le sang y coule à flots ; les journaux dans leurs faits divers enseignent comment on peut supprimer quelqu'un par le poison, par le couteau et le revolver sans laisser derrière soi de traces ou de pièces à conviction compromettantes. La musique se ressent de cet état d'esprit ; elle exprime les passions violentes, elle a quelque chose de rude, de heurté, de farouche. L'homme revient à son origine, revient à l'état sauvage c'est évident !

Telles étaient les pensées qui hantaient mon cerveau pendant l'exécution de la *Chasse Fantastique*. Que de

Digitized by Google

mouvement dans cette page dramatique. Vous êtes stupéfié, bouleversé et cependant cette musique vous captive. C'est sauvage mais c'est beau ! Je ne dirai pas comme certains que j'ai vu le sang couler, qu'il était d'un beau rouge, que le feuillage était d'un vert sombre; non, la musique n'a pu encore me faire voir les couleurs. Mais ici elle rend bien les éléments déchaînés, la tempête, la chasse endiablée, le carnage, le massacre... M. Erlanger a dirigé sa belle œuvre avec une compétence, un entrain, une conviction extraordinaires. L'orchestre a été parfait, les chœurs bons. M. Mestre, notre 1er fort ténor a chanté très correctement le rôle de Julien et Mlle Mancini a gentiment dit les quelques lignes dont l'exécution lui avait été confiée.

Après la *Chasse fantastique* venait un *Concerto pour violon et orchestre* de Goldmark. Je ne dirai rien de l'œuvre, qui n'est pas dépourvue d'intérêt. M. Lagarde, qui l'exécutait, y a été absolument parfait d'un bout à l'autre; je dirai mieux, il a été trop parfait. Tout ce qu'il joue semble trop facile. Ce n'est certes pas lui qui escamotera ou modifiera un passage dangereux ou qui fera sentir au public l'endroit où il y a difficulté vaincue, le trait qui a nécessité de longues heures de travail ! Croyez-moi, Monsieur Lagarde, à une époque où la réclame joue un si grand rôle en toutes choses, soyez un peu plus de votre temps, soyez un peu comédien, sans être moins parfait, toutefois, et l'avenir pour vous sera brillant.

L'orchestre, à ce concert, s'est comme toujours signalé dans l'exécution de trois œuvres bien différentes : la *Symphonie en sol mineur* de Mozart; l'*Ouverture d'Iphigénie en Aulide* de Gluck et les *Danses Hongroises de Brahms*. Nous avons pu une fois de plus constater la science de M. Brahy, qui sait si bien donner à chaque œuvre qu'il dirige, quelle qu'elle soit, son vrai caractère, sa véritable expression. Constatons seulement que l'*Andante* de la *Symphonie* a paru long et que peut-être, parmi les jolies danses de Brahms, il eût mieux valu en choisir deux ayant moins de rapports, deux plus dissemblables par la facture et la cadence.

Deuxième Concert extraordinaire.

Dimanche 1er avril, la Société des Concerts populaires donnait sa dernière séance. La salle du Cirque était complètement remplie et le programme comportait des œuvres

Digitized by Google

importantes et de grande valeur. Ajoutons que des chœurs de dames et la Société Sainte-Cécile avaient bien voulu accorder leur concours et encadrer en quelque sorte les chanteurs agréables et appréciés du public angevin, qui s'appellent Mlle Therry, MM. Dinard et Marest.

Ce concert a été superbe ; les œuvres qu'on a exécutées étaient, prises isolément, des plus intéressantes, mais avaient l'inconvénient d'être écrites, les premières au moins, un peu dans la même teinte grise.

L'*Enfance du Christ*, de Berlioz, et *Gallia*, de Gounod, avec soli, chœur et orchestre, étaient la grande attraction. Tout y a été parfait.

A signaler dans l'*Enfance du Christ :* l'air d'Hérode, dont M. Dinard, malheureusement indisposé, n'a pu tirer tout le parti que chacun attendait de son talent et de sa belle voix de basse ; le chœur de l'Adieu des Bergers à la Sainte Famille, qui a été délicieusement rendu ; les strophes du Repos de la Sainte Famille, bien comprises et joliment chantées par M. Marest ; enfin la Danse des jeunes Ismaélites, pour harpe et deux flûtes, qui a valu un véritable et mérité triomphe à Mlle Bressler, MM. Schreurs et Moncelet, absolument délicieux tous les trois dans l'exécution de cette page délicate et charmante.

La musique de Gounod, quoi qu'en disent quelques-uns, est toujours de la bonne musique. Elle est certes aussi savante que celle de certains compositeurs aujourd'hui à la mode qui, s'ils ont la science, ne possèdent pas le don de plaire comme lui. Gounod est un charmeur. Aussi quels applaudissements ont salué l'exécution de *Gallia*. Il est vrai que Mlle Therry, visiblement empoignée par l'œuvre du maître, a chanté la cantilène « Ses tribus plaintives » et le « Jérusalem » final avec un brio remarquable et un sentiment exquis ; que les chœurs et l'orchestre ont enlevé les passages qu'ils avaient à rendre avec beaucoup d'entrain.

Outre ces pièces importantes, l'orchestre nous a donné une excellente exécution de l'*Ouverture de Sakuntala*, de Goldmarck, dont nous ne dirons ni bien ni mal, du joli poème symphonique de Saint-Saëns, le *Rouet d'Omphale*, de l'ouverture savante du *Faust* de Wagner, et enfin de la si majestueuse et cependant si simple *Marche d'Athalie*, de Mendelsshon.

Digitized by Google

Comme toujours M. Brahy a été un chef d'orchestre vraiment supérieur et, ne sachant plus quels compliments lui adresser, nous ne pouvons que lui dire le plaisir avec lequel nous le verrons, à la prochaine saison, le bâton à la main, diriger l'exécution du premier concert. Car, nous aurons encore des Concerts populaires, grâce à l'entente survenue entre la nouvelle Société qui vient de se fonder et la ville d'Angers qui n'a pas voulu laisser mourir une œuvre si utile au bon renom artistique de notre cité, et nous osons espérer que cette fois son existence est assurée pour de longues années. Nous retrouverons encore, à la tête du mouvement musical, M. le comte de Romain qui a droit à toute notre reconnaissance pour les services considérables qu'il n'a cessé de rendre depuis de longues années à l'art et à Angers, M. Paul Rondeau, si compétent et si dévoué, et tous leurs collaborateurs, qui ont bien mérité de la Cité angevine.

V. P.

Concert Huré.

Mercredi dernier 15 mars, dit *Angers-Artiste*, dans la coquette salle des Fêtes du Grand-Hôtel, un public d'élite acclamait justement notre compatriote, M. Jean Huré.

Le programme de la soirée musicale qui nous était offerte constituait un véritable régal artistique. MM. Lemaître et Reuland y ont obtenu tous deux un énorme succès, le premier avec une *Rapsodie Hongroise* de Hauser, le second avec une adorable *sonate* de Boccherini. M. Huré s'est affirmé, dans les œuvres de Liszt et Chopin, pianiste de premier ordre, un jeu plein d'expression, de style de sentiment et de personnalité. C'est un virtuose. Nous n'en avons pas moins regretté le compositeur, et nous pensons que le jeune artiste eût pu, dans le programme, faire une petite place à ses œuvres. Grand succès pour l'admirable *sonate* de César Franck, pour piano et violon.

On a beaucoup applaudi une gracieuse *Bluette* pour violon, de M. Lemaître.

Le mercredi 4 avril M. Jean Huré donnait un second concert dont M. A. Vincent a donné dans le *Patriote de l'Ouest* un excellent compte rendu, que nous sommes heureux de reproduire.

A la suite de contre-temps fâcheux, les organisateurs avaient dû, au dernier moment, faire appel à l'extrême obligeance et au talent

Digitized by Google

de Mlle Hélène Therry et de M. Schreurs. Enfin, Mlle A. de Romain et M. de Romain, son père, dont le dévouement artistique encore que tant de fois mis à l'épreuve, n'avait jamais eu l'occasion de s'affirmer de façon plus délicate, avaient spontanément apporté leur appoint de beauté gracieuse ou d'ardeur toujours juvénile.

La « Sonate » de Grieg, de facile compréhension, a été remarquablement exécutée par MM. J. Huré et Reuland, qui, tout en lui donnant son relief et son coloris, un peu exotiques, se sont gardés de toute exagération et « romantisme » en excellents artistes qu'ils sont. La « Valse oubliée », de Lekeu, exhumée dans une pensée pieuse, n'a peut-être pas eu l'accueil qu'elle méritait. Mais le public, après avoir souligné la délicatesse exquise avec laquelle M. Huré, successivement interprète de Chopin et de Rameau, joua la « Berceuse » et conduisit le chœur dansant des « Heures et des Zéphyrs », l'a longuement applaudi pour son « Air de Ballet » (style xve siècle), et pour son « Invocation religieuse ».

Les deux derniers fragments, tirés de « Jeanne d'Arc », ont donné grande idée de l'œuvre encore inédite et dont les qualités semblent être la pureté du style, la justesse d'expression avec l'élévation de pensée. La musique de « Jeanne-d'Arc » fut composée dès 1895, mais nous croyons savoir que l'auteur y travaille encore. A noter dans l' « Invocation » la perfection classique de M. Reuland, si rare, si rare, et si courageuse parce qu'elle ne veut pas être la complice du public s'il adore les faux dieux.

Mlle Hélène Therry a traduit le « Rêve », de Wagner, puis chanté le fragment du deuxième acte de « Tannhauser » avec la foi d'une croyante. On l'a rappelée, ce qui était justice ; et c'était justice aussi qu'elle empruntât au même « Tannhauser » le chant d'adieu de la poétique Élisabeth à ses admirateurs angevins.

Mlle de Romain lui avait donné la réplique dans le beau duo du « Roi d'Ys », puis avait chanté seule un lied allemand de Carl Bahns, avec une légère émotion dont son jeune talent recevait plutôt un charme. L'une et l'autre avaient été supérieurement accompagnées par M. de Romain lui-même.

M. Schreurs enfin nous en voudra, car nous n'avons pas l'intention d'épargner sa modestie. Après un succès personnel dans deux morceaux de Gluck et de Godard, il a trouvé de remarquées sonorités pour la « Petite suite sur des Danses bretonnes », que M. Huré a orchestrée avec la parfaite entente de leur signification naïve.

Il nous reste à féliciter grandement M. J. Huré. Il est toujours le virtuose impeccable que nous connaissons ; nous proclamons qu'il est surtout un jeune auteur de talent, auquel la Société des Concerts populaires voudra sans doute donner quelque prochaine consécration. Et que M. de Romain soit de nouveau remercié deux fois, comme il le fut si justement et si discrètement, naguère. Telles

Digitized by Google

familles s'honorent ainsi de nobles traditions et du culte particulier du beau. L'amour des lettres et des arts consolateurs, qui rectifient l'âme, selon la belle expression de Voltaire, leur donne un pouvoir illimité de désintéressements et cette suprême supériorité qui se marque par le dédain des préjugés étroits.

***

M. Jean Carol, qui publie dans le *Temps* une série d'articles sur la Nouvelle-Calédonie, parle, dans son dernier article, des bons et des mauvais colons et il dit :

J'ai rencontré en Nouvelle-Calédonie, sous les espèces d'un exemplaire unique, le type de mon idéal. Un gars des environs d'Angers, venu avec 2.000 francs seulement, il y a quatre ans, maintenant propriétaire de 25 hectares en plein rapport. C'est un silencieux, tout à sa besogne, levé à quatre heures du matin, couché à huit, après des journées dont pas une minute n'est perdue. Ses premiers temps furent très rudes : il mangea du manioc en attendant de pouvoir manger du pain. Il dut s'endetter de 2 à 3.000 francs : il a tout rendu à cette heure et peut déjà peser son épargne. Lui seul était capable de ce miracle. Quand je le rencontrai, sur le mauvais chemin qui mène à sa concession, il était pieds nus. J'eus de la peine à le faire parler. Dans ses yeux vagues, dans ses bras pendants qui se refusent aux gestes vains, je sentais une gêne de se voir examiner, de s'entendre interroger par un passant curieux. Mes félicitations le firent sourire, je dus lui donner ma parole d'honnête homme que je ne me moquais pas de lui. Ce que je trouvais extraordinaire lui semblait tout naturel, — par exemple : de s'être passé d'ouvriers, de n'avoir jamais eu d'autre aide que celle de son associé, un paysan comme lui, un travailleur de sa trempe. Mais, s'il n'éprouvait pas le moindre orgueil — sentiment impossible à son âme simple — il n'essayait pas de cacher son contentement profond.

— On dit que vous allez faire un voyage en France ?

— Oui, bientôt. Je vais chercher ma femme.

— Vous êtes marié ?

— Non ; j'ai une promise, qui m'attend depuis mon départ. Si l'on s'était épousé il y a quatre ans, l'on aurait marié la faim avec la soif, tandis qu'à présent ma vie, la sienne et celle des gosses, s'il en vient, sont assurées ici.

— Que fait-elle au pays en vous attendant ?

— Elle est fille de ferme, parbleu !

— Quel rêve ! quand elle va se voir propriétaire, presque châtelaine...

— Ah ! oui, châtelaine d'un château en peau de niaouli.

— Bon ! le château viendra plus tard.

Il se mit à rire, et il ajouta avec une tendresse convaincue :

Digitized by Google

— Elle se contentera de moins et me donnera un fameux coup de main, allez ! Si la particulière n'a pas changé, elle ne laissera point à d'autres sa part d'ouvrage.

Il y a apparence que l'exemple de ce brave garçon entraînera quelques-uns de ses « pays ». J'en souhaite beaucoup à la colonie comme celui-là.

***

Nécrologie :

Le 28 mars ont été célébrées les obsèques de M. Guy, professeur d'histoire au lycée David-d'Angers, professeur aux cours municipaux et président de la Commission de la Bibliothèque, qui, en mourant à 48 ans, a laissé à Angers, où il résida 17 années, les meilleurs souvenirs. Une affluence nombreuse suivait le cortège funèbre.

M. Boudier, proviseur, a fait, sur la tombe de M. Guy, l'éloge du regretté défunt :

Personne, excepté lui peut-être, a-t-il dit, ne croyait la fin si prochaine. Sa constitution vigoureuse avait subi bien des assauts, elle en avait triomphé. Aussi espérait-on que le mal serait plus lent à le terrasser ? Né dans les montagnes du Jura, il a gardé, jusqu'à son dernier souffle, les qualités de la forte race dont il sort : la confiance en une nature réparatrice de ses pertes, le mépris des maladies, des précautions et des souffrances physiques, une énergie morale superbe, puis la résignation muette et l'impossibilité en face d'une destinée cruelle. Quand l'illusion ne lui fut plus permise, il est resté calme et, en apparence, insensible ; sans une plainte, sans un regret, il s'est éteint en homme stoïque et j'ajoute en chrétien. Mais il n'est pas parti sans amertume, car la vie, jusque-là, avait semblé lui sourire. Une femme et un enfant, tendrement chéris, remplissaient de bonheur et d'espoir sa tranquille existence. Sa carrière était des plus belles.

Après avoir traversé les lycées de Châteauroux, de la Martinique, de Limoges, il était venu à Angers en 1883. Pendant vingt-sept ans il avait accompli sa mission avec une modestie et une conscience, une exactitude et une compétence auxquelles chefs et collègues, auditeurs et élèves ont bien des fois rendu un public hommage. Sur place, il a obtenu tout son avancement, et il arrivait à la première classe, couronnement d'une carrière noblement remplie. Pendant vingt-sept ans, il n'a pas interrompu sa tâche accoutumée ; il lui a consacré, jusqu'à la fin, toutes les forces de son intelligence et de son corps épuisé. Il s'est arrêté juste pour mourir. Dans cette famille éplorée, nous sentons le vide creusé par une perte irréparable.

Nous voyons désemparés par le deuil et l'affliction une veuve et un jeune orphelin ; que le souvenir de celui qu'ils pleurent, vive à

Digitized by Google

jamais dans leurs cœurs ! Qu'ils apprennent de lui à supporter les coups les plus durs de l'adversité ! L'affection d'ailleurs et la consolation de l'amitié ne leur manqueront pas ; ils ne sont point délaissés, et la grande famille universitaire n'oublie aucun de ses enfants. Et vous, cher collègue, dormez en paix votre sommeil suprême ; vous avez tracé ici-bas votre modeste sillon et fait œuvre utile. Votre vie de travail et votre mort de vaillant soldat, frappé au champ d'honneur, nous serviront d'exemple.

Au nom de tous ceux qui vous ont apprécié et qui ne vous oublieront pas, je vous adresse notre dernier adieu.

***

Le 2 avril s'est éteinte à Beaufort, où elle s'était retirée depuis dix-sept ans, à la mort de son mari, Mme la générale de la Motte-Rouge, qui était âgée de plus de 88 ans.

Née Clémentine-Marie Pocquet de Livonnière, et originaire de Chavigné (Brion), elle appartenait à cette famille de jurisconsultes dont le nom est inscrit en lettres d'or dans tant de pages de l'histoire angevine, et elle se montrait justement fière de son nom, si dignement porté depuis plusieurs siècles dans la contrée.

C'était une physionomie d'une si rare distinction, une personnalité d'un charme si pénétrant, que la Vieillesse elle-même en semblait impressionnée et lui ménageait des faveurs exceptionnelles. Jusqu'à sa dernière heure, son cœur et son intelligence sont demeurés jeunes. A peine a-t-elle été malade. Elle avait la conviction que ses derniers moments ne donneraient de soucis à personne. Un soir, elle appela sa dévouée servante près de son lit : « Je vois le ciel !... » lui dit-elle, et ses yeux s'éteignirent aussitôt sans se fermer, dans une vision dernière et toute radieuse.

D'une piété candide, d'une charité délicate, d'une vivacité et d'une netteté d'esprit qui lui faisaient embrasser les sujets les plus différents, elle avait aussi, malgré la surdité qui l'atteignit très jeune, — l'art, de plus en plus rare, de la conversation gracieuse et profonde à la fois.

Jusqu'à sa mort, elle sut conserver cette jeunesse de l'intelligence, cette fraîcheur d'impressions, cette grâce des manières et cette affabilité, cette bonté pénétrante, qui en firent une femme distinguée, en même temps qu'une figure des plus intéressantes.

On n'a point oublié, à Nantes, les réceptions de l'hôtel de

Digitized by Google

la Division militaire où, par son tact exquis, Mme de la Motte-Rouge avait su réunir pendant douze années les opinions les plus disparates, cherchant à concilier, sans rien céder. — « Elle devinait le bien à faire ! » a-t-on pu dire d'elle. Zélatrice de toutes les grandes œuvres de Foi et de Patriotisme, elle professait un culte touchant pour son mari, dont elle a publié, elle-même, les *Souvenirs et Campagnes* (3 vol. in-8°). Elle a donné aussi un gros volume sur la *Généalogie de la Maison des la Motte de Montaftland*, les juveigneurs de Dinan, dont provenait le général de la Motte-Rouge. En ces derniers temps, elle s'occupait encore de la généalogie des *Quellenec*, de celle des *Launay de la Mottay* (de la famille de sa grand'mère), et s'intéressait particulièrement à celle des *Boylesve*, que publie M. Paul de Farcy, dans la *Revue de l'Anjou*, dont elle était la lectrice fidèle.

Élève de Dévéria, elle a peint et dessiné, avec un réel talent, et il reste d'elle plusieurs tableaux de genre qu'elle sut copier avec une grande fidélité, ainsi qu'un petit portrait du général (au musée de Beaufort). Elle avait constitué aussi toute une vitrine de souvenirs militaires de son mari, qui figure au musée de l'Armée, à l'Hôtel des Invalides.

Son portrait a été gravé à Nantes, avec celui du général.

Malgré la retraite profonde où vivait Mme de la Motte-Rouge, malgré son âge avancé, sa mort a laissé un grand vide à tous ceux qui ont eu la fortune d'être en rapport avec cette grande dame, si remarquablement douée à tous égards.

Elle met en deuil sa sœur, la chanoinesse comtesse Rosalie de Livonnière, la famille de ses neveux, MM. le comte Scévole de Livonnière, conseiller général, de la Cochetière, de la Goublaye de Menonval et de la Motte-Rouge.

Ses obsèques ont été célébrées, au milieu d'une assistance d'élite, à l'église de Beaufort, et l'inhumation a eu lieu à Brion, dans le caveau de la famille de Livonnière. J. D.

***

M. Chudeau, président de chambre à la Cour d'Appel d'Angers, est décédé presque subitement le 19 avril dernier.

Né à Saint-Mathurin le 19 septembre 1843, il avait fait ses études de droit à Paris, en sortant du collège de la ville de Saumur, où son père était notaire.

M. Chudeau, nommé le 3 septembre 1870, substitut au Mans, s'engagea dans l'artillerie mobilisée de la Sarthe. Il

Digitized by Google

passa avec le grade de lieutenant à titre auxiliaire dans l'armée active et servit jusqu'à la fin de la campagne comme officier d'ordonnance du colonel Gassel, commandant l'artillerie du 17e corps.

Rentré après la guerre dans la magistrature, M. Chudeau fut successivement substitut à Baugé, à Cholet, puis à Alençon. Procureur à Mortain le 10 août 1878, il était appelé l'année suivante aux fonctions de substitut du procureur général près la Cour d'Appel d'Angers. Avocat général au même siège, il fut nommé président de chambre le 15 septembre 1883.

M. Chudeau a laissé le souvenir d'un homme aimable et bienveillant. Sans rien sacrifier de ses idées personnelles, il apportait toujours dans ses relations une mesure, une tolérance et une courtoisie qui lui valurent de nombreuses sympathies ; il savait aussi faire respecter et aimer le magistrat par sa droiture, son esprit de justice et les plus délicates qualités du cœur. A. DE V.

***

Mercredi 2 mai, ont eu lieu, à l'église Saint-Laud, les obsèques de M. Jean-Louis *Rupert*, décédé à Angers, dans sa 96e année.

Ancien collaborateur de l'*Univers* et du *Monde*, M. Rupert était le doyen de la presse catholique dans laquelle il était entré à l'âge de 25 ans.

***

La ville d'Angers, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, s'est souvenue que le héros français, tué à Boshof par un obus anglais, était Angevin et elle lui a rendu, le mardi 24 avril, au service funèbre célébré à la Cathédrale, un suprême hommage digne de lui.

La messe a été célébrée par M. l'archiprêtre Bazin. Mgr Rumeau y assistait.

La famille du colonel de Villebois était représentée par Mmes la comtesse de la Rochebrochard, tante du colonel, et par ses cousines Mmes la comtesse de Villebois-Mareuil, comtesse de Guales, comtesse de Boissard, comtesse de Villoutreys, baronne de Villoutreys, comtesse A. de Villoutreys, comtesse J. de Villoutreys, comtesse de Fresnay, vicomtesse J. de Villoutreys, vicomtesse de Rochebouët et ses filles, comtesse de Quatrebarbes, comtesse J. de Boissard, Mme de la Londe,

Digitized by Google

Mlles de Quatrebarbes, Mlles du Reau, comtesse de Romain et ses filles ; et par M. le comte Roger de Villebois, frère du colonel, et ses cousins MM. le vicomte G. de Villebois, marquis de Villoutreys, baron de Villoutreys, commandant M. du Reau, F. de Tainguy, comte R. de la Rochebrochard, comte A. de la Rochebrochard, capitaine au 135e, vicomte J. de Boissard, lieutenant au 25e dragons, vicomte R. de Boissard, de la Londe, comte A. de Villoutreys, comte J. de Villoutreys, comte G. de Villoutreys, comte F. de Villoutreys, comte X. de Quatrebarbes, vicomte de Rochebouët, vicomte J. de Villoutreys, comte de Fresnay, comte du Reau, comte F. de Romain.

Au premier rangs des places réservées dans le transept, on remarquait :

MM. les généraux Mathis, de Lafond et Varigault, entourés de leur état-major et des officiers des trois régiments ;

MM. les sénateurs comte de Maillé, Bodinier, comte de Blois et Merlet ;

MM. Baron, de La Bourdonnaye, L. et F. Bougère, de Grandmaison, Joxé, députés ; de Soland et Bigot, anciens députés ; Jac, ancien premier président ;

Les vicaires généraux, le chapitre et de nombreux membres du clergé ;

MM. le général Faugeron, Grignon, de la Guillonnière, de la Perraudière, de Livonnière, de Rougé, D. Richou, de Castries, des Nouhes, du Puy, duc de Blacas, comte Retailliau, L. de Terves, Voisin, conseillers généraux ; de la Vingtrie, de Montergon, Huault-Dupuy, Deperrière, de Geoffre, du Bouchet, Desnoës, duc de Plaisance, de Fougerolles, Provost-Lemotheux, conseillers d'arrondissement ; Proust, adjoint ; R. de Terves, Bruas, de la Noue, Mitonneau, Planchenault, Bouhier, Cardi, conseillers municipaux de la ville d'Angers.

M. Dominique Delahaye-Bougère, président de la Chambre de Commerce.

M. Huet, chef de cabinet du Préfet.

M. Girard et une délégation de la Patrie Française, des délégations des combattants de 1870, des vétérans des armées de terre et de mer, des anciens militaires avec leurs drapeaux, des corporations avec leurs bannières assistaient au service.

La Cathédrale était trop petite pour contenir la foule émue et recueillie. Le grand autel était recouvert de tentures noires

Digitized by Google

et, dans la nef, étaient suspendus des drapeaux tricolores et des draperies de deuil portant des inscriptions tirées des psaumes et du *Dies Iræ*; au-dessus de la chaire, on lisait, en lettres d'argent, sur fond noir : *Dieu ne m'a pas ordonné de vaincre, mais de combattre.*

Le catafalque était orné de drapeaux tricolores.

Pendant la messe, les élèves du Grand-Séminaire et la maîtrise, habilement dirigés par le jeune et distingué maître de chapelle, M. Guivier, ont chanté en chœur le *Requiem*, le *Kyrie* de Gounod à quatre voix, *Dies Iræ* en faux-bourdon de Ch. Vervootte, et le *Sanctus* de Gounod. A l'élévation M. Guivier, qui possède en outre une excellente voix, a chanté avec un incontestable talent le *Pie Jesu* de Faure, puis la maîtrise a exécuté l'*Agnus Dei* de Gounod et le *De Profundis.*

A l'Evangile, Mgr Rumeau est monté en chaire et a prononcé une éloquente oraison funèbre du vaillant Français tombé, le 9 avril dernier, sur la terre du Transvaal, pour la cause du droit et de la justice. Après avoir appliqué au héros des paroles de Bossuet extraites de l'oraison funèbre du prince de Condé, Mgr Rumeau retrace brièvement la vie de Villebois-Mareuil, né sur notre sol où sa famille habite depuis près de deux siècles et termine par une éloquente péroraison dans laquelle il montre le colonel dormant son dernier sommeil dans le drapeau de la France que, par une sainte pensée, on lui a donné comme linceul de gloire :

Modeste autant que glorieux, vous avez voulu confier votre dépouille à la terre qui a bu votre sang. Dormez là-bas, à côté des vaillants qui vous firent escorte; mais ce sera justice qu'on vous enveloppe dans les plis de notre drapeau; c'est le seul suaire digne de vous. Votre vrai tombeau, il sera dans l'étreinte et dans l'âme de la France.

Dormez là-bas, sous la garde de ceux que vous aviez conduits au combat. Mais partout où l'admiration unie à la reconnaissance voudra vous élever des trophées de gloire, qu'on y fasse resplendir la croix, car c'est elle qui vous fait immortel!

Puis, que votre souvenir plane comme une ombre bienfaisante, mieux encore, que la réalité de votre protection descende sur cette armée française à laquelle vont nos plus ardentes sympathies, parce qu'en elle se réfugient nos inextinguibles espérances.

Enfin, que vos exemples se dressent devant nous pour nous rappeler que nous ne devons jamais séparer, dans nos cœurs, ces deux augustes Mères dignes d'un égal amour : l'Église et la France.

Digitized by Google

A la fin de la cérémonie, Mgr Rumeau a donné l'absoute, puis le grand orgue que tenait M. Delaporte, dont on connaît le talent, a exécuté une majestueuse marche de Chopin.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Voici quelques pages qui manqueront peut-être d'actualité, car je signale, aujourd'hui seulement, des volumes et des articles dont plusieurs dormaient depuis cinq ou six mois sur mon bureau. Aussi, pourquoi faut-il que j'aie accepté la charge, flatteuse sans doute, mais très pénible à la longue, de présenter aux lecteurs de la Revue les *nouveautés* historiques ou littéraires de notre province ! Bien d'autres, mieux outillés que moi, plus libres que moi surtout, s'acquitteraient de ce soin de manière à intéresser et à plaire. Je me sens incapable de l'un et de l'autre... Après cet aveu, très sincère, mais qui pourrait bien rester inefficace, je m'exécute et je reprends mon enquête là où je l'avais laissée au mois de novembre 1899 — dans l'autre siècle.

Voici tout d'abord un roman : *Norbert Dys*, par Mlle Mathilde Alanic [1].

Je n'aime pas beaucoup les romans : affaire de tempérament, d'éducation, de préjugé, comme on voudra ; mais je ne les aime pas beaucoup. Pourtant, c'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu le livre de Mlle Alanic ; et le plaisir que j'ai éprouvé à cette lecture s'explique facilement. *Norbert Dys* n'a rien de commun avec la littérature vide, fade, souvent prétentieuse et presque toujours malsaine, qui s'étale au rez-de-chaussée de certains journaux. C'est une œuvre très délicate, écrite avec beaucoup de talent, où pas un détail ne peut choquer, où l'intrigue se déroule comme naturellement et sans effort, où les caractères sont nettement accusés, où les personnages, sympathiques ou non, ne sortent jamais de leur rôle.

On m'a dit que Mlle Alanic a eu une *bonne presse*. Je n'en

[1] Un vol. in-12. Paris, E. Flammarion.

Digitized by Google

suis pas surpris. Son livre est, à tout point de vue, une œuvre exquise, pleine de vie, de mouvement et de fraîcheur.

Voici maintenant un livre de psychologie littéraire, artistique et sociale, dont le titre est beaucoup trop modeste : *Notes d'un philosophe provincial*, par M. le marquis Guy de Charnacé [1].

Ces *Notes* ont été publiées, de quinzaine en quinzaine, dans la *Revue Angevine*. Ceux de nos compatriotes qui suivent le mouvement littéraire de notre province les connaissent, pour les avoir lues au moment où elles paraissaient ; ils seront heureux de les retrouver et de les relire dans l'élégant volume qui les renferme aujourd'hui.

Je ne ferai pas le résumé de ce livre : par sa variété même il défie l'analyse. L'auteur y étudie les lettres, les arts, les œuvres marquantes de notre époque, les questions actuelles, les problèmes sociaux qui nous préoccupent, la famille, le théâtre, etc. Sur tout cela, il donne son appréciation, un peu pessimiste peut-être, mais très personnelle.

C'est précisément cette originalité, quelquefois un peu malicieuse, qui fait le grand mérite des *notes* très littéraires — je devrais dire très parisiennes — *d'un philosophe provincial*.

Un peuple héroïque, les Boërs. Sous ce titre M. Joseph Joûbert a publié la remarquable conférence qu'il a donnée à l'Université catholique d'Angers, le 16 mars dernier [2]. Les auditeurs de M. Joûbert lui ont demandé de ne pas laisser ses paroles se perdre, *verba volant*, et de les fixer dans une brochure, *scripta manent*. Il a bien fait de suivre leur conseil : ce qui nous permet de mieux connaître le peuple héroïque, vers lequel se portent, à l'heure présente, toutes les sympathies de la vraie France, de celle qui s'intéresse encore aux nobles causes et aux entreprises généreuses.

M. l'abbé Uzureau, aumônier du Champ-des-Martyrs, poursuit, avec un zèle que l'on ne saurait trop encourager, ses intéressantes recherches sur l'histoire de notre province.

[1] Un vol. in-12. Librairie Académique Perrin et Cie, Paris, 1900.

[2] Broch. grand in-8° de 34 pages, Angers, Germain et G. Grassin, 1900.

Digitized by Google

Voici le titre des principaux articles publiés par lui depuis plusieurs mois :

Dans la *Vendée historique* (nos 69 à 81) : *le Comité révolutionnaire de Cholet, les Victimes du Comité révolutionnaire de Cholet, une lettre de l'abbé Barbotin, la Conférence ecclésiastique de Chemillé et la Constitution civile du Clergé ;*

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise* (n° de novembre 1899), *les anciennes religieuses Fontevristes en 1816 ;* (n° de janvier 1900), *un baptême de cloches à Saumur en 1773 ;* (n° de février), *le clergé de l'arrondissement de Saumur en 1834 ;*

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (n° de décembre 1899), *les Filles de la Sagesse devant le Comité révolutionnaire de Cholet ;* (n° d'avril 1900), *les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers ;*

Dans la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest, un Aumônier des Chouans, Jean Baudoin, vicaire à Avrillé.*

Le *Livre d'or du monument de Montreuil-Bellay* a paru récemment [1]. Destiné à perpétuer le souvenir des fêtes qui ont eu lieu, le 14 août 1898, en l'honneur de Toussenel, Dovalle, Duret et Moreau, ce *livre d'or* n'a été tiré qu'à cent exemplaires. C'est une jolie brochure, éditée avec le plus grand soin, qui ne tardera pas à devenir introuvable.

Le dernier *Bulletin de la Chambre de commerce de Maine-et-Loire* contient des renseignements très curieux, recueillis par M. Barbin, sur *les services des bateaux à vapeur, installés entre Angers et Nantes, sous la Restauration.*

En 1823, le service régulier de bateaux à vapeur entre Angers et Nantes fut organisé par deux entreprises, l'une française et l'autre américaine. M. Barbin donne des détails intéressants sur la rivalité de ces deux compagnies et sur le voyage de la duchesse d'Angoulême.

Parmi les documents dont la *Revue des Autographes* annonçait la vente, dans le n° d'avril 1900, figure une pièce de vers adressée, en 1828, par Victor Hugo à David d'Angers. Voici un extrait de cette pièce :

[1] Saumur, L. Picard, 1899 ; broch. grand in-8° de 120 pages, ornée d'une gravure ; prix : 4 francs.

Digitized by Google

A DAVID STATUAIRE

Bonaparte eût voulu renaître
De marbre et géant dans ta main;
Cromwell son aïeul et son maître
T'eût livré son front surhumain.
Ton bras eût sculpté pour l'Espagne
Charles-Quint; pour nous Charlemagne,
Un pied sur l'hydre de l'Allemagne,
L'autre sur Rome, aux sept coteaux;
Au sépulcre prêt à descendre,
César t'eût confié sa cendre;
Et c'est toi qu'eût pris Alexandre
Pour lui tailler le mont Athos!

La même *Revue* (numéro de mai) annonce encore que la maison Charavay met en vente, pour la somme de 500 francs, 157 lettres inédites de la duchesse de Berry, mère du comte de Chambord, et plusieurs pièces originales, relatives à son voyage dans l'Ouest. Je n'en citerai que quelques-unes, par exemple :

Dépenses et recettes de la duchesse en 1828 et 1829... En 1828, pour aller en Vendée et aux Pyrénées, elle dépense près de 200.000 francs...

Proclamation de la duchesse de Berry au moment de l'expédition de 1832 (2 pièces). — Garde d'honneur de la duchesse de Berry en Vendée, avant le combat de la Pénissière. — Emprisonnement de la duchesse de Berry à Blaye (11 mars 1833)...

Listes de protestations contre l'emprisonnement de la duchesse de Berry à Blaye, recueillies par son avocat Hennequin; on y relève les noms du vicomte de la Rochefoucauld, du vicomte de Sinety, de P. de Courcy, de Léon de la Brière, L. de Pluyette, de Caqueray, comte de Serres, marquis de Saint-Feriol, de la Varangerie, de Cornulier, Van Blotaque, etc. — Protestations des légitimistes d'Aix contre l'internement de la duchesse de Berry à Blaye; parmi les signataires figurent : de Boulie, de Gombert, Dufaur, d'Isoard, Bremond, d'Alpherand, de Maillande...

Demande de la croix d'honneur pour Desnouhes de la Cacaudière, maire de Pouzauges (Vendée)...

Documents sur la tentative de la duchesse de Berry, en 1832, pour soulever la Vendée; sur son arrestation à Nantes; sur la trahison et la dénonciation du juif Deutz...

Digitized by Google

A signaler encore :

Dans la *Revue d'Archéologie poitevine*, la *mort d'une abbesse de Fontevrault*, par M. J. Denais. C'est la reproduction de l'article que notre distingué collaborateur avait consacré à un tableau de l'église de Saint-Barthélemy, près Angers, dans son étude sur *sept peintures inédites du XVIe au XIXe siècle*, publiée en 1892.

Dans les *Archives Médicales d'Angers*, la biographie du *Docteur Ridard*, de Corné, par M. le docteur Goubault ; une étude de M. le docteur Boquel sur *Michel Chevreul* ; une notice historique de M. le docteur Bœll sur l'*Hôtel-Dieu de Baugé*; un *compte rendu du dispensaire et de la clinique des maladies des yeux* (1887-1900) par M. le docteur Motais ; la biographie du *Docteur Lieutaud* par M. H. Thézée (n^os de janvier à avril 1900).

Dans la *Province du Maine*, un travail étendu et fortement documenté de notre collaborateur, M. A. Houtin, sur la *controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe siècle* (n^os de janvier à avril 1900). Plusieurs chapitres du travail de M. A. Houtin ont été lus par l'auteur, aux séances de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, le *plan d'études du vieux collège* de Beaupréau (1800-1831), et quelques pages charmantes sur le poète *Charles Loyson* — auquel la ville de Château-Gontier vient d'élever un monument — par M. l'abbé J. Moreau.

Dans le *Bulletin Archéologique* du Ministère de l'Instruction publique (2e livraison 1899), une étude — que je recommande tout particulièrement aux Angevins — de M. J. Schopfer sur les *portraits des princes et des princesses de la maison d'Anjou*, d'après les notes manuscrites de Peiresc, conservées à la bibliothèque de la ville de Carpentras. Parmi ces portraits, deux surtout méritaient d'être tirés de l'oubli, celui de Louis II et celui d'Yolande d'Aragon, sa femme. La précision et le rendu du dessin de Peiresc, le caractère de réalité et d'individualité des deux figures, les rendent extrêmement intéressants. Ce portrait d'Yolande est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous. Les portraits de Louis II sont assez communs ; mais celui que M. Schopfer vient de découvrir diffère sensiblement des reproductions qui nous étaient connues.

Digitized by Google

Je ne veux pas terminer cette chronique sans annoncer que le tome Ier du *Dictionnaire historique de la Mayenne*, par M. l'abbé A. Angot, vient de paraître. C'est un magnifique volume de 850 pages, qui formera pour nous le complément du *Dictionnaire* de M. Port. J'étudierai plus tard cette importante publication et j'en dirai tout le bien que j'en pense; pour aujourd'hui, je me contente de signaler les articles consacrés par M. l'abbé Angot aux villes de Château-Gontier (25 pages) et de Craon (20 pages), aux abbés Bernier et Chatizel de la Néronnière, au pèlerinage de Notre-Dame de la Crue, aux paroisses d'Ampoigné, d'Argenton, d'Athée, d'Azé, de Ballots, de Bazouges, de Bierné, de la Boissière, de Bouchamps, du Bourg-aux-Nonnains, de Bourg-Philippe, de Brains-sur-les-Marches, de la Chapelle-Craonnaise, de Chemazé, de Chérancé, de Congrier et du Coudray, qui, avant la Révolution, dépendaient du diocèse d'Angers.

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les sciences auxiliaires de l'histoire du droit, par Eugène LELONG. — Paris, A Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs 1900.

M. Eugène Lelong a créé à la Faculté de Droit de Paris un cours libre de Sciences auxiliaires de l'histoire du droit. La leçon d'ouverture a été récemment publiée, après avoir paru dans la *Revue internationale de l'enseignement*. Ceux qui ont le plaisir de connaitre le professeur y retrouveront, avec la science de l'érudit, l'élégante finesse du lettré.

M. Lelong rappelle d'abord quelques dates de la marche progressive des études historiques du droit dans les Facultés. Sous la Restauration, en 1819, fut créée la première chaire d'histoire du droit romain et français. L'Allemagne nous avait déjà dans cette voie devancés de plus de vingt ans. Une seconde chaire, en 1859, fut spécialement consacrée à l'histoire du droit privé. La même année, la Faculté de Toulouse était aussi dotée d'une chaire d'histoire du droit français.

L'état de l'enseignement s'est depuis notablement modifié. Toutes les Facultés possèdent deux cours d'histoire pour les aspirants docteurs et un cours général d'histoire du droit français, placé avec juste raison au début des études de licence. Les huit cours d'histoire qui existaient à la Faculté de droit de Paris sont aujourd'hui avantageusement complétés par celui de M. Lelong.

Il est certain que l'étude du droit trouve d'utiles et puissants auxiliaires dans la *bibliographie*, qui fournit l'indicateur, la *paléographie*, l'alphabet, la *diplomatique*, la grammaire, sans parler de *l'épigraphie* qui sert à déchiffrer d'intéressantes inscriptions.

M. Lelong terminait ainsi son cours : « Mon ambition sera satisfaite si vous emportez de ces entretiens, avec une orien-

Digitized by Google

tation générale dans un ordre d'études qui, jusqu'ici, vous était demeuré à peu près étranger, le goût et, déjà un peu, la pratique des documents originaux. » Ajoutons que l'intérêt de la première leçon rendait facilement réalisable le souhait modestement exprimé par le savant conférencier.

A. DE V.

***

Du bail à complant dans le département de Maine-et-Loire, par René BEUCHER, avocat à la Cour d'Appel d'Angers, docteur en droit. — Paris, Jouve et Boyer, 15, rue Racine. 1899.

Réforme hypothécaire. Les livres fonciers, par René DE LAVERGNE, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel d'Angers. — Paris, librairie de la Société du Recueil général des lois et arrêts, 22, rue Soufflot; Angers, Germain et G. Grassin, éditeurs. 1900.

Nous venons d'inscrire le titre de deux thèses brillamment soutenues pour le doctorat en droit par de jeunes avocats du barreau d'Angers. L'un et l'autre ont mérité l'éloge d'avoir su éviter dans le choix du sujet une trop fréquente banalité. Le premier parle d'un contrat dans ses applications spéciales à notre région, l'autre d'un projet de réforme sur une question intéressant au plus haut point la fortune publique. S'écartant des sentiers battus, tous les deux ont donné à leur œuvre une note et un cachet personnels.

Après avoir défini, d'après d'anciens auteurs, le bail à complant, M. René Beucher l'analyse en ses divers éléments.

1° Cession par le propriétaire d'une terre à un tiers ;

2° Obligation pour celui-ci de planter cette terre en vignes ;

3° Obligation du preneur de payer au bailleur, chaque année, une redevance consistant en une portion des fruits récoltés (ordinairement du tiers ou du quart).

Une étude historique, une étude analytique, l'examen du bail à complant en Maine-et-Loire : telles sont les trois grandes divisions d'un travail composé avec beaucoup d'ordre, de clarté, de méthode. Après l'indication des sources nombreuses auxquelles a fructueusement puisé l'auteur, tant au point de vue de l'histoire qu'à celui du droit, la thèse est complétée par des pièces annexes d'un réel intérêt. La première citée et, paraît-il, la plus ancienne sur ce sujet, est un bail à complant du 23 mai 817, extrait du cartulaire de Saint-Victor, de Marseille. Nous pouvons encore noter, à une époque beau-

Digitized by Google

coup plus récente, un acte du 23 janvier 1720, dans lequel figure Messire Louis de Villoutreys, chevalier, seigneur du Plessis, Saint-Germain et autres lieux, demeurant en son château du Bas-Plessis, paroisse de Chaudron.

La thèse de M. René de Lavergne contient, avec de curieuses recherches dans le domaine du droit comparé, l'exposé d'utiles réformes à introduire dans notre législation pour la constatation de la propriété foncière et des modifications qu'elle peut notamment subir par le privilège et l'hypothèque.

S'inspirant des divers systèmes adoptés à l'étranger, l'auteur propose de substituer au mode actuel, dont il démontre avec justesse les imperfections, l'adoption de « livres fonciers », qu'il appelle très heureusement de véritables registres d'état-civil de la propriété. M. de Lavergne en décrit la forme, en indique l'usage et l'utilité. A côté de la partie purement théorique, il met l'application et la pratique dans un ensemble très agréablement réglé.

A. DE V.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 985-0.

Digitized by Google

LE POUVOIR ABSOLU ET L'ESPRIT PROVINCIAL

LE DUC D'AIGUILLON ET LA CHALOTAIS[1]

A propos d'un débat historique célèbre, de cette affaire de Bretagne qui, de 1766 à 1775, passionna la France et l'Europe, évoquer une époque, ressusciter les personnages dans leur cadre avec une intensité et une précision de détails qui nous donnent l'impression de la vie ; tirer de cet exposé d'un conflit entre le pouvoir absolu et l'esprit provincial des principes d'une portée supérieure, des conclusions vraies à tous les temps, telle est l'œuvre réalisée avec un talent qui s'impose par M. Barthélemy Pocquet dans ses deux volumes consacrés au *Duc d'Aiguillon et à La Chalotais*.

Pour mener cette œuvre à bien il a fallu à M. Pocquet des années de labeur et d'investigations minutieuses et patientes aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, à la Bibliothèque de l'arsenal et aux Archives du département d'Ille-et-Vilaine. Il a mis également à contribution les minutes de son trisaïeul, notaire au Parlement de Bretagne, au siècle dernier, les *Mémoires inédits du*

[1] Le *Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par Barthélemy Pocquet. — Perrin, éditeur à Paris ; à Angers, chez MM. Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

comte de la Fruglaye, gendre de La Chalotais, écrits de 1802 à 1812, les Archives du château de Caradeuc et du château du Plessis de Vern, la correspondance de l'avocat général le Prestre de Chateaugiron et autres écrits et mémoires de l'époque parmi lesquels les introuvables *Mémoires de Veretz*, dont M. Joüon des Longrais possède l'unique exemplaire. Et c'est de ces pièces, de ces dossiers scrutés et étudiés avec une conscience et une impartialité absolues, que M. Pocquet a su faire jaillir la vérité historique d'un débat à propos duquel tant d'appréciations inexactes ont été émises par des historiens récents.

Les deux principaux acteurs du débat dont l'auteur des *Origines de la Révolution en Bretagne* nous retrace les phases avec tant d'érudition et d'éclat ont vu leur caractère quelque peu dénaturé par la légende populaire. La Chalotais est resté pour la masse le proscripteur des jésuites et le duc d'Aiguillon le général en chef du combat de Saint-Cast, que des anecdotes perfides et controuvées représentent occupé dans un moulin à courtiser la meunière et se couvrant de farine pendant que ses soldats se couvraient de gloire en jetant l'Anglais à la mer. La proscription des jésuites n'est qu'un épisode regrettable de la vie de La Choletais. Quant au duc d'Aiguillon, nous verrons quel fut son rôle sur le champ de bataille de Saint-Cast.

La lutte des États et du Parlement de Bretagne contre le pouvoir central est un des faits les plus marquants du règne de Louis XV; on y trouve les symptômes avant-coureurs de la fin d'un régime. En s'unissant à la France, la Bretagne avait stipulé qu'elle conserverait ses droits, libertés et privilèges. Aucun impôt ne pouvait lui être imposé s'il n'avait été demandé préalablement aux États et par eux consenti. La justice devait conserver dans la province ses formes accoutumées.

Digitized by Google

Le gouvernement royal tint mal ses promesses. D'où la révolte de 1675 et la conspiration de Pontcallec en 1720, réprimées par l'échafaud. Les historiens de la nouvelle école MM. Carré, Marion, Cruppi se sont improvisés les défenseurs de l'absolutisme royal et ont vivement attaqué les États de Bretagne et la noblesse bretonne. M. Pocquet démontre que la résistance des Bretons n'eut d'autre but que de s'opposer à la destruction de la vie provinciale menacée par une centralisation oppressive.

Le 20 avril 1753, le duc d'Aiguillon était nommé commandant en chef en Bretagne par son oncle le comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du roi. Il arrivait avec le prestige de ses brillants états de service à l'armée d'Italie où il fut fait maréchal de camp à vingt-huit ans.

« Il était actif, dit M. Barthélemy Pocquet, ses fréquents voyages à travers la province l'attestent; il était laborieux, ses lettres, conservées aux Archives nationales et qui se comptent par centaines, le prouvent. Il écrivait facilement et bien, de cette haute écriture renversée qui a vraiment grande allure...

« Les travaux publics, l'embellissement des villes, le développement « des grands chemins » étaient, on peut le dire, la passion du duc d'Aiguillon. Il faut lui rendre justice : il y portait une entente et une activité incontestables. C'est à lui que plusieurs des principales cités de la province doivent leurs premières transformations. Rennes, Nantes, Saint-Brieuc, Brest, Saint-Malo, Lorient rivalisèrent d'ardeur ; il y fit percer des rues, rectifier des alignements, ouvrir des places, bâtir des hôtels ; et Brest a trouvé juste en donnant son nom, pour perpétuer ce souvenir, à l'une de ses plus belles voies, la rue d'Aiguillon. »

En même temps, le duc d'Aiguillon mettait les côtes de Bretagne à l'abri d'un coup de main en élevant des fortifications, parmi lesquelles le fort de la Cité à Saint-Servan, les batteries des îles d'Houat, d'Hœdic, des Glenans, de

Digitized by Google

Belle-Isle, et en créant les compagnies de milices gardes-côtes. A la veille de Fachoda, nous aurions pu souhaiter avoir des ducs d'Aiguillon comme organisateurs de la défense nationale dans nos départements du littoral. M. Pocquet fait ressortir toutes ces qualités du duc d'Aiguillon dont il aura plus tard à condamner l'attitude vis-à-vis des légitimes revendications des États et du Parlement de Bretagne. Il rend également justice au rôle du duc, dans le combat de Saint-Cast, où son courage et l'habileté de sa tactique préservèrent la Bretagne d'une invasion anglaise.

La France était épuisée par la guerre de Sept ans, qui dura jusqu'en 1763, et il fallut lever de nouveaux impôts. Ces impôts rencontrèrent de la résistance en province et, notamment, aux États de Bretagne réunis en 1760. L'antagonisme s'accentua bientôt entre le duc d'Aiguillon, représentant du pouvoir central, et les gentishommes bretons, auxquels se joignaient un certain nombre de membres du clergé et du tiers également résolus à défendre les droits et privilèges de leur province et à contrecarrer les exigences fiscales très lourdes du ministère. Les réductions demandées au roi n'ayant pas été accordées, la noblesse des États, par 92 voix contre 53, refusa le vote des impôts. Elle ne céda le 18 octobre, en votant les abonnements, que sur la menace de voir le pouvoir central recouvrer lui-même les impôts et livrer ainsi le pays aux agents du fisc royal.

*
* *

Quand s'ouvrit, sous les auspices de Choiseul, la campagne contre les jésuites, Louis-René de Caradeuc, de La Chalotais, était âgé de 61 ans. Il était procureur général depuis le 21 janvier 1752. C'était un magistrat et un jurisconsulte éminent, très lettré et mêlé au mouvement littéraire et philosophique du siècle. « On s'est demandé, dit

Digitized by Google

M. Pocquet, s'il avait conservé la foi religieuse. On n'en peut plus guère douter à la lecture des souvenirs de famille laissés par son gendre et son arrière-petite fille[1]. »

La Chalotais fut un grand et noble caractère. Il eut ses préjugés, il eut ses erreurs. Son attitude dans l'affaire des Jésuites, la publication de ses *Comptes rendus*, tant exploités depuis contre la Compagnie de Jésus, furent une de ces fautes. Le succès de ces *Comptes rendus*, dont on ne saurait dissimuler la futilité, la partialité et le vide, ne se peut expliquer que par les passions déchaînées contre les Jésuites et par les calomnies contre eux accréditées. Le Parlement de Bretagne adopta dans l'affaire les conclusions du Procureur général et prononça la dissolution de la Société de Jésus, qui dut abandonner ses magnifiques collèges de Rennes, de Vannes, de Quimper, etc., à la grande tristesse de l'immense majorité de la population reconnaissante des services rendus par les Pères et demeurée étrangère aux préjugés et aux rancunes des jansénistes parlementaires.

Les premiers démêlés entre La Chalotais et le duc d'Aiguillon éclatèrent peu après l'ouverture des États de 1762. Le duc aurait traité l'auteur des *Comptes rendus* de « cervelle échauffée », et La Chalotais eut peut être le tort de voir en lui l'instrument des Jésuites. Le duc d'Aiguillon ne tarda pas à considérer le procureur général comme un ennemi personnel et à lui attribuer l'hostilité du Parlement. Il s'opposa à la nomination du fils de La Chalotais à la charge de son père, qu'il demandait à exercer concurremment avec lui.

La *corvée* pour la construction des routes avait rendu le duc d'Aiguillon très impopulaire dans la province. Des plaintes furent adressées au Parlement, qui crut devoir les retenir. Dans toute la France, les Parlements présentaient

[1] Le comte de la Fruglaye et Mme Maria de la Fruglaye.

Digitized by Google

des remontrances contre les nouvelles mesures fiscales et contre le maintien, après la signature de la paix, du second et du troisième vingtième, qu'on voulait conserver au mépris des engagements. Le 30 décembre 1763, le 12 janvier 1764 et le 1er février de la même année, le Parlement de Rennes s'associait aux protestations des Parlements de Toulouse, de Grenoble et de Rouen.

« Les commandants dans les provinces, disait-il, se croient tout permis, ils ne respectent plus rien... Votre province de Bretagne ne voit plus rien de sacré dans ses privilèges; on attaque la loi fondamentale de ses États; jusqu'ici les trois ordres se réunissaient pour multiplier leurs dons toujours au-dessus de leurs forces; à présent on veut que deux ordres donnent des biens qui ne leur appartiennent pas, et on enlève à l'autre ordre jusqu'à la consolation de vous offrir ce qui lui appartient. Les communautés ne sont plus maîtresses de leurs choix, il faut que leurs députés soient, pour ainsi dire, du choix de vos commissaires; elles ne les voient plus partir comme de zélés défenseurs de leurs intérêts, mais comme de vils esclaves qui ne mériteront jamais leur confiance... Ainsi s'établit partout le despotisme loin des yeux de Votre Majesté. »

Le duc d'Aiguillon se crut personnellement visé et à son retour à Rennes, le 7 février 1764, il manifesta sa colère dans une scène violente aux membres du Parlement. Il ne manqua pas d'attribuer cette attitude des magistrats aux intrigues de La Chalotais, ce qui était « une pure allégation et une allégation invraisemblable ».

*
* *

Le 1er octobre 1764, le duc d'Aiguillon ouvrit à Nantes la session des États, session interminable et violemment mouvementée. Le retrait, par le gouvernement, de l'ordre du 12 octobre 1762, permettant le vote des impôts à la

Digitized by Google

majorité de deux contre un ne pouvait désarmer l'opposition, étant donné que l'on faisait percevoir les deux sols pour livre sur les droits des fermes générales et des octrois, malgré les protestations de la Commission intermédiaire représentant les États dans l'intervalle des sessions. La noblesse résista. Son dévouement au roi, son loyalisme n'étaient pas en cause. « Au premier appel, dit M. Pocquet, elle eût versé son sang pour la cause royale. Elle l'a prouvé. Mais elle défendait avec opiniâtreté ce qu'elle considérait comme les droits et les libertés de la province. Était-elle donc si blâmable ! » Le 15 octobre, elle se pourvut au Parlement contre les levées de deniers non consenties par les États, et le Parlement ordonna de surseoir à la perception de deux sols pour livres. L'arrêt du Parlement fut cassé par le Conseil du roi. Le conflit prenait une forme aiguë. Le Parlement fit des remontrances et suspendit ses séances ; le roi irrité le manda en corps à Versailles le 22 janvier 1765.

Le duc d'Aiguillon prétendit qu'il y avait entente entre le Parlement et les États pour refuser les nouveaux impôts et que la machination était l'œuvre de La Chalotais. M. Pocquet démontre que cette insinuation était une calomnie. Après des débats très vifs et une série de votes négatifs, la noblesse des États se décida, le 22 février, à voter à titre de secours extraordinaire les 700.000 livres que le roi demandait. Restait le Parlement. Fort de son droit, il ne voulut pas céder et déclara qu'ayant perdu la confiance de Sa Majesté, il ne pouvait plus utilement exercer ses fonctions. L'affaire de Bretagne, qui devait avoir dans toute l'Europe un si grand retentissement, était ouverte. Le 22 mai 1765, quatre-vingt-cinq présidents et conseillers signaient l'acte de démission. Douze seulement refusèrent de se démettre de leurs charges. M. Pocquet nous retrace un tableau saisissant de l'audience solennelle où fut prise la grave décision dont le résultat fut d'inter-

Digitized by Google

rompre le cours de la justice dans la province. Les procureurs généraux et La Chalotais n'avaient pas à donner leurs démissions, car, par leurs charges, ils étaient les représentants du pouvoir. La Chalotais était, du reste, opposé aux démissions, il donna le conseil de retenir à Rennes les magistrats démis ; il espérait, écrivait-il, « que, fatigués de la longue demeure qu'ils feraient à Rennes, ils eussent pu se porter d'eux-mêmes à reprendre des fonctions que je n'avais pas cru qu'ils dussent abandonner. »

Le 28 mai, cent dix-huit lettres de cachet étaient adressées à tous les magistrats pour leur enjoindre de ne pas sortir de Rennes. M. Pocquet, dans un croquis très vivant et très pittoresque de la société de Rennes au mois de juin 1765, nous peint un coin de la vie de province au XVIIIe siècle. Cette société se trouvait, par les événements, divisée en deux camps : « les démis » et les « non démis », les tenants du Parlement et les tenants du duc d'Aiguillon, qui se firent une guerre sans répit, guerre de salons et guerre de plume. Les épigrammes succédaient aux satires, les gravures aux petits vers. Les partisans du Parlement avaient pour eux l'immense majorité de l'opinion publique. La Chalotais, bien qu'il affirme s'être toujours tenu à l'écart, fut dénoncé à Paris par l'intendance comme prenant une part active à l'agitation factieuse.

Le 11 novembre 1765, M. de La Chalotais, son fils M. de Caradeuc et trois conseillers, M. Charrette de la Gâcherie, M. Charrette de la Colinière et M. Picquet de Montreuil furent arrêtés comme prévenus « d'avoir cherché à exciter des troubles en Bretagne, dénigré les personnes honorées de la confiance du roi et envoyé des lettres anonymes à Sa Majesté. » M. de La Chalotais et son fils furent enfermés au château du Taureau, dans la rivière de Morlaix, La Gâcherie et Montreuil au Mont Saint-Michel et la Colinière au château de Nantes, avec le secrétaire de La Chalotais, M. Boudesseul.

Digitized by Google

Le 12 novembre, le premier Président d'Amilly lut au Parlement assemblé les lettres royales l'informant de l'arrestation des cinq magistrats et enjoignant aux conseillers de reprendre leurs fonctions. Le Parlement répondit par une note ainsi conçue : « Nous, fidèles sujets du roi..., considérant que les motifs qui ont déterminé l'acte de démission du 22 mai subsistent dans toute leur force..., persistons dans notre acte de démission, en suppliant le seigneur roi de ne pas imputer cette démarche forcée à un défaut de soumission à ses ordres, et *avons signé ce 12 novembre 1765.* » Voici les noms des signataires dans l'ordre d'inscription : du Boisgelin, de Robien, de Lescu, du Merdy de Catuëlan, Mesnard de Toucheprès, Éveillard de Livois, du Pont père, Le Gouvello de la Porte, Boux de Saint-Mars, de Lanoüe, Cornulier, Le Prestre, de la Bourdonnaye de Montluc, de Kerouartz fils, Kerouartz de Lomunven, de Lantivy, de Farcy, Brilhac, de Foucher, de Keroullas, de Legall de Menoray, de Grimaudet, Geffroy de Villeblanche, Bonin de la Villebouquais, de Grimaudet de la Marche, Gibon du Pargo, Cezy de Kerampuil, de Talhouët de Brignac, Guerry, Talhouët-Séverac, Talhouët-Bonamour, Euzenou de Kersalaün, Angier de Lohéac, du Guiny, Kermarec de Traurout, de Poulpiquet de Quermen, du Boispéan, de Sarrant, de Lenvos, du Verdier de Genouilhac, de Grimaudet de Rochebouët, de la Forest d'Armaillé, de Ravenel de Boistilleul, Colin de la Biochaye, Dufresne de Virel, d'Andigné de la Châsse, de la Bourdonnaye de Blossac, de la Motte d'Aubigné, Boucault de Melliant, Jouneaux de Breilhoussoux, de Boisbaudry ; — J'adhère uniquement au non enregistrement, Blanchard ; — Fabrony de la Prégenterie, de Farcy de Mué, de l'Esperonnière de Vriz, Fourché de Quehillac, de Foucher de Careil, de Lantivy ; — Je déclare que je ne suis point d'avis d'enregistrer la déclaration purement et simplement et jusqu'à ce que la contestation d'entre le roi et la province n'ait été

Digitized by Google

jugée, d'Armaillé ; — Ferron du Quingo, de Moëllien, Kergariou, de la Bourdonnaye de Liré, du Bouëxic de Pinieuc, Le Loup de la Biliais, du Pont fils, le vicomte de la Houssaye, de Marnière de Guer fils, Mesnard de Toucheprès, de la Bouëxière, Ferron du Chesne, de Vay, de la Bourdonnaye de Montluc, Cornulier, du Bourblanc, de Cornulier de Lucinière, Bouin de la Villebouquais fils, Marcel de la Motte.

« Il y a 78 signataires ; en somme, sur 86 présidents et conseillers présents, huit seulement refusèrent de signer. C'était naturellement huit des non démis du 22 mai : Desnos des Fossés, Huart de la Bourbansais, de la Bourdonnaye de la Bretesche, du Parc de Kerivon, de Caradeuc de Keranvoy, Le Borgne de Coëtivy, de Langle de Coëtuhan et Conen de Saint-Luc. Des douze non démis, M. de Rosily était mort au mois de septembre, le doyen de Marnière de Guer était absent, MM. Blanchard, du Bois de la Musse et de la Forest d'Armaillé s'étaient décidés cette fois à se joindre à leurs confrères. »

C'était la lutte ouverte. Les magistrats furent exilés dans un rayon de vingt lieues ou contraints de quitter Rennes, et le Parlement fut remplacé provisoirement par une Commission de conseillers d'États et de maîtres de requêtes, qui enregistra les édits royaux, déclarant vacantes les charges de tous les magistrats, réduisant leur nombre à soixante au lieu de cent seize et ordonnant de percevoir les deux sous par livre, objet du litige. Des lettres patentes prescrivaient en outre d'instruire le procès des cinq magistrats emprisonnés. Cette instruction et le jugement, devaient être confiés au Parlement réorganisé avec les douze conseillers non démissionnaires et sept des conseillers démis qui avaient accepté de reprendre leurs charges à la suite des démarches du duc d'Aiguillon et du Procureur général de la Commission, M. de Calonne. Le 15 janvier 1766, le nouveau Parlement décapité, connu sous le

Digitized by Google

nom ironique de *Bailliage d'Aiguillon*, était convoqué et se réunissait le 16 dans la grand'chambre; mais il se refusait à juger les accusés, alléguant que plusieurs de ses membres avaient des motifs de récusation et que les autres seraient en nombre insuffisant. Le roi signa alors, le 20 janvier, des lettres patentes portant que les magistrats détenus seraient jugés par la Commission extraordinaire, qui se rendit à Saint-Malo où les accusés furent transférés. Ainsi se trouvait institué un tribunal d'exception, par un de ces abus odieux du pouvoir central dont nous avons été plus d'une fois depuis, dont nous étions hier encore les témoins. « Cette parodie des formes judiciaires, dit M. Pocquet, ne sert qu'à rendre plus méprisable l'exécution servile, par un tribunal improvisé, d'une sentence rendue à l'avance. » C'est dans sa prison de Saint-Malo que La Chalotais écrivit ses fameux mémoires : « fait au château de Saint-Malo, 15 janvier 1766, écrit avec une plume faite d'un cure-dent et de l'encre faite avec de la suie de cheminée, du vinaigre et du sucre, sur des papiers d'enveloppe de sucre et de chocolat », « Son cure-dent, disait Voltaire, grave pour l'immortalité. » Ces mémoires eurent un succès et un retentissement prodigieux. Le 27 janvier la procédure commença et on procéda à l'interrogatoire de La Chalotais. Pour tout homme de bonne foi, dit M. Pocquet, il résulte de ces longs interrogatoires que « les accusa-« tions portées contre lui sont toutes ou ridicules ou « dénuées de fondement, et son incarcération arbitraire, « sans décret, sans formalité, pour des motifs aussi peu « sérieux, fut un indigne abus de pouvoir ».

Le Parlement de Paris adressa, le 11 février, au roi, des remontrances énergiques, il se posait en défenseur du *droit national* de la Bretagne et flétrissait la parodie de justice de la Commission de Saint-Malo. Le roi fit casser, par son conseil, l'arrêt du 11 février et, le 3 mars, il se rendait lui-même au Palais pour infliger au Parlement de

Digitized by Google

Paris le blâme solennel connu dans l'histoire sous le nom de « séance de la flagellation ». Mais le gouvernement était engagé dans une impasse. Pour en sortir il fallut que Louis XV se résignât à dissoudre la Commission extraordinaire et rendît les magistrats accusés à leurs juges naturels, au Parlement de Rennes qui, grâce à de nouvelles « rentrées » obtenues par le duc d'Aiguillon, comptait une quarantaine de membres, nombre qui se trouva bientôt réduit à quatorze par suite d'absence et des récusations exercées par La Chalotais. Les avocats refusaient de plaider devant le nouveau Parlement.

Le procès commença en avril 1766; en novembre, il n'était pas encore terminé. La Chalotais et sa famille présentèrent au Parlement la requête d'incompétence, qui porte le nom de *Cédule évocatoire* et qui arguait de ce que les juges se trouvaient réduits à quatorze et même à neuf, alors que les accusés avaient le droit d'être jugés par le Parlement de Bretagne tout entier. Les avocats les plus célèbres de Paris et de Rennes appuyaient cette thèse de leur avis motivé. M. de la Fruglaye partit pour Paris afin de la soutenir avec sa belle-sœur, Mme de Caradeuc. Le Parlement disjoignit du procès l'affaire des billets anonymes injurieux pour le roi, dont La Chalotais dénia toujours la paternité que prétendaient lui attribuer des expertises fantaisistes. La disjonction n'était pas une solution. Devant les hésitations du Parlement, le roi se décida à arrêter le procès. Par décision du 22 novembre, il l'évoqua à son Conseil. Le 24 décembre Louis XV déclara l'affaire close : « Nous éteignons et nous assoupissons pour toujours le passé par un acte de notre pouvoir suprême. » La Chalotais et son fils furent exilés à Saintes, M. Charette de la Gâcherie et M. Charette de la Colinière à Autun, M. Picquet de Montreuil à Angers. Cette solution ne devait satisfaire personne. « Le complot, dit M. Pocquet, dans son éloquente conclusion, n'a jamais existé; c'est la pro-

Digitized by Google

vince tout entière qui défendait ses libertés... Le « parti chalotiste » c'était toute la Bretagne, et on pourrait ajouter toute la France. On le vit bien quand les représentants de la province se trouvèrent réunis au mois de janvier 1767. Les abus de pouvoir commis depuis deux ans, les coups immérités qui avaient frappé des hommes regardés à juste titre comme les défenseurs des libertés bretonnes, provoquèrent une telle explosion du sentiment national que le duc d'Aiguillon lui-même ne put y résister. Et ces réclamations ne cessèrent que le jour où une réhabilitation éclatante vint apporter aux accusés de 1766 la revanche triomphale des injustices qu'ils avaient subies. C'est le récit de ces luttes ardentes et de cette victoire finale qui sera l'objet de la dernière partie de cette histoire. »

*
* *

Le livre de M. Pocquet, écrit « sans passion, pour la justice et la vérité, » et qui sera continué et complété prochainement par la publication d'un troisième volume, est un de ces livres que Taine prisait entre tous, parce que, puisés aux sources, ils constituent les matériaux solides avec lesquels s'édifie l'histoire de France, faussée et dénaturée trop souvent par des historiens partiaux ou superficiels. Le conflit que nous venons d'analyser porte plus haut que la lutte entre le duc d'Aiguillon et La Chalotais. Nous en pouvons tirer — et c'est le propre de l'histoire digne de ce nom — d'autres enseignements qui éclairent le passé et sont féconds pour l'avenir.

L'œuvre du duc d'Aiguillon, en Bretagne, n'est pas un simple incident du règne de Louis XV, elle a eu son prolongement néfaste, car cette œuvre, la Révolution l'a reprise et achevée. Elle visait, par tous moyens, fussent-ils arbitraires, l'abolition de la vie provinciale, la suppression d'un contrôle juste et nécessaire dont l'exercice est un

Digitized by Google

obstacle aux abus, aux excès, aux dilapidations du pouvoir central, quelle que soit son étiquette.

« L'histoire, a dit Duruy, est le dépôt de l'expérience universelle ; elle invite la politique à y prendre des leçons, et elle montre le lien qui rattache le châtiment à la faute. » L'ancien régime a payé chèrement ses erreurs. En ne respectant pas la charte par laquelle la Bretagne s'était donnée à la France, la Monarchie se diminuait et s'affaiblissait. Elle se frappait, elle-même, quand elle frappait au mépris du droit et des traités, dans ses États et dans son Parlement, une des provinces les plus attachées au roi ; les champs tumulaires d'Auray et de Quiberon sont là pour attester son loyalisme. La Chalotais, les États et le Parlement de Bretagne ont eu des torts que M. Pocquet n'essaie pas d'atténuer, mais leur cause était juste et nous ne saurions l'oublier à une époque où nous cherchons dans la décentralisation, dans la résurrection de l'activité et de l'énergie provinciale, le palliatif et le remède à l'omnipotence jacobine qui menace à la fin de ce siècle, comme à la fin du siècle dernier, d'emporter dans une convulsion suprême les derniers lambeaux de nos libertés.

Léon Philouze.

Digitized by Google

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

Le mercredy matin, vingt-deux janvier, ils furent les prendre pour les conduire encore dans les bois des Bons Hommes, où ils furent massacrés. On prétend que Mr le maire avoit été la veille les rassurer, en leur disant qu'on avoit écrit à la Convention pour obtenir leur grâçe ; mais c'étoit pour les tranquilliser, et affin qu'ils passassent la nuit plus tranquille.

Le jeudy vingt-trois janvier, il ne se passa rien ; mais nos tigres n'étoient point désaltérés. En effet, le vendredy vingt-quatre, ils se trouvèrent de nouveau à leur tribunal, et en condamnèrent six à la mort, qui furent exécutés dans la journée. Nous ignorons leurs noms, nous n'avons pas pu nous les procurer [1].

[1] François Martin, dit Le Breton, maréchal à la Guiberdière, près Mortagne, accusé d'avoir porté les armes contre la République ;

Digitized by Google

Le samedy vingt-cinq janvier, deux encore furent condamnés à la mort et exécutés le même soir ; nous ignorons aussi leur noms[1].

Le dimanche 26 janvier, six autres furent encore condamnés à la mort et exécutés dans le même jour, savoir :

Demoiselle Marie Dutreau, fille, native de la paroisse de Mortagne, près Cholet ;

Armande Dutreau, sa sœur, fille, aussi native de la paroisse de Mortagne, près Cholet ; toutes d'eux recommandables par leur piété et leurs bonnes œuvres ;

Demoiselle Marie-Jeanne Thibault-Lapinière, native de la ville d'Angers ;

Dame Marie Ladive, veuve Verdier la Sorinière, de la paroisse de Saint-Crespin, près Cholet, toutes nobles et de condition ;

Mr Huau de la Bernarderie, curé de Craon, diocèse d'Angers, âgé d'environ cinquante ans ; curé infiniment respectable et attaché à son devoir.

Il y en a encore un autre dont nous n'avons pas le nom[2].

Le lundy vingt-sept janvier, cinq personnes furent encore conduites au tribunal, condamnées à mort et exécutées le même jour, savoir :

Dame Charlotte Dutreau, veuve Chabot, native de Mortagne ;

Joseph Goubeau, surnommé le Blond, tisserand et barbier à la Séguinière ;
François Roger, natif de Torfou et aubergiste à Tiffauges ;
Pierre Rullier, aubergiste à Cholet ;
Marie Poirier, femme Dabin, native de Cholet ;
Pierre Baranger, dont le nom se trouve seulement dans le dispositif du jugement.

[1] Charles Hernault de Montiron, dont M. Gruget a mentionné l'exécution à une date antérieure ;
Mélanie Louet, femme de Antoine-Hercule le Hainault, dit de Saint-Sauveur, sur laquelle on avait saisi un laissez-passer en date du 6 octobre 1793 pour aller rejoindre Mme d'Autichamp à Fougères.

[2] Joseph Niveleau, âgé de 30 ans, né à Montfaucon, et chirurgien aux Ponts-de-Cé, arrêté à Ancenis.

Digitized by Google

Demoiselle Béninne de Bessé (ou Bissé), fille, de la paroisse de Saint-Martin de Larre, en Poitou [1];

Demoiselle Rosalie du Verdier, de la ville de Chemillé, diocèse d'Angers; toutes trois de condition;

Demoiselle Marie Humeau, native de la Salle-de-Vihiers et demeurant aux Gardes, près Chemillé;

René Bellanger, marchand mercier, natif de la paroisse de Brouet [2], près La Flèche, diocèse d'Angers.

Le mardy vingt-huit janvier, six autres furent encore conduits au tribunal. Ils furent condamnés à mort et exécutés le même jour, savoir :

Les sieurs François Rethoré, tonnelier, Pierre Frouin, marchand de fil, Jacques Frouin, tailleur d'habits, maire de Saint-Lambert, Thomas Guilloteau, aussi tailleur d'habits, Jean Edin tonnelier, et Urbain Cohuau, tailleur de pierre; tous les six de la paroisse de Saint-Lambert, près Rochefort-sur-Loire, et connus pour leur probité et leur attachement à la religion de leurs pères [3].

Le mercredy vingt-neuf janvier étoit leur décade; nos juges se reposèrent ce jour-là sans perdre cependant de vue qu'ils avoient encore du sang à répandre, car ils avoient peine à s'en désaltérer.

Le jeudy trente janvier, il n'y eut encore point de jugement solemnel de mort, mais ils l'employèrent à aller dans les prisons et les communautés désigner celles (les victimes) qu'ils devoient égorger. C'étoit pour eux une véritable récréation.

[1] Saint-Martin-l'Ars (Vendée ou Deux-Sèvres).

[2] Bousse.

[3] Le jugement relatif à ces six condamnés n'a pas été transcrit sur le registre de la Commission militaire. Mais le dossier qui les concerne porte bien une mention indiquant qu'ils ont été condamnés et exécutés, et on retrouve leurs noms parmi ceux des personnes qui ont été guillotinées, sur le mémoire présenté à la Commission Félix, le 8 germinal an II, par l'exécuteur des jugements criminels Dupuis.

Digitized by Google

Le vendredy trente-un janvier, ils en firent venir deux à leur tribunal, savoir :

Mr Jean-Baptiste Desmares, noble colon d'Estimonville, natif de Pont-Lévesque en Normandie, adjudant général de la première division de l'armée de Niort, et commandant de l'armée de Bressuire. Ils l'accusoient d'avoir trahi la république prétendue, parce que les troupes avoient été battues par l'armée catholique. C'en étoit assés pour le rendre digne de mort. Aussi fut-il condamné et exécuté dans le soir,

Avec Mr Joseph Morna, juge des traites, gabelles et tabac, demeurant à Angers. Mr son fils avoit été massacré le 25 décembre dernier pour avoir passé dans l'armée catholique. Le père ne pouvoit pas s'attendre à être mieux traité que son fils, d'autant mieux qu'il avoit les mêmes sentiments de probité[1].

Le samedy premier jour de février, au matin, on recommença les massacres qu'on avoit suspendus. Quatre cents personnes ou environ, tant hommes que femmes, la plus grande partie de femmes et prises tant dans les prisons qu'au château et les communautés du Calvaire, du Bon-Pasteur et des Pénitentes, furent conduits dans les bois des Bons Hommes, où ils y furent impitoyablement massacrés. Il y avoit des personnes de tous les états et de toutes les conditions, de tous les pays, entre autres Mme Houdet, âgée d'environ soixante-quinze ans, avec trois de ses filles, la plus jeune âgée au moins de trente-quatre ans, de la paroisse de Notre-Dame de Chalonnes. Elles avoient été enlevées de chez elles parce qu'elles étoient aristocrates, c'est-à-dire attachées à leur religion.

Mme Houdet étoit mère de Mr Houdet, premier vicaire de la paroisse de la Trinité. C'étoit un grand crime qu'on lui

[1] Suivant le registre de la Commission militaire, Desmarres avait été condamné le 11 pluviôse et fut exécuté le 12 avec M. Morna, condamné ledit jour.

Digitized by Google

en faisoit parce qu'il s'étoit très bien montré. On lui faisoit même un reproche d'être dans l'armée catholique quoiqu'il se fût exporté (*sic*) de lui-même dans le mois d'octobre 1792 en Espagne. On avoit beau leur montrer des lettres de lui, on n'en vouloit rien croire. Mr de la Patrière, son gendre, vint de Nantes, où il demeuroit, pour les tirer des prisons; il les trouva dans la rue Saint-Nicolas, liées et garrotées. Il sollicita leur grâce, il ne put rien obtenir; les tigres étoient altérés de sang. La mère et les demoiselles étoient très attachées à leur foi; et on le savoit. On savoit de plus que le fils avoit rendu de grands services à la religion, qu'il s'étoit même exposé pour obliger les fidèles qui avoient eu recours à son ministère. Il n'en falloit pas davantage pour rendre ses juges inexorables. Aussi furent-elles martyrisées avec les autres.

Mlle Bellanger, fille extraordinairement vertueuse, native de la paroisse de la Trinité, fut aussi du nombre des victimes. Avant la Révolution, elle demeuroit chez Mr le curé de Montreuil, près Avrillé. Elle s'y étoit retirée pour lui être utile et à sa paroisse par les œuvres de charité qu'elle y faisoit. Elle se retira à Angers, et y prit un apartement, lorsque Mr Chesneau, curé de Montreuil, fut remplacé par Mr Latouche, chanoine régulier[1], frère du curé d'Épiré, qui étoit premier vicaire de l'évesque constitutionnel d'Angers. Mr Chesneau, prit un appartement avec elle, et y resta jusqu'au 17 juin 1792, qu'on ramassa tous les prêtres. Il trouva le moyen d'échapper à leurs poursuittes, et se tint assez longtemps caché. Comme il étoit âgé et infirme, et qu'il se trouvoit du nombre de ceux qui n'étoient point sujets à la loi de l'exportation (*sic*), sur la parolle qu'on lui donna qu'il n'avoit rien à craindre, et que c'étoit même un moyen d'empêcher qu'on ne s'emparât de

[1] Paul-Augustin Guillier de la Touche, chanoine régulier, prieur-curé de la Chapelle-Glain (Ille-et-Vilaine), assermenté.

Digitized by Google

son mobilier, il se rendit avec les autres chez les Frères [1] ; plusieurs même suivirent son exemple, entre autres Mr le prieur de Saint-Agnan.

Il sortit avec les autres de chez les Frères lorsque l'armée catholique fit son entrée à Angers. Après avoir passé quelques jours chez Mlle Bellanger, où il avoit ses effets, il partit pour se réfugier dans les Mauges pensant qu'il y seroit en sûreté. Mr le curé de Montreuil y demeura jusqu'au moment où les insurgés furent obligés de passer la Loire. Il les suivit dans leur route et vint même jusqu'à Angers. Accablé de fatigue, il ne put les suivre jusqu'au Mans. Il resta avec Mr le prieur de Saint-Agnan chez Mr Raumant, commandant de la garde nationale de Lésigné, près Durtal [2]. Ce fut là qu'il y fut pris avec son compagnon de voyage et même Mr Raumant, qui leur avoit donné l'hospitalité. Ils furent tous les trois, comme on l'a déjà dit, conduits dans les prisons d'Angers, et exécutés le dernier jour de décembre de l'année 1793.

On ne tarda pas à aller mettre le scellé chez lui, et comme on y trouva Mlle Bellanger, on s'imagina qu'elle pensoit comme lui ; on la prit, et on la conduisit au Bon-Pasteur. Au bout de quelques jours on fut l'interroger, on lui demanda si elle avoit été à la messe des intrus. — Non, répondit-elle, ce n'étoit pas mon opinion. — Fanatique, lui dit-on. — On lui demanda si elle avoit des patriotes dans sa famille. — Ils le sont tous, dit-elle.

Vous avez encore deux jours à vous, lui dit-on ; si dans cet intervalle vous n'êtes pas réclamée, il ne sera plus temps pour vous. Pressez-vous.

Mais que peut-on attendre de ses parents, quand une fois ils ont renoncé à leur religion. Aussi ne fut-elle point

[1] A la Rossignolerie, maison tenue par les ci-devant Frères des Écoles chrétiennes.

[2] Lésigné, près Durtal. Nous avons dit déjà que MM. Doguereau et Chesneau avaient été arrêtés au Louroux-Béconnais et non à Lézigné.

Digitized by Google

réclamée, et elle périt avec les autres avec tous les sentiments de religion. Ce n'est pas néanmoins qu'elle n'eût que des patriotes dans sa famille. Elle avoit deux sœurs et une belle-sœur qui se sont bien montrées par leur attachement à la foi de leurs ancêtres, telles que Madame Guittet avec deux de ses demoiselles qui ont été aussi incarcérées au Calvaire et délivrées par Mr Guittet, son époux ; Madame Cahoreau et ses deux filles; Madame Bellanger-Chauveau, sa belle-sœur et tous ses enfants. Il n'est point de persécution que celle-cy n'ait eu à éprouver de la part de sa famille, mais sa religion lui a fait tout supporter avec une patience admirable.

La sœur Marianne[1] et la sœur Clotilde[2], de l'Hôtel-Dieu, étoient aussi de ce nombre. Elles avoient été mandées l'une et l'autre avec leur respectable supérieure[3] à l'Hôtel-de-Ville pour faire le serment qu'on leur avoit signifié ainsi qu'aux maisons de l'Hôpital général, des Incurables, du Bon-Pasteur, des Pénitentes et à toutes les religieuses. Sur le refus qu'elles firent de le prêter, elles furent conduittes au Bon-Pasteur et la bonne supérieure aux Pénitentes.

Les supérieures et les sœurs de ces deux maisons l'avoient déjà prêté, malgré l'opposition qu'elles avoient paru y avoir jusqu'au moment où elles s'y soumirent. On pensoit que, se trouvant dans des maisons où toutes l'avoient prêté, on réussiroit par là à les gagner. On laissoit les autres sœurs de l'Hôtel-Dieu tranquilles, dans l'espérance que si ces trois, qui étoient les plus saintes et les plus pieuses de la maison, venoient une fois à s'y soumettre, on ne tarderoit pas à gagner les autres. On employa pour les faire

[1] Marie-Anne Valliot, âgée de 60 ans, née à Fontainebleau, fille de charité de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean d'Angers.

[2] Odille Baugard, âgée de 43 ans, née à Gondrexanges, en Lorraine, fille de charité de l'Hôtel-Dieu d'Angers.

[3] Antoinette Tailhade, supérieure de l'Hôpital Saint-Jean d'Angers, née à Saint-Laurent de Cahors en Quercy, interrogée aux Pénitentes le 14 pluviôse, puis le 19 germinal suivant, condamnée à la déportation par jugement du 3 floréal, an II.

Digitized by Google

tomber les caresses, les promesses et les menaces ; mais tout fut inutile. Rien ne fut capable de les ébranler, tant elles étoient fermes dans leur foi. Elles étoient pour toutes les autres des modèles de courage et de toutes les vertus. Elles les exhortoient à la patience, à la résignation, à la volonté du Seigneur.

Nos bourreaux, lassés de ne pouvoir rien gagner sur elles, et honteux de se voir vaincus par des femmes, résolurent leur mort. Ils pensoient aussi que cet exemple feroit sensation sur leurs compagnes et les détermineroit à se prêter à leurs désirs impies. Ils décidèrent donc que la sœur Marianne et sa fidèle compagne, la sœur Clotilde, périroient.

Quant à la sœur supérieure, ils n'osoient pas encore porter leurs mains barbares sur elle ; ils craignoient de révolter celles qui restoient. En effet, trois avoient eu la faiblesse de prêter le serment, mais en même temps elles disoient que, si on faisoit mourir leur supérieure, elles se rétracteroient sur le champ et demanderoient à lui être associées. Nos méchans avoient trop besoin de leur service, et ils étoient trop jaloux de leur conquette, pour ne pas prendre tous les moyens de les conserver. Ils se contentèrent donc de la laisser dans la maison des Pénitentes, en usant de tous les moyens que l'enfer peut inventer pour l'entraîner dans l'abyme, et ne s'occuppèrent qu'à sacrifier les deux respectables compagnes qui étoient au Bon-Pasteur. Car on les avoit séparées de demeure, dans la crainte qu'elles ne s'encourageassent ensemble.

Le jour où elle devoient être immolées avec les autres étant arrivé, ce fut alors qu'elles firent paroître toute la joye qu'elles avoient de souffrir pour Jésus-Christ, leur divin époux ; elle étoit peinte sur leur visage. Elles ne cessoient de témoigner le contentement qu'elles éprouvoient. — « Je ne céderois pas ma part à une autre, » s'écrioit la bonne sœur Marianne dans les transports de son amour

Digitized by Google

qu'elle avoit pour son divin maître. La sœur Clotilde tenoit le même langage. Elles s'animoient, elles se fortifioient l'une et l'autre et animoient et fortifioient aussi toutes celles qui étoient condamnées à mourir avec elles pour Jésus-Christ.

Enfin le moment arrive, les bourreaux viennent se saisir de leurs victimes. On les fait sortir dans la rue, on les met au millieu de leurs assassins; on les lie deux à deux. Comme saint Paul, elles se glorifient d'être humiliées pour Jésus-Christ. Elles ne veulent point que des capots ou des mantelets cachent leur visage à tous les spectateurs; elles ne veulent qu'une simple coiffe, et vont ainsi tête levée au lieu du supplice en récitant des psaumes et des cantiques de l'Église, pour s'animer de plus en plus les unes et les autres.

Tant de courage et de fermeté dans de femmes (*sic*) étonnent leurs bourreaux ; ils ont peinne à croire ce qu'ils voyent. Mais le Seigneur a endurci leur cœur affin que sentant ils ne comprennent point, *ut intelligentes non intelligant*. D'ailleurs, leur parti est pris irrévocablement; l'arrêt de mort pour tous ceux qui se déclareront les disciples de Jésus-Christ est prononcé. Ils ont résolu de nager dans le sang des innocents. Jésus-Christ le permet pour en tirer sa gloire; il veut être glorifié; et il se trouve heureusement de ces âmes fortes et courageuses disposées de tout souffrir pour lui et pour son nom, et à mourir même au millieu des plus horribles tourments. Telles furent les respectables sœurs Marianne et Clotilde. Ce fut ainsi qu'elles terminèrent leur vie après en avoir passé la plus grande partie au soin des pauvres et des malades, et de toutes les œuvres de charité.

De ce nombre étoit une jeune demoiselle d'environ quinze ans. On raporte qu'un des bourreaux en eut compassion, et qu'il lui facilita un moyen de s'échapper. Elle s'échappe en effet; mais un instant après elle fait réflexion

Digitized by Google

à sa démarche et aux dangers où son innocence pourroit se trouver exposée. Elle se reprocha d'avoir quitté et abandonné sa respectable mère ; elle revient aussitôt sur ses pas, et va se ranger à ses costés, et offrir à Dieu le sacrifice de sa vie, pour lequel elle meurt[1].

Deux respectables sœurs étoient liées ensemble et alloient au lieu du supplice[2]. L'une d'elles pleure et s'afflige de terminer ainsi ses jours. L'autre la console en lui faisant envisager le bonheur qui les attend. Elle l'exhorte à faire à Dieu le sacrifice de sa vie et à [la] lui offrir en punition de ses péchés passés. Cependant elle ne croit pas avoir assez de courage pour voir le fer meurtrier qui doit terminer sa vie. — « Tranquillisez-vous ma sœur, j'ai un mouchoir, je me charge de vous bander les yeux. » Aussitôt elle revient à elle-même et profitte du peu de temps qui lui reste pour se préparer à paroistre devant Dieu et pour le prier de lui pardonner son manque de courage.

Que de traits héroïques nous aurions à rapporter, s'il nous avoit été possible d'être témoins et d'assister à toutes les conversations chrétiennes de ces respectables victimes de la religion ! Espérons qu'il viendra un temps où on pourra les mettre sous les yeux des fidèles qui sont destinés à survivre aux maux qui nous affligent, pour être leurs modèles.

Cette exécution finie, on s'occuppa ensuitte à aller voir dans les hôpitaux les sœurs qui n'avoient point encore prêté le serment. Les membres de la Commission militaire et de l'Hôtel de ville se relevoient pour aller les visiter et les engager à profitter de l'exemple des deux res-

[1] Sans doute Julie Renault, âgée de 16 ans, fille d'un notaire de Montrevault et de Marie-Renée Germond, fusillée avec sa mère et ses trois sœurs, âgées de 24, 23 et 20 ans.

[2] Sans doute Mathurine Babin, fille, âgée de 34 ans, et Jeanne Menars, fille, âgée de 46 ans, toutes les deux nées à Gonnord et filles hospitalières de la dite paroisse, interrogées le 5 pluviôse à la prison du Calvaire et dont les noms sont notés d'un F.

Digitized by Google

pectables sœurs Marianne et Clotilde qui venoient d'être immolées. On ne se donnoit point de relâche pour réussir à les faire succomber. On en vouloit principallement aux sœurs de l'Hôtel-Dieu, qui étoient restées, à celles de l'hôpital général et à mademoiselle Ciret et ses respectables compagnes de la maison des Incurables. Partout ils trouvoient la même résistance, mais ils ne se rebuttoient point. Ils employoient les caresses, les promesses et les menaces; et ni les menaces, ni les promesses et les caresses ne faisoient aucune impression sur nos âmes fortes et courageuses. A tout ce qu'on leur disoit elles ne répondoient rien autre chose sinon qu'elles étoient disposées à souffrir tout, la mort même, plutôt que de renoncer à leur foi en prêtant le serment qu'on leur demandoit,

Les deux demoiselles Ciret des Incurables et mademoiselle Petit de la Pichonnière[1] n'étoient dans cette maison que par pure et bonne volonté; elles y dépensoient tous leurs revenus au soulagement des pauvres, elles demandoient à sortir voyant que toute leur maison étoit toute ruinée. Elles y étoient entrées librement, elles auroient dû avoir la liberté d'en sortir de même. Mais ce n'étoit pas ainsi que raisonnoient nos nouveaux législateurs. Ils ne reconnoissoient d'autre voix que leur volonté suprême, et il falloit absolument s'y soumettre, ou s'attendre aux persécutions les plus cruelles. On leur dit donc qu'elles ne sortiroient pas, qu'elles devoient faire le serment et que, si elles refusoient de le prêter, elles seroient enfermées et conduittes au Calvaire.

[1] Perrine Ciret, âgée de 69 ans, née à Saint-Ellier, supérieure des Incurables. Mathurine Ciret, sa sœur, âgée de 73 ans, sœur dudit hôpital. Marie-Thérèse Petit, âgée de 44 ans, née à Chaudefonds; *idem*. Sont interrogées le 10 germinal aux Pénitentes; elles déclarent vivre de leurs revenus et n'être que pensionnaires audit hôpital auquel elles consacrent le surplus de leurs rentes. Elles n'en furent pas moins condamnées à la déportation par jugement du 3 floréal an II, avec leur sœur Jeanne-Renée Ciret, supérieure des Religieuses Hospitalières de Beaufort.

Digitized by Google

Les sœurs de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général firent demander un passeport pour s'en retourner chacune dans leur famille. — « Dites-leur, répondit-on au commisionnaire, que si elles refusent le serment on leur en donnera un pour le Calvaire. » Mr Berger ne désespéroit point d'en séduire encore plusieurs. Il n'épargnoit ni soin ni démarches pour y réussir. Tantôt il leur représentoit qu'elles alloient être la cause de la ruine de leur maison, et qu'elles seroient homicides d'elles-mêmes si elles ne se soumettoient pas au serment. Tantôt il leur assuroit qu'il n'y avoit point de mal dans le serment, qu'il n'y avoit rien contre la conscience et contre la religion; que c'étoit entêtement, orgueil, ou d'autres motifs semblables, qui les retenoient. Voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur leur esprit, alors il élevoit la voix, il menaçoit des plus horribles tourments celles qui seroient rebelles à ses ordres; il les menaçoit de les poursuivre partout et de tirer vengeance d'une pareille désobéissance.

C'est avec bien de la peine que nous rapportons la conduitte de Mr Berger; nous aimerions bien mieux parler de sa douceur et de son caractère honnête qu'on lui connaissoit autrefois et qui lui avoit attiré l'estime et l'amitié de tous les honnêtes gens. C'est un grand malheur pour lui d'avoir fréquenté la compagnie des méchants. Bon par caractère, il n'a pas eu la force de se mettre au-dessus de leur haine. La crainte de s'en voir méprisé l'a fait donner dans tous les écarts où on l'a vu tomber. Mais on espère que les prières de sa respectable sœur produiront les mêmes effets que celles de sainte Monique pour son fils Augustin.

C'est surtout aux sœurs de l'hôpital général à qui il s'adressoit plus particulièrement. Comme médecin de la maison, il étoit juste qu'il leur donnât plus de marques de son attachement. Aussi n'a-t-il rien négligé pour les

Digitized by Google

déterminer à se prêter à ses désirs. Sollicitations, promesses, menaces, il mettoit tout en usage pour y réussir. Mais tous ses soins sont devenus inutiles. Toutes sont demeurées fermes dans leur foi, et ont préféré les plus horribles traitements au serment qu'il leur proposoit.

Dans le même temps, la sœur Auger, de la maison des Pénitentes[1], à qui il avoit arraché le serment, lui causa des peines bien sensibles. Tourmentée par les remords de sa conscience, qui lui reprochoit le serment qu'il lui avoit fait prêter, elle sentit la faute qu'elle avoit faite, et elle voulut profitter du moment de la grâce pour se jetter entre les bras de Celui qu'elle avoit abandonné. Elle lui écrivit donc sur le champ qu'elle se rétractoit du serment qu'il lui avoit arraché, elle l'engageoit de rendre publique sa rétraction, d'en faire même part au tribunal révolutionnaire, affin qu'elle fût comptée au nombre de celles qui l'avoient refusé. Elle ne lui cachoit pas qu'elle n'avoit pas eu un moment de repos depuis qu'elle avoit eu le foible de se prêter à ses sollicitations, et qu'elle ne trouvoit d'autre moyen que de se rétracter pour recouvrer la paix de l'âme qu'elle avoit perdue. Elle le prévenoit en même temps de sa sortie de la maison où elle étoit, pour se mettre en sûreté, et pour éviter la persécution à laquelle elle se trouveroit exposée si elle y restoit encore.

M. Berger, affligé de sa rétractation, trouva un moyen pour s'en consoler. Il la fit aussitôt passer pour un esprit inconstant et léger, ne sachant jamais se décider et se fixer. Il lui fit dire même qu'elle pourroit paroître et retourner à son poste sans craindre qu'il lui arrivât quelque mal, mais dans le dessein de l'engager encore à suivre l'exemple de ses sœurs qui l'avoient fait.

[1] Geneviève Oger, âgée de 42 ans, de Loudun, ayant rétracté le serment, est interrogée le 17 germinal au Bon-Pasteur et est condamnée à la déportation le 3 floréal, an II.

Digitized by Google

En effet, la sœur supérieure employoit tous les moyens pour l'engager à suivre ses exemples[1]. Elle lui parloit et lui en faisoit parler par d'autres ; elle avoit même recours à des personnes du dehors en qui elle savoit que la sœur Auger avoit quelque confiance. Il est vrai qu'elle n'étoit pas toujours servie à son souhait. Celles à qui elle donnoit cette commission ne s'en chargeoient pas toujours ; ou si quelquefois elles paroissoient s'en charger, c'étoit plutôt pour ne pas paroître la désobliger, que pour l'engager à prêter le serment. Bien loin de chercher même à l'y engager, elles se faisoient un devoir de l'entretenir dans le parti sage qu'elle avoit pris, de préférer la mort plutôt que de s'y soumettre.

La sœur Auger, ennuyée cependant de toutes ces sollicitations et craignant de n'avoir pas la force d'y résister, si elle continuoit de demeurer à son poste, prit le parti d'aller trouver celles de l'hôpital général qui avoient été conduittes au Bon-Pasteur pour l'avoir refusé. Elle pensa que l'exemple des autres la fortifieroit et qu'elles se fortifieroient ensemble. Elle craignoit d'ailleurs de passer pour l'avoir fait en restant dans sa place, et d'être un sujet de scandale pour les fidèles. Elle étoit bien aise d'ôter cette occasion de scandale. Voilà ce qui la détermina à aller au Bon-Pasteur.

La sœur supérieure avoit trop d'esprit pour ne pas appercevoir la faute qu'elle avoit faite en prêtant le serment. On ne pouvoit pas lui supposer de l'ignorance. Elle étoit instruite, et elle savoit très bien à quoi s'en tenir. Aussi s'est-on toujours apperçu des troubles de sa conscience. La sœur Geniselle et ses compagnes éprouvoient les mêmes troubles.

Mais ils augmentèrent encore quand elles virent venir dans leur maison une partie des sœurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu pour l'avoir refusé ; et dans le

[1] Mme Papiau, restée pendant la Terreur comme l'une des administratrices de son couvent converti en prison.

Digitized by Google

vrai c'étoit pour elles un grand reproche. La pluspart n'avoient pas les mêmes lumières, et on peut assurer aussi qu'elles n'avoient pas montré la même opposition. Car tout le monde sait l'horreur que toutes les sœurs des Pénitentes avoient toujours paru avoir pour le serment et comment elles s'en étoient expliquées lorsqu'il en avoit été question. On doit même rendre cette justice à Madame la Supérieure des Pénitentes, ainsi qu'à ses compagnes, elles ont dans tous les temps rendu de grands services aux fidèles et aux prêtres mêmes persécutés. Les uns et les autres étoient assurés de trouver dans leur maison un asyle contre la persécution.

On doit rendre le même témoignage de la Sœur supérieure du Bon-Pasteur[1] et de toutes ses compagnes. Personne ne paroissoit avoir plus d'horreur du serment qu'elles; et cette aversion, elles ont continué de l'avoir jusqu'au moment où elles l'ont prêté. La veille de s'y soumettre elles convenoient qu'il n'y avoit pas à balancer, que les prisons et la mort devoient y être préférées. Tant il est vrai qu'on doit toujours trembler, et que personne n'est assuré de vaincre qu'autant qu'il ne compte point sur ses forces et qu'il ne met sa confiance que dans le Seigneur.

C'est avec la plus grande surprise qu'on a appris que les sœurs des deux maisons, il n'y a guerre (*sic pour* naguère) si fermes dans leur foi et disposées à mourrir plutôt que de prêter le serment, sont devenues toutes méconnoissables depuis qu'elles l'ont prêté. Qui se fût jamais attendu que les maisons destinées à recevoir et à loger les personnes vicieuses ou enclins au vice et au libertinage fussent jamais devenues des prisons pour faire souffrir aux véritables chrétiens, aux épouses de Jésus-Christ qui ne voudroient pas le renoncer, tout ce que la barbarie des

[1] Mme Jouenne.

Digitized by Google

tyrans des premiers siècles pouvoit inventer de plus cruel? Et qui auroit jamais pensé que ces mêmes sœurs, chargées de la conduitte de ces maisons, eussent jamais été les instruments dont on se seroit servi pour tourmenter ces innocentes victimes? N'est-ce pas icy le lieu d'admirer la profondeur des jugements du Seigneur et de reconnoître que ses voies sont incompréhensibles.

Cependant nos bourreaux prirent un peu de repos; ils crurent pouvoir se reposer le dimanche deux février, jour de la Purification; à coup sur ce n'étoit point la sainteté du jour qui les retenoit, mais ils étaient fatigués de la veille. Mais ils ne furent pas longtemps oisifs et il est à croire même qu'ils méditoient encore quelque massacre. En effet, le mardy quatre février, ils condamnèrent à mort Mr Philippe-Joseph Tabary, natif d'Arras, adjudant général d'une de leurs armées et dès le soir même de son jugement il fut exécuté. On le croyoit de condition et il étoit accusé d'avoir trahi parce qu'il avoit été battu par l'armée catholique, ce qui leur arrivoit cependant assez fréquemment.

Le mercredy cinq février fut employé à examiner l'affaire de MM. Michel Rapet des Roches, natif de la ville de Nantes, commandant de la garde nationale de Sainte-Gemmes-sur-Loire, et Mr Joseph Perrot, natif de Autricourt, département de la Côte-d'Or, employé dans les hôpitaux à Saumur. Ils furent condamnés l'un et l'autre à mort et exécutés le lendemain jeudy 6 février[1].

Le jugement de mort de ces trois officiers et l'arrestation de plusieurs patriotes de la ville d'Angers, mais surtout la manière avec laquelle on poursuivoit MM. Couraudin de la Noüe président du district d'Angers, Brévet de Beaujour député à l'Assemblée constituante et membre du conseil du département, Laréveillère procu-

[1] Du 5 février au 20 du même mois, 19 nivôse au 2 ventôse, la commission Félix tint une seule séance, le 24 pluviôse, pour la mise en liberté de quatre femmes.

Digitized by Google

reur de la commune, ensuitte président du tribunal criminel du département d'Angers, Louis de Dieusiek, député à l'Assemblée constituante pour la noblesse d'Anjou et depuis président du département, Tessier du Clozeau médecin et membre du conseil général du département, Maillocheau médecin à Angers, et Despugeoles[1] maître d'armes, demeurants aussi à Angers, qui tous avoient donné dans tous les temps des marques non équivoques de leur patriotisme et de leur dévouement à la révolution, fit ouvrir les yeux à nos patriotes. Ils craignoient qu'on ne vînt jusqu'à eux, ils se plaignoient qu'on jugeoit trop légèrement et qu'on condamnoit à mort des innocents sans les entendre, ou du moins sans apporter les précautions nécessaires pour bien connoître les coupables ; et il est à remarquer que le sieur Proust, qui étoit un de ceux qui paroissoit le plus mécontent, avoit été juge de tribunal révolutionnaire avant l'arrivée des membres de la Commission militaire[2], et qu'on avoit à lui faire, et à ses complices, les mêmes reproches. Seulement le tribunal, où présidoit le sieur Proust, ne condamnoit que les prêtres ou les fidèles catholiques et ménageoit les patriotes ; mais la Commission ne ménageoit ni les uns ni les autres, du moment qu'ils étoient convaincus d'avoir manifesté des opinions qui n'étoient pas aussi impies et aussi barbares que celles qu'ils professoient ouvertement.

Mais, ce qu'on ne sauroit trop remarquer, c'est [que] les évesques, curés et prêtres constitutionnels étoient depuis du temps tombés dans le plus grand discrédit, dans l'esprit de ceux mêmes qui les avoient fait ce qu'ils étoient pour en venir à leur fin. L'Assemblée nationale avoit décrété que pour être évesque et curé il faudroit désormais être marié, et que ceux qui ne se marieroient pas seroient

[1] Despujols.

[2] Nous avons dit plus haut que Joachim Proust avait été le Président de la deuxième Commission militaire d'Angers.

Digitized by Google

regardés comme suspects et exportés hors du royaume. Quelque temps après, elle exigea les lettres d'évesque, de curés et de prêtrise. Le sieur Gobel, évesque intrus de Paris, crut ne pouvoir mieux faire, pour prouver son patriotisme, que de se rendre à la barre de la Convention avec son clergé et remettre ses lettres d'évesque et de prêtrise. On a vu que cela ne lui avoit servi de rien, puisque deux mois après il fut condamné à la mort comme accusé de conspiration.

La ville d'Angers, qui ne s'est jamais trouvée en retard pour faire exécuter les décrets de l'Assemblée et qui dans tous temps, surtout depuis 1788, a montré le plus grand zèle à détruire la religion catholique, qu'elle professoit depuis si longtemps, ne tarda pas à mettre ceux-cy en exécution. On a vu que le sieur Pelletier avec cinq à six autres curés intrus s'y étoient soumis[1]. On vouloit que les autres en fissent autant. Cette proposition parut d'abord en révolter quelques-uns, mais la crainte et les autres motifs qui les avoient fait succomber, quand il avoit été question de faire le premier pas dans le schisme, les fit encore tomber dans le précipice qu'on leur préparoit, en sorte que tous les curés intrus de la ville n'ont point craint d'apostasier en remettant leur lettre. Déjà on leur avoit deffendu, sous peine de mort, de faire aucune fonction. Ce n'étoit pas tant ce qui les touchoit que la privation de leurs traitements. Comme c'étoit l'intérest qui les avoit entraînés pour la pluspart, ils voyoient avec peine qu'on les frustoit de ce que sur quoi il avoient fondé leur espérance.

Les membres de la Commission militaire ne se bornoient pas aux curés et aux prêtres constitutionnels. Ils savoient qu'ils n'auroient pas beaucoup de peine à les gagner, aussi ils ne paroissoient pas beaucoup s'en inquiéter ; ils

[1] 29 novembre 1793. — Les autres prêtres apostats sont Vallée, ex-curé de Saint-Florent, Moulins, ex-vicaire épiscopal, Coquille, ex-recollet et curé de Beaupréau et les trois frères Loir.

Digitized by Google

s'occuppoient davantage à faire de nouveaux martyrs. Ils s'étoient déjà répandus dans les prisons et les communautés pour désigner ceux et celles qui devoient tomber sous leurs coups.

Le lundy dix février, feste de sainte Scholastique, patronne des religieuses du Calvaire, fut choisi pour cette exécution sanguinaire. Deux cents personnes tant hommes que femmes, la plus grande partie de femmes prises dans la communauté du Calvaire et les autres dans les prisons et autres communautés, furent prises et attachées deux à deux pour être conduits au lieu du supplice. Vingt personnes ou environ avoient été prises la veille dans leur foyer sans aucun autre crime que d'être aristocrates, c'est-à-dire catholiques, et furent immolées avec les autres.

Le sieur Trotouin[1], marchand de fayence, demeurant rue Bourgeoise, avoit aidé à les prendre et à les conduire dans les prisons; il savoit mieux que personne qu'elles n'étoient coupables d'aucun crime. Aussi ne put-il s'empêcher de murmurer quand il les vit conduire le lendemain aux bois des Bons Hommes pour y être massacrés. Ses plaintes furent entendues et, dès le lendemain, il fut pris et conduit au tribunal révolutionnaire pour y être interrogé[2]. Il ne nia point ce qu'il avoit dit. Il témoigna même sa surprise et son indignation de ce qu'on faisoit mourir tant de personnes sans aucun crime et sans aucun jugement préalable. Comme c'étoit le moment où on commençoit à se plaindre, les juges, voyant que les esprits s'échauffoient et s'indignoient contre leur conduitte, le renvoyèrent chez lui après un jour environ de prison.

[1] Trotouin Joseph, administrateur de la prison du Calvaire, mort le 1er août 1803.

[2] Arrêté le 25 pluviôse an II et conduit au Comité révolutionnaire qui le mit en liberté le lendemain, après interrogatoire, les propos tenus par lui étant plutôt à la charge de la Commission révolutionnaire que contre lui.

Digitized by Google

On assure même que plusieurs personnes, qui avoient été prises dans leur foyer, s'y croyant en sûreté, n'ayant rien à se reprocher, arrivoient à la prison comme on attachoit les victimes qu'on destinoit au massacre et qu'à l'instant un des bourreaux, qu'on soupçonne être un nommé Colas[1], homme de confiance des membres de la Commission, homme vendu à tous les crimes, les prit et les força de se mettre en rang avec les autres; qu'il les attacha aussi deux à deux et qu'ils furent conduits et martyrisés dans leur compagnie. Ce fait est certifié par des témoins dignes de foi. Il ne servit même pas peu au sieur Proust et [à ses] partisans pour inspirer de l'odieux contre les auteurs des massacres.

En effet, les têtes s'échauffèrent, les esprits s'animèrent; les membres de la Commission furent suspendus de leur fonction pendant deux jours. On parloit déjà de faire leur procès et de reviser tous ces jugements de mort qu'ils avoient portés si légèrement, affin, disoit-on, de ne pas priver les familles de ceux qui étoient morts innocents des biens qui, d'après les décrets de la Convention, devoient retourner et tomber à la nation. Le sieur Bodin, commissaire du pouvoir exécutif, le sieur Proust et plusieurs autres parlèrent au club avec beaucoup de force contre toutes les cruautés qui se commettoient, entre autres contre la barbarie avec laquelle on traittoit MM. de la Noüe, Couraudin, Brevet de Beaujour, la Réveillère, Dieuzie, Tessiers du Closeau, Maillocheau et Despugeoles. On ne pouvoit concevoir qu'on les traitât avec tant de rigueur après s'être sacrifié pour la Révolution et n'avoir épargné aucun des moyens pour la soutenir.

Ils vantoient tout ce que la ville d'Angers avoit fait, les soins qu'ils s'étoient donnés et tous les habitants pour faire exécuter les décrets contre les prêtres; comment

[1] Nicolas, gendarme de la 35e division de gendarmerie.

Digitized by Google

même ils les avoient prévenus en les incarcérant sans aucun ordre de l'Assemblée, mais seulement dans l'espérance qu'elle en seroit satisfaite. Ils vantoient surtout les adresses à l'Assemblée pour la féliciter de la mort de Louis seize et de tout ce qui l'avoit précédé.

Il fut question même d'envoyer des députés à la Convention pour obtenir un sursis des jugements de ces Messieurs et pour se plaindre de la légèreté avec laquelle on faisoit mourir de bons patriotes. Car on regrettoit deux officiers entre autres qui venoient d'être condamnés à mort, ou du moins c'étoit un prétexte dans la crainte qu'on en vînt jusqu'à eux. Car tous les jours ils entendoient dire que tous ceux qui avoient signé la pétition que le sieur Couraudin avoit portée devoient être arrêtés, et leur procès être fait de suitte, et condamnés à la mort. On mettoit à près de quinze cents patriottes le nombre de ceux qui l'avoient signée. Quoiqu'il y en eût un grand nombre de morts dans les combats qu'ils avoient livrés aux insurgés, cependant il y en avoit encore beaucoup qui pouvoient être compromis. Sans doute Proust et bien d'autres patriotes comme lui auroient pu être de ce nombre.

Cependant la Commission ne tarda pas à être remise en ses droits. Elle tint ses séances comme de coutume, et le sieur Proust se chargea d'être le deffenseur des accusés. Les juges alors mirent un peu plus d'attention dans leurs jugements, ils ne parurent pas si précipités; et quoiqu'ils les eussent fait venir d'Amboise à dessein de les faire mourir, qu'ils s'en fussent même déclarés avant de les entendre, ils n'osèrent prendre sur eux de les condamner à la mort dans la crainte de s'attirer de nouveaux ennemys. Ils les renvoyèrent à Paris pour y être jugés en dernier ressort, pensant bien qu'il n'y auroit pas le même inconvenient de les faire mourir, étant tous de la ville et s'étant toujours montrés dignes de la Révolution, si ce n'est cependant qu'ils n'approuvoient pas tous les brigandages dont

Digitized by Google

ils étoient les témoins [1]. On verra, en effet, qu'il ne leur fut pas aisé de se tirer des mains des juges de la ville coupable de la mort de son roi, et leur fin tragique doit faire sentir le néant des choses d'icy bas et la folie qu'il y a de s'appuier sur les hommes. Il n'est personne aussi qui ne puisse voir dans leur fin malheureuse l'accomplissement de la prophétie du prophète roi : *Vidi impium super exaltatum, transivi et ecce non erat.* J'ai vu l'impie élevé au-dessus des cieux, je n'ai fait que passer et déjà il n'étoit plus.

Mr Pinot, curé du Louroux, étoit depuis longtemps dénoncé. On savoit qu'il étoit entré dans sa paroisse dans le temps que l'armée catholique avoit fait son entrée à Angers, qu'il y avoit confessé, prêché et exercé toutes les fonctions du saint ministère. On présumoit qu'il n'en étoit pas sorti quoi qu'il s'y tînt caché, et, quelque soin que les fidèles de sa paroisse mettoient à le soustraire à la fureur des méchants, il ne fut pas possible d'empêcher que quelqu'uns en eussent connoissance. Déjà on avoit fait des recherches à plusieurs fois différentes, mais toujours inutilement. Soit vendition, soit imprudence des fidèles ou trop de zèle de sa part, on sçut l'endroit où il se tenoit. Cinquante hommes aussitôt furent commandés pour aller s'en saisir. Mr Pinot les voyant arriver chercha à s'évader. Il emporta avec lui ses ornements d'église, mais ce fut en

[1] Jean-Baptiste La Reveillère, président du tribunal criminel; Louis de Dieusie, ancien constituant ; Etienne-Louis Brevet de Beaujour, ancien constituant; Joseph-Alexandre-François Tessié-Ducloseau, médecin; Aimé Courandin de la Noue; Jean-Baptiste-Joseph Maillocheau, médecin; Pierre Despujols, maître d'armes, tous membres du Directoire du département de Maine-et-Loire, convaincus d'avoir signé au mois de juin 1793 une pétition en faveur des députés chassés de la Convention le 31 mai et par suite inculpés de Fédéralisme, avaient été arrêtés et transférés à Amboise où ils restèrent quatre mois. Ramenés à Angers au mois de février 1794, ils furent traduits le 27 de ce mois (5 ventôse an II) devant la Commission militaire qui les renvoya devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. Ils comparurent le 15 avril devant ce tribunal, qui condamna à mort les cinq premiers. Maillocheau et Despujols seuls furent acquittés (26 germinal).

Digitized by Google

vain. Il avoit été apperçu cherchant à s'enfuir. On courut après lui et on le trouva dans une maison où il s'étoit réfugié. On s'en saisit sur le champ, on le lie et on l'attache. On s'empare également de tous ses habits et ornements d'église et on le conduit dans les prisons d'Angers.

Il y avoit dans la maison où il s'étoit réfugié deux respectables sœurs, madame de Lancraux et madame Lebeau, on s'en empare égallement et on les conduit au Calvaire. Elles étoient retirées à la campagne; elles y étoient même déguisées, pensant par là se soustraire aux recherches qu'elles savoient qu'on faisoit d'elles et de tous les honnêtes gens [1]. Il n'est point de persécution que ces deux respectables dames n'ayent éprouvées de la part des méchants.

Toute leur vie avoit été remplie de bonnes œuvres en tout genre. Elles ne trouvoient de plaisir qu'à obliger; elles en saisissoient toujours l'occasion avec le plus grand empressement quand elle se rencontroit. Et ceux et celles-là qu'elles ont obligées, ainsi que leurs respectables époux, ont été les premiers à leur susciter les plus horribles persécutions. L'une et l'autre ont été pillées et incendiées dans leurs châteaux et outragées de la manière la plus cruelle. Elles furent donc conduittes au Calvaire où elles étoient à toutes un modèle de patience et de toutes les vertus chrétiennes, malgré toutes les misères qu'elles avoient à éprouver.

[1] Mme Augustine Goddes de Varennes, épouse de M. Pissonnet de Bellefonds de Lancrau et sa belle-sœur, Marie Pissonnet de Bellefonds, épouse de Marie-René-Michel le Bault de la Morinière, émigré. Ces dames disent, dans leurs interrogatoires du 17 germinal an II (6 avril 1794), avoir été arrêtées au Lancrau, commune de Champtocé, deux jours auparavant. Elles avaient des propriétés au Louroux et s'y étaient peut-être retirées un instant, mais elles n'y étaient plus au moment de leur arrestation. Ces deux dames, réclamées par les habitants de Champtocé, furent mises en liberté provisoire sur l'ordre du Représentant du peuple Bézard, le 26 brumaire an II (16 novembre 1794).

Ce qui a pu induire en erreur M. Gruget, c'est que M. Pinot parait avoir été caché quelque temps au château de Piard, en la commune du Louroux, appartenant à la famille de Lancrau.

Digitized by Google

Mr le curé du Lourroux fut aussi conduit dans les prisons d'Angers. C'étoit pour la seconde fois qu'il y étoit mis et toujours pour la religion. Il y avoit été mis dans le mois de mars 1791 pour avoir parlé en chaire contre le serment qu'on lui demandoit. Il fut, pour cela, condamné à se tenir éloigné de sa paroisse de huit lieues. Le sieur Choudieu, mécontent de ce jugement et le trouvant trop léger, en rapella. Les décrets lui laissoient alors la liberté de choisir un tribunal ; il préféra celui de Beaupréau où il y fut conduit. La sentence y fut confirmée au grand étonnement des honnêtes gens. Mais il le désiroit dans la crainte qu'on ne vînt encore à rappeller du jugement et à le conduire à Orléans, et de se voir par là hors d'état d'être utile à son troupeau.

Lorsqu'il fut conduit pour la première fois dans les prisons d'Angers, on donna à son entrée dans la ville tout l'appareil possible. On fit en sorte d'arriver au millieu du jour, un samedy jour de marché, affin que tout le monde pût le voir. On avoit eu soin d'apposter, de distance en distance, des personnes pour applaudir à la conduitte infâme qu'on tenoit à son égard. La consternation, cependant, étoit peinte sur le visage de toutes les âmes honnêtes et vertueuses et, grâce à Dieu, il y en avoit dans ce temps là comme il y en a encore aujourd'hui.

On donna aussi à son entrée tout l'éclat possible. Ses conducteurs, qui étoient sans doute ses propres paroissiens, le revêtirent de sa soutane avant d'entrer en ville et le conduisirent de suitte au tribunal révolutionnaire avec son bonnet quarré qu'on lui avoit mis sur la tête. On lui fit ainsi traverser la ville au millieu des cris de mort des âmes viles qui étoient sur son passage, tandis que les chrétiens étoient navrés de douleur. Du tribunal révolutionnaire il fut conduit sur le champ dans les prisons royales. C'étoit le lundy dix février qu'il avoit été arrêté dans sa paroisse et ce fut ce même jour qu'il entra dans

Digitized by Google

les prisons. Comme on étoit extraordinairement satisfait de cette capture, on prit tous les soins pour qu'il n'échappât pas. Il fut jetté dans les cachots avec deffense de rien lui donner qu'un peu de pain et d'eau.

Ce fut alors que notre saint pasteur ressentit toute la joye qu'il avoit de se voir humilié comme son divin maître. Il exécuta étroittement les ordres qu'on avoit donnés. Il ne voulut rien recevoir absolument de ce que la charité lui faisoit passer. Il passoit tout son temps à pleurer ses foiblesses passées et à se préparer à paroître devant son Dieu, en qui il mettoit toute sa confiance.

Ce qu'on ne peut assez admirer, c'est que la Providence permit qu'un de ses juges, Mr de la Réveillère, qui étoit président du tribunal quand il fut condamné à deux ans d'exil de sa paroisse, il y avoit trois ans en 1791, étoit détenu aussi dans les prisons du château, et qu'on travailloit à faire son procès dans le même temps où il s'attendoit qu'on alloit travailler au sien. Tant il est vrai que les jugements de Dieu sont incompréhensibles.

On espéroit même un peu pour lui. Car c'étoit dans le même temps que la Commission avoit été suspendue de ses fonctions. Mais il étoit trop vertueux pour échapper des mains des méchants; et si les habitants d'Angers avoient cru devoir se plaindre des jugements de mort qu'avoient portés les membres de la Commission, il n'entroit pas dans leur pensée de s'intéresser pour un curé aussi respectable que Mr le curé du Lourroux.

En effet, dès que nos juges furent rentrés en exercice et qu'ils eurent renvoyé Mr de la Nouë et associés à Paris, pour y être jugés ou absous, ils s'occuppèrent aussitôt du jugement de Mr Pinot, curé du Lourroux. Son procès ne traîna pas en longueur. Le vendredy matin, 21 février 1794 [1],

[1] Le jugement de M. Pinot, 3 ventôse, est antérieur de six jours à celui du 9 ventôse qui renvoie M. Couraudin, M. de Dieusie et leurs coaccusés devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

Digitized by Google

il comparut devant eux. On avoit eu soin de l'y conduire habillé en aube, étole, chasuble et même un calice à la main, en marque de dérision; c'est ainsi que son divin maître, pour lequel il mouroit, avoit aussi été revêtu d'un manteau d'écarlatte et qu'on lui avoit enfoncé une couronne d'épinnes sur la tête en signe de sa royauté.

Après quelques questions aussi impertinentes les unes que les autres, et après avoir vomi des blasphèmes contre Dieu et contre la religion, ils le condamnèrent à mort et à être conduit à l'échaffaut dans le même acoutrement qu'on lui avoit donné. On lui demanda s'il n'en seroit pas bien aise. « Oui, leur répondit-il, vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir. — Eh bien? lui dirent ses juges, vous en serez revêtu. » Dès le soir, la sentence fut exécutée. Il fut conduit au supplice avec tous les ornements dont les prêtres se servent pour offrir le Saint-Sacrifice, et il mourut avec, à l'exception de la chasuble qu'on lui ôta avant d'être mis sous le couteau.

Cette manière d'orner les victimes pour être conduittes à l'échafaut fit beaucoup de sensation, même sur l'esprit des patriotes. Plusieurs reculèrent d'horreur en le voyant passer devant leur maison. Ils étoient saisis de frayeur à ce spectacle et se tenoient renfermés chez eux. Il n'en étoit pas ainsi de nos juges, ce spectacle les divertissoit autant qu'il affligeoit les âmes honnêtes. Ils se trouvèrent à son supplice, comme à leur ordinaire, pour se désaltérer dans son sang et pour engager la populace à applaudir à ce nouveau genre de mort par les cris et les hurlements dont ils donnoient ordinairement l'exemple, ainsi que faisoient autrefois les payens quand ils martyrisoient quelques chrétiens. Ainsi finit ce respectable pasteur, un des ornements du clergé d'Anjou par sa science et ses vertus. Il faut espérer que l'Église un jour le mettera au rang de ses martyrs, et que les fidèles de ce diocèse auront en lui un puissant protecteur auprès de Dieu qu'il a tant aimé pen-

Digitized by Google

dant sa vie, et pour lequel il s'est glorifié de souffrir et de mourir.

Le samedy vingt-deux février, Mr René Tourneux, dit Beaumont, demeurant à Angers, près l'église de Sainte-Croix, fut aussi conduit devant les juges de la Commission militaire. Il étoit de condition ; son bien étoit dans la partie occuppée par l'armée catholique ; ses affaires l'avoient engagé à y aller pour donner ordre à ses affaires. Il avoit d'ailleurs la réputation d'être honnête homme. Il n'en falloit pas tant pour mériter la mort. Aussi fut-il condamné et exécuté le même jour aux cris de « vive la république » entonnés par ses juges et continués par leurs vils satellites.

Le dimanche vingt-trois février fut employé à interroger Mrs Louis Jousselin, chevallier de Saint-Louis, Louis Ouvrard, aubergiste et gendarme de Saumur, et Jean Delmur [1], natif de la ville d'Angers. Ce dernier, disoit-on, étoit convaincu de vol près la chapelle de la Magdelaine, chez une nommée Desportes. Les deux premiers passoient pour avoir eu des intelligences avec l'armée catholique. Il n'en falloit pas tant. Il furent tous les trois condamnés à la mort et exécutés le lundy vingt-quatre février.

Aussitôt, sans perdre de temps, ils s'occuppèrent à juger Mr Joseph Berthelot de la Durandière, noble et conseiller

[1] Jean Delmur, natif d'Angers, appointé au 19e dragons, est en effet condamné à mort pour vol, violences et menaces le 6 ventôse, an II-24 février 1794. Le jugement et le procès-verbal d'exécution sont bien transcrits sur le registre de la Commission. Celui qui concerne M. de Jousselin, ancien colonel d'artillerie, habitant Montilliers, qui avait un fils de 20 ans parmi les Vendéens, et n'a pas remis sa croix de Saint-Louis, et de Jean Ouvrard, né à Saumur, aubergiste et marchand de bois, caporal des grenadiers de la garde nationale, qui a été vu promenant avec des chefs Vendéens, porteur d'une cocarde blanche, a été omis. La chemise du dossier contenant leurs interrogatoires porte bien qu'ils ont été condamnés et exécutés le 6 ventôse. Les *Affiches d'Angers* mentionnent leur exécution et l'on retrouve leurs noms parmi ceux des personnes guillotinées, sur le mémoire présenté à la Commission militaire le 8 germinal, par l'exécuteur des jugements criminels Dupuis.

Digitized by Google

au présidial d'Angers[1]. Il se tenoit depuis longtemps à sa campagne près La Flèche. Ce fut là où il fut pris pour être conduit dans les prisons. On lui reprochoit de s'être trouvé au siège d'Angers. Mr son fils, en effet, qui étoit dans l'armée catholique, à son passage par La Flèche pour venir à Angers, l'avoit forcé de venir avec lui dans la crainte d'être massacré par les patriotes qui viendroient après eux. Il n'en fallut pas davantage. Il étoit d'ailleurs connu et respecté dans le pays qu'il occuppoit. Sa probité et son attachement à la religion de ses pères lui avoient attiré l'estime de tous les honnêtes gens. Tant de belles qualités ne pouvoient pas manquer de le conduire au supplice. Il fut en effet condamné à la mort et exécuté le mardy vingt-cinq février.

Madame Marie Boislève, veuve de Mr René Tourneux, dit de Beaumont, qui avoit été massacré le samedy 22 février, fut aussi condamnée à mort et exécutée le même jour. C'étoit une dame infiniment respectable ; sa piété étoit connue de tout le monde, elle en donna encore des marques bien sensibles dans le temps qu'elle fut conduitte au martyre.

Demoiselle Françoise Batardière, native de Jallais, sa femme de chambre, fut aussi condamnée au même supplice. Sa bonne maîtresse, qui dans tous les temps lui avoit donné l'exemple de toutes les vertus se chargea encore de lui en donner dans ses derniers moments. Elle l'exhortoit elle-même à la mort, et à la regarder comme le terme des maux qu'elles avoient supportés jusqu'icy et à envisager la couronne qui les attendoit.

Mr Louis Girardot, natif de Bonnaire, près Châtillon, fut aussi condamné à la mort ce même jour et exécuté avec les autres le mardy vingt-cinq février.

[1] Un premier jugement de la Commission militaire, en date du 4 ventôse, avait sursis à son jugement pour réunir de nouveaux renseignements.

Digitized by Google

Le dimanche deux mars, le sieur Loisillon[1], successeur de Mr Delage dans la place des Économats, un des juges de la Commission militaire, fut conduit en terre accompagné de ses dignes confrères et des gens d'armes qui servoient à leur exécution. Il étoit mort la veille, de la mort des pécheurs, au millieu des plus violentes douleurs. Il souffroit dans son corps tout ce qu'on peut souffrir de plus violent; et ces souffrances lui occasionnèrent des contorsions dans les membres et dans la figure qui effrayoient tous ceux qui le voyoient. C'est ainsi que Dieu lui faisoit déjà expier les crimes dont il s'étoit rendu coupable. Heureux encore s'il avoit reconnu ses erreurs; mais il paroît que jusqu'à la mort il a continnué ses blasphèmes. Il avoit été mis au petit séminaire au mois d'avril 1793, lorsque tout les nobles y étoient renfermés. Ils étoient étonnés de le voir avec eux; ils se doutoient bien qu'il n'avoit rien fait qui eût pu lui mériter une si grande faveur. Malgré tout le mal qu'il disoit de la révolution et de ceux qui étoient à la tête, ils n'y croyoient rien. Ils le regardoient comme un espion pour examiner leur conduitte et écouter leurs discours, et se tenoient en garde contre lui et contre tout ce qu'il pouvoit dire. Il y a lieu de croire que ce n'étoit pas sans raison.

La mort de leur digne confrère, le sieur Loisillon, n'interrompit point leur fonction. Aussitôt qu'ils eurent rendu à son cadavre les honneurs qu'ils lui devoient, ils se transportèrent sur-le-champ au lieu de leur séance qui étoit alors dans l'église des Jacobins, qui servoit de club depuis que l'armée catholique avoit détruit celui de Saint-Aubin. Avant ce moment, ils se tenoient dans la salle de l'évêché; et c'est là qu'ils prononçoient leur arrest de mort contre tous les ministres et les fidèles catholiques. Ils s'imagi-

[1] Jean-François-Frédéric Loizillon, âgé de 41 ans, décédé le 10 ventôse-28 février en la maison de M. de Campagnolle, place du Ralliement, d'après son acte de décès en date du 12 ventôse.

Digitized by Google

nèrent qu'il convenoit mieux de prendre une église, qu'ils y seroient plus à leur aise, ainsi que les spectateurs.

Alors on se décida à transporter le club dans l'église de la Trinité. On y avoit mis des malades et des blessés, quelques jours avant la feste de la Toussaint dernière, qui étoient venus du combat que l'armée catholique avoit livré entre Laval et Châteaugontier à l'armée des patriotes. On étoit bien aise de se servir de ce prétexte pour empêcher le curé intrus de faire ses fonctions et pour faire taire aussi le peuple, qui auroit pu être mécontent. On vouloit l'accoutumer peu à peu à se passer de messe et de prêtre. On tint la même conduitte à l'égard des autres églises. On sentoit bien que le peuple auroit murmuré en voyant toutes les dépenses faittes pour orner les églises paroissiales devenues inutiles ; on vouloit le préparer de loin à ce qu'on vouloit lui faire adopter. En effet, les malades ne furent pas plutôt dans l'église de la Trinité qu'on trouva des prétextes pour casser les autels et tout ce qu'on avoit fait pour l'orner. Mais quand on eut décidé d'y transporter le club, ce fut alors qu'on acheva de tout casser et briser. Depuis cinq mois le peuple étoit accoutumé à se passer d'église, On avoit eu soin aussi de lui inspirer pour ses prêtres et pour la religion tout le mépris possible. Ainsi ils réussirent à ce qu'ils prétendoient ; personne n'osa réclamer. D'ailleurs, c'eût été s'exposer à des peines trop grièves et les patriotes n'auroient pas voulu s'y exposer. Ils n'étoient pas assez attachés à leur prêtre et à leur religion pour oser porter les choses jusques là.

Tout étant ainsi disposé et ordonné, on commença à y faire les réparations nécessaires ; mais, en attendant, les séances se tenoient toujours dans l'église des Jacobins, dans les heures où les juges ne tenoient pas les leurs, pour la partie haute de la ville, et dans l'église du Bon-Pasteur en place de celle des Augustins qui étoit aussi

Digitized by Google

occuppée par les malades et les blessés, pour la partie de la Doutre ; ou plutôt les séances des juges tenoient lieu de club, tout le monde s'y rendoit comme à une partie de plaisir.

Le dimanche deux mars trois personnes y furent conduittes et condamnées à mort. Ils subirent leur jugement le même jour, savoir :

Mr Valéry Le Coq, avoué au tribunal de Segré, près le Lion-d'Angers ;

Mr François Marsais, voiturier par terre de la paroisse de la Blinière.

Mr Christophe Niveleau, maire de Saugé l'Hôpital près Doué, en ce diocèse.

Le lundy trois mars Mr Louis-Jérôme Allain, chantre d'Igoville, maître d'école, natif et domicilié d'Elbœuf, fut aussi condamné à mort et exécuté dans le jour.

Le mardy quatre mars, cinq personnes furent aussi condamnées à mort et exécutées dans la soirée, savoir :

Demoiselle Charlotte-Victoire Avril, fille majeure, native de la paroisse de Sainte-Melaine, et vivant de ses revenus dans celle de Soulaine. Elle y faisoit beaucoup de bien et rendoit des services considérables à la paroisse. Elle étoit de plus très attachée à la religion de ses pères. Il n'en falloit pas tant pour la rendre digne de mort.

Dame Jeanne Lévesque, veuve de Pierre Cady, de la paroisse de Saint-Maurille des Ponts-Cé. Il y a grande apparence qu'elle étoit parente des Messieurs Cady de Saint-Laurent de la Plaine, et alors il n'est pas étonnant qu'elle ait été condamnée à mort.

Dame Perinne Viaux, épouse du sieur Jacques Renou, native de la paroisse de Saint-Laurent de la Plainne près Chalonne et y demeurant [1].

[1] Le jugement relatif à ces trois femmes n'a pas été transcrit sur le registre de la Commission. Le dossier qui les concerne constate

Digitized by Google

Mr Étienne Saillant, dit d'Épinard [1], conseiller de la sénéchaussée de Saumur. Il avoit la réputation d'un très honnête homme. Il avoit suivi l'armée catholique pour éviter les persécution qu'on lui faisoit ainsi qu'à ses respectables épouse et fille ; l'une et l'autre, après avoir été renfermées dans la maison du Bon-Pasteur, ont été fusillées dans les bois des Bons Hommes près Avrillé.

Mr Jacques-Nicolas Gastineau, âgé d'environ soixante-huit ans, professeur en droit de l'Université d'Angers. C'étoit un homme savant et jouissant avant et depuis la Révolution d'une excellente réputation. Il étoit aussi très attaché à la religion catholique. Il n'est point de persécution qu'il n'ait éprouvée.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit. On peut voir le catalogue que nous avons donné de tous ces honnêtes gens qui sont morts pour leur attachement à leur foi et à leur roi. Au reste, nous ne nous flattons pas d'avoir rapporté toutes ses belles actions, nous nous sommes contentés de dire ce que nous savions. Nous espérons bien que d'autres, mieux instruits de tout ce qui s'est passé, pourront ajouter encore beaucoup à ce que nous avons dit. Nous espérons même qu'ils le diront mieux que nous. Nous nous sommes seulement bornés à faire un abrégé de ce dont nous avions connoissance, espérant qu'une main plus habile retoucheroit tout ce que nous avions fait.

Le mercredy cinq mars, premier jour de carême, Mr Hercule Giles de la Grandière, chevallier de Saint-Louis, fut aussi condamné à mort et exécuté dans le même jour[2]. C'étoit un bon ami de Mr Gastineau. Il avoit eu comme lui

que les deux premières ont été condamnées à mort et la troisième, Perrine Viau femme Renou, acquittée. Le mémoire de l'exécuteur Dupuis mentionne en effet l'exécution de Charlotte Avril et de la femme Cady seulement.

[1] Il y a bien des choses à dire de ce M. Saillant et de sa famille. (Note de l'abbé Gruget.)

[2] Erreur, il fut condamné et exécuté en même temps que les précédents le 4 mars-14 ventôse.

Digitized by Google

bien des persécutions à éprouver. Il fut pris avec lui et conduit dans les prisons, et [ils] ne se sont jamais séparés. Il étoit honnoré et recherché de tous les honnêtes gens. Son grand crime étoit d'être très attaché à son souverain et à sa religion ; il étoit plus que suffisant pour mériter d'être conduit à l'échaffaut.

Le matin, les membres de la Commission militaire avoient rendu les derniers devoirs à un de leurs dignes confrères, nommé Roussel [1]. Il étoit mort de la veille, on ne sait trop de quelle maladie. Tout ce qu'on sait c'est qu'il ne fut malade que deux ou trois jours au plus. Après sa mort, son cadavre infectoit tout l'appartement. On s'empressa vite de le porter dans un coin du jardin et de le couvrir, dans la crainte des mauvaises exalaisons. On découvrit après sa mort que c'étoit un prêtre de Paris. Il passoit pour avoir de l'esprit. Heureux s'il en avoit fait bon usage. On rapporte de lui qu'il engageoit une certaine personne, qui avoit occasion de le voir, de conserver son opinion. Sans doute que les remords de conscience se faisoient sentir, mais le malheur c'est qu'il y fermoit l'oreille. On dit qu'il étoit sur le point de se marier avec une demoiselle d'Angers, née de parens autrefois très chrétiens. Mais la mort le surprit au millieu de ses désordres, et on peut la regarder comme un châtiment du Seigneur.

Le jeudy, six mars, fut encore marqué par une nouvelle exécution. Ce fut Mr Antoine-Luc Morin, curé de la paroisse de Freigné, sur les confins du diocèse de Nantes, près Segré, prêtre non assermenté, natif de Cobourg, près Dol en Bretagne [2]. On ne sait pas bien où il a été pris ; tout ce

[1] Joseph-Jérôme Roussel, agé de 48 ans, mort le 14 ventôse-4 mars d'après les Registres de l'Etat-civil, en la maison de M. de Campagnolle, place du Ralliement.

[2] Arrêté à Freigné, chez Marie Lardeux, ci-devant sœur de charité de la dite paroisse. Il fut jugé et exécuté le mercredi 5 mars-15 ventôse.

Le jeudi 6, ce fut le tour d'un soldat, Jean Couillaud, dit la Valeur,

Digitized by Google

qu'on sait c'est qu'il étoit prêtre et prêtre catholique. Il n'en falloit pas davantage pour engager ses bourreaux à le trouver digne de mort.

Le vendredy, sept mars, François Verger cordonnier, de la paroisse de Querré, près Châteauneuf, accusé d'avoir favorisé l'armée catholique, fut aussi condamné à mort et exécuté dans le même jour.

Tandis qu'on s'occuppoit à verser le sang des honnêtes gens dans la ville d'Angers, on ne cessoit de faire des incursions dans tous les environs de la ville, à huit, à dix lieues et même plus loin, quand on avoit lieu de croire de ne point rencontrer les soldats de l'armée catholique. Tous les jours on conduisoit dans les prisons des prisonniers faits, disoit-on, sur les brigands, et c'étoit des vieillards, des femmes ou des enfans qu'on alloit prendre chez eux. Heureux encore quand nos patriotes ne les massacroient pas sur-le-champ. Au reste, ils n'y perdoient rien pour attendre. On les entassoit dans les prisons où la peste en enlevoit chaque jour un grand nombre. Ils étoient réduits à manger du *pain d'égalité* qui les rendoit tous malades. Ils manquoient généralement de tout. On ne leur donnoit même pas de paille pour se coucher. Ceux qui alloient les visiter étaient exposés à tomber malades par la contagion qu'on y respiroit. Plusieurs même de leurs administrateurs ont failli d'en mourir. Quelques-uns, entre autres Mr Godellier, chargé de la maison du Calvaire, en est mort. Encore s'il avoit été possible de leur faire passer quelque secours, mais non, toutes les voyes étoient fermées. Ç'eût été s'exposer à passer pour favoriser les aristocrates et, dès lors, on couroit risque d'y être enfermé à son tour. Il est vrai qu'il s'est trouvé des chrétiens qui se sont exposés à tout et qui, malgré les dangers d'être regardés comme

grenadier au 78e régiment, qui avait assassiné quatre personnes à la Giraudière de Montrevault.

Digitized by Google

suspects, n'ont point craint d'aller leur porter tout ce qui étoit en leur pouvoir et ils ont continnué pendant tout le temps qu'ils ont pu; mais, à la fin, ils ont été obligés de céder aux avertissements qu'on leur donnoit que leur présence dans ces maisons étoit vue d'un mauvais œil et qu'ils couroient risques d'y aller aussi eux. On pourroit en citter plusieurs...

Nota. — Les cahiers 5 et 6 manquent. Le journal qui suit comble la lacune, au moins en partie, du 7 mars au 18 avril 1794.

(A suivre.)

Digitized by Google

DROIT DE PRIMEVERT

Ainsi était appelé un droit que les seigneurs de La Flèche prétendirent jadis exercer sur le gibier, poisson et diverses denrées expédiés à Paris. Il fit naître un grave incident en l'année 1741.

Le Conseil était réuni le 11 mars à l'Hôtel de Ville d'Angers, et plusieurs affaires avaient été examinées lorsque M. Ollivier, échevin, demanda la parole et exposa qu'il avait acheté des marchands d'Angers un saumon pour être expédié à Paris à Mgr le prince de Lambesc. Dans l'ouïe il avait fait passer une ficelle portant le sceau de ses armes et l'adresse. A l'arrivée à La Flèche, le 18 février, des gens se disant au service de M. le comte de la Luzerne s'emparèrent du saumon de préférence à d'autres poissons — moins beaux, du reste, — bien qu'ayant pu voir le nom du destinataire. M. Ollivier, après avoir signalé le fait, demandait de prendre une délibération. Elle fut qu'on se pourvoirait pour la restitution du saumon ou sa juste valeur, et que le Conseil de Ville interviendrait afin qu'il fût fait défense à ceux qui avaient enlevé le saumon et à tous d'arrêter sur la route « aucun gibier, poisson ou autres denrées » que les habitants d'Angers feraient transporter à Paris ».

M. de la Luzerne paraît avoir reconnu le bien fondé de la réclamation, car une mention contenue aux registres de l'Hôtel de Ville d'Angers nous apprend qu'il fit remettre à M. Ollivier la somme de quatre-vingt-deux livres.

Digitized by Google

La question n'en fut pas pour cela définitivement tranchée. Deux ans après, une nouvelle instance, où ne manquèrent pas les difficultés de procédure, était engagée au sujet d'un saumon et d'une alose, expédiés par Duchesne, marchand de poisson aux Ponts-de-Cé. La solution ne nous en est pas connue ; il est à supposer qu'elle fut celle du premier conflit, terminé à l'avantage de la Mairie d'Angers.

M. Bommier de la Connillère, gouverneur des Ponts-de-Cé, voulut avoir le « primevert » sur le premier saumon et la première alose pêchés. Nous savons par un procès-verbal de la séance du 20 avril 1766 que le Conseil de ville d'Angers décida de prendre contre lui fait et cause des habitants. Il possédait, en effet, aux Ponts-de-Cé, un droit de mairie, pour le maintien duquel nous l'y voyons plusieurs fois se transporter et tenir séance.

Les aloses et saumons figuraient parmi les dons et présents que l'Hôtel de Ville avait l'habitude de faire en certaines circonstances. Ainsi on peut lire, à la date du 3 mars 1668, dans le registre des délibérations : « A été arrêté que M. de la Grandmaison-Guilbault est prié, de la part de cette Compagnie, d'acheter un saumon et deux aloses pour envoyer à M. Gourreau, conseiller présent à Paris, pour le présenter de la part de ce corps à M. l'Intendant Marin, et le prix à quoi reviendra le présent sera remboursé au sieur Guilbault. »

A. DE V.

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Titres Généraux, maintenue du 7 juin 1667. — 14 may 1593. Lettres de provision de la charge de Conseiller au parlement de Bretagne, accordées par Henri IV à Charles Boylesve, sieur de la Gilière.

Chartrier de Boylesve. — Le vendredi 14 juin 1593, demoiselle Philippe Boylesve, veuve de noble homme Claude de la Marqueraye... mère et tutrice de ses enfans, vend à Charles Boylesve, écuyer, seigneur de la Gyslière, son frère, la charge de Conseiller, dont sa majesté lui avait fait don, moyennant 3.333 escus sol, un tiers, valant 10.000 livres... fait et passé à Angers, en la maison de Philippe Prioulleau, veuve de noble homme François Boylesve... et mère de la dite Philippe... Signatures.

Archives de Maine-et-Loire. E.4327. — Le 27 décembre 1593, noble homme Charles Boylesve, sieur de la Gyslière, Conseiller du Roy en sa cour de parlement de Bretagne, s'est transporté par devant N. et D. Me Antoine Meslet, curé de la paroisse de Saint-Morille de cette ville en sa maison auquel parlant le dit Boylesve a remonstré avoir esté adverty que la nuit dernière en son mynuit, il auroit espousé Marie Eveillard avec Charles de la Barre, a sommé le dit curé de lui en dire la vérité.... lequel a dit oui en vertu de mandement de Monseigneur d'Angers, sans avoir esgard à aucune publication de bans,

Digitized by Google

lequel mandement luy auroit esté baillé en présence de noble homme André Eveillard, Conseiller au siège présidial. Signatures.

Titres Généraux, id. — 16 septembre 1594. Lettres de surannation pour Charles Boylesve.

Maintenue de 1667. Titres Généraux. — 16 novembre 1594. Contrat de mariage devant Bardin, notaire à Angers, d'entre noble homme Charles Boylesve, sieur de la Gillière... et demoiselle Marie Nicolas, fille de deffunt noble personne René Nicolas... et dame Blouin... présence de Philippe Priouleau, sa mère, Maurice et Marin Boylesve... ses frères, celui-ci mari de Renée Nicolas, sœur aisnée de la future.

Chartrier de Boylesve, 1600. — Charles Tourpin, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, comte de Crissé, Vihiers et Montrevault, baron de Montoyron, seigneur de Targe, la Motte, Baillerocherault, le Pin, la Fresnaye, les Roches, Chezé, Jallais et la Grezille, estant à cause de ma dite comté de Montrevault, pays d'Anjou, fondateur et patron de l'église parrochiale du bourg et paroisse Saint-Quentin, situé au pays de Mauges, et ayant tous droits de fondateur, prééminences, supériorités et juridictions. Et comme ainsy soit que nous ayons toujours eu en recommandation les personnes d'honneur et de vertu, nous estant deuement informés des mérites, vertus, et noblesse de deffunt François Boylesve, vivant escuyer, sieur de la Brisarderie, de la Maurousière et de la Gillière, et encore de messire Marin Boylesve, chevalier de l'ordre, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé et son lieutenant général en Anjou, son fils, et aultres ses enfans tous eslevés en qualités éminentes par Sa Majesté et désirant les gratifier et leur continuer les mêmes dons, concessions et prérogatives que nos prédécesseurs seigneurs dudit comté de Montrevault auroit cy devant accordées aux autres seigneurs de ladite terre de la Gillière et dont ils sont morts en possession, à ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans leur avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes et à leurs hoirs et successeurs seigneurs de la dite terre de la Gillière tous les

Digitized by Google

droits honorifiques, préeminences, supériorités et prérogatives que nous avons en ladite église de Saint-Quentin à cause de la fondation d'icelle et aultrement, faite nulle exception fors quand nous ou nos successeurs seigneurs comtes de Montrevault y vouldroient aller et assister tant seulement auquel cas pour nous et nos dits successeurs assoir et mettre au banc et oratoire des dits sieurs de la Gillière et aux autres lieux les plus éminents, pour en jouir par les dits sieurs de la Gillière, leurs successeurs et serviteurs, des dits droits honorifiques tels que les ont et peuvent avoir seigneurs fondateurs que avois et avions en la dite église de Saint-Quentin et mesme de faire mettre, peindre ou graver leurs littres et ceintures funebres avec leurs armoiries dedans et dehors ladite église et ès vitres du chœur. Faisant lesquelles, ils seront tenus et obligés faire peindre au dessus de la dite littre six écussons de nos armes timbrées, scavoir : deux dans le centre de lad. église, deux dans la nef et deux sur les deux portes et entrées de la dite église par le dehors. Pourront aussi y faire asseoir et attacher bancs et accouderies et y avoir leur sépulture tant pour eux que leurs successeurs avec tombes armoiriées en tel lieu de ladite église que bon leur semblera, les quels droits les dits sieurs de la Gillière tiendront de nous à foy et hommage lige à cause de nostre dict comté de Montrevault à un fer de lance de service à muance de seigneur et de vassal pour tout devoir. Sy donnons en mandement à nostre séneschal dudit Montrevault faire jouir et user les dits sieurs de la Gillière, leurs successeurs et ayant cause des dits droits, régistrer ces presentes ès registres et remembrances du greffe du dit comté et par tout ailleurs ou besoin sera sans permettre qu'ils y soient troublés par nous, nos successeurs ou ayant cause. Ainsi est nostre vouloir et intention. En tesmoing de quoy nous avons signé ces presentes de nostre main et fait contresigner de nostre secrétaire et apposer le scel de nos armes. Donné et fait en la ville de Chinon, le 6e jour de septembre l'an mil six cents.
Charles Tourpin.

Par mon dit seigneur Guirouar.

Original en parchemin, le sceau arraché.

Titres Généraux. — 22 décembre 1618. Lettres d'honneur... Après avoir exercé ladite charge l'espace de vingt-quatre ans.

Digitized by Google

Bibliothèque nationale, Carrés d'Hozier, vol. 101. — 29 décembre 1638. Sentence du lieutenant-général d'Angers relative à Charles Boylesve, écuyer, sieur de la Gillière, ancien conseiller au Parlement de Bretagne.

Titres de la Théardière. Journal. — Le 8 octobre 1643 « mon père mourut à sa maison de la Gillière d'une grande fièvre. Il ne dura que sept jours. M. Éveillard qui se trouvoit fortuitement au Planty luy donna l'absolution. Il ne fist point de testament, il s'en remist à son fils aisné, lors lieutenant-général auquel il laissa en or 7.154 livres 16 sols, avec un bordereau signé de luy pour employer pour les frais de son enterrement et pour faire prier Dieu pour son âme. »

ONZIÈME DEGRÉ

1° Geneviève Boylesve, épousa par contrat du 9 août 1617, devant Deillé, notaire à Angers, N. h. François Grimaudet[1], Ecuyer, Sieur de la Rochebouet, la Croiserie, Conseiller au Parlement de Bretagne.

2° Gabriel Boylesve, Ecuyer, né le 1er mars 1595, d'abord connu sous le nom de Sieur de Malnoue, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Tonsuré en 1612, il était en 1623 prêtre et aumônier de Monseigneur Miron. Il fut successivement Maître École de Saint-Maurice d'Angers et Chancelier de l'Université de cette ville le 29 février 1625, après la mort de son oncle, François Boylesve, Conseiller au présidial en 1630, et la même année Conseiller Clerc au Parlement de Bretagne. En 1637, il fut nommé abbé de Saint-Aubin-des-Bois, diocèse de Saint-Brieuc, l'année suivante recteur d'Allaire, au diocèse de Vannes, député des États de Bretagne pour l'ordre de l'Église le 26 décembre 1638, Chanoine de Notre-Dame de Paris et aumônier du Roi. Le 29 décembre 1645, il se démet de ses fonctions et est reçu Conseiller au Parlement de Paris, abbé de Notre-

[1] Grimaudet : *d'or à 3 lionceaux de gueules, 2 et 1.*

Digitized by Google

Dame de Bardou, diocèse d'Auch, prieur de Saint-Arnoul de Crespy, de Lesvière à Angers, enfin abbé de Saint-Georges-sur-Loire le 20 novembre 1650.

Le 2 janvier 1651, il fut nommé à l'Évêché d'Avranches sur la démission de Mgr Roger d'Aumont. Préconisé à Rome au consistoire du 26 septembre 1651, il fut sacré à Paris le 10 décembre dans l'église des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve. Le prélat consécrateur fut un angevin, Mgr Cupif, évêque de Dol, assisté de Claude Auvry, évêque de Coutances et de Jean d'Estrades, évêque de Condom. Le dimanche 28 avril 1652, Gabriel Boylesve prêta serment de fidélité au Roy, à Saint-Germain-en-Laye. Il prit personnellement possession de son Évêché et fit son entrée solennelle dans la ville d'Avranches le 25 août suivant, mais il séjourna peu dans son diocèse, retenu qu'il était à Paris par ses fonctions d'aumônier du Roi et par les relations d'affaires que son frère et lui avaient avec Fouquet. Il fit raser le beau château du Parc, résidence des évêques d'Avranches, pour ne pas le restaurer « *arcem « de Parco magnificam destruxit et solo æquavit* ». (C. Guérin, *Acta sancte ecclesie Abrincensis*, p. 508.) Il échangea, le 18 mai 1657, la baronnie de Longny et Rémalard, dans le Perche, contre celle d'Ancenis avec le duc et la duchesse de Vendôme et la revendit le 13 mars 1660 la somme de 773.000 l. à Marie Fouquet, fille du surintendant et femme d'Armand de Béthune, marquis de Charost. Il se trouva même compromis dans la disgrâce du fastueux financier et fut condamné à une amende de 12.000 l. par sentence de la Chambre de Justice.

L'an 1660, son nom figure dans une assemblée d'Évêques où furent condamnées les cinq propositions de Jansenius. C'est à lui que s'adressèrent MM. Gombaut et Hautraye pour ériger un séminaire diocésain dans le presbytère de Saint-Martin-des-Champs. L'évêque, par un mandement daté de Paris le 8 mai 1666, accueillit très favorablement

Digitized by Google

leur demande et par un autre mandement du 20 décembre de la même année, annexa au Séminaire la cure de Saint-Martin, le collège d'Avranches et la prébende préceptorale destinée au principal, mais des difficultés surgirent et, malgré sa bonne volonté, le prélat ne put, avant de mourir, assurer cette fondation.

Il mourut subitement à Paris le 2 décembre 1667, après avoir fait son testament, et fut inhumé dans la chapelle de Boylesve en l'église des Cordeliers d'Angers.

Sa succession, fort embarassée, donna lieu à de longs procès entre ses frères et ses neveux.

Son portrait, peint par J. Dieu, a été gravé par Pierre Landry (1666). Il en a été fait un tirage pour le Répertoire archéologique d'Anjou en 1869 avec un article de M. Sauvage.

On trouve aussi des volumes portant ses armoiries. (Voyez Guigard, *Armorial du Bibliophile*, t. I, p. 247[1].)

Archives de Maine-et-Loire. E. 1810, 1612. — Le 20 avril, l'Évêque d'Angers donne la tonsure « Gabrielli filio Nobilis Caroli Boylesve regii consiliarii in parlamento Britanniæ et Mariæ Nicolas conjugum, parrochianorum Sancti Michaelis de Clivo Andegavensi. »

Université d'Angers, 1629. — Gabriel Boylesve jurium doctor, scolasticus et canonicus insignis ecclesiæ et universitatis Andegavensis, signe des lettres de licencié en droit pour Mathurin Grudé, du diocèse d'Angers... datum Andegavi sub sigillo nostro... die decima octava mensis septembris... Signatures. Scellé sur lacs de soie rose et bleue du sceau de François Boylesve, son oncle.

Bibliothèque nationale. Cabinet de d'Hosier, vol. 51. — Novembre 1646. Acte en latin concernant Gabriel Boylesve, seigneur abbé de Malenoue, de Saint-Aubin-des-Bois, Conseiller au Parlement de Paris.

[1] Guigard dit à tort qu'il fut nommé Conseiller au Parlement de Bourgogne, puis de Paris en 1645 et qu'il mourut le 3 décembre 1667.

Digitized by Google

Id. Pièces originales, vol. 392. — 28 juillet 1650. Acte où figure messire Gabriel Boylesve, Conseiller du Roi au Parlement de Paris et chanoine de l'église de Paris.

Bibliothèque de Rouen, mss 1405, p. 202. 1655. — Ego Gabriel de Boisleve Episcopus Abrincencis, Sanctæ ecclesiæ Rothomagensi, ac Illustrissimo et Reverendissimo Patri Domino Francisco Archiepiscopo Rothomagensi Normaniæ Primati ejusque successoribus canonice intrantibus, canonicam obedientiam et reverentiam me perpetuo servaturum promitto, et manu propria confirmo hac die decima sexta mensis septembris anno domini millesimo sexcentesimo, quinquagesimo quinto.

(Signé) : Gabriel episcopus Abrincensis.

Archives de Maine-et-Loire. GG, 1 à 11. — 24 décembre 1659. Gabriel de Boylesve, Évêque d'Avranches et prieur de Lesvière, parain.

Archives de Maine-et-Loire. E, 1811. — 4 février 1662. Arrêt (imprimé) de la chambre de justice confiscant les meubles de Gabriel Boylesve, Évêque d'Avranches, saisis en une maison rue Neuve-Saint-Paul, à Paris.

Signé : Foucault.

Chartrier de Boylesve. — Lettre datée de Paris, le 12 janvier 1667 et signée Gabriel, Évêque d'Avranches. — Cachet de cire rouge.

Titres de Farcy. 1667. — Par devant les notaires soussignés fut présent illustrissime et reverendissime messire Gabriel Boylesve, Évesque d'Avranches, conseiller du roy en ses conseils, demeurant à présent à Paris, rue Neuve et paroisse Saint-Paul, gisant au lit malade de corps, sain toutefois d'esprit et d'entendement... lequel considérant qu'il n'est rien sy certain que la mort, ne chose sy incertaine que l'heure, ne désirant estre prévenu, ains pendant que sens et raison sont en luy, disposer à la gloire de Dieu des biens temporels qu'il luy a départy en ce monde, au salut de son âme, a fait, dicté et nommé... son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme qui s'ensuit.

Digitized by Google

Premièrement, recommande son âme à Dieu et le prie de luy faire miséricorde par les mérites de la Passion de Notre-Seigneur et redempteur Jésus-Christ, prières et intercessions de la Vierge et de tous les saints et saintes de paradis, veult ses dettes estre payées et torts, sy aucuns il a faits, reparés et amendés.. veut son corps mort estre enterré et inhumé en l'église des Cordeliers d'Angers dans sa chapelle et qu'il soit dit et célébré à son intention en la dite église à perpétuité, un annuel de messes basses de *requiem*, et pour ce donne et lègue audit couvent 300 livres de rente annuelle... Donne et lègue à l'hôpital de Saint-Jean du dit Angers, 30.000 livres tournois, une fois payé, pour estre mise en fonds de terre ou rente au profit du dit hôpital affin de servir à la nourriture et entretien des pauvres d'icelluy et de participper à leurs prières et lequel emploi sera fait par l'avis de Monseigneur l'Évesque d'Angers qui ordonnera les prières que l'on dira à l'intention dudit sieur testateur... Donne à son cuisinier nommé Lespine, 3.000, livres ; à Mautin, son laquais 200 livres, à ses deux autres laquais et à son cocher à chacun 60 livres. Donne et lègue à ses deux niepces, l'une Mme de Bussy et l'autre nommée demoiselle Claude Boylesve, à chacune la somme de 11.000 livres. Donne et lègue à deux ses petites niepces qui sont en religion à Fontaine, près Meaux, à chacune la somme de 6.000 livres, pour les faire religieuses, sy elles le désirent, sinon pour les pourvoir ; à M. Garnier, ci devant conseiller au Grand Conseil son ancien amy la somme de 50.000 livres tournois pour la bonne amitié qu'il a pour luy ; à Charles de Boylesve, escuyer, son nepveu, fils de Charles de Boylesve, son frère... la somme de 27.300 livres que luy doit le sieur Noulleau, banquier, 3.000 livres que lui doit le marquis de... et tous ses meubles et vaisselle d'argent et tout le surplus de ses biens veut qu'il soit partagé égallement entre tous messieurs ses frères et les enfans de feue Mme de Grimaudet, sa sœur, et pour exécuter le présent testament... nomme et eslit la personne du dit sieur Garnier son ami... révoquant tous autres testamens... Ce fut ainsi faict... en la chambre où il est au lit malade, au second étage de sa maison, ayant vue sur la rue, ce deuxième jour de décembre 1667, avant midy, ainsi signé Gabriel, Évêque d'Avranches, Henault et Raymond.

Et incontinent le dit sieur Évesque, par forme de codicil... a dicté... qu'il donne... à son grand vicaire 1.000 livres

Digitized by Google

pour avoir une chapelle d'argent et pareille somme de 1.000 livres à M. Bourgeois, son aumosnier. Copie collationnée le 29 juillet 1699. Signé : Hubert, Raymond.

Journal de la Théardière. — « Le 2 décembre 1667, Mr d'Avranches mourut à Paris et ne fut que cinq jours mallade d'une inflammation de poumons. Ses bénéfices vacquèrent sans qu'il en fut sauvé quelqu'un. »

Bibliothèque nationale, mss 22450. — Copie d'un obituaire des Cordeliers d'Angers. Le... décembre 1667, Monseigneur et Reverendissime Gabriel Boylesve, evesque d'Avranches est décédé à Paris et ayant désiré par son testament être inhumé dans notre église avec ses père et mère et parents, son corps y fut apporté et y arriva en ceste ville, le 20 juin l'année suivante 1668 et allasmes le recevoir à la porte Saint-Michel et y fut mis derrière le grand autel, avec quatre cierges autour du lit d'honneur qui avait été dressé et pareil nombre de cierges y fut allumé jour et nuit jusqu'au 26 juin, auquel jour Monseigneur d'Angers fit les obsèques et dit la grande messe pontificale (tous les corps de la ville y assistant), après le service, le corps fut mis de nouveau derrière le grand autel où il demeura aussi avec deux cierges allumés jusqu'à ce que son enfeu fut fait, lequel parachevé on dit la grand'-messe et fut porté dans le dit enfeu ou cave qui est au bas des marches de la chapelle de Saint-Bernardin.

Bibliothèque d'Angers. Audouys, mss 1005. — 11 janvier 1668. Lettres de bénéfice d'inventaire pour les héritiers de l'Évêque d'Avranches.

3° Louis Boylesve, sieur du Plantis, continua la branche de ce nom.

4° Claude Boylesve, chevalier, sieur de la Guérinière, baptisé le 19 janvier 1611, s'attacha à la personne de Fouquet dont il fut secrétaire (1642), puis avocat au privé conseil de S. M. (1645), il fut secrétaire du Roi, Conseiller en ses conseils et d'état, intendant des finances (1654).

Voltaire, le père du mensonge, le signale comme « célèbre parmi les partisans pour ses concussions qu'il partageait

Digitized by Google

avec l'évêque d'Avranches, son frère ». Il voulut acheter le duché de Penthièvre, mais la négociation échoua. On le trouve possesseur des Baronnies d'Hormes, de Cernusson, du Puy du Fou, achetée le 5 juillet 1659, de Lesigny, et comte de Gonnord. Après la chûte de Fouquet, il fut condamné à payer de grosses sommes et se retira en Lorraine... où il avait acquis le marquisat d'Harroué.

Il avait épousé par contrat du 20 février 1634, demoiselle Louise Oger [1], fille de feu noble homme Louis Oger vivant Conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel d'Ingrandes, et de Louise Le Tourneux.

P. de Farcy.

(A suivre.)

[1] Oger : *de sable au massacre de cerf d'or, accompagné en chef d'une rose d'argent et en pointe d'un croissant de même.*

Digitized by Google

Pour le Cinquantenaire

Le collège Saint-François-Xavier, fondé et dirigé à Vannes par les RR. PP. Jésuites, a célébré cette année, le lundi 14 mai, son cinquantième anniversaire. Aux fêtes qui ont eu lieu à cette occasion assistaient un certain nombre de nos compatriotes : MM. le comte de Blois, L. et M. de Farcy, Daniel et René Prévost, marquis Louis de Quatrebarbes, comte Xavier de Quatrebarbes, Zacharie et Maurice du Reau, Gustave et Alfred de la Selle, Tabarly, etc... Au banquet qui a suivi la messe, M. le comte de Blois, sénateur de Maine-et-Loire, a prononcé un éloquent discours et M. Charles de la Noüe, ancien député des Côtes-du-Nord, a donné lecture des strophes suivantes, écrites pour la circonstance par notre collaborateur, M. Alphonse Poirier, rédacteur en chef de l'*Anjou :*

Salut à toi, mon vieux collège ! Cinquante ans
Ont passé sur ton front sans y creuser de ride.
Malgré tes ennemis et leur haine perfide,
Tu domines le siècle et tu braves le temps !

Aujourd'hui, pour fêter l'heureux anniversaire,
Vois se presser ici les générations ;
Entends les chants joyeux et les ovations
Qui montent de ces cœurs qu'un même amour resserre.

Digitized by Google

Grands-pères, pères, fils, revenus tous au nid,
Revivent leur enfance et raniment sa flamme
Au foyer qui, naguère, éclaira leur jeune âme,
A l'autel où Jésus, tant de fois, les bénit !

O Saint-François-Xavier, ton nom seul nous rappelle
Les riants souvenirs d'un âge calme et pur :
Penboc'h, le Morbihan, le golfe aux flots d'azur,
Et les rêves pieux éclos dans ta chapelle.

Est-il, dans ton grand parc aux exquises douceurs,
Un seul bosquet, un seul sentier, — mon vieux collège ! —
Où notre esprit n'évoque encor le blanc cortège
Des songes, qui vont deux à deux, comme des sœurs ?

Mais, hélas ! où sont-ils tous ceux que notre enfance
Apprit à vénérer, à chérir dans tes murs,
Tous ceux dont les leçons et les exemples sûrs
Furent de notre cœur la force et la défense ?

Du séjour glorieux où Dieu les appela
Ils prennent part — ô mes amis ! — à notre joie.
Tout là-haut, par delà le soleil qui flamboie,
Écoutez-les : leur voix nous dit : « Nous sommes là ! »

Vous avez fait de nous des chrétiens et des hommes,
O nos maîtres si chers, ô nos Pères, merci !
C'est à vous, après Dieu, — je le proclame ici
Bien haut — que nous devons d'être ce que nous sommes.

Pour la Patrie et pour l'Église, vous avez
Suscité des soldats vaillants — noble milice —
Et nous lisons avec orgueil leur sacrifice
Sur le marbre funèbre où leurs noms sont gravés.

Digitized by Google

Honneur à ces héros, honneur à tous les nôtres
Qui, pour Dieu, pour la France, étant tombés là-bas,
Par leur sang répandu dans d'immortels combats
Furent à la fois des martyrs et des apôtres !

Que ce sang pur, Seigneur ! nous serve de rançon ;
Qu'il ravive en nos cœurs la sève catholique,
Pour que surgisse encor du sol de l'Armorique
De héros et de saints une riche moisson !

ALPHONSE POIRIER.

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

CHAPITRE XV

Le Concile provincial (1849)

Après la Révolution de 1848, les idées de liberté religieuse semblaient prévaloir. Les évêques profitèrent de ces heureuses dispositions pour se concerter. Dès le mois de juillet, l'archevêque de Tours recevait en conférences plusieurs de ses collègues. C'étaient les évêques d'Angers et de Blois[1] accompagnés de leurs vicaires généraux MM. Bernier et Morisset. L'évêque du Mans, retenu par une indisposition, se fit représenter par son grand vicaire, M. Vincent. L'évêque de Blois vint à la réunion muni de notes considérables fournies par l'un de ses prêtres, l'abbé Guettée[2]. Elles furent discutées et modifiées, et l'on en confia la rédaction définitive au prélat qui les avait apportées. Il la fit autographier chez son imprimeur. Entre temps Mgr Angebault alla soumettre les conclusions

[1] Fabre des Essarts.

[2] Cf. Dr Wladimir Guettée, *Souvenirs d'un prêtre romain, devenu prêtre orthodoxe*, in-8°, 421 p., Paris, Fischbacker, 1889.

Digitized by Google

de la petite assemblée à Mgr Bouvier, de telle sorte que le mémoire qui les résuma parut au nom de l'archevêque et des trois évêques.

Il portait en titre *Véritable exposé de l'état présent de l'Église en France et de la conduite des évêques dans le gouvernement de leurs diocèses.* De la description de l'Église de France, les auteurs concluaient qu'elle n'éprouvait le besoin « ni d'amélioration, ni de réforme », tant avait été « sage et prudente la conduite des évêques ». « Un simple aperçu tout pratique et uniquement appuyé sur les faits » glorifiait magnifiquement l'épiscopat, pour l'instruction de ceux que le prétexte d'un plus grand bien aurait tentés de prêter leur appui, ou même leur concours, à des projets mal dissimulés. Seuls prononçaient le mot de réforme quelques esprits inquiets ou mécontents « dont en réalité le but était de paralyser l'action de l'épiscopat, d'affaiblir son autorité, et de lui susciter des entraves qui l'empêcheraient d'aller plus avant dans la carrière vraiment apostolique suivie jusqu'à ce jour ».

De cette situation, il ne s'ensuivait pas qu'il n'y eût pas lieu de réclamer pour l'Église de France sur certains points un ordre de choses qui mît plus sûrement à l'abri ses intérêts et ses droits. « Nous ne connaissons pas et nous ne cherchons pas à connaître, disaient les quatre prélats, quels sont dans l'avenir les desseins de Dieu, mais les temps sont mauvais et ils peuvent devenir plus mauvais encore. » Et là-dessus commençait l'examen des questions qui passionnaient les ecclésiastiques : l'élection des évêques, les conciles provinciaux, l'institution et les prérogatives des chapitres, les officialités, les succursales à titre amovible. Tous ces points étaient traités de la manière la plus respectueuse pour les droits du Saint-Siège.

Le mémoire fut distribué à tous les évêques de France. Le 15 avril 1849, soixante-deux avaient fait connaître leur

Digitized by Google

adhésion. Avec ce concert établi d'avance sur les plus graves questions, il semblait facile d'obtenir non seulement la permission du gouvernement, de celle-là on ne pouvait douter, mais encore celle du pape, pour réunir un concile national. Les archevêques de Tours et de Paris et onze évêques écrivirent alors à Pie IX pour lui exprimer leur désir et l'inviter à faire lui-même la convocation du concile et à nommer un président.

M. Bernier parla au ministre Freslon de cette assemblée qu'il désirait vivement. Il croyait que l'autorité épiscopale y déciderait les questions débattues dans les journaux catholiques au préjudice de l'Église et de l'État. Ses espérances paraissaient fondées. Elles furent trompées et précisément du côté dont il semblait le moins l'attendre. Peu de temps après, le vicaire général d'Angers écrivait : « Le bref en réponse, je l'ai lu, est un refus, fondé uniquement sur ce que :

1° Nous n'avons pas maintenant assez de paix et de calme ;

2° Les évêques seraient retenus trop longtemps hors de leurs diocèses ;

3° Les correspondances de la France avec Rome et Gaëte n'ont pas jusqu'à présent exprimé ce désir !!!

« Quelles tristes réflexions cela suggère... Voilà tout notre épiscopat en état de suspicion. C'est bien immérité assurément. »

Il n'y avait plus de doute possible, Rome prenait parti pour l'infime minorité des évêques, ceux qui n'avaient pas adhéré au mémoire. Champ libre était laissé aux « ultramontains » et à leurs journalistes. Ils en profitaient. La querelle liturgique atteignait alors une violence inouïe. Rome laissait faire, sans se prononcer encore, attendant tranquillement l'heure de l'unité et de la centralisation. Les gallicans ne semblaient point comprendre l'issue certaine de ces luttes. Ils se contentaient de gémir. « Quand

Digitized by Google

est-ce, écrivait à M. Bernier Mgr Mioland, que les journaux cesseront de se croire obligés de gouverner l'Église de Dieu et de diriger les évêques? Comment M. Melchior Dulac et M. Guignard de l'*Univers* se croient-ils en conscience obligés de régler la liturgie? Quelle profonde ignorance tout ce monde n'a-t-il pas de la liturgie, de l'histoire ecclésiastique, de l'esprit de l'Église, de l'état de nos diocèses et des besoins spirituels des peuples! Dieu nous garde de ces réformateurs sans mission, sans grâce d'état et sans prudence[1]! »

La situation politique, pas plus que la direction des affaires religieuses, n'était entièrement conforme aux aspirations de M. Bernier. Aussi, quand au mois de juillet 1849 le prince président de la République vint à Angers inaugurer la ligne nouvelle du chemin de fer d'Angers à Paris par Orléans et poser la première pierre du grand hôpital de la ville, le vicaire général ne fit pas un pas pour lui présenter ses hommages. Il se trouvait alors en villégiature à une petite station d'eaux thermales située dans le département et qui jouissait d'une faible réputation locale. L'évêque fut d'autant moins satisfait de son abstention qu'elle le privait de précieux conseils. Il n'hésita cependant point à lui soumettre comme d'habitude la rédaction des allocutions que la nécessité lui imposait. Comme d'habitude, M. Bernier trouva ample matière à la critique.

Je vous remercie, répondit le prélat, de vos bons avis dont j'ai tâché de profiter autant que j'ai pu. Ne vous défendez pas de votre franchise, je sais l'apprécier et je crois vous en donner la preuve. Si, avec vos talents, elle ne m'inspirait pas toute confiance, je ne la fatiguerais pas ainsi de mes demandes.

Quant au petit discours pour la bénédiction du chemin de fer, j'avoue bien mon impuissance. Je ne savais comment

[1] Lettre du 9 juillet 1849.

Digitized by Google

aborder ce sujet difficile. Une idée s'est présentée à moi après plusieurs autres essais, je l'ai saisie. J'ai cru adapter le sujet à la circonstance en montrant l'homme appliqué à saisir les secrets de la nature. Vous auriez préféré des considérations philosophiques. Je ne sais pas comment me placer sur ce terrain; puis, que dire en quelques phrases?

Je crains devant un tel auditoire la sécheresse ou l'air sermon et, après avoir lu et relu votre lettre, j'ai eu beau me creuser la tête et me battre les flancs, je n'ai rien trouvé qui me parût convenable. Il faut que chacun subisse sa destinée. J'ai donc retranché quelques phrases, changé quelques autres, cherché une transition pour arriver à quelques mots flatteurs pour le Président, puis j'ai laissé là ma plume et mon papier, moi ennuyé d'eux et eux fatigués de moi. Je vous assure, mon cher abbé, que je n'ambitionne point l'honneur de parler à tous ces grands personnages.

Dans l'allocution sur le terrain de l'hôpital, j'ai laissé mon début sur la part du pauvre, il me semble assez naturel. La cérémonie a lieu sous les yeux du Président, non point le 25, mais bien le 29 après la bénédiction du chemin de fer et immédiatement avant un dîner de 4 à 500 couverts, dit-on; voilà ce que j'avais en vue dans ces allusions. Les fêtes seront magnifiques; tout ici est en mouvement : on trouvera peut-être étonnant que vous soyez absent; si vous ne venez pas, nous vous ferons malade, plus malade, pour laisser aux eaux de Jouannet le mérite d'une guérison subite pour la retraite.

Si dans ces eaux fécondes le bon curé me trouvait un autre compliment ou des idées meilleures, il ferait bien de me les apporter. Inspirez-le vous-même, vous savez le mot :

Phébus chantait, Homère écrivait.

J'envie votre repos, votre calme, vos champs, n'enviez point nos fêtes ni mes ennuis.

Croyez bien, mon cher abbé, à mon affectueux dévouement.

GUILL., Év. d'Angers.

Mille choses aux buveurs de ma connaissance.

Aussi indépendant de caractère que peu soucieux de sa fortune, M. Bernier ne changea pas de résolution. Il n'interrompit pas ses vacances pour paraître à la réception

Digitized by Google

d'un chef d'État qu'il n'estimait pas et dont il redoutait l'ambition politique.

Cependant l'opinion ecclésiastique réclamait des conciles. N'en pouvant avoir un grand, on résolut d'en tenir des petits. Rome n'avait point les mêmes raisons de les redouter. Des petites assemblées provinciales n'aborderaient point les grosses questions; les forces gallicanes seraient morcelées, et on corrigerait plus facilement les décisions d'une dizaine de réunions régionales que celles d'un concile national.

Le concile de la province ecclésiastique de Tours, qui comprenait alors, outre ses diocèses actuels, ceux de Bretagne, fut convoqué à Rennes pour le 11 novembre 1849.

M. Bernier prépara soigneusement, pendant plusieurs mois, les matières à traiter. Il se mit à l'étude des anciens conciles pour en extraire de riches notes sur les opérations, les sessions, le cérémonial. Une question particulière débattue au chapitre d'Angers lui fournit même le sujet d'un mémoire.

Le dimanche 13 octobre, les chanoines de la cathédrale s'étaient réunis sous la présidence de l'évêque. On avait convoqué à la séance les deux vicaires généraux, le curé de la cathédrale et le supérieur du grand séminaire; ils y assistèrent, à l'exception de ce dernier personnage. Mgr Angebault demanda qu'on élût deux représentants du chapitre pour le concile, conformément au décret d'invitation. L'irréductible opposant Lambert et son ami Guy Ménard soutinrent que l'élection ne serait pas canonique et valide si les grands vicaires et le curé y prenaient part, attendu qu'ils ne pourraient avoir voix délibérative et décisive dans les réunions capitulaires, n'étant pas *e gremio capituli*. Ceux-ci prétendirent au contraire, par l'organe de M. Bernier, que leur intervention et celle du supérieur du séminaire avec participation au vote avait pour fondement, outre une possession de quarante-six années, un acte

Digitized by Google

légitime de l'autorité compétente chargée de réorganiser le diocèse et l'église d'Angers. « Il serait donc injuste, concluait le vicaire général, et anticanonique de méconnaître notre droit et, tout au moins, le chapitre est incompétent pour en prononcer la nullité. » En conséquence il fut arrêté, d'un commun accord, que tous les membres présents prendraient une égale part à l'élection des délégués du chapitre[1], mais que le débat soulevé à cette occasion serait soumis aux pères du concile[2].

Mgr Angebault, accompagné de ses théologiens, MM. Bernier et Helly, et des procureurs du chapitre, partit pour Rennes. Le concile était composé de MMgrs Morlot, archevêque de Tours; de la Motte de Broons et de Vauvert, évêque de Vannes ; Bouvier, du Mans ; Graveran, de Quimper ; Le Mée, de Saint-Brieuc; Brossais-Saint-Marc, de Rennes; Angebault, d'Angers; Jacquemet, de Nantes. Les abbés qui y prirent part furent dom Guéranger; dom François Couturier, du Port-du-Salut; dom Maxime Malouin, de la Meilleraye. La première réunion privée du concile eut lieu le vendredi 9 novembre. Les évêques seuls y prirent part. Ils déterminèrent le règlement de chaque jour et l'organisation intérieure des sessions. Le lendemain, dans l'après-

[1] Les procureurs élus furent les chanoines Guy Ménard et Delaunay.

[2] La thèse opposée à celle de M. Bernier fut soutenue devant les Pères par M. Guy Ménard et par M. Heurtebize, chanoine du Mans. Le concile donna une décision applicable à tous les cas analogues à celui d'Angers, en insérant dans le décret *de Capitulis cathedralibus* le paragraphe suivant :

« Quamvis autem hodierna in Galliis capitulorum constitutio non sit juri antiquo omnino conformis, eorum nihilominus statuta ipsis, virtute auctoritatis Apostolicæ per Cardinalem Legatum subdelegatæ, ab Episcopis data, necnon ab eodem Cardinali Legato sufficienter approbata, et aliunde per diuturni temporis usum confirmata, observanda esse declaramus, quoadusque Sancta Sedes aliter statuerit, vel Episcopus virtute decreti præcitati ea, aut proprio motu, aut prævio Concilii Provincialis judicio, perspecta opportunitate, et attentis circumstantiis, requisito prius capituli consilio, immutaverit. Cum igitur ut canonice erecta haberi debeant capitula, monemus nostrarum Cathedralium Canonicos, sicut eorum jura, ita etiam officia e sacrorum canonum regulis etiamnum esse metienda. »

Digitized by Google

midi, se tint la première congrégation générale. On y reçut les abbés, les délégués des chapitres, les théologiens des évêques. Le métropolitain nomma les promoteurs, les secrétaires, les notaires et maîtres de cérémonies ; il fit ensuite connaître les membres composant sept congrégations spéciales, constituées pour l'étude des différentes matières sur lesquelles devait se prononcer le concile. Chacune de ces congrégations était présidée par un évêque, avec un vice-président choisi dans le clergé supérieur. Mgr Angebault fut président de la congrégation *de la discipline ecclésiastique ;* l'abbé Guéranger, vice-président de celle *des études*, dont le président, l'évêque de Rennes, se montra pour lui, dit-il, « obligeant à l'excès ». M. Bernier reçut d'eux l'honneur de deux charges importantes : il était premier promoteur[1] du concile et vice-président de la congrégation *de la foi et de la doctrine.*

Au sujet de ces distinctions, Mlle Leguay a laissé cette note : « Il y eut, parmi les membres inférieurs du concile, une sourde opposition aux deux nominations dont M. Bernier fut honoré. Mais des esprits graves et sensés parvinrent à calmer cette émotion en faisant comprendre aux opposants qu'ils devaient respecter le choix des évêques. » Le fait est qu'à ce moment de luttes ardentes, les rencontres entre divers personnages ne pouvaient manquer d'être délicates et les rapports tendus. « J'aurai, écrivait avant le concile dom Guéranger à Mgr Pie, j'aurai des ennemis dans les Vrignaud[2], les Bernier, les Combes[3], sans parler des évêques du Mans et d'Angers ; mais, avec la grâce de Dieu, j'espère naviguer de manière à ne leur donner aucune prise[4]. » M. Bernier était également parti avec des

[1] Le second promoteur fut Hippolyte Chevreau, vicaire général du Mans.

[2] Vicaire général de Nantes.

[3] Vicaire général de Rennes.

[4] Lettre du 6 octobre 1849.

Digitized by Google

appréhensions. Le lendemain de son arrivée, il rassurait ainsi Mlle Leguay : « Sachez donc, pour votre édification, que nous nous sommes cordialement embrassés, sans plus de façon, dom Guéranger et moi, et que nous ne nous gênons nullement l'un l'autre. » Peut-être cette harmonie eût-elle subsisté sans les distinctions données au vicaire général d'Angers et qui ne pouvaient flatter celui qui en avait reçu une *Remontrance* très publique. « L'abbé Bernier, écrivait dom Guéranger à un de ses amis, a une omnipotence majeure, outre qu'il est promoteur. Nous ne faisons que nous saluer [1]. » Dans une lettre à un de ses moines, où il donnait son impression sur divers membres du concile, l'abbé de Solesmes disait encore : « M. Bernier... mais cela ne s'écrit pas. L'abbé Vrignaud me regarde un peu noir, cela m'amuse. Il est facile de voir qu'il n'aura pas, sous Mgr Jacquemet, l'omnipotence qu'il avait eue sous Mgr de Hercé [2]. »

Les gallicans semblent avoir savouré gravement la leçon donnée à leurs adversaires, dans la nomination de M. Bernier à la congrégation *de la foi*, où le laissait ordinairement présider Mgr Le Mée, évêque « administrateur », qui ne parut point ambitionner le renom de docteur. La charge, mal définie, de promoteur était considérable. Elle consistait à remplir, auprès de l'assemblée, les fonctions du ministère public dans une cour laïque, à requérir les délibérations utiles, introduire les discussions et veiller à l'observation des règles ecclésiastiques.

Il ne rentre point, dans une notice de M. Bernier, d'examiner l'œuvre de l'assemblée de Rennes. Les différents conciles de cette époque ont donné lieu à des appréciations diverses, selon le parti des juges. Il en est ainsi

[1] Lettre à Léon Landeau, du 18 novembre 1849.
[2] Lettre à dom Fonteinne, du 19 novembre.

Digitized by Google

partout et de toutes choses. *Cada cual habla de la feria segun le ha ido en ella.*

L'histoire peut enregistrer l'opinion des ultramontains du temps, même après que les décrets de Rennes eurent été approuvés par le pape : l'influence « gallicane » s'y serait fait sentir. On n'y parla même pas de la question liturgique ; on y donna de longs avis aux apologistes et aux journalistes catholiques, chose très significative ; on y condamna le traditionalisme[1], alors appelé par plusieurs l'unique philosophie chrétienne.

Quoi qu'il en soit, cette assemblée fut une des plus remarquées de tout le mouvement conciliaire et elle ne paraît pas devoir rentrer dans le jugement qu'en a porté en bloc le cardinal Guibert : « On aurait dû se préparer davantage, faire étudier au préalable les questions qu'on devait soumettre aux délibérations, se rendre compte des anciens usages, des traditions perdues, afin d'y revenir et d'éviter ainsi pertes de temps et tâtonnements. En un mot, tout cela était trop improvisé, œuvre d'imaginations surchauffées[2]. »

En tous cas, M. Bernier n'a point de part à prendre dans ces reproches. Au jugement de tous ses contemporains, il fut un des membres les plus méritants de l'assemblée de Rennes. Quand Mgr Villecourt, l'évêque de La Rochelle, à qui son zèle pour les doctrines romaines devait valoir plus tard le chapeau de cardinal, voulut avoir des détails sur le concile, il ne trouva rien de mieux que de s'adresser au vicaire général d'Angers. En lui demandant ces renseignements, il lui fit hommage de son livre : *La France et*

[1] On a même prétendu que le XXIIIe décret visait particulièrement les *Études philosophiques*, d'Auguste Nicolas. Cf. Paul Lapeyre : *Auguste Nicolas, sa vie, ses œuvres*. Ch. XVIII. — La lettre synodale que les évêques publièrent pour la promulgation des actes du concile ne fut pas moins explicite sur les avis donnés aux écrivains catholiques.

[2] *Vie du cardinal Guibert*, II, p. 11.

Digitized by Google

le Pape, qui, disait-il, devait le convertir. « J'ai peu vu de controverse moins concluante, remarqua tout simplement M. Bernier, et, après avoir remercié l'évêque, il se déclara « inconverti ». Mgr Villecourt répondit :

Pour ce qui est de mon livre, il est bien sûr que je n'ai pas voulu y prononcer des oracles. Il y a pourtant cette différence entre vous et moi, que vous admettez la faculté de douter là où je ne croirais pas, en conscience, pouvoir l'admettre. Nous sommes tous deux d'accord que la doctrine opposée aux 4 articles n'est pas de foi ; mais vous devez conclure dans votre opinion, que le Clergé de France a pu rédiger et publier les 4 articles : et moi je suis convaincu qu'il a commis un véritable attentat. Nous pensons, vous et moi, que les 4 articles ont pu être enseignés dans les séminaires, mais vous pensez qu'on a pu les enseigner comme une bonne doctrine : et moi je suis convaincu qu'on devait en faire sentir l'audace et la témérité. Vous croyez qu'il est de l'intérêt et de la dignité du Clergé français, de l'intérêt et de la dignité de l'Église entière de soutenir les 4 articles; et je crois que la doctrine des 4 articles est la honte de la France et la douleur de l'Église. Vous croyez qu'il est de la gloire de l'épiscopat francais de se maintenir dans les principes proclamés en 1682; et je suis convaincu qu'il ne trouvera le rang qu'il avait avant cette triste époque, qu'en faisant une amende honorable au Saint-Siège de l'outrage que lui a fait notre clergé.

Si j'avais à prononcer sur la conduite à tenir à l'égard d'un ecclésiastique gallican, mais pieux, comme vous, je dirais : « donnez-lui l'absolution, et recommandez-vous à ses prières. » Si j'avais à prononcer sur un ultramontain dans le genre de M. de Régnon [1], je dirais : « ne vous chargez pas de le diriger : vous n'y gagneriez rien : et si vous ne pouvez pas vous en abstenir, ne l'absolvez qu'autant qu'il consentira à garder le silence sur des matières qu'il n'entend pas, et qu'il n'a pas grâce pour entendre » ; mais, tout en usant envers vous de toute sorte d'égards, je saisirais toutes les occasions pour vous faire sentir combien il est peu séant à un enfant de

[1] Sur le marquis de Régnon, cf. *Vie de Mgr Angebault*, pages 206-208.

Digitized by Google

tracer à son père les limites de son autorité. Je vous le ferais toucher au doigt, dans la conduite de ces ecclésiastiques révoltés contre l'autorité d'un évêque ou de ces grands vicaires, et trouvant du despotisme à réformer dans la conduite même la plus sage et la plus conforme aux règles. Je vous ferais remarquer aujourd'hui, en France, des prêtres qui ne sont en révolte contre leurs Prélats qu'en vertu de 4 autres articles, sous la protection desquels ils prétendent s'abriter contre l'autorité épiscopale, comme le clergé de France, par ses 4 articles, s'abritait contre l'autorité épiscopale. Il est vrai qu'on ne trouverait pas un Bossuet parmi ces prêtres : et pourtant un Lamennais et quelques autres ne seraient pas tout à fait sans autorité.

Quoi qu'il en soit, je prie sincèrement le Seigneur, non qu'il vous pardonne, ne vous croyant pas coupable ; mais qu'il vous ouvre les yeux sur un point qui, comme le remarquait le cardinal Gerdil, s'il n'est pas de foi, est pourtant essentiellement lié à la foi [1].

Les événements du Concile provincial fournirent naturellement à M. Bernier la matière de son compliment de nouvelle année.

« Cinq semaines ne se sont pas écoulées, Monseigneur, disait le vicaire général, depuis le jour de douce mémoire où vous vous plaisiez à raconter à cet heureux clergé, qui se groupait comme aujourd'hui autour de Votre Grandeur, le bel ordre, la touchante harmonie qui avaient régné dans le concile de Rennes, le zèle laborieux et l'excellent esprit des prêtres dont les Prélats avaient voulu s'entourer : à nous maintenant, à nous qui en avons été témoins, de dire l'honorable part que vous avez prise aux graves et importants travaux des Pères de cette assemblée et les exemples de régularité ponctuelle, d'assiduité infatigable et d'affectueuse cordialité que vous avez donnés constamment. A nous de publier avec reconnaissance ce noble mélange, que les évêques nous ont montré, de la dignité et de la douceur, de l'autorité et de la bonté paternelle, des lumières et du recours confiant aux conseils des inférieurs : alliance admirable qu'inspirait au clergé la vénération en même temps que l'amour, et avec

[1] Lettre du 19 décembre 1849.

Digitized by Google

une plénière et franche liberté le plus grand respect pour l'initiative épiscopale.

« Avant qu'il nous eût été donné de jouir de ce beau spectacle, nous savions, Monseigneur, nous croyions, d'après la Sainte-Écriture et la Tradition, que les Évêques sont les successeurs des Apôtres et qu'ils ont reçu de l'Esprit-Saint la charge de gouverner l'Église de Dieu ; que si l'Évêque lui-même est dans l'Église, pour chacune de ses brebis l'Église est dans l'Évêque, *Episcopum in Ecclesia*, *Ecclesiam in Episcopo*, que l'Évêque est pour nous un autre Jésus-Christ, *Episcopus alter Christus*. Mais, en présence des vénérables Pères de ce concile, ces croyances sont passées pour chacun de nous à l'état de sentiments et de sentiments profonds. Impressions impérissables, Monseigneur, mais impressions qui se sont propagées sympathiquement dans toute notre province, auxquelles le cœur de tous vos prêtres était à l'avance largement ouvert et dont ils sont pénétrés comme nous-mêmes. Respect profond, affection sincère, confiance entière et soumission filiale : tel est le résumé. Veuillez en agréer l'hommage avec les vœux que nous formons pour votre bonheur à l'occasion de la nouvelle année. »

Plusieurs ultramontains présents à ce discours le prirent pour une réédition de celui de 1845. Ils s'en irritèrent et en gémirent comme d'une nouvelle agression, puisque l'orateur ne nommait même pas le pape. Leurs regrets se trouvèrent bientôt satisfaits. Sans doute fatigué des travaux du concile, l'évêque se déchargea, au mois de janvier, sur son vicaire général du soin de faire la lettre pastorale de carême. M. Bernier prit pour sujet « l'autorité de l'Église ». S'il n'exposa point la dévotion au pape avec l'ampleur et la magnificence qui, déjà à cette époque, étaient lieux communs chez les laïques ultramontains, du moins les droits du Saint-Siège ne subirent aucune diminution, et, dans son style de convention, ce mandement ne révèle point l'auteur de l'*Humble remontrance*. Mgr Angebault rendit justice d'ailleurs à cette lettre qui se distinguait, par la doctrine, des sciences plus pleines d'onction. Clas-

Digitized by Google

sant ses instructions pastorales pour en faire un volume[1], il dit en y mettant celle de carême 1850 : « En voilà une bonne, elle est de l'abbé Bernier. »

Pendant que l'Église entrait ainsi dans une période critique qui rendait manifeste son évolution, la société politique continuait lentement la sienne : elle aurait passé inaperçue sans quelques incidents révélateurs. L'un de ceux qui surprirent le plus le monde conservateur et clérical fut le scrutin du département de la Seine, le 10 mars 1850. Il donna la majorité à trois socialistes[2]. M. Bernier était alors en correspondance avec Freslon qui venait de lui offrir les œuvres de saint Jean Chrysostôme. L'ex-ministre profita de l'occasion pour envoyer à son ami sur la situation quelques renseignements sincères qui l'empêchèrent de s'enlizer avec la plupart de ses collègues dans les illusions royalistes.

Paris, ce 22 mars 1850, rue du Havre, 2.

MONSIEUR,

M. Mareau, votre parent, nous a remis, il y a déjà un peu de temps, les six volumes reliés avec soin, que vous avez bien voulu donner à Mme Freslon.

Mon Saint Chrysostôme vous était envoyé en échange de vos notes sur les rapports de l'Église et de la société laïque; votre cadeau me constitue de nouveau votre débiteur, je ne m'en plains pas. J'aspire bien plus à resserrer les liens qui me rapprochent de vous qu'à les détendre.

Vous ne pouviez, au reste, nous adresser un présent qui nous fût plus agréable.

C'est une œuvre de vous, et votre édition de l'Ancien Testament, des évangiles, des actes des apôtres, et des épitres, accompagnée de notes claires, fortement raisonnées sur les textes controversés est de nature à satisfaire ceux qui sont

[1] *Recueil d'instructions pastorales de Mgr Angebault, évêque d'Angers.* — 1 vol. in-12 de 430 p. Paris, Leclerc ; Angers, Barassé, 1863.

[2] Le comte Lazare-Hippolyte Carnot, François Vidal, le vicomte de Flotte.

Digitized by Google

déjà imbus de la tradition judaïque et chrétienne, et peuvent instruire ceux qui n'ont pas l'habitude de remonter à ces sources précieuses et pures pour nourrir leur esprit et fortifier leur cœur.

Les protestants anglais, qui lisent beaucoup la bible, en répandent des éditions traduites par eux dans tout l'univers. L'un de mes neveux, qui arrive de Saint-Domingue et de New-York, y a reçu gratis des bibles et une foule de petits livres que distribuent sur les ports et les places publiques, les agents de la propagande méthodiste.

Les catholiques français ne font pas, à ma connaissance, des efforts de ce genre pour répandre leur foi ; ils attachent plus d'importance à l'enseignement oral du clergé institué pour la propager.

Il me semble, si j'avais droit et compétence pour donner un avis en semblable matière, que la parole émanée des supérieurs hiérarchiques pourrait très bien se combiner avec la lecture de livres tels que ceux que vous avez publiés.

Il ne s'est rien accompli ici depuis l'élection du 10 mars ; chacun cherche à en déterminer les causes et à en fixer le sens. Si je ne craignais de vous prendre trop de temps et si je pouvais écrire un volume, je vous dirais, avec détail, conjectures, présomptions et preuves mon avis sur ce grave objet.

Je me résumerai, si je le puis, en peu de mots. Paris, quoi qu'on en puisse dire, ne contient pas un atome de vraie foi monarchique ancienne ou nouvelle. Les classes riches, les banquiers, les financiers, les boursiers, les soldats de tous les régimes, devenus généraux, les personnages importants, débris de la Restauration et du règne de Louis-Philippe, sont tous plus ou moins radicalement la proie d'un scepticisme moral et politique aussi certain que désolant. Ils ne se feraient pas arracher un cheveu pour une dynastie, quelle qu'elle soit.

Avec ces dispositions d'esprit, on peut se grouper pour défendre des intérêts constitués que l'on veut maintenir, intriguer, nourrir des regrets personnels, donner de l'illusion aux spectateurs éloignés du théâtre des grandes affaires, mais on ne fonde rien, pas même un grand parti.

Eh bien, en face de cette réunion d'hommes venus de tous les horizons se placent : 1° des ouvriers rudes, durs pour eux-mêmes, habitués à un travail pénible et peu productif,

Digitized by Google

souffrant souvent des chômages de l'industrie, accusant, non pas une institution politique qui leur a donné des droits, mais un état social dont ils ne voient que les imperfections qui les touchent ; 2° une foule d'hommes qui ont une foi vive dans les idées de justice et d'égalité que dix-huit siècles d'enseignement chrétien ont fait passer dans les veines des masses ; 3° les républicains politiques qui pensent que le principe du suffrage universel est juste et seul assez puissant pour résoudre pacifiquement les difficultés de ce temps ; tous ces groupes dont les tendances définitives ne sont pas également bonnes ont cru leur conquête commune, la république menacée et ils ont fait effort pour constater leur volonté de la maintenir.

Voilà le sens philosophique et politique de l'élection du 10 mars.

Les esprits qui ne séparent pas la défense de l'ordre social de l'institution démocratique ont assurément à regretter que les auteurs de cette manifestation aient cru devoir emprunter, pour unir des groupes séparés par des vues ultérieures différentes, des noms qui, pris pour ce qu'ils valent effectivement, ne donnent pas de garanties de sécurité à la société telle qu'elle est constituée. Pour mon compte, je déplore et j'ai déploré qu'il en fût ainsi.

Toutefois, ce résultat ne devait avoir rien d'imprévu pour des hommes qui, comme vous et moi, réunis après le 24 février dans une pensée loyale de reconstruction politique et sociale, avons voulu placer la direction de la politique de notre pays dans les mains des républicains de la veille ou du lendemain, mais éclairés, de leur temps, respectueux défenseurs de tout ce qui dans ce monde a nécessité de vie, de tout ce qui nourrit un peuple au point de vue du cœur, de l'esprit, le règle et le discipline dans la liberté.

En désirant ces hommes à la tête de nos affaires, quel avantage présentaient-ils ? Ils étaient sans arrière-pensée, sans réticences, sans faux-fuyants, ils s'appuyaient sur une base immense : l'institution démocratique loyalement acceptée, servant de point d'appui et de lien à toutes les croyances et à tous les intérêts sur lesquels la société française repose.

En face de ce grand, de ce vrai parti de l'ordre, se seraient, je le veux, dessinés tous les sectaires qui veulent la ruine des cultes, qui mêlent dans leur cerveau un mysticisme exalté à

Digitized by Google

un radicalisme anti-social, tous les prédicants de la rupture du lien moral, tous les abolisseurs de la propriété individuelle.

Il n'y aurait pas eu d'équivoque possible dans une lutte de cette nature. Le parti de l'ordre, digne alors de ce beau nom, car chacun y eût été sincère, n'aurait jamais eu plus de force pour résister à l'absurde et fonder des institutions de liberté religieuse, politique et civile généreuses et fécondes.

Qu'est-il arrivé au contraire? Le parti de l'ordre, dont la masse se compose certainement d'excellentes gens, se produit comme un hypocrite, chacun y fait des réserves : ce n'est plus la société que l'on semble y protéger, ce n'est plus dans tous les cas la liberté; ce ne sont plus les principes essentiels et vitaux de l'existence d'un peuple que l'on défend; on paraît n'être occupé que de son fétiche et de son intérêt le plus direct : je crois que les nations ne suivent pas ou suivent peu de pareils guides.

La nation française surtout aime la netteté et la droiture. On dit qu'elle est la plus logique de l'Europe; je pense qu'elle est assurément celle qui aime le mieux marcher à la clarté des idées générales et vers les solutions positives.

Pourquoi d'inutiles regrets? J'ai l'intime conviction qu'après bien des oscillations que nous aurions dû et pu éviter, notre pays ne trouvera de véritable repos que dans les conditions d'une liberté légale, loyalement acceptée, également pratiquée et dont l'Amérique a fourni au monde le premier type.

Il y a des différences très grandes entre notre pays et la civilisation anglo-américaine; je le sens; aussi ne serons-nous jamais américains; mais il y a bien des causes qui ont agi sur les deux peuples et qui persisteront : l'esprit chrétien et philosophique qui ont conduit les américains nous sont-ils donc étrangers? Ces deux souffles de la religion et de la science ne sont pas sur le point de cesser dans notre chère patrie. Elles sauveront le présent et féconderont notre avenir démocratique.

Pardonnez-moi ma longue lettre; je n'ai pu arrêter ma plume. J'ai cédé au plaisir de causer avec vous d'abondance de cœur : que ce soit mon excuse, je vous prie.

Agréez, Monsieur, l'expression bien sincère de mon respectueux et dévoué attachement.

A. Freslon,

Avocat général à la Cour de cassation.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

La mise à l'Index
(Juillet 1850)

Le Concile de Rennes marque l'apogée de la carrière de M. Bernier. A cette époque, il est généralement considéré comme un penseur et un sage administrateur. L'insuccès des attaques tentées contre lui avait mis le sceau à sa gloire. L'évêque semblait fièrement la partager. Pour avoir l'occasion de louer les deux brochures si vivement critiquées, il les mit sur son bureau. Il aimait à les montrer à ses visiteurs avec cette expression consacrée : « Voici mon *vade-mecum* »; ou bien, en feuilletant l'*État et les Cultes*, il disait : « Jamais M. Bernier ne s'était élevé si haut ». En toute circonstance, il cherchait, parfois naïvement, à le mettre en relief. Un jour, dans un dîner à l'Évêché, au milieu d'une conversation que M. Bernier soutenait avec sa finesse habituelle, ses yeux si perçants rencontrèrent ceux du prélat. Feignant la timidité d'un enfant et se tournant du côté opposé, la figure cachée d'une main, Mgr Angebault s'écria : « Il me fait peur, l'abbé Bernier, quand il me regarde! »

La roche Tarpéienne est bien près du Capitole. Par une singulière coïncidence, au moment où M. Bernier glorifiait Rome dans le mandement sur la constitution de l'Église, Rome s'apprêtait à le condamner.

Furieux de l'influence du vicaire général d'Angers au Concile de Rennes, les ultramontains avaient résolu d'en finir une bonne fois avec lui. En ne traitant pas la question

Digitized by Google

liturgique, en blâmant le traditionalisme, en rappelant à l'obéissance aux évêques les journalistes catholiques, ce concile provincial avait donné à ceux qui devaient le suivre un exemple redoutable. Pour conjurer son autorité, ou même supprimer ce précédent, il importait que l'instigateur d'une telle conduite fût frappé, déconsidéré, anéanti le plus promptement possible. Tous ceux qui se trouvaient lésés organisèrent alors une vaste cabale qui fut bientôt assurée du succès. Le prieur de Solesmes, de passage à Paris en avril 1850, écrivait à son abbé : « L'archevêque de Reims vient de prendre connaissance de la brochure de l'abbé Bernier sur les *Rapports de l'Église et de l'État*. Il est outré, et ne conçoit pas qu'un homme aussi suspect dans la foi puisse être encore en place. Le Nonce m'a dit que l'abbé Bouix vient de se faire le dénonciateur de cette brochure à Rome et que, si l'affaire se poursuit, un tel écrit ne peut guère manquer d'être mis à l'Index[1].

Dans le même temps, une lettre signée *M. B., membre du clergé de Paris*, avertissait Mgr Angebault que plusieurs prélats préparaient une condamnation de plus de vingt propositions, tirées des deux brochures de son vicaire général. « En vous écrivant, disait l'anonyme, j'ai pensé que vous pourriez parer le coup en amenant l'abbé Bernier à désavouer publiquement son erreur déjà condamnée par les conciles et les constitutions apostoliques[2]. »

La rétractation publique! Telle fut aussi la conclusion d'une brochure qui parut deux mois après : *Défense de l'Église et de son autorité contre un opuscule intitulé : l'État et les cultes*. L'auteur, qui ne se nomma qu'un peu

[1] Lettre du 22 avril.

[2] Il me semble que le dénonciateur en question est l'abbé Dominique Bouix, qui appartenait au diocèse de Paris, non par sa naissance, mais par sa résidence. Il avait déjà critiqué l'*Humble remontrance* dans la *Voix de la Vérité* des 25 et 27 février 1848. Il est à remarquer qu'il signe par les lettres *M. B.* qu'il faut sans doute interpréter Monsieur Bouix, mais qui sont les initiales de son frère, membre de la Compagnie de Jésus.

Digitized by Google

plus tard, était Adolphe-Charles Peltier, l'ancien professeur de philosophie de Combrée, l'ancien curé de Vauchrétien [1]. Le digne homme, se croyant créé tout exprès pour convertir Lamennais [2], avait essayé d'accomplir sa mission, d'abord en le réfutant, puis en cherchant à pénétrer près de lui, ne doutant pas qu'il le vainquît par ses larmes et ses prières. Plusieurs fois, du fond de sa paroisse d'Anjou, il fit le voyage de Paris et sollicita une entrevue toujours refusée. Espérant le bonheur de rencontrer un jour la brebis égarée, il résolut enfin de se fixer dans la capitale. L'archevêque le nomma quatrième aumônier de la Salpêtrière. Comme il y « opéra le baptême » d'une juive sans avoir prévenu préalablement le directeur de l'établissement, et que la contravention s'aggrava par le refus de donner des explications à une commission d'enquête, l'abbé Peltier fut révoqué. On le nomma vicaire à la Villette.

Il se brouilla avec l'archevêque de Paris, comme il s'était brouillé avec l'évêque d'Angers, comme il s'était brouillé avec son propre frère [3]. A la fin de l'année 1850, il émigra dans le diocèse du cardinal Gousset où il mourut en 1880, curé de Bézannes. Il a laissé une collection d'ouvrages imprimés des plus volumineuse. Pendant quarante ans, il se leva dès quatre heures du matin pour traduire et compiler des livres, ou corriger des épreuves au compte des grands entrepreneurs de librairie ecclésiastique. Il ne s'accordait d'autre récréation que de dénoncer, au nom du « traditionalisme » dont il était imbu, tout ce qui pouvait relever du « rationalisme » chez les catholiques qui pensaient par eux-mêmes. Il poursuivait ses victimes de séries de pamphlets

[1] L'abbé Peltier signa sa polémique au mois d'août; le premier tirage de son opuscule porte par *M. l'abbé A..., ancien professeur de Séminaire;* le second, publié en octobre, donne le nom de l'auteur, et son titre de *vicaire à la Villette.*

[2] Cf. *Lamennais*, d'après des documents inédits, par Alfred Roussel (1892), t. II, p. 343-346.

[3] Ferdinand Peltier, curé de Chanzeaux.

Digitized by Google

mal venus. Les rencontrait-il en personne, il se collait à elles pour les accabler d'un flux de paroles, roulant des citations toutes plus gothiques les unes que les autres. Il avait le physique de son moral. Petit homme maigre, d'un aspect peu agréable, desséché et tracassier, nul n'aurait pu servir de meilleur modèle à un artiste désireux de représenter « un familier du Saint-Office ». Il racheta ce caractère en se montrant toujours très aumônier à l'égard des pauvres.

L'abbé Peltier était encore à la Villette quand on vint lui demander son concours à la croisade entreprise contre M. Bernier, son ancien ennemi personnel. Il eut vite fait une brochure à laquelle les ultramontains consacrèrent une immense réclame. L'évêque d'Angers redevint inquiet : « Je suis triste pour vous des attaques si peu mesurées de Paris, écrivait-il à son vicaire général, ces taquineries ridicules sont plus agaçantes que redoutables, mais elles finissent par ennuyer[1]. »

M. Bernier restait imperturbable. Il n'eut point de peine à ramener ses amis, en leur montrant l'embarras, la confusion, les équivoques qui régnaient dans l'œuvre de son réfutateur anonyme. Les ultramontains d'Angers crurent que la campagne était à recommencer, et l'un d'eux pria tout de suite dom Guéranger de reprendre l'affaire en main. Il écrivait à l'abbé de Solesmes :

« Une pensée vient de m'être suggérée par un homme éminent dans le clergé angevin. Ce serait d'extraire de l'*Humble remontrance* et de l'*État et les Cultes* toutes les propositions choquantes et de s'adresser pour cela à un savant théologien, et de donner tout cela à rédiger à un habile écrivain. Personne ne peut aussi bien que vous faire tout ce travail. Mais, si la présidence et vos occupations ne vous le permettent pas, ne pourriez-vous pas prendre le temps d'éliminer, sinon tout ce qu'il y a de mauvais, mais ce qu'il

[1] Lettre du 8 Juillet.

Digitized by Google

y a de plus mauvais dans les pamphlets ; donner vos notes, indiquer ce qui est formellement condamné, ce qui est contraire à l'histoire. On pourrait confier ces notes à l'abbé Morel qui, je crois, ferait une excellente rédaction. Car il faut en finir avec ces vieilleries gallicanes qui, pourtant, font du mal. Vous pouvez compter sur ma discrétion. Si vous acceptez cette besogne, je me chargerai d'achever le reste [1]. »

Tout en reconnaissant à part soi la faiblesse de l'opuscule anonyme de Peltier, les ultramontains s'en servaient faute de mieux. L'*Univers* en commença la reproduction le 16 juillet [2]. On ignorait encore en France que l'affaire était réglée. Le 29 juin, la Congrégation de l'Index avait inscrit sur le catalogue des livres prohibés les deux opuscules de M. Bernier. Le décret fut publié à Rome le 11 juillet. L'*Univers* et l'*Ami de la Religion* le reproduisirent le 23. Ce jour-là même le vicaire général, secrètement averti du coup qui le frappait, écrivit à l'*Ami* la lettre suivante :

Angers, 23 juillet 1850.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Attaqué dans ma foi par un auteur qui a cru devoir se cacher dans l'ombre, et par un journal, avec une violence dont heureusement on voit peu d'exemples et, j'ose le dire, par des arguments qui n'entreront jamais dans une défense judicieuse de l'Église et de son autorité, je préparais une réponse et des explications lorsque j'ai appris, par une voie officieuse mais certaine, que mes deux opuscules intitulés, l'un : *Humble remontrance* et l'autre l'*État et les Cultes*, viennent d'être mis à l'Index par un décret de la Sacrée Congrégation. Bien que cette décision ne justifie en particulier ni telle ou telle assertion de mes adversaires, ni telle ou telle interprétation, je renonce immédiatement à toute discussion pour n'avoir même pas l'air de me débattre contre une décision qui doit être pleinement respectée.

[1] Lettre du curé Pasquier, datée du 14 juillet.

[2] Il la continua dans le numéro du 22. — Cf. aussi les numéros des 26, 27, 31 juillet et 12 août.

Digitized by Google

Les prêtres bien pénétrés des principes de Bossuet, de la Luzerne et de Frayssinous sont prédisposés à la soumission beaucoup plus qu'on n'affecte de le croire, et ils sont bien plus loin, peut-être, que les âpres et fougueux ennemis de leurs opinions, des procédés téméraires et irrespectueux à l'égard de Rome.

Je m'empresse donc de déclarer que je me regarde comme bien jugé par la Commission de l'Index et que j'adhère à son jugement sans hésitation ni restriction ; que j'en conclus que, dans les deux opuscules, il s'était glissé, quoique à mon insu, des propositions tout au moins dangereuses et susceptibles d'un sens peu orthodoxe; que c'est à mes yeux un malheur, que, de grand cœur, je rétracte toute erreur contre la foi du Saint-Siège qu'il me serait arrivé d'avancer.

Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur le Rédacteur, en donnant à cette déclaration une place dans votre plus prochain numéro.

Agréez, etc.

H. Bernier, vicaire général.

Lorsque M. Bernier connut sa mise à l'Index, Mgr Angebault était en villégiature à la Trappe de Bellefontaine, d'où il ne devait revenir que trois jours après, le vendredi 26 juillet. Le vicaire général résolut de guetter le retour du prélat pour être le premier à l'entretenir de la mauvaise nouvelle. Il s'absenta néanmoins le 25 pour souhaiter la fête d'un de ses amis les plus intimes, Jacques Claude, le curé des Rosiers. Avant le dîner il apprit aux invités sa condamnation dans les termes de sa lettre à l'*Ami de la Religion* : pas un mot de dépit, pas un signe de mépris ne lui échappa ; tous admirèrent sa digne fermeté, aussi exempte d'une humilité de convention que d'orgueilleuse bravade. Pendant le repas personne ne parut moins gêné que lui : il conduisit la conversation comme à l'ordinaire : mais il quitta de bonne heure la compagnie pour rentrer dès le soir même à Angers. Le lendemain matin quand il mit au courant Mgr Angebault, le prélat tomba dans un abattement navrant, il ne sut rien dire. Le vicaire général

Digitized by Google

lui offrit sa démission. L'évêque la refusa sans explication. Il ne retrouva de force que dans la soirée pour envoyer des lettres de consultation à plusieurs de ses collègues.

M. Bernier conservait toute son énergie. Le 22, l'*Univers* lui avait servi la suite de la brochure de Peltier; le 23, en publiant le décret de l'Index, il le fit suivre de réflexions inexactes. Le vicaire général crut devoir les démentir en écrivant à Louis Veuillot.

Angers, le 26 juillet 1850.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Tout en me soumettant purement et simplement au décret de la Congrégation de l'*Index*, du 27 juin dernier, je conservais pleinement le droit de discuter les raisonnements de M. A... et les vôtres et de publier ma réponse. J'ai pris spontanément et même j'ai annoncé la résolution de n'en rien faire; j'y tiendrai. Mais, dans votre n° du 23 de ce mois, vous donnez comme notoire un fait totalement faux, que je tiens à détruire parce qu'il peut suggérer des inductions que je ne dois pas accepter. Vous avez dit : « Tout le monde « sait que de *très graves remontrances* avaient été adressées « à M. l'abbé Bernier sur ses deux opuscules, au Concile de « Rennes. » Voici ma réponse :

Tout le monde sait que les vénérables Pères de Rennes m'ont nommé promoteur du Concile et vice-président d'une Congrégation, charge qui devait emporter et qui emporta effectivement la présidence d'une grande partie des séances.

Tous les membres du Concile savent que, loin d'être traité comme un collaborateur suspect, j'ai été appelé à déployer tout ce que j'avais de bonne volonté et d'activité.

J'affirme n'avoir reçu des vénérables Évêques et des dignes ecclésiastiques dont ils étaient entourés que des témoignages d'estime et d'affection, qu'apparemment j'étais loin de mériter, mais dont je suis heureux de pouvoir leur témoigner ici ma profonde gratitude.

J'affirme surtout, sans la moindre crainte d'être démenti, qu'*aucune remontrance* ne m'a été faite et qu'il ne m'a été adressé aucune monition ni aucun reproche, ni en présence de témoins ni en particulier, soit pendant, soit après le

Digitized by Google

Concile de Rennes, soit par les Évêques eux-mêmes, soit par intermédiaire et en leur nom, non plus que par aucun des membres du clergé réuni; en un mot, que je n'ai entendu *aucune remontrance* à l'occasion du Concile de Rennes, ni sur l'un ni sur l'autre de mes deux opuscules.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, votre très humble et très obéissant serviteur.

H. Bernier, vicaire général.

Pendant que l'*Univers* s'acharnait ainsi sur sa victime, elle commençait à recevoir de nombreuses lettres de sympathie. Les deux premières en date méritent d'être conservées.

Le curé de Saumur à M. Bernier :

Saumur, 24 juillet 1850.

Mon bon Ami,

Si j'habitais Angers, je me ferais un devoir d'ami franc, d'ami dévoué d'aller te faire une visite de condoléance dans les circonstances pénibles qui viennent de t'atteindre. Un trop long espace nous sépare, mais mon cœur est près de toi, et te dit : Tout homme est sujet à faillir, *omnis homo mendax*, tu t'es trompé, tu acceptes le jugement porté; tu fais ce que fit autrefois, à la grande édification de son siècle et de la postérité, un de nos plus illustres Évêques, ce que vient de faire dernièrement un des plus savants ecclésiastiques des temps actuels, l'abbé Rosmini; et je t'aime davantage, et j'ai plus confiance en toi, parce que tu es humble de cœur, et que l'humilité toujours difficile l'est surtout en certains cas; parce que encore le chef suprême de l'Église te dit comme jadis à Pierre : *Tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

Tout à toi, mon cher ami, et de tout cœur,

Fourmy, prêtre.

M. Freslon à M. Bernier :

Monsieur le Grand Vicaire,

Je suivais avec une grande attention la discussion, que vous avez justement caractérisée, du journal l'*Univers* contre

Digitized by Google

votre brochure distribuée à l'Assemblée constituante, lorsque j'ai lu dans les journaux la décision de la Congrégation de l'Index. Bien que je fusse certain d'avance du parti que vous venez de prendre, parti manifesté à cette heure dans votre lettre publiée par l'*Ami de la Religion* et plusieurs journaux de Paris, je n'ai pas voulu vous écrire avant de connaître d'une manière officielle votre résolution. J'étais retenu par des sentiments de réserve que votre âme délicate comprendra facilement. Je ne puis oublier cependant que j'ai peut-être été l'occasion de votre écrit sur l'État et l'Église ; je devrais donc avoir ma part de l'ennui que cette œuvre faite, à si bonne intention, vous cause. Il ne serait ni décent, ni convenable de ma part de faire ici la critique du jugement de la Congrégation de l'Index que votre foi et votre attachement à l'Église catholique vous fait accepter sans murmure et avec tant de noble simplicité. Permettez-moi cependant de dire que les catholiques qui marchent dans les sentiers de Bossuet, du cardinal de la Luzerne, de l'abbé Frayssinous, sur la question des rapports de l'Église et des sociétés temporelles ont des racines plus profondes dans l'histoire que les disciples attardés de Bellarmin.

Je n'ajouterai qu'un mot : vous m'avez semblé, fidèle en cela aux traditions des premiers siècles au moins de l'Église, conscient des temps où nous vivons, des pays que nous habitons, vouloir faire rentrer par la persuasion dans l'Église ceux qui ont pu oublier ou méconnaître la vérité de ses dogmes. Le journal qui vous a combattu justifie, lui, en matière de croyances, l'emploi de la coaction et de la force. Permettez-moi de ne partager, ni au point de vue de la liberté que j'aime, ni au point de vue de la politique bien entendue du catholicisme, l'avis de l'*Univers*.

Excusez-moi, Monsieur le Grand Vicaire, je m'aperçois que je dogmatise presque lorsque je ne dois que vous exprimer ma gratitude et les sentiments d'estime et de juste confiance que m'inspirent votre conduite soit avant, soit depuis la décision de la congrégation de l'Index.

Agréez, Monsieur le Grand Vicaire, l'expression de mon sincère et respectueux dévouement.

A. Freslon,
Avocat général à la cour de cassation.

Paris, ce 26 juillet 1850, rue du Havre, 2.

Digitized by Google

Un silence pesait à M. Bernier, celui de l'évêque. Il n'en entendait plus parler. On lui dit seulement qu'il « ne recevait personne ». Vivement blessé, trop fier et trop délicat pour s'imposer, le vicaire général résolut de donner sa démission et de demander la desservance d'une petite succursale, Bagneux, ne comptant pas mille âmes, et qu'il venait précisément de faire ériger. Il rentrerait ainsi dans le rang sans déranger aucun prêtre. Voici la lettre qu'il écrivit.

Angers, le 28 juillet 1850.

MONSEIGNEUR,

Indépendamment de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant en partage de votre autorité et de votre administration, je suis attaché et dévoué à votre personne par les liens sacrés et inaltérables d'une reconnaissance toute spéciale pour des bienfaits personnels. Aussi la loi de la reconnaissance, mal comprise peut-être, a-t-elle été la seule cause qui m'ait empêché par le passé de donner ma démission à Votre Grandeur. Aujourd'hui, cette même loi me dicte une conduite toute contraire. Lorsque ma retraite doit s'expliquer tout naturellement par une cause notoire et qui n'est reprochable qu'à moi seul, je n'ai point à balancer et je dois dégager, en me retirant, votre position que depuis longtemps déjà ma présence auprès de vous a rendue fausse et gênante.

Dans la circonstance actuelle, Monseigneur, il y avait une condition de rigueur pour que vous pussiez honorablement et convenablement me laisser grand vicaire et pour que ce poste fût pour moi acceptable et tenable : c'était de me relever vous-même en me couvrant de votre dignité et de votre autorité, au lieu de me laisser à terre, et de prendre à mon sujet une attitude ferme et bien décidée. Je n'ai point la présomption de penser que c'était pour vous le parti le plus sage et le meilleur ; mais c'était assurément *une condition de rigueur*, et l'hésitation toute seule suffit pour trancher la question. Cette question est résolue dès à présent.

Si donc ma démission n'est point déjà désirée par Votre Grandeur, je la prie de l'accepter ; je l'en conjure même, pour elle et pour moi ; et je soumets à son appréciation une autre demande dont, après mûre réflexion, je désire le succès, celle

Digitized by Google

d'être nommé curé de Bagneux. Le séjour d'Angers me serait désormais trop pénible, à quelque titre que j'y restasse. A Bagneux, je pourrai encore faire quelque bien.

Je suis avec les sentiments les plus profonds et les plus inaltérables de respect, de reconnaissance et de dévouement, de Votre Grandeur,

Monseigneur, etc.

Montrer cette lettre devait être pénible à l'évêque; et pourtant il pouvait lui être utile d'en avoir une à produire dans ces conjonctures. Aussi, M. Bernier lui écrivit-il, le même jour, spontanément, non confidentiellement.

MONSEIGNEUR,

Si vous étiez encore dans l'hésitation au sujet de la démission que je vous ai offerte dès vendredi, 26 du courant, un quart d'heure après votre retour de Bellefontaine et que depuis je vous ai donnée par écrit, cela ne pourrait s'expliquer que par cette généreuse bienveillance dont vous m'avez donné de si efficaces et de si touchantes preuves.

Permettez-moi de protester contre elle dans cette circonstance. Car, dût-elle m'être réellement utile en me retenant à mon poste, ce que je ne puis croire, il est trop manifeste qu'elle tournerait à votre détriment. Permettez-moi donc de regarder ma démission comme définitivement acceptée. L'incertitude même, à cet égard, aurait des inconvénients. Je prie donc Votre Grandeur de l'accepter, je l'en conjure même, et pour elle et pour moi; et je soumets à son appréciation une autre demande, dont après mûre réflexion, je désire le succès, celle d'être nommé curé de Bagneux. Le séjour d'Angers me serait désormais trop pénible, à quelque titre que j'y restasse. A Bagneux, je pourrai encore faire quelque bien. Je dois du reste vous dire, Monseigneur, que je trouve des ressources dans le dévouement et dans les offres généreuses de Mlle Leguay.

Veuillez agréez, etc.

Mgr Angebault à M. Bernier :

Digitized by Google

ÉVÊCHÉ D'ANGERS. *Angers, le dimanche 28 juillet 1850.*

MON BON ET BIEN CHER ABBÉ,

Je vous réponds de mon lit où je suis retenu très souffrant depuis hier au soir et surtout depuis ce matin.

Je ne vous ai pas écrit de suite, parce que dans ces circonstances aussi pénibles, je voulais réclamer le conseil de ceux qui ont votre confiance et la mienne. Vendredi, quand vous m'apprîtes ce que j'ignorais, je vous laissai pressentir que j'écrirais à notre excellent Archevêque. Vendredi soir, j'écrivis donc très confidentiellement au bon métropolitain et à mes vénérables collègues du Mans, de Nantes et de Quimper qui vous estiment et vous affectionnent. Samedi matin, j'écrivis à Mgr Régnier à Bordeaux. Je pensais qu'il était prudent pour moi d'attendre leurs réponses. En voici deux que je reçois ce matin; vous y verrez leur intérêt pour vous dans la peine profonde qu'ils ressentent comme moi. Je n'ai pas encore les autres réponses. Mais vous-même m'annoncez une détermination prise. Je ferai, mon bien bon abbé, tout ce qui dépendra de moi pour adoucir cette position et j'aimerais à vous voir choisir un autre lieu que Bagneux.

Dans tous les temps, dans tous les lieux, veuillez être assuré de mon affection bien vraie. Je n'oublierai jamais les preuves de dévouement que vous m'avez données et toujours je saurai, quand je pourrai, vous témoigner que ces sentiments seront en moi inaltérables.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments encore plus dévoués dans ces circonstances.

† GUILL., évêque d'Angers.

A. HOUTIN.

(A suivre.)

Digitized by Google

PAPIERS AU REBUT...

Notes et documents extraits des Archives de Beaufort

A propos des Archives communales

On s'explique malaisément l'insouciance des municipalités pour la conservation de leurs archives. D'importantes communes de Maine-et-Loire ne gardent aucuns papiers, en dehors des actes de l'état civil : ni budgets, ni pièces comptables, ni mandats, ni recensements, ni procès-verbaux, ni correspondances, ni délibérations, rien !

A défaut du sentiment élevé qui permet d'apprécier à sa valeur l'intérêt historique et moral des archives locales, on devrait du moins pouvoir trouver dans toutes les mairies le sens pratique, la perception des avantages matériels que peut offrir telle ou telle pièce, en certaines éventualités. Les diverses administrations qui se succèdent à certaines mairies n'ont pas même l'air de s'en douter. Les instructions ministérielles et les circulaires préfectorales n'y font rien.

Que dire des archives antérieures à 1790 ? J'eus l'occasion d'en faire la remarque [1], à propos de la publication de deux nouveaux volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales*. Dans les deux arrondissements de Baugé et de Cholet, il n'y a pas plus de trois dépôts d'archives communales, avec documents anciens. N'est-ce pas la preuve d'une déplorable incurie ?

J'ai eu la chance d'enrichir l'un de ces trois dépôts — celui de Beaufort — d'intéressantes pièces anciennes (nouvellement découvertes et sauvées d'une destruction certaine) en même temps que de curieux dossiers sur la période révolutionnaire, sans parler de liasses plus modernes.

Et précisément, parmi les anciens mandats de paiement, j'ai trouvé deux petits comptes qui, fortuitement, nous montrent combien on était soucieux, à la fin du siècle dernier, de la conservation des titres de la commune.

Le 9 juin 1793, les Vendéens s'emparent de Saumur. La nouvelle en arrive aussitôt. Dès le lendemain, les officiers

[1] *Revue de l'Anjou*, XXXIX, 1899, pp. 150-153.

Digitized by Google

municipaux de Beaufort chargent un tisserand, le citoyen Raguet, de transporter à Angers — le lieu était mal choisi, mais on ne peut suspecter l'intention — toutes les archives « pour les soustraire aux Rebelles de la Vendée ». On en avait rempli deux malles « avec différentes étoffes pour l'habillement des volontaires ».

Mais la capitale de l'ancienne province n'est rien moins que sûre : Angers est à son tour menacé. Les archives reviennent à Beaufort, le 14 ventôse an II (4 mars 1794), par le messager, le citoyen Jamet. Puis c'est sur Saumur qu'on les dirige : le voiturier, le citoyen Urbain Legeay, fait le transport en cachette ; car, pour mieux dissimuler la nature de ce transport, ce n'est plus dans des caisses, mais dans deux tonneaux, qu'on renferme les archives de Beaufort, « à cause du siège d'Angers par les Brigands de la Vendée[1] ».

Ce précédent n'était certes pas connu des administrateurs de 1870, mais l'histoire des temps troublés a souvent des analogies : lorsqu'on fut menacé de l'invasion allemande, les hospices de Beaufort se préoccupèrent de leur chartrier (dont les plus anciens documents remontent à 1411) ; ils l'enfouirent en des coffres de zinc, déposés dans un caveau funèbre. Mais l'une des boîtes, mal soudée, laissa pénétrer l'humidité dans les dossiers ; les papiers et parchemins des archives hospitalières étaient, en grande partie, perdus sans le dévouement des religieuses de l'Hôtel-Dieu, et spécialement de MM^mes^ Le Moal et Béritault, qui, prenant pour elles-mêmes la partie la plus répugnante de la tâche, ont permis à l'auteur de ces lignes de procéder au reclassement total de ce dépôt précieux, en 1874-1875.

Non seulement les archives étaient jadis conservées, cataloguées, inventoriées, et aussi récolées à chaque changement de dépositaires, mais, pour les conserver avec plus de soin, pour les surveiller avec plus de scrupule, on les tenait enfermées dans des coffres ou des armoires de cœur de chêne, fermant à trois clefs différentes. Les inventaires indiquent souvent en chaque sacristie le coffre aux papiers. Les archives hospitalières de Beaufort, entr'autres, possèdent encore leur grande armoire, menuisée vers 1670. La communauté des

[1] Mandat du 7 fructidor an II (24 août 1794), signé : « Bourcier, maire » et « Béconnais, l'aîné, officier municipal. »

Digitized by Google

Religieuses de Saint-Joseph, qui dessert l'Hôtel-Dieu depuis cette époque — avec un dévouement auquel, dans les temps les plus difficiles, les habitants ont su toujours rendre hommage — conservent également une armoire à peu près semblable et du même temps, fermant aussi à trois clefs séparées qui doivent être remises à la supérieure et à deux autres dignitaires en exercice, d'après les règles et le coutumier de l'Institut[1].

Il serait désirable que tout le monde comprit enfin la grande utilité de la conservation et du classement des archives. Il n'est, pour ainsi dire, pas d'année où des administrateurs et des particuliers n'aient à invoquer un droit basé sur des titres anciens[2]. Cette considération, à défaut de toutes autres, devrait suffire.

Entre les documents anciens, que nous venons d'ajouter à ceux qui ont été signalés dans l'*Inventaire des archives communales de Beaufort*, antérieures à 1790 [3], voici quelques pièces qui ne sont pas sans intérêt :

Naissance du grand Dauphin (1661)

Parmi les manifestations de l'allégresse publique, les plus anciennes peut-être — on croit qu'elles remontent au paganisme — sont les « feux de joie », et spécialement le « feu de

[1] Vide depuis l'expulsion des religieuses, sous la Terreur, ce dépôt a pu être reconstitué, par nous, sous le supériorat d'une sainte religieuse, Mme Le Moal, avec l'aide surtout de l'assistante, Mme Priou, vers 1869-1870.

[2] C'est ainsi qu'en 1892, par la découverte de titres du 22 octobre et du 4 décembre 1698, il nous a été possible de donner à l'hôpital de Beaufort le moyen de gagner un procès important contre la commune de Longué (V. *Revue de l'Anjou*, 1893, XXVII, pp. 216-223 et 1896).

[3] *Inventaire sommaire des Archives départementales de Maine-et-Loire antérieures à 1790* (M. C. Port, archiviste). Série E, tome III (supplément, suite). In-4° de 472 pp. (Angers, 1898). — *L'inventaire des Archives communales de Beaufort*, rédigé antérieurement aux trouvailles dont nous parlons ci-dessus, est publié aux pages 66, 106 et suivantes. — La même publication, *série G*, Ire partie (Angers, 1875-1880, in-4° de 333 pp.) donne l'inventaire du fonds « Cure de Beaufort », pp. 247 et suivantes ; et *série H*, tome Ier (Angers, 1898, in-4° de 276 pp.), l'Inventaire du fonds « Prieuré Cure de Beaufort », pp. 174 et suivantes.

Digitized by Google

la Saint-Jean ». Cette coutume à peu près abandonnée dans presque tout l'Anjou, subsiste encore en quelques contrées de la France, dans les Pyrénées notamment, et, si Paris n'a plus ses « feux de la Saint-Jean », il m'a été donné de voir en Danemark et en Suède, au moment du solstice d'été, des milliers de feux allumés en signe de joie, la chose étant d'autant plus piquante en Scandinavie, qu'il faisait alors une nuit claire comme nos plus beaux jours !

Le document suivant, comme quelques autres analogues, montre qu'au XVIIe siècle — et jusqu'à la fin du XVIIIe au moins — il n'y avait pas de réjouissance publique sans « feux de joie » et « salves de poudre ».

Il s'agit ici de la naissance du fils aîné de Louis XIV et de Marie-Thérèse, Louis, dit « Monseigneur » ou « le Grand Dauphin », né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711.

La nouvelle étant parvenue à Beaufort, le sénéchal rendit l'ordonnance suivante :

Il est mandé aux capitaines de ceste ville ou, en leur absence, leurs lieutenants et autres officiers, de faire mettre soubz les armes chacun dix hommes de leur compagnie, pour faire leur descharge au clocher de cette ville, au lieu appellé les Fusées, lors du feu de joie qui sera ce jourd'huy fait en la place publique de ceste ville, et ce pour tesmoignage de l'extrême joie, que doibvent avoir tous les sujets du Roy, de la naissance de Monseigneur le Dauphin.

Fait et donné à Beaufort, par nous Philippe Lemarié, escuyer, conseiller du Roy, senechal, presidant, juge ordinaire en la senechaussée de Beaufort, gouverneur de la ville et chasteau dudit lieu, le treiziesme novembre 1661.

(Signé) : Ph. Le Marié [1].

[1] Sur les « feux de joie » allumés à Angers, à diverses époques, voir *Inventaire analytique des Archives anciennes de la mairie d'Angers*, par Célestin Port.

Digitized by Google

Victoire de Catinat en Italie (1690)

Plus tard, le roi qui ne « cesse de vaincre », malgré la flatteuse requête du poète, occasionne, par les victoires des armes françaises des fêtes presque perpétuelles. Les documents suivants se rapportent à la victoire de Catinat qui se rend maître de Saluces, après la bataille de Staffarde, gagnée sur le duc de Savoie et le prince Eugène, le 18 août.

L'Intendant de la généralité écrit à la ville de Beaufort la lettre ci-dessous :

A Tours, ce 4 septembre 1690.

MESSIEURS,

La prospérité que Dieu continue de donner aux armes du Roy engageant ses peuples à de nouvelles réjouissances, j'ay ordre de Sa Majesté de vous dire que son intention est que vous fassiez de nouveaux feux de joye, avec le plus de solennité que faire se pourra, pour la victoire remportée par terre sur le duc de Savoye, après que vous aurez assisté à la cérémonie du *Te Deum*, qui se doit chanter dans vostre église, estant bien juste de rendre grace à Dieu, d'un avantage qu'on ne peut regarder que comme une nouvelle marque de la protection que la bonté divine veut bien accorder à la justice des armes de Sa Majesté.

Je suis toujours, Messieurs, vostre très humble et très affectionné serviteur.

HUE DE MIROMESNIL[1].

Quelques jours plus tard, la mairie d'Angers adressait à Beaufort une lettre ayant le même objet :

[*Angers*], *ce 10 septembre 1690.*

MESSIEURS,

Aiant été chargé par Monsieur l'Intendant de vous faire scavoir les volontés du Roy, touchant les feux de joie que

[1] Thomas Hue, marquis de Miromesnil, intendant de la généralité de Tours de 1689 à 1704, mourut à Paris en 1712. (Chalmel, *Hist. de Touraine*, III, 429.)

Digitized by Google

Sa Majesté souhaitte que l'on fasse, en reconnaissance de la victoire qu'elle vient de remporter sur le duc de Savoie, nous vous adressons les ordres de Monsieur l'Intendant pour que vous aiés à vous y conformer.

Nous sommes véritablement, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

GRANDET, maire[1],
DE LA MOTHE, échevin[2].

Messieurs,

Messieurs les maire et eschevins de la ville de Beaufort (sceau en cire, aux armes d'Angers).

Reddition de la ville de Mons (1690)

Le 15 mars de l'année suivante, a lieu l'investissement de Mons, que Louis XIV vient, en personne, assiéger et prendre le 9 août 1691. Voici la lettre par laquelle le gouverneur de l'Anjou fait savoir au gouverneur de Beaufort l'heureuse nouvelle et les désirs de Sa Majesté :

De la Flèche, ce 3 may 1691.

[A Monsieur de Contades, gouverneur de Beaufort[3].]

MONSIEUR,

J'ay receu la lettre du Roy par laquelle Sa Majesté me mande qu'il estoit important au bien de son Estat, pour prévenir les desseins de ses ennemis assemblés, de faire quelque entreprise considérable. Il s'estoit rendu devant

[1] François Grandet, sieur de la Plesse, conseiller au Présidial, nommé maire d'Angers le 1er mai 1689, exerça ses fonctions jusqu'au 27 septembre 1692. (Robert, *Recueil des privilèges de la ville et mairie d'Angers*. Angers, 1748, in-4o, p. 1217.)

[2] Ce nom ne figure pas sur la *Liste des conseillers échevins perpétuels de la ville d'Angers*, du *Recueil* cité ci-dessus.

[3] Georges Gaspard de Contades, père du maréchal, et comme lui gouverneur de Beaufort, avait été lui-même blessé devant Mons le 2 avril 1691 et dut subir à la suite de l'affaire, l'opération du trépan. (V. Port, *Dictionnaire*, I, 736.)

Digitized by Google

la place de Mons pour en former le siège de cette capitale du Henaux[1]. Sa Majesté s'en seroit rendu le maistre en quinze jours de tranchée ouverte, avec la perte de fort peu de gens, à la veüe du prince d'Orange qui n'en estoit esloigné que de sept lieue (*sic*) avec un fort grand corps de trouppes. Elle a esté reduitte à l'obéissance de Sa Majesté, quoy qu'il y ust une garnison de 7.000 hommes, ce qui est une marque visible de la protection que Dieu donne à la justice de ses armes.

Sa Majesté escript aux archevesques et evesques d'en faire chanter le *Te Deum* dans toutte les villes de son royaume, et me mende d'assister à celuy que bon me semblera, y faisant trouver, par touttes les villes, les corps de ses officiers et d'y faire faire les feux de joye et tirer le canon, ce que vous ferez aussy, s'il vous plaist, dans l'estendüe de vostre charge, donnant les ordres aux maires et eschevins de faire ce qui deppend de la leur. Ce à quoy j'espère que vous satisferez en tout ce qui regarde la volonté du Roy.

Je ne feray la presente plus longue que pour vous asseurer que je suis toujours,

Monsieur, vostre très humble servitteur.

(Signé) : *Serviteur* R. DE LA VARANES.

L'intendant du comte de Provence en Anjou (1772)

Louis-Stanislas Xavier, comte de Provence, frère du futur roi Louis XVI, avait reçu en apanage le comté d'Anjou par édit du 21 novembre 1771. Le Conseil de ville d'Angers lui avait adressé ses félicitations à cette occasion[2]. Le prince (qui devait règner sous le nom de Louis XVIII et fut le dernier des apanagistes), reçut, en même temps, l'apanage du comté de Beaufort. Et bientôt il envoyait en Anjou son inten-

[1] Hainaut.
[2] Archives municipales d'Angers, BB. 124, f° 70.

Digitized by Google

dant M. de Limon. Le maire de Beaufort eut connaissance de cette visite par M. de Cromot, qui lui écrivit la lettre suivante :

M. le Maire de la ville de Beaufort.

A Paris, le 11 juillet 1772.

Monseigneur le comte de Provence m'a ordonné, Monsieur, de vous prévenir que M. de Limon, intendant de ses finances, doit se rendre incessamment par ses ordres dans la province d'Anjou, pour y faire sa tournée, et qu'il restera quelques jours dans votre ville.

Monseigneur est persuadé qu'on y aura pour M. de Limon tous les égards dus aux commissaires de son conseil et qu'en particulier, vous et les officiers municipaux, vous vous empresserez de lui procurer tous les éclaircissements dont il pourra avoir besoin pour le service du Prince. Vous ne devez point douter que Monseigneur ne vous sache beaucoup de gré des preuves de zèle que vous lui donnerez à cette occasion.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) : Cromot.

Bien que les documents nous manquent, comme tant d'autres, il est probable que les habitants de Beaufort firent, selon l'usage, des présents de ville au délégué et représentant de « Monseigneur ».

Les Archives d'Angers, plus complètes sur ce point, conservent encore le menu du diner qui fut offert à M. de Limon, et au prince lui-même.

Maladie et mort de Louis XV (1774)

C'est ce même Intendant qui se chargeait d'informer l'apanage du duc d'Anjou et du comte de Beaufort des grandes nouvelles de la Cour. A ce point de vue, les deux lettres ci-jointes sont curieuses : elles prouvent les relations d'une petite ville de 5 à 6.000 âmes avec Versailles et Paris à la fin du dernier siècle.

Digitized by Google

L'opinion, ou plutôt la curiosité et l'affection (car on ne peut guère parler d'opinion publique à cette époque), étaient fort émues par la nouvelle maladie du roi Louis XV, le Bien-Aimé. Les communications n'étaient pas rapides. Les courriers extraordinaires étaient rares. Néanmoins, le corps de ville de Beaufort reçut, à quelques jours de distance seulement, les lettres ci-dessous qui, par leur ton de bonhommie, ont l'air de correspondances intimes : c'est un parent qui écrit à d'autres parents. Il y a là, sous des formes presque triviales, tout un enseignement sur l'état d'esprit des sujets du roi, vis-à-vis des grands dignitaires de la couronne, et l'on aurait peine à y voir les signes de cette oppression pesante que les rhéteurs de la Révolution et leurs descendants ont si souvent désignée à la haine des foules contre les institutions de l'ancienne France :

MM. les maire et échevins de Beaufort.

A Paris, le 4 may 1774.

La ville de Beaufort, Messieurs, est sûrement très inquiète de la santé du Roi, et je crois vous rendre service que de vous annoncer qu'elle est aussi bien aujourd'hui mercredi qu'elle puisse l'être. Sa Majesté a bien passé la nuit : la suppuration a commencé hier et s'annonce bien ; la gorge, la tête et les urines sont très libres, la fièvre beaucoup diminué et plus d'assoupissement. Les vésicatoires continuent de faire à merveille. Je me ferai un plaisir de vous annoncer le progrès de la guérison de Sa Majesté, pour laquelle je ne doute pas de la sincérité de vos vœux.

Je suis très sincèrement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) : De Limon.

A Paris, le 11 may 1774[1].

La maladie du Roi devenue plus dangereuse dans la nuit du samedi au dimanche s'est soutenue dans le même

[1] Même écriture que la précédente, sans signature.

Digitized by Google

état de danger jusqu'au lundi matin. Le lundi au soir, il y a eu une crise très forte, la nuit a été dangereuse; le mardi matin S. M. s'est trouvée un peu mieux, les mains ont enflé, les boutons sont grossis, quelques-uns ont donné du pus, la respiration a été moins gênée; les urines ont bien passé, et les vésicatoires qu'on a multipliés ont assés rendu. On désirait des évacuations; il en est survenu une copieuse à une heure. La joye et l'espérance se sont réveillées dans tous les cœurs. Des courriers sont partis pour annoncer cette heureuse nouvelle. Mais, par une révolution imprévue, Sa M. est décédée, sur les 2 heures, ayant conservé sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment. La veille, M. le Dauphin[1] avait donné ordre de distribuer 20.000 livres aux pauvres de Paris, à prendre sur sa cassette et celle de Madame la Dauphine[2]. Le nouveau roi est parti avec les princes ses frères et toute la famille royalle pour Choisy[3]. Mesdames qui ont servi le feu Roi jusqu'à sa mort avec un courage et une affection inexprimables, y sont aussi; mais elles logeront séparément dans le petit château[4].

A Angers, c'est le nouveau roi, Louis XVI, qui se chargea d'apprendre la mort de Louis XV[5].

A Beaufort, c'est à l'instigation des Francs-Maçons que fut célébré le service funèbre du feu roi.

[1] Depuis, Louis XVI, il était dauphin depuis la mort de son père (20 décembre 1765).

[2] Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, qui avait épousé le dauphin le 16 mai 1770.

[3] Choisy-sous-Seine, à 3 lieues de Paris. « On y voit une belle maison royale, dont les jardins sont très propres et ornés de magnifiques statues copiées d'après les antiques de Rome » disait le *Dictionnaire géographique portatif de France*, du temps (Paris, 1765, 4 vol. in-12, tome Ier, p. 574).

[4] Les filles de Louis XV survivant à cette date, étaient : Mesdames Marie-Adélaïde, alors âgée de 42 ans ; Marie-Louise-Thérèse-Victoire, âgée de 41 ans ; Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine, 40 ans ; Madame Louise-Marie, qui était âgée de 37 ans, était entrée au Carmel depuis près de trois années.

[5] *Archives municipales d'Angers*, BB. 126, f. 100 et sur le service du roi, ff. 103 à 133.

Digitized by Google

Le comte de Provence prend le titre de « Monsieur » (1774)

Dès le XVIe siècle, et, normalement, depuis Gaston, frère de Louis XIII, le premier frère du Roi prit le titre de « Monsieur [1] ».

Louis XVI succédant à son grand'père, son frère, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, duc d'Anjou, comte de Beaufort et depuis Louis XVIII, devait prendre ce titre. Voici la lettre de l'intendant de ses finances, qui en donne signification à la ville de Beaufort et précise les formules que l'étiquette devra désormais employer :

Paris, le 15 mai 1774.

MM. les Officiers municipaux de Beaufort.

Je crois devoir vous prévenir, Messieurs, [que] depuis l'avènement du Roi à la couronne, Monseigneur le comte de Provence a cessé de porter ce nom, pour prendre celui de *Monsieur*. En conséquence, vous voudrez bien ne pas désigner ce prince, dans tous les actes publics, autrement que *Monsieur, fils de France, frère du Roi*. En parlant de lui verbalement ou par écrit, il suffira de dire *Monsieur*.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) : De Limon.

Naissance du dauphin (Louis XVII) (1785)

Que de réflexions mélancoliques nous inspire cette dernière lettre, où l'Intendant de la généralité de Tours prescrit des réjouissances publiques, pour la naissance de l'infortuné petit prince, qui reçut en naissant le nom et le titre de Louis-Charles, duc de Normandie, et qui, reconnu roi lorsque son père était envoyé à l'échafaud, ne règna que dans la prison du Temple, pour mourir misérablement le 5 juin 1795, à l'âge de dix ans !...

[1] V° *Mémoires du duc de Saint-Simon*, Ed. Cheruel et Ad. Regnier, t. VI, pp. 354 et suiv.

Digitized by Google

A Messieurs, Messieurs les Officiers municipaux à Beaufort.

[*Tours*], *le 7 avril 1785.*

Sa Majesté, Messieurs, ayant donné des ordres pour faire chanter le *Te Deum*, dans toutes les églises de son Royaume, en actions de graces de la naissance d'un fils, dont la reine vient d'être heureusement délivrée, elle me charge de vous en instruire, afin que vous ayés agréable d'assister à celui qui sera chanté dans la principale église de votre ville, dans le cérémonial ordinaire et que vous fassiés faire des feux de joie et tirer le canon, ainsi qu'il est accoutumé pour marque de réjouissance publique. Je ne doute aucunement de vos dispositions à remplir les intentions de Sa Majesté.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D'AINE[1].

La Révolution est venue.

Presqu'à la veille de la mort de Louis XVI, un mandat nous fait constater le premier envoi d'ornements d'église au district de Baugé, envoi très incomplet, car les Beaufortais n'obéissent qu'à regret à ces ordres de spoliations ; tous les documents le démontrent. En même temps on renvoie les canons prêtés à la Garde nationale.

Voici ce document :

« Le secrétaire greffier de cette municipalité payera au citoyen Métayer, voiturier, la somme de sept livres dix sous pour salaire :

« 1° De la voiture par luy faite *d'ornements d'église* transférés de cette ville à Baugé[2] ;

[1] Marius-Jean-Baptiste-Nicolas d'Aine, intendant de Touraine de 1783 à 1789. Il était fort instruit. On lui doit des traductions de Robert Dodsley et de Pope. Il est mort en 1804. (Carré de Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire*, I, p. 8.)

[2] Cf. Joseph Denais, *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, p. 150.

Digitized by Google

« 2° De celle du numéraire qu'il a apporté en retour pour cette municipalité ;

« 3° D'une autre voiture aux Roziers, pour le transport des deux *canons* rendus au citoyen Tessié [maître de poste à la Ménitré], qui les avait prêtés à la commune de Beaufort [1].

« Audit. Beaufort, ce 16 janvier 1793. »

(Signé) : BOURCIER.

BÉCONNAIS l'aîné.

Le conventionnel Bézard en mission à Beaufort (1794)

La Convention envoie des Représentants en mission dans l'Ouest et, parmi eux, le citoyen Bézard, qui paraît arriver à l'improviste. Cette petite pièce vient l'attester :

« Le citoyen Trésorier de cette municipelité payera au citoyen porteur du présent la somme de 45 sols pour avoir, par ordre de la Municipalité, averti le citoien commandant [de la Garde N^le^] qui était lors à Porteaux [2], de se rendre en cette commune aux fins de commander une garde pour recevoir le représentant du peuple à Beaufort.

« Ce 12 frimaire l'an 3e de la République [2 décembre 1794].

« BERITAULT, CHAILLOU. »

[1] C'est le 25 juillet 1789 que M. Tessier du Mottay avait offert à la milice de Beaufort, les deux petits canons d'une livre de balles, qui lui furent restitués en 1793. Deux autres petites pièces de canons, qui servent encore (1900) lors des réjouissances publiques, portent, près de la lumière, en caractères fondus en relief : COMMUNE DE BEAUFORT. Des traces de peinture laissent deviner encore les mots LIBERTÉ, ÉGALITÉ, sur ces pièces qui datent évidemment de 1793.

Un document des *Archives de Beaufort*, de cette même époque, indique Château-Lavallière, en Touraine, comme le lieu où furent fondus les boulets de canon employés à Beaufort, et dont plusieurs figurent au Musée de cette ville. Les forges de Château-Lavallière se sont éteintes il y a environ cinquante ans.

[2] Porteaux, village sur la limite des Rosiers, où existait une section de la Garde Nationale de Beaufort.

Digitized by Google

Il convient de citer ici cet extrait non signé des *Affiches d'Angers* du 19 frimaire an III (dimanche, 7 décembre 1794); nous le devons à l'obligeance de notre ami M. Henri Baguenier-Désormeaux, qui a publié d'excellents travaux sur la Vendée.

« *Angers, le 15 frimaire, etc.*

« La commune de Saumur, comme celle d'Angers, a été en proie à ces hommes que l'impulsion de Robespierre faisait agir dans tous les sens contraires au bonheur de la République.

« Une infinité d'individus incarcérés depuis longtemps, la plupart sans aucuns motifs, gémissaient dans les fers et attendaient avec patience leur libérateur.

« Le representant du peuple *Bézard* s'est rendu à Saumur...

« Des malveillants s'étaient portés *à Beaufort* et dans les environs et avaient annoncé qu'ils étaient l'avant-garde d'une plus grande troupe; plusieurs vols se commettaient, l'activité de la municipalité, le zèle de la garde nationale arrêtèrent ces malheurs dans le principe. Le représentant en est instruit; de suite, il y envoie les grenadiers du bataillon de Saint-Amand; la confiance renaît. Bézard arrive avec le commandant de la place de Saumur et quelques hussards et chacun oublie rapidement cette inquiétude légitime, pour goûter le bonheur que leur procure la présence du représentant, dont tous les actes sont marqués par la justice et l'humanité; tous à l'envi se disputent le plaisir de lui offrir leur domicile, pour lui prouver plus particulièrement combien sa présence leur est chère.

« Le maire, dans un discours succinct, a rappelé que, l'an dernier, à pareille époque, les brigands emportant avec eux la honte de leur défaite sous les murs d'Angers, *occupaient la commune de Beaufort;* qu'alors la terreur, la peste, la mort les accompagnaient. Cette journée,

Digitized by Google

dit-il, nous offre un contraste bien frappant et c'est par les cris de, vive la République! vive la Convention! que nous en célébrons devant vous l'heureux anniversaire.

« Une image non moins frappante a ajouté à l'allégresse commune, un jeune enfant se présente devant Bézard et lui redemande sa mère dont il est séparé depuis longtemps par l'effet d'un jugement criminel; ce langage innocent de l'enfance parle à tous les cœurs, des larmes coulent et chacun implore non la clémence du représentant, mais sa justice. Le représentant, quoique sensible à l'intérêt qu'inspirait cet enfant à tous ceux qui assistaient à la société (présidée par Bézard), démontra que la Convention seule avait le pouvoir de prononcer en pareil cas. Il demanda les pièces pour les envoyer au Comité de législation. Il donna des secours à l'enfant, au nom de la Convention nationale.

« A son retour à Saumur, le représentant s'est rendu au camp de Breuille... »

Que de choses, en un petit dossier, que de changements! Nous arrivons à l'Empire[1].

Invitation au maire de Beaufort pour le sacre de Napoléon Ier (26 octobre 1804)

M. Danquetil de Ruval, président du canton de Beaufort, arrondissement de Baugé, département de Maine-et-Loire.

La Divine Providence et les Constitutions de l'Empire ayant placé la dignité Impériale héréditaire dans notre famille, nous avons désigné le onzième jour du mois de frimaire[2] prochain pour la cérémonie de notre sacre et de

[1] Nous avons emprunté à ce dossier, pour la communiquer au journal l'*Eclair* de Paris, du 27 mars 1900 (V. *Revue de l'Anjou*, XL, p. 299), la lettre et la note du préfet au maire de Beaufort, rapportant les circonstances intimes de la naissance du roi de Rome.

[2] 2 décembre 1804.

Digitized by Google

notre couronnement : nous aurions voulu pouvoir, dans cette auguste circonstance, rassembler sur un seul point l'universalité des citoyens qui composent la nation française : toutefois et dans l'impossibilité de réaliser une chose qui aurait eu tant de prix pour notre cœur ; désirant que ces solennités[1] reçoivent leur principal éclat de la réunion des citoyens les plus distingués, et de prêter, en leur présence, serment au peuple français, conformément à l'article 52 de l'Acte des Constitutions, en date du 28 floréal an 12[2] ; nous vous faisons cette lettre, pour que vous ayez à vous trouver à Paris, avant le trois du mois de frimaire prochain et à y faire connaître votre arrivée à notre grand maître des cérémonies : sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Saint-Cloud, le quatre brumaire an 13.

Signé : NAPOLÉON.

Le Secrétaire d'État : MARET[3].

Plus d'un siècle a passé — et quel siècle ! quels bouleversements ! quelle Révolution ! — depuis les victoires de Louis XIV. Napoléon est à l'apogée de sa gloire. L'éclat de ses triomphes a remué le monde entier. Un humble instituteur, à qui l'on a confié, en 1800, le collège de Beaufort, F. Maillet, ne veut pas se contenter de célébrer le vainqueur, en prose ; il a recours à la langue des Dieux, et sans enrichir d'un trésor la poésie française, il nous laisse, du moins, des vers qui ne

[1] *Sic.*

[2] 18 mai 1804. « Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, empereur des Français », etc... « Le serment de l'empereur est : Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et faire respecter les lois du Concordat et de la liberté des Cultes, de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux, de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi, de maintenir l'institution de la Légion d'honneur, de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

[3] Hugues-Bernard Maret, plus tard duc de Bassano (1763-1839), successivement journaliste, membre du club des Feuillants, ambassadeur, secrétaire de Bonaparte avant le 18 brumaire, secrétaire général des Consuls, secrétaire d'Etat, chef du Cabinet, ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur, membre de l'Institut, etc.

Digitized by Google

manquent ni de souffle ni d'harmonie et qui offrent, en outre, un exemple curieux de l'enthousiasme angevin, au lendemain d'Austerlitz.

Voici d'abord la lettre d'envoi du poète-professeur : nous ignorons le nom du destinataire, probablement M. Danquetil de Ruval, maire de Beaufort.

Beaufort, 5 janvier 1806.

MONSIEUR,

Au bruit de nos nombreuses et éclatantes victoires, mon imagination s'est enflammée, j'ai saisi ma lyre et j'ai osé chanter l'immortel héros qui les a remportées. J'avoue ma témérité. C'est un sujet qui ne devrait être chanté que sur la lyre d'un *Pindare* ou d'un *Homère*. Ma faible production est l'élan d'une âme vraiment patriotique. J'ai aussi voulu payer mon tribut d'éloges au grand homme qui fait le bonheur et la gloire de ma patrie.

Daignez, je vous prie, Monsieur, en agréer l'hommage, et la lire avec toute l'indulgence dont elle a besoin.

Je vous l'aurais fait passer plutôt, mais j'ai voulu attendre le jour où les autorités civiles réunies au clergé viendraient célébrer les triomphes de nos héros et en rendre leurs actions de grâces à l'Être Suprême.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MAILLET.

Enfin l'Europe délivrée
De ses longs et sanglans malheurs,
D'une paix longtems désirée
Goûtait le calme et les douceurs.
Soudain !... O sinistres alarmes !
De tous côtés on crie aux armes,
Mars fait flotter ses étendards.
Fier Germain, de tes mains tremblantes,
Je vois les rênes chancelantes
Tomber ainsi que tes remparts.

Digitized by Google

Cour parjure, faible, hautaine,
Tu fais encore des efforts ;
Cour, sans honneur, que l'or entraîne,
De la paix tu romps les ressorts ;
De la paix, que dans sa clémence,
T'accorda le Dieu de la France,
Quand il pouvait t'anéantir.
Puisque dans ton aveugle rage
Contre nous tu formes l'orage,
Tremble et redoute l'avenir.

Eh ! quoi pour secourir un traitre,
Héritier de Pierre le Grand
Tu vas déshonorer le sceptre
Qu'illustra ce grand conquérant !...
Des régions hyperborées
Tu t'avances vers nos contrées ;
Mais nous arrêterons tes pas.
En vain, vos fureurs inhumaines,
Tyrans ! pour nous forgent des chaînes
Nous en chargerons vos soldats.

Voyez ces campagnes fumantes
Du sang de vos nombreux guerriers.
Là, nos légions triomphantes
Attendent de nouveaux lauriers.
Ces champs, témoins de nos conquêtes,
Verront encore les défaites
De vos soldats, mal affermis,
Saisir le glaive de la guerre,
Napoléon ! que ton tonnerre
Écrase encor nos ennemis.

J'entends la trompette guerrière
Donner le signal des combats.

Digitized by Google

Français, entrez dans la carrière,
Napoléon guide vos pas.
Aussi vite que la pensée
Il part... La Ligue est devancée
Ses complots seront impuissants.
Ainsi du séjour du tonnerre
Un aigle fondant sur la terre
Surprend des oiseaux imprudens.

Déjà le bronze des batailles
Vomit la mort dans tous les rangs;
Déjà les tours et les murailles
S'écroulent sous les coups des Francs.
C'est un torrent qui, dans sa rage,
Renverse tout sur son passage...
Le Ligueur est déconcerté.
Rien ne résiste à nos cohortes;
Ulme, Vienne ouvrent leurs portes,
Le Germain fuit épouvanté.

Du Français tu fuis la présence,
Peuple, reste dans tes foyers.
Le sang du faible sans défense
Ne ternit jamais les lauriers.
Fier lion au champ de la Gloire
Quand son cœur vole à la victoire,
Il est bouillant, impétueux.
L'ennemi met-il bas les armes?
Sa main qui semait les alarmes
Tarit les pleurs des malheureux.

Insensé! quel est ton délire?
O Français! quels sont tes projets?
Renonce au démon qui t'inspire
Mets fin aux maux de tes sujets.

Digitized by Google

Napoléon t'appelle encore
Et, vainqueur, c'est lui qui t'implore
Il veut dissiper tes erreurs.
Mais non... dans la folle arrogance,
Tu fuis pour braver sa puissance;
Bientôt tu vas verser des pleurs.

Ouvre-toi, temple de Mémoire,
Pour le jour le plus glorieux:
Jamais le burin de l'Histoire
N'en a gravé de plus fameux.
Je vois trois Césars, en personne,
Épris des fureurs de Bellone,
S'avancer au champ de l'honneur,
Déjà, bouillans d'impatience.
Les trois guerriers sont en présence :
On combat... un seul est vainqueur.

Théâtre d'un affreux carnage
Champs d'Austerlitz, vaste cercueil,
Où des Ligueurs, votre courage
Écrase la force et l'orgueil;
Célèbre et fatale journée
Annonce à la terre étonnée
Napoléon et ses succès.
Encore battus par la tempête,
Nos ennemis courbent la tête
Et, tremblans, demandent la paix.

Césars, honorez ce grand homme,
Il ne connaît point de rivaux.
Des temps de la Grèce et de Rome
Il dépasse tous les héros.
Que l'univers à son image
Se prosterne et lui rende hommage,

Digitized by Google

Et tremble au seul nom des Français.
Napoléon, âme guerrière,
Tu soumettrais l'Europe entière ;
Mais non, tu lui donnes la paix.

Divine paix, aimable et pure,
Ton nom, dans ce temple sacré
Par les amis de la Nature
Dans leurs chants sera célébré.
Répands tes bienfaits sur la terre
Et que le démon de la guerre
N'en trouble jamais la douceur.
Fille du ciel, ô Paix chérie !
Je vois enfin dans ma Patrie
Revenir les Arts, le Bonheur.

Toi seul, insulaire perfide
Tu prétends troubler l'Univers !...
De sa tyrannie homicide,
Français ! affranchissez les mers.
A vos armes toujours fidelle
La Victoire encore vous appelle
Brisez le trident d'Albion.
Napoléon, c'est ton ouvrage...
Quelle tombe comme Carthage
Sous les coups du grand Scipion.

F. Maillet.

Je me réjouis d'avoir pu sauver tous ces documents, et bien d'autres encore.

Je m'en réjouirais davantage, si cette petite moisson donnait à mes compatriotes la pensée de glaner sur d'autres champs : les greniers des mairies, des presbytères, des châteaux ont, peut être encore des trésors. Souhaitons que chaque mairie, chaque église conserve, avec soin ce qu'elles possèdent et qu'on n'ait plus à déplorer de nouvelles destructions d'archives.

Joseph Denais.

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

CHAPITRE XIX

Les jeux de Bourse. — Les placements d'argent. — Difficulté de dénaturer une fortune immobilière. — Dangers du jeu. — Avantages des immeubles. — L'esprit de famille. — La famille Pénaud. — Nobles sentiments de famille. — Conseils à un jeune homme tombé dans l'infortune. — La situation de caissier. — Mort de Henry Derouet. — Réflexions sur la douleur. — Abondance des récoltes en 1819 et difficulté de les vendre.

La situation de Prudent Bruley à la Compagnie d'assurances générales le mettait en relations fréquentes avec les principaux financiers de Paris. Il les voyait tous, plus ou moins enivrés par des opérations fructueuses que permettaient enfin la cessation des grandes guerres et la stabilité probable du gouvernement. C'était, pour tout débutant, un périlleux encouragement : aussi, donnait-il à son père le conseil de convertir en capitaux, d'un placement alors très fructueux, ses propriétés foncières trop souvent improductives.

Jean Bruley, croyant apercevoir chez son fils une dangereuse disposition à se lancer dans des spéculations de bourse, estima prudent de réagir. Il lui adressa ces observations, fruit de son expérience :

« *10 juin 1818.*

« ..... Tu es dans le moment de l'enivrement; il semble qu'il n'y ait, à Paris, qu'à oser pour beaucoup gagner. Mais sois donc certain que des revers funestes suivent d'ordinaire de si brillants succès, et que dans les jeux de la

Digitized by Google

bourse l'on ne peut gagner que d'autres ne perdent. Je conçois que dans la circonstance de l'emprunt actuel tous les joueurs aient eu un bénéfice certain, parce qu'ici c'est l'État seul qui paie; mais, cette crise passée, tout rentre dans les chances ordinaires où les heureux prospèrent aux dépens des maladroits. S'il n'en était ainsi, pourquoi l'argent serait-il si commun en province; pourquoi les collocations y seraient-elles si difficiles? Chacun courrait à Paris avec son or, et les ateliers ainsi que les champs deviendraient déserts.

« Peut-être écouteras-tu avec déplaisir ces observations; mais, si tu veux faire attention aux difficultés de dénaturer sa fortune, tu jugeras sainement des embarras de ma situation. Élevé dans les habitudes de la propriété, je n'ai jamais songé à faire de mes enfants des financiers et, tout bien pesé, si ce dernier état est plus brillant, l'autre est de beaucoup le plus sûr. Malgré tes brillantes espérances, j'avoue que je reste incrédule et froid et que je préférerais te voir occupé à gouverner une fortune modeste que courir les chances hasardeuses qui te séduisent..... »

M. Bruley trompé sur les intentions de son fils, en reçut cette réponse le 22 juin :

« .....Tu parles de retours perfides, de chances funestes auxquels sont exposés les *joueurs de Bourse*. Oui sans doute on s'expose à une culbute, et on le mérite, quand on veut s'élever en un jour; mais qu'a de commun cette fureur déplorable avec le but que je me propose? En vérité, tu me comprends mal; et, à cause de cela, tes inquiets pressentiments sont explicables. Je vois que le véritable état de la place de Paris ne t'est pas connu, non plus que les causes majeures qui doivent encore, pendant plus de dix ans peut-être, y entretenir ce manœuvrement de fonds et favoriser les plus brillantes opérations de banque. Rends-moi plus de justice, et cet amour de l'or, si ardent, si nouveau, réduis-le au désir, sage et bien

Digitized by Google

entendu, de suivre un état non moins honorable qu'un autre, d'augmenter mon bien-être avec mes revenus et de grossir de modestes capitaux.

« Voilà, pour vos propres intérêts, le conseil que je voudrais vous voir suivre. Un tiers de votre fortune en portefeuille ajouterait singulièrement à votre aisance. Tous les bons esprits sont aujourd'hui de cet avis.....

« Dans un siècle où tout s'estime au prix de l'argent, où les besoins s'étendent avec le luxe, il faut tâcher aussi d'échapper à cette affligeante médiocrité, pour laquelle nous n'étions pas faits dans l'ordre ordinaire des choses..... »

Les appréhensions du père de famille n'étaient pas moins justes que les regrets du fils, car à cette époque les placements en capitaux étaient aussi fructueux qu'ils semblent aujourd'hui aléatoires. Mais l'avenir des fortunes mobilières était encore peu compris en province. Les esprits y étaient restés sous l'appréhension des cataclysmes qui, depuis le commencement de la Révolution, avaient si souvent atteint les rentiers.

Or, Prudent Bruley vivait à Paris dans un milieu où les idées nouvelles étaient journellement prônées ; les sommités du parti libéral venaient au cercle du *Commerce*, dont lui-même était membre, et où il se créa les plus utiles relations.

Sur ces entrefaites, Mme Bruley, accompagnée de ses deux filles, alla passer quelques jours à Paris. Prudent Bruley leur reparla des avantages qu'il y avait à disposer de certains capitaux sur la place de Paris où les placements étaient alors fort productifs, et il décida sa mère à joindre ses instances aux siennes pour obtenir la conversion d'une partie de leurs propriétés.

Jean Bruley écrivit alors à son fils, le 13 septembre 1818.

« ..... Il n'est pas aussi aisé qu'on pense de vendre des immeubles quand rien ne force à de grands sacrifices.

Digitized by Google

Le point essentiel pour ces opérations est de ne paraître ni endetté, ni forcé de vendre, car alors on est à la merci des acquéreurs dont la loi est d'autant plus dure que l'on paraît avoir plus besoin d'eux.....

« Déjà plusieurs fois je t'ai engagé à m'expliquer comment tu conçois ton affaire : car il s'agit d'opérer sûrement et fructueusement, circonstances qui se réunissent rarement dans les spéculations financières. Ta mère dans sa dernière lettre m'a paru séduite, mais il me semble, qu'en somme il s'agit de spéculations sur les fonds publics, c'est-à-dire de ce jeu terrible à la hausse et à la baisse qui, comme tous les jeux, ruine vingt spéculateurs pour un qu'il enrichit.....

« Est-ce qu'aux jeux si effrayants de la Bourse les frais de négociations, toujours proportionnés aux valeurs négociées, n'absorbent pas aussi, à la longue, les profits? Qui me dira également s'il a été bien facile de prévoir la baisse rapide qu'éprouvent depuis dix jours les effets publics? Ils remonteront, me dira-t-on. Je veux le croire, mais on conviendra qu'ils peuvent baisser beaucoup encore; et quel est le sort du spéculateur qui, n'ayant rien à perdre, a commencé ce jeu au moment de la baisse?

« Les personnes qui se laissent séduire par l'appât du gain et qui ont le courage de renfermer toute leur fortune dans leur portefeuille, croient avoir tout dit quand, décriant la propriété, elles lui reprochent de ne rapporter que 2 et 3 pour cent. Mais, si on leur répond, ce qui est exactement vrai, qu'une propriété valant cent mille francs aujourd'hui, en valait à peine la moitié il y a vingt ans, il sera bien démontré que cette même valeur rapporte plus de cinq pour cent du capital réprésenté il y a vingt ans.

« Que serait-ce, si l'on se reportait à un demi-siècle et plus? Il est constant, et j'en ai moi-même la preuve, que bien des propriétés ont aujourd'hui un revenu plus considérable qu'elles ne valaient intrinsèquement autrefois.

Digitized by Google

Mais en prenant les choses dans leur état actuel, pourra-t-on disconvenir que, suivant la progression constante, un capital placé aujourd'hui moitié en effets publics, moitié en immeubles, éprouvera une telle disproportion, que même en admettant par impossible que les capitaux mis sous la main du gouvernement n'éprouveront aucune de ces réductions, qui depuis plus d'un siècle ont été la ressource ordinaire des ministres des Finances, au bout de peu d'années tout l'avantage sera pour l'immeuble?

« Il est donc bien reconnu que se défaire des biens-fonds pour les placer sur le gouvernement, dans la seule vue d'accroître momentanément son revenu, c'est égoïsme et imprévoyance.

« Mais, me dira-t-on, ce n'est point de collocations de ce genre qu'il s'agit, ce sont des spéculations que nous voulons faire. A cela, je n'ai rien à objecter jusqu'à ce que je connaisse la nature de ces spéculations qui, je le répète, ne sont d'ordinaire très fructueuses qu'en proportion des risques.

« Voilà, mon ami, un long sermon, même du rabâchage, car plus d'une fois j'ai traité cette matière : passe-le moi en faveur du motif. Tu n'es pas encore engagé sur cette mer de l'agiotage, si féconde en naufrages : il est bien permis de frémir en te voyant impatient de t'y embarquer. Songe qu'il s'agit ici de ta fortune entière ; cela mérite de ne pas abonder dans le même cercle d'idées et de faire quelque attention aux raisonnements des personnes qui voient de sang-froid et s'appuient sur l'expérience de longues observations.

« A ce propos encore, tu es sûrement instruit que notre chère Prudence (Mme Derouet, sa fille) va, d'après nos arrangements, avoir La Barre [1]. Or, je peux assurer que, depuis quarante-cinq ans que cette propriété est dans

[1] Propriété située dans le bourg de Vouvray (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

notre famille, elle a produit sept à huit fois au moins son capital qui n'était que de vingt et quelques mille francs. Que serait-il aujourd'hui si ma bonne mère, moins sage, l'avait placé en rente sur l'État? De réductions en banqueroutes, 1,200 fr. de rente, de cette époque, n'en vaudraient pas 100 aujourd'hui. Ta sœur, bien convaincue de l'excellence de cette propriété, qui lui sera d'autant plus chère qu'elle lui viendra de sa grand'maman, s'y attachera et sera certaine de laisser un bon revenu à ses enfants. Je pourrais en dire autant des Girardières; mais que deviendra après nous cette propriété qui, pour mes enfants, a également le mérite de leur venir de leurs bons grands-parents?..... »

En répartissant entre ses enfants ses propriétés, de son vivant, Jean Bruley n'avait pas seulement en vue d'acquitter la dot qu'il s'était engagé à leur fournir, mais aussi d'accroître leur consistance dans le monde, de leur donner un intérêt de plus et de les retenir près de lui. Pour son fils, ses visées étaient plus hautes : il voulait qu'il fût inscrit sur la liste des électeurs et grossît de sa voix le parti libéral, encore en minorité dans le département d'Indre-et-Loire. Le droit au vote était alors basé sur le chiffre des contributions : tous les citoyens âgés de trente ans et payant 300 francs de contributions étaient seuls électeurs; ils nommaient directement les députés de chaque département (loi électorale de 1817).

On a vu précédemment que, pendant la plus sombre époque de la tourmente révolutionnaire, alors que toute communication avait cessé entre la France et ses colonies des Antilles, M. Bruley, suivant les généreuses traditions de M. Loiseau son beau-père, avait recueilli et pris soin de *douze* jeunes parents qui se trouvaient alors en France pour compléter leur éducation, et dont les parents, comme lui-même, avaient été ruinés par la perte de tous leurs biens d'outre-mer.

Digitized by Google

Il avait profité de la première éclaircie pour renvoyer à leur famille une partie de ces jeunes gens et jeunes filles; mais plusieurs étaient demeurés. De ce nombre avait été Zéliette de Trémaïs qui était allée rejoindre une tante et un oncle domicilié à Brest, chez lequel elle s'était mariée avec M. Pénaud, capitaine de la marine marchande.

Or, voici ce que Jean Bruley écrivait à son fils le 13 janvier 1819, à ce sujet :

« ..... J'ai besoin de renseignements, je les attends de toi avec précision et célérité, car il s'agit de venir au secours de l'infortune. Ceci est malheureusement une histoire de famille, et il faut bien que tu prennes ta part de la peine qu'elle nous fait.

M. Pénaud, en faisant par mer un trajet de Nantes à Brest, où il demeurait, a fait naufrage. Sa veuve déjà malade, chargée de quatre enfants, est restée sans ressources. L'un de ces enfants, Alphonse [1], intelligent et d'une haute espérance, est à Pontlevoy. Le directeur de ce collège, M. Chappotin, menace de le congédier si l'on ne lui paie ce qu'il est d'usage. Un autre garçon, Henri [2], est embarqué comme aspirant de marine : avec de la valeur et de la conduite, il sera, avec un peu d'aide, en état de se suffire à lui-même. Un troisième garçon, Charles [3], destiné à la même carrière, est à l'école navale d'Angoulême, d'où on le congédiera si l'on ne vient pas à son secours. Reste un dernier enfant, Irma, qui est une fille en bas âge. Dans ces conditions, on réclame la bienfaisance des parents d'une si intéressante famille. M. le comte de Gourdon, commandant de la marine à Brest, a adressé à Mlle L... la lettre la plus noblement écrite et la plus touchante, pour

[1] Alphonse Pénaud devint Inspecteur général de la marine et l'un des plus hauts fonctionnaires de ce ministère.

[2] Henri Pénaud mourut vice-amiral et eut un fils, lui-même amiral aujourd'hui.

[3] Charles Pénaud devint également vice-amiral.

Digitized by Google

invoquer l'assistance de cette parente et de toute une famille qu'il voudrait connaître afin de lui écrire pareillement. Mlle L... m'a fait passer la lettre du comte de Gourdon, en me marquant qu'elle avait déjà un parent à ses charges et ne pouvait rien.

« Mon beau-père, et moi, sommes disposés à des sacrifices, mais nous ne pouvons pas nous charger seuls d'un si énorme fardeau. Nous sommes donc d'avis que les plus proches parents de M. Pénaud nous aident. Mlle Aubert, que tu as connue enfant, sous le nom de Bellica, a épousé un M. Lefebvre, elle est nièce de M. Pénaud; il faut, mon ami, que tu fasses ce qui dépendra de toi pour l'approcher et pour émouvoir sa sensibilité. Notre bonne parente de Villaire, les des Pallières sont tous plus proches parents que nous, mais eux-mêmes luttent péniblement contre leur mauvaise fortune..... »

M. Bruley fit alors le voyage de Paris pour aller lui-même se concerter avec les plus proches parents de Mme Pénaud et, le 14 mars 1819, il écrivit :

« ..... Le plus urgent est d'éviter que l'éducation du jeune Alphonse soit compromise, et à cet égard je prends l'engagement au nom de mon beau-frère et au mien de répondre de la pension de cet enfant. »

Celui-ci, l'ayant su par le Directeur du collège, avait chaleureusement remercié M. Bruley, qui lui répondit de Tours, le 26 mars 1819 :

« Ne sachant, mon jeune cousin, à quel point vous pouviez être instruit des désastres de votre famille, je n'avais pas la force de vous écrire. Je redoutais également de vous accabler du poids de l'affreuse vérité et de vous laisser dans une déplorable sécurité sur votre situation.

« Puisque le respectable directeur de votre collège vous a rendu le triste service de vous éclairer, il me reste, mon cher ami, à vous donner les consolations dont votre cœur

Digitized by Google

doit avoir besoin. Certes vos malheurs, ceux de votre mère et de presque toute votre famille sont terribles, mais ils ne sont pas sans remède en ce qui concerne vous et vos frères. Déjà vous avez les avantages d'une éducation soignée. C'est beaucoup pour réparer les torts de la fortune. Ayez encore une conduite irréprochable, une volonté ferme de dompter l'adversité, et vous y parviendrez. Il faut que, dès ce jour, vous sachiez vous élever par votre courage au-dessus de la légèreté de votre âge. Pénétrez-vous de cette verité : que de vous doit dépendre votre sort à venir, et ayez la fermeté de vous conduire en conséquence.

« M. votre Directeur, qui apprécie votre situation avec la touchante sensibilité si naturelle aux âmes généreuses, donnera à vos études la direction qui convient le mieux à votre position. Suivez avec confiance et respect ses instructions ; conformez-vous strictement à ses vues sur vous, et mettez à profit le peu de temps qui reste, consacré à votre éducation.

« Vous exagérez beaucoup, mon cher parent, la nature du service que, mon beau-frère et moi, sommes disposés à vous rendre. Les expressions de votre reconnaissance nous touchent très particulièrement en ce qu'elles nous prouvent votre sensibilité et la bonté de votre cœur.....

« J'ai vu, il y a un mois, votre infortunée mère à Paris. Elle m'a beaucoup parlé de ses enfants et surtout de vous. Elle connaît la plénitude de ses malheurs, mais aussi elle trouve dans les sentiments d'une Religion qui exige la résignation et qui promet des consolations ineffables un courage proportionné à sa situation. Imitez un si touchant exemple ; proposez-vous, par la plus respectable ambition, de devenir un jour la consolation de votre mère et le Ciel bénira une telle résolution.

« Adieu, mon jeune ami, recevez les consolations de

Digitized by Google

tous les miens, et l'assurance de mon sincère attachement. »

Le même jour M. Bruley écrivait également au Directeur d'Alphonse Pénaud pour le lui recommander, et il ajoutait avec délicatesse :

« ..... Si, pour épargner à notre intéressant orphelin quelques humiliations de la part de ses camarades, ou pour lui donner des facilités d'instruction, il était nécessaire de faire quelques sacrifices de plus, je vous serais obligé, Monsieur, de lui faire à mon compte, de légères remises de fonds chaque mois. »

Ces nobles sentiments, si simplement exprimés, n'ont pas besoin de commentaires. Ces conseils à un jeune homme tombé dans le malheur sont d'une justesse applicable à toutes les situations et à toutes les époques.

Du reste le sort de la famille Pénaud n'avait pas cessé d'émouvoir M. Bruley, et, ne pouvant suffire par lui-même aux sacrifices nécessaires, il frappait du moins à toutes les portes.

Le ministère de la Marine avait été sollicité par lui de s'intéresser à cette grande infortune. M. de Trémaïs, le grand-père, ayant été avant 1789 commissaire-ordonnateur de la marine à Saint-Domingue et chevalier de Saint-Louis, il demandait que ses descendants fussent admis à jouir de la pension accordée par le gouvernement aux colons réfugiés en France.

Il s'adressait aussi à la générosité du duc d'Orléans, lequel avait jadis reçu l'hospitalité, comme tant d'autres personnages, dans la fastueuse habitation de la famille de Trémaïs. C'est ainsi qu'il obtint de ce prince un trousseau, plus le paiement d'une année de la pension d'Alphonse Pénaud, et que la duchesse d'Orléans se chargea de l'éducation de la jeune Irma Pénaud.

Dans l'intervalle, Alphonse Pénaud, par un sentiment de

Digitized by Google

noble délicatesse, avait voulu mettre un terme aux sacrifices de M. Bruley. A son insu il avait sollicité et obtenu une place à la préfecture du Finistère. C'est là que la générosité du duc d'Orléans le découvrit.

Jean Bruley n'allait pas tarder à voir son fils répondre aux justes espérances qu'il avait fondées sur lui. Ses services, son intelligence non moins que sa profonde honnêteté avaient frappé ses directeurs, et ceux-ci lui confièrent, malgré son inexpérience relative, les importantes fonctions de caissier de la Compagnie.

Son père lui écrivit le 22 mai 1819 :

« ..... Je ne prévoyais que trop la fatigue et les embarras multiples de ton début. Il y a cependant dans ton affaire une circonstance dont il t'est bien permis de tirer vanité et de te vanter, c'est la dispense de fournir un cautionnement. Pour quiconque sait que personnellement tu n'as encore d'autre garantie à offrir que ta bonne conduite et ta moralité, cette dispense est le témoignage le plus flatteur que tes supérieurs aient pu te donner de leur estime.

« Quelle que soit la nature des affaires qui doivent t'occuper à l'avenir, sois certain que le simple exposé de ce fait te procurera autant de facilités que de souvenirs flatteurs.

« Jouis donc de ces fruits d'une bonne renommée. Il me semble qu'ils doivent être plus doux que ceux même de la fortune, auxquels seuls aspireraient à ta place tant d'autres personnes..... »

Dans le courant de l'été 1819, deux fils de M. Derouet eurent la rougeole. Henry, le dernier, âgé de dix-huit mois, ne put vaincre la maladie.

Jean Bruley écrivait à son fils, le 2 août 1819 :

« Notre trop cher Henry respire encore, et c'est pour son tourment et pour le nôtre. Telle est notre misère qu'il nous faut regarder en quelque sorte son existence comme un

Digitized by Google

malheur. Ne prenant plus de loin en loin que quelques gouttes de lait que l'estomac refuse et qui occasionnent des convulsions, cet enfant lutte de toute la vigueur de son tempérament contre une fin inévitable. Je ne te dirai rien de nos peines, de l'accablement de la mère, du tableau déchirant de toute une famille et de domestiques affectionnés, entourant en silence ce berceau où la mort est si voisine de la naissance..... Pourquoi faut-il que je sois condamné à survivre à l'un de mes petits-enfants, ayant eu le bonheur d'élever tous ceux que Dieu m'a donnés? Avec quel empressement je rachèterais les jours de cet enfant au prix des miens! Sa carrière ne faisait que commencer; elle aurait pu être heureuse et brillante ; et, quand la mienne s'achève, je n'ai en perspective que souffrances et infirmités..... »

Le 6 août, il lui écrivait encore :

« Mon silence, depuis le deux, t'aura suffisamment instruit, mon ami, du malheur auquel je ne t'avais que trop préparé. Ce fut ce même jour, date de ma dernière lettre, que le trop cher petit Henry succomba.....

« Prudence a désiré qu'Henry fût déposé près de sa grand'maman, et ce triste coin de terre est devenu l'asile éternel de la vertu et de l'innocence.

« Tout notre soin présentement doit être de prévenir les suites de l'extrême fatigue que Prudence a éprouvée et de l'abattement qu'elle ressent aujourd'hui. Son chagrin est peu communicatif et n'en aura que plus de durée. Quand les grandes affections de l'âme ne se manifestent pas au dehors, elles oppressent le cœur et souvent ont des suites funestes. Je t'engage à lui écrire. Ne crains pas de provoquer ses larmes en lui parlant beaucoup de l'objet de ses regrets. Présente-lui ensuite les sujets de consolation qu'elle doit elle-même chercher dans ses deux autres enfants et dans une famille dont elle est si tendrement aimée.

Digitized by Google

« Ah ! quelle famille, quel individu peuvent se flatter de vivre sans affliction ! Dans les grandes adversités nous sommes toujours pris au dépourvu, par la raison que personne ne s'y est préparé. Dans la prospérité nous nous aveuglons sur l'avenir et ne pensons pas que le malheur puisse nous atteindre. Hélas ! si l'individu isolé et uniquement occupé de lui-même se flatte vainement d'éviter l'affliction, comment une famille nombreuse pourrait-elle en concevoir l'espérance ? La consolation de celle-ci est dans son union, dans les mutuelles consolations, tandis que l'égoïste succombe souvent sous les premiers coups de la fortune. »

L'année 1819 fut en Touraine d'une fertilité exceptionnelle, par suite, croyait-on, de la chaleur excessive de 1818, à laquelle avait succédé un hiver très sec. La terre ne s'était pas, en quelque sorte, refroidie.

Tous les arbres fruitiers avaient été étayés pour les empêcher de se rompre sous le poids des fruits ; l'abondance des céréales avait été telle qu'on le regrettait à cause de l'avilissement des prix.

Cette fécondité anormale eut en effet pour résultat d'arrêter la plupart des transactions sur les productions de la terre. Les récoltes invendues produisirent un encombrement d'autant plus désastreux pour les propriétaires, qu'à cette époque la France manquait encore de facilités pour les transports.

Voici ce que M. Bruley écrit à son fils le 7 janvier 1820 :

« ..... Quoique fort éloigné de la Garonne, tu me jugeras un peu gascon à cause de l'envoi si longtemps différé du vin que tu attends à Paris. Accoutumé à tous les moyens d'exécution que l'on trouve dans la capitale, tu croiras que l'on peut à Vouvray faire des envois à volonté ? Détrompe-toi : un pauvre petit voiturier, auquel seul je veux avoir affaire, parce qu'on le dit exact et fidèle, fait périodiquement des voyages de Paris, avec les bagages

Digitized by Google

qu'on lui confie. Il vient de partir sans avoir pu se charger de ce que je te destine, il faut attendre son retour pour ce misérable envoi..... »

La gêne qui étreignait les propriétaires, malgré l'encombrement des productions agricoles, n'atteignait pas les étrangers, témoin cette lettre du 27 janvier 1820 :

« ..... On danse à Tours, grâce aux Anglais qui ne se sentent pas de nos misères, et aux fonctionnaires qui sont bien payés. Mais tout est triste et languissant. Nulle activité dans les affaires : nos vins sont tellement avilis que l'on ne trouverait peut-être pas 40 francs des meilleurs de Vouvray..... Il faut ajouter à ces misères les chagrins particuliers occasionnés par beaucoup de maladies graves, et de morts prématurées. »

Georges BRULEY,
Ancien magistrat.

(A suivre.)

Digitized by Google

FIEFS DU COMTÉ D'ANJOU

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

(suite)

Jehan Fretart, escuyer, seigneur de La Basserive, — droit de garenne à La Basserive, — droit de franchir ses hommes estagiers, demeurant à La Basserive de guet et garde au château de Baugé ; pasture pour bestes en forêt de Monnays ; chasse avec haye au dit lieu ; franchise pour estagiers pour leurs bestes de parnaige, herbaige et paturaige, — simple (21 mars 1448, présenté le même jour) [1];

Girault Pyart, — terre et appartenances de La Tousche, paroisse de Mouliherne, — lige (11 mars 1503, présenté le 10) [2] ;

Guillemine Cormain — La Grillardière, paroisse du Vieil-Baugé, — simple (4 mai 1508, présenté le 7) [3] ;

Hamelin, escuyer, seigneur des Moulins, — terre et seigneurie de La Motte des Moulins, — lige (22 novembre 1503, présenté le même jour) [4] ;

Louis Duchâtel, prestre, au nom de l'abbaye de Bourgueil, — Prieuré du Puiset et ses dépendances ; droit de

[1] Basserive (?) p. e. Les Basseries, commune de Marigné-sur-Daon (?). — Il a existé au XVIe siècle une famille Frétard, en Loudunais (voir le procès-verbal de rédaction de la coutume de Loudun).

[2] P. 348, nos X et suiv.

[3] Voir Port, art. La Grillardière.

[4] Les moulins de Corzé, commune de Corzé.

Digitized by Google

pasturage et passennaige en la forêt de Monnoys, pour lui et ses estagiers, de mettre bestes aumailles, porchines et autres sans rien payer; droit d'usage à chauffage à mort bois et bois mort et le chesne et la soche pour les besoins du manoir du Puiset... (11 juin 1491, présenté le même jour) [1];

Frère Anceau Rigault, prieur, au nom du prieuré conventuel de Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers, — terre et seigneurie de Fontaine-Berton, paroisse de Vernantes (18 avril 1508; n'appert de la présentation);

Pierre de Gennes, prieur de Saint-Léonart près Durestal, — ledit prieuré et ses dépendances (20 février 1482, présenté le même jour);

Robert Richomme, — Le Gault et sergenterie de Vendôme, paroisses de Baugé et du Vieil-Baugé (11 mars 1502, présenté le même jour aux assises royaux) [2];

Doyen et chapitre de Saint-Laud d'Angers, — La Chapelle Saint-Lau, Blazon, etc. (16 mai 1508 « ès mains de honorable homme et saige Jehan de Sausac, auditeur des comptes à Paris et commissaire, etc. »)

Bertrand de Gennes, — La foresterie de Monnoys; le fief de Baulx, — lige (31 janvier 1486) [3];

Loys Jehan de Mareil, — domaine de Mareil (ou plutôt droits d'usage en la forêt de Monnaie pour le manoir de Mareil, 12 mai 1508) [4];

Jehan Richomme, licencié ès lois, seigneur de La Gouberie et des fiefs de La Grislardière, — La Gouberie et les fiefs de La Grislardière de Baugé, « l'un des trois ressorts de vostre duché d'Anjou », — lige (24 mai 1508; n'appert de la présentation) [5];

[1] Le Puiset, commune de Parcé.
[2] Le Gault (voir ci-dessus).
[3] Le Fief de Baulx (?).
[4] Mareil, commune de Vernantes (?).
[5] La Gouberie, commune du Viel-Baugé; — La Grillardière (*idem*).

Digitized by Google

Estienne Maschad (ou Machart), prieur de Daumeré, — prieuré de Daumeré (déclaration du 31 août 1496, présentée le même jour)[1];

Jehan de La Barre, — Vaulx sur le Loir (déclaration du 31 août 1496, présentée le même jour)[2];

Nioiseau, — prieuré de La Lande (déclaration du 24 novembre 1484, présentée le 25)[3];

Jehan de Bueil, seigneur de Bueil et de Chasteaux en Anjou, — baronnie, chastel, terres, seigneurie et appartenances de Chasteaux en Anjou et de Vaujoyeux, — lige (14 février 1457, présenté le 21, à l'assise de Baugé)[4].

Fiefs relevant du duc d'Anjou, à cause de son chastel de Saumur; — aveux présentés à l'assise de Saumur :

Françoys, seigneur de Monberon et de Maulevrier, vicomte d'Aunay, seigneur de Richebourg et du Toureil, — chastellenie, terre et baronnie dudit Richebourg et du Toureil, — lige (20 novembre 1449, présenté le 30 janvier 1450, à l'assise de Saumur)[5];

Charles de Keymenerech, — moitié par indivis du chastel et chastellenie de Pocé, — lige (6 mars 1450, présenté le 16 avril après Pâques 1450)[6];

Olivier d'Aubigné, chevalier, — ville du Coudray-Macouard, — lige (1er novembre 1437, présenté le 1er février 1442);

Jehan de La Haye, seigneur de Chemillé et de Passavant, — chastel, ville et seigneurie de Passavant, — lige (26 juil-

[1] Daumeray, prieuré dépendant de Marmoutiers; aujourd'hui commune.

[2] Prieuré dépendant de Saint-Aubin d'Angers, commune de Montreuil-sur-Loire, canton de Tiercé (Maine-et-Loire).

[3] La Lande, commune de Nyoiseau.

[4] Paraît faire double emploi avec un aveu au nom du même, et pour les mêmes seigneuries, relaté ci-dessus.

[5] P. 337, n° LXXV. — Richebourg, commune du Toureil.

[6] P. 341, n° IV. — Pocé, commune de Distré.

Digitized by Google

let 1457, présenté le 29) ; autre du 15 juillet 1439, présenté le 15 octobre par le même pour la baronnie et ressort de Passavant ;

Guy, sire de Raiz et de Blazon, — chastellenie et terre de Blazon et de Chemellier, — lige (25 mars 1405 ; présentation non indiquée) ;

Béatrix de Bommaye, dame dudit lieu, — hostel et forteresse de Bommaye et dépendances, — lige (31 janvier 1437, présenté le même jour) [1] ;

Katherine de Lisle, dame de La Trémoille, de Craon et de Doué, — baronnie, chastel et chastellenie de Doué et ses dépendandes, — lige (3 juillet 1455, présenté le 30) ;

Guillaume de Harecourt, comte de Tancarville et de Montgomery, vicomte de Melun et seigneur de Montreuil-Bellay, — chastel et chastellenie de Montreuil-Bellay, — lige (3 mai 1454, présenté le même jour) [2] ;

Robert Lemasson, chevalier, seigneur et baron de Trèves, conseiller du roi « nostre sire » — baronnie, terre et seigneurie de Trèves, — lige (25 janvier 1440, présenté le 28 dudit mois) [3] ;

Jean, sire de Bueil et Faye-la-Vineuse, — chastel, ville et chastellenie de Faye-la-Vineuse, — lige (8 octobre 1441, présenté le 15 mai 1442) [4] ;

Geoffroy de La Grézille, chevalier, — chastel et terre de La Grézille, — lige (18 janvier 1407, présenté le 21, sans indication du lieu de l'assise) [5] ;

Hardouyn de Maillé, chevalier, — fief, terre et apparte-

[1] Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place.

[2] P. 341, n° v. — Harcourt, Tancarville, Montgommery, en Normandie (voir au tableau).

[3] Trèves, commune de Trèves-Cunault.

[4] Faye-la-Vineuse, canton de Richelieu (Indre-et-Loire) ; — Bueil, canton de Neuvy-le-roy (*idem*), voir ci-dessus.

[5] La Grézille, commune d'Ambillou.

Digitized by Google

nances de Nazelles, — foy et hommage plain (20 juillet 1449, présenté le 2 août suivant) [1];

Jehan Rabaste, chevalier, — même fief (20 janvier 1441, présenté le 20 octobre);

Louys Bouchaut, escuyer, — fief, terre et domaine de Pierrefuite, — foy simple (16 août 1454; n'appert de la présentation) [2];

Jehan Augier, seigneur du Plessis-Augier, de Montalloys et de l'Estang de Gennes, — l'hostel de l'Estang, — lige (29 septembre 1417, présenté le 18 juin 1418) [3];

Jehanne Prévoste, veufve de feu Geffroy d'Aubigné, escuyer, et par avant femme de feu Pierre Gasteblé, — Le fief du May, — lige (24 avril après Pâques 1437, présenté à l'assise de juillet suivant) [4];

Nicolas Prouvost, — herbergement, terres et appartenances de Saumoussay, — lige (27 janvier 1402; n'appert de la présentation) [5];

Jehan Turpin, chevalier, — Les Moriers, — simple (13 ou 14 ocrobre 1449, présenté le 29 janvier 1450) [6];

Jehan Amenart, chevalier, seigneur de Changé et de Cernusson, — chastellenie, terre, seigneurie et appartenances de Cernusson, — lige (18 avril 1444, après Pâques; n'appert de la présentation) [7];

Guillaume de Craon, chevalier, seigneur de Moncontour et de Marnes, — chastellenie, terre et appartenances de Moncontour et de Marnes, — lige (3 juillet 1409, présenté le 4);

[1] Nazelles, commune de La Roche-Clermault, canton de Chinon (Indre-et-Loire). — Voir Carré de Busserolles.

[2] Pierrefuite ou Pierrefrite, pour pierre levée ou fichée; beaucoup de localités de ce nom.

[3] L'Étang de Gennes, commune de Gennes.

[4] P. 341, n° v. — Le May, commune de Dampierre (?).

[5] Saumoussay, communes de Chacé et de Saint-Cyr-en-Bourg.

[6] Le Murier; plusieurs localités de ce nom.

[7] Changé (?) p. e. commune de Chenillé-Changé (?).

Digitized by Google

Françoys d'Aubigné, escuyer, — hostel de Munac et la gaignerie dudit lieu (30 juillet 1457, présenté le 1er août)[1];

Nicolas Prouvost, — herbergement, terres et appartenances de Saumouczay, — lige (27 janvier 1403; n'appert de la présentation)[2];

Jehan Augier, seigneur du Plessis-Augier, Montalloys et de l'Estang de Genne, — hostel de l'Estang et ses dépendances, — lige (19 septembre 1417, présenté le 18 juin 1418)[3];

François d'Aubigné, escuyer, — douves, clouaisons, fortifications, routes, etc., du Coudray-Macouart, — lige (30 juillet 1457, présenté le 1er août)[4];

Sous le nº XVII, sont de nombreuses déclarations de maisons et emplacements tenus du duc d'Anjou, dans Saumur;

Sous le nº XVIII, déclarations de choses en la prévosté de Saint-Generoux, ressortissant de Saumur; — d'après les mentions portées sur quelques-unes d'entre elles, les déclarations ont été faites en l'assise de Saumur[5].

Fiefs relevant du duc d'Anjou, à cause de son chastel de Loudun; aveux présentés à l'assise de Loudun :

[1] Munac, pour Munet, commune de Distré (Port). — Le texte de l'aveu porte Coudray-Macouard, même date. — Voir ci-après note.

[2] P. 345, nos VIII et suiv.

[3] Le Plessis-Augier (?). — Montaloys, p. e. Montalais, commune de Jarzay (?). — L'Etang de Gennes, commune de Gennes; voir ci-dessus.

[4] Il doit y avoir quelque confusion entre cet aveu et celui cité ci-dessus d'Olivier d'Aubigné. Le texte de l'aveu présenté par François d'Aubigné est relatif à la ville et fortifications du Coudray-Macouard; l'aveu présenté par Olivier parle aussi de la ville du Coudray-Macouard; peut-être y avait-il partage ou communauté de la même ville entre Olivier et François. En outre l'aveu ci-contre paraît faire double emploi avec celui relaté plus haut de François; mais pour ce dernier le texte porte Le Coudray, tandis que la liste porte Munac.

[5] Saint-Generoux, p. e. Saint-Generoux, canton d'Airvault (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

Guillaume Odart, — hostel, tour et forteresse de Cursay, — lige (3 janvier 1438, présenté le 31 octobre 1447) [1];

François de Montbron, — seigneurie et terre de Cursay appelée Maulévrier, — lige (3 juin 1447, présenté le 14) [2];

Jehanne Maulmagne, dame de Chavigné, — hostel de Chavigné, avec la gaignerie et les terres en dépendantes, — lige (25 août 1409, présenté le 9 septembre) [3];

Guillaume Le Roy, escuyer, seigneur de Chavigné, — la forteresse avec les terres qui en dépendent, — lige (15 mai 1443; n'appert de la présentation) [4];

Louis Thoreau, escuyer, — l'hostel du bois de Mermande et ses dépendances, — lige (10 mars 1406; pas de mention de présentation) [5];

Pierre de Brillac, escuyer, seigneur d'Orge et de Mons, — le lieu, terres et appartenances du Boysfolet, démoly, en ruines dès le temps des autres guerres (19 mai 1449; pas de mention de présentation; un autre aveu, au même nom, pour le même lieu et à la même date, mentionne la présentation au 24 mai, — lige) [6];

Le même, — diverses rentes dépendantes du fief de La Roche-Rigault (19 mai 1449, présenté le 24) [7];

Le même, — hostel du Petit-Crouail avec ses appartenances et dépendances (19 mai 1449, présenté le 24) [8];

Theaude de Chastéaubrient, à cause de Françoise

[1] P. 341, n° III. — Curçay, canton des Trois-Moutiers (Vienne).

[2] Maulévrier, commune de Curçay.

[3] Chavigny, commune de Lerné (Indre-et-Loire). Voir Carré de Busserolles.

[4] *Idem.*

[5] Mermande, p. e. Marmande, commune de Vellèche canton de Leigné-sous-Usseau (Vienne) (?) p. e. commune de Marigny-Marmande (Indre-et-Loire).

[6] Orge, p. e. Orches, commune (Vienne); — Mons, p. e. commune de Cuhon (?). — Bois-Follet (?) p. e Le Follet sur la Veude, commune de Sossay (Vienne).

[7] La Roche-Rigault, commune du Bouchet.

[8] Crouailles, commune de Monts-sur-Guesne.

Digitized by Google

Odarde, sa femme, — chastel et forteresse de Verrières et les terres en dépendantes (8 mai 1450, présenté le 11) [1];

Olivier Frétard, escuyer, seigneur de Tursay, — hostel et forteresse, terre et appartenances de Tursay, — lige (7 juin 1448; n'appert de la présentation) [2];

Antoine de Clermont, chevalier, seigneur de Surgères et Bernezay, — la foire de Bernezay, — lige; arrière-fiefs à Jalomay, tenus par Turgis (20 octobre 1449, présenté à l'assise du 17 novembre), — autre, pour le même fief, du 8 novembre 1393, sous le nom du seigneur avouant [3];

Jehan de Fontenays, escuyer, seigneur de Saint-Cassien, — baronnie, terre, chasteau et bourg de Saint-Cassien, — lige (20 octobre 1450; pas de mention de présentation) [4];

Jehan de Besdon, — hostel de Dercé, appelé La Tour et le fief qui en dépend, — lige (25 avril 1403, présenté le vendredi après Quasimodo) [5];

Guillaume Sanglier, seigneur de Bizay, à cause de sa femme, — hostel et herbergement de l'Isle et ses dépendances (11 novembre 1437; pas de mention de présentation) [6];

Doyen et chapitre de Poitiers, — hostel et herbergement de Nozillé et dépendances (12 juin 1447, pas de mention de présentation) [6];

Jehan de Taille, seigneur de la Motte, — le fief de La Roche-Rigault (6 avril 1405, présenté le 20 août 1407) [8];

Ambroys de Fontenays, — baronnie, terre, forteresse et

[1] Verrières, commune de Bournan.

[2] Turzay, commune de Claunay.

[3] Bernezay, canton des Trois-Moutiers; — Jalonnay, p. e. Jaulnay, canton de Saint-Georges (Vienne).

[4] Saint-Cassien, canton de Montcontour.

[5] Dercé, canton de Monts-sur-Guesne.

[6] Bizay, commune d'Epieds. — L'Isle, p. e. L'Ile, commune de Roiffé.

[7] Nouzilly, commune de Chalais.

[8] La Roche-Rigault, voir ci-dessus.

Digitized by Google

bourg de Saint-Cassien (12 août 1424; n'appert de la présentation) [1];

Olivier Frétart, seigneur de Curzay, — hostel, forteresse, terre et appartenances de Curzay (7 juin 1448; n'appert de la présentation);

Nicolas Ribot, — Herbergement et hostel de Chavaignes, — lige (10 juin 1434, présenté après *Lætare* 1435) [2];

Bertrand de La Jaille, escuyer, seigneur de Renton, — chasteau et forteresse de Renton, — lige (15 juin 1442; n'appert de la présentation) [3];

Bertrand de Beauveau, seigneur de Précigny et de Ternay, — hostel et forteresse de Ternay, — lige (2 juillet 1451, présenté le 30 juin) [4];

Loys Toreau, escuyer, — l'hostel de Rigné en la paroisse de Claunay, — lige (10 mars 1440; n'appert de la présentation) [5];

Jehan Dosques, escuyer, à cause de Jehanne de Bommaye, sa femme, — hostel de Monbuez, — lige (8 novembre 1437; n'appert de la présentation) [6];

Nicolas Béhuchet, chevalier, — terre du Bois près Pruillé (22 mai 1404) [7];

Jehan Rabasté, chevalier, — chasteau de La Roche-Rabasté et ses dépendances (2 janvier 1435, présenté le 6) [8];

Jehan Sanglier, chevalier, — terres du Bois-Rogues, de

[1] P. 346, nos I et suiv. — Saint-Cassien, voir ci-dessus.

[2] Chavagne, commune de Ceaux (?) Vienne.

[3] Ranton, commune; — La Jaille, commune de Sammarçolles (Vienne).

[4] Ternay, commune.

[5] Rigny, commune de Claunay.

[6] Monbuez (?), probablement Montbeil, commune de Benassay.

[7] Preuilly, commune de Mouterre-Silly.

[8] Rabaté, commune de Roiffé (?)

Digitized by Google

la Melletière et de Jouhé, — lige (15 janvier 1445; n'appert de la présentation) [1];

Jacques de Dercé, escuyer, seigneur de Dercé, — hostel et herbergement de Lardives, — lige (19 août 1444, présenté le 25) [2];

Colas du Couldray, — un hostel en la petite Feste; une garenne et diverses pièces de terre, — lige (24 mai 1443; n'appert de la présentation) [3];

Jehan de Faye, escuyer, — fief de Marçay (appelé anciennement fief de Beauçay), — lige (12 mars 1405; n'appert etc.) [4];

Pierre de Brillac, escuyer, — hostel du Petit-Crouail, — lige (19 mai 1449, présenté le 24) [5];

Guion Le Maire, escuyer, à cause de Marguerite Rouillouin, sa femme, — Le Bois-Bernard, — lige (9 juillet 1435, présenté le 8) [6];

Thomas de Signe, escuyer, à cause de Jehanne de Jeu, sa femme, — diverses rentes dépendantes du fief de Saint-Cassien, — lige (24 janvier 1443, présenté le 26) [7];

Guillaume Odart, chevalier, seigneur de Verrières et de Curzay, — soixante sols de rente sur le moulin de Selle sur la Dive; — dix jours de garde et deux sols six deniers de devoir à muance de seigneur (5 novembre 1437, présenté le 7... 1440) [8];

Regnault de Velors, escuyer, — hostel de La Lande, en

[1] Le Bois-Rogue, commune de Rossay. — Joué, commune de Ceaux. — La Melletière, p. e. une ferme de ce nom, commune de Messemé.

[2] Dercé, voir ci-dessus; — Lardives (?).

[3] La Petite-Feste, commune des Trois-Moutiers.

[4] Marçay, canton de Richelieu (Indre-et-Loire).

[5] Crouailles, commune de Monts-sur-Guesne, déjà désignée.

[6] Bois-Bernard (?).

[7] Saint-Cassien, commune.

[8] Moulin de la Celle-sur-Dive, commune de Voulon.

Digitized by Google

la paroisse du Bouschet, — hommage plain (7 novembre 1437; n'appert de la présentation) [1];

Fouquet de La Rochefoucault, escuyer, — La Tour du Haut-Molay, — lige (1er novembre 1449, présenté le 31 janvier 1450) [2];

Loys Nau, seigneur de Pougny, — diverses choses et rentes en la paroisse de Renton, — lige (26 octobre 1445, présenté le même jour) [3];

Jehan de Rochechouart, escuyer, — La Mote de Beauçay et Saint-Marsolle, — lige (30 juin 1450, présenté le 5 janvier 1451) [4].

Terres et seigneuries relevant du duc d'Anjou au regart de sa seigneurie de Mirebeau; aveux reçus à l'assise de Mirebeau [5]:

Anne Valorye, veuve de feu Aimeriguais-Chapperon, chevalier, — hostel, terre et seigneurie de La Voulte, — lige (14 mars 1463, présenté au cours du même mois) [6];

Bertran Poupard, escuyer, pour lui et ses parageurs, — hostel des Puys et dépendances, — lige (14 février 1458, présenté le même jour) [7];

Demoiselle Anthoinette de La Selle, — chastel et herbergement de Grice et ce qui en dépend, — lige (1er juillet 1469; n'appert de la présentation) [8];

[1] Velort, commune de Loudun.

[2] Le Haut-Maulay, commune de Maulay.

[3] Ranton, voir ci-dessus. — Pougny (?).

[4] La Motte de Beauçay, aujourd'hui La Motte Chandenier, commune des Trois-Moutiers; — Sammarçole, ou Saint-Marcolle, commune. — Ne pas confondre la Motte de Beauçay avec la baronnie de Beauçay, commune de Mouterre-Silly, même canton.

[5] P. 329, nos I et suiv., (CXLV et s.)

[6] La Voûte, commune de Chouppes (voir Redet, art. La Voute).

[7] P. e., les Puys, commune de Saint-Genest (?).

[8] La Grisse, commune de Cheneché.

Digitized by Google

Jehan Fouchier, seigneur des Mées, — tour et forteresse des Mées et dépendances, — lige (23 mai 1461, présenté le 28) [1];

Guillaume Bastard, dit de Marseille, pour lui et ses frères et sœurs, ses parageurs, — hostel et terre de Marseille, — lige (16 août 1458, présenté le 17) [2];

Pierre de Ry, escuyer, — hostel de Bauice, fief Jallets, — lige (20 juin 1457, présenté le 21) (?);

Pierre de Thaunay, — fief au bourg de l'Aumosnerie et La Treille, — lige (vendredi après la Saint-Laurent 1312, le comte de Roucy étant alors seigneur de Mirebeau ; — n'appert de la présentation) [3];

Alexandre de Chopes, escuyer, pour lui et ses parageurs, — Chopes (ou mieux Choupes) et ses dépendances, — lige (30 juillet 1446, présenté le 2 août) [4];

Philippes de Chouppe, — herbergement de Chouppe, — lige (1er mai 1411, présenté le 28);

Pierre du Vergier, escuyer, — hostel et terre du Vergier, paroisse de Suylle, — lige (5 juin 1442, présenté le 6) [5];

Regnault du Vergier, seigneur du Vergier-Gazeau, — herbergement, terres, etc., du Vergier-Gazeau, paroisse de Chouppes, — lige (22 novembre 1459, présenté le 23);

Gauvain Beslon, chevalier, à cause de Catherine Bessorelle, sa femme, — hostel de Monteil et dépendances, paroisse de Sauve, — lige (1er avril 1445, présenté le 14) [6];

François Grimault, escuyer, — hostel de La Veuderie

[1] Les Mées, commune de Mazeuil.

[2] P. e. La Marzelle, commune de Chenevelles (voir Redet).

[3] L'Aumosnerie, probablement l'Aumônerie de Saint-Jean, faubourg de Mirebeau (Redet); — Les Treilles et La Jalaiserie, commune de Saint-Georges (Vienne) (?).

[4] Chouppes, commune.

[5] Sully, paroisse supprimée et réunie à Mirebeau (Redet).

[6] Saint-Jean-de-Sauves, commune.

Digitized by Google

et dépendances, paroisse de Boussageau, — lige (1er mai 1473; n'appert de la présentation)[1];

Estienne Jamin, à cause de Mauricette de Fontaine, sa femme, — fief de Maillé, paroisse de Vouzailles, — lige (10 juin 1459, présenté le 11);

Antoine Frétart, escuyer, seigneur de Sauves, — ville et terre de Sauves, — lige (15 septembre 1458; n'appert de la présentation)[2];

Guillaume Bertoneau, — fief Duisseau ou d'Allemaigne, paroisse d'Auberie, — lige (20 mai 1468, présenté le 31)[3];

... De Bonnemain, escuyer, seigneur de La Touraine, — Terre de La Touraine, — lige (1er février 1462, présenté le 4)[4];

Aimeri Morin de La Morinière, — Périgné, etc., à Vouzailles (vendredi après la sainte Catherine 1310; n'appert de la présentation);

Antoine Robin, — herbergement à La Roche de Chizoys, — lige (30 mars 1468, présenté le 1er avril)[5];

Renaut Grimaut, dit de Donge-Valée, — herbergement à Luché, — lige (20 août 1389, n'appert de la présentation)[6];

Blanc d'Aubigné, escuyer, — pièce de terre à Gressigné, — hommage plain (3 décembre 1463, présenté le 6)[7];

Le même, — hostel de Vieillevigne et dépendances, — lige (même date)[8];

[1] Boussageau, paroisse supprimée et réunie à Lencloître.

[2] Saint-Jean-de-Sauves, ci-dessus désigné.

[3] Usseau, commune d'Amberre. — Allemaigne, p. e. La Maigne, commune de Mazerolles (?) (voir Redet).

[4] La Touraine, commune de Cuhon.

[5] La Roche de Chizay, commune de Saint-Jean-de-Sauves, ci-dessus nommée.

[6] Luché, commune de Varennes, canton de Mirebeau.

[7] Gressigné, probablement Gressigny, commune de Chouppes (Redet, art. Vieillevigne). C'était un fief relevant de Mirebeau.

[8] Gressigny et Vieillevigne, commune de Chouppes.

Digitized by Google

Pierre de Ry, — herbergement de La Tonnoire et dépendances (13 avril 1445) [1];

Aymery de Lormes, à cause de sa femme, — herbergement de La Bloualière, — lige, (14 juin 1389, présenté le 5 août suivant) [2];

Jehan de Vauchemer, — herbergement de Vauchemer et dépendances, — lige (22 octobre 1406, présenté le 16 janvier suivant) [3];

Jehan de Bonnemain, — Le Grand-Parigné, — lige (30 janvier 1462, présenté le 4 février) [4];

Jehan de Marçay, valet, — terre, herbergement, etc., de Marçay, — lige (8 mai 1389; n'appert de la présentation) [5];

Jean Hillerin, pour Mathurine Rechère, sa femme, — Mons, paroisse de Cuon, — lige (18 janvier 1451, présenté le 15 février);

André de Ry, à cause de sa femme, — tour et herbergement de Gelin, — lige (lundi après la Saint-Laurent 1382; n'appert de la présentation) [6];

Aymeri Béraut, dit Gauthier, — herbergement de Poix, — lige (10 juillet 1373; n'appert de la présentation) [7];

Jehan de Rigné, — herbergement de Liaigue, etc., — lige (mardi avant la Purification Notre-Dame 1373; n'appert de la présentation) [8];

Pierre du Roussay, escuyer, à cause de Macée de

[1] La Tonnière, commune de Cuhon (Redet).

[2] La Bloualière (?).

[3] Probablement Vauchemin, commune de Champigny-le-Sec (Redet, art. Vauchenier).

[4] P. 330, I et suiv. — Parigné, commune de Champigny-le-Sec.

[5] Marcé, commune de Chouppes, canton de Monts-sur-Guesnes; — ne pas confondre avec Marçay, (canton de Richelieu, Indre-et-Loire), qui relevait de Loudun.

[6] Gely, commune de Champigny le-Sec (Redet).

[7] Poix pour Poué, commune de Cuhon (Redet).

[8] Liaigue, commune de Champigny-le-Sec.

Digitized by Google

l'Estang, sa femme, — hostel de Chamaillart et dépendances — hommage plain (13 mai 1467, présenté le même jour) [1];

Jehan Vigeron, — hostel et habergement du Fraigne, etc., — lige (8 février 1459, présenté le 10) [2];

Jehan d'Argençon (ou d'Argenton), chevalier, à cause de Challocé de Melle, sa femme, — Le Brueil de Rochefort, — lige (27 février 1389, présenté le 1er mars) [3];

Amaury de Dercé, — herbergement de Vieillevigne, — lige (25 octobre 1389; n'appert de la présentation) [4];

Simon du Fouilloux, — harbergement de La Grimaudière et dépendances, — lige (18 mai 1376; n'appert de la présentation); — 15 novembre 1454, aveu par Eliot de l'Estang de ses Fontaines, pour les sourdis de La Grimaudière [5];

Jehan du Fouilloux, escuyer, seigneur du Fouilloux et de Chilloux, — hostel de Laurregère et dépendances, — lige (16 septembre 1437; pas de mention de la présentation) [6];

Marie Chenu, damoiselle, veuve de Aimery de Brizay, — terre et dépendances de Masueil (1er août 1454, présenté le 27 novembre suivant) [7];

Jehan Dusseau, valet, — herbergement de Langle, paroisse de Dorsay, — lige (31 octobre 1434, présenté au mois de novembre suivant) [8];

François de Marçay, escuyer, seigneur de La Griffon-

[1] Chamaillard, p. e. commune de Bertegon.

[2] La Fraigne, p. e. Le Frêne, commune de Sillars (?).

[3] Rochefort, commune de Mirebeau (Redet).

[4] Vieillevigne et Dercé, déjà désignés, voir ci-dessus.

[5] P. 330, nos XXIII et suiv.

[6] Lauregère (?) Lorgère ou Luregère, commune d'Availle Limousine; — Lorgère, commune de Leigné-les-Bois (?) (Redet).

[7] Masueil, pr. Mazeuil, commune (Redet).

[8] P. e., Doussay, châtellenie relevant de Mirebeau, aujourd'hui commune (Redet).

Digitized by Google

nière, — hostel et terre de La Griffonnière, — hommage plain (5 décembre 1463, présenté le 9) [1];

Jehanne Aguillonne, veuve de Guillaume Grimaut, — hostel Maurnay, paroisse de Masueil (15 mars 1439, présenté le 14 avril) [2];

Philippe de Villennes, veuve de Jehan de Chouppes, — Chezelles, herbergement et dépendances, — lige (28 août 1390; n'appert de la présentation) [3];

Jehan Giraut de la Chèze, — herbergement de La Chèze, — lige (6 février 1380; n'appert de la présentation) [4];

Jehan du Boueres — herbergement de Cherves et dépendances, — lige (11 juillet 1435, présenté le 12) [5];

Léonnet de Vilhe (ou Bille), — tour et herbergement de Vilhe, — lige (31 août 1385, présenté le 6 juin 1386) [6];

Jehan Daler, — herbergement de La Roche, en la ville de Cuon (mercredi avant la Saint-Clément 1881; n'appert de la présentation) [7];

Allez de Brizay, chevalier, — herbergement de La Roche-de-Brisay, — lige (6 août 1389, présenté le 10) [8];

Jacques de La Roche, — herbergement d'Amuere, etc. (27 juillet 1434, présenté au mois de novembre suivant) [9];

Jehan Milon, — herbergement de La Roche de Chissay, — lige (29 mars 1407, présenté le 31); — aveu de la terre de La Roche de Chizay, du 12 juin 1431, sans nom d'avouant; — autre de Jean Bodin, se référant à celui de

[1] La Griffonière, commune de Cuhon.

[2] Mornay, commune de Mazeuil.

[3] Chezelles, commune de Thurageau.

[4] La Chèze (?) La Chèze, commune de Latillé, relevait de la châtellenie de Montreuil-Bonnin (Vienne).

[5] Cherves, commune.

[6] Probablement Billy, commune de Saint-Jean-de-Sauves (Redet).

[7] Cuhon, déjà nommé.

[8] La Roche-de-Brizay, communes de Coussay et Verrue (Redet, art. Brizay).

[9] Pour Amberre, commune (Redet).

Digitized by Google

Jehan Milon, d'août 1457; — de Jehan Robin (p. e. le même que Bodin), de février 1437 [1];

Gilles de la Grézille, — herbergement de La Tousche; — herbergement du Puyraveau, — lige (8 juillet 1468, présenté le 20 septembre) [2];

Jehan de Brizay, seigneur de Brizay et Douçay, — seigneurie de Douçay, — lige (18 janvier 1445, présenté au cours du même mois) [3];

G. D'ESPINAY.

(A suivre.)

[1] La Roche-de-Chizay, commune de Saint-Jean-de-Sauves.

[2] Puyraveau, commune de Saint-Jean-de-Sauves; — La Tousche, nom très répandu; M. Redet ne cite pas cependant de fief de ce nom relevant de Mirebeau.

[3] Brizay, communes de Coussay et Verrue; — Doussay, aujourd'hui commune.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mai 1900

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 758^{mm},21 ; minimum le 6, à 7 h. 35 du soir, 747^{mm},22 ; maximum le 29, à 8 h. du matin, 767^{mm},70.

Moyennes thermométriques : des minima, 7°,67 ; des minima (sans abri), 7°,12 ; des minima (sur le sol), 6°,24 ; des maxima, 19°,17 ; des maxima (sans abri), 22°,68 ; des maxima (sur le sol), 38°,89 ; d'une eau de source, 10°,94 ; du mois, 14°,07.

Minimum le 17, 4°,0 ; minimum (sans abri) le 17, 3°,5 ; minimum (sur le sol) le 20, 2°,3 ; maximum le 5, 24°,2 ; maximum (sans abri) le 29, 29°,5 ; maximum (sur le sol) le 29, 51°,0.

Humidité relative, 63. Pluie, 22^{mm},6 en 10 jours appréciable au pluviomètre, et 5 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 136^{mm},10.

Nébulosité moyenne, 5,8. Nombre de jours de soleil, 30 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 258 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 12 du N-E ; 1 de l'E ; 9 du S-W ; 4 de l'W ; 2 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m}.2. Plus grande vitesse du vent le 14, à 4 h. du soir, 20^{m},8 par seconde.

Rosée, 15 jours ; brouillards les 2 et 10 au matin ; grêle faible le 14, à 1 h. 10 du soir ; halos solaires les 5, 27 ; forte brume bleuâtre à l'horizon, à 7 h. du matin, le 15.

Digitized by Google

Orages le 6, de 2 h. 06 à 2 h. 17 du soir, de l'W au N-W; le 7, de 3 h. 04 à 4 h. 02 du soir, de l'W au N-W; le 9, de 12 h. 15 à 1 h. 17 du soir, de l'W au N-E; le 24, de 1 h. 10 à 1 h. 24 du soir, du N-W au N-E.

Arrivée de la huppe-huppe le 9, du loriot le 27.

Juin 1900

Moyenne barométrique : 759^{mm},17; minimum le 4, à 4 h. du soir, 753^{mm},13; maximum le 14, à 8 h. du matin, 765^{mm},40.

Moyennes thermométriques : des minima, 12°,19; des minima (sans abri), 11°,86; des minima (sur le sol), 11°,27; des maxima, 23°,38; des maxima (sans abri), 26°,78; des maxima (sur le sol), 40°,34; d'une eau de source, 14°,10; du mois, 18°,50.

Minimum le 27, 7°,3; minimum (sans abri) le 27, 6°,8; minimum (sur le sol) le 27, 5°,3. Maximum le 10, 31°,2; maximum (sans abri) le 10, 33°,7; maximum (sur le sol), le 11, 51°,7.

Humidité relative, 60. Pluie, 51^{mm},8 en 12 jours appréciable au pluviomètre, et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 135^{mm},60.

Nébulosité moyenne, 6,8. Nombre de jours de soleil, 27; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 235 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 5 du N-E; 2 de l'E; 1 du S-E; 1 du S; 5 du S-W; 11 de l'W; 3 du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 25, à 2 h. 22 du soir, 18^{m},5 par seconde.

Rosée, 11 jours; halos solaires les 12, 16, 18, 19, 22, 29; brume bleuâtre épaisse à l'horizon le 6, à 7 h. du soir.

Orages le 2, de 3 h. 04 à 3 h. 37 du soir, du SS-W au N-W; le 3, de 6 h. 32 à 10 h. 15 du soir, de l'E au S-W; le 11, de 5 h. 37 à 5 h. 52 du soir, du SS-W à l'W; le 12, de 4 h. 02 à 4 h. 38 du soir, du S au N; le 13, de 1 h. 46 à 2 h. du soir, du SS-E à l'E; éclairs vifs le 17, à 11 h. 36 du soir, au SS-W.

A. Cheux.

Digitized by Google

OBSERVATIONS SUR LA VIGNE A LA BAUMETTE (près Angers) de 1880 à 1900

ANNÉES	FEUILLAISON		FLORAISON			MATURITÉ	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	MILIEU	FIN	DÉBUT	MILIEU
1880.	4 avril.	12 novembre.	26 juin.	2 juillet.	10 juillet.	4 septembre.	7 septembre.
1881.	11 avril.	10 novembre.	18 juin.	23 juin.	4 juillet.	23 août.	6 septembre.
1882.	5 avril.	12 novembre.	22 juin.	29 juin.	10 juillet.	19 août.	8 septembre.
1883.	17 avril.	15 novembre.	17 juin.	22 juin.	29 juin.	4 septembre.	16 septembre.
1884.	29 mars.	10 novembre.	16 juin.	23 juin.	30 juin.	22 août.	1 septembre.
1885.	20 avril.	9 novembre.	19 juin.	25 juin.	4 juillet.	24 août.	7 septembre.
1886.	12 avril.	15 novembre.	25 juin.	30 juin.	2 juillet.	29 août.	15 septembre.
1887.	27 avril.	29 octobre.	19 juin.	27 juin.	9 juillet.	28 août.	15 septembre.
1888.	5 mai.	12 novembre.	16 juin.	25 juin.	2 juillet.	27 août.	16 septembre.
1889.	2 mai.	29 octobre.	21 juin.	25 juin.	5 juillet.	22 août.	10 septembre.
1890.	13 avril.	15 novembre.	18 juin.	25 juin.	28 juin.	24 août.	12 septembre.
1891.	24 avril.	11 novembre.	21 juin.	27 juin.	5 juillet.	30 août.	9 septembre.
1892.	7 avril.	14 novembre.	2 juin.	8 juin.	16 juin.	3 août.	18 août.
1893.	28 mars.	14 novembre.	8 juin.	14 mai.	23 mai.	19 juillet.	30 juillet.
1894.	29 mars.	12 novembre.	18 juin.	24 juin.	1 juillet.	30 août.	11 septembre.
1895.	16 avril.	15 novembre.	15 juin.	22 juin.	3 juillet.	24 août.	31 août.
1896.	14 avril.	10 novembre.	2 juin.	9 juin.	18 juin.	22 août.	28 août.
1897.	31 mars.	2 novembre.	13 juin.	22 juin.	26 juin.	18 août.	31 août.
1898.	19 avril.	26 novembre.	24 juin.	29 juin.	4 juillet.	26 août.	5 septembre.
1899.	6 avril.	19 novembre.	12 juin.	18 juin.	22 juin.	14 août.	31 août.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous enregistrons, avec plaisir, les noms nouveaux donnés à des rues d'Angers et qui rappellent des notabilités angevines du XVIe au XIXe siècle.

La rue parallèle au prolongement de l'avenue Jeanne-d'Arc, dans l'axe de la rue des Minimes, entre la rue Franklin et la rue qui longe la ligne du chemin de fer, est dénommée rue François Besnard (industriel);

La rue qui longe la ligne du chemin de fer, à l'extrémité de la rue du Quinconce et de l'avenue Jeanne d'Arc, rue Leclerc-Guillory (industriel et philanthrope);

Le boulevard latéral au chemin de fer de l'Ouest, à gauche de la gare Saint-Serge, boulevard Robert (maire d'Angers);

La première rue parallèle au boulevard Ayrault et conduisant du boulevard Robert au quai Félix Faure, rue Gabriel Dupineau (jurisconsulte);

La seconde rue parallèle au boulevard Ayrault et à la précédente, rue Choppin (jurisconsulte).

***

On vient de placer au pont de la Basse-Chaine la plaque à la mémoire des victimes de la catastrophe du 16 avril 1850. Cette plaque, en marbre noir, est encastrée dans le parapet et porte l'inscription suivante en lettres dorées :

16 AVRIL 1850
RUPTURE DU PONT SUSPENDU
DE LA BASSE-CHAINE
Au passage du 11e Léger
A LA MÉMOIRE DES 223 VICTIMES
16 AVRIL 1900

—

LA VILLE D'ANGERS

C'est en exécution d'un vote du Conseil municipal d'Angers que cette plaque a été posée, attestant ainsi que notre ville est toujours fidèle au culte du souvenir.

***

Digitized by Google

L'extension considérable d'Angers depuis 30 ans avait rendu nécessaire un nouveau plan de la ville, que vient d'éditer la librairie Germain G. Grassin. Ce plan a été dressé par MM. Hezard et Baron, conducteurs des ponts et chaussées, sous la direction de M. Pihier, ingénieur en chef.

Personne n'était plus compétent que M. Pihier pour mener à bien ce travail et nous devons le remercier d'avoir bien voulu l'entreprendre. Sous sa savante direction MM. Hezard et Baron nous ont donné une œuvre parfaitement étudiée et d'une exactitude irréprochable ; comme leur chef, ils ont droit à la reconnaissance des Angevins pour le service qu'ils viennent de rendre à notre cité.

Le format (90 cm × 65 cm) et l'échelle (1/7500) adoptés ont permis d'y faire figure non seulement la ville proprement dite, mais encore la banlieue : dans le sens vertical il comprend la Caserne et l'École du génie et s'étend, route de Paris, jusqu'au Point-du-Jour ; dans le sens horizontal on y voit figurer à gauche l'étang Saint-Nicolas et la route de Nantes, à droite Saint-Léonard et les Justices.

Les lignes de tramways et les monuments principaux sont imprimés en rouge.

Une liste des voies de communication et établissements permet, au moyen de renvois et d'un quadrillage spécial du plan, d'y trouver instantanément le lieu que l'on cherche.

Ajoutons que ce plan, bien gravé et imprimé avec soin sur beau papier couché, fait le plus grand honneur aux éditeurs.

Son prix est de 2 fr. ; collé sur toile, de 3 fr. 50.

***

Lundi 10 juillet, la commission de l'asile des vieillards de Saint-Nicolas s'est réunie sous la présidence de M. I. Boulanger, premier adjoint.

Après l'installation de M. Avrilleau, le nouveau membre nommé par le maire, M. Boulanger a remis à la vénérable économe, Sœur Cécile, la médaille de bronze, du ministère de l'intérieur, pour ses bons et loyaux services dans le poste qu'elle occupe avec tant de dévouement depuis 32 ans.

« M. Boulanger, dit un de nos confrères, s'est plu à redire que le succès toujours croissant de l'établissement et sa parfaite organisation administrative sont dus particulièrement à l'active et intelligente coopération de Mme la Supérieure et de la bonne Sœur économe, si bien secondées par leurs com-

Digitized by Google

pagnes avec un zèle auquel tous les vieillards de l'asile rendent hommage. »

Si l'on proportionnait toujours l'importance de la récompense à la valeur des services rendus, ce n'est pas une médaille de bronze qu'il conviendrait d'offrir aux admirables réorganisatrices de l'Asile Saint-Nicolas. L'or le plus pur ne suffirait point. Mais les religieuses sont plus ambitieuses ; c'est pour le ciel qu'elles travaillent et savent se dévouer.

***

Le Comité d'administration de la Société des Amis des Arts pour cette année se trouve ainsi composée :

Président : M. Gilles Deperrière.

Vice-présidents : M. A Beignet, M. Miron d'Aussy.

Trésorier : M. Maurice Mercier.

Archiviste : M. le commandant Kieffer.

Commissaires : M. Brunclair, M. R. Mondain, M. Georges de Chemellier, M. Anatole Leroy.

Membres du Comité : MM. Dubut, Dussauze, Dr Guichard, Latté-Daviers, Luson, Maillard, Lutscher, Aubert Paul, Robert Chagnias, comte de Romain, Cointreau, Planchenault, Jubien, Courant Francis, Bernier Maurice, Hédelin, Gontard de Launay, Rechin Gaston, Dainville, Poutiers.

***

L'*Officiel* a publié le décret autorisant la Chambre de commerce de Cholet à avancer à l'État la somme de 30.000 francs pour la construction de réseaux téléphoniques à Cholet et Chemillé et le circuit téléphonique Cholet-Chemillé-Angers.

***

Nos compatriotes :

A la 24e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts, salle dite de l'Hémicycle, qui a eu lieu, notre compatriote, M. Henry Jouin, secrétaire rapporteur du Comité, a fait comme à l'ordinaire le Rapport Général sur les travaux de la section.

***

La Société Nationale d'Encouragement au Bien, que préside M. Stephen Liegard, vient de décerner, dans sa réunion, sous la présidence de M. Deschanel, président de la Chambre des Députés, une grande médaille d'honneur spéciale de fondation à notre sympathique compatriote et très distingué colla-

Digitized by Google

borateur M. Joseph Denais. C'est la plus haute récompense, après la Couronne civique.

Cette distinction est octroyée à M. Denais « pour éminents services rendus à l'humanité. »

« Cette récompense, dit le *Gaulois*, vise non seulement l'ensemble des écrits de M. Denais, mais, dût sa modestie s'en offenser, toute sa vie de désintéressement vouée aux œuvres de bienfaisance, tant à Paris que dans sa ville natale, à laquelle il a fait don d'une collection curieuse, son « petit Chantilly », comme il le dit gaiement. »

***

M. Max d'Olonne vient de se voir décerner le prix Monbinne par l'Académie des Beaux-Arts pour son oratorio la *Visite du Dante*.

***

Notre compatriote M. Alleaume a obtenu au Salon une médaille de 3e classe.

***

M. Lucien Mette, ancien élève de l'École régionale des Beaux-Arts de notre ville, vient d'être reçu 5e au concours d'admission à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris; ce rang d'admission classe M. Mette comme élève définitif.

Au même concours, M. Albert Launay, également ancien élève de notre école, a été reçu 4e.

***

A l'occasion de l'exposition internationale d'horticulture qui a eu lieu en 1899 à Saint-Pétersbourg, l'horticulteur pépiniériste angevin bien connu, M. Louis-Anatole Leroy, vice-président de la Société d'horticulture d'Angers, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

***

Parmi les récompenses décernées à Vincennes par le Président de la République, les palmes d'officier d'Académie ont été données à M. Mignot, moniteur de la société de gymnastique d'Angers.

***

Sont nommés à la cour d'appel d'Angers : Président de Chambre, M. Cournot ; avocat général, M. Bergé, procureur au Mans.

***

Digitized by Google

Les Étables de l'Anjou viennent de remporter de nouveaux succès que nous sommes heureux d'enregistrer.

Au concours très intéressant d'animaux reproducteurs qui vient d'avoir lieu à Paris (Division des animaux Durham de race pure très curieux et complet) ; M. de Blois a remporté 8 prix sur 11 animaux présentés ; M. Grollier, 11 prix sur 16 animaux présentés.

Le prix des femelles, vaches Durham, a été gagné par le prince de Broglie, député de Châteaugontier.

***

M. Jacquemet, directeur de l'École des Arts-et-Métiers d'Angers est nommé directeur à la nouvelle École de Lille. Il est remplacé à Angers par M. Émile Richard, inspecteur primaire.

***

Nous lisons au *Journal officiel*, dans le compte rendu des travaux de zoologie et de botanique appliquées présentés au troisième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, réunis à Toulouse en 1899 (Rapport adressé à la Société d'acclimatation, par A. de Saint-Quentin, délégué par la Société au Congrès) :

Je signalerai, parmi les autres communications, le travail original, ingénieux et très intéressant de notre confrère M. Rogeron, sur les particularités du plumage chez le canard sauvage. Cette belle étude, faite à un point de vue entièrement nouveau, ouvre la voie à des observations qui apporteront sûrement à l'ornithologie des éléments d'une grande valeur.

***

M. le Dr Descoings a consacré dans le *Journal de Maine-et-Loire* une intéressante étude au dispensaire et à la clinique ophtalmologique du Dr Motais à Angers. Nous en extrayons ces quelques passages :

« Les résultats, d'abord, empruntés aux *Archives Médicales d'Angers* nos du 20 mars et du 20 avril dernier :

« Dans ses treize premières années (1887-1900), il est passé 14.250 malades ; il y a été fait 3.235 opérations, parmi lesquelles 504 opérations de cataracte et 455 opérations de strabisme ; les consultations et les pansements atteignent le chiffre énorme de 150.000.

Digitized by Google

« Les malades sont ainsi répartis par localités :

Angers	7.160		
Département de Maine-et-Loire	5.146	Trélazé	1.146
		Ponts-de-Cé	730
		Autres localités	3.270
Département de la Mayenne			487
— de la Sarthe			422
— de la Loire-Inférieure			88
— des Deux-Sèvres			151
— de la Vendée			119
— de la Vienne			31
— d'Indre-et-Loire			83
— d'Ille-et-Vilaine			346
— des Côtes-du-Nord			155
— du Morbihan			52

« S'imagine-t-on ces soins donnés à plus de 14.000 malades, ce nombre si considérable d'opérations et de pansements ; en outre cette organisation matérielle dispendieuse, tout cela dû à l'énergie, à la science, à la générosité d'un seul !...

« L'École de médecine d'Angers n'a pas encore de chaire de clinique ophtalmologique. C'est un sujet d'étonnement pour tous qu'elle ne se soit pas encore adjoint *officiellement* l'ophtalmologiste dont le nom serait pour elle un honneur et une force. Or, depuis dix ans, le Dr Motais veut bien mettre à la disposition de l'École et des étudiants les éléments d'instruction si variés de sa clinique privée. Les nombreux élèves qui ont suivi ses cours ne peuvent en oublier la science profonde et lucidité parfaite d'exposition ; ils savent aussi que pendant les 6 ou 7 ans où les examens des classes accessoires faisaient l'effroi de l'École, les cours si remarquables d'optique appliquée professés rue du Mail ont contribué, pour une très large part, aux succès obtenus ! »

***

Le lundi 28 mai, a eu lieu l'assemblée générale constitutive de la nouvelle Société des Concerts populaires d'Angers, sous la présidence de M. Louis de Romain.

Après lecture et approbation des statuts déposés en l'étude de Me Le Bailly, notaire à Angers, l'assemblée a nommé comme membres du Conseil d'administration :

MM. Bessonneau, Bordier, Ferdinand Bougère, Breton, de

Digitized by Google

Chemellier, Cochard, Cointreau, Dr Dezanneau, Hédelin, Lépicier, Leroy, Miron d'Aussy, Dr Monprofit, Dr Petit, Désiré Richou, de Romain, Paul Rondeau, de Sapinaud, Vielle et Voisin.

Par acclamation, ont été nommés :

Président d'honneur : MM. Delpech, préfet de Maine-et-Loire, et Max-Richard.

Le Conseil d'administration a composé son bureau en nommant : M. Louis de Romain, président; M. Paul Rondeau, vice-président; M. Hédelin, secrétaire; M. Vielle, trésorier.

Le Conseil a adjoint au bureau une Commission artistique composée de MM. Bordier, Breton, Cointreau, Dr Dezanneau et Lépicier. Il a ensuite désigné M. Marchand comme archiviste et Me Chesneau comme avocat conseil.

***

Parmi les concerts qui ont eu le plus de succès, à Angers, en ces derniers temps, nous devons une mention spéciale a celui du barde breton, M. Botrel, lauréat de la cantate de l'Exposition, et à celui de M. Boucherit, un jeune violoniste (il n'a pas 22 ans) qui est déjà un virtuose tout à fait remarquable.

***

La Société Sainte-Cécile vient de remporter au concours de Paris un succès magnifique et complet.

Le concours de lecture à vue a eu lieu, salle de la mairie du Xe arrondissement. Le morceau donné était long et compliqué, hérissé de difficultés d'intonation et de rythme. L'exécution en a été remarquable et a valu un premier prix à l'unanimité et chaudes félicitations des membres du jury.

« La Société, dit à ce propos M. L. de Romain, peut justement être fière de ce résultat qui lui fait grand honneur.

« Le concours d'exécution comprenait deux chœurs : *La fille du marin*, de Coulon, et les *Voix de la nature*, de Th. Dubois, tous deux superbement enlevés par les soixante-quinze chanteurs qui n'ont pas eu la moindre hésitation, la moindre défaillance. Les récompenses sont celles-ci : un premier prix, plus un diplôme d'honneur pour le directeur et un diplôme d'honneur donnant droit à un objet d'art pour la Société.

« Dans la matinée, en dehors des épreuves officielles, la

Digitized by Google

Société a interprété le beau chœur de M. Maréchal : *Les villes mortes*, en présence de l'auteur et des membres du jury. L'exécution a été absolument parfaite.

« Ce succès marque une date glorieuse; il est dû au talent et au dévouement de M. Fichet qui a su donner à l'interprétation le caractère artistique dont on a trop souvent à regretter l'absence dans les concerts d'orphéons. Il mérite des éloges sans réserves, auxquels on peut joindre les félicitations pour le nouveau président, M. Lépicier qui, dans cette circonstance, s'est dépensé comme il sait le faire avec un zèle et une activité dont les membres de la Sainte-Cécile ne sauraient se montrer trop reconnaissants.

« Le jury était présidé par M. Gastinel, grand prix de Rome et compositeur distingué. »

***

Deux conférences ont été faites dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement, la première le 5 mai, par M. Guédon, secrétaire de l'Inspection académique, sur *la Légion étrangère ;* la seconde, le 1er juin, par M. Préaubert, professeur au Lycée, sur la *Télégraphie sans fil.*

***

Le dimanche 27 mai a eu lieu, sous la présidence de M. Jules Baron, député de Cholet, la cérémonie de remise du drapeau à la section à la Tourlandry, de l'Association des vétérans des armées de terre et de mer.

Après un éloquent discours de M. Jules Baron, M. le duc de Plaisance a prononcé les paroles suivantes qui ont été au cœur des patriotes.

Vétérans de la Tourlandry, je viens rendre hommage à votre patriotisme. Il est une tradition du passé, mais aussi une espérance pour l'avenir. Car ce dévouement aux nobles causes, vous l'avez puisé dans les exemples de vos pères et vous l'avez transmis intact à vos fils par vos propres exemples.

Vous avez déposé dans leurs jeunes âmes un germe indélébile qui peut sommeiller dans les temps d'accalmie, mais qui se réveillera dans toute sa grandeur et toute son intensité, au premier appel de la patrie en danger. Vous avez rempli votre devoir en combattant vaillamment pour elle il y a trente ans ; vous avez rempli votre devoir en lui préparant dans vos fils des défenseurs dont le dévoue-

Digitized by Google

ment est assuré par une saine éducation, en harmonie avec vos conseils et, ce qui vaut mieux encore, appuyée de vos exemples.

Mais votre tâche n'est pas finie. A l'ennemi du dehors a succédé l'ennemi du dedans.

Je vous en adjure ; restons toujours unis pour opposer à l'ennemi de la France, d'où qu'il vienne, le rempart infranchissable de notre patriotisme.

Vous vétérans, fils aînés de notre chère armée, soyez pour nous un nouvel exemple : montrez à vos frères d'armes du présent et de l'avenir, à vos fils, aux fils cadets de cette chère armée, montrez-leur ce qu'un ardent patriotisme peut produire pour le salut et la grandeur de la France.

***

Le dimanche 8 juin a été célébrée à Angers la fête annuelle de l'Union des combattants de 1870-71. A 8 heures, le président, M. Alphonse Bouhier, entouré des membres du bureau, est allé recevoir à la gare les délégations des sociétés voisines.

A 10 heures, les combattants se sont réunis dans la cour de la mairie et se sont rendus à l'église Saint-Maurice pour assister à une messe en l'honneur des morts de la guerre.

Pendant la cérémonie, les trois drapeaux des Sociétés d'Angers, de Nantes et de Durtal étaient tenus déployés devant l'autel. Plusieurs morceaux de musique et de chant ont été exécutés.

A l'Évangile, M. l'archiprêtre Bazin est monté en chaire et a prononcé une patriotique et pieuse allocution qu'il a terminée par un éloquent hommage à l'armée.

On remarquait dans l'assistance, en dehors des membres de la Société, M. le colonel du 135e, entouré d'un grand nombre d'officiers de nos trois régiments, M. I. Boulanger, adjoint, représentant l'administration municipale, et M. Huet, chef de cabinet de M. le préfet.

Après la messe, le cortège s'est formé sur la place Saint-Maurice et s'est rendu au cimetière de l'Ouest où deux couronnes ont été déposées sur le monument élevé aux morts de 1870. M. le président Alph. Bouhier a prononcé un discours.

Dans l'après-midi, les combattants ont offert à leurs invités un banquet. Au dessert, plusieurs toats très applaudis ont été portés par MM. Bouhier, Boulanger, Huet, etc., La soirée s'est terminée par un bal.

***

Digitized by Google

Nécrologie :

Le 5 juin, ont été célébrées, en l'église Saint-Maurice, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques du regretté Mgr Maricourt, né en 1824, prélat de la maison Sa Sainteté: doyen du chapitre de la cathédrale et docteur en théologie, supérieur du Bon-Pasteur, recteur honoraire des Facultés catholiques de l'Ouest, ancien membre du Conseil départemental de l'Instruction publique, doyen de la Faculté des lettres et recteur de l'Université catholique d'Angers.

Après la messe, qui a été chantée par M. le chanoine Grimault, Mgr Pasquier, recteur de l'Université, est monté en chaire et a prononcé l'éloge funèbre du vénéré défunt dont il a retracé avec une éloquence émue la douce et pieuse mémoire et la grande bonté.

Mgr Rumeau, assisté de MM. Baudriller et Grellier, grands vicaires, et de M. l'archiprêtre Bazin, a donné l'absoute.

Le deuil était conduit par les professeurs de l'Université en robe; MM. les chanoines Crosnier et Legendre, les abbés Delahaye, Rivereau et Saudreau et M. Perrin, avocat, tenaient les cordons du poêle.

Mgr Maricourt, qui avait été chapelain de Sainte-Geneviève, à Paris, puis chapelain de l'église nationale de Saint-Louis-des-Français, à Rome, directeur du collège de Juilly, près Paris, et directeur de l'école des Hautes-Études des Carmes, avait été rédacteur des *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers.*

C'est Mgr Freppel, — ancien chapelain de Sainte Geneviève, lui aussi, — qui avait, en 1871, retenu Mgr Maricourt à Angers.

M. le chanoine Grimault a bien voulu nous promettre, pour le prochain numéro de la *Revue de l'Anjou*, une notice sur le vénéré prélat. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer cette bonne nouvelle à nos lecteurs.

***

On annonce la mort, à Saumur, de M. Sourdeau, conseiller d'arrondissement; et celle, à Diégo-Suarez, de M. François Audoy, Directeur de la Société Franco-Antankare à Madagascar. M. Audoy, parti depuis quelques mois seulement pour la grande île africaine, y avait fait preuve d'une grande intelligence des affaires. Il est mort jeune (il n'avait que 42 ans), en pleine activité, au moment où, sous son

Digitized by Google

énergique impulsion, les affaires de notre colonie angevine prenaient un nouvel essor. D'un commerce agréable, d'un caractère facile, M. Audoy ne comptait dans notre ville que des amis.

***

M. Trouillebert, le peintre de paysages bien connu, vient de mourir.

Son talent le plaçait dans l'estime des amateurs au même rang que l'illustre Corot, avec lequel il avait plus d'une analogie.

Son pinceau avait bien souvent redit la beauté du Saumurois, où il passait, chaque année, quelques mois au joli village de Candes, limitrophe de Fontevrault et de Montsoreau. Le maître était devenu en quelque sorte l'enfant d'adoption de ce petit coin de l'Anjou et de la Touraine.

***

On annonce la mort, à Paris, de M. Robert (Anatole-Édouard), gendre de M. Glétron. Il était né à Cholet, le 11 septembre 1845. Après ses études faites au collège de Combrée, il entra dans l'Université, comme régent du collège de Luçon (1865-1866).

La Révolution du quatre septembre le nomma conseiller de préfecture à Angers, puis l'envoya comme sous-préfet à Segré (20 octobre 1870); il donna sa démission le 28 mars 1871, s'installa à Angers comme avocat, et publia divers travaux : *Dictionnaire des usages ruraux des cantons du ressort de la Cour d'Angers*; *étude sur la nouvelle loi des sociétés; étude sur la vénalité et le rachat des offices.*

Depuis 1870, il prit une part active dans les luttes électorales, en faveur du parti républicain. Il fut élu conseiller d'arrondissement du canton sud-est d'Angers (5 octobre 1874), conseiller municipal d'Angers (1874-1875), puis conseiller général du même canton (25 avril 1880) et enfin conseiller général du canton de Sainte-Suzanne (Mayenne) en 1887. Il était maire de Vaiges (Mayenne) depuis un an déjà; officier d'Académie, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1897.

A. Z.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

De la lésion dans les contrats, par Léonce Verrier, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Angers. — Germain et G. Grassin, imprimeurs-libraires.

La *Revue de l'Anjou* a récemment parlé de deux thèses soutenues avec succès, pour le doctorat en droit, par deux jeunes avocats du barreau d'Angers [1]. Elle en a avec plaisir signalé les mérites et les qualités. Un autre angevin, M. Léonce Verrier, vient à son tour d'obtenir le grade de docteur, après avoir présenté une très intéressante étude sur *La lésion dans les contrats*.

L'œuvre, sans doute, ne s'adresse pas à tous ; mais ceux que ne laissent pas indifférents les choses du droit seront heureux de lire des pages écrites avec un réel sens juridique et une parfaite connaissance du sujet.

L'auteur donne d'abord, en l'accompagnant des développements qu'elle comporte, la définition de ce qui est, en droit, appelé lésion : « C'est le préjudice qu'éprouve l'une des parties dans un contrat commutatif, à raison de l'inégalité de valeur qui existe entre les prestations réciproques. »

M. Léonce Verrier expose l'état de la question à différentes époques : dans le droit romain, l'ancien droit français, le droit intermédiaire et la préparation du Code civil. Il divise ensuite sa thèse en trois autres parties : 1° la lésion en matière de partages, c'est-à-dire les partages de successions, les partages d'ascendants et ceux de communauté et de société ; 2° la lésion en matière de vente ; 3° la lésion dans les contrats passés par les mineurs.

Telles sont les grandes lignes, l'économie générale d'un travail dans lequel on peut remarquer la clarté de l'exposé, la solidité de l'argumentation, la netteté des solutions. L'avis des auteurs y est indiqué a côté des décisions de jurisprudence et les divers systèmes y sont exposés, analysés et discutés très judicieusement.

Comme les jeunes avocats dont nous venons de rappeler les noms, M. Léonce Verrier mérite bien éloges et félicitations.

A. de V.

[1] *Du bail à complant*, par M. René Beucher, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Angers.

Les livres fonciers, réformes hypothécaires, par M. René de Lavergne, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Angers.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Les Mémoires de l'abbé Gruget. — **E. L.** 5

La Loire navigable. — **Lucien Frémy** 33

Le poète F.-E. Adam (1834-1900). — **Joseph Denais** 46

Le docteur Bigot et l'École de médecine d'Angers. — **A. Beucher**. 56

Ballade du Rimeur campagnard. — **Xavier de la Perraudière**... 71

Les rues d'Angers. — **A. de Villiers** 73

Le cyclone 73

Halo solaire observé à Angers le 11 janvier 1900. — **A. Cheux**..... 77

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — XI. La lettre sur le journalisme religieux (juin 1845) ; XII. Détours fallacieux (juin-août 1845). — **A. Houtin** 80

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley** 114

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 123

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Janvier-Février 1900. — **A. Cheux** 140

Chronique 142

Un fac-similé de l'*Apocalypse en français toute figurée et ystoriée et en prose*. — Les statues des Plantagenets à Fontevraud. — Les réparations de la Tour Saint-Aubin. — Le bureau de la Société industrielle et agricole d'Angers. — La récolte des vins en Maine-et-Loire. — Un martyr angevin. — Distinctions honorifiques. — Conférences de MM. Laffitte, Gain, Dr Cerf, Robin, Dr Demandre, Lecomte. — Un bolide. — Nos compatriotes : MM. Gaston Réchin, du Rieu de Marsaguet, Dr Paul Bernard, Dr Brin, Dupont, Déan de Luigné. — Un Angevin prisonnier au Transvaal. — Concerts populaires (7e, 8e, 9e, 1er concert extraordinaire). — Le Triomphe des Fleurs. — La nouvelle « Société des Concerts populaires ». — La caserne de la Brisepotière. — Dénomination de nouvelles rues. — Nécrologie : MM. Ernest Mourin, Charles Sicot, Albert-Victor de Girardin, Burdin, Louis-Alfred de Mieulle, Morin. — Chronique bibliographique. — Souvenirs d'un voyage en Orient, etc.

Chronique bibliographique 159

Souvenirs d'un voyageur en Orient, par Gabriel Rogeron. — **Eusèbe Pavie**.

GRAVURES

La Vistule en 1849 et 1888. — Halo solaire.

Digitized by Google

MARS-AVRIL

État du département de Maine-et-Loire en l'année 1800. Rapports du Préfet. — **F. Uzureau**..... 161

La monographie de la cathédrale d'Angers. — **Joseph Denais**..... 183

Poésies : La fleur préférée. L'Espoir. — **René Daxor**..... 200

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — XIII. L'humble Remontrance à Dom Guéranger (1847-1848) ; XIV. 1848. — **A. Houtin.** 204

Éclairage et voitures (XVIIIe siècle). — **A. de Villiers**..... 234

Le colonel de Villebois-Mareuil. — **Comte de Blois**..... 242

Les Mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.**..... 248

Les Filles de la Charité aux Hospices d'Angers. — **Dr Ambroise Guichard**..... 269

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy**..... 275

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Année 1899. — **A. Cheux**..... 284

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Mars-avril 1900. — **A Cheux**..... 286

Chronique..... 289

La rue Villebois-Mareuil, à Angers. — Les réparations de l'église Sainte-Thérèse. — La tour Saint-Aubin. — Nos compatriotes (Elections, promotions, décorations et médailles) : Sœur Catherine et sœur Anne, des Hospices ; sœur Cécile, de l'asile Saint-Nicolas ; MM. Louis Boyer, Joseph Denais, Paul Rondeau, Lépicier, le Dr G. Roguet, le général de Sesmaisons, le colonel de Seroux, de la Devansaye, le Dr Motais, Joseph Joûbert, Gourin, Cordier-Souvestre, René Bazin et Méaulle. — Fêtes militaires à Chavagnes, Durtal, Coron, Bégrolles, Angers (anniversaire de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne). — Le prince impérial du Japon à Saumur. — Le monument de Mgr Freppel à Folgoët. — Le *Talma* de David d'Angers. — La *Velleda* de Maindron. — Les artistes angevins au Salon de 1900. — Le sculpteur L'Hoest. — M. Georges Saulo à l'Exposition Universelle. — Dons de M. Robert David d'Angers au musée du Louvre et à Beaufort. — Le buste de M. Coudreuse à la mairie de Beaufort. — Les envois de la cathédrale d'Angers à l'Exposition de 1900. — M. G. Richard et l'exposition bretonne. — Les archives de Beaufort et la naissance du roi de Rome (communication de M. Joseph Denais, à propos de l'*Aiglon*, de Rostand). — Les Concerts populaires d'Angers (10e concert, 2e concert extraordinaire). — Concerts Iluré. — Des colons angevins en Nouvelle-Calédonie. — *Nécrologie :* M. Guy, Mme la générale de la Motte-Rouge, née Pocquet de Livonnière, M. le président Chudeau, M. Rupert. — Le service funèbre du colonel de Villebois-Mareuil. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : Mlle M. Alanic, *Norbert Dys ;* — M. de Charnacé, *Notes d'un philosophe provincial ;* — M. J. Joûbert, *Un peuple héroïque, les Boërs ;* — Brochures de M. l'abbé Uzureau ; — *Le livre d'or du monument de Montreuil-Bellay ;* — Autographes angevins ; — M. l'abbé Angot, tome Ier du *Dictionnaire historique de la Mayenne*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 318

Les sciences auxiliaires de l'histoire du droit, par Eugène Lelong. — *Du bail à complant dans le département de Maine-et-Loire*, par René Beucher. — *Réforme hypothécaire. Les livres fonciers*, par René de Lavergne. — **A. de V.**

Digitized by Google

MAI-JUIN

Le pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais. — **Léon Philouze**..... 321

Les Mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.**... 335

Droit de Primevert. — **A. de Villiers**..... 370

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy**..... 372

Pour le cinquantenaire (poésie). — **Alphonse Poirier**..... 382

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — XV. Le Concile provincial (1849) ; XVI. La mise à l'Index (juillet 1850). — **A. Houtin.** 385

Papiers au rebut... (Notes et documents extraits des Archives de Beaufort. — **Joseph Denais**..... 414

A propos des Archives communales. — Naissance du grand Dauphin (1661). — Victoire de Catinat en Italie (1690). — Reddition de la ville de Mons (1690). — L'Intendant du comte de Provence en Anjou (1772). — Maladie et mort de Louis XV (1774). — Le comte de Provence prend le titre de « Monsieur » (1774). — Naissance du Dauphin (Louis XVII) (1785). — Le conventionnel Bézard en mission à Beaufort (1794). — Invitation au maire de Beaufort pour le sacre de Napoléon Ier (26 octobre 1804).

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley**..... 435

Fiefs du comté d'Anjou aux XIVe et XVe siècles (suite). — **G. d'Espinay.** 449

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Mai-Juin 1900. — **A. Cheux**..... 466

Observations sur la vigne à la Baumette (près Angers) de 1880 à 1900. — **A. Cheux**..... 468

Chronique..... 469

Les nouvelles rues d'Angers. — La plaque commémorative de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne. — Un nouveau plan de la ville. — La médaille de Sœur Cécile à Saint-Nicolas. — Le comité des Amis des Arts. — Les téléphones de Maine-et-Loire. — Nos compatriotes : MM. Henry Jouin, secrétaire de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts; Joseph Denais, lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien ; Max d'Olonne (prix Monbinne) ; Alleaume, médaillé du salon ; Lucien Mette et Albert Launay, à l'école des Beaux-Arts ; L.-A. Leroy, décoré de la Légion d'honneur ; Mignot (palmes académiques). — Nomination dans la magistrature angevine. — Les étables angevines au concours de Paris. — Le directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers. — M. Rogeron et les canards sauvages. — La clinique ophtalmologique du Dr Motais. — La nouvelle Société des Concerts populaires. — Les concerts Botrel et Boucherit. — La Société de Sainte-Cécile et ses succès à Paris. — Conférences de MM. Guédon et Préaubert. — Le drapeau des Vétérans de la Tour-Landry. — L'Union des combattants de 1870-71. — Nécrologie : Mgr Maricourt ; M. Sourdeau ; M. Audoy ; le peintre Trouillebert ; M. Robert-Glétron. — **A. Z.**

Chronique bibliographique..... 480

De la lésion dans les contrats, par Léonce Verrier. — **A. de V.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 1421-0.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2171

Digitized by Google

Digitized by Google